

Décentralisation et migration internationale : un modèle de développement local en Moyenne Casamance au Sénégal ?

Decentralization and international migration : a model for local development in the Middle Casamance region of Senegal ?

Thèse de doctorat de l'université Paris-Saclay

École doctorale n°629 : Sciences Sociales et Humanités (SSH)

Spécialité de doctorat : Géographie

Graduate School : Humanités et Sciences du Patrimoine. Référent : Université d'Evry Val d'Essonne

Thèse préparée dans l'unité de recherche IDHES (Université Paris-Saclay, Univ Evry, ENS Paris-Saclay, CNRS), sous la direction de **Abdoul Hameth BA**, Maître de conférences, HDR, Université d'Évry-Paris Saclay et **Pierre KAMDEM**, Professeur des universités, Université de Poitiers.

Thèse soutenue à Paris-Saclay, le 16 décembre 2024, par

Mamadou Alimou BARRY

Composition du Jury

Membres du jury avec voix délibérative

Didier DESPONDS , Professeur des universités, CY Cergy Paris Université	Président et examinateur
Fatoumata COULIBALY , Professeure, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB) - Mali	Rapporteure et examinatrice
Marie FALL , Professeure, Université du Québec à Chicoutimi-Canada	Rapporteure et examinatrice
Isabella DAMIANI , Maîtresse de conférences, Université de Versailles Saint-Quentin-en Yvelines-Paris Saclay	Examinatrice
Stephen BOUQUIN , Professeur des universités, Université d'Évry-Paris Saclay	Examineur

Titre: Décentralisation et migration internationale: un modèle de développement local en Moyenne Casamance au Sénégal?

Mots clés: Migration, décentralisation, développement local, Moyenne Casamance, Sénégal.

Résumé: Le Sénégal est connu comme un pays d'immigration et d'émigration. Ses émigrés sont présents dans les différents continents. Depuis son indépendance, de multiples découpages territoriaux se sont opérés. Si le but est de réduire les inégalités de développement entre les régions, on observe encore sur le terrain des disparités. La décentralisation et la migration n'ont pas encore résolu la problématique de l'aménagement du territoire et de la dynamique entre les espaces.

Malgré l'insuffisance de données statistiques officielles à l'échelle de la Moyenne Casamance, trois approches ont permis d'arriver à des résultats. Il s'agit de la documentation, des entretiens qualitatifs et quantitatifs et de relevés de points de GPS pour la cartographie couplée à des photographies et des observations de terrain.

En Moyenne Casamance, cette recherche analyse comment migration internationale et décentralisation peuvent constituer un modèle de développement local. Les acteurs agricoles, les migrants, les ONG, les élus locaux et les associations font de la région un espace dynamique malgré l'insuffisance des infrastructures et le conflit casamançais. Nos résultats de terrain montrent que les migrants sont parmi les acteurs qui jouent un rôle important dans la reconstruction et dans la recomposition du territoire. Leurs envois de fonds permettent de soulager les familles et sont utilisés presque dans tous les secteurs. Les migrants de retour sont des acteurs qui participent à la recomposition et au développement local de leur pays d'origine de leur investissement. Ils mettent au service de leur communauté leur expérience migratoire et sont créateurs d'emploi. Son espace frontalier présente des avantages qui passent par l'échange de flux de personnes, de biens, de marchandises, de transports et culturels. Ces derniers doivent être mis au profil pour résoudre le déséquilibre territorial entre les régions et le problème du conflit avec les pays frontaliers, en l'occurrence la Gambie et la Guinée-Bissau. Le département de Sédhiou a longtemps été rattaché à celui de Kolda. C'est en 2008 qu'il est érigé en région et depuis 2013, une réorganisation territoriale s'est opérée. La région de Sédhiou, vu sa position géographique et son caractère rural, connaît des difficultés sous diverses formes (administratives, accès aux infrastructures sociales et à l'emploi, etc.). Pour une cohésion territoriale, les acteurs doivent travailler de manière étroite pour arriver à un aménagement équilibré et équitable. Les activités agricoles sont essentiellement pratiquées durant la saison des pluies. En saison sèche, l'activité agricole est moins pratiquée à cause d'une insuffisance d'infrastructures. L'anacarde et la banane sont les secteurs agricoles qui réunissent le plus d'acteurs en GIE et en exploitation familiale. Le département de Goudomp regorge plus de potentialités en termes d'activités agricoles, suivi de celui de Sédhiou et de Bounkiling.

Title : Decentralization and international migration : a model for local development in the Middle Casamance region of Senegal ?

Keywords: Migration, decentralization, local development, Medium Casamance, Senegal.

Abstract: Senegal is known as a country of immigration and emigration. Its emigrants are present in different continents. Since Senegal's independence, multiple territorial divisions have taken place. If the aim is to reduce development inequalities between regions, disparities still exist on the ground. Decentralization and migration have not yet solved the problem of spatial planning and the dynamics between spaces.

Despite the lack of official statistical data at the Casamance Mean level, three approaches have led to results. These include documentation, qualitative and quantitative interviews and GPS point surveys for mapping coupled with photographs and field observations.

In Average Casamance, this research analyzes how international migration and decentralization can constitute a model of local development. Agricultural actors, migrants, NGOs, local elected officials and associations make the region a dynamic space despite the lack of infrastructure and the Casamance conflict. Our field results show that migrants are among the actors who play an important role in the reconstruction and restructuring of the territory. Their remittances provide relief to families and are used in almost all sectors. Return migrants are actors who participate in the restructuring and local development of their country of origin of their investment. They put their migratory experience at the service of their community and are job creators. Its border area has advantages through the exchange of flows of people, goods, goods, transport and culture. These need to be profiled in order to resolve the territorial imbalance between the regions and the conflict with the border countries, in this case Gambia and Guinea-Bissau. The department of Sedhiou has long been attached to that of Kolda. It was established in 2008 as a region and since 2013, a territorial reorganization has taken place. The Sédhiou region, given its geographical position and rural character, is experiencing difficulties in various forms (administrative, access to social infrastructure and employment, etc.). For territorial cohesion, actors must work closely to achieve balanced and equitable development. Agricultural activities are mainly practiced during the rainy season. In the dry season, agricultural activity is less practiced because of a lack of infrastructure. Cashew and banana are the agricultural sectors that bring together the most actors in EIG and family farming. The department of Goudomp has more potential in terms of agricultural activities, followed by that of Sédhiou and Bounkiling.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE	13
PREMIERE PARTIE : STRUCTURATION DE LA MISE EN PLACE DE LA MIGRATION EN MOYENNE CASAMANCE	66
CHAPITRE I : EXPERIENCES MIGRATOIRES MISES AU PROFIL DE LA DYNAMIQUE DE LA POPULATION DE LA MOYENNE CASAMANCE	68
CHAPITRE II : LA MOYENNE CASAMANCE, UN ESPACE D'ÉCHANGES À LA CROISÉE DES FRONTIERES DU SUD DU SENEGAL	112
DEUXIEME PARTIE : LA MOYENNE CASAMANCE DANS LE PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION AU SENEGAL	157
CHAPITRE III : LA MOYENNE CASAMANCE DANS UN CONTEXTE DE MUTATIONS ET DE REFORMES TERRITORIALES	160
CHAPITRE IV : UNE DECENTRALISATION INACHEVEE : PROBLEMATIQUE DE L'AUTOGESTION LOCALE EN MOYENNE CASAMANCE	189
TROISIEME PARTIE : À LA RECHERCHE DE LA SPÉCIFICITÉ DE LA MOYENNE CASAMANCE AU TITRE DE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	223
CHAPITRE V : CARACTÉRISTIQUES DU SYSTEME AGRICOLE AU SÉNÉGAL ET SON APPLICATION EN MOYENNE CASAMANCE.....	226
CHAPITRE VI : PLACE DE L'ETAT DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL EN MOYENNE CASAMANCE	279
CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES	316
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	322
TABLES DES ILLUSTRATIONS	341
ANNEXES	348
TABLE DES MATIERES.....	384

DÉDICACES

A ma mère BARRY Aissatou,
A mon père BARRY Abdoulaye,
A mes frères et sœurs,
A Fatoumata BARRY et Souleymane BARRY
A mes grands-parents.

JE DEDIE CE MODESTE TRAVAIL.

REMERCIEMENTS

Ce travail de recherche est une expérience inédite dans ma vie.

Tout d'abord, je tiens à exprimer toute ma gratitude à mes directeurs de thèse, messieurs BA Abdoul Hameth, Maître de conférences, habilité à diriger des recherches en géographie, laboratoire IDHES de l'université d'Évry-Paris-Saclay et KANDEM Pierre, Professeur des universités en géographie, laboratoire RURALITES de Poitiers. Sans eux, ce travail n'aurait pu aboutir. Merci de m'avoir guidé, encadré et conseillé pour mener à bien ce travail. Dès mes premiers mois de doctorat, voici leur propos : *« il faut qu'on fixe un rendez-vous pour établir un calendrier de travail, c'est ça qu'on attend de vous, le terrain aussi... »* (Ces propos viennent après la soutenance de thèse de doctorat de géographie d'un étudiant du Pr KADEMN du laboratoire Migrinter en 2019). Sans eux, je n'aurais pas trouvé la bonne méthodologie et la démarche adéquate pour ce travail qui fait appel à beaucoup de domaines et de disciplines transverses.

J'adresse mes remerciements aux membres du jury M. Didier DESPONDS, Mme Isabella DAMIANI, Mme Fatoumata COULIBALY, Mme Marie FALL et M. Stephen BOUQUIN pour l'évaluation de ce travail.

Je dis un grand merci aux membres du comité de suivi de thèse, les professeurs Alain MICHEL (historien au laboratoire IDHES-ÉVRY), Jean-Louis YENGUE (géographe au laboratoire RURALITES de Poitiers) et Didier DESPONDS (géographe au laboratoire MRTE de Cergy-Pontoise) qui malgré leurs multiples charges, ont bien voulu me consacrer tout au long du parcours doctoral leur temps, de m'avoir guidé, encouragé et conseillé dans la réalisation de ce travail.

J'adresse mes remerciements à madame Karine Dupré, secrétaire du laboratoire IDHES, aux enseignants-chercheurs et aux camarades doctorants du laboratoire IDHES-ÉVRY.

J'exprime ma gratitude à mesdames Bayanatou TOURE (docteure en géographie), Louis ATANIE (docteure en psychologie), Merry Grace ATIGNON et Kedouja EL KORSHO et messieurs Ndiaga GUEYE, Elimane KEBE, Ibrahima Diouma BA, Wilfried COLY et Tafsir GAYE pour leurs conseils et orientations. Je remercie le professeur Oumar SY et l'ensemble des enseignants-chercheurs du département de géographie de l'université Assane Seck de Ziguinchor.

J'exprime ma gratitude à l'ensemble des personnes qui de près ou de loin ont participé à la réalisation de ce travail, particulièrement à Martin KANFOUDI, Johnny BASSENE et Urbain BATHE de Bloc Séfa, mes amis Abdoulaye Sène DIOUF, Adama Mbengue NDIAYE, Mamadou Moussa SOW, Ibrahima MANE, Bouré NGOM, l'oncle Mamadou Yero BARRY et sa famille de Kolda, Elhadji Arouna SOW et Mamadou Saliou DIALLO de Dakar, Fatou Bintou Goudiaby, les familles DIALLO, MANGA, COLY, MANE et DIEDHIOU de Ziguinchor. Je remercie aussi les anciens camarades de l'université Assane SECK de Ziguinchor : Boubacar SOLLY, Moustapha MANGA, Sana CAMARA, Jean-Philippe BIAYE, Abdoul Karim CAMARA, Idrissa COLY.

Nous pensons et remercions également à la famille « *Karmoko* » Modi Yacouba Ninguélandé et Nénen Wouri » et à nos feux camarades de classes et amis Moctar dit Soti KALLELE, Mounirou SOW, Alassane KANE et Alassane SONKO.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit des personnes en Moyenne Casamance qui nous ont appuyés sur le travail de terrain, en l'occurrence messieurs Balla Moussa DAFPE, le colonel gendarme FATY à la retraite, Ibrahima DIALLO, Nfaly BADJI, Ousseynou Diagne.

Enfin, nos remerciements et nos reconnaissances vont aussi à l'ensemble de la population de la Casamance particulièrement celle de la Moyenne Casamance et à toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à mes questions. Que chacun trouve ici l'expression de ma profonde gratitude.

À tous, Al barka, Al noumbara, Diaradieuf, Merci.

SIGLES ET ACRONYMES

AAJAC : Association Africaine des Jeunes Agriculteurs de Casamance
ACRA : Associazione di Cooperazione Rurale in Africa e America Latina
AMA : Agence des Musulmans d'Afrique
ANACIM : Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie du Sénégal
ANCAR : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANRAC : Agence Nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance
ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AOF : Afrique occidentale française
ARD : Agence Régionale de Développement
ASUFOR : Association des Usagers des Forages
ATDDL : Aménagement du Territoire Décentralisation et Développement Local
BAD : Banque Africaine de Développement
BM : Banque Mondiale
CCL : Code des Collectivités Locales
CEM : Collège d'Enseignement Moyen
CERP : Centres d'Expansion Rurale Polyvalents
CILSS : Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CL : Collectivités Locales
CNCAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNCR : Comité National de Concertation des Ruraux
CNGRC : Conseil National de Gestion des Risques et Catastrophes
CPSP : Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix
CR : Communauté Rurale
CRA : Centre de Recherches Agricoles
CRAD : Centres Régionaux d'Assistance au Développement
CRCR : Cadre Régional de Concertation des Ruraux
CSE : Centre de Suivi Ecologique
DERBAC : Projet Autonome de Développement Rural de la Casamance
DGRST : Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique
DPS : Direction de la Prévision et de la Statistique (actuel ANSD)
DPV : Direction de la Protection des Végétaux

DRDR : Direction Régionale du Développement Rural

DSRP : Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté

DTGC : Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques

EPIC : Etablissement Public à caractère Industrielle et Commerciale

FAD : Fonds Africains de Développement

FAO : Food and Agriculture Organisation (Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

FDD : Fonds de Dotation de la Décentralisation

FECL : Fonds d'Equipement des Collectivités Locales

FMI : Fonds Monétaire International

FNGPF : Fédération Nationale de Groupement de Promotion Féminine

FNRAA : Fonds National de la Recherche Agricole et Agroalimentaire

FONGS : Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal

GERCA : Groupement d'Etudes Rurales en Casamance

GIE : Groupement d'Intérêt Économique

GOANA : Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance

GPS : Global Positioning System (Système de Positionnement Global)

GRDR : Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural

GTZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération internationale)

HLM : Habitation à Loyer Modéré

IA : Inspection d'Académie

IEF : Inspection de l'Enseignement et de la Formation

IFAN : Institut français (devenu Fondamental) d'Afrique noire (IFAN, actuel IFAN Cheikh Anta Diop)

IFI : Institutions Financières Internationales

IGN : Institut Géographique National

ILACO : International Land Development Consultants

INP : Institut National de Pédologie du Sénégal

IRAT : Institut de Recherches Agricoles Tropicales

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

IREF : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

ISRA : Institut Sénégalais de Recherches Agricoles

ITA : Institut de Technologie Alimentaire

LOASP : Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale

MAC : Mission Agricole Chinoise

MFDC : Mouvement des Forces Démocratique de la Casamance

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

NPA : Nouvelle Politique Agricole

OFOR : Office des Forages Ruraux

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PA : Programme Agricole

PADERCA : Projet d'Appui au Développement Rural de la Casamance

PAN : Pôle Aquacole National

PAS : Plan d'Ajustement Structurel

PDU : Plan Directeur d'Urbanisme

pH : Potentiel hydrogène

PIC : Plan d'Investissement Communal

PIDAC : Projet Intégré de Développement Agricole en Casamance

PIP : Programme d'Investissement Public

PLD : Plan local de développement

PNDL : Programme National de Développement Local

PNDS : Programme National de Développement Sanitaire

PRDI : Programme Régional de Développement Intégré

PRIMOCA : Projet Rural Intégré de la Moyenne Casamance/Coopération Italienne

PRPA : Programme de Renforcement de la Production Agricole

PSAOP : Programme des Services Agricoles et des Organisations de Producteurs

PSE : Programme Sénégal Emergent

REVA : Plan Retour Vers l'Agriculture

RGPHAE : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage

SAED : Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta

SDDR : Service Départemental du Développement Rural

SDE : Sénégalaise des Eaux

SENELEC : Société Nationale d'Electricité

SIG : Système d'Information Géographique

SISMAR : Société Industrielle Sahélienne de Mécanique, de Matériels Agricoles et de Représentations

SNCAR : Système National de Conseil Agricole et Rural

SODEVA : Société de Développement et de Vulgarisation Agricole

SOMIVAC : Société de Mise en Valeur Agricole de la Casamance

SONADIS : Société Nationale de Distribution

SONES : Société Nationale des Eaux du Sénégal

SPEPA : Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement

SR/DPS : Service Régional/Direction de la Prévision et de la Statistique

SRDR : Société Régionale de Développement Rural

SRAT : Schéma Régional d'Aménagement du Territoire

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UASZ : Université Assane Seck de Ziguinchor

UCAD : Université Cheikh Anta Diop de Dakar

UE : Union Economique

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

UNICEF : United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance)

USAID : United States Agency for International Development (Agence des Nations Unies pour le Développement International)

GLOSSAIRE

Alkalo : titre de chef de village ou de quartier dans la Moyenne Casamance.

Baconding : signifie en langue mandingue : la petite rive d'un fleuve.

Balantacounda : signifie terroir des balantes

Barça ou Barsakh : Barça ou la mort. C'est une expression employée depuis les années 2000 évoquant les candidats à l'émigration.

Boulouf : Pour le chef de quartier, le nom a été imposé par les diolas. En fait, leur zone d'origine s'appelait Boulouf, pour garder leur culture d'origine, ils ont attribué ce nom au quartier.

Diolacounda : demeure des diolas et fait référence aux premiers occupants : les diolas.

Djibanar : *Ujibé* ce qui est humide et *Ginal* ce qui est profond. Donc le mot *Djibanar* signifie un lieu humide jusqu'aux eaux profondes.

Goudomp : c'est une expression en balante : *gidung mbué* qui veut dire la cabane du kolatier sauvage.

Gamou : est une expression faisant référence à la naissance du Prophète Mouhamed (PSL) et des fidèles sénégalais célébrant la journée dans beaucoup de localités.

Hamdallaye : signifie « Dieu merci ».

Julescounda : demeure des jules et fait référence aux premiers occupants : les jules.

Kabada : c'est un lieu géographique dont la superficie couvre une partie du département de Bounkiling principalement dominée par les haalpulaarens.

Kabeumb : le quartier est fondé par les diolas vers les années 1880 et porte le nom d'un arbre fruitier du nom de "Tabo".

Kégnéto : vient de Boukéné dont la déformation a donné Kégnéto et signifie là où se trouve le sable.

Kouadi : Selon le délégué de quartier, c'était un marabout qui avait donné des consignes à son disciple. Il lui avait dit : « tu pars en voyage là où tes bagages vont tomber, installe-toi y ». C'est ainsi qu'est venu le nom du quartier. Les premières familles venaient de Tobor de Bounkiling et la famille de Manga est la première à s'y installer.

Kougne : ce mot vient du terme *kouj* qui veut dire déboiser un lieu pour cultiver.

Magal : est une expression qui fait référence au départ d'exil vers le Gabon de Cheikh Ahmadou Bamba, fondateur du Mouridisme. La ville de Touba organise des rassemblements annuels où convergent les fidèles du Cheikh.

Mangaroungou : ce terme fouladou (variante de la langue peule) : *mironki* qui signifie je suis fatigué.

Mansacounda : demeure des autorités en langue manding et fait référence aux premiers occupants : les mansas.

Modou modou : est une expression locale utilisée pour désigner les émigrés, qui sont en général en dehors du pays et qui pratiquent le commerce.

Moricounda : demeure des marabouts et fait référence aux premiers occupants : les moros.

Louma : est une expression locale qui signifie marché hebdomadaire.

Pakao : c'est un lieu géographique dont la superficie couvre l'un des trois départements de la région de Sédhiou.

Saliot : ou *gisaa* en balante, est un petit village dont la plupart des habitants est Manjack

Samine : *Saay ngi niine* c'est-à-dire un lieu où il y avait beaucoup de fromagers (*saay*). C'est une plante rampante à épines (*bniine*) dont le pluriel est *niine*.

Sansancono : signifie à l'intérieur de la clôture d'une maison.

Santassou : ce sont les maisons qui sont en haut d'une montagne ou les maisons qui sont dernières.

Simbandi balante : ce nom vient de l'expression *gisibi mbaan* qui veut dire notre lieu de récolte de vin de palme.

Simbandi Brassou : c'est un lieu où les chasseurs mandingues venaient chasser le gibier appelé *simbando*.

Sollycounda : demeure des Solly et faisait référence aux premiers occupants : les Sollys.

Soubacono : signifie grande maison.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'arrivée des Européens dans le continent africain au XVe siècle et l'islamisation au XIe siècle constituent des événements majeurs dans l'histoire de ce continent. Ces contacts se sont faits de manière progressive d'une région à une autre. C'est ainsi que le Sénégal va connaître diverses formes d'organisations sociales, économiques, politiques et culturelles depuis l'administration coloniale.

En 1960, le Sénégal devient un État indépendant. En 1972, une réforme met l'accent sur la création des communautés rurales. Dans la même décennie, on assiste au durcissement des politiques migratoires européennes avec la mise en place de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX). Les années 1970 et 1980 coïncident aussi avec la sécheresse. Le Sénégal subit ces péjorations climatiques. Ainsi, les mouvements de populations s'accroissent dans la zone sahélienne. Cette dernière est devenue un espace de passages, de transits, de routes migratoires vers l'Europe.

La Casamance, région Sud du Sénégal constitue notre terrain d'étude. Cette région est divisée en trois zones écologiques : la Basse Casamance (région de Ziguinchor), la Haute Casamance (région de Kolda) et la Moyenne Casamance (région de Sédhiou). Elle connaît depuis 1982 un conflit opposant les Mouvements forces démocratiques de la Casamance (MFDC) à l'État du Sénégal. La Casamance est un espace moyennement accessible. Elle est frontalière des Républiques de la Gambie, de la Guinée Bissau, de la Guinée Conakry et possède une façade maritime.

Notre thèse est divisée en trois parties.

La première partie est intitulée : « Structuration de la mise en place de la migration en Moyenne Casamance » et est composée de deux chapitres. Le premier aborde les expériences migratoires (chapitre I). Le deuxième chapitre traite de la Moyenne Casamance, comme espace d'échanges à la croisée des frontières du Sud du Sénégal (chapitre II).

La seconde partie intitulée : « La Moyenne Casamance dans le processus de décentralisation au Sénégal » s'organise autour de deux chapitres. L'un aborde la Moyenne Casamance dans un contexte de mutation et de réformes territoriales (chapitre III) et l'autre la décentralisation inachevée : complexité et problématique de l'autogestion locale en Moyenne Casamance (chapitre IV).

La troisième partie intitulée : « À la recherche de la spécificité de la Moyenne Casamance au titre de modèle de développement local » est scindée en deux chapitres. Le premier chapitre aborde la place de deux produits alimentaires : l'anacarde et la banane dans l'économie locale (chapitre V). Le deuxième chapitre se propose d'interroger le rôle et la place de l'État dans le développement local (chapitre VI).

CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

I. CADRE THEORIQUE

1.1 Contexte

Au lendemain de l'accession à la souveraineté internationale dans les années 1960, la plupart des pays africains francophones, avaient comme principales préoccupations l'aménagement du territoire et l'autosuffisance alimentaire. Les pays africains continuent de connaître des mutations importantes dans les politiques de décentralisation et d'aménagement du territoire. Dans le cas des pays riverains de l'océan Atlantique, les équipements éducatifs, sanitaires et autres sont concentrés dans les régions littorales. Ainsi, Alvergne, (2008 : 32) souligne qu' : « ... *Au Bénin, la région littorale (10 % de l'espace) concentre plus de la moitié de la population* ».

L'aménagement du territoire est utile au bon fonctionnement d'un pays. Ainsi, pour Jérôme Monod et Philippe de Castelbajac, 2016, pour bien aménager un territoire il faut assurer l'accès à l'emploi, préserver l'environnement, réduire les inégalités.

En Afrique, particulièrement au Sénégal, « décentralisation » et « migration internationale » font parties des thématiques les plus abordées dans les études scientifiques. Dans le cadre de notre recherche, nous avons consulté des ouvrages de plusieurs auteurs dont : Diakhate. M. M. (2011) ; Diop. M. C. (dir.) (2008) ; Rosnert Ludovic A. (2008) ; Diallo I. (2007) ; Ba A. H. (2007) ; Diop D. (2006). L'ouvrage de Ba A. H., 2007, met en évidence les formes de mobilité des hommes du Sahel. La migration des hommes de cet espace contribue de manière significative à la transformation de la condition de vie des populations rurales. Les relations des migrants avec d'autres acteurs de développement contribuent à la transformation des espaces. Par ailleurs, les articles scientifiques des auteurs comme Fall P. D. (2016) ; Diop D. (2015) ; Vecchia D. A. et Tarchiani V. (2015) ; Dieng D. et Ehemba F. S. (2013) ; Piveteau. A, (2005) nous ont permis de cerner le fonctionnement des collectivités locales et les problèmes qu'elles rencontrent.

Les travaux scientifiques montrent que la vallée du fleuve Sénégal a été le laboratoire de la migration internationale africaine. Les migrants étaient essentiellement des soninké et des haalpulaaren de la vallée du fleuve Sénégal qui partaient en France et dans les pays africains dans les années 1960. Mais bien avant cela, il y a « l'ancienne migration » celle des « tirailleurs sénégalais » restés en Europe après les guerres mondiales (Tall, 2008). On constate que depuis les années 1980-1990, une « nouvelle génération » de migrants quitte le Sénégal pour se rendre à l'étranger. En Europe, la France est la principale destination des migrants sénégalais pour des raisons historiques et culturelles. En Afrique,

les pays de destination des Sénégalais sont plus le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Congo Brazzaville et le Cameroun.

Les migrants maintiennent toujours des relations avec les pays d'origine, comme le souligne Likibi (2010). D'ailleurs, ils participent à une transformation urbaine de leur territoire (Sall, 2008, Kamdem et Nkenne, 2015). Ils prennent part au projet de développement local par le biais des investissements socio-économiques (Fall, 2008). Ils se regroupent en association de migrants internationaux et en communauté diasporique. Il faut souligner qu'il y a des Groupement d'intérêt économique (GIE) qui sont essentiellement gérés par les femmes et des associations de femmes migrantes. Ces dernières sont à prendre en compte dans le cadre des questions de migrations internationales. Ainsi, Ba A. H (2015) ; Dianka et Étongué, (2014), ont souligné l'importance de leurs apports au développement et aux mutations sociales et spatiales dans leur pays d'origine.

La migration féminine a pendant longtemps été oubliée par les scientifiques, particulièrement en Afrique. Ainsi, pour Ba, A. H. 2015, ce n'est qu'à partir du milieu des années 1990 avec Quiminal (1991), M. Tribalat (1995), Poiret (1997), Timera (1997) que commencent les études sur les femmes immigrées, originaires d'Afrique sahélienne. Le regard est porté sur les femmes avec une grande attention dans les migrations internationales (Dianka, 2008 ; Charef, 2002 ; OIM 2000). Selon l'Organisation internationale des migrations, 2003, les femmes représentent 52,8 % des mobilités internationales. Ce même organisme souligne que 47 % des 17 millions de migrants africains recensés en 2005 étaient des femmes - contre 43 % en 1960 (OIM, 2006). C'est ainsi qu'elles participent de manière individuelle ou en associations (Kamdem, 2015 ; Dianka, 2016 ; Ba, 2015) aux revenus des ménages. Dianka et Etongué, 2014 ; Dianka, 2007 ont fait des études sur l'origine de leurs revenus, leurs qualifications, leurs conditions de vie et les métiers qu'elles exercent. Encore plus, les femmes sénégalaises participent au processus migratoire par le biais du financement du voyage et/ou de leurs maris (Fall 2001 et 2013 ; Sarr 2009-2010 ; Tandian 2003 ; Diamanka 2013).

Bien avant d'accéder à l'indépendance, le Sénégal, alors colonie française, avait connu la décentralisation par la création des quatre communes de plein exercice : Saint-Louis et Gorée en 1872, Rufisque 1878 et Dakar 1887. La commune de droit commun¹, régie par la loi 66-64 du 30 juin 1966, du Code de l'administration communale, harmonisait le statut des communes.

Les années 1970 coïncident avec la réforme de 1972 de la loi 72-25 du 19 avril 1972, dite l'acte 1 de la décentralisation avec la création des communautés rurales et la réforme de l'administration du territoire avec une expérimentation progressive dans la région de Thiès. Dans la même période, on assiste au

¹Ces communes étaient dirigées par un maire élu au suffrage universel direct et un conseil municipal composé en partie de conseillers représentant les populations élus au suffrage universel et de conseillers représentant les groupements à caractère économique ou social désignés sur proposition des organismes les plus représentatifs.

début du durcissement des politiques migratoires européennes avec la mise en place de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX).

Le découpage administratif de 1984 reprenait en grande partie ce qui a été laissé par l'administration coloniale. C'est ainsi que dans la région de Ziguinchor (Basse Casamance), on note une grande majorité de l'ethnie diola et dans la région de Kolda (Haute Casamance) dominant peul et manding. La région de Sédhiou représente la Moyenne Casamance et est majoritairement peuplée de manding et de balante. Sédhiou était jusqu'à la fin 19^{ème} siècle la capitale de la Casamance. Cette dernière a été transférée à Ziguinchor avec l'implantation du port en 1906. Ainsi, comme le souligne Dramé, (1998 : 1) : « *En Casamance, où les structures traditionnelles imprègnent fortement l'espace politique et culturel, l'État éprouve des difficultés considérables à faire prévaloir ses prérogatives* ». Ces difficultés d'intégration viennent, d'une part, de l'éloignement géographique du centre ou de la capitale et de la séparation avec la Gambie, et, d'autre part, du statut particulier de la Casamance lors de la colonisation. Par exemple, Ziguinchor a été occupé par les portugais avant que les français ne s'y installent. Une modification s'opère en 1990, la loi 90-35 du 8 octobre 1990 donne les communes à statut spécial dans les communes de droit commun, alors que la loi 90-37 du 08 octobre 1990 retire la gestion des communautés rurales aux sous-préfets pour la confier aux présidents de conseil rural (Faye B. 2017).

L'année 1996 marque l'Acte 2 de la décentralisation. C'est l'un des tournants importants dans les circonscriptions administratives sénégalaises avec la création des régions (nouvelles collectivités territoriales). La loi 96-06 du 22 mars 1996 portant sur le code des collectivités locales, mentionnait : « *Il est temps de mieux répondre à l'exigence du développement économique et social en créant entre les administrations centrales de l'État et les collectivités locales de base des structures intermédiaires, les régions destinées à servir de cadre de programmation du développement économique, social ou culturel, et où puisse s'établir la coordination des actions de l'État et celles des collectivités* ».

En quelque sorte, c'est une forme de coordination entre l'État et les collectivités locales. C'est pour permettre à ces dernières de s'impliquer et de disposer d'un réel pouvoir dans le développement local.

Dans la même année, on note la loi 96-07 du 22 mars 1996² portant sur les transferts de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales.

L'année 2000 marque une nouvelle ère politique avec l'arrivée au pouvoir de Me Abdoulaye Wade (leader du parti démocratique, parti libéral) et constitue une alternance politique. En effet, un seul parti politique (parti socialiste) dirigeait le Sénégal depuis 1960. Il n'a pas tardé à faire des réformes

²La loi 96-07 du 22 mars 1996 a transféré 9 domaines de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales dans les secteurs suivants : domaines ; environnement et gestion des ressources naturelles, santé, population et action sociale ; jeunesse, sports et loisirs ; culture ; éducation ; planification ; aménagement du territoire ; urbanisme et habitat.

territoriales. L'architecture territoriale connaîtra des modifications jusqu'en 2012³. La création de la région de Matam en 2002 a suscité beaucoup de débats. Cet ancien département de Saint-Louis est érigé en région. D'autres départements réclameront le même statut. C'est le cas de trois départements, Sédhiou (région de Kolda), Kédougou (Tambacounda) et Kaffrine (Kaolack). En 2008, la loi 2008-14 du 18 mars 2008 permet à ces trois départements de devenir des régions.

Me Wade avait émis l'idée de la provincialisation, mais ce programme n'a pas abouti. Macky Sall⁴ aborde la réorganisation générale du maillage territorial national lors des campagnes présidentielles en 2012. Arrivé au pouvoir en mars 2012, M. Sall poursuit son idée de la réforme territoriale avec l'Acte 3 de la décentralisation. L'objectif avancé par le Comité chargé de cette réforme est de « *créer des territoires viables, compétitifs et capables de supporter le développement* ». Un projet qui n'a pas fait l'objet d'une mûre réflexion. D'autant plus qu'il n'y a pas eu de concertation entre les collectivités avant de les regrouper. Cette réforme parle de communalisation et de départementalisation, sachant qu'il y a une interrogation sur les limites, les profils et l'organisation de l'offre en services des collectivités territoriales. Le cas de Sédhiou qui dépend en partie de la région de Kolda en termes d'offres de services illustre ce phénomène. Cet acte 3 a suscité beaucoup de débats. On peut s'interroger sur ces modifications : Sur quels critères les nouveaux découpages administratifs sont-ils plus pertinents que les anciens ? Le développement équilibré, l'amélioration des conditions de vie et la réduction de la pauvreté sont-ils pris en compte dans ces nouveaux découpages ? Nous reviendrons sur ces interrogations dans la deuxième partie de la thèse. Des scientifiques et des acteurs de la société civile ont critiqué l'Acte 3 de la décentralisation qu'ils jugent précipité. C'est le cas souligné par Diop (2015 : 2) : « *Une réforme d'une telle ampleur ne méritait-elle pas qu'on accorde plus de temps à la concertation avant sa mise en route ? Cette réforme n'a-t-elle pas permis de complexifier la situation de la gestion des collectivités locales avec la politisation à outrance de l'espace public ? Autrement dit, l'érection du département en collectivité locale et la communalisation intégrale ne viennent-elles pas alourdir une situation financière désarticulée qui plombe l'émergence d'une véritable politique de développement local ?* ».

La région de la Casamance est le théâtre depuis plusieurs années d'un conflit qui oppose l'État du Sénégal au Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC). Ce conflit a démarré le 26 décembre 1982 avec une marche pacifique des femmes et des hommes réclamant l'indépendance. Les causes du conflit sont diverses et variées. Les causes socio-économiques du fait de l'enclavement,

³Nous reviendrons en détail sur les différentes réformes, réaménagements et restructurations territoriales dans la deuxième partie de la thèse.

⁴Il fut le quatrième président de la République du Sénégal de 2012-2024 et le 24 mars 2024 Monsieur Bassirou Diomaye Diakhane FAYE gagne les élections présidentielles. Ce dernier est issu du parti Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'ethnique et la fraternité (PATROITE). Il devient à 44 ans le plus jeune président du pays.

la question foncière, l'ethnie Diola est attachée à ses terres et les gens du Nord fuyant la sécheresse se rendent en Casamance (Marut, 2014 ; Gueye, 2015 ; Awenengo, 2006). De surcroît, ce qui semblait être un conflit interne s'est transformé en conflit international du fait de la position géographique de la Casamance qui est limitée au Sud par la Guinée-Bissau et au Nord par la Gambie. Les rebelles du MFDC partent se réfugier dans ces deux pays.

Une revue de littérature a permis de cerner les concepts d'aménagement, de développement et de migrations internationales. C'est dans ce sens que :

- **COLL Jean-Louis et GUIBBERT Jean-Jacques (coord.) (2005)** ont analysé les concepts de l'aménagement du territoire et de la migration en Afrique de l'Ouest. Les questions soulevées dans l'ouvrage (urbanisation, gestion foncière, gouvernance locale et gestion participative, relations villes-campagnes, territoire en contexte transfrontalier) sont en phase avec des préoccupations sociales et gouvernementales. Ils nous ont permis de cerner la recomposition de l'espace et les activités socio-économiques à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest.
- **DIOP Amadou (2008)** a montré la logique d'organisation du territoire depuis la période coloniale. L'auteur constate que la concentration de la population en ville est à l'origine des difficultés d'accès aux services sociaux, des risques environnementaux et de la pauvreté dans l'espace UEMOA. En effet, pour cerner les problématiques et faire face aux besoins de chaque territoire, la structuration des échelles et un aménagement équilibré des infrastructures permettent une meilleure prise en charge des besoins des populations.
- **ALVERGNE Christel (2008)** analyse le manque de cohérence entre les espaces. Elle souligne que l'articulation entre les différentes échelles géographiques permet une meilleure relation des entités territoriales (local, national, sous-régional). L'ouvrage nous a permis de comprendre la régulation de l'urbanisation et de l'accès aux services, et de manière générale, l'aménagement est fondamental dans un espace. En effet, il consiste à déséquilibrer et à effectuer une répartition équitable entre les espaces. La cohérence du découpage territorial doit passer par l'aménagement du territoire.
- **DIOP Momar-Coumba (dir.) (2008)** montre divers exemples de mobilités et de migrations au Sénégal. Les principales questions abordées dans l'ouvrage sont entre autres le parcours migratoire, l'investissement, le retour, les impacts de transferts d'argent, les réseaux, l'entrepreneuriat des migrants, la participation au développement local, le co-développement, la

cohabitation avec les étrangers. La diversité des contributions nous a permis de comprendre l'employabilité des différents concepts d'une zone à une autre, d'un contexte à un autre en fonction de l'étude menée.

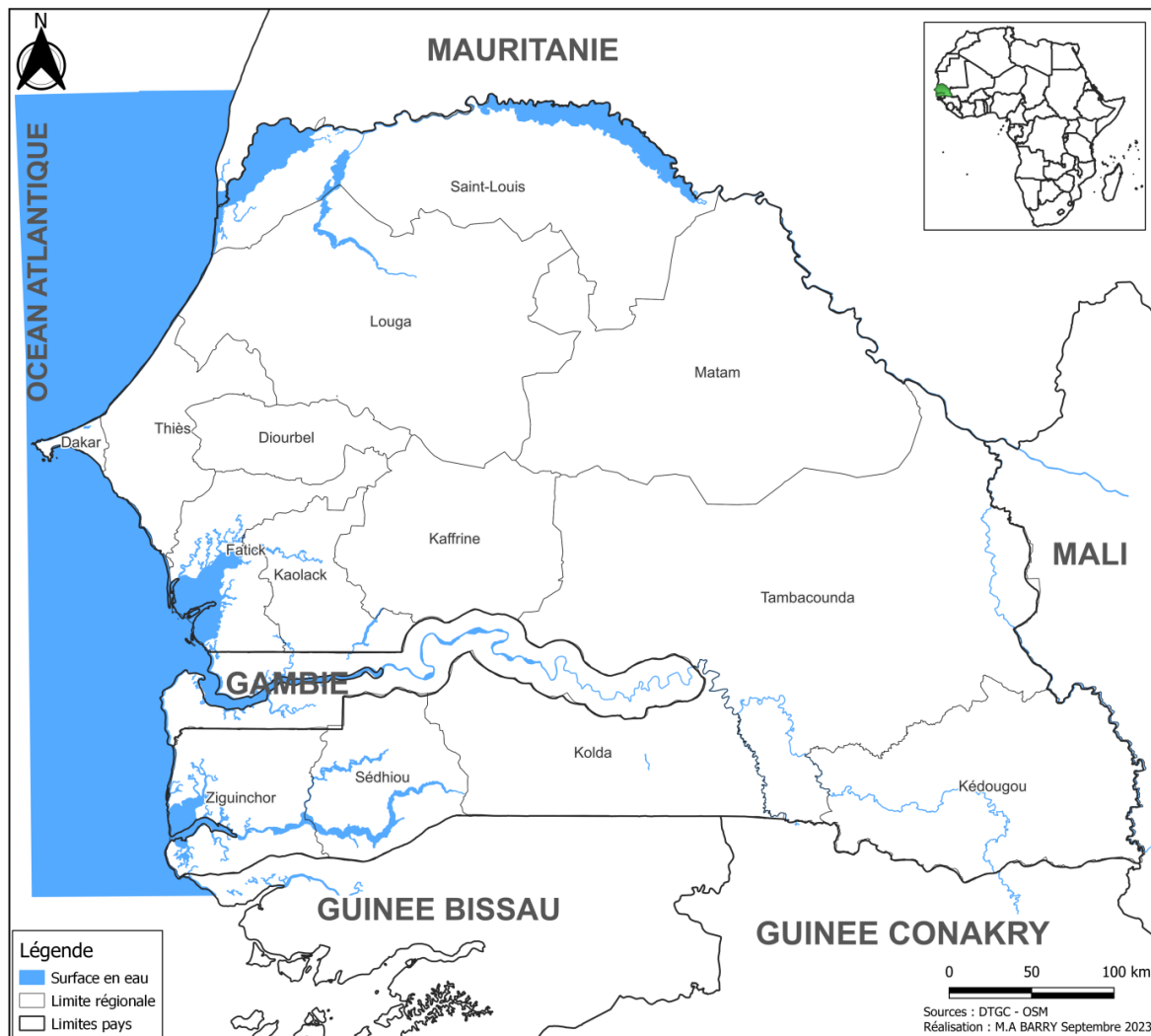
- **KAMDEM Pierre (2015)** aborde dans le même sens que Diop (2008). Il a étudié les espaces de l'Afrique de l'Ouest et centrale. L'étude de la fuite de cerveaux est abordée. Ces deux ouvrages nous ont permis d'affiner nos questionnements sur la mobilité et la migration internationale. Ils nous ont permis de comprendre les liens entre migration et développement dans la diversité des rôles des acteurs.
- **BA Abdoul Hameth (2007)** montre que le Sahel est un espace de circulation. C'est par le biais des migrations internationales que le bassin du fleuve Sénégal a facilité les mises en relation. Avec la diversité des acteurs (migrants, élus locaux, ONG, ...) cet espace voit émerger la construction de nouvelles territorialités.
- **GREFFE Xavier (2005)** met en évidence la question de la réforme de la décentralisation et les modes de son fonctionnement en France et dans quelques pays de l'Union européenne. Il montre les différentes étapes du processus de décentralisation en France. Il nous a permis de comprendre que la décentralisation fait appel à différents acteurs. Ces derniers jouent un rôle important dans les services déconcentrés et doivent être soutenus par des moyens pour développer les collectivités.
- **DEBERRE Jean-Christophe (2007)** s'est intéressé à la problématique de la décentralisation et du développement local. Pour lui, la décentralisation est le fait de redistribuer des compétences centrales vers les périphéries de l'État. Alors que le développement local est la participation à la base, des forces qui composent une communauté. Deberre montre l'importance du pouvoir du citoyen dans le processus de la décentralisation et sa place dans les prises de décision. Pour cela, il prend les cas de la France où l'État et les populations concernées peuvent travailler en collaboration pour l'élaboration du document d'urbanisme. Il est important d'entreprendre des dialogues entre l'État et les collectivités territoriales. Des tensions peuvent surgir entre ces deux parties. Mais le dialogue permet de nouer des liens de parler de coopération décentralisée.

- **DUBRESSON Alain et FAURE Yves-André (2005)** se sont intéressés au lien entre la décentralisation et le développement local. Selon eux, les deux concepts sont souvent décrits comme une mécanique. Leurs exemples sont pris sur des espaces urbanisés d'Afrique du Sud, du Brésil, du Mexique, d'Inde et du Sénégal. Ils reviennent sur les termes en montrant les difficultés et les limites de la décentralisation en matière de transferts de compétences au Sénégal. Ils nous ont permis de cerner que le but de la décentralisation est le développement local. Pour cela, il doit y avoir d'équité, d'équilibre entre les collectivités et prendre en compte des dimensions, à savoir spatiales, économiques, sociales, culturelles et politiques.
- **PIVETEAU Alain (2005)** s'intéresse à l'histoire de la décentralisation et à ses limites. Il remet en cause le rôle de la décentralisation sur le développement local. L'examen de la situation du Sénégal souligne les enjeux et les difficultés d'une maîtrise centralisée des actions publiques et des programmes de développement. En effet, Piveteau montre une politisation à outrance du développement local. Avec la complexité de la politique de décentralisation, Piveteau n'a pas souligné de recommandations dans ce sens. Nous pensons qu'il y a lieu que ces dernières soient prises en compte dans la mesure où la décentralisation sénégalaise est toujours remise en cause par les politiques une fois arrivée au pouvoir.
- **ROSNERT Ludovic Alissoutin (2008)** a travaillé sur « *les défis du développement local au Sénégal* ». L'auteur a effectué une analyse sur l'autosatisfaction de la politique de la décentralisation en milieu rural. Il met en exergue son incapacité à promouvoir le développement local qui est pourtant sa principale raison d'être dans un contexte de pauvreté. Il nous a permis de comprendre que les collectivités du monde rural ne sont pas bien accompagnées en termes de ressources humaines qualifiées. Pour remédier à ce déficit et relever les défis, la formation et la recherche des citoyens sur les moyens de production sont importantes pour réduire l'exode rural.
- **RICAN Stéphane et VAILLANT Zoé (2009)** étudient les dynamiques socio spatiales de la vie de l'Homme dans la gestion locale de la santé. L'exemple des services sanitaires étudiés en rapport avec la décentralisation, montre que leur répartition sur le territoire national est importante. La distribution et l'accessibilité en termes de soins et d'offre de santé doivent être cernées par les politiques. L'articulation des différentes échelles du territoire ainsi que les acteurs qui composent le système sanitaire doivent coordonner pour une meilleure prise en charge des besoins.

1.2 La Moyenne Casamance, une des trois entités de la Casamance

Comme dans beaucoup de territoires, le peuplement d'un espace se fait de manière progressive. Le Sénégal a connu plusieurs occupations (des empires coloniaux britanniques, portugais et français). Ce sont ces derniers qui furent les dominateurs et s'installèrent un peu partout sur le territoire national (carte 1). La Casamance connut aussi la colonisation des Français. Leur installation s'est faite en deux phases. La première couvrit la période 1828 à 1890 et la deuxième couvrit 1890 à 1942 (Sagna, 2017 : 137). L'ethnie bainouk fait partie des premières à s'installer en Casamance (Mark, 1985 ; Roche, 1985).

Carte 1 : Situation du Sénégal



La Casamance a connu une recomposition territoriale. Ainsi, divers travaux (Bocande, 1849 ; Béranger-Ferraud, 1874 ; Maclaud, 1907a et 1907b ; Lasnet, 1900 ; Hanin, 1933 ; Thomas, 1965 ; Pélissier, 1958 et 1966 ; Roche, 1985 ; Cormier-Salem, 1992 ; Awenengo-Dalberto, 2005 ; Ngaïdé, 2009) sur cet espace ont montré des recompositions pendant huit siècles (Ngaïdé, 2009). Ainsi, des mutations se sont opérées sur chaque territoire.

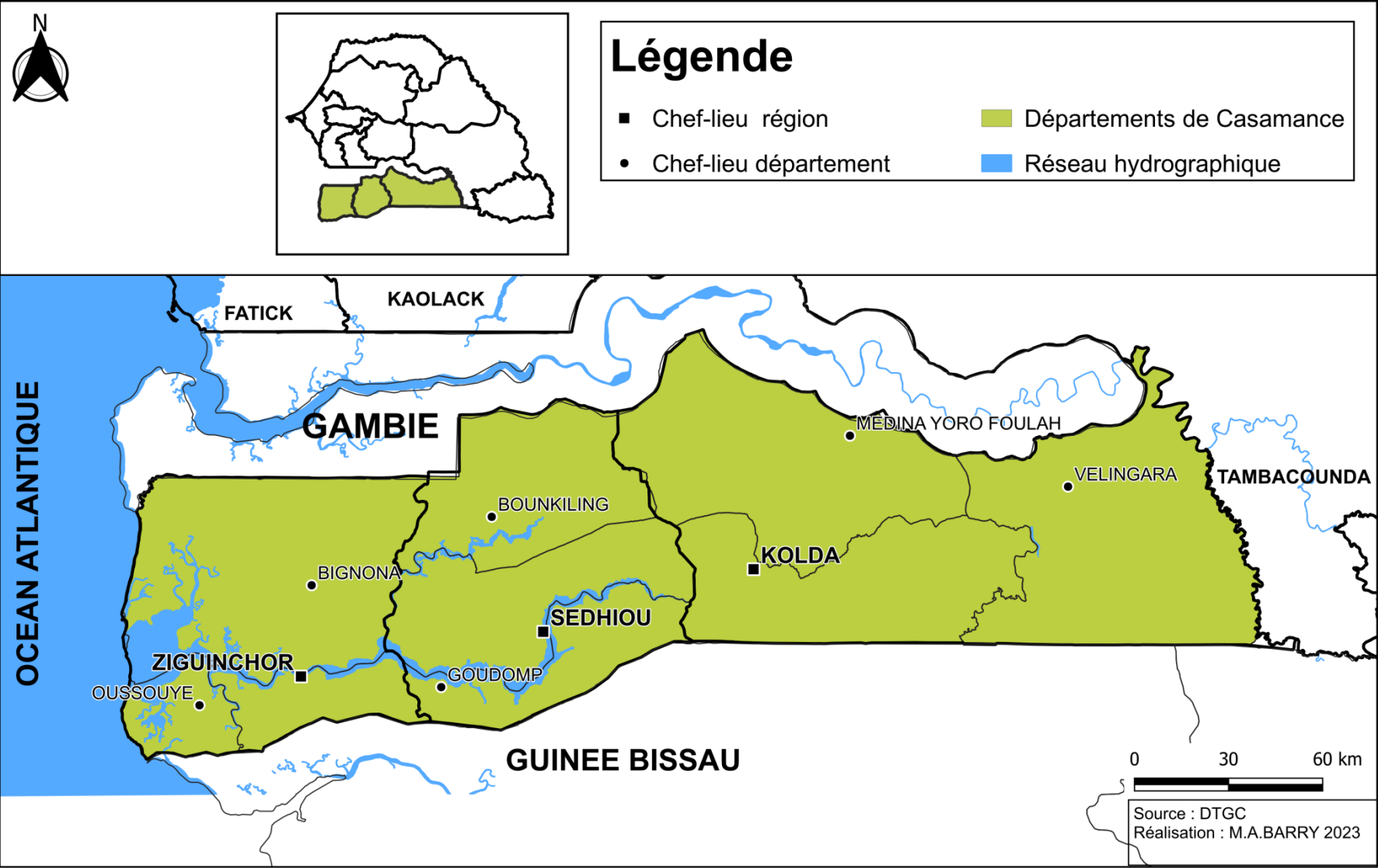
La Casamance occupe une superficie d'environ 28 000 km², soit 1/7 de la superficie du territoire du Sénégal. Elle est composée de trois régions administratives, culturellement et géographiquement différentes : la région de Ziguinchor correspond à la Basse Casamance majoritairement dominée par le groupe ethnique des diolas, la région de Kolda à la Haute Casamance par l'ethnie peule et la région de Sédhiou à la Moyenne Casamance par les mandings et balante (voir carte 2). Géographiquement, elle est limitée à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Nord par la République de la Gambie, au Sud par la Guinée-Bissau et la Guinée Conakry et à l'Est par la région du Sénégal oriental. Sa population est estimée à 1 611 987 habitants (ANSD-RGPHAE, 2013).

Chaque entité administrative de la Casamance a des caractéristiques culturelles et sociales :

→ **la Basse Casamance** correspond à l'actuelle région de Ziguinchor, appelée aussi Casamance maritime. Elle bénéficie de fortes et importantes précipitations et de l'omniprésence du réseau hydrographique par rapport aux deux autres régions qui composent la Casamance. Elle regorge d'importantes réserves de mangrove et de zones inondables qui sont propices à la riziculture. D'où la pratique importante de celle-ci par l'ethnie diola. Les travaux de Pélissier (1966), Diop (1990) et Cormier Salem (1992, 1994 et 1999) ont montré que les diolas ont élaboré des techniques d'aménagement des zones de mangroves en rizières. En revanche, avec le changement climatique et l'urbanisation, la Basse Casamance connaît de fortes modifications. Les chercheurs du département de géographie de l'Université Assane Seck de Ziguinchor ont consacré beaucoup de leurs travaux aux domaines de l'agriculture périurbaine, de la gestion des déchets, des enjeux et des perspectives du changement climatique, du littoral et de la mangrove (Sané et Mbaye, 2007 ; Sané, Benga et Sall, 2010 ; Sall et Sy, 2015 ; Sakho et *al.* 2016 ; Sène, 2018). En 2017, Sané. T. a soutenu une thèse sur la "Vulnérabilité et adaptabilité des systèmes agraires à la variabilité climatique et aux changements sociaux en Basse Casamance". Dans cette thèse, l'auteur a essayé de montrer les différentes pratiques et stratégies agricoles auxquelles s'adonnent les diolas. L'ingéniosité que le diola met en avant pour préserver sa culture du riz. L'installation du barrage d'Affiniam a créé un conflit entre l'État et la population locale. En fait, pour celle-ci, le barrage a accentué la salinisation et l'ensablement des terres. Les travaux de Sy, 2013, ont montré comment ce barrage a constitué un frein au développement local. L'auteur souligne qu'à travers ces enquêtes, 49 % de la population n'apprécie pas la gestion du barrage du fait de l'impossibilité de mettre en valeur certaines terres, impossibilité d'arrêter la salinisation.

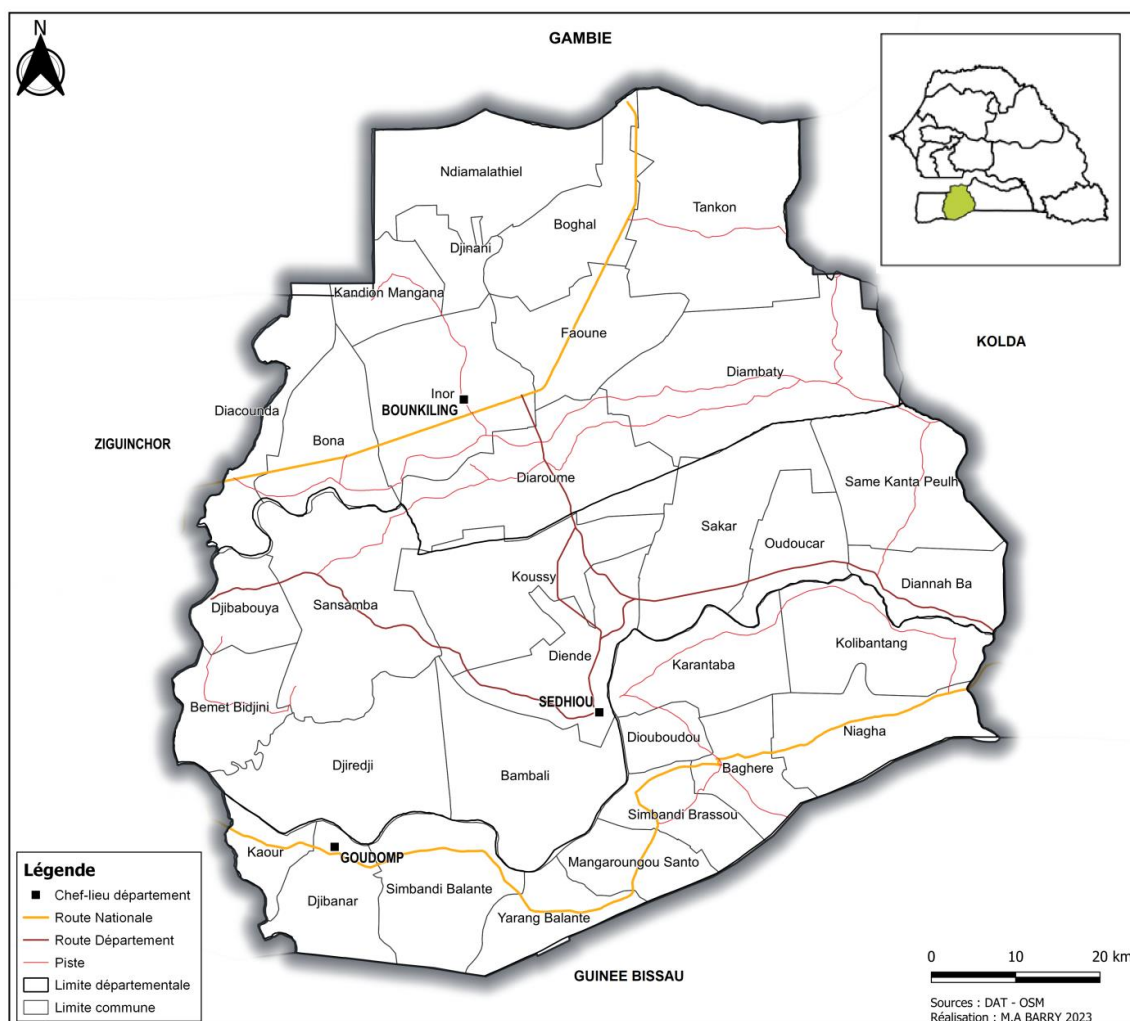
- **la Haute Casamance** est l'actuelle région de Kolda. Elle est dominée essentiellement par les peuls d'origines géographiques et sociales différentes (Fanchette, 2010). C'est une région à fort potentiel agricole et sylvo-pastoral. C'est le cas notamment du bassin de l'Anambé avec la riziculture irriguée, l'élevage semi-nomade. Jadis région de la culture du coton, avec l'implantation de SODEFITEX, la région est pourvoyeuse de main-d'œuvre locale et nationale. C'est le cas étudié par Sidibé. M., 2005, « Les Migrants de l'Arachide ». Dans son ouvrage, l'auteur a retracé le parcours migratoire des paysans de Saloum à Pata et la relation des migrants aux autochtones. L'ouvrage de Fanchette. S, 2010, analyse l'historique, le processus d'occupation, de succession de marabouts et de rois de la Haute Casamance. On retient que les peuls sont attachés à leur terroir, comme les diolas de la Basse Casamance. La Haute Casamance compte trois départements : Kolda, Vélingara et Médina Yoro Foula.
- **la Moyenne Casamance** représente l'actuelle région de Sédhiou. Elle fut capitale de la Casamance avant d'être transférée à Ziguinchor en 1906. Elle a été un des départements de la région de Kolda à l'issue du découpage administratif de 1984. La région de Kolda couvrait la Haute et la Moyenne Casamance et était composée des départements de Kolda, Vélingara et Sédhiou. En 2010, dans le cadre de la subdivision, on assiste à la naissance de la nouvelle région de Sédhiou (Moyenne Casamance). Elle est composée de trois départements : Sédhiou, Goudomp et Bounkiling. Ce remodelage administratif, ne justifie peut-être pas une réponse politique dans le but d'apaiser les tensions qui perdurent depuis plus d'une quarantaine d'années. Même si la Moyenne Casamance est moins impactée par le conflit, elle a connu des déplacés. Des populations des départements de Bounkiling et de Goudomp sont allées vers le reste du territoire. Les ethnies dominantes de la Moyenne Casamance sont les balante et les manding. Elles pratiquent l'agriculture pluviale et la riziculture le long du fleuve Casamance et de ses affluents. À côté de la culture importante du riz, le mil et le maïs sont aussi source de l'alimentation de la population.

Carte 2: Les 3 (trois) régions administratives de la Casamance



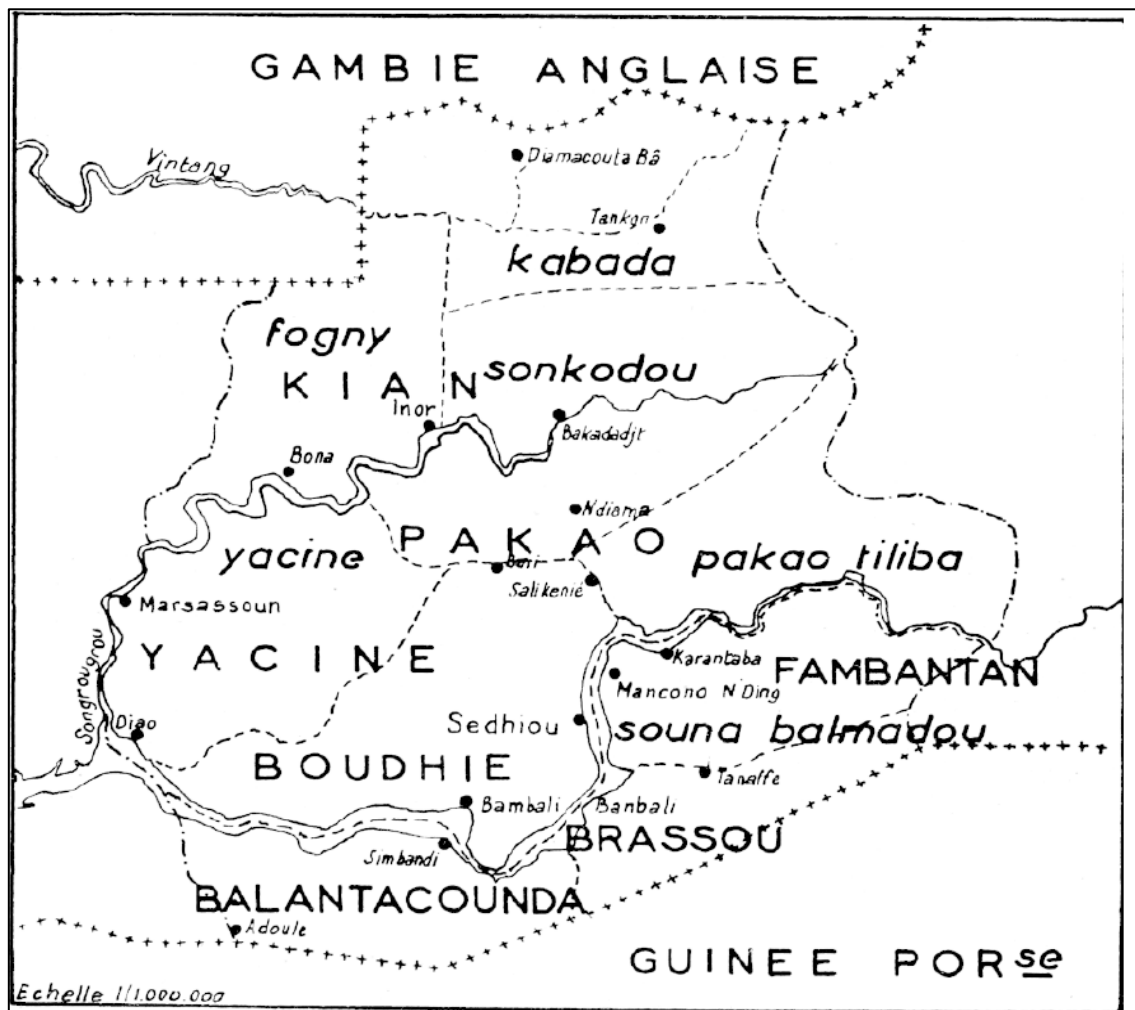
Créée par la loi 2008-14 du 18 mars 2008 modifiant les articles premier et deuxième de la loi n° 72-02 du 1^{er} février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale, la nouvelle région de Sédhiou, qui n'était jusqu'ici qu'un département, correspond à la Moyenne Casamance. La région de Sédhiou s'étend sur une superficie de 7 341 km², soit 3,7 % du territoire national. Elle est limitée, au Nord, par la République de Gambie, au Sud par la Guinée Bissau, à l'Est par la région de Kolda et à l'Ouest par la région de Ziguinchor (carte 3). Cette position, à la fois frontalière et au centre de la Casamance, confère à la région un potentiel dans les dynamiques économiques, sociales et culturelles dans la sous-région.

Carte 3: Situation de la zone d'étude.



La Moyenne Casamance est une région périphérique et enclavée (Ninot, 2003 ; Ninot et Magrin, 2005), du fait de son insuffisance d'infrastructures et par rapport au reste du territoire. Du point de vue historique, le découpage administratif qu'avait souligné Seck, 1955, est de 9 cantons, à savoir : Boudhié, Yacine Sud, Souna Balmadou, Pakao-Tilibo, Fogny, Sonkodou, Balantacounda, Brassou et Kabada (carte 4). Selon le rapport provisoire de l'ANSD-RGPHAE 2023, sa population est estimée à 590 784 habitants. La population se caractérise également par sa composition cosmopolite du fait de la diversité ethnique : manding, peul, balante, diola, manjack, mankagne, wolof, sérère, bainounk, etc.

Carte 4: Les cantons de la Moyenne Casamance



Source : Assane SECK, 1955.

1.3 Peuplement et population de la Moyenne Casamance

1.3.1 Peuplement de la Moyenne Casamance

Selon la tradition orale, le nom Sédhiou dérive de « Seijeii » (retournes-y). Ce qui signifierait, que tout voyageur de passage à Sédhiou y retourne (Sonko, 2013). Sédhiou a été créé par l'ethnie baïnouk. Cette ethnie est très répandue en Casamance. À partir de 1875, Fodé Kaba DOUMBOUYA, roi des mandings venant du Boundou de la Moyenne Casamance, s'oppose au roi du Firdou (Haute Casamance) Moussa Molo BALDE et aux balante (ethnie dominante du département de Goudomp). Le premier quartier de Sédhiou s'appelle « PATHIOBOR ». Il a été fondé par Mané Bodian DANFA, dont les ancêtres venaient de Bakhoum. Sédhiou a fait l'objet d'une évolution remarquable. Par exemple, jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, Sédhiou était le principal comptoir des opérateurs économiques français en Casamance. La construction du Fort Pinet LAPRADE en 1842 illustre sa position de ville attractive, qui sert aujourd'hui d'activités culturelles et de monument historique pour le tourisme. En 1886, l'administrateur supérieur Dr Maclaud propose au gouverneur Camille Guy le transfert de la capitale de Sédhiou à Ziguinchor. À partir de 1906, on assiste au déclin de la ville de Sédhiou. La ville garde les vestiges de ce passé colonial dans son architecture et sa structure urbaine, notamment dans les quartiers centraux.

La Moyenne Casamance est à dominante manding avec la présence des balante au Sud-Ouest et le Kabada, pays « toucouleur » à l'Est. Cette prédominance du peuplement et de la culture manding est marquée par la langue qui y domine largement.

L'histoire de la Casamance montre l'antériorité du peuplement baïnouk dans cette partie du territoire national. Ainsi, comme le souligne Diallo (1992 : 7) : « *Ce peuple occupait anciennement l'espace compris entre le fleuve Casamance et le RIO GEBA, c'est-à-dire toute la Moyenne Casamance, l'actuel Fuuladu, et une partie de la Guinée Portugaise* ». Au XII^e siècle, la capitale de ce peuple se trouvait à Mampatin, à 70 km à l'Est de Kolda (Niane D. T. 1991 : 22). C'est pour cela qu'avec l'immigration des mandings, les baïnouk ont beaucoup souffert en Sénégal méridionale (Barry. B 1988 : 31). La présence des baïnouk en Casamance n'est pas à réfuter, car ils se trouvent un peu partout. Cependant, ils ne sont pas dominants du fait de l'arrivée des autres ethnies. Celles-ci sont en grande partie les mandings qui se sont accaparés des terres au détriment des autochtones. Cette ethnie se trouve aujourd'hui confinée autour d'Adéane en Basse Casamance.

Niane (1960) et Barry (1988) ont bien décrit l'ancienneté de l'empire du Mali. Ce dernier eut un rayonnement très important sur une grande partie de l'Afrique occidentale avant la pénétration

européenne. Ce grand empire englobait la Guinée-Bissau, la Gambie, la Guinée Conakry et le Sénégal. Les populations de ces pays parlent les langues locales.

L'arrivée des mandings dans la Ségambie méridionale va continuer jusqu'à l'intégration au vaste circuit du commerce à longue distance vers le Nord par le Sahara et vers l'Est par la boucle du Niger⁵.

Niane (1991) et Pelissier (1966) ont montré que les villages datent du XVI^e siècle. Les populations mandings étaient soit des guerriers redoutables, soit des commerçants actifs ou des prosélytes passionnés de l'Islam. Ainsi, Diallo (1992) montre leurs pratiques de commerce et de l'islam en Moyenne Casamance. À partir du Pakao, ils peuplent les autres provinces : le Suna, le Balmadu, le Birasu, le Buje, le Yasin et le Sonkodu.

Dans cette expansion, les autochtones baïnouk sont assimilés ou repoussés. Il faut ajouter que la Ségambie méridionale connaît au début du XIX^e siècle un mouvement de populations à une grande échelle consécutive à la chute de l'empire du Kaabu. Ainsi, beaucoup de Kaabunke viennent s'installer en Birasu. La Moyenne Casamance devient un pays manding qui tolère l'existence d'enclaves balante et « toucouleur ».

Les balante habitent le territoire qui va de Goudomp à la rizière de Binako. Leur pays appelé le Balantakunda s'étend sur une longueur de 50 km d'Est en Ouest. Ces limites Nord-Sud sont la rive gauche du fleuve Casamance et la frontière de la Guinée-Bissau. Les balante ont beaucoup subi l'influence manding, mais jamais accepté la domination. Quant aux toucouleurs, ils habitent dans le Kabada situé entre le Pakao et la frontière gambienne. Ils sont venus en Moyenne Casamance vers la fin du XVI^e siècle (Roche C : 1976 : 60-62). Ce sont des cultivateurs musulmans. La Moyenne Casamance est donc une zone d'immigration à partir de laquelle les mandings propageront leur commerce dans toute la région (Diallo, 1992).

1.3.2 Dynamique évolutive de la population de la Moyenne Casamance

L'étude de la population de la Moyenne Casamance va nous permettre de comprendre les dynamiques démographiques. Pour cela, nous utilisons les données des différents recensements et estimations de la population dans les années à venir qui sont fournies par l'ANSD. C'est l'organe chargé des études démographiques au Sénégal. Au dernier recensement de 2023, la population est de 18 032 473 habitants (ANSD. RGPH-5, 2023). En 2013, la population de la Moyenne Casamance est estimée à 452 994 habitants sur un total de 13 508 715 habitants pour la population sénégalaise, soit 4,06 % (ANSD-RGPHAE, 2013). Sa population est estimée à 590 784 habitants (ANSD. RGPH-5, 2023). Les

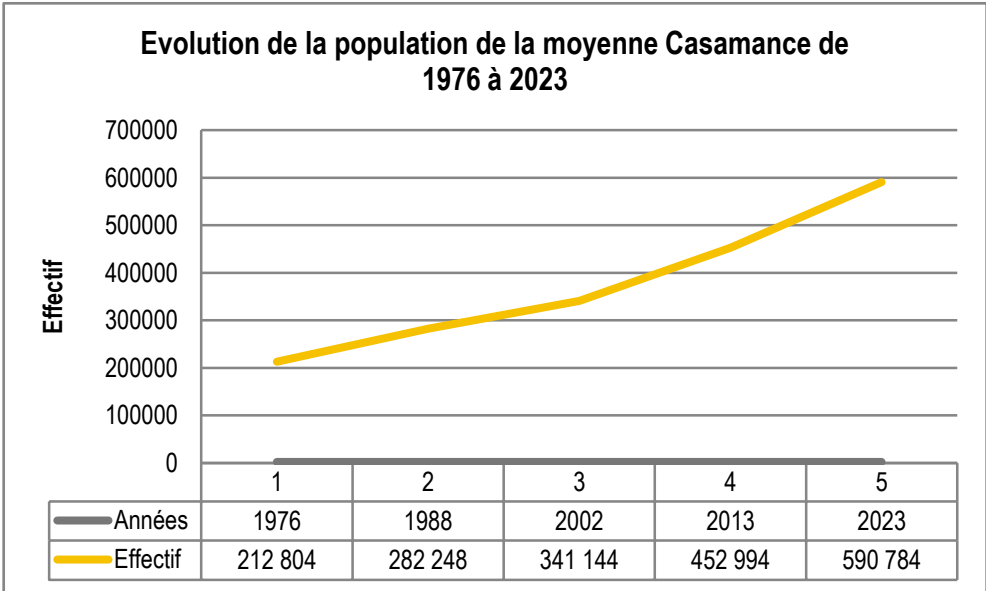
⁵ Op.cit. BARRY. B, 1988, pp. 30-36.

différents recensements de la population du Sénégal et les estimations qui en sont issues montrent que la Moyenne Casamance est fortement rurale et est en forte croissance.

1.3.2.1 Croissance et structure de la démographie de la Moyenne Casamance

La population de la Moyenne Casamance est en forte croissance. Le graphique ci-dessous (figure 1) montre l'évolution de la population de la Moyenne de 1976 à 2023. L'analyse de l'évolution de la population de la Moyenne Casamance montre une croissance importante entre les différents recensements. Entre le premier et le dernier recensement réalisé au Sénégal, la population de la Moyenne Casamance a doublé. En 47 ans, elle est passée de 212 804 habitants en 1976 à 590 784 habitants en 2023, soit une augmentation de près de 177 %.

Figure 1: Evolution de la population de la Moyenne Casamance de 1976 à 2023



Source : ANSD-RGPHAE 2023, Conception et réalisation : Barry M. A. 2023.

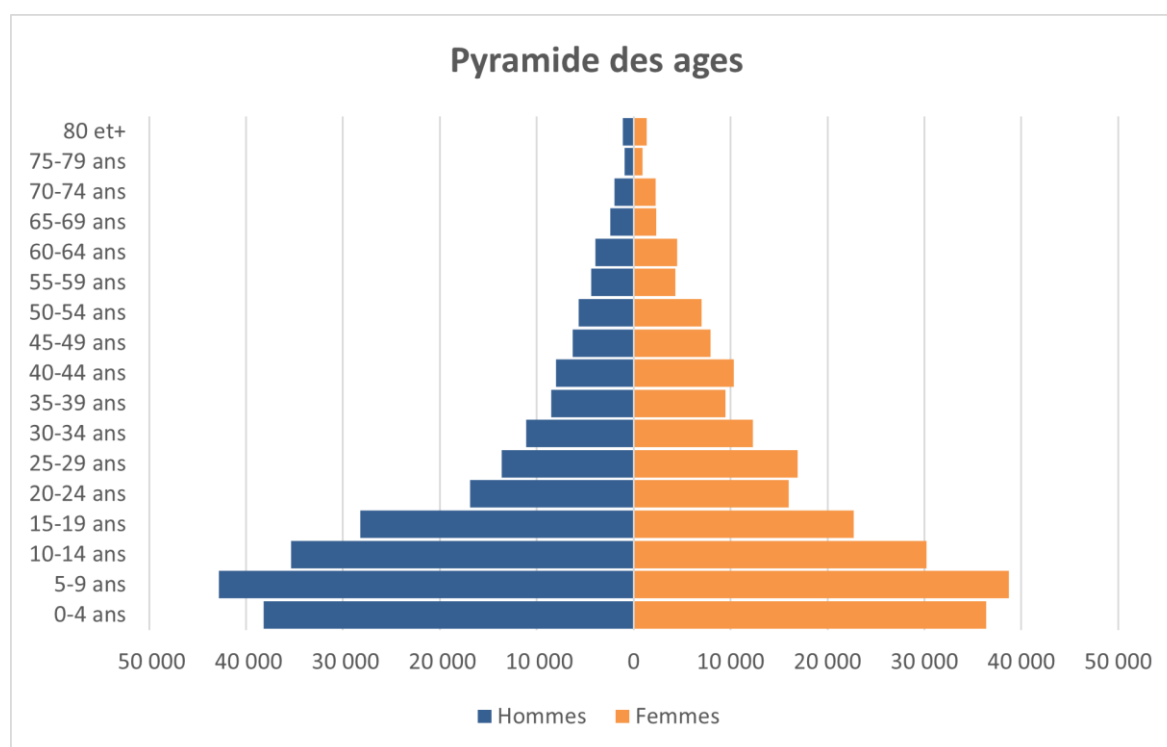
À l'image du pays, la structure démographique de la Moyenne Casamance est marquée par une fécondité élevée (tableau 1 : Répartition selon l'âge et le sexe). En effet, 60,2 % de la population ont moins de 20 ans et celle âgée de 60 ans et plus représente 4,8 %. La population adulte (20-59 ans) représente 35 %. Les réalités du terrain montrent que cette dernière tranche d'âge et la jeunesse sont presque inactives. En fait, il n'existe que peu d'offres d'emploi et la plupart de la population s'active dans le secteur informel.

Tableau 1: Répartition de la population selon l'âge et le sexe en Moyenne Casamance

Groupes d'âge	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage
0-4 ans	38 172	36 348	74 520	16,4 %
5-9 ans	42 795	38 734	81 529	18 %
10-14 ans	35 363	30 199	65 562	14,5 %
15-19 ans	28 222	22 681	50 903	11,2 %
20-24 ans	16 906	15 996	32 902	7,3 %
25-29 ans	13 649	16 934	30 583	6,7 %
30-34 ans	11 072	12 293	23 365	5,1 %
35-39 ans	8 494	9 454	17 948	4 %
40-44 ans	8 012	10 302	18 314	4,1 %
45-49 ans	6 300	7 906	14 206	3,1 %
50-54 ans	5 657	6 989	12 646	2,8 %
55-59 ans	4 389	4 300	8 689	2 %
60-64 ans	3 972	4 506	8 478	1,9 %
65-69 ans	2 391	2 331	4 722	1,1 %
70-74 ans	1 995	2 268	4 263	0,9 %
75-79 ans	958	914	1 872	0,4 %
80 et+	1 121	1 371	2 492	0,5 %
TOTAL	229 468	223 526	452 994	100 %

Source : ANSD-RGPHAE, 2013, réalisation Barry M. A, 2023.

Figure 2 : Pyramides des âges de la population de la Moyenne Casamance



Source : ANSD-RGPHAE, 2013, réalisation Barry M. A, 2023.

1.3.2.2 Organisation spatiale et évolution démographique selon le lieu de résidence

La densité de la population de la Moyenne Casamance est de 62 habitants au km². Elle est supérieure à celle de la Haute Casamance (31,5 habitants au km²) et est inférieure à celle de la Basse Casamance (75 habitants au km²). Malgré la persistance du conflit casamançais, la région de la Casamance reste l'une des entités territoriales du pays la plus peuplée. La population de la Moyenne de la Casamance est inégalement répartie. La population en zone rurale est plus importante que celle en zone urbaine, avec respectivement 365 980 habitants et 87 014 habitants (figure 3). Le département de Goudomp est le plus peuplé avec 156 095 habitants au dernier recensement de 2013, suivi du département de Sédhiou et arrive en dernière position le département de Bounkiling avec respectivement 151 331 habitants et 145 568 habitants. La Moyenne Casamance se caractérise par un grand nombre de petits villages. À côté de ces derniers, on ne trouve que dix localités de grandes dimensions, à savoir : Sédhiou, Goudomp, Bounkiling, Tanaff, Marsassoum, Diannah Malary, Diattacounda, Samine, Médina Wandifa et Ndiamacouta. Celles-ci sont considérées comme des communes urbaines au regard du dernier découpage administratif et de l'érection de Sédhiou en région.

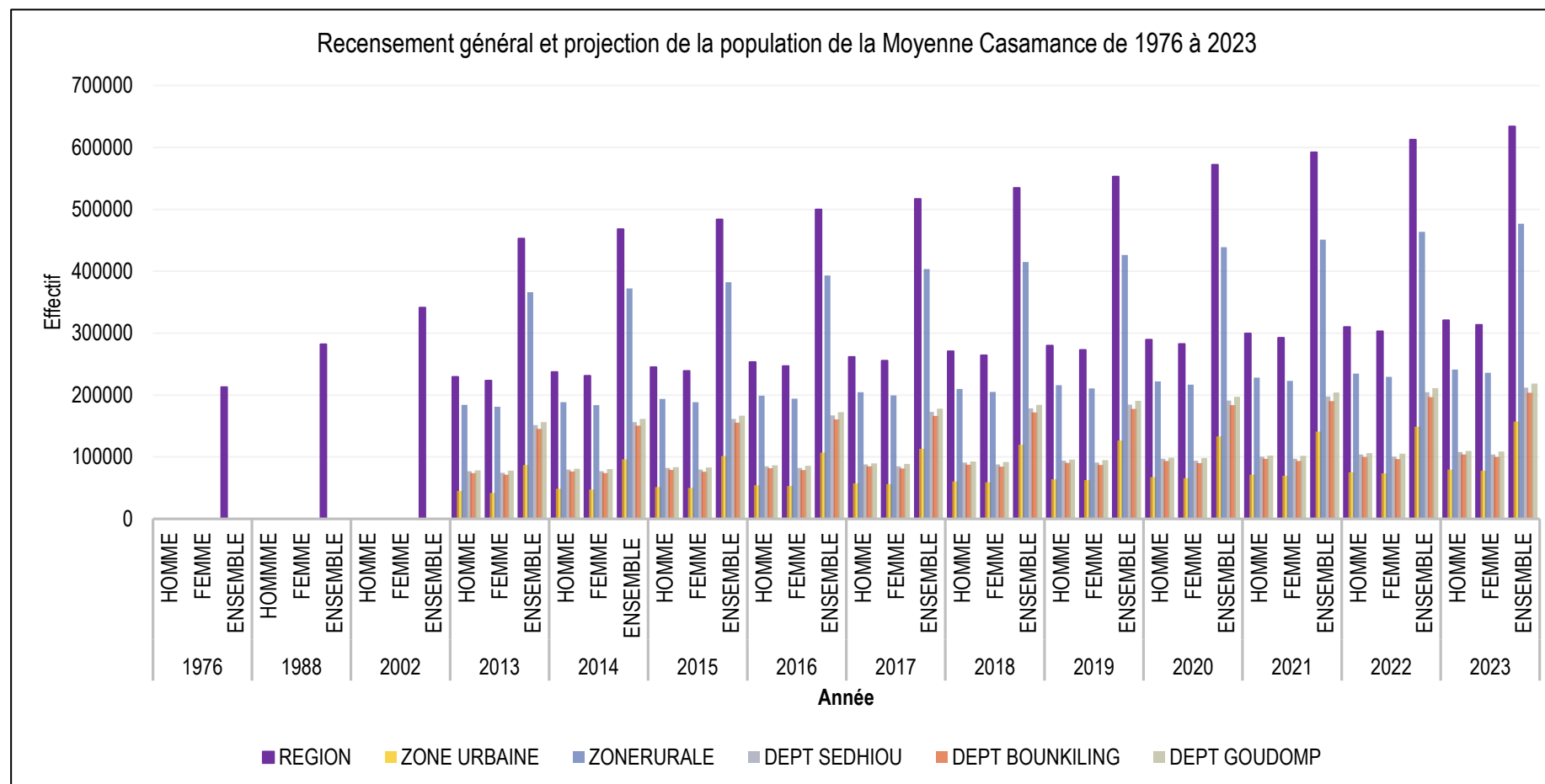
La Moyenne Casamance est essentiellement rurale. Mais la zone rurale se vide de sa jeunesse (exode rural) pour la zone urbaine en raison de la recherche d'emploi. Les jeunes exercent divers métiers, à savoir chauffeurs de véhicules et de taxi moto « Jakarta », manœuvre, maçon, mécanique, etc.

La répartition de la population selon la zone de résidence (cf. figure 3) donne un taux d'urbanisation régional de 19,2 % (ANSD-RGPHAE, 2013). Ce taux varie d'un département à un autre, celui de Sédhiou arrive en premier, suivi de Goudomp et enfin de Bounkiling. Dans le département de Boukiling, nous avons : Bounking, Ndiamacouta et Médina Wandifa, dans le département de Goudomp : Goudomp, Tanaff, Diattacounda et Samine et dans le département de Sédhiou : Sédhiou, Marsassoum, Diannah Malary. Il faut souligner que seule Sédhiou fait figure d'une ville, car elle abrite l'essentiel des infrastructures administratives et socio-économiques.

Quelques facteurs expliquent l'évolution démographique de certaines localités de la Moyenne Casamance. C'est le cas de Madina Wandifa qui a une position favorable et se trouve à l'intersection de la route nationale 4 (RN 4) et de la route régionale (R 21). Ces routes sont fréquentées par les transporteurs. Mais Marsassoum avait connu une baisse de la fréquentation de son axe pour aller à Sédhiou du fait du butinage de la N 4 et de la R 21. De nos jours, avec le bitumage de la zone de boudié, les transporteurs fréquentent de plus en plus l'axe de Marsassoum pour rallier la base Casamance.

En somme, la figure 3 montre une forte croissance de la population de la Moyenne Casamance. À ce rythme, les besoins en termes d'accès aux infrastructures sociales et à l'emploi de la population seront toujours préoccupants, aussi bien en espace rural qu'urbain.

Figure 3 : Recensement général et projection de la population de la Moyenne Casamance de 1976 à 2023



Source : ANSD-RGPHAE, 2013 ; Conception et réalisation BARRY M. A, 2023.

1.3.2.3 La diversité ethnique et religieuse de la Moyenne Casamance

L'étude de la diversité de la composition ethnique de la Moyenne Casamance n'est pas simple. En effet, les documents abordant le recensement général de la population du Sénégal n'ont pas donné de détails sur la composition ethnique. En plus, Sédhiou a été un département de Kolda jusqu'en 2008.

Les études montrent que la migration, les échanges et l'acculturation ont marqué les peuples de ce territoire.

Les études menées par le Plan départemental de développement (2016) dans les trois départements montrent une mosaïque de regroupements humains composés par les mandings, les bainouk, les balante, les haalpulareens, les diolas, les mankagne, les manjack, les wolofs, les sérers et les bambaras. Les différentes religions y cohabitent : l'Islam, le Christianisme et l'Animisme. Les principales confréries (mouridisme, tidianisme et khadria) sont représentées. La Moyenne Casamance est fortement dominée par la religion musulmane. C'est ainsi que dans le département de Goudomp, l'islam représente 95 % et le christianisme 4 % (PDD Goudomp, 2016). Cela se confirme à l'échelle communale à Sédhiou où la religion musulmane représente 92,5 % (PDC de Sédhiou, 2016-2021) et à Bambali, 80 % (PDC de Bambali, 2019-2023). L'ethnie la plus représentative de ces mêmes communes est l'ethnie Manding 42 %, suivie des Balante 40 %, des Manjacque 9 %, des Peuls 5 %, des Mancagne 2 % et autres minorités constituées de Diolas, Sarakholé, Diakhanké... (PDC de Bambali, 2019-2023). Dans la commune de Sédhiou, l'ethnie Manding constitue 31,7 % de la population totale de la commune, elle est suivie par les halpulaarens 20,3 %, les Diola 15,7 %, les Balante 14,4 % et les Wolofs 3,8 % ainsi que d'autres minorités (PDC de Sédhiou, 2016-2021).

En Moyenne Casamance, on trouve beaucoup de localités à connotation ethnique. C'est le cas de Diattacounda qui veut dire « chez les Diatta », qui est une ethnie balante. L'appellation « Sakar » viendrait du manding « Sa-kar » qui signifie « le serpent à éviter » (Plan de développement communal de Sakar, 2017-2022). L'appellation « Oudoucar »⁶ viendrait du manding « wouloucar » qui veut dire « chiens d'autrui ».

Ceux-ci confirment des répartitions ethniques et religieuses dominées respectivement par les mandings et balante et les musulmans. On note une forte présence de culte religieux dans chaque village et dans chaque quartier. Il faut noter que les lieux de cultes et de cimetières chrétiens sont présents dans certaines zones. Cependant, il y a une forte présence de mosquées.

⁶ Ce nom renvoie à l'histoire d'un chasseur qui, de passage dans le village avec ses chiens, se reposait sous un arbre après une longue journée de marche. Entre temps, ses chiens erraient dans les villages environnants sans leur maître, et c'est pour cela que les populations de Marandan les ont appelés « wouloucar » ou « chiens d'autrui » Plan de développement communal (PDC) de la commune d'Oudoucar, 2016-2022.

Cela peut s'expliquer aussi par l'islamisation des baïnouk menée par le marabout Fodé Kaba DOUMBOUYA. Péliissier (2008 : 226) souligne : « (...) *Fodé k. Doumbouya, marabout et chef de guerre manding qui ramène un islam défaillant en Moyenne Casamance, porte la guerre à l'ouest du Soungrougrou et y fonde des villages de fidèles chargées de mater les Diolas : tels sont quelques-uns des épisodes les plus mémorables illustrant l'intensité des guerres saintes qui, du Saloum à la Casamance, balayèrent le pays à la fin du siècle dernier* ».

L'historienne Céline Badiane-Labruno, 2008, signale que Sédhiou a bénéficié de la présence de missionnaires évangéliques au XIXe siècle. L'auteur montre que leur présence est moins connue par l'histoire et les historiens. Pour elle : « *l'histoire des protestants de Sédhiou s'inscrit moins dans l'histoire religieuse de la contrée que dans l'histoire scolaire* ». Cela laisse à dire que les évangéliques n'ont pas réussi leurs missions.

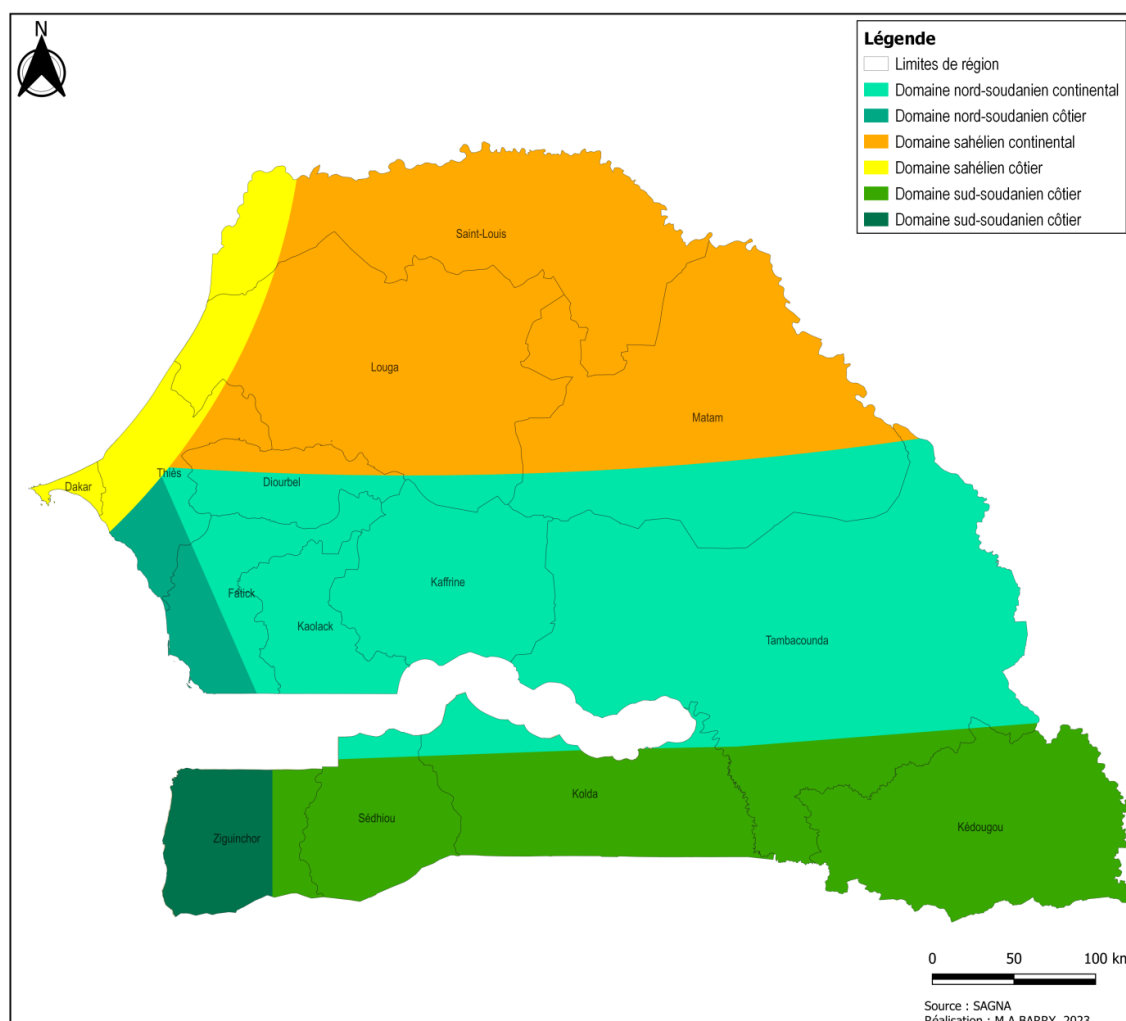
1.4 La Moyenne Casamance, quelques caractéristiques biophysiques

La Moyenne Casamance, au sud du Sénégal, possède un climat humide avec une végétation luxuriante et des réseaux hydrographiques. Son principal affluent est le Soungrougrou avec beaucoup de belongs et de vallées. Ainsi, nous relevons quelques caractéristiques biophysiques qui font de cette zone d'étude un espace à caractère variable.

Elle a un climat de type soudanais continental (carte 5). Ce dernier se caractérise par deux grandes saisons : une saison des pluies allant du mois de mai au mois d'octobre et une saison sèche de novembre à avril. Nous avons deux pics, un froid qui s'observe de mi-décembre jusqu'en fin janvier avec 16 °C, et un autre, chaud, avoisinant les 39 °C durant les mois d'avril-mai. Les rares pluies enregistrées sont d'origine extratropicale. Ce sont les "pluies de mangues" ou "heug" qui surviennent en décembre-janvier-février (A. Seck, 1962 ; M. Leroux, 1970).

La Moyenne Casamance enregistre de fortes précipitations pendant la saison hivernale, allant de 1 000 mm à 1 500 mm (figure 4). Elle est traversée par le fleuve Casamance et ses affluents, dont le Soungrougrou. Autant d'atouts sur le plan climatique qui favorisent l'agriculture, principale activité des populations. En revanche, l'enclavement et l'insuffisance des infrastructures constituent le principal obstacle au développement local dans cette région, avec des potentialités à exploiter.

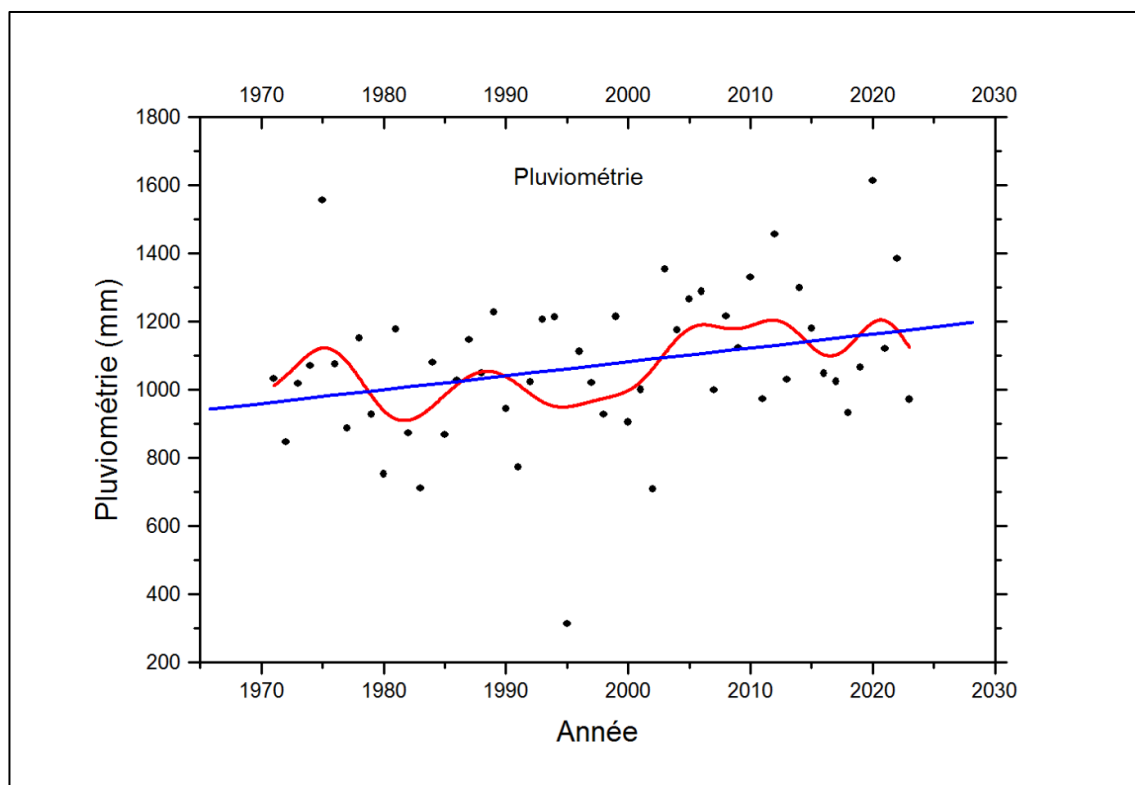
Carte 5: Les domaines climatiques au Sénégal (P. Sagna, 2008)



Jadis, le fleuve Casamance permettait à certaines localités de pratiquer la pêche. Cependant, l'eau est devenue saumâtre du fait de la remontée de la langue salée. Le niveau de profondeur de la nappe phréatique est en fonction du positionnement sur l'espace de chaque localité. La moyenne est de 10 m de profondeur et dépend des bas-fonds et des plateaux. La nappe intermédiaire du miocène peut aller jusqu'à 100 m de profondeur et celle du maestrichien plus profonde à 300 m de profondeur. Ces aquifères contiennent des volumes d'eau très importants et de bonne qualité pouvant être utilisés de manière durable dans l'alimentation des populations et à l'irrigation.

La Moyenne Casamance a un relief plat propice à la riziculture. Au niveau des plateaux, on note des sols ferrugineux tropicaux, plus ou moins lessivés, tandis que les vallées sont caractérisées par des terres hydromorphes, avec une teneur en limon argileux.

Figure 4 : Évolution annuelle de la pluviométrie à la station de Sédhiou de 1971 à 2023



Source : Enquête de terrains 2020, 2021, 2022 et 2023.

La figure 4 montre la variabilité des précipitations dans la région de Sédhiou de 1971 à 2023. Les précipitations varient d'une année à une autre et sont généralement comprises entre 700 et 1 500 mm par an. La variabilité des précipitations a des impacts sur les cultures et amène les producteurs agricoles à associer ou diversifier leurs cultures (cf. chapitres 5 et 6).

Le long du fleuve, les sols minéraux à Pseudo Gley offrent des potentialités importantes, notamment pour la riziculture et la maraîchère. Mais ils restent difficilement aménageables du fait de leur texture hydromorphe. Ainsi, pour Manzelli et *al.* 2015, les formations pédologiques sont définies par la géomorphologie et l'hydro morphologie du paysage. C'est dans ce sens qu'ils résument les différentes typologies (cf. carte 6) qu'on trouve en Moyenne Casamance comme suit :

- au niveau des plateaux, les formations les plus fréquentes sont les sols rouges ferralitiques, sablo-argileux avec une teneur en matière organique très faible ;
- au niveau, des vallées, on retrouve les sols hydro morphes proprement dits, souvent exempts de salinité ;
- Sur les pentes et les terrasses, se trouvent des sols hydromorphes de transition (sols gris) bien représentés.

Les caractéristiques des sols varient bien évidemment d'un endroit à un autre. On trouve les sols halomorphes le long du fleuve Casamance et de ses affluents.

La végétation est influencée par les facteurs anthropiques. L'urbanisation et la croissance démographique entraînent un recul des zones de culture et de la végétation. Les principales formations végétales qu'on trouve en Moyenne Casamance sont la savane arborée, arbustive, herbacée, la palmeraie et la mangrove (cf. carte 7). Malgré les menaces de salinisation (photo 1), le domaine forestier est source de combustibles ligneux, de bois d'œuvre, d'artisanat et de services, de produits de cueillette, de plantes médicinales, et de pâturage. Compte tenu des relations et des interactions entre la flore et la faune, la dégradation de la végétation entraîne une régression des animaux. On y trouve une faune sauvage variée avec principalement de nombreuses espèces d'oiseaux, des reptiles, des phacochères, des biches, des lièvres et offre des possibilités pour le développement du tourisme.

Carte 6: Les types de sols de la Moyenne Casamance

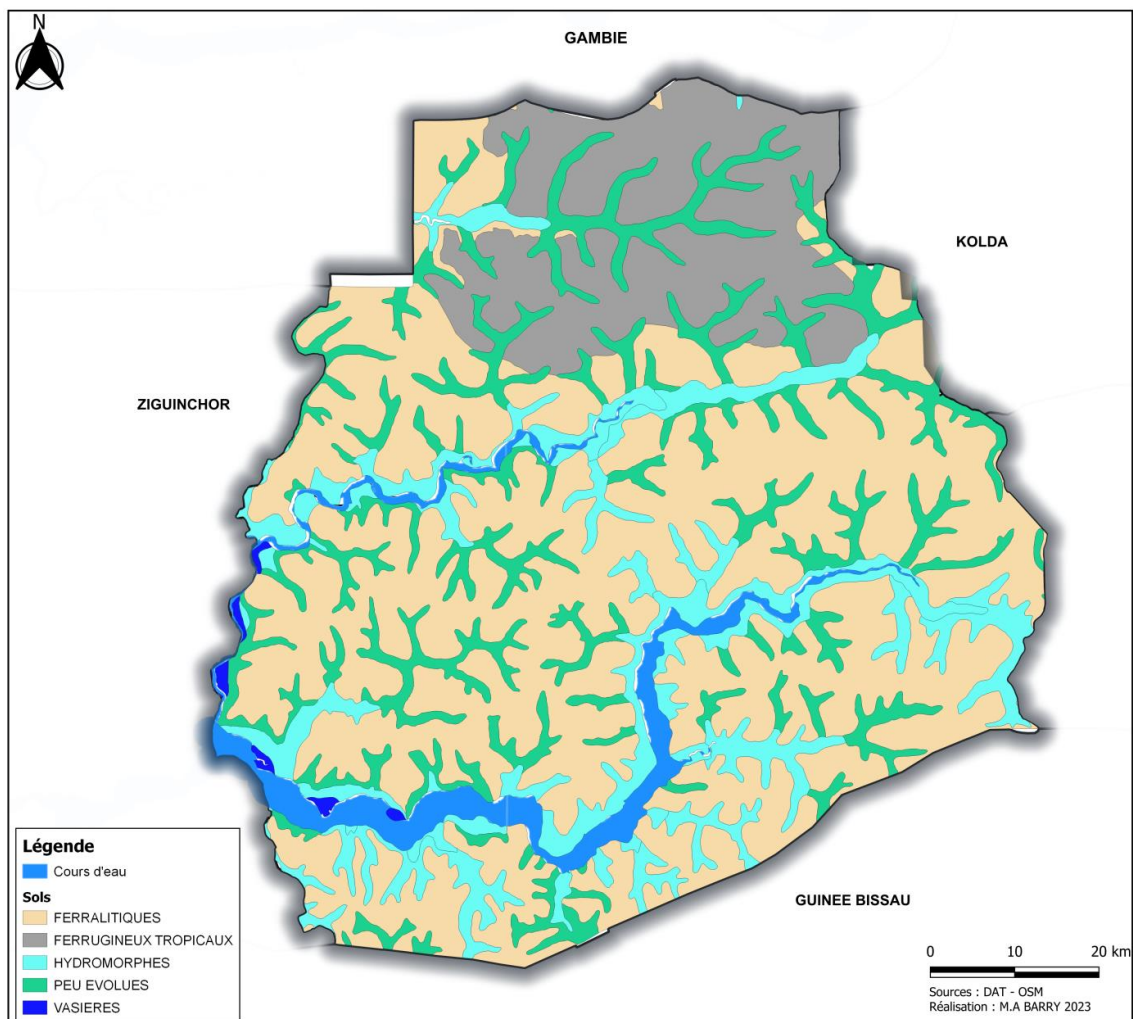


Photo 1: Effet de la salinisation du fleuve Casamance dans les villages de Mandina findiféta et de Diendé



Photo prise dans le village de Mandina Findiféta en mai 2020. Sur la photo apparaît un sol de boue et de sel. Les rares mangroves qui sont censées attirer les poissons sont en voie de disparition à cause de la salinisation qui empêche leur reproduction.

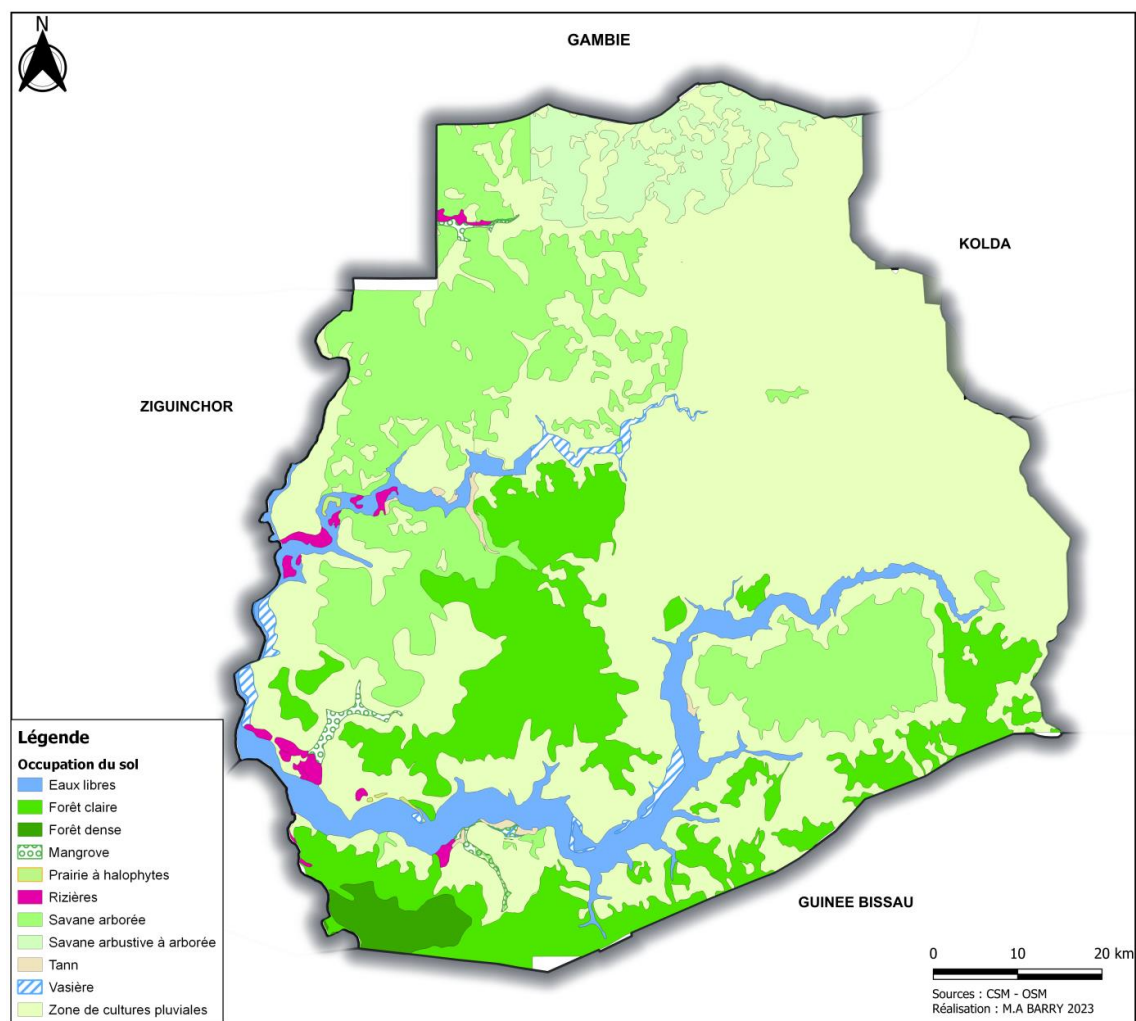


Photo prise dans le village de Diendé en mai 2021. Elle montre un dépotoir d'ordures ménagères dans le fleuve Casamance.

Jadis, les deux localités ont été pourvoyeuses de poissons des communes de Diendé et de Koussy. De nos jours, le poisson se fait de plus en plus rare, à cause de la salinisation.

Source : Clichés BARRY. M. A, mai 2020.

Carte 7: Occupation du sol de la Moyenne Casamance



1.5 Problématique

Le Sénégal se situe à l'extrémité Ouest du continent africain (voir carte 1). Il se trouve entre le parallèle 12° 30 et 16° 30 Nord et les méridiens 11° 30 et 17° 30 Ouest. Avec une superficie de 196 720 km², la population du Sénégal est estimée en 2023 à près de 18 000 000 personnes (recensement de 2013 indiquait 13 508 715 habitants : ANSD-RGPHAE, 2013). La décentralisation et la déconcentration sont les deux niveaux de l'architecture et du schéma administratif du Sénégal. Ainsi, au niveau du découpage administratif hérité de l'époque coloniale, on note 14 régions, 45 départements, 133 arrondissements, soit 192 circonscriptions administratives. La décentralisation a permis de créer des collectivités territoriales au nombre de 570 (14 régions, 126 communes, 46 communes d'arrondissement et 384 communautés rurales). Le découpage administratif a créé des disparités socio-économiques et socio-spatiales. En fait, plus de la moitié des infrastructures socio-économiques et les 2/3 de la population sont concentrées dans la partie ouest. D'où un « *Sénégal utile* » à l'ouest et un « *Sénégal oublié* » le reste du pays. Avec la nouvelle réforme de l'acte 3 de la décentralisation, la région de la Casamance ambitionne de devenir un des pôles de développement. Cette région a accueilli le premier Conseil des ministres décentralisé à Ziguinchor, le 27 juin 2012.

Vu le contexte dans lequel se trouve notre zone d'étude et les mouvements politiques, socio-économique qui la secouent, il est opportun d'articuler les trois axes de recherches que nous nous donnons pour objectif d'enrichir : **(1)** l'enjeu de la décentralisation est de faire en sorte qu'une homogénéité s'instaure entre les territoires. Aujourd'hui au Sénégal, on note la persistance d'un fort déséquilibre des infrastructures, dont la moitié est concentrée dans les régions du Nord-ouest. Il est indispensable de tendre vers un aménagement équilibré et viable, comme le souligne Diahou (2005 : 41-42) : « *L'Aménagement du territoire vise en permanence une adéquation entre trois éléments fondamentaux, à savoir : l'homme, les ressources et l'espace* ». **(2)** L'approche migratoire amène à questionner la mobilité circulaire qu'entretiennent notre espace d'étude et les Haute (Est) et Basse (Ouest) Casamance, et les pays limitrophes (Gambie et Guinée-Bissau). En fait, la Moyenne Casamance est une zone de départ, de transit et d'arrivée. **(3)** Si cette zone est peu épargnée du fait du conflit et des enjeux politiques des deux pays, elle peut se développer. Ce développement peut se faire aussi grâce aux migrants par leurs investissements, aux accords de coopération des collectivités et grâce aux entités locales.

Les collectivités locales n'ont pas assez de moyens pour satisfaire les besoins de leur population. Elles recourent aux ONG et aux aides liées à la coopération décentralisée avec des collectivités territoriales

étrangères. Comme le stipule l'article 17⁷ du code des collectivités locales : « *Les collectivités locales peuvent, dans le cadre de leurs compétences propres, entreprendre des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec des collectivités locales de pays étrangers ou des organismes publics ou privés de développement* ». La coopération décentralisée peut se faire aussi bien entre collectivités des pays Sud-Sud ou entre collectivités Nord-Sud. C'est dans ce sillage qu'en France, la coopération décentralisée est définie dans le titre IV de la loi du 06 février 1992⁸, portant sur l'administration territoriale de la République française et la circulaire du 26 mai 1994 qui précise les modalités d'application de cette loi.

Dans la zone d'étude, à titre d'exemple, on peut citer les coopérations entre la commune de Sédhiou et celles des Ullis (département des Yvelines, région Ile-de-France), Médico del mundo et Enfermas para del mundo (Espagne), Iles Canaries (Espagne), communes de Boghal et de Ndiamacouta avec le département de Goudomp. Il y a aussi des associations villageoises et inter-villageoises qui interviennent dans le domaine social Diassing (englobant, outre Marsassoum, les communes de Sansamba, Djibabouya et Bémet Bidjini) en Espagne. La création du centre Djato Football Club est une initiative d'un migrant installé au Cameroun (Profil migratoire de la commune de Marsassoum, 2016). On note aussi une forte participation physique et financière des migrants durant les Gamou (cérémonies religieuses) dans les villages de Maconomba, Soumboundou, Maranda, Oudougar, (Profil migratoire de la commune de Oudougar, 2016) et les Gamou annuels de Médina Souané, de Taïba, de Karantaba. Elles interviennent essentiellement dans les domaines de la santé, de l'hygiène, de l'éducation, de la religion et de l'environnement. Au Sénégal, les plus grandes coopérations se font dans les grandes villes et plus dans les régions du Nord que celles du Sud. Les migrants créent des associations villageoises et inter-villageoises (Ba, 2010) dans le but d'agir pour le développement de leur localité d'origine.

Contrairement à la vallée du fleuve Sénégal et au reste du territoire qui ont connu la migration pendant la période coloniale, la Moyenne Casamance n'a connu la migration internationale que récemment. Les études montrent que les migrants sénégalais qui étaient à la recherche de diamants en Afrique centrale et les anciens travailleurs venaient essentiellement de la vallée du fleuve Sénégal.

Au Sénégal, les déséquilibres spatiaux et socio-économiques sont encore visibles du fait de la structure du territoire avec une forte concentration de l'économie dans les régions du Nord-ouest. Ainsi, Assane Seck et Alfred Mondjannagni (Cotonou) écrivaient : *"L'économie sénégalaise apparaît assez déséquilibrée : déséquilibre dans l'équipement économique et la localisation des grandes activités*

⁷Cf. article 17 portant sur le code des collectivités locales de la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant sur les codes des collectivités locales et la loi 96-07 du 22 mars portant sur les transferts de compétences du Sénégal.

⁸Cf. Le titre quatre de cette loi (Arts. 131, 132, 133 et 134).

auxquelles il se rapporte, aboutissant à un partage du pays en deux grands secteurs, le secteur côtier très actif, notamment la région Nord-ouest, et le reste du territoire national qui se dévitalise par le départ de jeunes...” (p. 124) cité par Sene et Codja (2016). Ce phénomène est plus manifeste en Moyenne Casamance où la population ne dépend que de l’agriculture sous pluie, de la pêche artisanale, du commerce (dominé par les détaillants originaires de la Guinée Conakry). C’est une des parties du territoire parmi les plus pauvres. Cette situation oblige les jeunes à opter pour la migration interne ou internationale.

Comme la plupart des pays africains, la population sénégalaise connaît la pauvreté. Pour Minvielle, Diop et Niang, 2005, le plus petit dénominateur commun que l’on puisse trouver pour une définition synthétique de la pauvreté est un déficit de bien-être : « *On peut dire que la pauvreté existe dans une société donnée lorsque le bien-être d’une ou de plusieurs personnes n’atteint pas un niveau considéré comme un minimum raisonnable selon les critères de cette même société* » (Ravallion, 1996) cité par Minvielle, Diop et Niang (2005 : 7). Le degré de pauvreté dépend de chaque localité du territoire national. C’est pour cela que c’est une sensation éprouvée aussi bien par la population urbaine que celle rurale. C’est plus en zone rurale que la population souffre le plus. Le constat que fait la Banque mondiale, 2001, est que le revenu moyen des populations rurales sénégalaises vit avec 0,74 US \$ par jour et par personne, soit 60 % de la population nationale – se situe au-dessous du seuil de la pauvreté de 1 US \$ par jour proposé. Ils partagent cette situation avec 20 % de la population de la planète et 25 % de la population totale de l’Afrique subsaharienne (Banque mondiale, 2001), cité par Camara, 2002. Comme le souligne l’auteur dans son article, le maillage du territoire fait la difficulté de cerner de l’information sur la pauvreté. En Casamance, les études sur la pauvreté se faisaient à l’échelle des deux régions de Ziguinchor et de Kolda. Les études de cette dernière incluaient la Moyenne Casamance. En fait, celle-ci faisait partie de la région de Kolda jusqu’en 2008. C’est pour cela qu’il est difficile de trouver à travers les statistiques les mêmes dates desdites régions sur la pauvreté. Et tous les rapports⁹ cités par l’auteur font allusion à la région de Kolda. Il y a aussi des rapports qui s’y ajoutent, comme le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) I en 2003-2005 et DSRP II de 2006-2010 déclinant comme objectif d’assurer les conditions d’une croissance soutenue et durable à même de réduire significativement la pauvreté et d’atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (SNDES 2013-2017 : 1). Le Document de politique économique et sociale (DPES) de 2011-2015, devenu Stratégie nationale de développement économique et sociale (SNDES) 2013-2017, a été élaboré suivant un processus participatif, tant au niveau central qu’au niveau

⁹Enquête sur les priorités – ESP –, Direction de la Prévision et de la Statistique, 1991 ; Enquête sénégalaise auprès des ménages – ESAM –, Direction de la Prévision et de la Statistique, 1994 ; Enquêtes démographiques et santé – EDS – I, II, III, Direction de la Prévision et de la Statistique, 1992, 1996 et 1998.

décentralisé. Celle-ci s'inscrit dans une vision inclusive à long terme et appelle à une mise en œuvre optimale des politiques publiques aux niveaux central et local, pour l'atteinte des OMD et poser les jalons de l'émergence (SNDES 2013-2017 : 2). À l'échelle du territoire national, il est difficile de trouver un seuil unique ou d'en trouver pour les régions comme pour les collectivités. Généralement, c'est le seul commencement qui couvre tout le territoire national et peut fausser les réalités de chaque territoire, souligne Minvielle, Diop et Niang, 2005¹⁰. La Moyenne Casamance fait partie des régions les plus pauvres du Sénégal. Ainsi, d'après le rapport d'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal, 2011, 68,3 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté.

À côté de cette pauvreté et de l'insuffisance d'infrastructures industrielles, l'espace d'étude ne dispose que de peu d'activités économiques qui permettent à sa population de subvenir à ses besoins. Il est le deuxième espace du territoire national qui produit de la banane. Les grandes localités de production de la banane sont : Diannah Malary, Soumboundou Pakao, Bambali, Mangaroungou, Djibanar, Sailot, Bacounding Birkama (Badji, 2017). Les marchés hebdomadaires contribuent à la relation ville-campagne et aux échanges économiques. À titre d'exemple, le marché hebdomadaire de Touba Mouride de la commune de Faoune qui se tient chaque samedi. C'est un espace que nous examinerons en termes d'échanges économiques et des acteurs qui s'y rencontrent. Tout en soulignant que c'est un marché qui contribue au développement des localités environnantes, voire de la Casamance. En fait, beaucoup de marchands viennent de Ziguinchor, de Kolda et des pays frontaliers, à l'image de la Gambie. En Casamance, le marché de Diaobé (Haute Casamance) est le plus fréquenté de la sous-région (Sénégal, Guinée-Bissau, Guinée Conakry, Gambie et Mali). Mais le déficit d'infrastructures de communication complique l'acheminement et la conservation des produits alimentaires (Abdoul et al. 2007).

La Moyenne Casamance fait partie des espaces d'expérimentation du Programme des domaines agricoles communautaires (PRODAC) qui est rattaché au ministère de la Jeunesse, de l'emploi et de la promotion des valeurs civiques. Son but est de contribuer à la réduction de la précarité sociale en milieu rural par la promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes. Le Domaine agricole communautaire (DAC) est situé à Séfa dans les communes de Diendé et de Koussy d'une superficie de 2 000 hectares. La culture de maïs est l'activité principale. La production de l'anacarde est importante dans la zone d'étude. Elle est plus pratiquée dans le département de Goudomp. La culture du fonio (*Digitaria exilis* Stapf) est considérée comme « la plus ancienne, car sa primo-domestication daterait de 5 000 ans av. J.C. (Purseglove, 1985). L'aire de culture du fonio s'étend du Sénégal au lac Tchad, mais c'est surtout en Guinée que le fonio est produit, notamment dans les régions montagneuses du Fouta

¹⁰Op. cit. Minvielle, Diop et Niang, 2005. Plus de détails dans les pages de 29 à 35 sur la méthodologie employée pour fixer ou déterminer les seuils de pauvreté des régions du territoire national.

Djalon (Portères, 1976) » cité par Beavogui F., Camara S., Diallo A. (2017). Ainsi, avec la migration, la culture de fonio va se répandre dans les régions de la Casamance (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou) et du Sénégal-oriental (Tambacounda et Kédougou) et en Gambie à la faveur des migrations de quelques peuplades comme les Kognagui et les Peuls bowé (Fofana. E. B : 1990). En Moyenne Casamance, elle est pratiquée un peu partout.

Les principaux sites de production rizicole sont : « la riziculture pluviale proprement dite sur les zones de plateau ; – la riziculture pluviale de nappe sur les sols hydromorphes de transition, où l'apport hydrique est assuré par la pluie et par la nappe phréatique ; – la riziculture de bas-fond, caractérisée par la submersion du riz due à l'accumulation des eaux de pluie, pratiquée surtout dans les vallées intérieures sur des sols hydromorphes ; – la riziculture de mangrove, pratiquée sur les sols en proximité ou récupérée de la mangrove » (Manzelli et al. 2015). La population locale adopte des stratégies pour pouvoir pratiquer la culture du riz. Mais elle reste essentiellement dépendante de la pluie. Cette dernière est déterminante pour la production et le développement de la « fructification des parcs de baobab » (Mbaye et al. 2014). Ceux-ci montrent que la population de la Moyenne Casamance pratique une culture sous-pluie.

À cause d'un conflit¹¹ qui dure plus de 40 ans (1982), la population casamançaise ne peut jouer pleinement son rôle dans la sphère économique. Dans le monde académique, un nombre important d'articles et d'ouvrages sont consacrés à ce conflit. On peut citer les travaux de Drame H. (1988) ; Robin N. et Ndione B. (2006) ; Awenengo S. (2010) ; Marut J. C (2010 ; 2014) ; Gueye M. (2015) en autres auteurs que nous avons consultés pour cerner le conflit de la Casamance. Jean-Claude Marut a consacré une grande partie de ses recherches à l'analyse de ce conflit. Ainsi, son ouvrage intitulé « *Le conflit de Casamance : ce que disent les armes* » tente de cerner les causes de ce conflit. L'auteur souligne les potentialités stratégiques qu'utilise le MFDC. Leurs déplacements se font en fonction de la nature des forêts, de l'hydrographie et de la proximité des frontières. C'est ainsi que Marut souligne, que les maquisards établissent leurs bases : sur la rive gauche du fleuve, depuis le parc de Basse-Casamance (Cassolol) jusqu'au Fouladou (front dormant), en passant par les forêts des Bayottes (Badem), de Mpack (Baraka Mandioka), ou d'Ingoré; sur la rive droite, depuis la forêt des Narangs, où s'installe le détachement qui fonde le Front Nord en 1990 (Diakaye), jusqu'aux forêts du Djibidione ou des Kalounayes, investies plus tard par les dissidents de Salif Sadio. En effet, depuis la mort de Diamacoune, les maquisards n'ont pas réussi à avoir un seul dirigeant. Dans chaque partie de la Casamance, il y a un chef avec son groupe qui se déclare être le responsable MFDC. C'est le cas

¹¹Le conflit a démarré le 26 décembre 1982 et il n'est pas encore résolu. Le conflit oppose l'État du Sénégal et le MFDC. Abbé Augustin Diamacoune Senghor fut le secrétaire général de MFDC jusqu'à sa mort en 2007. C'est l'un des conflits les plus longs en Afrique de l'Ouest, voire sur le continent africain.

d'Amadou Sané dit Nkrouma, Salif Sadio, César Atout Badiane. Ces derniers sont les principaux dirigeants du MFDC les plus connus. Il est difficile, voire impossible de les réunir pour une médiation. Le cessez-le-feu signé en 1992, a abouti à la scission de l'aile militaire du MFDC en deux fronts ; le « front nord » qui a signé les accords de cessez-le-feu de 1991 et le « front sud » qui continue les combats. Avec l'arrivée au pouvoir en 2000 de Maître Abdoulaye Wade, un nouvel accord de cessez-le-feu a eu lieu à Cacheu en Guinée Bissau. En 2004, un accord de paix est signé entre le leader du MFDC Abbé Diamacoune et le ministre sénégalais de l'intérieur Ousmane Ngom. Même si notre zone d'étude est moins touchée par rapport à la Basse Casamance et à la Haute Casamance, il faut souligner qu'il y a eu de nombreux déplacés et réfugiés liés à cette crise. C'est dans ce sillage que Robin (2006) souligne qu' : *« en mars 2001, sur environ 20 000 personnes déplacées, dénombrées dans la ville de Kolda, 65 % proviennent du département de Sédhiou ; elles sont toutes originaires de villages situés le long de la frontière bissau-guinéenne, dans les communautés rurales de Diattacounda, Samine Escale, Tanaff et Niagha ».*

Ainsi, la problématique qu'on se pose est la suivante :

Comment les formes de mobilités contemporaines et un aménagement territorial participent-ils à la recomposition des territoires et à la transformation des gouvernances politiques locales ?

Notre analyse s'articule autour de trois objets privilégiés :

- Les politiques publiques et leurs déclinaisons régionales et locales (Acte 3 de la réforme de décentralisation, Plan Sénégal émergent, Politique nationale migratoire) ;
- Les trajectoires et les positionnements des acteurs locaux (élus, migrants de retour, associations, ONG) face aux ressources migratoires ;
- Les recompositions des territoires et les pratiques de développement local (articulations entre ressources localisées et ressources migratoires).

1.6 Questionnements et Hypothèses

- Comment aménager l'espace de la Moyenne Casamance qui a été longtemps délaissé et qui connaît jusqu'à présent des disparités importantes en termes d'équipements, d'infrastructures sociales et l'accès à l'emploi ?
- À côté des disparités, la migration et la coopération décentralisée sont-elles les leviers du développement local de la Moyenne de la Casamance ?

- Les potentialités de développement du territoire de la Moyenne Casamance ne sont-elles pas réduites par l'enclavement, la pauvreté et la crise qui y perdure depuis les années 1980 ?
- Avec une urbanisation non-contrôlée et un habitat dispersé, comment les municipalités peuvent-elles mettre en place des infrastructures sociales pour répondre aux besoins de la population ?
- Le nouveau corridor de la Sénégalie, peut-il renforcer le développement local de la Casamance et particulièrement de la Moyenne Casamance ? Cette nouvelle infrastructure permettra de relier le Sénégal et la Gambie. Elle va permettre une circulation fluide et faciliter l'acheminement des produits de la Casamance vers les capitales régionales du Nord du territoire.

Ces différentes questions nous amènent à formuler les hypothèses suivantes :

Hypothèse principale

La cohérence du découpage territorial doit être le défi pour un bon aménagement du territoire. L'harmonisation du territoire national doit passer au-dessus des ambitions politiques des élus locaux et régler les problèmes de gouvernance. Les migrants doivent être au cœur de la planification de leur espace d'origine afin de réguler et d'encadrer les investissements.

Hypothèses secondaires

- L'investissement des migrants est à l'origine de la redynamisation du territoire, de l'amélioration des conditions de vie et du développement local des populations de la Moyenne Casamance.
- L'Acte 3 de la décentralisation doit constituer un objet d'égalité et d'équité de la répartition des infrastructures. Il doit instituer et insister sur les dynamiques locales des territoires. Ainsi, dans l'espace d'étude, un cadre de concertation du contexte de la décentralisation et de politique locale doit faire l'objet de l'émergence de nouvelles idées favorables au développement local.
- Les espaces ruraux contribuent au développement économique et les acteurs agricoles sont des promoteurs de développement local. La diversité de leurs activités, l'appui de l'État et de partenaires feront de l'espace de la Moyenne Casamance une zone agricole importante par ces ressources pour un développement local.

1.7 Le choix du sujet et de la zone d'étude

Ainsi, tous ces questionnements sont au cœur de cette thèse sur la Moyenne Casamance. Ce travail vise à comprendre les dysfonctionnements en termes d'aménagement du territoire et à souligner l'effet de la migration internationale dans la zone d'étude. Cette partie du territoire n'est pas épargnée par les difficultés (économiques, politiques, accès aux infrastructures sociales...) que rencontre la population sénégalaise. La décentralisation a pour objectif le développement local. Du Président Senghor au Président SALL, en passant par les présidents DIOUF et WADE, chacun a tenté de remettre en question le découpage administratif de son prédécesseur. L'espace casamançais a été considéré pendant longtemps comme l'un des greniers agricoles du pays. Mais la crise politique qui le secoue depuis les années 1980, un mauvais aménagement du territoire national et l'insuffisance d'infrastructures ne favorisent pas son développement. Face à ces difficultés, la population se déplace vers d'autres régions à l'intérieur du pays ou vers d'autres pays pour satisfaire leurs besoins socio-économiques.

L'investissement de l'Etat dans les espaces urbains est plus important que dans les espaces ruraux. Encore plus, la zone d'ouest regroupe plus d'investissements de l'Etat, d'où une forte concentration de la population dans cet espace. Les jeunes effectuent de plus en plus l'exode rural et l'émigration vers les villes et l'international. Les émigrés sont des acteurs importants dans le développement de leur pays d'origine. La vallée du fleuve constitue un parfait exemple du pays. Après l'installation au pays d'accueil, ils développent une nouvelle approche du développement (GRDR 2012 et 2014 ; Coulibaly 2016 ; Coulibaly et Lima 2013). Du fait de leur présence dans le double espace, les émigrés participent au développement territorial. C'est ainsi que le Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD), un dispositif franco-sénégalais d'appui au développement axé sur le migrant considéré comme une interface entre la communauté d'origine et son pays d'accueil. Il intervient sur le désenclavement, l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, le développement économique de leurs régions d'origine. De nouvelles initiatives (individuelle et collective) sont observées dans la région de Sédhiou, mais moins importantes qu'aux régions de Saint-Louis et de Matam, voire dans le bassin du fleuve Sénégal.

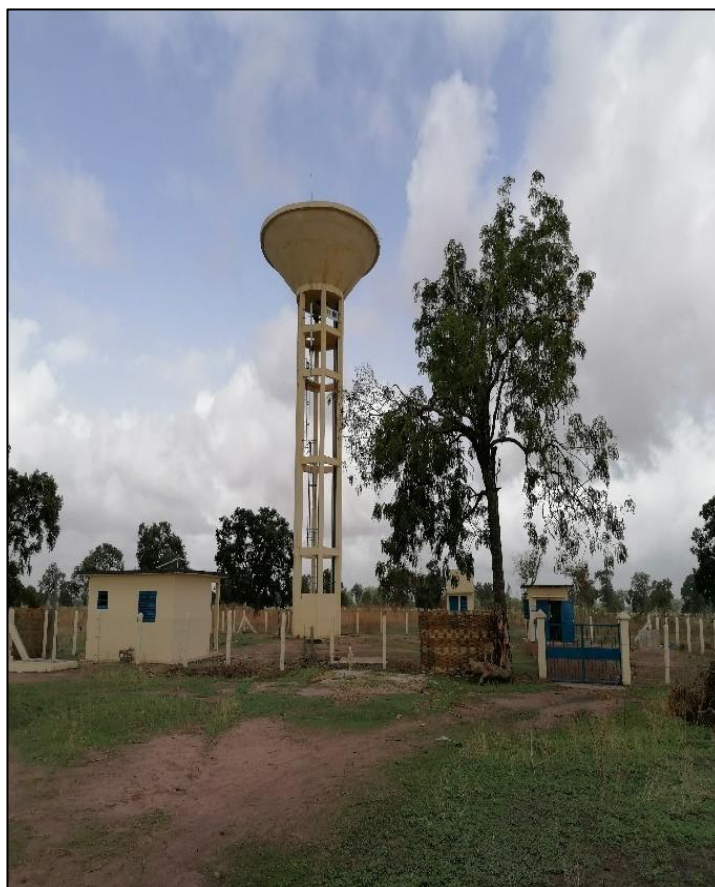
Nos travaux s'inscrivent dans le cadre de la géographie sociale. Pour comprendre les difficultés et les problèmes que rencontrent les pays africains, il est intéressant d'étudier les déséquilibres qui existent entre le monde rural et le monde urbain. Notre zone d'étude a pendant longtemps, été rattachée à la région de Kolda (Haute Casamance). Depuis que la capitale a été transférée à Ziguinchor (Basse Casamance), l'État a quelque peu négligé Kolda. Les études sur les collectivités de la Moyenne Casamance existent, mais elles ne sont pas exhaustives : Seck A. (1955) ; Diallo O. (1992) ; Sow E,

Sarr. R et Ngom F (2005) ; Sonko D (2013) ; Vecchai Di et Tarchiani (2015) ; Manzelli et *al.* (2015) ; Badji S. (2017) ; Barry M. A. (2017) ; Sagna S. S. (2017) ; Sané S. (2018) ; Maréna J. A. (2019) ; Ndiaye S. (2020).

La Moyenne Casamance dépend en grande partie de la Basse Casamance en électricité et en services de santé. En fait, depuis le transfert de la capitale à Ziguinchor, une grande partie des infrastructures a suivi. La centrale électrique localisée dans le village de Boutoute dans la commune de Niaguis dessert toute la Basse et une partie de la Moyenne Casamance. C'est seulement en octobre 2016 que le département de Sédhiou a vu la création d'une petite centrale électrique localisée dans le village de Bacoum au nord afin de désengorger celle de Boutoute. Les cas d'urgences sanitaires de la région sont transférés vers les hôpitaux régionaux de Ziguinchor à cause de l'insuffisance des infrastructures sanitaires. La Direction régionale de l'assainissement se trouvait dans le quartier de Santassou dans une maison en location avant d'être délocalisée en face de la préfecture dans de nouveaux locaux dans le quartier de Kabeub. Du fait d'un faible budget de fonctionnement, les interventions sont limitées. Les municipalités n'ont pas de budgets réservés à l'assainissement. La population se débarrasse comme elle peut des ordures ménagères. Comme le montre l'ANDS-RGPHAE 2013, au niveau national, trois modes d'évacuation des ordures ménagères sont observés : le dépôt sauvage 42,2 %, le camion de ramassage 29,1 % et la calèche ou charrette 16,1 %. La question de l'accès à l'eau potable reste problématique. La Sénégalaise des eaux (SDE) et l'Office des forages ruraux (OFOR) sont chargés de la gestion et de la commercialisation de l'eau au Sénégal. En revanche, dans la région, le premier se trouve uniquement dans la commune de Sédhiou. Les autres collectivités restent alimentées par l'OFOR. Une grande partie de la population qui se trouve dans les villages n'a pas accès à ces infrastructures. Donc, elle est obligée de recourir aux bornes fontaines, aux pompes motorisées et aux puits. En fait, des communes urbaines dans les quartiers périphériques où les infrastructures devaient suivre les lotissements, tel n'est pas le cas. C'est pour cela, que la plupart des habitants de ces derniers font recours aux puits traditionnels. Certains de ces derniers représentent un danger pour la santé publique. Car ils ne sont pas correctement entretenus (absence de fermeture, proches des fosses septiques), voire source de maladie comme la diarrhée.

Actuellement de nouvelles collaborations entre l'État du Sénégal et l'Union européenne sont en cours pour permettre aux espaces ruraux d'accéder à l'eau potable. Nous prenons l'exemple de la commune de Faoune, avec le village de Toubia Mouride. Ce dernier abrite le marché hebdomadaire qui se tient chaque samedi. Le village a pu bénéficier d'un château d'eau (photo ci-dessous) qui dessert un ensemble de villages environnants. Il permet aussi d'alimenter le bétail qui vient le jour du marché. Le marché du bétail (cf. photo) est récent. La réalisation de cette infrastructure permet de contrôler et de sécuriser le bétail. Il faut noter qu'avec l'affluence, certains bétails (petits ruminants) s'échappent.

Photo 2: Château d'eau et le marché à bétail du village de Touba Mouride



Ce château d'eau permet à la population de Touba Mouride et des villages environnants d'accéder à l'eau potable. Certaines personnes ont installé des bornes fontaines dans leur maison.



La photo montre l'entrée du nouveau marché à bétail du village de Touba Mouride. Il est financé par le fonds africain de développement et réalisé par PROGEBA. Avant la réalisation de l'infrastructure, les éleveurs se recontraient sur le même espace pour effectuer leurs activités. Ils étaient obligés d'attacher leurs bétails à des piquets. Avec cette nouvelle infrastructure, l'espace de vente est bien aménagé.

Source : Clichés BARRY M. A, mai 2020.

1.8 Analyse conceptuelle

Notre recherche mobilise différents concepts (décentralisation, migration, développement).

❖ D'une décentralisation ancienne à une nouvelle sans grand changement...

L'objectif de la décentralisation est « de donner aux collectivités territoriales de base une certaine autonomie leur permettant de bien mener leurs actions et de choisir les modalités de leur intervention » (Bruno Remond. B et Blanc. J (1992 : 30). Djibril Diop (2006 : 77) affirme que : « La décentralisation pourrait donc être un élément favorisant un processus de développement local ». Pour Christophe Guettier (1990 : 107), la décentralisation donne plus de pouvoir aux élus de la base. Ainsi, il indique que : « la décentralisation apparaît comme une modalité d'exercice de l'autorité à l'intérieur du système administratif beaucoup plus radicale et politique que la déconcentration. Elle donne une certaine liberté politique accordée aux citoyens » (Christophe Guettier (1990 : 107). Marchel Waline, 1957, écrit que : « décentraliser, c'est retirer des pouvoirs à l'autorité centrale pour les transférer à une autorité indépendante, de compétence moins générale ».

La décentralisation, telle que définie par Levy et Lussault (2013 : 246), est un : « *processus qui consiste à transférer une part du pouvoir exercé par un État à des entités politiques ou administratives d'échelon inférieur* ». Selon Rochegude (2001 : 39), c'est : « *un mode d'organisation de l'État consistant à identifier juridiquement des collectivités locales comme personnes morales, susceptibles d'exercer des compétences, notamment locales. Ce processus inclut donc une caractérisation des collectivités susceptibles d'être reconnues comme personnes morales de droit public, une énumération des compétences qui leur sont propres, et la délimitation du territoire d'exercices de ces compétences* ». Pour Bavoux et Chapelon (2014 : 161), elle consiste en un : « *transfert de fonctions et/ou de pouvoirs d'un centre vers des périphéries* ».

À travers ces définitions, nous pensons qu'elle est un processus de transfert d'une partie des compétences du pouvoir central vers les collectivités afin de favoriser le développement de ces dernières. La décentralisation ne doit pas être confondue avec la déconcentration ou la délocalisation.

La déconcentration, telle que définie par Roger Brunet et al. (2003 : 114) est : « *comme un mouvement centrifuge, de transfert d'activités d'un centre jugé trop encombré vers des périphéries accueillantes* ».

À travers cette définition, nous pensons qu'elle est un mode d'organisation administrative dont certains pouvoirs sont délégués aux périphéries. Les services déconcentrés qu'on trouve au Sénégal sont au nombre de trois, à savoir les régions dirigées par un gouverneur, les départements par un préfet et les arrondissements par un sous-préfet. Au plus bas de l'échelle, existe le village dirigé par un chef de

village. La délocalisation, c'est le fait de déplacer des activités dans un pays ou une région autres que ceux de son implantation d'origine. Le but de la décentralisation est le développement local.

❖ Le concept de développement dans le contexte de la Moyenne Casamance

Le mot développement est très galvaudé. Sa signification ne cesse d'évoluer. Le développement est souvent employé pour évoquer une amélioration des situations et des conditions de vie d'une population donnée. Xavier Greffe le définit comme : « *un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies* ». Selon Levy et Lussault (2013 : 265), c'est : « *l'accroissement des richesses associé à l'amélioration des conditions de vie d'une population sur un territoire* ». Souvent associé à la décentralisation, le développement est un concept que nous employons dans le cadre de ce travail pour montrer les diverses composantes sociales, économiques, culturelles et les ressources locales dont dispose la Moyenne Casamance. Pour Jessua, Labrousse et Vitry, (2001 : 305) : « *L'économie de développement ne peut bien sûr se définir indépendamment du développement lui-même, dont il existe une multitude de définitions. En un premier sens traditionnel, le développement économique est la croissance du revenu par tête, durable ou auto-entretenu et largement diffusée dans les différentes couches de la population. En un deuxième sens, le développement est l'accession progressive de la population à la satisfaction des besoins fondamentaux ou plus simplement une réduction progressive et durable de la pauvreté. En un troisième sens, il s'agit de l'amélioration des capacités humaines, ce qui a été clairement mis en relief par A. Sen (prix Nobel d'économie, 1998), et antérieurement en France, notamment par F. Perroux* ».

La décentralisation consiste en la correction des disparités entre les collectivités et l'encouragement des populations à participer au développement local de leur territoire. On peut dire que promouvoir la participation de la population locale revient à faire du **développement local**. Pour Pierre Hammel, 1990 : « Le local est devenu un lieu pertinent pour gérer la société de partenariat. Le développement local est le modèle de développement qui reconnaît aux citoyens et aux acteurs la possibilité de se réapproprier le local ». Cette pratique de développement local permet aux citoyens de participer aux prises de décisions de leurs localités. Dans le contexte de notre zone d'étude, la chance donnée aux citoyens de participer aux politiques de développement qui les concernent est moindre. Les enjeux du concept de développement sur un territoire dont Xavier Greffe, 2002, a fait l'ajout du terme local au titre de son ouvrage intitulé « *Le développement local* ». L'auteur essaye de : « *montrer comment, pour chaque territoire, le développement local est devenu une stratégie d'organisation de ses propres*

conditions de développement »¹². Au début de son ouvrage, les termes que Greffe tente de présenter sont des différentes conceptions de l'expression « développement local » : *« apparue il y a plus de deux décennies, l'expression « développement local » connaît différentes acceptions. Pour les uns, elle manifeste le désir d'éviter que la globalisation ne vide les territoires de leur identité et de leur substance. Pour d'autres, elle traduit la volonté d'augmenter l'efficacité des politiques de développement en les rapprochant au plus près des acteurs concernés. Mais tous s'accorderont à reconnaître qu'un territoire, consolidation de cultures et de ressources, peut produire du développement selon la manière dont il s'organise et fonctionne »*¹³. Ceci montre clairement que le développement local s'associe à un territoire local donné. Les objectifs de développement d'un territoire ne peuvent pas se faire sans ouverture. Ainsi, pour Paul Houée, 1991, cette ouverture passe par deux mouvements :

- un mouvement exogène « descendant », fait de directives des pouvoirs centraux qui cherchent à susciter les actions locales dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs ;
- un mouvement endogène « ascendant », enraciné dans une histoire, un territoire, une dynamique sociale, mais qui doit composer avec les dispositifs institués pour se faire reconnaître et aboutir.

À partir de ces mouvements développés par Pierre Houée, chaque logique doit répondre à des stratégies pour permettre de mieux cerner l'approche voulue par les populations. Dans la zone d'étude, il ne sera pas facile de mettre en connexion ces mouvements dans la mesure où les politiques agricoles mises en place n'ont pas répondu aux attentes des populations, comparé au cas d'étude mené par Ba, 2007, en milieu rural sahélien. L'auteur souligne qu'il faut prendre en compte des études faites pour la dynamique locale en milieu rural. C'est une sorte de maillage homogène et d'efforts avec les espaces locaux et globaux. Comme le stipule l'auteur : *« Le développement est un processus qui crée des activités, répartit leurs effets de manière équitable et en reconstitue les ressources. Ses ressorts sont globaux et locaux. Les premiers sont en général assimilés à l'existence d'un environnement macroéconomique favorable et d'un cadre réglementaire pertinent. Souvent laissés dans l'ombre, les seconds ressorts ont trait à la mobilisation des acteurs locaux, l'utilisation du partenariat, la capacité d'organiser de nouveaux services, l'amélioration de l'image d'un territoire »*¹⁴.

Le développement se fait aussi par le partenariat entre les différents acteurs territoriaux. C'est une stratégie qui peut apporter des réponses pratiques et des rectifications aux manquements. Même s'ils peuvent prendre plusieurs formes, Greffe souligne dans ce sens que : *« faute de mécanismes de coordination efficaces, les acteurs d'un territoire doivent susciter d'eux-mêmes les interactions requises,*

¹²Greffe X., *op.cit.* p. 7.

¹³Idem. p.139.

¹⁴Idem. p.11.

en tissant au coup par coup les partenariats nécessaires à la solution de problèmes qui leur sont communs »¹⁵. Il poursuit en ces termes : « Le partenariat peut épouser plusieurs formes. Le réseau est un ensemble de liens non-hiérarchiques établis entre les acteurs d'un territoire pour échanger des informations. Le forum résulte de la mise en place d'un lieu de rencontre régulier pour échanger et faire circuler de l'information »¹⁶.

Le concept « **codéveloppement** » est né en France au début des années 1990. On commence à reconnaître la participation des migrants au développement de leur pays d'origine. Thomas Lacroix, (2009 : 45), distingue trois réalités différentes du concept de codéveloppement :

- le codéveloppement désigne d'abord l'ensemble des pratiques spontanées des migrants en faveur des régions de départ : transferts individuels (envoi d'argent et de biens aux proches ou à des causes philanthropiques), transferts collectifs (projets de développement), investissements productifs (création d'entreprises, etc.). Pour plus de clarté, nous parlons de codéveloppement *par* les migrants.
- le codéveloppement désigne les politiques liant développement et contrôle des flux. Ces politiques sont avant tout conçues et mises en œuvre dans une optique de gestion globale des migrations, au niveau national ou international (politiques d'aide au retour volontaire, abaissement des coûts des transferts, aide à l'investissement et au transfert de compétences). Les migrants sont absents de ces dispositifs, sinon en tant que cible. On peut donc le qualifier de codéveloppement *pour* les migrants.
- Enfin, la troisième approche de codéveloppement regroupe les diverses politiques destinées à soutenir les initiatives de développement. Il s'agit des dispositifs de cofinancement des projets, de programmes, de formation et de renforcement des capacités des organisations de migrants, de création de plateformes associatives et d'internet. Ces dispositifs sont le plus souvent le fait d'autorités locales et incorporent des impératifs de bidirectionnalité (intégration). Les migrants sont souvent associés à leur mise en œuvre, notamment par le biais de consultations en amont. Il convient dès lors de parler de codéveloppement *avec* les migrants.

Les approches montrent que l'association du préfixe (co) à la notion du développement, n'est rien d'autre que le rôle joué par les migrants dans les relations migration-développement. Ceci est mis en exergue par l'auteur dans la première approche qui montre l'impact du migrant sur son territoire soit individuellement, soit collectivement. L'action publique et l'aspect de contrôle ressortent dans la

¹⁵Idem ; p.32.

¹⁶Idem ; p.36.

deuxième approche. Enfin, dans la troisième approche, c'est plus de partenariat et de regroupement en association des migrants.

En Moyenne Casamance, nous étudierons le codéveloppement lié à la présence des migrants, notamment leur implication par le biais des associations.

❖ **Coopération décentralisée : dispositif forgé en France**

La coopération décentralisée est une mission légalement consacrée aux collectivités locales. Comme le stipule l'article 17 du code des collectivités locales : *« les collectivités locales peuvent, dans le cadre de leurs compétences propres, entreprendre des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec des collectivités locales de pays étrangers ou des organismes publics ou privés de développement »*. La coopération décentralisée peut se faire aussi bien entre une collectivité des pays du Sud ou deux collectivités du Sud et celles du Nord. En France, la coopération décentralisée est définie dans le titre IV de la loi du 06 février 1992, portant sur l'administration territoriale de la République française et la circulaire du 26 mai 1994 qui précise les modalités d'application de cette loi. Elle permet : *« aux élus des collectivités territoriales du Nord et du Sud de faire des échanges de "proximité" pour faire face à des problèmes comme la santé et l'éducation des enfants, la gestion urbaine, l'assainissement, la démocratie locale, le développement économique local, la formation des agents municipaux, la préservation des ressources naturelles »* (Ba, 2010 : 207).

En Afrique, les collectivités territoriales sénégalaises font partie des collectivités les plus actives dans le domaine de la coopération décentralisée (Ba, 2010 ; Li, Lacroix et Kamdem, 2018).

En Europe, la France, l'Italie et l'Espagne constituent les principaux pays de destinations de migrants sénégalais. Ces derniers jouent de plus en plus un rôle dans la mise en place des conventions de coopération. Parmi celles-ci, nous pouvons citer, la convention franco-sénégalaise signée dans les années 2000 à l'appui français au codéveloppement et celle signée en 2005. La coopération espagnole est consacrée aux questions de *« migration et développement¹⁷ »* comme le stipule son plan de directeur de 2009-2012. Pour l'Italie, sa coopération avec le Sénégal a débuté en 2006 avec le cofinancement d'un premier projet MIDA (Migration for development in Africa) en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrants (OIM) (Lama Kabbanji, 2009)¹⁸.

La coopération décentralisée joue aussi sur l'implication des migrants dans leur territoire d'origine. Généralement, les élus locaux et les migrants travaillent dans le cadre de la coopération sur le transfert des ressources et sur le foncier. Les migrants ont des stratégies d'implication permettant de diversifier

¹⁷Plan directeur de la coopération espagnole 2009-2012.

¹⁸À titre d'exemple, dans les pp.25-30, l'auteur a essayé d'expliciter l'investissement et l'accompagnement des migrants sénégalais et les projets que font la France, l'Espagne et l'Italie dans le domaine de la migration et développement au Sénégal.

leurs projets dans leur terroir. En fait, pour Ba (2010 : 201) « *Les stratégies des migrants en direction des zones de départ évoluent. Si au début des années 1960 les migrants agissaient seuls, depuis quelques années ce n'est plus le cas. Ils collaborent avec des organisations non-gouvernementales locales ou étrangères et/ou des collectivités territoriales européennes qui agissent dans le cadre de la coopération décentralisée* ».

❖ **Migration internationale : un concept évolutif**

La question de **la migration internationale** a connu une véritable mutation au cours des trente dernières années, comme le souligne Gildas Simon (2006). Elle continue de l'être jusqu'à nos jours et touche un nombre important de la population mondiale. Pour Wihtol de Wenden Catherine (2016 : 7) : « *La question des migrations est l'un des grands enjeux du XXI^e siècle ; tout en ne concernant que 3,5 % de la population de la planète, le phénomène s'est mondialisé* ». La migration internationale est abordée sous différents angles et par différents chercheurs. Sociologues, ethnographes, historiens, juristes, géographes publient régulièrement des travaux sur les migrations. Les géographes s'attachent « *en connaître les causes, les modalités, les flux et les réseaux, ainsi que les conséquences spatiales* » (Baud, Bourgeat et Bras 2013 : 318).

Dans ces études, différents concepts sont mobilisés, ainsi le concept de « diaspora » (Ma Mung, 2000), « fuite des cerveaux » (Gaillard. A. N et Gaillard. J, 1999 ; Slama, 1999 ; Mazella, 2009), « planète, territoires, parcours, circulations et routes migratoires » (Simon, 2008 ; Gonin, 1997 ; Kotlock et Gonin, 2007 ; Bensaad (2009) ; Kamdem (2015) ; Bocquer et Traore, 2000 ; Diop (dir. 2008) ; Chaabita (sous la coord. 2016)), « associations et communautés » (Quiminal, 1991 ; Timera, 1997 ; Timera et Garnier, 2010). Pour G. Simon (2006) : « Les chercheurs disposent aujourd'hui de toutes sortes d'« espèces d'espaces », selon une formule empruntée à Georges Perec. C'est pour penser les migrations et l'ensemble des mobilités : espaces migratoires proprement dits, champs migratoires (campos migratoirois, migration fields), territoires migratoires, espaces circulatoires, territoires circulatoires, territoires de la mobilité, espaces transnationaux (transnational fields) ». Ceux-ci montrent qu'il y a un nombre important de concepts qui gravitent autour de la migration et dépendent de son employabilité pour ce qu'on veut démontrer sur un espace. Les scientifiques et les politiques emploient ses concepts en fonction de ce qu'ils veulent démontrer, du temps, de l'échelle spatiale et des catégories socio-spatiales des individus.

La migration internationale peut être définie comme le déplacement d'une population passant d'un État à un autre pour s'y stabiliser. Selon l'Organisation internationale pour les migrants (OIM) : « La migration, c'est le déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays, entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de

mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées ». La migration peut se faire d'une région à une autre, au sein d'un même pays, voire au niveau international. Elle peut être une migration forcée ou une migration choisie, le séjour dans le pays d'accueil peut être de courte, moyenne ou longue durée (6 mois voire plusieurs années).

Les études montrent que la vallée du fleuve Sénégal a été très tôt confrontée à la migration internationale africaine. Les migrants sont essentiellement des soninkés et des halpulaareens du Sénégal qui partaient en France et dans les pays africains depuis les années 1960. Les gens de la vallée du fleuve avaient une tradition de voyage. Le pays d'origine des soninkés, le Gajaga (pays de la guerre selon l'étymologie du nom) fut un champ de bataille qui l'a rendu vulnérable à la fois aux pressions du Fouta-Toro (royaume de la vallée du fleuve Sénégal, au Sud de l'actuelle Mauritanie et le Nord de l'actuel Sénégal où avait été fondé plus anciennement le royaume du Tekrou, dynastie des Soninké). En effet, la réorganisation de l'Afrique occidentale française (AOF) en 1908 l'a amputé de toute la rive droite et de la haute Gambie. Le cercle de Bakel (en 1854, Faidherbe y fit construire un fort qui abrite aujourd'hui les autorités locales), tel qu'il était de 1908 à 1939 était formé d'un bloc homogène dont l'unité historique, géographique, économique et sociale était respectée. Mais d'après Adrian Adams (1977 : 49) : « *Par malheur, cette unité a été brisée en 1939 : car le Boundou subdivision de Goudiry fut rattaché à Tambacounda et Bakel, pauvre peau de chagrin qui se rétrécit en vieillissement, réfugié au simple rang de subdivision, a été réduit au Goye inférieur, à l'espace de Bakel et au Goye supérieur* ». Ce dernier et des auteurs comme Daum, (1998) ; Gonin (1997, 2001) ; Lavigne-Delville (1991 et 1997) ; Quiminal (1991) ; Timera (1992) ; Yatéra (1996) sont parmi les premiers à avoir consacré leurs écrits à l'émigration sahélienne et particulièrement le Bassin du fleuve Sénégal. Cet espace est connu grâce aux associations de migrants qui ont fortement contribué par leur implication au développement.

Mais bien avant cela, il y a « l'ancienne vague » appelée « tirailleurs sénégalais » restés en Europe après les guerres mondiales (Tall, 2008). Il faut noter qu'à cette époque, les migrants vivaient dans des conditions difficiles. Ainsi, Souleymane Diarra (1968), a travaillé sur les conditions des travailleurs africains noirs en France, particulièrement à Paris, à Marseille et à Rouen. Il souligne les traitements que subissaient les migrants venant essentiellement des espaces ruraux sénégalais, mauritaniens et maliens. On constate depuis les années 1980-1990, une « nouvelle génération » de migrants quittant différentes régions du pays pour se rendre à l'étranger. En Europe, la France était la principale destination des migrants sénégalais pour des raisons historiques et culturelles.

En Afrique, les Sénégalais émigrent essentiellement vers les quatre pays cités ci-dessus.

Le Sénégal est aussi concerné par la mobilité internationale des étudiants. Selon l'UNESCO en 2015, il y a eu 4,3 millions d'étudiants en mobilité internationale. En Occident, la France constitue le premier pays d'accueil des étudiants sénégalais. Ailleurs, le Maroc et les pays du Moyen-Orient attirent aussi les étudiants sénégalais. C'est ainsi que Catherine Wihtol de Wenden souligne que : « *La mobilité étudiante et l'exode des jeunes qualifiés à l'étranger ont pris beaucoup d'ampleur dans les nouvelles configurations migratoires Sud-Nord, Nord-Nord et Nord-Sud* »¹⁹.

Le Sénégal est aussi un pays d'immigration. Ainsi, la population immigrée a connu une légère augmentation, selon l'ANSD-RGPHAE, 2013. Elle est passée de 118 782 immigrés en 1976 à 199 261 en 2013 d'immigrés (ANSD-RGPHAE, 2013). La population de la sous-région est la dominante représentative, essentiellement concentrée à Dakar, à Ziguinchor et à Kolda. La région de Dakar représente à elle seule toutes les nationalités avec 57 % et les régions de Ziguinchor et de Kolda respectivement 6,7 % et 6,1 %, dominées par les ressortissants de la Guinée-Bissau, de la Guinée Conakry et de la Gambie (ANSD, 2014).

Dans le cadre de notre travail, nous nous intéressons à la migration internationale en Moyenne Casamance. C'est-à-dire, le déplacement de sa population à différentes échelles ainsi que celle qui s'y trouve. À chaque saison, il y a une mobilité des migrants et des travailleurs saisonniers, en l'occurrence les *sourga* et les *mbindane* et ceux qui font du *Bathiane*²⁰ et les *bana bana*. Les secteurs d'investissements des migrants seront abordés dans le cadre de ce travail. Ainsi, la rencontre avec quelques associations de migrants en Ile-de-France montrera leur participation dans leur pays d'origine.

Brunet, Ferras et Théry (2003 : 334) définissent le **modèle** comme étant une : « *représentation formalisée et épurée du réel ou d'un système de relations* »²¹. Pour Brunet (2000 : 28) son application dans les pratiques en géographie consiste à : « *rechercher quelle composition de modèles rend le mieux compte d'une organisation régionale ou locale, d'une configuration de champ ou de réseau, ou d'une distribution spatiale* ». Dans le cadre de notre travail, nous retenons la mise en interaction des pratiques géographiques sur un espace. Ainsi, en Moyenne Casamance, le modèle de développement local que nous proposons consiste à faire une interconnexion de l'ensemble des acteurs de développement. La reconstruction et les transformations sociales doivent prendre en compte les caractéristiques de chaque espace pour constituer un modèle de développement local.

¹⁹Op. Cité Catherine Wihtol de Wenden, p. 7.

²⁰Op. Cité Sidibé, 2005 : p. 252-254.

²¹Op. Cité R. Brunet, R. Ferras et H. Théry, 2003 : 334.

II. CADRE METHODOLOGIE

L'UCAD et l'IFAN sont des centres de référence dans les recherches universitaires en Afrique subsaharienne. Les travaux de recherche sont principalement concentrés dans les régions du Centre et du Nord. C'est-à-dire dans les régions de Kaolack, Thiès, Dakar et Saint-Louis. Cela s'explique en grande partie par la forte concentration des activités. C'est le cas de la région de Dakar, capitale administrative, industrielle et économique. Elle concentre presque tous les secteurs d'activités. Saint-Louis est l'ancienne capitale du Sénégal, c'est une région agricole notamment grâce aux aménagements hydro-agricoles entamés dans les années 1970 puis à la création de l'université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis dans les années 1990. Cette institution donne une nouvelle position à cette région Nord drainée par le fleuve Sénégal. Pour la région de la Casamance, les études sont portées essentiellement sur les zones de Ziguinchor et de Kolda. Cette dernière englobait la région de Sédhiou et était un des départements jusqu'à sa création en région en 2008. C'est pourquoi peu d'études sont réalisées à l'échelle de Sédhiou.

Trois points constituent l'organisation de la collecte de données. Il s'agit de la recherche bibliographique (recherche documentaire), de la phase de collecte de l'information avec des enquêtes de terrain (questionnaire, guides d'entretiens et photographie) et du traitement des données.

2.1. La bibliographie : outils de recherche documentaire

La documentation constitue une phase préliminaire qui nous a permis de faire l'état des connaissances sur notre sujet. La documentation à travers l'internet a aussi été un apport précieux. Les sources de données démographiques ont été collectées sur le site de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD). Au Sénégal, nous avons mené nos recherches documentaires dans les centres de documentation des universités du Sénégal (Dakar et Ziguinchor).

2.2. La collecte des données empiriques

Nous avons élaboré des guides d'entretiens et de questionnaires en utilisant le logiciel Le Sphinx IQ.

Les outils d'entretien sont au nombre de douze. C'est-à-dire un questionnaire et onze guides d'entretiens et sont répartis comme suit :

- Le questionnaire est adressé aux **ménages** résidant dans la Moyenne Casamance. Il permet d'avoir une idée globale de leurs caractéristiques socio-professionnelles, de la réalité des migrations, de la décentralisation et des politiques de la municipalité.
- En Moyenne Casamance, les guides d'entretiens, ont été adressés à l'**Agence régionale de développement de Sédhiou (ARD)**. Les enquêtes menées au sein de cette

structure ont permis d'avoir des données sur le personnel de la structure (directeur et autres agents), des données sur la migration, le développement local et la régionalisation de Sédhiou ; sur le **Domaine agricole communautaire** (DAC) de Séfa (caractéristiques socio-professionnelles, le fonctionnement du DAC, la production du DAC, les partenaires et perspectives) ; sur les **ONGs** (présentation, fonctionnement et relation et réalisations) ; sur les **Migrants de retour** (caractéristiques socio-professionnelles, parcours migratoire interne, migration internationale, retour, investissement, développement local et participative). La rencontre avec ces derniers n'a pas été facile dans la mesure où il n'existe pas de bases de données ni de documents de migrants de retour dans notre zone d'étude. On a eu recours à la technique de « boule-de-neige » du fait de la difficulté de les cerner et de constituer un échantillon représentatif. Après avoir rencontré un migrant de retour sur le terrain, ce dernier nous a orientés vers d'autres personnes dans la situation de retour. Nous avons rencontré aussi les **Producteurs d'anacarde et de banane** (identification sociogéographique, historique et gestion du périmètre d'exploitation, défis des filières anacarde et banane pour le développement local). Nous avons adressé un guide d'entretien auprès de certaines **personnes ressources**, en l'occurrence le professeur B.M. D., le lieutenant-colonel F. de la gendarmerie à la retraite. Ces derniers connaissent bien les localités de la Moyenne Casamance pour y avoir travaillé durant plusieurs années. Les enquêtes menées auprès des **maires** ou des **secrétaires municipaux** ont permis d'avoir des données sur les actions et politiques de décentralisation, sur la migration internationale, les ressources et la démocratie participative. Cette catégorie d'enquêtés a pu nous renseigner sur l'emploi, les difficultés, les stratégies et les perspectives de leur municipalité.

- À Dakar, les guides d'entretiens ont été adressés au **ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais - Direction générale d'appui aux Sénégalais de l'extérieur** (D.G.A.S.E). Ils avaient pour objectif d'identifier les caractéristiques socio-professionnelles, l'historique de la DGASE et la politique d'accompagnement et le développement local. À la **Direction de l'Aménagement du Territoire** (DAT), on a cherché à connaître le profil de la personne, ensuite l'historique de la décentralisation et enfin la relation entre décentralisation et aménagement du territoire et développement.

- En France, on a rencontré des **élus des communes** qui ont noué des coopérations avec celles de la Moyenne Casamance. C'est le cas de la ville Les Ulis (Ile-de-France) on a voulu connaître l'historique de leur coopération et de leur partenariat. Il s'agissait aussi de nous renseigner sur leurs projets, objectifs et activités de coopération. Nous avons également rencontré les responsables d'**associations de migrants** de la Moyenne Casamance basés en

Ile-de-France. Cette rencontre a permis de connaître l'histoire, l'objectif et le fonctionnement de leurs associations, y compris leurs partenaires, leurs projets réalisés ou en cours de réalisations.

2.3. Les relevés de GPS et la photographie de terrain

Nous avons effectué des relevés de points de GPS de nos zones d'études. En effet, pour les cartographier, il est nécessaire d'effectuer les relevés de GPS, car la limitation des collectivités n'est pas précise. Les autorités effectuent des découpages administratifs sans mettre à jour la limitation des entités administratives. C'est pour cela que nous avons jugé nécessaire d'effectuer les relevés de GPS pour être précis sur la cartographie de nos zones d'études. La photographie de terrain vient compléter la démarche méthodologique en montrant les réalités sur le terrain.

2.4. Le choix de l'échantillon et des localités enquêtées

Le choix de l'échantillon est déterminant à chaque recherche. En effet, deux méthodes ont permis de constituer notre échantillon :

- ✓ La méthode probabiliste qui consiste en la sélection de l'échantillon par tirage aléatoire dans la population-mère. Chaque individu statistique doit avoir exactement la même chance que les autres de participer à l'enquête.
- ✓ La méthode non-probabiliste, quant à elle, permet d'identifier, dans la population-mère, quelques critères de répartition significatifs, puis d'essayer de respecter cette répartition dans l'échantillon d'individus interrogés (Benoît Le Maux, <http://perso.univ-rennes1.fr/benoit.le-maux/Echantillon.pdf>).

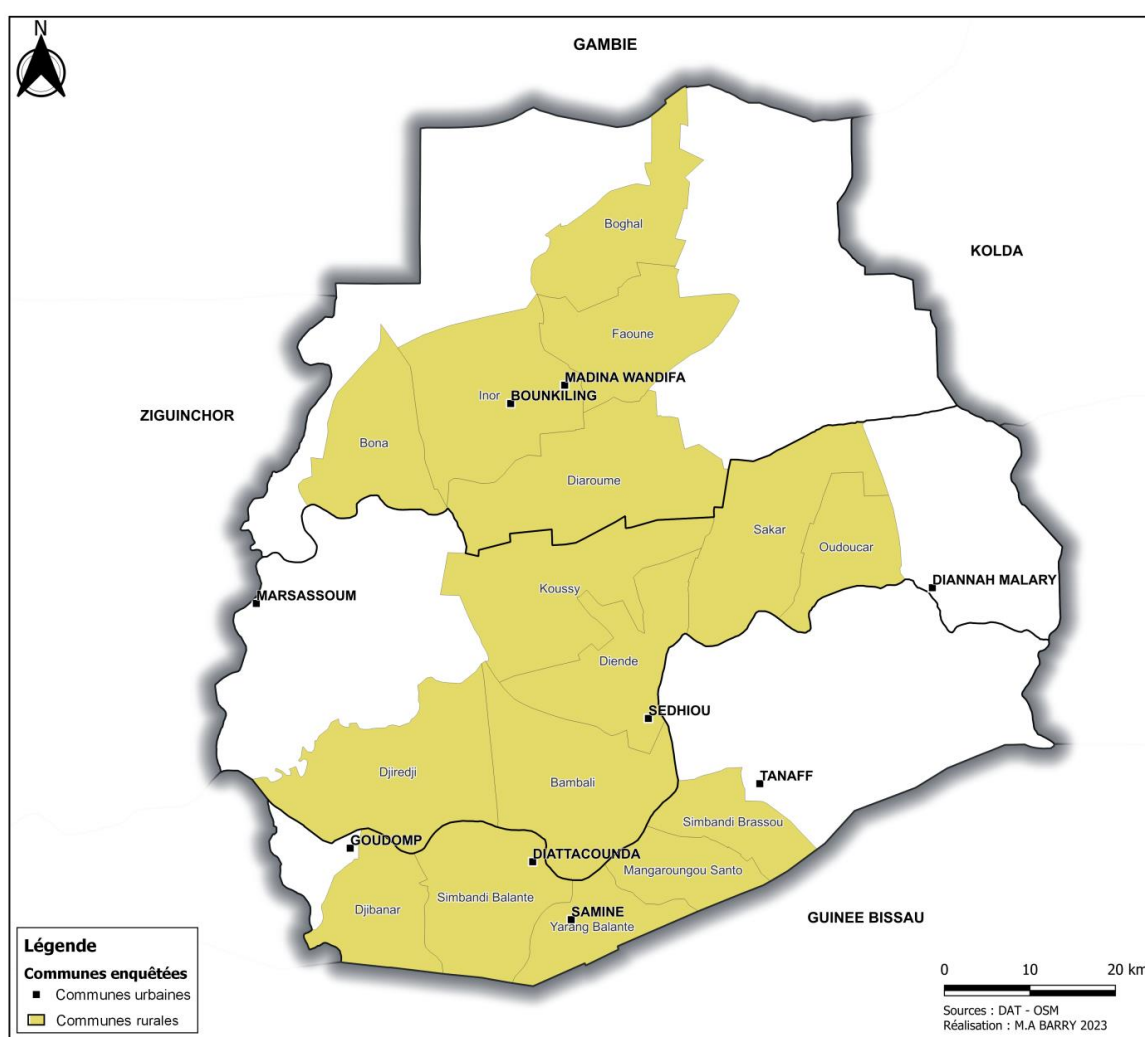
Dans le cadre de ce travail, nous avons adopté la méthode probabiliste. En effet, nous avons choisi de transmettre à 150 ménages le questionnaire. Dans chaque département (Sédhiou, Goudomp et Bounkiling), nous avons soumis 50 questionnaires. En effet, pour choisir les localités enquêtées, nous avons retenu les critères suivants :

- le premier élément est la distance par rapport au chef-lieu de la commune et aux localités qui la composent. Il s'agit des distances qui peuvent aller de 5 à 10 km.
- le deuxième élément constitue l'accessibilité par rapport aux systèmes de transport.

Le choix des localités dans le cadre de notre recherche tient à plusieurs facteurs. En raison des contraintes de temps, il est apparu difficile de se rendre dans chacune des 43 collectivités qui composent la Moyenne Casamance. Ainsi, nous avons choisi vingt-cinq collectivités. Nous avons distingué d'une part, des communes urbaines, à savoir Sédhiou, Marsassoum, Médina Wandifa,

Boukiling, Diattacounda, Goudomp, Tanaff, Samine et Diannah Malary. D'autre part, les communes rurales enquêtées sont : **Bambali** (Bambali) ; **Bona** (Boughary) ; **Boghal** (Saré Alkaly et Sénoba) ; **Diendé** (Bloc, Diendé, Mandina Findifeto, Sitaba et Ainousalam) ; **Diaroumé** (Diaroumé) ; **Djibanar** (Djibanar, Saliot et Baconding) ; **Djirédji** (Djirédji) ; **Faoune** (Faoune, Touba Mouride et Saré Pathé) ; **Inor** (Inor Manding, Bisary Kansoye et Kandialon) ; **Koussy** (Bassaf, Keur Ayib dit Carrefour Ndiaye, Koussy1, Missira, Nimaya, Nimzatt et Soucoutoto) ; **Mangaroungou** (Mangaroungou Santo et Mangaroungou Douma) ; **Oudoucar** (Mancomba et Soumboundou) ; **Sakar** (Sakar et Badougha) ; **Simbandi Balante** (Simbandi Balante, Bondaling manding et Temento) ; **Simbandi Brassou** (Simbandi Brassou et Walicounda Douma) et **Yarang Balante** (Yarang Balante, Sibana, Sathioum et Kougne).

Carte 8: Les communes rurales et urbaines enquêtées en Moyenne Casamance



2.5. Le traitement des données

La rédaction du document est faite par Microsoft Office par le biais du logiciel Word et certaines données sont traitées sous Excel et OriginLab. Les points GPS sont enregistrés sous format Excel et introduits ensuite sur le logiciel QGIS pour les convertir en Shapefile (fichier de formes) et enfin pour procéder à la cartographie.

2.6. Difficultés et Limites

Trois missions de travail de terrain au Sénégal ont permis de réaliser notre travail.

La première mission de terrain s'est déroulée du 10 mars au 08 juillet 2020. Elle a coïncidé avec le début de la Covid-19, l'OMS a déclaré l'état d'urgence sanitaire. L'État du Sénégal a mis en place un système de couvre-feu en plus de l'état d'urgence. Cette situation a entraîné l'arrêt de notre travail de terrain entre mars et avril 2020.

Notre deuxième mission de travail s'est déroulée du 24 octobre au 12 décembre 2021. À Dakar, les rencontres avec les responsables de la Direction de l'Aménagement du territoire n'ont pas été eu lieu.

En Casamance particulièrement dans la Moyenne Casamance, notre présence a coïncidé avec la période de préparation et le dépôt de dossiers pour les candidatures aux élections municipales le 23 janvier 2022 au Sénégal. Par conséquent, les responsables locaux (élus) étaient peu disponibles pour nous accorder des entretiens.

Par ailleurs, le Cadre unitaire du syndicat de transport routier du Sénégal (CUSTRS) avait entamé une grève illimitée à partir du 01 décembre 2021. Cette situation a compliqué nos déplacements et la photo ci-dessous montre la gare routière de Sédhiou avant et après la grève des transporteurs.

Notre troisième mission de travail de terrain au Sénégal s'est déroulée du 29 octobre au 30 novembre 2022. Nous avons pu rencontrer les migrants de retour et les acteurs agricoles.

Au total, malgré des aléas liés au travail de terrain, nous avons mené des enquêtes et obtenu des données. Nous avons pu observer les réalités géographiques et sociales de notre terrain d'études.

Photo 3: Avant et le deuxième jour de la grève des trnasporteurs de la gare routière de la commune de Sédhiou



Les photos illustrent les activités au niveau de la gare routière de Sédhiou en décembre 2021. Celle du haut pendant la grève et celle d'en bas après la reprise des activités.



Source : Clichés BARRY M. A, décembre 2021.

PREMIERE PARTIE : STRUCTURATION DE LA MISE EN PLACE DE LA MIGRATION EN MOYENNE CASAMANCE

« L'histoire montre que les sociétés ont leurs trajectoires, leurs perspectives, leurs dynamiques, leurs temporalités propres, qui peuvent être connectées à d'autres » (Felwine SARR, 2019 : 179).

INTRODUCTION PREMIERE PARTIE

Les révolutions socio-spatiales s'observent partout dans le monde. Elles peuvent être à l'origine des mutations et des dynamiques territoriales à différentes échelles de l'espace. C'est dans ce cadre qu'il s'avère intéressant d'étudier la Moyenne Casamance pour analyser cette dynamique socio-spatiale.

La Moyenne Casamance présente des caractéristiques importantes dans le cadre d'une étude de décentralisation et de migration. En effet, les formes d'échanges, de dynamiques transfrontalières et de solidarités entre les différents acteurs (État, collectivités territoriales, migrants, ONG et populations locales) constituent des formes de gestion pour améliorer leurs conditions de vie.

Cette première partie de la thèse est scindée en deux chapitres.

Le chapitre I s'intéresse à la question de la migration de la Moyenne Casamance. C'est-à-dire les migrants comme acteurs de recomposition et de développement territorial de la zone d'étude. Ainsi, nous orienterons nos argumentaires sur les migrants et leurs partenaires, comme des ONGs et les institutions déconcentrées de l'État qui coordonnent une partie du développement local. La coopération décentralisée joue un rôle important dans le développement local en Moyenne Casamance.

Le chapitre II de la première partie s'articule autour de : La Moyenne Casamance, un espace d'échanges et à la croisée des frontières du Sud du Sénégal. En effet, nous traitons dans une sous-partie les dynamiques transfrontalières de la Moyenne Casamance en soulignant l'effet du conflit casamançais sur le développement local de la Moyenne Casamance. Dans la deuxième sous-partie, nous nous interrogeons sur les formes de mobilité et d'étudions quelques exemples de pratiques culturelles de la Moyenne Casamance. Dans la troisième sous-partie de ce chapitre, il y a lieu de s'interroger sur la mobilité face à la crise de la pandémie Covid-19 à l'échelle de la Moyenne Casamance.

CHAPITRE I : EXPERIENCES MIGRATOIRES MISES AU PROFIL DE LA DYNAMIQUE DE LA POPULATION DE LA MOYENNE CASAMANCE

Dans ce chapitre, nous montrerons que les migrants sont parmi les acteurs intervenant dans le processus de recomposition et de développement territorial de la Moyenne Casamance. Ils travaillent avec un ensemble d'acteurs, à savoir les services déconcentrés de l'État. Ils créent des associations et collaborent avec des élus dans le cadre de la coopération décentralisée. Certains migrants interviennent dans des activités sociales et économiques et créent des emplois.

1.1. Mariage « migration et développement » : liens et contradiction ?

Le lien migration et développement a fait l'objet de beaucoup de débats en sciences sociales. Des postures (optimisme et scepticisme) sur la question des migrations, des espaces d'accueil et d'origine, la dimension de genre, la question des ressources sont entre autres des questions qui tournent autour de ces concepts. Ainsi, nous établissons la chronologie faite par Monsutti (2008 : 28)²² sur la base du travail de De Haas :

- Années 1950 et 1960 : l'optimisme, développementaliste lié à la théorie de la modernisation domine ; les migrations contribuent au développement des pays du Tiers-monde.
- Années 1970 et 1980 : le scepticisme prôné par les adeptes de la théorie de la dépendance, puis par les théoriciens du système monde et les néomarxistes, prend le contre-pied de la vision précédente ; les flux migratoires sont l'expression des rapports globaux de domination.
- Années 1990 : une période de doutes diffus s'installe en sciences sociales, faisant écho au mouvement postmoderne et à la critique du « grand récit » des Lumières ; elle s'accompagne de l'émergence de vues nuancées sur la relation entre migration et développement liées à la nouvelle économie des migrations pour le travail (*new economics of labor migration*, NELM), ainsi qu'au tournant transnational et à la prise en compte accrue de la dimension de genre dans l'étude des migrations.
- Années 2000 : une nouvelle vague d'optimisme portée par les institutions internationales et les agences de développement s'imposent ; elle s'appuie sur la valorisation du rôle des migrants dans le développement des pays du Sud par les transferts de fonds.

Nous nous inspirons des travaux des auteurs (De Haas, 2008 ; Castles, 2008 ; Taylor, 2006) pour analyser l'association de ces deux concepts à des échelles d'analyse différentes au Sénégal. Les auteurs Isabelle Rigoni et Reynald Blion, 2001, soulignent que : « *Le lien entre migration et développement est un serpent déjà ancien qui réapparaît à échéances régulières, porté tant par les organismes gouvernementaux, intergouvernementaux que par les autres acteurs des sociétés civiles ; autant de groupes dont les intérêts divergent* » cité par Wade, (2015 : 257).

Le phénomène migratoire est analysé sous ces différents angles. Il y a ceux qui l'analysent sous l'angle des liens migration/développement (A. Léricollais, 1974 ; J. L. Amselle, 1976). Leur investissement au

²² Voir en particulier un texte auquel la présentation qui suit doit beaucoup : H. de Haas, *Migration and Development : A Theoretical Perspective*, Oxford, International Migration Institute, University of Oxford, 2008.

pays de départ par le biais de transferts de fonds influence d'autres personnes. Celles-ci sont la plupart des jeunes qui veulent faire comme les émigrés. La vallée du fleuve Sénégal en est un exemple. Les aménagements hydro-agricoles et les infrastructures (routières, éducatives, ...) n'ont fait que faciliter le déplacement de la population. Le temps de parcours est réduit. C'est dans ce sillage que Gonin (2001 : 26) soulignait que : « *Les migrations ont une dimension positive : elles génèrent du développement, mais contrairement à une idée préconçue, celui-ci ne les stoppe pas, il peut les amplifier* ». On peut noter aussi que le marché du travail peut dicter le mouvement migratoire en fonction de l'offre et de la demande. Les rémunérations influencent sur la demande de main-d'œuvre. Les migrants vont là où les rémunérations sont plus élevées.

Selon l'étude menée sur les impacts macroéconomiques des transferts de fonds des migrants dans les pays de l'UEMOA, le Sénégal capte 43,7 % des fonds (BCEAO, 2015). Les transferts de fonds sont presque en croissance chaque année. C'est ainsi que le PIB du Sénégal est passé de 6 % en 2001 à 8,6 % en 2007 (Ndoye et Grégoire, 2008) par le biais des transferts de fonds. Ces derniers permettent une contribution substantielle au développement économique et social du Sénégal (Dimé, 2015). Les transferts de fonds s'effectuent par des structures formelles (Western Union, RIA, MoneyGram, ...) et informelles.

Les migrants constituent des acteurs (Gonin, 2001 ; Ba, 2007) de développement incontournables de leur pays d'origine. Nous développons dans les sections suivantes le phénomène migratoire à l'échelle du Sénégal pour terminer à l'échelle de la Moyenne Casamance.

Comme évoqué plus haut, le Sénégal constitue un pays d'immigration et d'émigration. Ainsi, les principales destinations des émigrés sénégalais sont l'Europe occidentale (France, Italie, Espagne), l'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Gambie, Côte d'Ivoire, Mali), l'Afrique centrale (Gabon, Congo) et l'Afrique du Nord (Maroc) (RGPHAE, 2013). Les États-Unis d'Amérique constituent aussi une destination des Sénégalais. On observe de plus en plus de nouvelles destinations des Sénégalais comme l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Argentine, la Turquie, les Émirats Arabes Unis (Tall et Tandian, 2011). Après l'expérience migratoire et/ou la mobilité, certains migrants décident de revenir au Sénégal. C'est dans ce sens que nous étudions les migrants de retour dans la section suivante.

1.2. Les émigrants et migrants de retour sénégalais

1.2.1. Les émigrés sénégalais

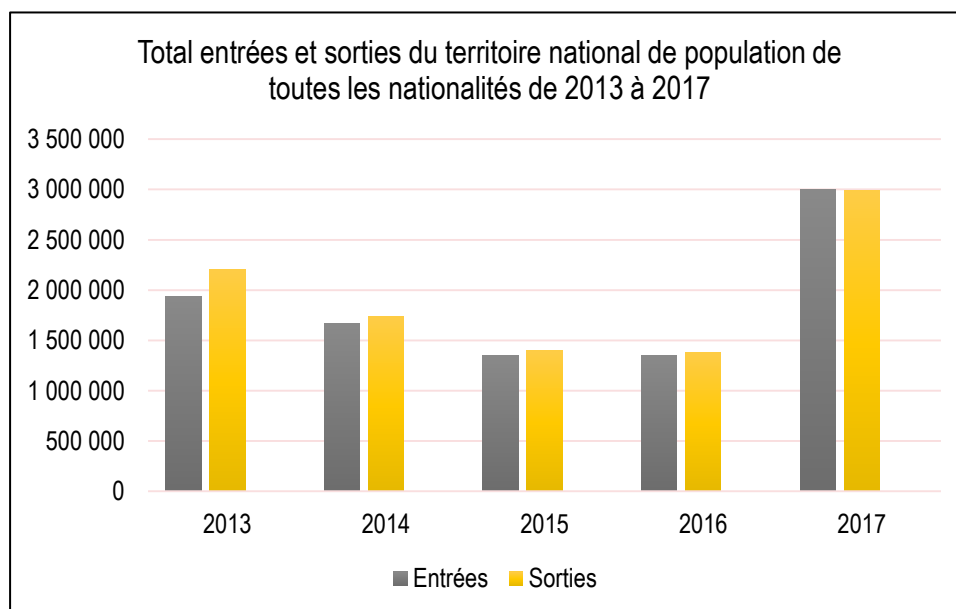
Dans ce paragraphe, nous analysons les entrées et sorties du territoire national et le solde des flux de population de toutes les nationalités de 2013 à 2017.

Tableau 2: Entrées et sorties du territoire national de population de toutes les nationalités de 2013 à 2017.

Années	Entrées	Sorties	Solde
2013	1 941 514	2 208 268	-266 754
2014	1 667 795	1 734 925	-76 130
2015	1 351 180	1 397 956	-46 776
2016	1 351 181	1 377 586	-26 405
2017	2 998 556	2 988 225	10 331

Source : Direction de la Police de l'Air et des frontières (DPAF), mai 2018

Figure 5: Total entrées et sorties du territoire national de population de toutes les nationalités de 2013 à 2017



Source : Direction de la Police de l'Air et des frontières (DPAF), mai 2018

La figure ci-dessus montre que l'année 2017 a noté plus d'intensité de circulation de la population internationale au Sénégal. On note de manière globale une baisse progressive des flux de populations de toutes les nationalités de 2013 à 2016. Les soldes sont négatifs pour toutes les années, sauf l'année 2017. En effet, d'une part, il y a eu plus de déplacements de population vers l'extérieur que de

mouvements de population vers le Sénégal. D'autre part, l'année 2017 a été aussi marquée par les élections législatives qui peuvent réduire le flux migratoire vers le Sénégal. L'OCDE, 2022, a souligné aussi l'augmentation du nombre de premiers titres de séjour délivrés aux ressortissants sénégalais en 2016 et en 2017. En revanche, les permis de séjour délivrés par l'Italie, étaient de courte durée avec un taux de 77% en 2017, avaient une durée de validité inférieure à un an.

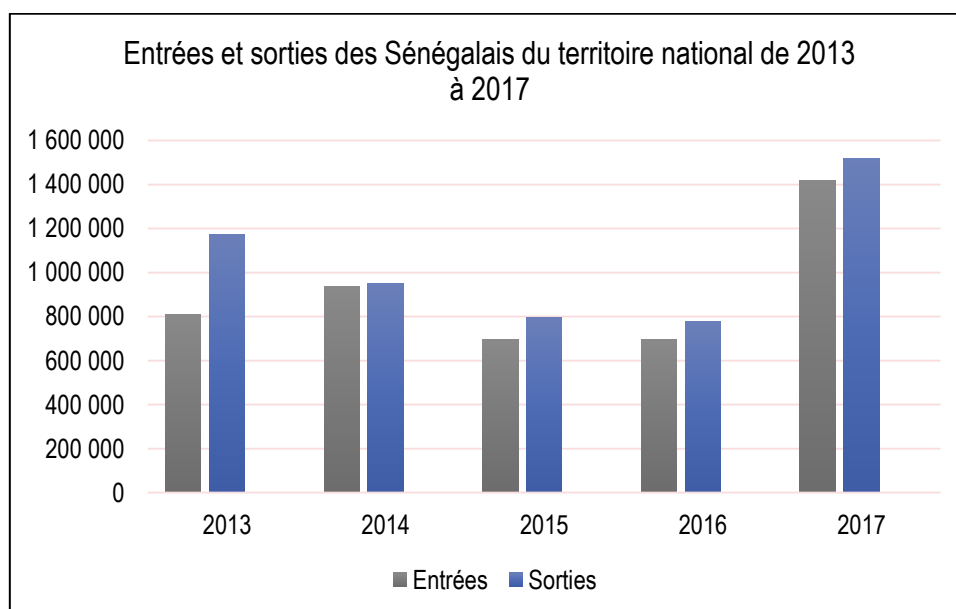
Le tableau ci-dessous montre les entrées et sorties des Sénégalais du territoire national de 2013 à 2017.

Tableau 3: Entrées et sorties des Sénégalais du territoire national de 2013 à 2017

Années	Entrées	Sorties	Solde
2013	809 092	1 171 751	-362 659
2014	935 368	948 607	-13 239
2015	695 553	797 080	-101 527
2016	695 554	776 720	-81 166
2017	1 417 573	1 517 523	-99 950

Source : Direction de la Police de l'Air et des frontières (DPAF), mai 2018.

Figure 6: Entrées et sorties des Sénégalais du territoire national de 2013 à 2017



Source : Direction de la Police de l'Air et des frontières (DPAF), mai 2018.

La figure ci-dessus montre les entrées et sorties des Sénégalais du territoire national de 2013 à 2017. Ainsi, il ressort que les soldes de ces mouvements sont négatifs durant les cinq années étudiées. C'est-à-dire que de 2013 à 2017, les sorties des Sénégalais du territoire national sont plus importantes que leurs entrées, d'où une forte mobilité des Sénégalais vers l'extérieur.

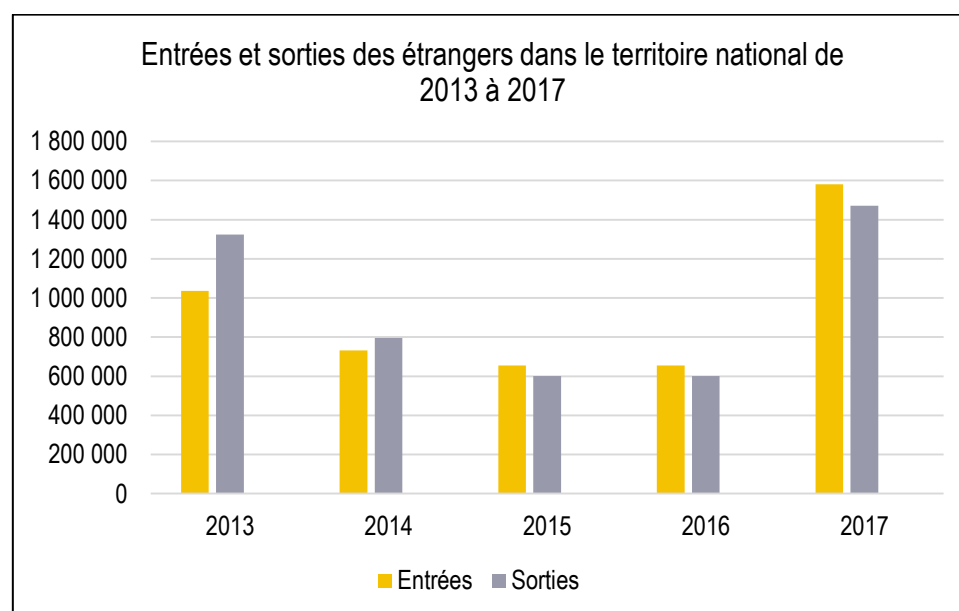
Une différence s'observe au niveau des figures ci-dessus des entrées et sorties des étrangers dans le territoire national de 2013 à 2017 par rapport aux Sénégalais.

Tableau 4: Entrées et sorties des étrangers dans le territoire national de 2013 à 2017

Années	Entrées	Sorties	Solde
2013	1 036 517	1 324 422	287 905
2014	732 427	795 318	-62 891
2015	655 627	600 876	54 751
2016	655 627	600 866	54 761
2017	1 580 983	1 470 702	110 281

Source : Direction de la Police de l'Air et des frontières (DPAF), mai 2018

Figure 7: Entrées et sorties des étrangers dans le territoire national de 2013 à 2017



Source : Direction de la Police de l'Air et des frontières (DPAF), mai 2018

La figure ci-dessus montre les entrées et sorties des étrangers dans le territoire national de 2013 à 2017. On note que les soldes des flux de la population de nationalités étrangères sont positifs, sauf

pour l'année 2014 qui est négative. Il y a eu plus de mobilité de ressortissants sénégalais que celle des étrangers. L'année 2014 est marquée aussi par les élections municipales. Celles-ci marquent une nouvelle apparition de catégorie de maires, celles des « migrants de retour ». Les travaux de Stéphane Lima, 2019, montrent cette catégorie dans les régions de Saint-Louis et Matam comme une forme de reconnaissance politique après leurs investissements dans leurs collectivités.

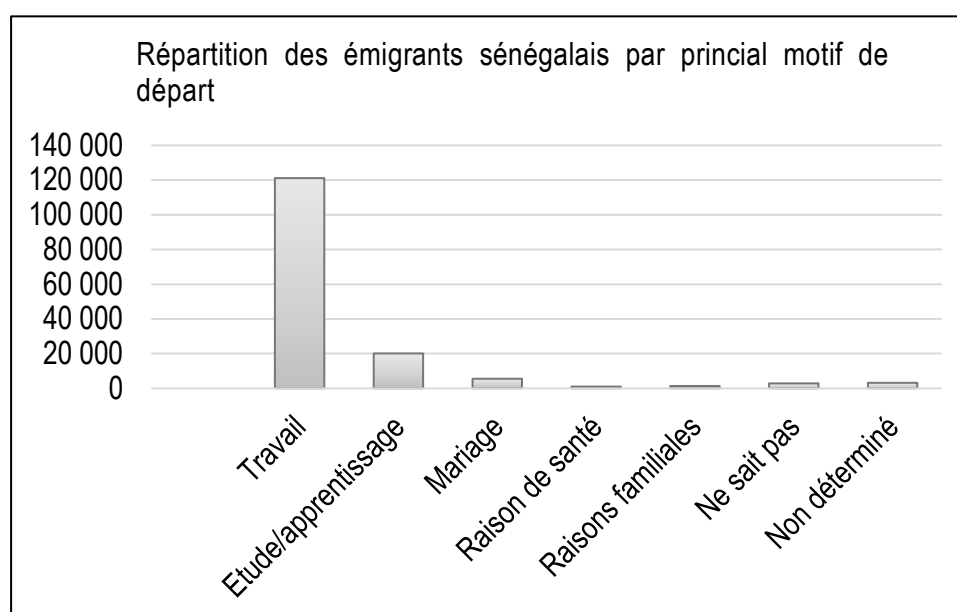
Les entrées et les sorties des émigrés ont toujours un motif. Les motifs varient d'une personne à une autre. Ainsi, les figures ci-dessous montrent les principaux motifs de départ des émigrés sénégalais.

Tableau 5: Répartition des émigrants par principal motif de départ des Sénégalais

Principal motif	Effectifs	Pourcentage (%)
Travail	121 089	73,4
Etude/apprentissage	20 056	12,2
Mariage	5 490	3,3
Raison de santé	976	0,6
Raisons familiales	1 326	6,9
Ne sait pas	2 816	1,7
Non déterminé	3 149	1,9
Total	164 901	100

Source : ANSD - RGPHAE, 2013.

Figure 8: Répartition des émigrants sénégalais par principal motif de départ



Source : ANSD - RGPHAE, 2013

La figure ci-dessus montre la répartition des émigrants par principal motif de départ des Sénégalais. Les motifs les plus représentatifs parmi les émigrés sénégalais sont le travail, l'étude/ l'apprentissage et le mariage. Les autres sont : raison de santé, raisons familiales.

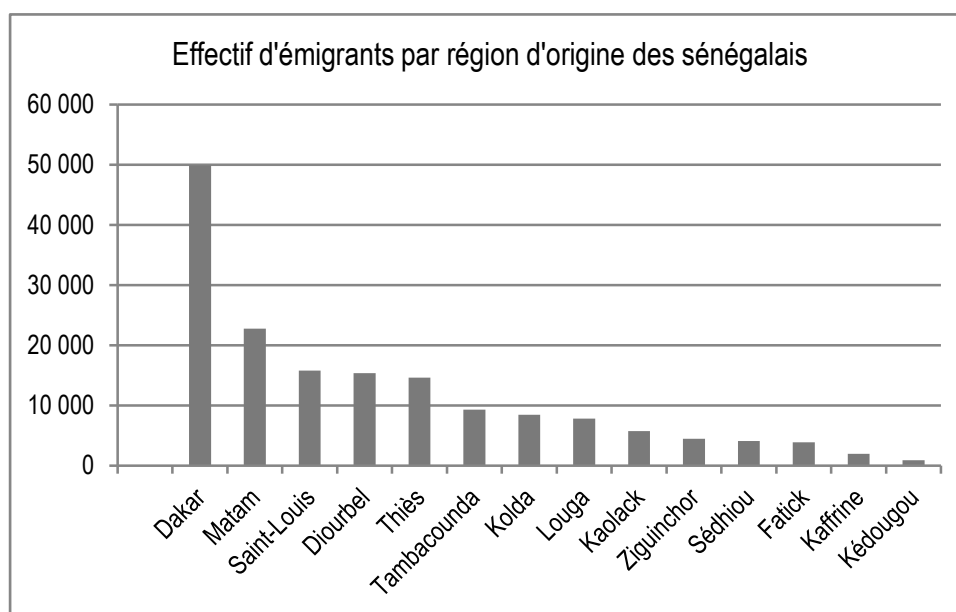
C'est l'ensemble de l'espace territorial qui est concerné par l'émigration. L'espace de la vallée du fleuve Sénégal constitue le laboratoire de l'émigration. De nos jours, toutes les régions du Sénégal sont concernées par l'émigration. Ainsi, les figures ci-dessous montrent les effectifs d'émigrants par région d'origine des Sénégalais.

Tableau 6: Effectifs d'émigrants par région d'origine des Sénégalais

Région	Effectif	Pourcentage
Dakar	49 898	30, 3 %
Ziguinchor	4 467	2, 7 %
Diourbel	15 357	9, 4 %
Saint-Louis	15 765	9, 6 %
Tambacounda	9 278	5, 7 %
Kaolack	5 748	3, 4 %
Thiès	14 616	8, 9 %
Louga	7 815	4, 7 %
Fatick	3 883	2, 4 %
Kolda	8 436	5, 1 %
Matam	22 735	13, 7 %
Kaffrine	1 936	1, 2 %
Kédougou	869	0,5 %
Sédhiou	4 098	2, 4 %
Total	164 901	100 %

Source : ANSD - RGPHAE, 2013.

Figure 9: Effectifs d'émigrants par région d'origine des sénégalais



Source : ANSD - RGPHAE, 2013

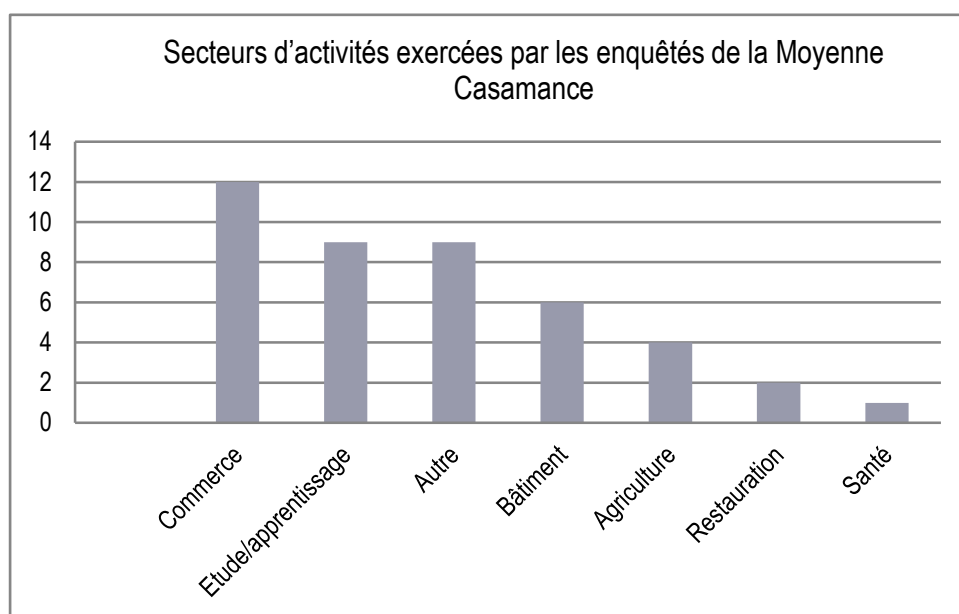
La figure 9 montre les effectifs d'émigrants par région d'origine des Sénégalais. La région de Dakar est largement dominante. Elle est suivie des régions de la vallée du fleuve Sénégal, à savoir Matam et Saint-Louis. Les régions de Thiès et Diourbel viennent compléter la forte dominance de la provenance des émigrés sénégalais.

1.2.2. Une migration interne et sous-régionale de la population de la Moyenne Casamance

La région de Sédhiou (Moyenne Casamance) se trouve dans une position non-négligeable. Elle est éloignée des zones de départs. Ainsi, 25,3 % de nos enquêtés disent avoir migré, contrairement à 74,7 % qui n'ont pas migré. Cette migration se fait à l'intérieur du territoire, de la sous-région et en Europe, avec respectivement 17,3 %, 14,7 % et 0,7 %. Les enquêtés migrent plus dans les régions de la Casamance, à Dakar et à Saint-Louis et dans la sous-région dans les Républiques de la Gambie et de la Guinée-Bissau. La plus longue durée de la migration de nos enquêtés est de plus de 5 ans. Ils disent avoir séjourné plus chez un membre de la famille (14,7 %), un particulier (6,7 %) et autre (4 %).

La figure ci-dessous montre les secteurs d'activités exercés par nos enquêtés. Le secteur commercial est dominant. Les enquêtés se déplacent de leur localité pour faire leur affaire et la durée dépend des produits qu'ils vendent. Il est suivi respectivement des secteurs étude/ apprentissage, autres, bâtiment, agriculture, restauration et santé.

Figure 10: Secteurs d'activités exercées par les enquêtés de la Moyenne Casamance



Source : Enquêtes BARRY. M. A, 2020, 2021 et 2022.

Les enquêtés travaillent de manière saisonnière et ont des contrats de types déterminés et indéterminés. Les enquêtés qui soulignent avoir un membre de famille à l'étranger représentent 26,7 % et 72 % disent le contraire. Ceux qui sont à l'étranger et se trouvant à l'intérieur de la sous-région participent au soutien de la famille et plus dans les dépenses quotidiennes que dans l'achat de matériel. Le montant de financement du voyage à l'intérieur du territoire ne dépasse pas 250 000 FCFA. Le montant peut dépasser 500 000 voire 1 million de FCFA si le migrant quitte le pays. Le choix du pays peut se décider de manière collective ou individuelle. Celle-ci vient souvent de la personne qui décide de partir. Parfois, la pression familiale peut pousser à la migration. C'est le cas noté par M. B. agent de l'OIM de Sédhiou qui souligne : *La famille demande que tu ailles. Le fils du voisin a construit pour ses parents et nous aussi, on a besoin de changer de vie. Les jeunes sont contraints de partir. Un migrant m'a souligné : Je n'ai jamais voulu partir, mais il fallait que je parte. À la maison, je me réveille et je pars me promener, et parfois, je n'ai pas envie de revenir. Si je reviens à la maison, ils vont m'insulter pour me dire que je ne veux rien faire. Tes camarades, voire, tes petits frères sont partis. Certains parents ne donnent leurs filles en mariage qu'aux émigrés.*» (Entretien le 23/11/2021). Il y a ceux qui ont envoyé un membre de leur famille pour faire des études.

Il y a aussi des personnes qui rebattent vers des réseaux et des acteurs de la migration (Gueye, 2020 ; Gonin et Robin, 2009). L'influence ou l'effet des médias pousse les jeunes à emprunter la route migratoire (Ngom, 2019).

1.2.3. Les migrants de retour au Sénégal et de la Moyenne Casamance

Depuis le début des années 2000, la question de la migration de retour est abordée. En Afrique, même si elle est étudiée et malgré les intérêts des décideurs politiques aussi bien dans les pays de départ que dans les pays d'arrivée, la disponibilité des données reste insuffisante.

Ainsi, on distingue généralement quatre grandes catégories de retour (Quiminal, 2002), quel que soit le statut des individus dans le pays de destination. Pour Dimé (2015), nous avons les :

- retours volontaires sans contrainte, lorsque les migrants décident à un moment donné de leur séjour de rentrer au pays de leur propre volonté et à leurs frais ;
- retours volontaires contraints, lorsque le statut de protection temporaire des migrants touche à sa fin, qu'une demande d'asile est rejetée ou qu'ils ne peuvent rester et décident de rentrer au pays de leur propre chef ;
- retours volontaires assistés (programmes d'aide au retour) ;
- retours involontaires lorsque les autorités du pays hôte ordonnent l'expulsion.

Le volet de la migration constitue une connexion avec le développement. Dans la plupart des argumentaires et des publications les deux sont développés ensemble (Fall, 1998 ; Sinatti, 2009). La production de données dans ces domaines est importante. Il faut les utiliser avec prudence. Il y a d'innombrables structures ou d'organismes qui publient des données sur la migration. Le dernier rapport du profil migratoire, 2018 est un des documents qui traite des phénomènes migratoires. Nous l'utilisons pour comprendre la tendance des migrants de retour.

Le tableau ci-dessous montre les migrants de retour assisté par l'OIM par pays de provenance de l'année 2017. Les migrants de retour viennent des continents européen, américain, asiatique et africain. Ce dernier est essentiellement dominant avec une forte provenance dans les pays du Niger, de Libye, du Maroc et de la Tunisie. Le continent européen vient en deuxième position avec une provenance plus élevée dans trois pays : Italie, Espagne et Allemagne. Les continents américain et asiatique sont moins représentatifs. Parmi les migrants de retour, il y a une forte dominance masculine. C'est seulement dans les pays du Royaume-Uni et de la Turquie où les femmes sont à 100 % de retour.

Tableau 7: Migrants de retour assistés par l'OIM par pays de provenance de l'année 2017

Pays de provenance	Effectif	Pourcentage (%)	Sexe (%)	
			Masculin	Féminin
Niger	1 416	46,8	99,9	0,1
Libye	1 146	37,9	99,7	0,3
Maroc	194	6,4	74,2	25,8
Tunisie	127	4,3	95,3	4,7
Italie	41	1,4	97,6	2,4
Egypte	21	0,7	52,4	47,6
Espagne	21	0,7	100	0
Allemagne	19	0,6	100	0
Pays-Bas	9	0,3	100	0
Suisse	6	0,2	83,3	16,7
Guinée	50	0,2	100	0
Grèce	4	0,1	100	0
Turquie	4	0,1	0	100
Mauritanie	3	0,1	66,7	33,3
Belgique	2	0,1	100	0
Malte	2	0,1	100	0
Royaume-Uni	1	0	0	100
Argentine	1	0	100	0
Japon	1	0	100	0
Total	3 023	100	2 944	79

Source : OIM, mai 2018.

L'accueil des migrants de retour se fait selon un processus. C'est dans cette optique que monsieur M. C. (conseiller technique) de la direction des Sénégalais de l'extérieur à Dakar, nous souligne :

« Une fois que les migrants arrivent à l'aéroport il y a la police aux frontières, le ministère de l'Intérieur et l'OIM. Nous essayons de prendre un certain nombre d'informations. C'est après qu'on les convoque à des sections d'écoute. C'est à cette section d'écoute qu'on pose des questions sur le profilage, l'âge, entre autres » (entretien du 09/12/2021 à Dakar).

Ce témoignage montre que l'objectif est d'avoir des informations sur les migrants de retour. La méthode peut être améliorée dans la mesure où les migrants ne viennent pas d'une même région. C'est au début qu'on doit savoir la région d'origine et, par la suite, la question de la prise en charge suivra. De nos

jours, il y a l'implantation des Bureaux d'accueil et d'orientation des sénégalais (BAOS) dans quelques régions. Ils travaillent en parfaite connexion avec les Agences régionales de développement (ARD). Selon M. C. : « J'ai lancé un processus avec la création d'un système d'information des migrants de retour en mettant en place des associations de migrants de retour ». Celui de Sédhiou (ville) vient d'être installé et est localisé au-dessus des locaux de l'ARD dans le quartier de Santassou. Le tableau 8 récapitule les migrants de retour assistés par l'OIM de l'année 2017 au niveau national.

Tableau 8: Régions d'origine des migrants de retour assistés par l'OIM selon le sexe de l'année 2017

Région	Effectif	%	Sexe (%)	
			Masculin	Féminin
Kolda	751	24,8	99,3	0,7
Dakar	390	12,9	97,2	2,8
Tambacounda	341	11,3	99,4	0,6
Sédhiou	241	8	99,6	0,4
Kaolack	129	4,3	96,9	3,1
Ziguinchor	101	3,3	98	2
Diourbel	90	3	97,8	2,2
Thiès	55	1,8	100	0
Louga	52	1,7	96,2	3,8
Fatick	40	1,2	97,5	2,5
Kaffrine	32	1,1	100	0
Saint-Louis	29	1	100	0
Kédougou	26	0,9	100	0
Matam	25	0,8	100	0
Total	3 023	100	2 944	79

Source : OIM, mai 2018

Le tableau ci-dessus montre les régions d'origine des migrants de retour assistés par l'OIM selon le sexe de l'année 2007. Ils sont au nombre de 3 023 migrants de retour assistés. La région de Kolda est fortement dominante, suivie des régions de Dakar, de Tambacounda et de Sédhiou. Toutes les régions ont le genre féminin de migrants de retour assistés par l'OIM, sauf les régions de Thiès, Kaffrine, Saint-Louis, Kédougou et Matam.

La région de Sédhiou est la quatrième région qui a accueillie le plus de migrants de retour. Lors de nos entretiens avec ces derniers, nous avons eu un certain nombre de contacts de migrants de retour.

Selon M. B., agent de l'OIM de Sédhiou, les migrants de retour du Maroc, de la Tunisie, d'Espagne, d'Algérie sont des rapatriés. Alors que ceux de la Libye sont des retours volontaires. Ainsi, nous avons l'exemple de M. C., migrant de retour à Diattacounda et ayant fait le Maroc. Il bénéficie de l'appui de l'OIM et pratique de l'élevage de moutons (cf. photo).

Photo 4: Elevage de mouton de M.C., migrant de retour de Diattacounda



Cette photo montre l'élevage de moutons de M. C., migrant de retour de Diattacounda. Les animaux sont gardés dans des enclos pour éviter la divagation et les protéger contre les vols. Il pratique aussi l'aviculture et la vente de viande grillée (dibéterie) devant sa maison.

Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2021.

Comme le montre le tableau ci-dessous, la plupart d'entre eux sont de sexe masculin. La tranche d'âge de 18 à 62 ans est plus nombreuse. C'est la tranche en activité ou à la recherche d'un emploi. C'est elle qui contribue au développement socio-économique du pays. Des enfants à partir de 9 ans et des vieux de plus de 63 ans font partie des catégories de migrants de retour.

Tableau 9: Migrants de retour assistés selon le groupe d'âge et le sexe de l'année 2017

Age	Effectif	Sexe (%)	
		Masculin	Féminin
9 à 17 ans	66	97,7	2,3
18-26 ans	1 549	99,1	0,9
27-35 ans	1 050	97,8	2,2
36-44 ans	265	89,8	10,2
45-53 ans	50	90	10
54-62 ans	28	85,7	14,3
63 ans et plus	15	93,3	6,7
NA	14	60	40
Total	3 023	2 944	79

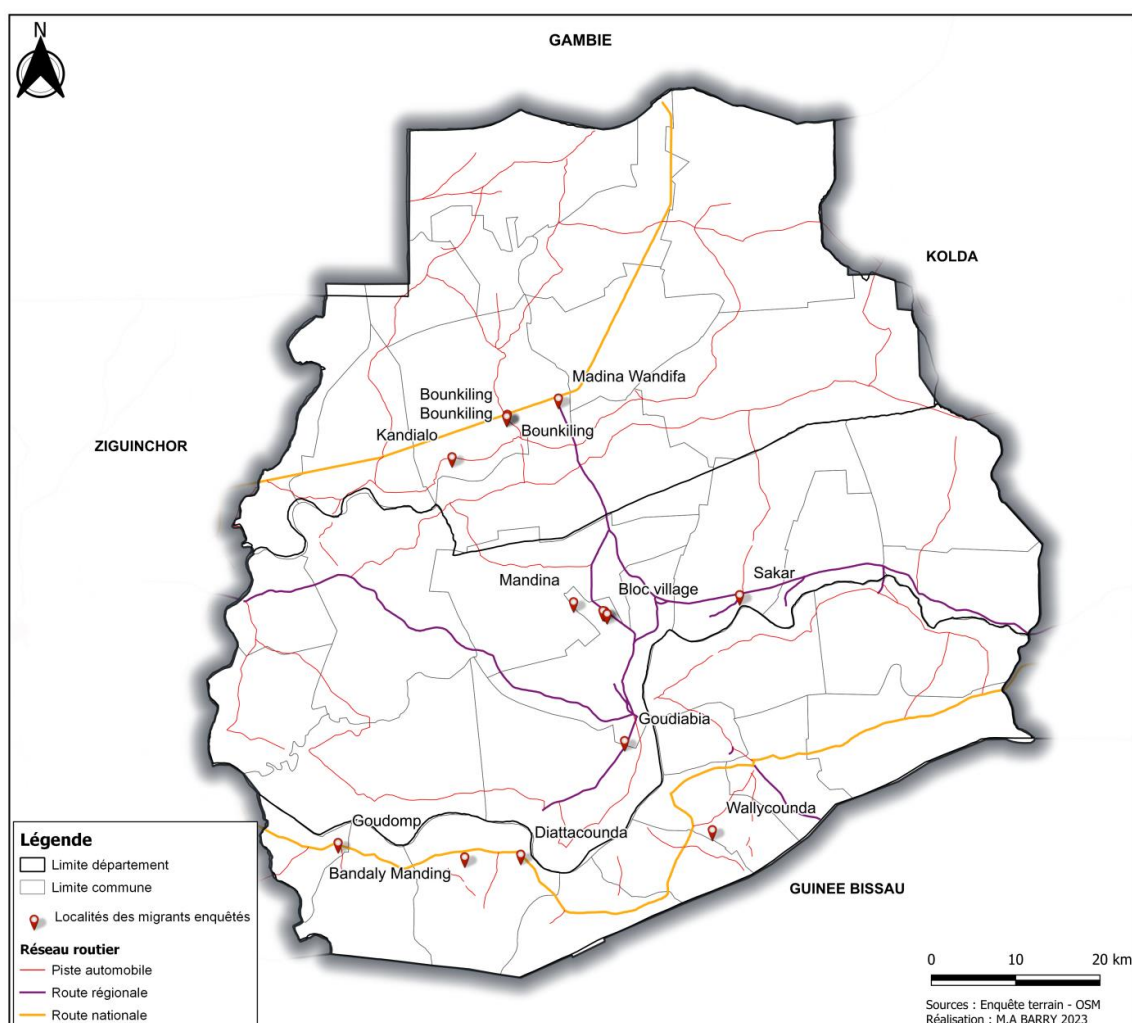
Source : OIM, mai 2018.

Parmi les migrants de retour, il y a ceux qui sont assistés et nous avons rencontré quelques-uns dans notre zone d'étude (Sédhiou : région administrative).

1.2.4. L'entrepreneuriat chez les migrants de retour en Moyenne Casamance

Parmi nos enquêtés (voir carte), cinq d'entre eux n'ont pas bénéficié d'appui et d'accompagnement de la part des ONG ni de l'État du Sénégal encore moins de leur collectivité d'origine.

Carte 9: Les migrants de retour enquêtés de la Moyenne Casamance



Il y a parmi eux, deux qui parviennent à développer leurs activités :

L. D.²³ est originaire du village de B., de la commune de Diendé. Il est instruit et est âgé de 56 ans. Il est de l'ethnie manding et marié à une femme et a cinq enfants. Il est l'aîné d'une grande famille et s'active dans l'immobilier. C'est l'offre d'emploi (marché, chantier) qui l'amène à travailler d'une localité à une autre de la Moyenne Casamance. Etant l'aîné de la famille, il a émigré à l'âge de 18 ans pour se rendre à Dakar, puis à Saint-Louis et en Gambie à la recherche de l'emploi. C'est en 1985 à Louga, qu'il s'est finalement installé pour exercer le commerce. Il est resté à Louga environ 10 ans avant de partir en France. Il arrive à Belfort, durant ces quelques années à Belfort, il travaillait comme commerce ambulancier. Puis il part en Angola à Luanda en avion. Il continue à exercer le commerce environ 10 ans. C'est en 2018, qu'il décide de revenir définitivement au Sénégal. Il revient dans sa localité pour des raisons

²³ Entretien le 18/11/2021 à S. (Sédhiou).

familiales (être proche de la famille). Il ne fait pas partie d'une association. Il n'a pas le soutien de la municipalité, voire de l'Etat. Pour lui, la charge de la famille est naturelle et constitue son devoir. Pour accélérer le développement de Sédhiou, il faut qu'il ait des usines de transformation de produits locaux. Il note une lenteur administrative. Il travaille avec beaucoup de jeunes (voir photo). Les jeunes employés viennent de la Casamance et de Dakar. Il collabore avec les migrants de retour et il discute avec eux pour les conseiller. L. D. rencontre des difficultés comme tous les migrants de retour à savoir dans les secteurs financier et administratif. Pour lui, la taxe et l'impôt sont énormes dans son travail. Il ne participe pas à la vie politique. Mais lors des dernières élections communales, il y a eu des personnes qui l'ont sollicité pour se représenter. Sa réponse est non et nous souligne : « *Boy, dans nos localités, ici, si tu as une ambition pour être candidat à la mairie, il faut se préparer sur tous les plans. C'est pour cela que je vais me préparer pour les prochaines élections, si Dieu le veut bien* ».

Photo 5: Un des chantiers de travail de L. D., migrant de retour dans le quartier de Santassou de la commune de Sédhiou



Cette photo a été prise le 18/11/2021 dans le quartier de Santassou de la commune de Sédhiou. Elle montre un homme effectuant l'assemblage de fer. D'autres travailleurs s'activent en mélangeant le sable au ciment.

Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2021.

M. B.²⁴ est du quartier de S., de la commune de Goudomp. Il est âgé de 42 ans et est de l'ethnie peule. Il est instruit et père de deux enfants. Il est commerçant et gère une quincaillerie (voir photo). La culture de patate douce constitue son activité secondaire. Il fut vendeur de carburant et des crevettes. Ce sont ces derniers qui lui ont permis de se rendre dans les trois régions de la Casamance. En 2000, il est invité par un de ses amis en Hollande. Un de ses frères a participé au financement des frais de visas et de son voyage. Il a séjourné en Espagne, France, Allemagne, Pologne, Suisse et Italie. Son parcours migratoire commence en Hollande, en Espagne et en France. La recherche de l'emploi est à l'origine de sa mobilité et fut commerçant ambulant dans les pays cités ci-dessus. Il est revenu définitivement en 2014 dans sa région d'origine. C'est un vendeur de pommes qui a motivé son retour. Chaque fois qu'il revient au pays, le vendeur de pomme lui fait l'échange de son argent. Il n'a pas eu le soutien de la mairie ni de l'Etat. Pour lui le développement de Sédhiou est possible car c'est l'une des régions les plus riches du Sénégal en termes de ressources naturelles. Pour cela, l'Etat doit investir en assurant la formation aux jeunes sur tous les plans, investir dans l'agriculture et dans la pêche, mettre en place des infrastructures routières et forcer les bailleurs à la création d'une usine de cimenterie en Casamance. Pour lui, la Casamance n'a pas de routes et d'usines. Il n'a pas de collaboration avec d'autres migrants de retour. Les principales difficultés qu'il rencontre, c'est l'insuffisance d'infrastructures et d'accompagnement de l'Etat. Ce dernier a demandé aux migrants qui ont la possibilité d'investir. Mais depuis qu'il est revenu, l'Etat ne s'est pas intéressé aux activités des migrants de retour. Toutefois, il n'envisage pas de repartir : *« Je ne souhaite pas, même pas à un frère ou à mon fils d'émigrer. Avec tout ce que j'ai vu et rencontré, je ne le souhaite à personne »*. Contrairement à notre interviewé ci-dessus, M. B., ne fait pas de la politique et n'envisage pas de le faire.

²⁴ Entretien le 29/11/2021 à S. (Goudomp).

Photo 6: Boutique de quincaillerie de M. B., migrant de retour dans le quartier de S., de la Commune de Goudomp



La photo a été prise le 29/11/2021 dans le quartier de S. de la commune de Goudomp. Elle montre une partie de l'entrée de l'espace de vente de quincaillerie de M. B., migrant de retour.

Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2021.

Ces deux migrants de retour participent au développement de leur collectivité. Ils entreprennent dans des secteurs différents. Leur parcours migratoire est différent, mais leurs activités contribuent à la création d'emploi et au développement local. L. D., a une expérience migratoire européenne et africaine, alors que M. B., a uniquement celle européenne. Ces deux migrants peuvent être des relais des municipalités et de l'État dans la création de l'emploi et au développement local de leur collectivité respective.

Parmi nos enquêtés, il y a ceux qui ont commencé avec leur propre fonds et ont bénéficié de l'appui financé. C'est le cas de :

B. D.²⁵ est originaire du quartier de G. D., de la commune de Bounkiling. Il est de l'ethnie manding et s'est arrêté en classe de terminale. M. D., est âgé de 56 ans et est marié. Ses enfants sont à l'université et le plus jeune est au collège. Il n'est pas « complètement » revenu, car sa famille est à Paris (France). C'est un migrant double-espace et à la double nationalité (sénégalaise et française). Il est sorti pour la première fois pour la Guinée-Bissau

²⁵ Entretien le 09/11/2022 à G.D. (Bounkiling).

en 1988-1989. Son activité fut l'enseignement. À l'époque, c'était son père qui l'avait aidé à financer son voyage. C'est par la suite qu'il s'est rendu à Lisbonne (Portugal). Pour des raisons économiques, il a quitté Lisbonne pour Paris. C'est en 2006 qu'il a commencé à travailler dans l'achat et de la revente (brassard) de Paris à Dakar. Il est bénéficiaire du Projet d'appui aux initiatives de co-développement économique local dans la région de Sédhiou (PAICOLD-S 1). Il travaille dans la boulangerie et dans la restauration rapide (fast-food) (voir photo). Il a commencé ses activités en 2018. Il a pour objectif de faire 4 000 pains par jour et d'après lui, c'est possible, car le marché existe. Il emploie 15 personnes et commence à travailler de 18 heures le soir jusqu'à midi. B. D. affirme que : *« Les femmes vivent de son activité et permet de créer de l'opportunité intermédiaire. Pour moi, c'est une richesse et c'est quelque chose qui est partagé. L'objectif est de servir du pain dans les milieux les plus isolés. Les motocyclistes livrent dans les villages isolés. Les femmes sont devenues des vendeuses de pains accompagnés de sauces dans les écoles. Ça permet de maintenir la population sur place et de faire des activités. C'est surtout ça l'avantage. J'ai fait un tour dans les villages comme Tamba pour voir comment ça se passe. Je me suis rendu compte qu'il y a beaucoup de choses à faire. »*. La charge familiale s'est un peu allégée. Il essaye de conseiller les jeunes. Pour lui, il n'y a rien ici, à part le commerce qui est détenu par ceux qui viennent du Nord du pays et ceux originaire de la Guinée-Conakry. Il pense qu'il y a une démotivation au niveau de la population et pire, les gens sont trop politisés. C'est-à-dire qu'ils ne travaillent pas et font trop de la politique. Les gens déversent beaucoup d'argent dedans et c'est devenu comme un métier. Nous lui avons demandé de ce qu'il pense de sa localité et de son investissement. Sa réponse : *« J'ai toujours rêvé de rentrer ici. C'est mon milieu, je ne regrette pas, mais j'aurais dû le faire ailleurs pour gagner plus d'argent qu'ici »*. Parmi ces employés, il y a certains qui ne sont pas de la région. Plus de la moitié vient de l'extérieur, comme Dakar. D'ailleurs, son gérant est monsieur K. et la dame qui s'occupe du fast-food vient de Dakar. D'une manière très informelle, il intervient souvent sur les migrants de retour. C'est le cas du migrant de retour K. K. Y., qu'il essaye d'encadrer et de conseiller. Il est proche de lui et essaye de le dissuader d'effectuer la ré-émigration (un nouveau départ). Les principales difficultés que rencontre B. D., sont : la main d'œuvre peu qualifiée, un (e) technicien (ne) dans la boulangerie. Si les machines tombent en panne, il est obligé de chercher un technicien ailleurs. Il souligne que son activité peut être en arrêt, le temps qu'il répare les machines. En Casamance, il n'y a peu de jeunes qui sont formés dans ce domaine. Il participe à la vie politique et a toujours fait de la politique. Il essaye de faire une frontière entre sa vie professionnelle et sa vie politique. Dans les années à venir, il compte candidater à la

présidence de la municipalité de Bounkiling. Grace à cette dernière, B. D., souligne que : « C'est une période où on peut accéder à beaucoup de monde et exprimer ses idées. C'est seulement dans le domaine social que les maires interviennent. Il faut apprendre aux gens à pêcher, mais distribuer moins de poissons, si ça finit, vous n'aurez rien à distribuer après. J'ai pu former quelques jeunes en boulangerie, mais dès qu'ils commencent à avoir de l'expérience, ils partent à Dakar. Notre objectif est de former les jeunes pour qu'ils puissent travailler et rester ici. On contribue à notre manière pour faire passer le message aux jeunes, c'est le plus important ».

Photo 7: Boulangerie et restaurant (fast-food) de B. D., migrant double-espace du quartier de G.D., de la commune de Bounkiling



Photo prise le 09/11/2022 dans le quartier de G. D., de la commune de Bounkiling. Elle montre la devanture de la boulangerie (droite de la photo) et le restaurant (fast-food à gauche de la photo) de B. D., migrant double-espace. Signe de la modernité, Monsieur B. D., a équipé son espace en caméra de vidéo-surveillance qu'il peut surveiller à distance sur son smartphone.

Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2022.

S. M.²⁶ est du village de W. de la commune de Simbandi Brassou et est membre du collectif du même village. Il est âgé de 37 ans, marié et père de deux enfants. Il est sorti pour la première fois du Sénégal fin 2015. Il a quitté Dakar au bord d'un bus pour se rendre au Mali (une semaine), au Burkina Faso (quinze jours), au Niger (un mois et quinze jours) et en Libye

²⁶ Entretien le 15/11/2022 à W. de la commune de Simbandi Brassou.

(un an). Il a fait la prison en Libye durant deux semaines. Après sa sortie de prison, un de ses frères est venu le récupérer. Il a travaillé dans l'agriculture (le blé, l'oignon et le chou). C'est un de ses frères en Italie qui a participé au financement de son voyage à partir du Niger. Il est victime d'une trahison, car il a payé la totalité des frais du voyage. Il a payé une somme de 400 000 FCFA dont la moitié est payée et l'autre moitié est restée à Dakar. La dernière moitié est envoyée depuis Dakar lors de mon escale au Mali. Au total, Il a payé deux passeurs nigériens. Le premier est parti avec mon argent d'une somme estimée à 300 000 FCFA à Tripoli. Il a repayé auprès d'une deuxième personne une somme de 300 000 FCFA et leur convoi est interpellé à Gibraltar. Après leur interception à Gibraltar, ils sont envoyés en prison à Tripoli d'une durée d'un mois et demi. Les représentants de l'ambassade de l'État du Sénégal et de l'OIM sont venus pour s'enquérir de la situation des Sénégalais. C'est par la suite qu'ils sont revenus au Sénégal en 2017 et chaque migrant a reçu environ une somme de 80 000 FCFA. Il a fait deux semaines à Dakar. À son retour, il a rencontré cinq de ces camarades issus de la même localité qui ont fait presque la même expérience migratoire pour s'associer. Chacun a eu un appui de l'OIM d'une somme de 650 000 Fcfa. Ensemble, ils décident de s'associer pour monter leur ferme horticole. C'est ainsi que le collectif de W., a pu naître. Désormais, c'est une ferme communautaire de W., car il y a l'implication de l'ensemble du village. C'est en 2020 que la ferme (cf. photo) est dénommée en GIE Balusna (5 migrants, 120 femmes et 80 hommes) de W. Le GIE dispose d'une parcelle d'une superficie de 1,5 hectare. Elle est dotée d'un puits hydraulique, de trois bassins de rétention d'eau, d'une installation solaire pour le pompage branchée à un système d'irrigation goutte-à-goutte. Les migrants exploitent 1 ha et le demi-hectare est réservé au reste des hommes et des femmes du GIE. Le chef de village vient de leur délibérer 1 ha pour les prochaines années. La campagne agricole commence du mois de décembre jusqu'en juin. Mais certaines personnes s'engagent durant toute l'année, comme les migrants. La première année (2020) de la campagne, ils ont récolté une tonne d'oignon pour l'ensemble des membres du GIE. Ils cultivent de l'oignon, du gombo, de l'oseille, de la salade, des tomates, du poivron, du piment, de l'aubergine, et de nombreux autres légumes. Ils associent le maraîchage à l'arboriculture comme la banane, un peu de plantation de papayers et d'agrumes. Ils vendent leurs produits dans les marchés hebdomadaires et dans les villages environnants. S. M., souligne la principale difficulté qu'ils rencontrent est la motopompe. Celle-ci n'est pas puissante. Si l'ensemble des acteurs viennent à la ferme pour travailler, certains seront obligés de patienter jusqu'à ce que les autres finissent l'irrigation. La pompe ne permet pas à tout le monde de se brancher en eau en même temps. Ils n'ont aucun moyen de transport : « *C'est difficile parfois*

de sortir même du village à cause de l'absence de moyens de transport ». Le vol de bétails est trop récurrent et à cause des vols, il est difficile de pratiquer l'agriculture dans le secteur. Il est conseiller municipal. Le GIE a eu la visite du Maire de Simbandi Brassou et du sous-préfet de l'arrondissement du même nom. Monsieur le maire est au courant de l'ensemble de leurs activités. S. M., souligne que : *« Parmi les migrants, je suis l'un des plus actifs. Si je ne suis pas à la ferme, c'est parce que je suis en voyage ou que je participe à des réunions et aux séminaires ».* Ils parviennent à vendre l'ensemble de leurs produits dans les villages environnants et dans les localités de la Guinée-Bissau comme à Djidadji manding, Mansacounda, Woudjiki, Kouwen, Sandial. Les clients de ses localités viennent acheter leurs produits et les revendent dans leurs marchés hebdomadaires. La charge familiale est un peu compliquée. En effet, il prend en charge sa petite famille et ses frères et sœurs. Il a vu quelques changements dans la région et dans son village surtout dans les domaines de l'agriculture et de l'aviculture (voir photo). La ferme agricole dispose des pépinières d'agrumes et de manioc venant de la Guinée Bissau.

Photo 8: Ferme agricole du GIE Balusna et l'aviculture une des activités de S. M., migrant de retour du village de W. de la commune de Simbandi Brassou



Nous avons une partie de la ferme du GIE Balusna où apparaissent des plantations de manioc, de banane, entre autres. Les activités agricoles s'effectuent toute l'année. Mais en saison sèche, elles sont moins intenses à cause de la difficulté de l'accès à l'eau pour l'irrigation.



À côté de l'activité du GIE, S. M., migrant de retour, pratique de l'aviculture et la culture hivernage. De nos jours, beaucoup de personnes sont attirées par l'activité de l'aviculture.

C'est une filière d'avenir qui doit être encadrée par les autorités en termes de soins d'animaux et d'accompagnement des acteurs.

Source : Clichés BARRY M. A, novembre 2022.

Il nous souligne qu'ils fabriquent leurs propres produits (cf. photo) pour lutter contre les maladies et les insectes.

Photo 9: Produits locaux pour lutter contre les insectes et les maladies de la ferme agricole du GIE Balusna du village de W., de la commune de Simbandi Brassou



Ce sont des produits locaux faits à partir de la bouse de vaches, d'écorces de caillcédrat et de « nîmes ». Après le mélange des produits, ils laissent un mois le temps de la fermentation avant de l'utiliser. Pour le caillcédrat, par exemple, ils prennent trois écorces pour 4 litres et laissent reposer pendant 72 heures. Pour un litre mélangé, ils ajoutent trois litres d'eau, plus 500 g d'ail et un peu de savon. Pour la culture de maraîchage, chaque deux jours, ils utilisent un produit pour diversifier. Il souligne que ça permet même de rajeunir le sol.

Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2022.

Ces quatre exemples montrent de manière générale, l'entrepreneuriat chez les migrants de retour de la Moyenne Casamance. Les deux premiers n'ont reçu aucun financement. Ils parviennent à développer leurs activités et à créer de l'emploi pour les jeunes. La troisième personne est aussi dans le même sillage. Mais il a reçu un appui et n'est pas définitivement revenu au pays. La troisième personne a reçu l'appui financier et de matériel de la part de l'OIM et fait partie d'un GIE. Il développe à côté du GIE des activités comme l'aviculture et s'active dans l'anacarde. Ceci montre que les migrants de retour sont des acteurs de développement local en Moyenne Casamance. C'est dans ce sens que le Directeur de l'ARD de Sédhiou monsieur N. B., souligne que : « Les migrants ont changé de visions. Ils sont devenus des migrants entrepreneurs. Pour créer des entreprises, il suffit de les identifier. L'ARD et le DRDR à travers l'Office of Migrant appuient les migrants. Nous avons voulu inciter les migrants à investir dans des projets de développement économique et social, les accompagner à investir chez eux et à créer de la valeur ajoutée et à créer des emplois au niveau local » (entretien le 24/11/2021).

Il faut souligner que tous les migrants de retour volontaire ou involontaire n'ont pas atteint l'âge de la retraite. Ainsi, ils sont actifs et contribuent au développement local à leur manière. Ainsi, il y a certains d'entre eux qui comptent faire de la politique et d'autres estiment rester dans leur activité. Certains d'entre eux participent déjà à la vie politique de leur localité.

Quelques uns s'impliquent de manière indépendante et sont source d'inspiration pour toute une collectivité. On peut les appeler « prometteurs de développement local ».

1.2.5. Footballeur et opérateur économique comme « Prometteurs de développement local » en Moyenne Casamance

Dans cette sous-section, nous prenons l'exemple de deux personnes qui participent à la transformation et au développement de leur localité, voire de leur collectivité. C'est le cas d'un sportif et d'un opérateur économique.

Sadio Mané est né le 10 avril 1992 à Bambali (Sédhiou/Sénégal) et est un footballeur international sénégalais. Après un court passage au Football Club Bayern Munich (Allemagne) sous contrat jusqu'en 2025, Sadio Mané est transféré à Al Nassr en Arabie Saoudite. Il a commencé dans des compétitions qui opposaient son village à d'autres localités avant d'intégrer l'Académie Génération Foot. Il est arrivé à Metz (France) en 2011 et va rester jusqu'en 2012. Il faut souligner que le club de Metz entretient un partenariat avec l'académie de Génération Foot de Dakar. Le partenariat existe toujours et c'est pour cela que beaucoup de jeunes joueurs sénégalais, en l'occurrence, Pape Matar Sarr, Fallou Diagne, Cheikh Gueye sont passés par ce club français. Le club sénégalais reçoit ainsi des indemnités de formation définies dans le règlement de la FIFA. Le joueur Sadio Mané participe avec le Sénégal au jeu olympique de Londres de 2012. Par la suite, il va intégrer l'équipe nationale A du Sénégal et est devenu progressivement un élément très important. C'est en août 2012 qu'il va quitter Metz pour rejoindre le club Reed Bull Salzburg (Autriche). Dans ce dernier club, il va y rester jusqu'en 2014 avant de signer à Southampton (Angleterre) jusqu'en 2015. C'est en 2016 qu'il rejoint Liverpool (Angleterre). Avec ce dernier, Sadio Mané devient le troisième joueur sénégalais à rejoindre le club anglais après Elhadj Diouf et Salif Diao. Ces derniers ont participé à la Coupe du monde de 2002. Il a permis au Sénégal d'être connu en football et d'être l'un des pays africains à atteindre le ¼ de finale pour une première participation mondiale de football. Il passe six années à Liverpool. On peut dire que jusqu'à présent, deux années ont marqué la carrière du footballeur. La première est celle de 2019, Sadio Mané a gagné la Ligue des Champions, le premier ligue anglaise, le mondial des clubs avec Liverpool, nommé meilleur footballeur africain (ballon d'or) et sacré soulier d'or aux côtés de deux attaquants africains (Salah et Aubameyang). L'année 2022 reste très importante pour le joueur. Il gagne le championnat

allemand avec le Bayern la saison 2022-2023 et remporte avec Al Nassr le trophée de la Coupe arabe des clubs en 2023. Avec le Sénégal, il remporte pour la première fois le trophée de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) en 2021. Il arrive deuxième meilleur joueur mondial derrière le français Karim Benzama (club Real Madrid/Espagne) en 2022. La même année, il gagne son deuxième ballon d'or africain et le trophée de Socrate Award.

Avec tous ses trophées et sa richesse, Sadio Mané n'a pas oublié son village d'origine. En fait, il œuvre dans le social, pour la transformation et le développement du Sénégal et en particulier de son village Bambali. On note une transformation de son village grâce aux investissements. Avant d'évoquer ses réalisations, nous faisons une petite présentation du village de Bambali qui porte le nom de la commune. Elle est limitée au Nord par la forêt classée du Boudhié, à l'Est par le fleuve Casamance et la commune de Sédhiou, à l'Ouest par la commune de Djirédji, et au Sud par le fleuve Casamance (cf. carte). Elle s'étend sur une superficie de 427 Km² à l'est de l'arrondissement de Djirédji. Elle a une position stratégique et regroupe 35 villages et hameaux (Darou Houda, Diambancounda, Sinkounding et Fognoding) et un potentiel énorme dans les dynamiques socio-économiques et culturelles (Plan de développement communal, 2019-2023). Selon le dernier recensement RGPHAE, 2013 de l'ANSD, la population de la commune est estimée à 17 332 habitants, soit une densité moyenne de 46,8 habitants/km² et une moyenne de 468 habitants par village.

En dehors du terrain de football, Sadio Mané a financé et a participé à :

- la réhabilitation de la mosquée du village ;
- la construction du lycée moderne de Bambali ;
- la construction du centre de Santé de Bambali ;
- la mise en place de la station de service ;
- la mise en place de l'antenne d'orange 4G ;
- au don de vivres ou d'argent de son village, estimé à 70 euros/mois ;
- la clôture du terrain municipal de football.

Il a gagné le trophée Socrate en 2022. Ce trophée récompense les joueurs et les joueuses engagés dans des projets sociétaux et caritatifs.

Carte 10: Limitation de l'espace communal de Bambali

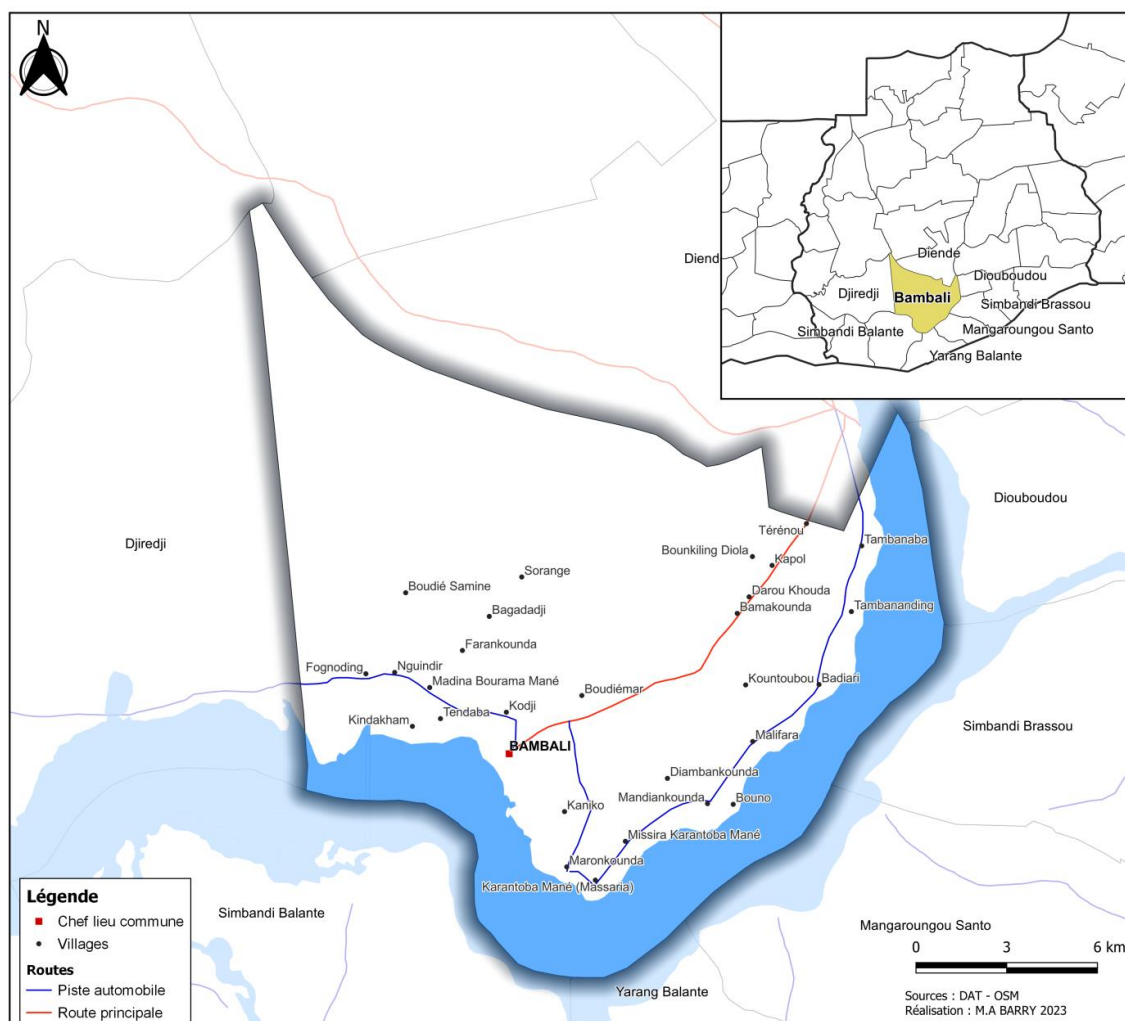


Photo 10: Centre de santé et le lycée moderne réalisés par Sadio Mané dans son village de Bambali



Sadio Mané a financé la construction de l'hôpital de son village. Sur l'ensemble du territoire communal, c'est le seul centre de santé.



Sadio Mané a aussi construit un lycée moderne. C'est l'unique lycée de la commune.

Source : Clichés BARRY M. A, novembre 2021.

Nous avons recueilli quelques témoignages, en novembre 2022, sur la personne de S. Mané :

« On rêve de devenir footballeur professionnel comme Sadio Mane » (collégien du village).

« Depuis son enfance, il aimait le ballon. Il nous aide énormément et grâce à lui, nous avons pu avoir de grandes infrastructures ». (Vendeuse de bananes).

« Sadio prend en compte tout le monde. Il est humble et cool et tout parent rêve d'avoir un fils comme lui. Venir en aide à toute une communauté dans son village, ce n'est pas une chose facile. Ce qu'il a réussi à faire encourage les élèves. Il prime les meilleurs élèves de la sixième à la terminale. Les autres vont se dire qu'ils vont travailler de plus pour être les prochains lauréats. Avoir le privilège d'être assis à côté de Sadio Mané et de recevoir une prime, c'est encourageant franchement ». (Agent d'assistance à la sécurité de proximité : ASP).

« C'est grâce à Sadio Mané que le village de Bambali est connu aujourd'hui à travers le monde. On parle de Bambali dans tout le monde entier. Il y a des gens qui viennent un peu partout pour voir ses réalisations. S'il revient dans le village, tous les autres villages sont présents et il est simple. Nous prions pour son bonheur, sa santé et que Dieu le préserve pendant longtemps » (M. D., Chef de village de Bambali).

Ces quelques témoignages montrent que Sadio Mané est un exemple pour la jeunesse et un acteur de développement local.

La commune de Bambali, particulièrement le village du même nom, reste fortement dominé par le secteur primaire et les activités informelles. Dans les espaces ruraux, c'est souvent un village qui polarise et dispose des infrastructures et des commerces nécessaires. Ainsi, il n'est pas rare de voir des personnes s'entraider. C'est le cas de l'accès à l'électricité qui reste toujours un facteur bloquant de développement. Les villageois qui ne disposent pas d'électricité se rendent dans les localités où l'électricité est accessible pour recharger des appareils électroniques (téléphone, lampe, ...), soit regarder la télévision. La maison familiale (cf.photo) accueille des personnes, le jour d'un match de football.

Photo 11: Maison familiale du footballeur sénégalais Sadio Mané dans son village de Bambali



La maison familiale de Sadio Mané est la seule construite et possédant une telle architecture dans tout le village.

Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2021.

Nous avons constaté et rencontré des acteurs de développement socio-économique dans le village de Bambali, comme le montre le tableau ci-dessous. Parmi les autres secteurs, nous ne connaissons pas le nombre de personnes qui y travaillent. Les femmes sont présentes dans les différents domaines de développement et sont plus représentatives dans le commerce que dans les autres. Les hommes, quant à eux, utilisent plus leur force dans le secteur de l'artisanat, en l'occurrence la menuiserie, la mécanique, le soudeur et le commerce.

Tableau 10: Les acteurs et types d'activités socio-économiques recensés dans le village de Bambali

		Personnes recensées		
Types d'activités		Homme	Femme	Total
Artisans	Menuisier, Couture, Mécaniciens, Coiffeur, Soudeur	8	1	9
Petite restauration	Service Petit déjeuner	1	7	8
Commerce	Boutique alimentaire, boutique quincaillerie, poissonnier, vendeurs de fruits et légumes, gâteaux	12	24	36
Divers	Moulin à mil, poste de transfert d'argent interne, forgeron, lavage moto	4	1	5
Autres	Débarcadère, cimetière, mosquée, mairie, station de service, centre de santé, école primaire, lycée, terrain de foot, forage, école coranique, antenne orange, chantier de bananes	indisponibles	indisponibles	indisponibles
Total				58

Source : enquêtes de terrain de BARRY M.A, novembre 2022.

La deuxième personne s'appelle monsieur **I. D.**, originaire du village de Bloc de la commune de Diendé. Il est un membre d'une grande famille et est âgé de 45 ans. Il est polygame (deux épouses) et est père de 4 enfants. Il est opérateur économique et travaille à Jakarta en Indonésie. Il s'active dans l'import-export.

Il œuvre beaucoup dans le social. Il a commencé par offrir des maillots et chaussures de football à l'équipe du village. Il est un ancien footballeur et a eu à participer à des compétitions avec l'équipe junior de son village. Ensuite, il a participé à la construction de la mosquée du quartier de G. Conscient des difficultés de la population durant certains mois de l'année, il a commencé à aider certaines familles démunies en vivres (riz, sucre, huile, ...) durant le mois de Ramadan. Il avait participé à réhabiliter le forage du village mis en place par l'ISRA. Il a contribué à aider certains chefs de familles au financement

de la route de la migration de leurs enfants. Depuis 2020, il a entamé le projet de la construction du poste de santé (voir photo) dans son village d'un coût estimé à 65 000 000 FCFA.

Notre travail de terrain a permis de noter que le village de Bloc fait partie des 22 villages et des 7 hameaux de la commune de Diendé. Selon l'ANSD, 2016, sa population est estimée à 1 326 habitants. Le village est pluriethnique : manding, manjack, mankagne, balante, peul, diola, wolof et sérer et avec une forte dominance des musulmans. Le village de Bloc dispose de quelques infrastructures sociales, à savoir : un collège et un lycée, une école élémentaire et une classe préscolaire, une case de santé non fonctionnelle et sur le même site un poste de santé en construction, un marché en construction, un forage équipé d'un château d'eau, deux mosquées, deux églises, un terrain de football, des magasins de stockage, une antenne orange, deux cimetières (musulman et chrétien), et de l'électricité. Le village de Bloc est dominé par les jeunes. Ces derniers travaillent dans les différents secteurs d'activités, à savoir : l'enseignement (élémentaire, moyen et secondaire), l'armée, de chauffeurs, l'artisan et le commerce. Depuis une décennie, beaucoup de jeunes ont émigré vers des pays africains (Gambie, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau et Guinée Conakry), l'Europe (Espagne, Italie et France), l'Amérique et l'Asie. Il faut souligner aussi qu'avant les années 2000, le village de B. a connu des conflits interethniques.

Photo 12: Poste de santé en construction par l'opérateur économique I. D., dans le village de Bloc



La photo montre le poste de santé en construction par l'opérateur économique I. D. dans le village de Bloc. Ce poste de santé remplacera la case de santé non-fonctionnelle (en cerclé en bleu). Il permettra aux villages environnants des communes de Diendé et de Koussy d'accéder aux soins de santé.

Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2022.

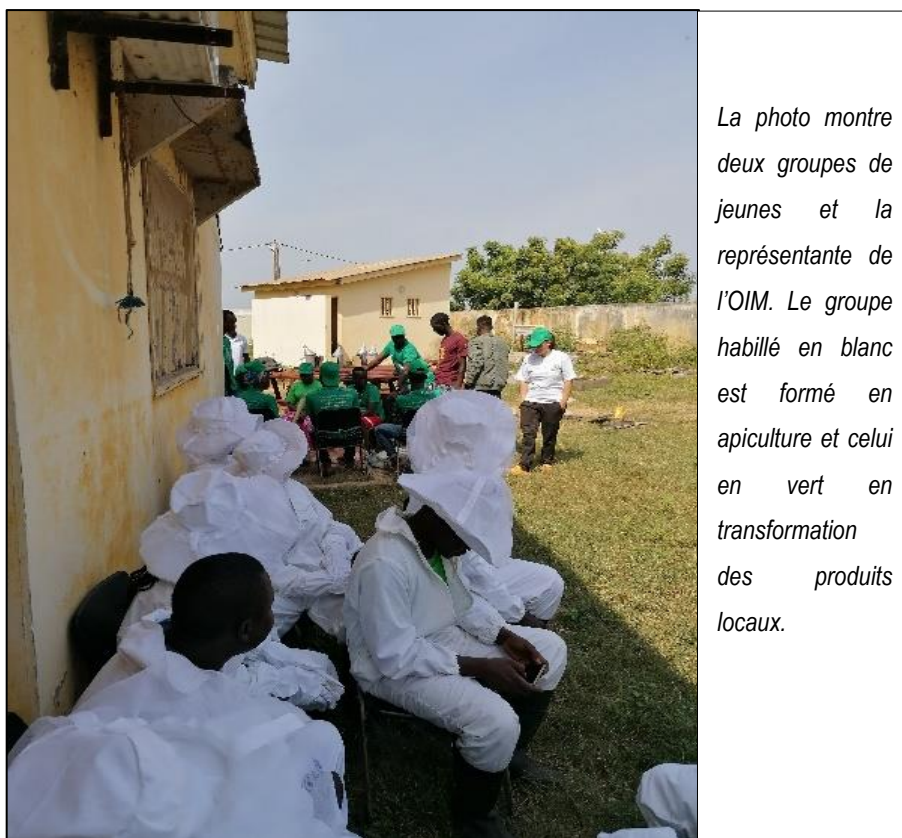
La réalisation des infrastructures ci-dessus participe à la création d'emploi et au développement local de cette partie de la Moyenne Casamance. Ces deux personnes constituent des références à la jeunesse sénégalaise notamment celle de la Moyenne Casamance.

1.3. ONG et programmes de développement alliés des migrants de retour

Comme souligné plus haut, le Sénégal est un pays d'immigration et d'émigration. Les jeunes sont de plus en plus tentés par le phénomène « Barça wala Barsakh » (Barcelone ou l'au-delà). C'est ainsi qu'il y a eu une recrudescence des départs dans les zones côtières sénégalaises vers l'Europe. Or, les États africains, par le biais de la CEDEAO, ont prôné la libre circulation durant les années 1970. La politique migratoire Sud-Sud représente près de 80 % des flux. Les organisations régionales africaines comme la CEDEAO doivent créer un cadre favorisant la liberté de circuler et des conditions permettant de mieux valoriser le flux intra-africain. On sait que les politiques migratoires européennes ou autres ont pour objectif d'instaurer une migration choisie. C'est le cas en France où la question de la migration choisie a alimenté les débats politiques en 2023.

Compte tenu de l'insuffisance de politiques de soutien et d'appui au développement, l'État du Sénégal et ses partenaires montrent des intérêts pour les migrants de retour. Il le fait par le biais des ONG, les organismes déconcentrés de l'État, en l'occurrence l'ARD, le BAOS et des programmes de développement. Ces derniers sont présents en Casamance. C'est le cas de l'OIM, principal organisme international à un bureau à Kolda. L'OIM et la collaboration du centre de formation Casabio ont eu à effectuer des formations aux jeunes et aux migrants (cf. photo) de retour de la Casamance à Marsassoum. La formation consistait à la valorisation des produits locaux dans des filières comme l'apiculture, l'élevage, le cosmétique naturel, l'alphabétisation, l'éducation financière, le marketing, la transformation des produits locaux. Selon monsieur S., directeur du Centre de formation Casabio : *« Les jeunes ou les migrants qui sont partis à cause du changement climatique et autres. C'est possible en restant ici et en ayant une bonne formation et de vivre décemment. L'objectif est de les former et de les outiller. La formation a duré 3 mois ».*

Photo 13: Groupes de jeunes et de migrants de retour en formation à Marsassoum



Source : Cliché BARRY M. A, décembre 2021.

L'ONG italienne ACRA intervient aussi dans le secteur de la migration. Elle a été constituée en 1968 à Milan et intervient dans les secteurs de l'éducation, de la microfinance, de l'environnement, du développement social, de l'énergie renouvelable, de l'eau, de l'assainissement et de la migration (entretien le 16/11/2021 avec monsieur F. R., coordonnateur ACRA Sédhiou). L'ONG intervient dans les régions de Sédhiou, Kolda et de Gabou (Guinée-Bissau). Ils travaillent avec les collectivités locales et les programmes de développement et des associations qui accompagnent les migrants de retour. C'est le cas de l'Espace Migration et Développement de Sédhiou (EMDS) qui est créé en 2015. Selon monsieur A. D., coordonnateur d'EMDS et conseiller municipal de Sédhiou, l'objectif, c'est d'abord d'identifier les enfants de la région de Sédhiou dans les pays de la sous-région, mais aussi dans les pays de l'espace Schengen, en l'occurrence en Espagne, en Afrique, en Europe. Nous les mettons en contact avec des structures pour prendre en charge leur préoccupation. Par exemple, sur les questions sociales, la réintégration socio-économique du migrant de retour, nous les accompagnons dans la création d'entreprise et les mettons en rapport avec les organisations internationales qui interviennent dans les questions de migration dans la région. Par exemple, l'ONG ACRA nous sollicite sur le nombre de migrants à former et nous essayons de faire une sélection des gens (entretien le 23/11/2021).

Il faut souligner que les organismes déconcentrés et les ONG travaillent dans le sens d'améliorer l'accompagnement des migrants de retour. D'ailleurs, l'ARD et le BAOS de Sédhiou siègent dans le même immeuble et ils connaissent les responsables des ONG. M. D., nous a souligné que l'OIM réunit les acteurs des régions de Kolda, Ziguinchor, Tambacounda et Sédhiou. Durant la rencontre, il y avait l'Espace Migration et Développement, le CAOSP qui s'occupe des questions psycho-sociales, la Croix-Rouge de Ziguinchor et JOIE des orphelins de Kolda travaillent sur les questions de migrations et de la réintégration des talibés de la rue.

Malgré le travail des acteurs, ils rencontrent des difficultés, dont l'insuffisance de matériels et de moyens financiers. L'autre difficulté rencontrée par les acteurs est le migrant. Monsieur D., agent d'ARD de Sédhiou, souligne que : *« La cible migrante est très compliquée à appréhender. Il y a très souvent des détournements d'objectif. Ils prennent cet argent pour reprendre la route migratoire. La diaspora ne veut pas mettre à disposition des informations. Car ils ne veulent pas que les collectivités aient des données sur eux. C'est pour cela qu'ils sont parfois réticents à communiquer des nouvelles les concernant. Ils croient que s'ils partagent leur numéro, ce que certaines personnes en Afrique vont les solliciter. Il y a d'autres qui ne veulent pas donner leur contact, car ils sont partis pendant longtemps. Malheureusement ils n'ont pas pu réaliser quelque chose dans leur pays d'origine »* (entretien le 24/11/2021). Monsieur D. est l'un des coordonnateurs du PAICOLD-S qui a pu rencontrer quelques associations de la diaspora en France et en Espagne. Sédhiou et Diourbel sont les régions qui ont bénéficié du projet PAICOLD qui a démarré en 2016. Selon monsieur D., ils ont réussi à mettre en place la plateforme dénommée HOM (Help Office of Migrants). C'est un outil d'échange entre la diaspora et les élus. Ils ont organisé des thés-palabres qui consistent à réunir des migrants sur des thématiques diverses.

1.4. Associations de migrants de la Moyenne Casamance en Ile de France

En France, en 1981, la modification de la loi 1901 stipule que les étrangers résidant légalement ont le droit de créer et de diriger des associations. C'est à partir de ce moment que les anciens regroupements se sont déclarés en association. Ainsi, l'Institut Panos liste en 1994, en Ile-de-France, 400 associations de ressortissants du bassin du fleuve Sénégal. L'État du Sénégal, par le biais de son consulat à Paris, recense près de 200 associations sénégalaises sur l'ensemble du territoire français (Ba, 1999). Ce même auteur souligne qu'en 2019, le service des associations du consulat estime près de 400 associations sénégalaises en France, soit une augmentation de 100 % en vingt ans. C'est à partir des années 1980 que les chercheurs se sont intéressés aux associations de migrants aussi bien dans les pays de départ que dans les pays d'arrivée. Dans la vallée du fleuve Sénégal, les travaux

précurseurs dans ce domaine sont entre autres : Gonin et Quiminal, 1986 ; Barou, 1992 ; Daum 1992 ; Ba et Coquet, 1993. Les associations de migrants évoluent et s'adaptent en fonction des contextes sociaux et institutionnels et aux nouvelles opportunités qui leur sont offertes.

Il est coutume en Afrique sahélienne, que des personnes émigrées issues du même village de se regrouper sous forme d'association. Le but est de maintenir les liens de solidarité. Les émigrés sénégalais, en particulier ceux de la Moyenne Casamance créent des associations. Ainsi, nous avons rencontré quelques représentants d'associations en Ile-de-France (France). Le tableau ci-dessous répertorie les associations de migrants de la Moyenne Casamance en Ile-de-France.

Tableau 11: Associations de migrants de la Moyenne Casamance en Ile de France

Nom association	Date de création	Zones d'intervention	Domaines d'intervention	Typologie
Association Ulay Cacante	1970	Village de Maranda	Social	Association « inter-villageoise ethnique »
Regroupement des Sénégalais de Paris	1972	Ile de France	Culturel et Social	Association « inter-villageoise territoriale »
Association des ressortissants de Karantaba en France	Année 1980	Commune de Karantaba et Ile de France	Education, assainissement et AGR	Association « villageoise classique »
Association des ressortissants de Maranda	1980	Maranda	Social, culturel et aménagement du territoire	Association « villageoise classique »
Les Gones de Maranda	1982	France et commune de Bounkiling	Social, éducation, services	Association « villageoise classique »
Association pour le développement de Djibanar	1984	Commune de Djibanar	Social et santé	Association « villageoise classique »
Association Kambin	1988	Région de Sédhiou	Social, éducation et santé	Association « inter-villageoise territoriale »
Association des ressortissants de Simbandi Brassou	1990	Commune de Simbandi Brassou	Santé	Association « villageoise classique »
Association des ressortissants de Goudomp en France	1993	Commune de Goudomp	Social	Association « villageoise classique »

Association Néma	1994	Département de Goudomp	Social et éducation	Association « villageoise classique »
Association Kambin	1995	Ile de France	Social et culturel	Association « inter-villageoise de femmes »
Association Nema Kafo	1995	Région de Sédhiou	Social	Association « inter-villageoise territoriale »
Casaction	2003	Village Maranda	Social, culturel, santé et éducation	Association « villageoise de jeunes »
Les Amis de la Casamance	2008	Casamance et région de Sédhiou en particulier	Education et santé	Association « inter-villageoise territoriale »
Association des combattants de l'ignorance et de la pauvreté	2008	Commune de Kolibantang	Agriculture	Association « villageoise classique »
Association Welimy	2009	Commune de Diana Malary	Social, santé, éducation et agriculture	Association « villageoise familiale »
Les Gones de Maranda	2011	Village de Maranda	Education	Association « villageoise de jeunes »

Source : Annuaire des associations de ressortissants de Sédhiou en France et en Espagne, mai 2015 et enquête de terrain BARRY M.A, 2021 et 2022.

Le tableau ci-dessus montre les associations des migrants de la Moyenne Casamance en Ile-de-France. La plus ancienne association date de 1970 et la plus récente date de 2011. Elles interviennent en Ile-de-France et en Moyenne Casamance. Ce sont des associations villageoises et inter-villageoises. Ulay Cacante est la plus jeune association et est de type ethnique. Leurs domaines d'intervention sont dans le cadre de l'agriculture, du social, de la santé, de l'éducation, du culturel, de l'assainissement, de l'aménagement du territoire, des services et d'AGR.

Ainsi, nous avons rencontré quelques représentants des associations :

A. K²⁷ est membre de l'association des ressortissants de Goudomp en France. Il est arrivé en France dans les années 1990 et habite dans la région parisienne. Il souligne que l'association est créée en 1993 et est de type villageois. Elle est composée d'une vingtaine de membres et œuvre dans le cadre social en Ile-de-France et à Goudomp. L'association n'a pas de partenaire, mais ses membres se cotisent chaque mois pour son fonctionnement. Elle a un compte bancaire et a participé à la construction et à la sonorisation de la mosquée, à la clôture du cimetière, au don de matériels médicaux. Ces derniers ont fait quelques jours au port de Dakar. Il a fallu que les membres de l'association envoient de l'argent pour dédouaner pour pouvoir récupérer les matériels médicaux. Actuellement, l'association est moins active, souligne A. K. Il note que les membres sont âgés et font moins d'activité.

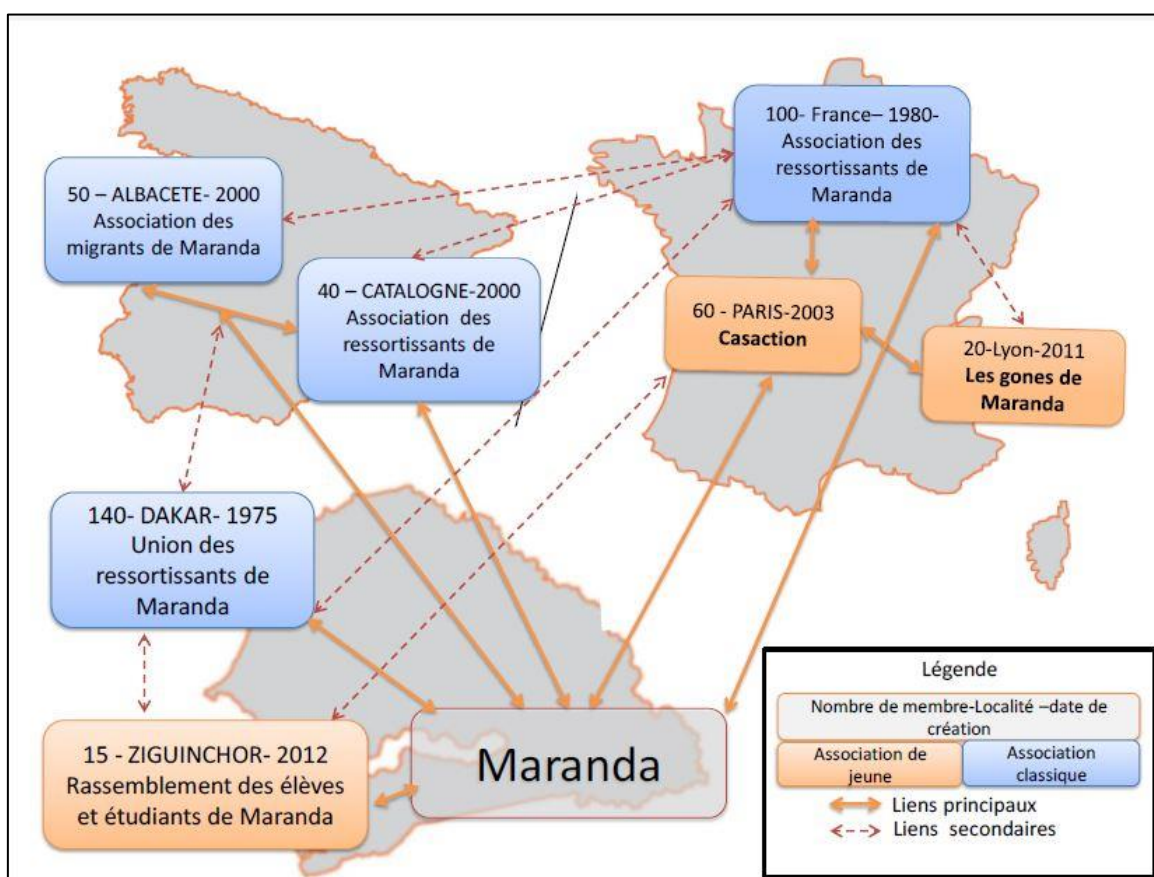
S. D²⁸ est membre de l'association Nema Kafo en Ile-de-France. L'association est créée en 1995 par des personnes originaires de la région de Sédhiou et est de type inter-villageois. Elle est composée d'une cinquantaine de membres et intervient dans le secteur social en Ile-de-France et dans les villages de la région de Sédhiou. S. D., souligne que les ressortissants de la même association se trouvent en Espagne et à Dakar. Il dit qu'il organise presque chaque mois une réunion dans le dix-neuvième arrondissement de Paris. Chaque membre cotise 10 euros pour faire fonctionner l'association. Les membres s'entraident dans des moments difficiles et douloureux, comme le cas du décès d'un membre en Ile-de-France. Dans leurs villages d'origine, les membres contribuent durant les journées culturelles et religieuses (Gamou). Ils réfléchissent dans les mois à venir sur des projets de développement.

²⁷ Entretien le 16/10/2021.

²⁸ Entretien le 16/10/2021.

L'association des ressortissants de Maranda (voir carte) constitue l'une des anciennes associations de la Moyenne Casamance. Elle a des représentants sur le territoire sénégalais (Ziguinchor, Dakar) et en Europe (Ile de France, Lyon, Catalogne, Albacete). Ces derniers coordonnent pour contribuer au développement et au rayonnement religieux (Gamou). En cas de décès d'un compatriote en Europe, l'ensemble des membres se cotisent pour le rapatriement du corps.

Carte 11: Association des ressortissants de Maranda « multi-située » au Sénégal et en Europe



Source : Annuaire des associations de ressortissants de Sédhiou en France et en Espagne, Livrable 1, 2015 :15.

Nous avons rencontré aussi monsieur L.²⁹ chargé de la vie associative du Consulat du Sénégal de Paris. Il souligne que son service est chargé d'accompagner administrativement les associations. Le Consulat ne fait pas d'appui financier aux associations, mais organise des sessions de rencontres avec elles. Les représentants du consulat sont présents durant les journées culturelles organisées par les associations s'ils sont conviés. Des associations peuvent nouer des relations de coopérations avec des collectivités du Nord au Sud.

²⁹ Entretien le 14/09/2019.

1.5. Coopération décentralisée : un nouveau partenariat

Pour obtenir des financements, les collectivités peuvent elles-mêmes chercher des partenaires grâce à la coopération décentralisée. Celle-ci est cependant multiforme avec des conceptions différentes selon les pays. Le « Guide du partenariat de la coopération décentralisée » édité par le ministère sénégalais chargé des collectivités locales, estime que la coopération décentralisée avec les collectivités espagnoles est indirecte. Celles-ci ciblent prioritairement des organismes d'exécution de projets, contrairement aux collectivités françaises et italiennes qui travaillent directement avec leurs homologues. En 2011, 95 partenariats ont été dénombrés entre des collectivités françaises et sénégalaises, 40 avec des collectivités italiennes pour 100 projets sur la période 2000-2011 (MATCL, 2012). Pour certains auteurs, cette compétition entre acteurs pourrait renforcer le pouvoir des opérateurs extérieurs (Dubresson et Fauré, 2005). Il consiste à aboutir au but recherché pour promouvoir le développement à la base. C'est dans ce sillage que Piveteau (2005 : 90) souligne : *« Plutôt que de favoriser la construction d'une territorialité, la décentralisation produirait à l'échelle locale davantage de discontinuité en laissant les mains libres aux très nombreux projets... davantage d'exterritorialité que de proximité' »*. Selon le constat des assises de la décentralisation, les collectivités sénégalaises ne pourront pas se passer de cette manne extérieure. En revanche, il est impératif de réorganiser le système de partenariat en renforçant le cadre réglementaire et institutionnel et d'aider les collectivités dans la conception et la gestion des projets et des programmes (MDCL, 2007). L'objectif est d'assurer une meilleure orientation des priorités et d'améliorer les taux d'absorption des financements.

Peu de collectivités entretiennent de coopération avec d'autres. La commune de Sédhiou entretient une coopération avec la ville des Ulis (Ile-de-France). C'est une coopération qui a commencé en février 1998. Cette coopération a permis d'appuyer la ville de Sédhiou dans le domaine de la Santé, de l'hygiène, de la construction de salles de classe à l'école 8 et de l'environnement. Mais la coopération est en arrêt depuis l'arrivée du maire monsieur A. D., en 2014. L'entretien du 06 juillet 2021 avec monsieur O. B., de la Direction de la fabrique citoyenne, des relations internationales et de l'accès aux droits de la mairie des Ulis, révèle ceci : *« C'est compliqué de rentrer en contact avec l'actuel maire de Sédhiou, car il ne communique pas. On a essayé d'organiser une visioconférence et des e-mails que nous avons envoyés sans jamais recevoir un retour »*.

La ville de Sédhiou entretient aussi une coopération avec celle d'Espagne Medico del Mundo. Celle-ci a permis d'appuyer Sédhiou en infrastructures sanitaires localisées dans le quartier de Moricounda.

Les collectivités locales de la zone d'étude entretiennent moins de coopérations avec celles étrangères (internes et internationales). Elles devront s'ouvrir de plus en plus pour mieux obtenir de contacts afin

de favoriser le développement des collectivités. Ceci permettra d'une part aux acteurs locaux d'obtenir des accords de partenariat avec les étrangers pour augmenter la productivité des ressources locales et d'autre part, les élus locaux pourront favoriser un éco-tourisme grâce à ces dernières. À l'intermédiaire, l'implication des migrants dans la coopération décentralisée pourra être à l'origine de nouveaux projets de développement. Individuellement ou collectivement, les migrants sont des acteurs qui agissent avec les acteurs institutionnels (collectivités territoriales, ambassades, consulats, etc.) dans les lieux d'origine et d'accueil. C'est ce que Hawa Coulibaly, 2016, a essayé de montrer comme une forme de normalisation de « l'engagement des migrants dans la coopération institutionnelle » entre ces deux espaces.

Photo 14: Centre de Santé de Moricounda (Sédhiou) construit avec l'appui de la coopération Espagnole Medico del Mundo



Le Centre de santé de Moricounda a longtemps joué un rôle important dans l'accès aux infrastructures sanitaires de la région de Sédhiou. C'est après l'inauguration du CHU Amadou Tidiane Ba de Sédhiou que le centre de santé est transformé en caserne de gendarmerie de la ville de Sédhiou.

Source : Cliché BARRY M. A, avril 2017.

Conclusion chapitre I

Le Sénégal est connu comme un pays d'immigration et d'émigration. C'est ainsi que la population de la Moyenne Casamance se déplace aussi bien à l'intérieur du territoire qu'à l'international. En général, le déplacement vers l'étranger n'est pas lointain, car il se fait plus dans la sous-région (Gambie et Guinée-Bissau). La migration de la population de la Moyenne Casamance est motivée pour trouver un emploi et pour les études. C'est pour cela que les jeunes n'hésitent pas à risquer leur vie en empruntant des routes migratoires dangereuses. Certaines personnes parviennent à arriver à leur destination et d'autres sont contraintes de revenir. Parmi les retours, il y a ceux qui ont bénéficié des appuis de l'État et de l'OIM. Par contre, d'autres, après leur expérience migratoire, décident de revenir pour investir chez eux. Ces derniers sont devenus des promoteurs du développement local de leur collectivité.

Il y a aussi des hommes d'affaires et des sportifs qui décident d'aider leurs communautés en investissant chez eux. Leurs investissements permettent de créer des emplois et de contribuer à améliorer l'image et à la transformation de leur espace. À l'intermédiaire, nous avons des associations de migrants qui jouent un rôle important aussi bien dans les pays d'accueil que dans le pays de départ.

CHAPITRE II : LA MOYENNE CASAMANCE, UN ESPACE D'ÉCHANGES À LA CROISÉE DES FRONTIÈRES DU SUD DU SENEGAL

Dans l'avant-propos du rapport de la Commission économique pour l'Afrique, 2004, il est écrit : « *Un environnement économique mondial en rapide évolution exige que nous avancions à grands pas et de façon rationnelle pour parvenir à l'intégration régionale. Nos anciens engagements en faveur de la coopération transfrontalière nous y incitent. Et les besoins et les aspirations de nos peuples nous y obligent* ». Cette affirmation montre les voies à suivre pour parvenir à une intégration des États africains. Cette intégration passe par la coordination de l'ensemble des acteurs.

La Moyenne Casamance, de par sa position géographique, constitue un espace stratégique. Elle se situe entre les États de la Gambie et de la Guinée-Bissau. Son développement est dû aux échanges qui se déroulent dans son espace frontalier. En effet, les enjeux de cet espace frontalier sont multiples.

2.1. Dynamiques et mobilités transfrontalières de la Moyenne Casamance

2.1.1. Le conflit casamançais : une crise fragilisant l'espace frontalier de la Moyenne Casamance

Le conflit casamançais est considéré comme l'un des plus anciens conflits en Afrique. En effet, il a démarré depuis le 20 décembre 1982 et oppose l'État du Sénégal et le MFDC. Le conflit n'est pas réglé. Jean-Claude Marut (2002, 2010, 2014) entre autres a consacré des travaux à ce conflit casamançais. Il analyse les potentialités stratégiques qu'utilise le MFDC. Pour lui, ce dernier connaît le terrain. La position de chaque base est faite de manière stratégique.

Le MFDC fut un parti politique créé en 1949. Parmi les fondateurs et initiateurs du MFDC, figurent Ibrahima dit Ibou Diallo. Ce dernier est né en 1915 à Sédhiou et fut premier maire de la ville de Sédhiou (1960 à 1963 et 1970 à 1971). Instituteur de fonction, il est élu conseiller territorial de la Casamance, le 31 décembre 1952, et est élu Sénateur du Sénégal de 1956 à 1958. Monsieur Diallo fut Président de l'Assemblée régionale de Casamance de 1960 à 1963 et a occupé le poste de ministre de la Santé et des Affaires sociales de 1962 à 1963. La Casamance a eu des représentants au niveau de l'administration sénégalaise. Le MFDC n'est pas seulement représenté par les diolas.

À la mort en 2007 du secrétaire général³⁰, plusieurs chefs de groupes se sont déclarés être responsables du MFDC. Il est difficile, voire impossible de les réunir pour une médiation. Le conflit casamançais est ponctué par des cessez-le-feu. Ainsi, le premier cessez-le-feu a été signé en 1992 et a abouti à la scission de l'aile militaire du MFDC en deux fronts. Le « front nord » a signé les accords de cessez-le-feu de 1991 et le « front sud » continue les combats. Avec l'arrivée au pouvoir en 2000, du régime libéral³¹ sénégalais, un nouvel accord de cessez-le-feu a eu lieu à Cacheu en Guinée Bissau. En 2004, un accord de paix est signé entre le leader du MFDC et le ministre sénégalais de l'intérieur.

Les espaces frontaliers de la Casamance impliqués dans le conflit casamançais sont les Républiques de la Gambie et de la Guinée-Bissau. En effet, la République de la Gambie a souffert aussi d'un régime politique autoritaire qui fut dirigé par Yaya Jammeh président³² sortant. Les relations entre le Sénégal et

³⁰ L'abbé catholique Augustin Diamacoune Senghor fut le secrétaire général du MFDC. Mamadou Sané dit Nkrouma, Jean-Marie François Biagui, Salif Sadio, César Atout Badiane se déclarent être les principaux dirigeants du MFDC. Ils sont parmi les plus connus et effectuent des sorties pour protester si des actes s'opèrent. Ils voyagent et sont invités à des débats publics. C'est le cas de Mamadou Nkurumah Sane qui souligne que : « *La Casamance est indépendante depuis le référendum de 1958. Le « non » l'avait emporté, mais les voix casamançaises ont été diluées dans l'ensemble sénégalais. Le Sénégal n'a pas à nous donner l'indépendance, car il ne nous a jamais colonisés.* Mamadou Nkurumah Sane, MFDC, *Jeune Afrique*, 29/09/2011 ».

³¹ Maître Abdoulaye Wade est Président du Parti démocratique sénégalais (PDS) et fut Président de la République du Sénégal de 2000 à 2012.

³² Yaya Jammeh du parti politique Alliance patriotique pour la réorientation et la construction (APRC). L'Etat sénégalais accuse le Président gambien Yaya Jammeh comme étant diola à accueillir ces frères séparatistes de la Casamance.

la Gambie sont moins favorables en termes de circulation de la population et d'échanges à cause du conflit casamançais. En effet, le Sénégal dénonce le comportement par lequel la Gambie accueille des réfugiés et utilise son territoire comme espace de vente de divers produits (forestier, trafic de chanvre indien, ...). Ces derniers permettaient de financer les séparatistes de la Casamance. La traversée du ferry gambien de Farafégny fut aussi une retombée économique considérable pour la République de la Gambie. En fait, ce fut l'espace de transit de flux et de biens qui permettait à la population du Sud de se rendre vers le nord du Sénégal. L'État gambien profitait de cet espace de transit, voire en abusait en allant jusqu'à bloquer le passage.

La République de la Guinée-Bissau a connu des coups d'État répétitifs (1980, 1993, 2003, 2012) et des mutineries de l'armée (Gueye, 2014). Elle a été colonisée par les Portugais avant de prendre son indépendance en 1974 après la lutte du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) d'Amilcar Cabral. Les portugais furent les premiers à avoir occupé Ziguinchor avant les Français. Comme la Gambie, la Guinée-Bissau est un espace stratégique qui permet aux maquisards casamançais de se replier et de se ravitailler. En effet, les maquisards casamançais ont pendant longtemps profité de l'instabilité de la Guinée-Bissau pour se munir d'armes. L'espace frontalier regorge de matières premières comme le pétrole inexploité. Chaque État veut être propriétaire de ces matières premières. L'autre élément important dans l'espace frontalier entre la Casamance et la Guinée-Bissau est le trafic de drogue. Ainsi, comme le souligne Marut (2008 : 2) : « *La Guinée-Bissau est devenue en quelques années le principal entrepôt et la plaque tournante du trafic de cocaïne entre l'Amérique latine et l'Europe. Pour des raisons géographiques : la proximité des côtes de l'Amérique du Sud ; la centaine d'îles de l'archipel des Bijagos, au large de Bissau, dont certaines sont inhabitées, et qui sont sans surveillance véritable* ». Le manque de moyens, la complicité et la corruption, entre autres facteurs, empêchent le contrôle des territoires de part et d'autre. Ceux-ci peuvent engendrer le déplacement des problèmes d'un espace à un autre sans en changer le sens. Ces facteurs ne facilitent pas un retour de paix définitive en Casamance.

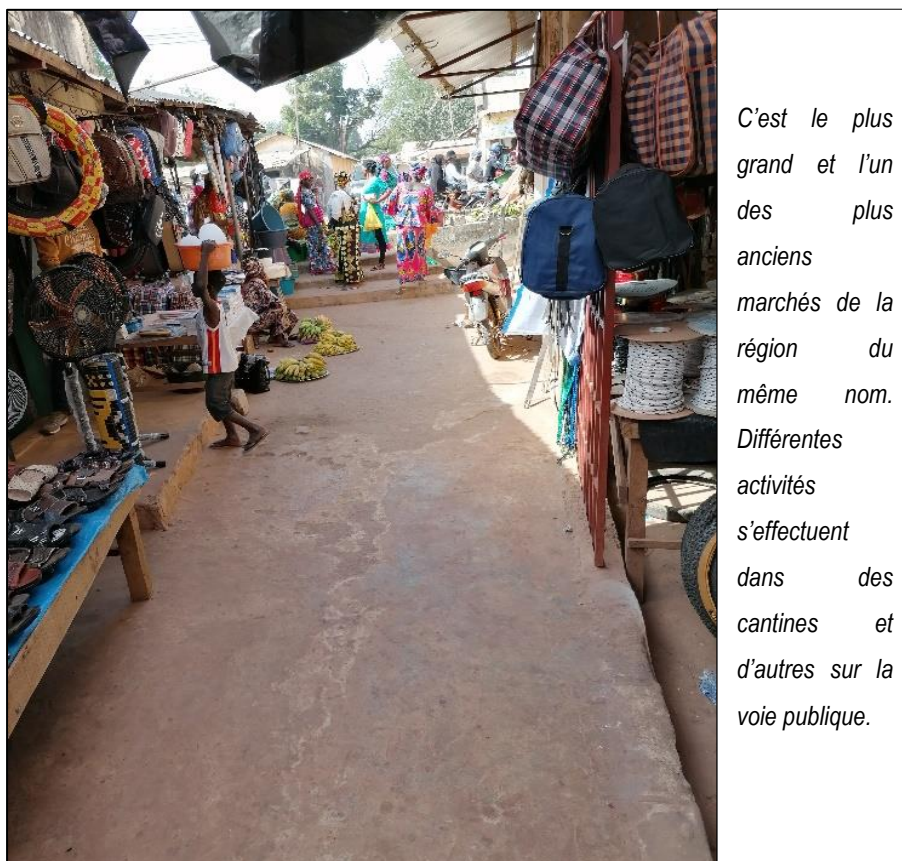
2.1.2. Echanges commerciaux : quand les pouvoirs locaux contrôlent difficilement les marchés

2.1.2.1 Un commerce davantage concentré plus sur les détaillants

Le commerce de la Moyenne Casamance est assuré par trois types de commerçants : les grossistes, les demi-grossistes et les détaillants. Ces derniers sont plus présents et répartis un peu partout dans les différents quartiers. Les grossistes sont plus localisés dans les zones urbaines et plus particulièrement

dans la commune de Sédhiou. Dans les autres localités, ce sont les demi-grossistes et les détaillants que l'on trouve. Les infrastructures se résument au marché central situé au centre-ville dans le quartier Escale (Mansacounda pour Sédhiou). Il se caractérise par l'exiguïté des locaux, ce qui entraîne l'occupation anarchique de la voie publique (voir photo).

Photo 15: L'exiguïté d'une partie du marché central de Sédhiou



C'est le plus grand et l'un des plus anciens marchés de la région du même nom. Différentes activités s'effectuent dans des cantines et d'autres sur la voie publique.

Source : Cliché BARRY M. A, décembre 2021.

À Bounkiling, le marché est localisé dans le quartier de Grand Dakar et à Goudomp dans le quartier de Sansancono. Ces marchés concentrent des produits divers. La commune de Bounkiling a un marché permanent et un marché hebdomadaire qui se tient tous les dimanches. Le marché hebdomadaire ou *louma* est un lieu d'échange des produits maraîchers, des fruits et des denrées de premières nécessités et se tient une fois par semaine. La proximité avec la Gambie, qui se trouve à 25 km au nord de la commune, d'où proviennent des produits frauduleux, impose une forte concurrence aux produits sénégalais.

Les communes de Sédhiou, Goudomp et Bounkiling, du fait de leur position géographique, de leur capitale départementale et de ses infrastructures, polarisent son hinterland essentiellement composé des localités rurales qui trouvent à la fois un lieu d'écoulement de leurs productions et d'approvisionnement en biens et services.

Les tableaux 12 et 13 ci-dessous résument les différents types de commerces que l'on trouve dans les départements de la zone d'étude. Ils montrent une forte présence de commerce de types détaillants et demi-grossiste dominés par le département de Sédhiou, suivi du département de Goudomp et, en dernier, par le département de Bounkiling. En revanche, ce dernier possède plus de services de boulangerie, de station-service que les départements de Sédhiou et de Goudomp. C'est le même type de Pharmacie que l'on trouve dans les trois départements de la Moyenne Casamance. Celle-ci n'est pas bien desservie et sa population peine à accéder aux différents types de commerces. Avec une croissance démographique, la région souffre d'un manque d'équipements commerciaux à la hauteur des besoins de sa population.

Tableau 12: Les types de commerce dans les départements de la Moyenne Casamance en 2018

Types de commerce	Département de Sédhiou	Département de Goudomp	Département de Bounkiling	Total
Détaillants	188	112	109	409
Demi-grossiste	15	08	07	30

Source : Service Régional de Commerce de Sédhiou, 2018.

Tableau 13: Les types d'activités dans les départements de la Moyenne Casamance en 2018

Types d'activités	Département de Sédhiou	Département de Goudomp	Département de Bounkiling	Total
Boulangerie	02	03	05	10
Station-service	04	05	06	15
Pharmacie	02	02	02	06

Source : Service Régional de Commerce de Sédhiou, 2018.

Le secteur du commerce est confronté à un certain nombre de contraintes. L'étroitesse des marchés, les difficultés d'approvisionnement liées à l'absence de grossiste à Goudomp et à Bounkiling. L'accès difficile lié à l'enclavement à cause du mauvais état des infrastructures routières et de l'éloignement du lieu d'approvisionnement (Dakar), un manque d'organisation des commerçants, une faible infrastructure qui permet de conserver ou de transformer les fruits et légumes, le poisson et la viande.

2.1.2.2 Les marchés permanent et hebdomadaire de la Moyenne Casamance

Il existe une insuffisance de l'offre de marchés par rapport à la demande de la population en termes d'accès aux activités commerciales. L'alternative se trouve dans les marchés hebdomadaires. Ces derniers sont présents dans certaines localités (tableau 14). C'est ainsi que nous avons recensés, 23 marchés commerciaux dont 07 permanents, 03 en construction et 13 hebdomadaires (cf. carte). Quatre

collectivités (Boukiling, Diattacounda, Goudomp et Samine) disposent chacun d'un marché permanent tous les jours et d'un marché hebdomadaire. C'est dans les zones rurales qu'il y a plus de marchés hebdomadaires. Celles-ci sont moins équipées en termes d'accès aux infrastructures que les marchés permanents.

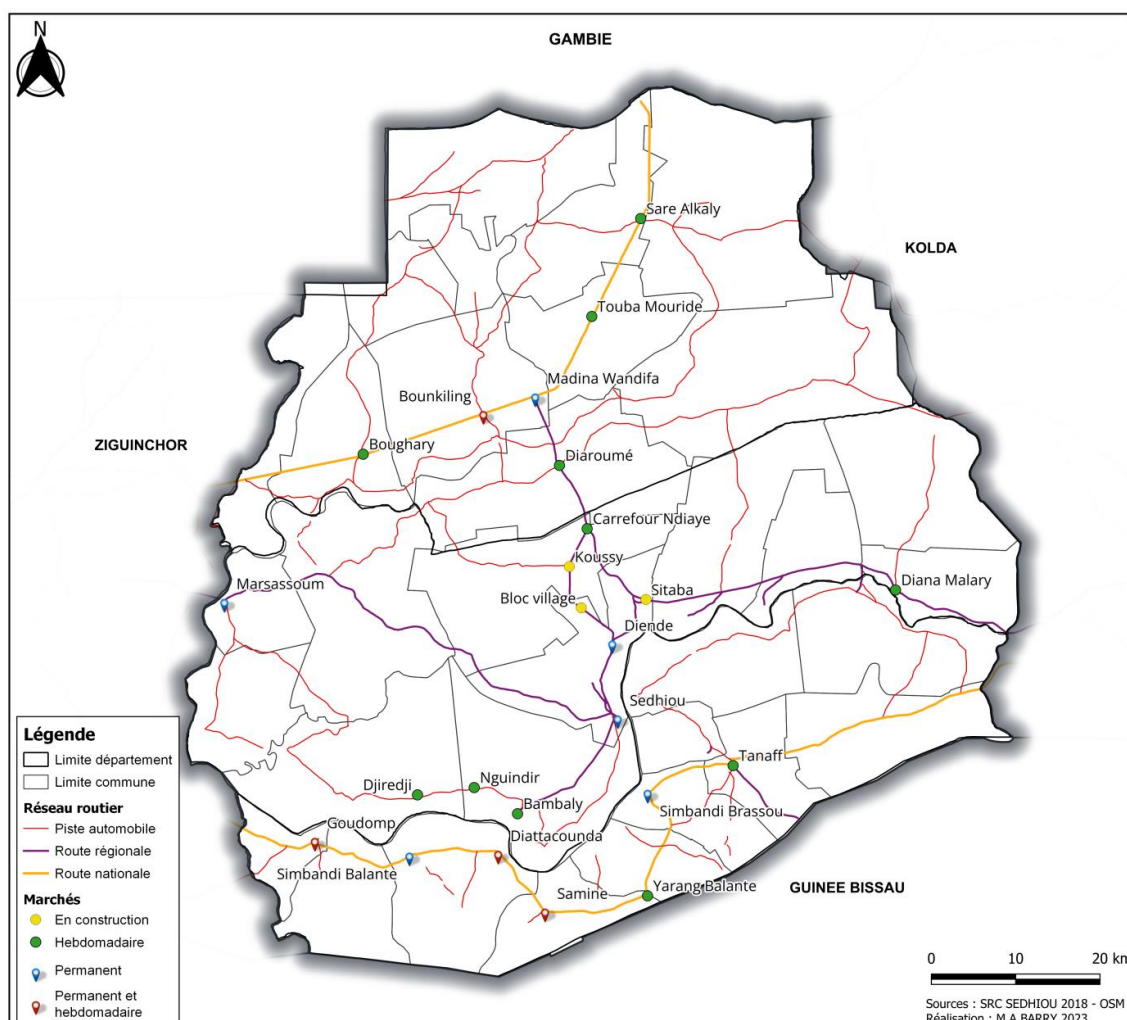
Tableau 14: Les types de marchés de la Moyenne Casamance

Départements	Localisation	Type de marché	Jour de marché
Boukiling	Médina Wandifa	Permanent	Tous les jours
	Boukiling	Permanent et hebdomadaire	Tous les jours et dimanche
	Saré Alkaly	Hebdomadaire	Jeudi
	Diaroumé		Lundi
	Boughary		Mercredi
	Touba Mouride		Samedi
Goudomp	Simbandi Brassou	Permanent	Tous les jours
	Tanaff	Hebdomadaire	Dimanche
	Yarang		Mercredi
	Samine	Permanent et hebdomadaire	Tous les jours et samedi
	Diattacounda		Tous les jours et dimanche
	Goudomp		Tous les jours et mardi
Sédhiou	Diana Malary	Hebdomadaire	Mardi
	Carrefour Ndiaye		
	Djirédji		Jeudi
	Nguindir		Vendredi
	Bambaly		Dimanche
	Sédhiou	Permanent	Tous les jours
	Marsassoum		
	Diendé		
	Bloc village	En construction	
	Sitaba		
	Koussy		

Source : Service Régional de Commerce de Sédhiou, 2018, enquête, conception et réalisation BARRY M. A, 2020, 2021 et 2022.

Le Directeur régional du commerce de Sédhiou souligne que : « Depuis 2018, il y a eu l'implantation de beaucoup de petits commerces dans la région de Sédhiou ». Il se peut que certains plans de développement communal aient prévu de construire et d'ériger des marchés permanents ou hebdomadaires.

Carte 12: Les marchés enquêtés de la Moyenne Casamance



La saison et la distance d'approvisionnement contribuent fortement à la cherté des produits. En ce qui concerne les saisons, l'abondance de produits durant la saison des pluies constitue le principal facteur du rapport quantité/qualité. La période hivernale avant les récoltes constitue la période de soudure alimentaire annuelle dans les espaces ruraux au Sénégal. En effet, durant cette période même, les animaux vendus sont de moindre qualité dans les marchés hebdomadaires. En effet, les bétails divaguent durant cette période d'insuffisance de fourrage à cause des feux de brousse et du tarissement des marres.

La distance entre le lieu de production et le lieu de vente fait varier les prix des produits. Par exemple, le riz importé coûte de plus en plus cher. Les personnes continuent de délaissé aussi la culture de

l'arachide au profil des céréales. L'arachide et le mil vendus dans des marchés hebdomadaires à cette période de soudure viennent plus des régions de Kaolack et de Fatick. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du prix annuel de quelques produits dans les marchés permanents de la Moyenne Casamance de 2001-2015.

Tableau 15: Evolution du prix moyen annuel de quelques produits de céréales et de rentes disponibles dans les marchés permanents de la Moyenne Casamance (FCFA/kg) de 2011-2015.

Denrées	2011	2012	2013	2014	2015
Riz brisé parfumé	-	-	465	365	-
Riz brisé non parfumé	300	300	300	280	280
Mil	250	250	250	250	250
Maïs	250	250	250	250	250
Fonio	1000	1000	1000	1000	1000
Niébé	350	350	350	350	350
Arachide décortiqué	500	500	500	500	500
Arachide non décortiqué	150	150	150	150	150

Source : Service Régional de Commerce de Sédhiou, 2015.

Le tableau ci-dessus montre une évolution du prix de quelques produits dans les marchés permanents de la Moyenne Casamance de 2011-2015. Le prix du riz a connu une baisse à partir de 2014 et les prix des autres denrées sont restés constants durant cette période. En l'absence de certaines données, nous ne pourrions pas faire la comparaison. En revanche, au Sénégal, le prix des denrées est régi selon trois régimes, à savoir l'homologation, la libération et la fixation autoritaire. Pour ce qui concerne cette dernière, il s'agit des produits les plus nécessaires. C'est-à-dire les produits que la population consomme le plus. Il s'agit du riz brisé parfumé non-ordinaire, du sucre cristallisé, du gaz butane (6 et 2.7 kg) et de l'huile en fût. Les prix des produits homologués sont fixés de manière autoritaire. En effet, l'État et les opérateurs discutent du prix avant que les produits ne soient mis sur le marché. C'est le cas par exemple du carburant, du ciment, etc. Enfin, les prix des produits dits « libres » sont fixés par les commerçants. Cependant, cette liberté est contrôlée de manière que les commerçants n'abusent pas. L'État peut procéder à des sanctions, voire mettre en place des décrets.

Le Sénégal n'est pas autosuffisant alimentaire. Ainsi, certains produits peuvent connaître une hausse de prix à certaines périodes de l'année (d'octobre à février). C'est le cas de l'oignon avec deux saisons d'abondance (Wade et Ndiaye, 2009). La première va de mars à mai et la seconde de juillet à septembre, la pomme de terre est importée. Or, l'État doit mettre les moyens nécessaires à la

production des filières de l'oignon, de la tomate, du riz, du sucre, de la pomme de terre, du maïs, du mil pour mieux contrôler les prix. Il doit procéder au gel d'importation quand la production nationale arrive en maturité. À l'image de l'oignon et de la pomme de terre qui ne connaissent pas de prix fixe et raisonnable. Toutefois, les prix sont difficilement contrôlables dans les marchés hebdomadaires. Ils peuvent varier d'une semaine à une autre ou d'un mois à un autre. Ainsi, les deux marchés hebdomadaires étudiés jouent un rôle important dans le développement local de la Moyenne Casamance.

2.1.2.3 Le cas du marché hebdomadaire de Touba Mouride

Touba Mouride est un village qui se trouve dans la commune de Faoune. Celle-ci est située dans l'arrondissement de Diaroumé, du département de Bounkiling. Elle est limitée à l'est par les communes de Diambaty et Tankon ; à l'ouest par la commune d'Inor ; au nord par les communes de Boghal et Djinani et au sud par la commune de Madina Wandifa (Plan de développement communal de Faoune, 2019-2023 ; cf. carte). Selon le recensement de l'ANSD, 2013, la population de la commune de Faoune est de 13 460 habitants (ANSD-RGPHAE, 2013). La commune compte 31 villages répartis en trois zones (Faoune, Touba Mouride et Medina Bocar Sy). Une disparité inégale existe entre les trois zones avec une répartition spatiale qui montre que la zone de Touba Mouride est la plus peuplée avec 5 089 habitants, soit 37,8 % de la population totale, que les deux autres zones. Les principales activités sont le commerce, l'agriculture et l'élevage.

Faoune est le chef-lieu de commune, mais c'est à Touba Mouride que s'effectuent plus les échanges commerciaux avec le marché hebdomadaire qui se tient chaque samedi. Le marché est accessible par les pistes et la RN 4 communément appelée la Transgambienne. C'est l'un des marchés hebdomadaires les plus importants dans le département de Bounkilinig, voire de la Moyenne Casamance. En effet, la position géographique fait du marché hebdomadaire de Touba Mouride un marché important. Un flux considérable de biens et de personnes y convergent le jour-J. Il y a ceux qui viennent des régions de Ziguinchor, de Kolda et des espaces frontaliers comme la Gambie. La proximité avec celle-ci et les autres régions fait que le marché hebdomadaire de Touba Mouride est un lieu d'échanges de divers produits (fruits et légumes, denrées de première nécessité, élevage, etc.). Le cas du secteur de l'élevage est très important avec différents composants de ruminants, d'ânes, de chevaux, etc. C'est dans ce sens que les photos ci-dessous montrent une même partie du marché de bétails de Touba Mouride.

Nous avons constaté une organisation à l'intérieur du marché. Des espaces sont répartis en fonction de catégories d'animaux. C'est dans ce sens que monsieur M. S., l'un des responsables du marché à

bétaïls de Touba Mouride nous souligne que : « Nous avons des personnes qui viennent partout du Sénégal comme Ziguinchor, Kolda, Kaolack et de la Gambie pour vendre ou acheter des animaux. Chaque samedi est différent. Chacun trouve ce qu'il veut. Il y a des gens qui viennent ce samedi pour récupérer leur argent auprès de leur client. En général, nous nous organisons pour que les vendeurs et les acheteurs s'entendent bien. Il y a des gens qui ne parviennent pas à tout vendre et peuvent faire des prêts. Le jour du marché prochain, ils récupèrent leur argent. Nous essayons d'être des intermédiaires pour que chacun trouve son compte. Tout est bien organisé ici. Il y a un vétérinaire qui contrôle et après signe l'acte de vente ». Ce témoignage montre que malgré l'affluence le jour du marché, il existe tout de même une organisation.

Carte 13: Localisation du Marché l'hebdomadaire de Touba Mouride et l'AAJAC de Faune

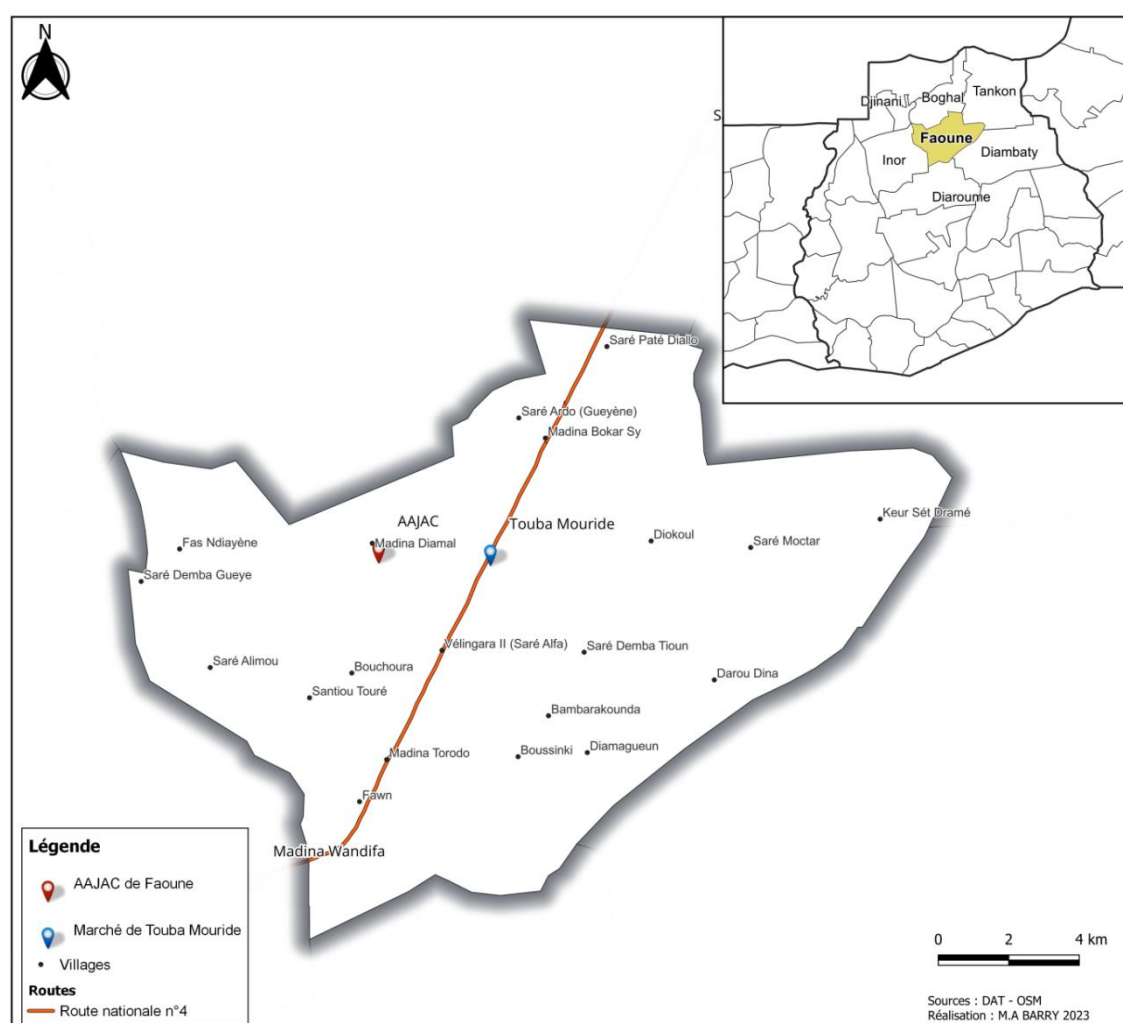


Photo 16: Marché de bétails de Touba Mouride



Nous observons un flux important d'échanges le jour du marché. C'est l'un des marchés hebdomadaires de la Moyenne Casamance qui possède un espace aménagé pour les bétails. Des motos servent de moyens de transports. On observe des moutons destinés à la vente. Un espace est aménagé pour les vétérinaires. Ces derniers certifient l'état de santé de l'animal vendu et font office de justificatif en cas de contrôle.



Sur cette photo, l'espace dédié au marché de bétail est desservé les jours ordinaires.

Source : Clichés BARRY. M. A, juin 2020 et novembre 2022.

En revanche, les conditions de travail restent tout de même difficiles et présentent des dangers publics. Les photos ci-dessous montrent quelques conditions de travail d'une partie de la population de la zone d'étude le jour du marché hebdomadaire de Touba Mouride.

Photo 17: Des conditions de travail, le jour du marché hebdomadaire en routes et à Touba Mouride



Cette photo montre les conditions des transports. Les voitures sont surchargées de marchandises diverses et de passagers.



Une affluence de personnes, de véhicules et de motos le jour du marché hebdomadaire de Touba Mouride. Nous observons des personnes aux abords de la RN 4. Différents fruits et légumes sont étalés au sol

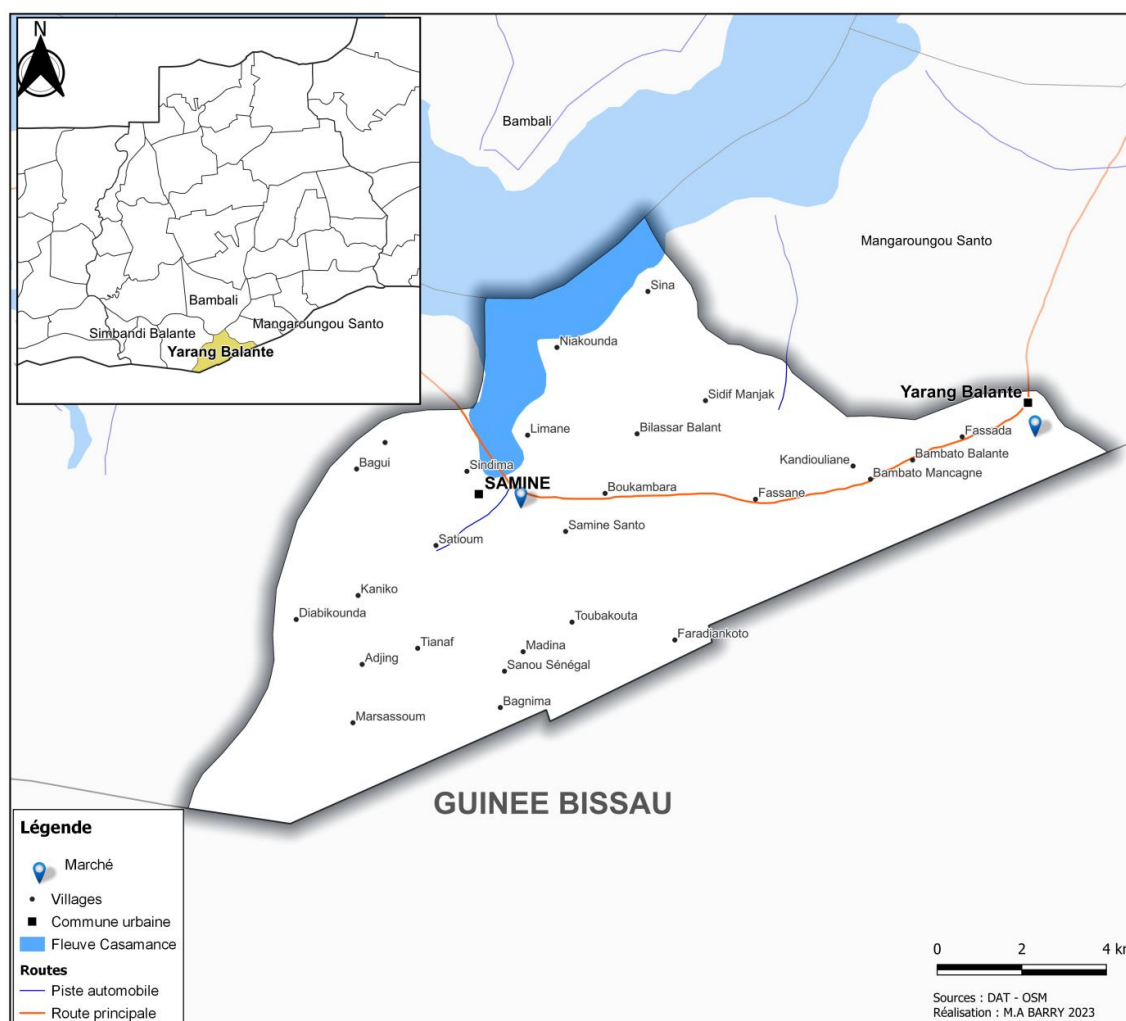
Source : Clichés BARRY M. A, mai 2020.

La proximité du pays frontalier de la Gambie entraîne une concurrence des produits sénégalais par des produits frauduleux. C'est le cas du sucre, du lait et de l'huile.

2.1.2.4 Le cas du marché hebdomadaire de Yarang balante

La commune de Yarang balante se trouve dans l'arrondissement de Djibanar du département de Goudomp. Elle est limitée à l'est par la commune de Mangarougou Santo, à l'ouest par la commune de Simbandi balante, au nord par le fleuve Casamance et au sud par la République de la Guinée-Bissau (cf. carte). La commune de Samine reste enclavée par la commune de Yarang balante. Celle-ci compte 45 villages et selon l'ANDS, elle a une population de 12 305 habitants (ANSD, RGPHAE, 2013). La commune de Yarang balante est fortement dominée par l'agriculture (Maréna, 2019).

Carte 14: Localisation du marché hebdomadaire de Yarang balante et son espace frontalier



Le marché hebdomadaire de Yarang balante a une position géographique qui lui confère un accès facile. Avec la route nationale 6 (RN 6), le marché hebdomadaire de Yarang balante a le privilège d'un accès qui facilite son approvisionnement en produits venant des régions de Ziguinchor et de Kolda. Sa proximité avec la Guinée-Bissau est un atout de la redistribution des produits agricoles, halieutiques et manufacturés en provenance de différentes zones de la Casamance et du reste du territoire national.

Le marché hebdomadaire de Yarang balante (cf. photo) est aménagé presque de la même façon que les autres marchés hebdomadaires de la Moyenne Casamance.

Photo 18: Marché hebdomadaire de Yarang balante



Les cantines
sont faites en
piquets
d'*Oxytenanthe*
ra abyssinica.
Celle-ci est
une espèce
végétale.

Source : Cliché BARRY. M. A, novembre 2022.

Ce marché hebdomadaire permet à la population locale d'effectuer des échanges de produits locaux. C'est-à-dire qu'ils viennent s'approvisionner en produits pour pouvoir les rendre dans leur localité.

Il y a des personnes qui viennent de la Guinée-Bissau pour vendre leurs produits dans le marché hebdomadaire de Yarang balante. C'est le cas des femmes bissau-guinéennes qui arrivent le mardi pour préparer leurs produits pour le mercredi. Parmi elles, nous avons pu avoir un échange avec une dame. C'est ainsi que madame Titina nous affirme que : « *Nous venons chaque mardi pour préparer, contrôler et mettre en place nos produits (cf. photo). Ces derniers peuvent être différents d'un marché hebdomadaire à un autre. C'est aussi en fonction des saisons et de leur disponibilité. Nous emmenons des produits de Bissau comme du miel, du pain de singe, du citron, l'huile de palme, toute sorte de produits et revendons ici. Aujourd'hui, nous avons ramené des balais qu'on va vendre 50 à 100 FCFA l'unité. Cela étant, on rachète d'autres produits pour les revendre en Guinée aussi. Le travail n'est pas facile, car nous avons quitté très tôt le matin pour arriver vers 14 heures ici. Nous payons la taxe à 100 FCFA auprès de l'agent municipal qui vient nous le demander au marché. Nous rentrons après le marché vers 16 heures en Guinée-Bissau* ».

Cette affirmation montre qu'il existe un échange entre l'espace d'étude et sa zone frontalière. Les municipalités et la population locale bénéficient des activités commerciales du marché hebdomadaire.

Photo 19: Femmes bissau-guinéennes entraînent d'installer leurs produits pour la vente le jour du marché hebdomadaire de Yarang balante



Des femmes originaires de la Guinée-Bissau sous un manguier sont en train de disposer leurs produits pour la vente le jour du marché hebdomadaire de Yarang balante.

Source : Cliché BARRY. M. A, novembre 2022.

Les principaux centres d'approvisionnement des denrées viennent du Nord (Kaolack, Touba, Kaffrine). Les marchés de Diaobé (Haute Casamance/Kolda) et de Ziguinchor et de la sous-région (Gambie, Guinée Conakry et Guinée-Bissau) approvisionnent aussi une partie des marchés de la Moyenne Casamance.

Ces deux marchés hebdomadaires sont parmi les marchés de la Moyenne Casamance qui jouent un rôle important dans le développement local. Ils permettent à la population locale de développer leur activité et des échanges avec des étrangers. C'est le cas des pays de la sous-région, en l'occurrence les Républiques de la Gambie et de la Guinée-Bissau. Les deux marchés sont d'une envergure nationale et sous-régionale. Ils méritent un accompagnement des autorités locales et de l'État pour booster le développement local. Ce secteur crée de l'emploi et génère des revenus par le biais de taxes qui ne sont pas négligeables. Avec les fonds de décentralisation (deuxième partie de la thèse) qui ne sont pas suffisants, les collectivités locales doivent s'appuyer sur les marchés permanents et

hebdomadaires pour recouvrir de nouvelles recettes. Celles-ci permettront aux collectivités locales de se procurer de nouvelles infrastructures et pour investir dans d'autres domaines.

Les marchés hebdomadaires se développent, mais il subsiste encore des problèmes. Il y a :

- l'insuffisance des infrastructures routières en zone rurale. Les populations sont impactées par l'impraticabilité de certaines pistes en saison hivernale. Ce qui entraîne un accès difficile aux marchés et à l'électricité ;
- l'insuffisance de matériels de stockage des produits non-vendus des commerçants ;
- les problèmes de sécurité avant, pendant et après le jour du marché pour dissuader les voleurs ;
- le faible assainissement de l'environnement manque des poubelles pour éviter le dépôt sauvage des ordures et construire des latrines ;

Il est indispensable de procéder à :

- la sensibilisation de la population au paiement de taxes et au minimum fiscal ;
- la construction de cantines pour permettre aux acteurs de bien mener leur activité ;

Par ailleurs, le faible approvisionnement en qualité et en quantité des produits constitue une des difficultés que rencontrent les marchés de la Moyenne Casamance. Ce qui impacte fortement la consommation alimentaire de la population. La rupture des produits est fréquente, surtout durant la période de soudure. Au mois d'août, 96 % des ménages rencontrent des difficultés durant cette période à se nourrir suffisamment (WEP, 2010).

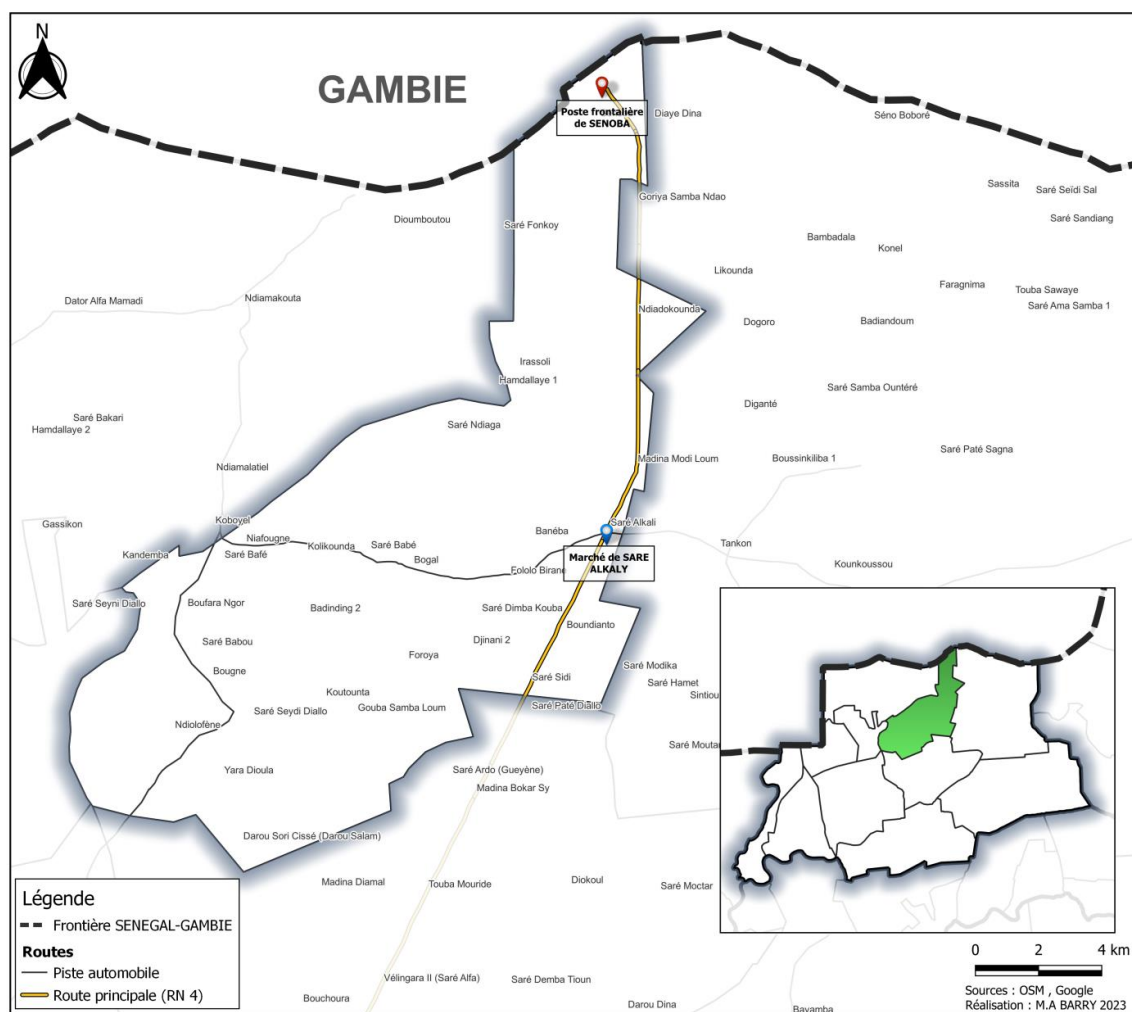
L'État du Sénégal peine à trouver de solutions aux marchés hebdomadaires. En fait, le marché hebdomadaire de Diaobé de la Haute Casamance (région de Kolda) considéré comme l'un des marchés de la sous-région (Sénégal, Guinée-Bissau, Guinée Conakry et Gambie) n'est toujours pas moderne. Un manque d'organisation notoire de la part des différents États cités ci-dessus sévit jusqu'à présent. Or, c'est un marché qui devait permettre à la sous-région de résoudre des difficultés en termes d'accès aux besoins primaires. Dione, 2013 a essayé d'analyser dans sa thèse l'accès aux soins de santé dans les mobilités transfrontalières. Il (Ibrahima Dione, 2013 : 182) souligne que, d'après l'infirmier chef de poste de santé de Diaobé : *« Sur 10 patients reçus dans notre structure, les 4 viennent de l'étranger, principalement de la Guinée Bissau, de la Gambie et de la Guinée. Il s'agit de personnes fréquentant le loumo de Diaobé. Pour les zones environnantes peu desservies, les populations viennent les jours de loumo où les moyens de transport sont disponibles, ... »*. Ce sont des zones moins desservies. En général, les populations profitent le jour des marchés hebdomadaires pour effectuer leurs déplacements pour subvenir à leurs besoins. C'est un des exemples parmi tant d'autres qu'on peut analyser dans les espaces transfrontaliers en Afrique de l'Ouest.

2.1.3. Le poste frontalier sénégal-gambien de Sénoba : au rythme quotidien d'échanges et mobilités des populations

Notre zone d'étude concerne le poste frontalier de Sénoba. Ce dernier se trouve dans la commune rurale de Boghal, département de Boukiling et de la région de Sédhiou (Moyenne Casamance). Elle abrite le chef-lieu d'arrondissement du même nom. Elle est limitée à l'Est par la Commune de Tankon, à l'Ouest par les communes de Ndiamalathiël et Djinany, au Nord par la République de la Gambie et au Sud par la commune de Faoune (cf. carte). Elle s'étend sur une superficie estimée à 216 km² et est localisée dans le Kabada. Ce dernier est dominé par l'ethnie peule Torodo venue de la région du fleuve Sénégal en période coloniale et les ethnies manding, wolof, sérer et bambara sont minoritaires. Sa population est estimée à 18 594 habitants (ANSD, 2017) répartis inégalement sur 51 villages en trois zones sur le territoire communal. La zone de Boghal est la plus peuplée avec 49 %, suivie de la zone de Sénoba avec 31 % et enfin de la zone de Ndiolofène avec 20 %. La religion musulmane est fortement dominée à plus de 98 % (PDC de Boghal 2019-2023). Les principales activités de la commune de Boghal sont l'agriculture, l'élevage et le petit commerce.

Le village de Sénoba est l'espace frontalier de la Sénégalie de la RN 4. Il dispose de quelques infrastructures, en l'occurrence des établissements préscolaires (Case des tout-petits : CTP), scolaires (école élémentaire), un collège et beaucoup de *daaras* (école coranique), un poste de santé (dispensaire et maternité), un forage, un magasin de stockage, une mosquée. Il présente un contexte socioculturel, géoéconomique et géopolitique important du fait de sa proximité avec l'espace frontalier de la Gambie. Ce qui fait de Sénoba un espace frontalier de forte mobilité humaine et de dynamique transfrontalière en présentant des ressources importantes pour la population locale. Mais la dimension géopolitique frontalière en Ségambie est souvent source des tensions diplomatiques. La crise d'Ebola est un exemple de crise et de fermeture des frontières (Sénégal-Guinée Conakry et Guinée-Bissau - Guinée Conakry) et depuis 2019, la pandémie Covid-19 (Barry, 2021).

Carte 15: Les deux zones d'études de l'espace de frontalier de Sénoba



2.1.3.1 Une mobilité humaine intense de l'espace frontalier en faveur des activités quotidiennes des populations locales

La Moyenne Casamance est marquée par la dynamique transfrontalière. Cette dynamique est importante et permet de contribuer à la vie socio-économique de cet espace. L'espace frontalier joue un rôle important de flux de personnes et de marchandises. Le flux de personnes et de marchandises qui traversent la région en partance vers le nord (Kaolack et Dakar) en passant par cette frontière sénégal-gambienne (voir image) reste et développe un commerce informel important (Sène et Kane, 2018 ; Enda Diapol, 2013). C'est l'une des frontières qui n'entrave que peu la circulation des flux, de biens et de personnes.

Photo 20: Poste frontalier de Sénoba



Cette photo montre un taxi gambien de couleur jaune et noir sur le territoire sénégalais et qui se dirige vers la Gambie. La jeune femme à côté du taxi vient de la Gambie et se dirige vers le Sénégal.

Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2022.

Cet espace frontalier a une homogénéité ethnoculturelle importante. En effet, les relations des populations des deux côtés franchissent la frontière sans crainte et se reconnaissent. Ce qui fait qu'il y a une cohésion sociale. Un des témoignages d'une vendeuse de fruits et biscuits souligne que : « Je viens vendre chaque matin. J'habite dans le village de Missira (Gambie) et il y a des habitants d'ici qui partent chercher de l'eau chez nous. Certains de nos enfants viennent étudier à l'école franco-arabe de Sénoba et il y a aussi des jeunes d'ici qui partent étudier l'anglais dans nos écoles en Gambie ». Pourtier (2010 : 27) souligne que : « Les espaces transfrontaliers africains fonctionnent sur la base de réseaux marchands, eux-mêmes articulés sur des parentés ethniques ».

Les deux photos ci-dessous montrent un espace d'une vendeuse et une intersection permettant de se rendre dans les villages de Missira (Gambie) et Tabahil (Sénégal).

Photo 21: Espace d'une vendeuse de fruits et de biscuits et une intersection qui mène vers les villages de Missira (Gambie) et Tabahil (Sénégal)



La photo montre l'espace d'une vendeuse de fruits et de biscuits. En général, les commerçantes ou les vendeuses prennent une quantité limitée qui leur permet de se déplacer facilement. Elles profitent du temps d'arrêt des véhicules auprès des agents de la Défense et de la Sécurité de l'espace frontalier pour vendre leurs produits.



La photo montre une intersection qui permet de se rendre dans les villages de Missira (Gambie) et Tabahil (Sénégal). Sur l'image, les brebis se trouvent sur la piste qui mène vers la direction du village de Missira. Les populations des deux villages vivent en harmonie. Elles parlent les mêmes langues locales et de pratiques culturelles.

Source : Clichés BARRY M. A, novembre 2022.

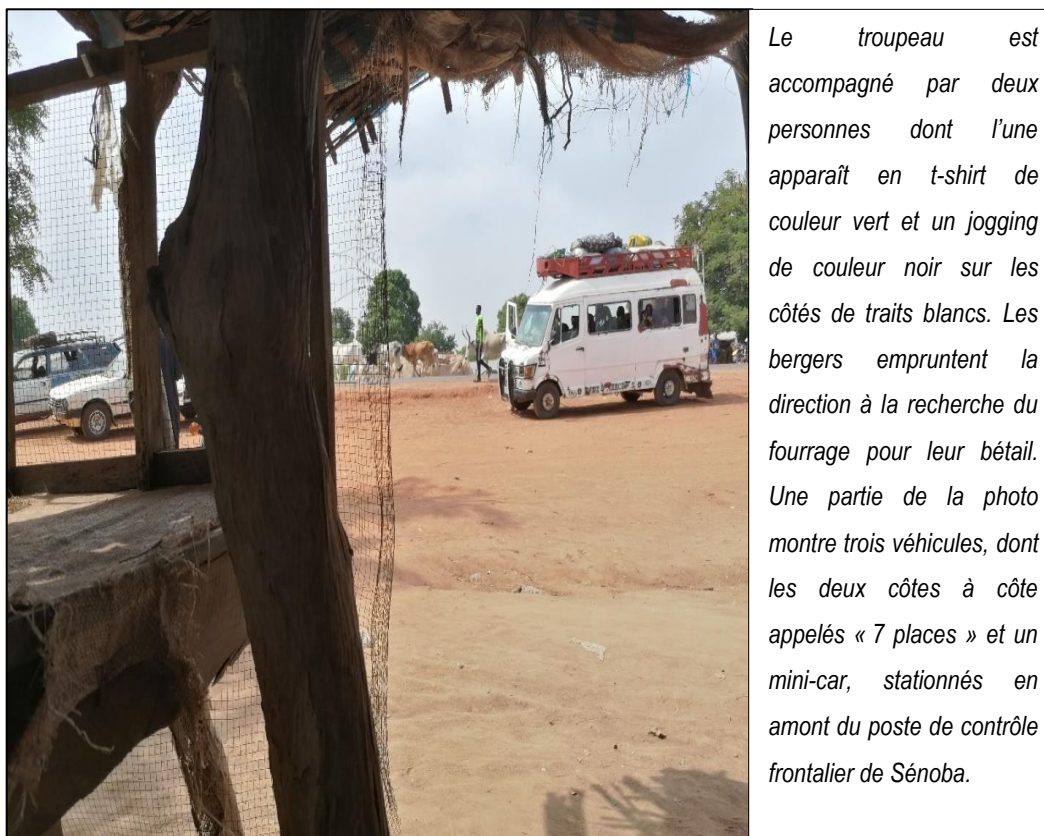
2.1.3.2 L'accès aux pâturages et le transport en commun comme facteur de mobilité de l'espace transfrontalier de Sénoba

La position de l'espace frontalier de Sénoba offre un potentiel géostratégique non négligeable. Dans cette sous-section, nous analysons l'accès aux pâturages et le transport en commun comme facteurs de mobilité. C'est parmi d'autres facteurs de développement local.

C'est ainsi qu'apparaît sur une partie de l'image ci-dessous un troupeau (cf. photo) de passages sur la route nationale 4 dénommée la Transgambienne. Le troupeau est dominé par la race zébu comparée à celle des « *ndama* » (cf. photo 58) de petite taille fortement dominante en Casamance et en Moyenne Casamance en particulier. En revanche, le secteur est en péril à cause du vol. Les populations transfrontalières sont confrontées au phénomène du vol de bétail dans l'espace frontalier de la Moyenne Casamance (Tavares, 2015). Les ressources fourragères se raréfient de plus en plus à cause d'un manque d'espace de transhumance, de feux de brousse et de sécheresse durant la saison sèche. Les éleveurs se rendent dans les espaces naturels pour l'accès aux ressources naturelles pour leurs troupeaux. Ce déplacement est souvent source de conflit entre éleveurs et agriculteurs (Sy, 2010).

Comme le reste du territoire national, les moyens de transport motorisés (cf. photo) assurent le transport collectif et individuel de la population. Ils permettent d'assurer les liaisons des collectivités de la Casamance, particulièrement celles de la zone d'étude. C'est-à-dire, certains passagers quittant le sud et voulant se rendre vers le centre et le nord du territoire ou au contraire préfèrent prendre ses moyens de transport, en général plus accessibles et moins coûteux. En revanche, le temps de départ et d'arrivée n'est pas estimable, car il y a beaucoup d'arrêts de route qui s'effectuent en fonction de la montée, de la descente et de la disponibilité de places des véhicules. Le temps de départ est indéfini, comme le montre la photo des personnes assises à l'intérieur du mini car à la patience des nouveaux passagers.

Photo 22: Un troupeau de bœufs et de véhicules sur l'espace frontalier de Sénoba



Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2022.

2.1.3.3 L'influence du « louma » ou marché hebdomadaire de Saré Alkaly sur l'espace frontalier de Sénoba

Les politiques d'ajustement structurel (PAS) des années 1980 n'ont pas fait d'effet au Sénégal. Différents secteurs de développement, en l'occurrence les activités commerciales des marchés hebdomadaires (loumas) ont émergé sur le territoire national (Diallo, 2015). Les loumas sont devenues incontournables dans l'échange et dans l'écoulement des produits agricoles et pastoraux.

Au Sénégal, les activités commerciales se font dans différents espaces : au bord des routes, dans les gares routières, dans les espaces frontaliers et dans les marchés permanents et hebdomadaires. Quel que soit le jour du marché hebdomadaire, on note une forte présence de consommateurs. C'est dans les zones rurales qu'il y a plus de marchés hebdomadaires. Ces derniers sont moins équipés en termes d'accès aux infrastructures que les marchés permanents.

Le marché hebdomadaire de Saré Alkaly (cf. photo) se tient chaque jeudi de la semaine et est accessible par les pistes et la RN 4. C'est l'un des marchés hebdomadaires les plus importants dans le département de Bounkiling. En effet, la position géographique fait du marché hebdomadaire de Saré

Alkaly une influence importante. Un flux important de biens et de personnes y convergent. Il y a ceux qui viennent des régions de Ziguinchor, de Kolda et de l'espace frontalier de la République de Gambie. La proximité avec celle-ci fait que le marché hebdomadaire est un lieu d'échanges de divers produits. Il permet aux acteurs locaux d'écouler leurs produits, c'est le cas des fruits et légumes, des denrées de première nécessité, des animaux d'élevage, etc. C'est un lieu d'approvisionnement pour certains acteurs et populations locales. En revanche, le marché hebdomadaire est un manque à gagner, tant au niveau local que national. En effet, une partie des produits vient de la République de la Gambie du fait de la proximité du marché hebdomadaire de Saré Alkaly en particulier et, de manière générale, de la commune de Boghal. Les produits gambiens coûtent moins cher que ceux sénégalais. En effet, la monnaie sénégalaise (Franc CFA) est plus forte que celle gambienne³³ (Dalasi) et les habitants gambiens préfèrent prendre la monnaie sénégalaise que celle gambienne, d'une part. Ce qui s'observait lorsque le bac Farrafégni fonctionnait et les commerçants prenaient la monnaie sénégalaise en territoire gambien. D'autre part, les Sénégalais profitent de cette équivalence de monnaie pour faire leur course en territoire gambien.

Photo 23: Le jour du marché hebdomadaire de Saré Alkaly



La photo montre des véhicules stationnés au bord de la route RN 4. Celle-ci sert aussi bien de passage pour accéder à certaines parties de la Casamance et d'espace d'échanges et de ventes.

Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2022.

³³ 1 franc CFA s'échange à 0, 10 dalasi gambien. L'échange n'est pas stable et varie en fonction de l'offre et de la demande et des échanges mondiaux.

2.1.3.4 La coopération étatique et les acteurs des collectivités locales (Sénégal et Gambie) timides

Partout, dans le monde, la frontière est souvent source de conflit. En Afrique, sa limitation est en grande partie tracée par les colons. C'est pour cela qu'après les indépendances, beaucoup de revendications territoriales se sont opérées, car leur limitation est moins précise. C'est le cas de deux conflits qui ont opposé le Burkina Faso et le Mali en 1974 et en 1985 à propos de la zone frontalière de l'Agacher. Le conflit qui a opposé le Niger et le Bénin en 1963 à cause d'un îlot du fleuve Niger. Nous avons deux exemples du Sénégal avec son espace frontalier avec la Mauritanie en 1989 sur le fleuve entre éleveurs mauritaniens et agriculteurs sénégalais, la Gambie et le Sénégal sur le conflit Casamançais.

Le passage de l'espace frontalier de Sénoba vers le Nord du Sénégal par le fleuve Gambie avec l'utilisation du bac de Farafégn y a été une tracasserie pour une partie de la population sénégalaise. Les autorités gambiennes n'hésitaient pas parfois à augmenter ou à surfacturer le prix de la traversée des véhicules, voire des personnes. Celles-ci ont été des victimes de crise diplomatique entre les deux États. Le bac de Farafégn y a joué un rôle très important dans l'économie gambienne, car il a généré beaucoup de recettes. Les problèmes viennent souvent de la carte d'identité ou Gambian Alien card³⁴. Certains transporteurs sénégalais restaient bloquer plusieurs jours en Gambie avant de traverser. Certains évitaient la Gambie en empruntant la partie orientale du Sénégal (axe Tambacounda). Des mouvements de transporteurs se sont formés pour dénoncer le traitement qu'ils subissaient durant la traversée gambienne. Ces exemples montrent l'intérêt de collaborer à une coopération étatique entre le Sénégal et la Gambie.

La concertation sur la libre circulation des personnes et des biens et sur la gestion transfrontalière des ressources ont été mises en place, respectivement dans la zone Diouloulou-Brikama et Bounkiling-Kombo District (Diallo, 2015). Notre entretien le 17/11/2021 à Bounkiling avec le commandant de la brigade de gendarmerie de Bounkiling, nous souligne que : « la population de la zone Kabada est souvent victime d'escroquerie. La proximité avec la Gambie fait que la population collabore avec certains gambiens sur le trafic de bois, de drogue et de produits contrefaits qui sont introduits sur le territoire sénégalais ».

La gouvernance inter collectivité est peu présente, voire inexistante entre les deux États. En effet, les collectivités locales frontalières (Sénégal : conseil rural, municipal et conseil régional et comité de circonscription, conseil urbain et conseil régional en Gambie) sont inexistantes. Le modèle politique gambien est basé sur la centralité des décisions et c'est un pays marqué par une gouvernance à

³⁴ Taxe annuelle de 20 000 FCFA que doit payer toute personne de nationalité étrangère de plus de 18 ans vivant sur le sol gambien.

caractère militaire. Les collectivités locales gambiennes sont soumises au pouvoir central et prennent peu d'initiatives sur la coopération frontalière. En revanche, les populations frontalières (liens familiaux et socioculturels) cohabitent et s'appuient mutuellement en utilisant les services, comme dans le cas de l'éducation.

En 2006, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a validé la convention de la coopération frontalière des « pays frontaliers » dans le cadre de la décentralisation. Celle-ci a une similitude en matière de compétences (santé, éducation, ressources naturelles, aménagement du territoire) avec le Sénégal et la Gambie. En 2008, l'adoption du *projet de directive* fait partie des progrès entrant dans le cadre du processus d'institutionnalisation de la coopération transfrontalière dans l'espace CEDEAO (Diallo, 2015). Cette institution a permis de mettre en place des initiatives de coopération entre les deux pays. C'est le cas de la discussion qui s'est tenue à Banjul les 8 et 9 juillet 2013. L'une des décisions de cette rencontre est de construire le pont sur le fleuve Gambie³⁵ et des postes frontaliers juxtaposés (Keur Ayib / Keur Ali ; Sénoba / Massira). C'est en janvier 2019 que le pont est inauguré par les présidents sénégalais Macky Sall et gambien Adama Barrow.

Chaque pays veut garder ces intérêts pour ne pas impacter son économie. Le pont du fleuve Gambie a permis de faciliter davantage la mobilité entre les régions du Nord et du Sud du Sénégal. Mais il est moins rentable que le bac de Farrafégny qu'il a remplacé au vu des importantes recettes fiscales (flux de personnes, de biens, de véhicules, ...) dont bénéficiait la Gambie. Le contrôle des postes frontaliers permet aux forces de défense et de sécurité de collaborer en organisant des patrouilles le long des frontières. En revanche, ce poste frontalier est un point de passage de contrebande de produits alimentaires (sucre, ...) menaçant l'industrie sénégalaise.

2.1.3.5 Présence et rôles des forces de défense et de sécurité de l'espace transfrontalier de Sénoba

Au niveau de l'espace frontalier de Sénoba, se trouvent les forces de défense et de sécurité, à savoir la police, les eaux et les forêts et la douane. C'est ainsi que nous avons tenté de les rencontrer pour échanger avec eux et dans le but d'avoir des données. Seule la Douane a accepté de nous accorder quelques minutes. C'est dans ce sens que le lieutenant D., nous souligne que le poste de la douane est rattaché à la Brigade de Kolda. Sur place, il contrôle les flux de marchandises et de personnes et lutte contre la contrebande. Il souligne que les nationalités étrangères sont plus coopératives que celle

³⁵ La construction du pont est la première phase de financement à plus de 50 % par la Banque africaine de développement et le reste du financement est assuré par les États du Sénégal et de la Gambie. Le pont permet de relier un des corridors routiers ouest-africains (Dakar-Lagos) et a une longueur de moins d'1 km. La deuxième phase est la réhabilitation de la route nationale 4 entre Sénoba-Ziguinchor-Mpack et du désenclavement des régions du Sud en cours.

sénégalaise. Parmi les difficultés rencontrées sur l'espace frontalier, il note : l'insuffisance de matériels, en l'occurrence des chiens renifleurs, des scanners et une insuffisance du parc automobile. L'accès aux villages se fait tous en pistes (routes non bitumées) et difficilement accessibles durant la saison des pluies et les trafiquants se déplacent facilement à moto.

Le rôle des forces de l'ordre ne se limite pas seulement à la sécurité des biens et des personnes. Leur présence sur l'espace frontalier de Sénoba permet la dissuasion et d'assurer la continuité territoriale de l'espace transfrontalier africain. C'est ainsi que Dubresson et *al.* (2011 : 207) soulignent que : « Les frontières (*Elles*) ont plutôt favorisé leur mutation, provoquées la naissance de complémentarité et, (...), elles ont suscité de nouveaux circuits d'échanges informels, voire facilité l'émergence de spécialisations ».

Toutefois, les services peuvent détenir des statistiques à partir de flux formels. En revanche, ils ne détiennent pas l'ensemble des données des flux issus du commerce informel. Les recettes générées par cet espace frontalier permettent d'attester l'importance de la traversée de la frontière par les populations. Cependant, nous ne disposons pas de données de recettes mensuelles pour faire une analyse de la traversée de flux de marchandises et de personnes.

2.2. Mobilité et culture : deux secteurs difficilement mobilisables pour le développement local de la Moyenne Casamance

2.2.1. Une mobilité handicapée par les infrastructures routières et le parc automobile

La mobilité est un concept polysémique. Pour Brunet et *al.* (1993 : 333), c'est une : « *forme du mouvement qui s'exprime par le changement de position* », on peut parler de mobilité professionnelle, de mobilité du travail, de mobilité résidentielle, de mobilité sociale. L'adjectif et le nom s'appliquent à tout corps en mouvement. Dans cette section, nous analysons la mobilité dans le cadre du transport. Ce transport est un secteur qui représente 40 % de la branche (transports, postes et communications), soit environ 4 % du PIB total en 2012. Le parc automobile est estimé à plus de 347 900 véhicules en 2011 (ministère de l'Économie et des Finances, 2013) et un réseau routier (bitumé et non bitumé) de près de 15 000 km. Ce qui fait du Sénégal l'un des pays les mieux équipés d'Afrique de l'Ouest (Lombard, 2015). L'échange et la circulation des populations entre elles, jouent un rôle de proximité chez les habitants du Sahara. C'est ainsi qu'Olivier Pliez (2011 : 66) souligne : « *Les distances*

éloignent, certes, mais la circulation rapproche et se substitue à la proximité, notamment dans le cas des réseaux villageois ».

L'État du Sénégal est appuyé dans la mise en place des infrastructures routières par un ensemble de financements extérieurs (Banque africaine de développement ; Banque mondiale ; Fonds européen de développement et USAID du peuple américain). C'est ainsi qu'en 2011, quelque 3 044 km de routes nationales et 1 886 km de routes régionales et départementales sont revêtus, plus de 9 600 km de routes et de pistes non revêtues sont tracés (Lombard, 2015). C'est plus du centre ouest du pays que les réalisations sont faites par rapport au reste du territoire.

En Moyenne Casamance, la mobilité de la population est assurée par différents moyens de transports (cf. photo). Ces derniers sont pour la plupart concentrés dans les espaces urbains que dans les espaces ruraux. Dans celles-ci se trouvent plus des transports à deux-roues (motorisé ou non), en l'occurrence la bicyclette, les charrettes (bœuf, âne, cheval, ...). En effet, en Moyenne Casamance, les infrastructures routières sont diverses et permettent le déplacement d'un lieu à un autre. Le réseau de transport est constitué de routes goudronnées, de routes revêtues et de pistes en état de vétusté très avancé. Leur répartition spatiale est très inégale. C'est ce qui explique en partie la concentration des moyens de transports collectif ou individuel d'un espace à un autre.

Photo 24: *Différents types de moyens de transports stationnés à la gare routière de la Commune de Sédhiou*

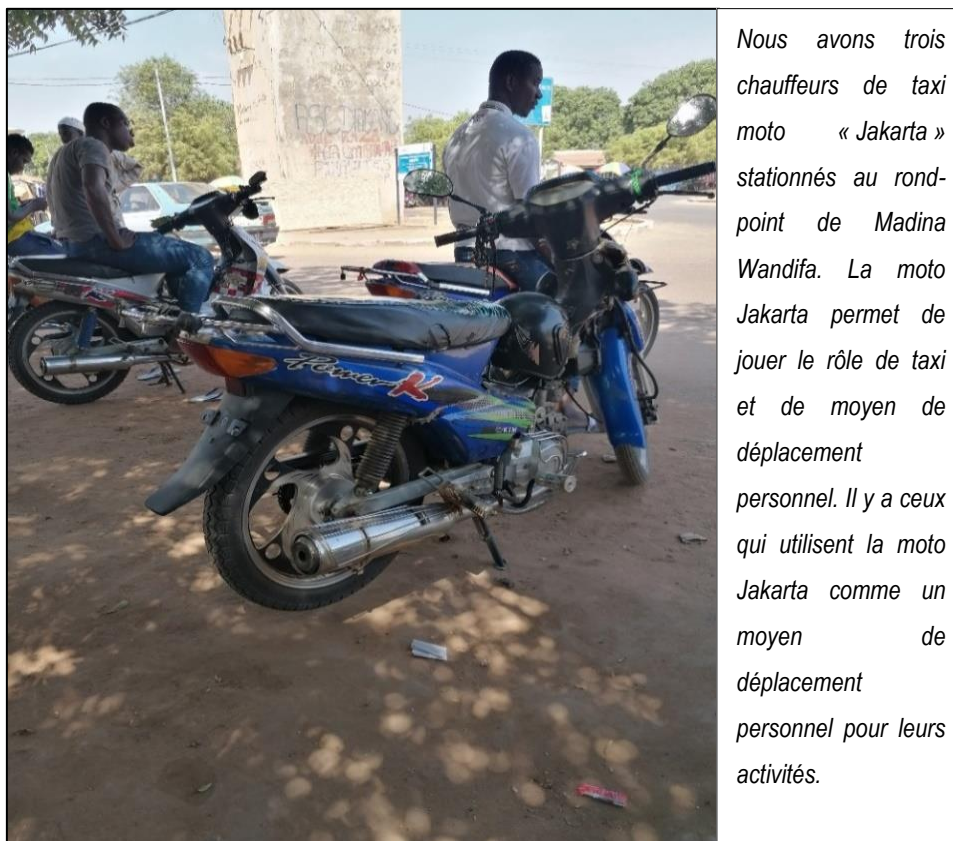


Des différents types de moyens de transports stationnés dans une partie de la gare routière de la commune de Sédhiou. À la hauteur du monsieur, nous avons un des types de véhicules qui permettent d'assurer le service de taxi et de clando de la commune de Sédhiou. En face de lui, nous avons des véhicules renommés « 7 places » qui assurent les liaisons entre Sédhiou et les collectivités de la Moyenne Casamance, Ziguinchor, Kolda, Kaolack et Dakar.

Source : Cliché BARRY. M. A, décembre 2021.

Depuis quelques années, nous avons l'avènement d'un moyen de transport motorisé appelé moto « Jakarta » (voir photo). Avec des infrastructures routières dominées par des pistes, la moto permet un déplacement plus simple et rapide. La moto « Jakarta » semble plus accessible en termes de coût (250 à 500 FCFA) comparé à celui du taxi (1 000 à 2000 FCFA) par course en fonction de la zone.

Photo 25: Chauffeurs de taxi moto jakarta stationnés au rond-point de la commune de Madina Wandifa



Nous avons trois chauffeurs de taxi moto « Jakarta » stationnés au rond-point de Madina Wandifa. La moto Jakarta permet de jouer le rôle de taxi et de moyen de déplacement personnel. Il y a ceux qui utilisent la moto Jakarta comme un moyen de déplacement personnel pour leurs activités.

Source : Cliché BARRY. M. A, novembre 2021.

Avec le fleuve Casamance, peu de collectivités locales sont reliées entre elles par des bacs ou des bateaux. Ces derniers ne sont disponibles qu'entre les traverses de Sédhiou-Sandiniéri et de Marsassoum-Diéba. C'est pour cela que la plupart des collectivités sont reliées par des pirogues. La liaison des communes de Bambali et Diattacounda est assurée par des pirogues (voir photo). Le coût de la traversée est de 500 FCFA et d'une durée estimée de 25 à 40 minutes en fonction des pirogues. Comme les autres collectivités, il n'y a pas de quai aménagé. La population locale a aménagé comme elle peut à l'aide du bois pour servir de quai. Les gilets sont vétustes et mal entretenus et, en cas d'accident, la plupart des passagers se noient.

La zone d'étude est essentiellement dominée par les zones rurales. Ces dernières sont prédominées par des pistes et présentent des limites durant l'hivernage (saison des pluies). L'enclavement des zones rurales par l'impraticabilité des pistes constitue un des obstacles majeurs au développement du monde rural. Le non-écoulement des produits favorise la pauvreté en espace rural. L'inaccessibilité des zones

urbaines par les paysans peut occasionner aussi la pénurie des produits agricoles dans les marchés. La marche et la bicyclette demeurent des moyens de transports pratiqués par la population locale. Celle-ci fait recours à ses deux moyens de transports compte tenu de l'état des pistes et sont plus accessible.

Photo 26: *Un des pirogues qui assurent la liaison des communes de Bambali et de Diattacounda*



Nous constatons des passagers en descente de la pirogue et se dirigeant en terre de Diattacounda. Pour ce traversé, on était 45 personnes, le piroguier inclus. Ils apparaissent des bicyclettes et des motocyclistes (moto Jakarta).

Source : Cliché BARRY. M. A, novembre 2021.

2.2.2. Des traditions culturelles : une des causes de la mobilité

Pour l'Unesco, la culture est considérée comme : « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances ».

Monsieur D., ancien maire de Sédhiou a organisé quatre éditions des Journées culturelles manding de Sédhiou, dont la première a eu lieu en 1989. L'objectif est de faire réémerger Sédhiou et de réhabiliter la culture manding. Il a voulu créer un musée de Gaabu en associant les autres minorités culturelles comme les diolas et les balante. Il a créé les journées culturelles qui embrassaient tout l'espace de la CEDEAO (Gambie, Mali, Guinée, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Libéria). Il a réuni les grandes stars

comme Aïcha Koné de la Côte d'Ivoire, Dialiba Kouyaté de la Gambie, l'UCAS de Sédhiou, entre autres. Il a organisé des défilés d'une centaine de choristes, du balafon balante et des journées scientifiques pour débattre de la culture manding.

❖ La circoncision : une pratique ancienne

La circoncision fait partie de la culture. Elle est obligatoire dans la plupart des pays africains. Elle est l'origine d'un déplacement d'un lieu à un autre et d'une grande rencontre familiale. Au Sénégal, elle est pratiquée par l'ensemble des ethnies et représente une étape importante dans la vie d'un garçon. En général, ce dernier est circoncis à partir des premiers mois de sa naissance jusqu'à l'adolescence. Tout dépend de la coutume et de la culture de chaque ethnie. C'est pour cela que dans certaines ethnies, il est interdit que des frères du même père et de la même mère soient circoncis ensemble. C'est le cas noté par Bâ (1992 : 236) : « ... *Les garçons circoncis en même temps deviennent en effet, pour toute leur vie, des « camarades » sans considération d'âge, de hiérarchie ni de statut social, et ils jouissent les uns vis-à-vis des autres d'une liberté de comportement totale. Cela ira à l'encontre du devoir d'obéissance et de serviabilité dû à l'ainé de la part d'un petit frère, surtout de même père et de même mère* ».

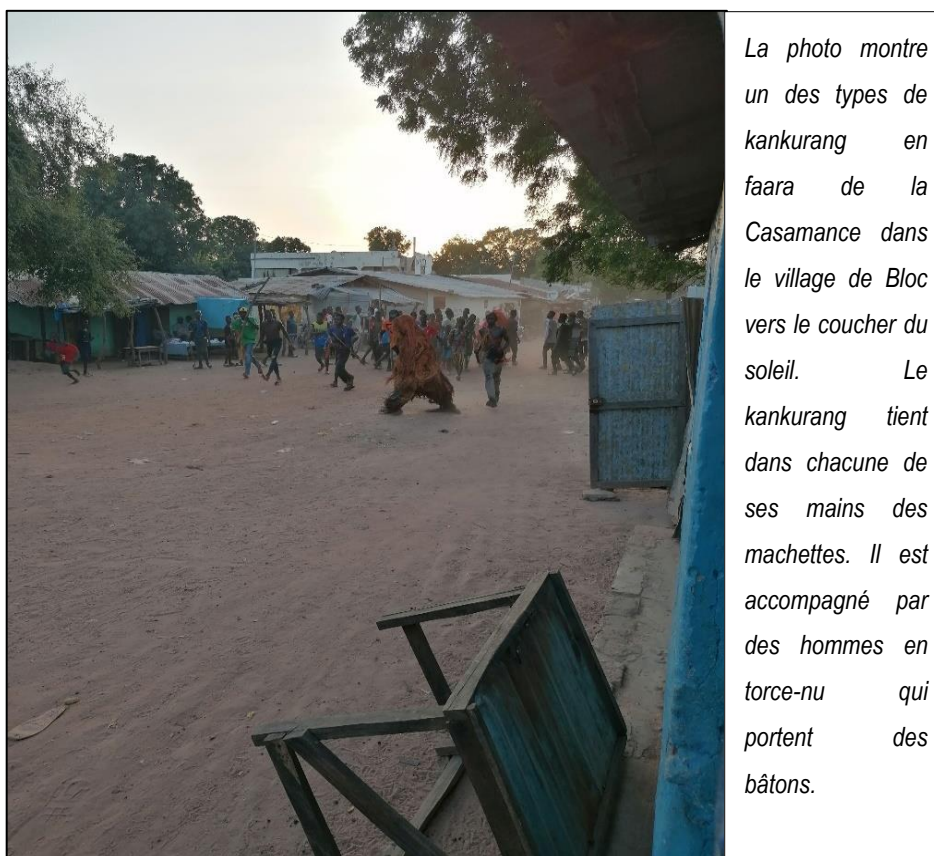
Cependant, en Casamance, en milieu manding des frères de même parent et mère sont circoncis ensemble. En milieu manding, la circoncision (ou *kuyanding*) ou l'excision est une pratique sociale importante qui s'applique aux deux sexes. En effet, ces derniers sont traités de *solima* (non circoncis) tant qu'ils ne franchissent pas l'étape de la circoncision. Celle-ci est la première étape et la deuxième étape est la grande circoncision ou *kuyanbaa*. Ce dernier a pour objet de dispenser des enseignements théoriques et pratiques de la vie d'un homme. Sa durée n'est pas limitée par rapport à la circoncision qui voit son arrêt une fois que les garçons sont guéris de leur blessure. Tous les deux se font hors des villages. Les circoncis ou *niansunding* sont regroupés dans un lieu aménagé et les non-circoncis sont interdits de s'approcher du *juujuo*. Ce dernier est géré par un chef nommé *kuyanmansa* et est responsable des circoncis et de tout ce qui passe au domicile. Pour protéger les circoncis contre les maux et l'esprit malfaité, tout au long de la durée, le *kankurang* (voir photo) fait son apparition. Il est défini par Sagna (2017: 77-78) comme : « *Une sorte de monstre couvert des pieds à la tête par un masque composé de longues bandes d'écorce rouge provenant d'un arbre appelé faara* ».

La cérémonie de *Kankurang* est l'une des traditions culturelles de l'ethnie manding des pays : Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, etc. En 2004, le *kankurang* est proclamé comme un patrimoine oral et immatériel de l'Unesco. Il ne sort qu'à des cérémonies culturelles et, généralement, toute personne devant l'accompagner est choisie en avance. Les accompagnateurs doivent se conformer aux règles établies par le *kuyanmansa*. Beaucoup de manifestations s'effectuent du début jusqu'à la sortie des circoncis. Dans certaines localités, des manifestations bruyantes accompagnées des coups de feu dès

le lever jusqu'au coucher du soleil. C'est pour cela qu'il n'est pas rare de voir des personnes d'une quarantaine d'années et plus accompagner le *kankurang* dans des cas urgents. C'est le cas de la protection des circoncis : des maladies, des actes faisants et des sorcières. Il émet un cri et les accompagnants répondent à leur tour : *Thior Mama, Issabari !* (Notre père, pardonne-nous !), *Asé ! Afa !* (Tue ! Coupe !).

Une cérémonie grandiose est organisée le jour de la réinsertion des circoncis dans la famille. Elle est source d'une présentation ou du revêtement des circoncis de belles tenues. Une danse est organisée en général dans une place du village au son des tam-tams. Chaque circoncis va danser le *kindon* (danse traditionnelle) qu'il aura préalablement été initié dans le bois sacré. Ce moment occasionne la mobilité des parents et amis d'une collectivité à une autre pour assister à la cérémonie.

Photo 27: Un *kankurang* en faara dans le village de Bloc Séfa en Casamance



Source : Cliché BARRY. M. A, novembre 2021.

2.3. Mobilité face à la crise sanitaire

2.3.1. Bref rappel historique de l'apparition de la Covid-19

En 2019, une nouvelle incidence est arrivée sur la santé publique mondiale, c'est la pandémie Covid-19. La santé publique subit une crise mondiale catastrophique liée à la maladie à Coronavirus 19 ou Covid-19, qui est une maladie infectieuse. Elle est apparue à Wuhan, en Chine, en décembre 2019

(Kuma, 2020). En Afrique, le premier cas a été confirmé en Égypte, en février 2020 (Africa CDC, 2020). Elle a enregistré au mois de mai 2020³⁶, 163 699 cas de Covid-19. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré la Covid-19, pandémie mondiale au regard de sa forte propagation, le 30 janvier 2020 sous l'appellation de l'Urgence de santé publique de portée internationale (USPPI). Cette dernière a bouleversé la vie des gens et l'économie mondiale. La Covid-19 a touché les zones de forte concentration de population. C'est ainsi, que les zones urbaines sont considérées comme des épicentres de l'épidémie et 95 % des cas confirmés sont dans les zones urbaines (UN-Habitat, 2020). L'espace urbain concentre plus de 50 % des activités. Cette situation rend complexe la maîtrise de la crise. Le secteur informel est le plus touché par la pandémie. C'est dans ce cadre que l'Organisation internationale du travail (OIT), estime que 1,6 milliard de personnes employées dans le secteur informel vont être impactées par la Covid-19. Cela est dû essentiellement à la diminution du temps de travail, au couvre-feu et au confinement.

En Afrique, des personnes se trouvent dans les zones urbaines, d'où le risque de tomber dans la précarité. La mobilité quotidienne de la population rurale vers les zones urbaines constitue un risque de contamination. C'est ainsi que Dr Matshidiso Moeti (Directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique), « l'Organisation mondiale de la santé (OMS) craint la mort de 83.000 à 190.000 personnes en Afrique du Covid-19. Entre 29 à 44 millions de personnes pourraient être infectées en 2020, si les mesures de confinement échouent, selon une nouvelle étude du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, basée sur 47 pays de l'Afrique, soit une population totale d'un milliard d'habitants » cité par Kuma, 2020 : pp : 6 et 7. L'Afrique subsaharienne va enregistrer son premier cas de Covid-19 au Nigéria, le 28 février 2020. Le premier décès de l'Afrique est enregistré au Burkina Faso, le 18 mars 2020 (Mouton, Agbobli et Charland, 2020). C'est à partir de ce moment que les mesures de restrictions commencent un peu partout en Afrique. C'est le cas des fermetures de frontières terrestres, marines et aériennes.

Le Sénégal, un des espaces de l'Afrique subsaharienne, n'est pas épargné par la Covid-19. C'est dans ce sillage, que nous orientons cette réflexion des impacts de la Covid-19 sur la mobilité en Moyenne Casamance. Cette section voudrait explorer la migration et la mobilité en se focalisant sur trois questionnements : quelles sont les réactions des populations et de l'État après les premiers cas de Covid-19 en Moyenne Casamance ? Quels sont les enjeux ou les impacts sur la santé, l'éducation, les activités socio-économiques et les transports ? Quelles sont les stratégies adoptées ? Ces interrogations visent plus la compréhension de la première vague de la Covid-19 au Sénégal, en particulier dans la zone d'étude.

³⁶ Africa CDC Dashboard, <http://africacdc.org/covid-19/>.

2.3.2. Impacts socio-économiques

Une grande partie de la population sénégalaise, particulièrement celle de la Moyenne Casamance ne croyait pas à la présence de la Covid-19. Mais au fur et à mesure que le temps passe et l'annonce des premiers cas de Covid-19 avérés et enregistrés dans les localités de Manconomba, Oudoucar, Bambaly, Bounkiling et à Sédhiou, le 26 avril 2020. C'est à partir de ce moment que la population de la région a reconnu la présence de la pandémie au Sénégal.

Comme partout ailleurs sur le territoire national, cette crise sanitaire a eu des effets. En fait, au niveau du marché central de Sédhiou, les commerçants commencent à voir une régression de la fréquentation des clients. Cela s'explique par la modification des heures d'ouverture et de fermeture du marché. Sans se préparer en avance et prévenir les clients, les commerçants du marché ont su s'adapter aux normes dictées par le gouvernement. C'est dans ce sillage qu'un commerçant du nom A. B³⁷ nous relate les faits :

« Il a fallu que je m'organise en fonction des heures du marché afin de pouvoir écouler mes produits. Je n'ai pas eu le temps de contacter certains de mes petits détaillants et, en plus, mes fournisseurs de Dakar me mettent la pression pour que je puisse rembourser une partie de ma commande de marchandises ».

Il faut souligner qu'entre mai et août, c'est la période de soudure (épuisement des réserves alimentaires et croissance du prix des denrées alimentaires) dans les espaces ruraux. À partir du mois d'avril, les premiers anacardiens commencent à mûrir. Donc, la cueillette et la vente attirent les consommateurs. La saison se complique pour les producteurs d'anacarde, car les acheteurs deviennent de plus en plus rares. Les acheteurs de noix de cajou viennent du Nord du Sénégal (Dakar) et de l'Inde, voici le témoignage de N. D³⁸ du mouvement des Jeunes Conscients de la commune de Djiredji :

« Les Indiens, qui, jadis, en cette période sont présents dans les différentes localités de la Casamance pour acheter les noix, sont bloqués à cause de la fermeture des frontières ».

Ce témoignage montre la situation inquiétante des producteurs d'anacardes qui demandent une aide pour pouvoir écouler leurs produits. En général, les producteurs trouvent l'alternative de vendre à des prix dérisoires leurs produits au risque de ne pas pouvoir les conserver. La zone d'étude fait partie des régions les plus pauvres du Sénégal. Ainsi, d'après le rapport d'enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal en 2011, 68,3 % des ménages sont en dessous du seuil de la pauvreté.

Les marchés ne sont pas les seuls espaces fermés. Il y a eu la fermeture des écoles, des églises et des mosquées. Ces espaces d'éducation, de sociabilisation sont restés inaccessibles. En Moyenne

³⁷ Entretien le 19/05/2020.

³⁸ Koldaactu.com, le 13/05/2020.

Casamance, où les musulmans représentent 90 % de la population, la fermeture des lieux de cultes est une situation inédite. Or, ce sont des lieux où les cérémonies religieuses sont pratiquées. C'est le cas de la lecture du Coran durant le mois de Ramadan. S'il y avait des statistiques de la fréquentation des mosquées durant les mois de Ramadan au Sénégal, on aurait pu faire la comparaison. Cela permettrait de cerner l'impact dans les espaces religieux. Malgré l'interdiction des rassemblements, des fidèles ont bravé l'interdit. Certains musulmans se réunissaient en dehors des mosquées pour faire la lecture du Coran durant le mois de Ramadan. C'est dans ce sens que l'imam M. S.³⁹ nous souligne :

« ... C'est impossible qu'on ne fasse pas le « Tafsir Coran » (lecture et commentaire du Coran). C'est la coutume lors du mois de Ramadan. On est prêt à se réunir dans un lieu pour accomplir ce devoir du mois de Ramadan. Quoi qu'il arrive, on se remet au bon Dieu et c'est par sa grâce que nous arriverons ».

Le gouverneur n'autorisait qu'une seule personne (le muezzin) à l'heure de l'appel à la prière. Après l'appel à la prière, le muezzin ordonnait à chacun de faire la prière chez soi.

2.3.3. Impacts éducatifs et sanitaires

En Moyenne Casamance, le taux d'alphabétisation est de 47,2 % (ANSD, 2013). Ce même organisme souligne qu'il y a une disparité à prendre en compte qui est celle du sexe, de l'âge et du milieu de résidence. La zone d'étude se situe au niveau intermédiaire national.

Au Sénégal, l'accès aux infrastructures sociales pose énormément de problèmes dans les espaces ruraux. Dans l'espace d'étude, les besoins sanitaires sont insuffisants et dépendent essentiellement de l'extérieur. La santé et l'action sociale font partie des neuf domaines de compétences transférés aux collectivités locales par la loi 96-07 du 22 mars 1996. Les moyens de transport qu'utilisent nos enquêtés pour se rendre aux structures sanitaires sont divers. Ainsi, notre étude de 2017⁴⁰a montré que le moyen de transport à pied représente la plus grande proportion avec 67 %. Le moyen de transport qui suit est la motocyclette avec 22 % et enfin, les moyens de transport bicyclette, taxi urbain, charrette et autres représentent respectivement 5 %, 3 %, 2 % et 1 %. En effet, les moyens de transport qu'utilisent les enquêtés varient d'une commune à une autre. Le transport à pied dépend des quartiers des enquêtés : dans la commune de Sédhiou, par exemple, on trouve presque dans chaque quartier une structure sanitaire. De ce fait, le déplacement à pied est plus courant, d'autant plus que les moyens financiers ne permettent pas à tous de prendre une moto et/ou un taxi urbain. Ces derniers moyens de transports ne se rencontrent plus à Sédhiou. La motocyclette est utilisée dans l'ensemble des collectivités et s'avère

³⁹ Entretien le 08/05/2020.

⁴⁰Op. cit. Barry, 2017.

la plus utilisée après le déplacement à pied. La bicyclette, la charrette et autres sont aussi observées. Si les uns peuvent emprunter le taxi urbain pour se rendre dans les structures sanitaires, le recours à la motocyclette et au transport en commun est observé. Les résultats de nos études de 2017 montrent que la situation n'a pas évolué. Ainsi, toujours dans l'axe RN 12 où se situent les communes de Diendé et de Koussy. L'accès aux soins de santé pose d'énormes difficultés. En effet, la commune de Diendé avec 14 110 habitants (ANSD, 2016) dispose qu'un poste de santé et quatre cases de santé, dont trois non-fonctionnelles. La commune de Koussy a un poste de santé et trois cases de santé non-fonctionnelles, avec 9 894 habitants (ANSD, 2018). Il faut souligner que dans ses structures sanitaires, seuls les premiers soins sont effectués, à savoir de petites blessures, des fièvres, des maladies comme le paludisme. Les cas urgents sont évacués dans la commune de Sédhiou. Celle-ci est supposée faire les soins urgents de l'ensemble de la région mais tel n'est toujours pas le cas jusqu'à nos jours. En effet, la région de Sédhiou ne dispose pas de tous les services. Elle est obligée à son tour d'évacuer les cas urgents vers Ziguinchor. La Moyenne Casamance est érigée en région sans que les infrastructures d'accompagnement ne suivent. Avant d'ériger Sédhiou en région en 2008, le centre de santé de Diendé était un poste de santé. Son passage en centre de santé ne figure que sur les papiers, c'est-à-dire les moyens et les équipements ne suivent pas. Les réalités du terrain montrent que les structures sanitaires de la région sont insuffisamment dotées. Cette situation se reflète dans la prise en charge des patients.

2.3.4. Une crise spatiale de la Covid-19

Le Sénégal a connu le premier cas de la Covid-19, le 02 mars 2020. Depuis lors, les cas de la Covid-19 sont en croissance (figure ci-dessous). Le vecteur humain est le principal sujet de transmission de la Covid-19. Ainsi, pour limiter la propagation et des conséquences graves, le gouvernement du Sénégal a décidé de mettre en place un plan de gestion de crise. Cela consiste à la restriction des déplacements par le couvre-feu, à l'interdiction des transports inter-régions et inter-départements, au confinement partiel ou total et aux contacts physiques sur le territoire national. L'État a procédé également à des campagnes de sensibilisation du public sur l'étendue du territoire par la radio, la télévision, les médias sociaux et la diffusion d'informations dans les communautés et les stations de transports. C'est dans ces derniers qu'on trouve une forte fréquentation des plus actifs (la tranche d'âge 18-50 ans). Pour attirer l'attention des jeunes, la Société civile et les artistes ont participé à la sensibilisation. C'est le cas de la chanson dédiée à la Covid-19 titré : « *Daan Corona* » (faire tomber la Covid-19). Elle est composée par Didier Awadi du studio Sankara, Youssou Ndour et Duggy Tee pour ne citer que ceux-là. Ces mêmes artistes ne laissent pas de côté les difficultés de la société sénégalaise (accès aux infrastructures sociales : l'eau, l'électricité, l'emploi, ...). L'accès à une vie meilleure pousse les jeunes

vers la migration. Le groupe Daara-J a dédié une chanson (« *Exodus* ») à la recherche de l'Eldorado et Niagass aussi « *Beug dem* » (vouloir partir) tous sur l'immigration, entre autres. Le discours des rappeurs et la société civile sont développés dans les articles de Moda Dieng (2015), Séverine Awenengo Dalberto (2012) et Sophie Moulard (2014).

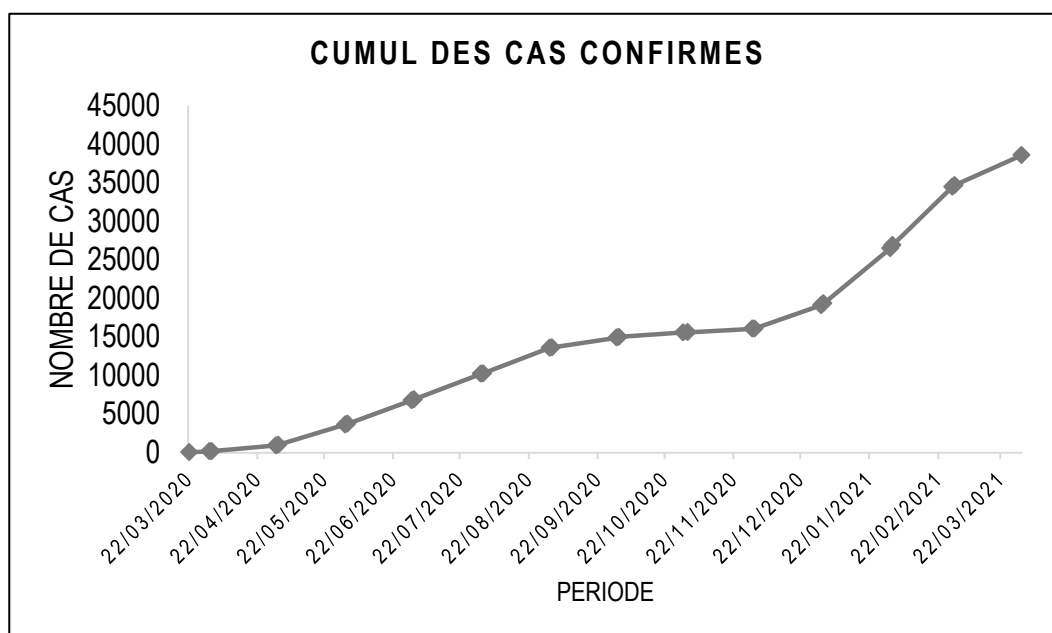
L'État distingue trois types de cas : communautaire, contact et importé.

En effet, un cas communautaire, c'est quand la personne a séjourné dans une des grandes villes. Les cas importés viennent de l'étranger (sous-région et international). Pour CDC Afrique, les cas importés indiquent « uniquement les endroits où tous les cas ont été acquis en dehors du lieu de notification ». Les cas de contact constituent les personnes qui ont dû contacter la maladie par le biais d'une personne malade ou asymptomatique. Le cas évacué constitue l'évacuation d'un patient à l'étranger pour des prises en charge. Cette catégorie a été un peu minimisée, car l'effectif enregistré n'était pas trop important. Petit, Robin et Martin, 2021, ont essayé de diagnostiquer l'épidémie covid-19 en mettant l'accent sur l'acquisition des données au Sénégal. Les auteures ont mis l'accent sur les épicentres du pays, particulièrement une analyse fine sur la région de Dakar.

La figure ci-dessous montre la courbe d'évolution des cas confirmés au Sénégal du 22 mars 2020 au 22 mars 2021. La courbe montre une évolution constante des cas de Covid-19 au Sénégal. L'évolution dépend des espaces (ruraux et urbains) de résidence. Les zones urbaines enregistrent plus de cas que celles rurales. Il s'agit des grandes villes, à savoir Dakar, Thiès, Kaolack, Touba et Saint-Louis. Ce sont les principaux épicentres des cas de Covid-19 au Sénégal. Le reste des collectivités territoriales n'avait que des cas communautaires.

Le ministère de la Santé souligne que les tranches d'âge les plus touchées se situent entre 16-39 ans et 40-60 ans. Les femmes sont moins touchées que les hommes, avec un pourcentage respectif de 47,83 % et 52,17 %.

Figure 11: Courbe d'évolution de cumul des cas confirmés au Sénégal



Source : ministère de la Santé et de l'action sociale du Sénégal (<https://sante.sec.gouv.sn/>) Conception et réalisation BARRY. M. A, consulté le 23/03/2021.

Malgré les restrictions, les populations ne manquent pas de déployer des stratégies pour franchir d'un espace à un autre. C'est le cas de la personne qui a ramené le virus en Moyenne Casamance. D'après les sources, la personne a quitté la région de Louga par le biais d'une motocyclette. Cette pratique est très courante dans les espaces ruraux. En fait, les agents de l'État sont moins présents dans ces espaces. En plus, les frontières sont poreuses en Afrique. À titre d'exemple, la Guinée Conakry a fermé ses frontières avec le Sénégal. En revanche, les personnes se rendent facilement en Guinée par voie terrestre sans passer par les grandes artères.

2.3.5. Une intelligence spatiale

La crise Covid-19 a fait adopter ou orienter la population du transport public ou commun vers des formes de transport individuel. Dans la zone d'étude, le recours à la motocyclette et aux bicyclettes a été les moyens de transports les plus empruntés pour les déplacements. La marche à pied a été constatée aussi. Les rares personnes qui disposent de voitures personnelles faisaient un autopartage ou du covoiturage. C'est-à-dire qu'elles aidaient les personnes à se rendre à Sédhiou.

Depuis le bitumage de la route nationale 12 (RN 12) dans les années 1990 qui mène à Sédhiou, pratiquement tous les voyageurs ont cessé de prendre la bicyclette. Mais avec les restrictions des déplacements et la diminution de l'offre de transport, la marche à pied et le vélo ont réapparu. C'est ainsi que le gouverneur de Sédhiou a publié un arrêté (voir annexe 4) le 27 avril 2020 interdisant

l'utilisation des transports en commun, des deux-roues et des pirogues. Il faut noter que les mesures préventives individuelles et collectives n'étaient pas trop respectées. En effet, l'État avait annoncé la réouverture des marchés hebdomadaires. Cette action a permis la reprise progressive des transports en commun (cf. photo) et aux acteurs de se rendre aux différents marchés.

Photo 28: Dans ce véhicule, la distanciation physique n'est pas respectée



La photo prise en juin 2020 à hauteur du village de Carrefour Ndiaye. Elle montre l'intérieur d'un car rapide. Les passagères sont masquées et assises côte à côte en période de la pandémie Covid-19 avec moins de respect des barrières de sécurité.

Source : Cliché BARRY. M. A, juin 2020.

Sur l'axe de la principale route (RN 12) qui relie Sédhiou-Médina Wandifa, nous avons beaucoup de villages et de chef-lieu de commune. En cette période de restrictions des déplacements et de réduction de l'offre de transport, certains habitants des chefs-lieux de commune de Diéndé et de Koussy se rendaient facilement à Sédhiou, chef-lieu de région. Nous avons fait l'expérience de suivre M. D.⁴¹ qui quittait Sédhiou pour se rendre de son village Bloc à motocyclette. Ce monsieur nous a prévenus en ces termes en haalpulaar : « *lawol ley mi réwata* » qu'il passe par les petits chemins ou la route d'en bas (voir photo). Nous avons suivi l'itinéraire suivant : à la sortie de Sédhiou, nous sommes passés par le quartier de Moricounda, ensuite par les villages de Badiandian diola, Boussoura, Bissari Dioukouya, Diattaouma Manding, Sinthiang Korka et enfin pour arriver à Bloc. En fait, M. D., a emprunté la brousse pour ne pas payer de contreventions qui s'élèvent à 3 000 FCFA et des contrôles de papiers de sa motocyclette. M. D. peut bien payer, car il est fonctionnaire (enseignant). Mais ce qu'il faut retenir, c'est

⁴¹ Expérience de contournement par la brousse avec M. D. le 09/06/2020.

que l'État a voulu dissuader les déplacements de la population entre les localités. Les documents demandés par les forces de l'ordre sont l'assurance, la carte grise et le permis qui n'étaient pas en possession par certains conducteurs de motocyclette. Un phénomène récurrent au Sénégal, il concerne au moins 80 % des conducteurs de motocyclette. Il s'agit du non-respect du port du casque et du code de la route. La brigade de la gendarmerie de Sédhiou était envahie par des motocyclettes durant cette période. Pour pouvoir récupérer une motocyclette, il faut payer une somme de 15 000 FCFA. Pour réunir cette somme, il faut qu'un chauffeur de taxi moto puisse travailler 3 à 4 jours. Pour certains, il a fallu des mois pour récupérer leur motocyclette. L'absence d'activité ne permettait pas d'avoir de revenus. Les habitants des villages environnants de Sédhiou utilisaient la bicyclette comme moyen de substitution (voir photo). La connaissance et l'organisation spatiale de la population locale du territoire montrent les difficultés de maîtrise des forces de défense et de sécurité. Les habitants des espaces frontaliers connaissent plus le territoire local que ces derniers. Les pistes leur permettent de se déplacer facilement sans que les agents de l'État ne les interceptent.

Photo 29: Contournements des postes de contrôle par la brousse à l'aide d'une motocyclette et recours au vélo pour se rendre à Sédhiou



La photo prise le 09/06/2020 en période de la pandémie Covid-19 lors des restrictions des transports en commun. Elle montre une piste de contournement en brousse à l'aide d'une motocyclette.



La photo a été prise le 03/06/2020 à hauteur du village de Kounayan Mankagne de la RN 12. Elle montre une personne à bicyclette et une personne d'en face en marche.

Les deux photos montrent que, malgré les restrictions de déplacements par le gouvernement, la population trouve toujours des stratégies pour faire face au contexte.

Source : Clichés BARRY. M. A, juin 2020.

2.3.6. Mesures préventives et accompagnement de l'État

L'une des mesures phare adoptées par le gouvernement est le confinement. Ce dernier a pour but de réduire la propagation du virus Covid-19. En effet, elles consistent à encourager la population à rester chez elle. À côté de la sensibilisation faite par les acteurs cités ci-dessus, la population a su se prendre en charge en adoptant des mesures à leur portée. Il s'agit d'adopter des stratégies, des mesures et des moyens disponibles. On a observé la présence de petites bassines, de bidons d'eau, d'une bouilloire avec du savon pour le lavage des mains (voir photos). Nous savons que certaines populations rurales n'ont pas les moyens de se procurer des produits de lavage de mains. Par compte, avec l'ingéniosité, elles ont fabriqué leurs propres matériels de lavages. Nous avons le cas des tailleurs qui ont participé à la confection des masques artisanaux. C'est l'exemple des photographies suivantes :

Photo 30: Matériels de lavage de mains mis à la disposition des personnes à l'entrée de Koussy1 par la RN12 (en haut) ; devant une concession à Soukoutoto (au milieu) et devant une boutique à Bloc Séfa (en bas)



La photo a été prise au village de Koussy1 de la RN12 le 20/04/2020. Elle montre un bidon d'eau de 20 L percé et du savon sur un mortier et un seau qui réceptionne l'eau qui a servi au lavage des mains.



La photo a été prise le 09/04/2020 à Soukoutoto devant une concession. Elle montre un bidon d'eau de 5 L retenu par des piquets. Dans le pot en couleur se trouve le savon et un trou creusé au sol qui réceptionne l'eau sale.



La photo a été prise le 06/04/2020 devant une cantine de boutique à Bloc Village. Elle montre une bouilloire avec du savon pour le lavage des mains et une petite bassine qui réceptionne l'eau sale.

Source : Clichés BARRY M.A, avril 2020.

Le Gouvernement du Sénégal a eu à faire un premier accompagnement social aux populations les plus vulnérables. Il s'agit du programme d'appui à la résilience des ménages pour faire face aux conséquences socio-économiques du Covid-19⁴². Il y a des critères pour pouvoir bénéficier de cette aide. C'est sur la base de la carte de la pauvreté déterminée par l'ANSD que les populations vont recevoir l'aide. En 2013, l'ANSD a répertorié 588 045 ménages, soit plus de 30 % des ménages du Sénégal, répartis sur l'ensemble du pays. Parmi les critères, il s'agit de la taille de la population ; du niveau de pauvreté du quartier ou du village ; du nombre de ménages de la localité figurant dans le Registre national unique ; de l'impact occasionné par la crise découlant de la pandémie du Covid-19 ; des conséquences que cette crise pourrait avoir sur la consommation alimentaire, les moyens d'existence et la nutrition. Les bénéficiaires pourront recevoir des kits alimentaires. Ces derniers sont composés de : 100 kg de riz ; 10 kg de sucre ; 18 barres de savon ; 10 litres d'huile et 10 kg de pâtes alimentaires. C'est une aide à saluer à sa juste valeur. En fait, l'aide coïncide avec la période de soudure en milieu rural. Les élèves et étudiants sénégalais de France avaient reçu une aide de 200 euros/étudiant. De même que la diaspora avait reçu de l'aide.

⁴² Ministère du développement communautaire de l'équité sociale et territoriale, 2020.

Photo 31: Distribution de l'aide de l'État à la population de la commune de Diendé



La photo prise à Diendé, Chef-de-lieu de commune, le 22/05/2020. La population du village de Bloc a été conviée pour récupérer l'aide alimentaire allouée par l'État. Elle montre des hommes et des femmes en plein soleil entourés par le maire portant un masque de couleur jaune au-dessus des sacs de riz.

Source : Cliché BARRY. M. A, mai 2020.

Les premiers enseignements qu'on peut tirer sont nombreux et divers. La mobilité et les systèmes de transport tels qu'ils sont intégrés dans notre quotidien ne sont pas des choses faciles à abandonner du jour au lendemain. Depuis la suspension des cours, les enseignants, les étudiants et les élèves ont rejoint leurs domiciles familiaux. Après l'interdiction des transports interrégionaux et intercommunaux, il s'agit de se poser la question de savoir comment assurer le transport du personnel éducatif, des élèves et des étudiants dans des conditions de sécurité sanitaire ?

Il ressort de cette analyse que la Moyenne Casamance a connue l'impact de la Covid-19. La population connaissant son territoire et a circulé malgré les restrictions. La mobilité en cette période de crise interroge la reconstruction spatiale et les transformations sociales.

Conclusion chapitre II

Ce chapitre a permis de montrer que les dynamiques transfrontalières en Casamance et particulièrement en Moyenne Casamance sont toujours en mouvement. Ces dynamiques montrent qu'avec le conflit casamançais cette partie du territoire sénégalais est menacée. Le fait que la Casamance partage sa frontière avec la Gambie, les Guinées Bissau et Conakry présente des avantages en termes d'échanges de flux de personnes, de biens, de marchandises et culturelles. En revanche, ces derniers peuvent cacher des inconvénients qui impactent négativement le reste du territoire. C'est le cas du conflit casamançais qui a démarré en 1982 et perdure. Des personnes profitent de ce conflit pour faire des trafics de drogues, de ressources forestières, etc. La Covid-19 a montré les limites en termes d'accès aux infrastructures sanitaires. Elle a touché un ensemble de secteurs. Mais l'échange et les dynamiques du territoire se sont poursuivis du fait de la connaissance de l'espace par la population locale.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Dans cette partie, nous avons essayé d'analyser un certain composant qui permet à la population de la Moyenne Casamance de mener à bien son environnement. Nous avons un ensemble d'acteurs de développement territorial qui interviennent sur l'ensemble de l'échelle de la région. Les migrants sont parmi les acteurs qui jouent un rôle important dans la reconstruction et la recomposition du territoire. Cela passe d'une part, par les envois de fonds des émigrés. Ils aident les familles et sont utilisés presque dans tous les secteurs. Les émigrés grâce à leur association contribuent à maintenir et à raffermir les liens sociaux. Ils s'investissent dans la vie politique des collectivités locales et permettent à ces dernières de nouer des coopérations. Après de fortes expériences migratoires aussi bien dans les pays d'accueil que d'origine, certains migrants décident de rentrer. D'autre part, les migrants de retour sont des acteurs qui participent à la recomposition et au développement socio-développement dans leur pays d'origine. Ce sont des promoteurs de développement local et mettent au service de leur communauté leur expérience migratoire. Ils créent aussi de l'emploi.

Avec la situation du conflit casamançais qui perdure, il n'est pas évident pour l'ensemble des acteurs de mener à bien leur travail. La géopolitique de l'espace de la Moyenne Casamance concerne tous les acteurs (État, élus locaux, population locale, société civile, migrants, ONG). Son espace frontalier présente des avantages qui passent par l'échange de flux de personnes, de biens, de marchandises, de transports et culturels. Cependant, l'insécurité est présente sur l'espace frontalier et à l'intérieur de la Moyenne Casamance.

DEUXIEME PARTIE : LA MOYENNE CASAMANCE DANS LE PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION AU SENEGAL

Igué, 1995 : « *l'aménagement du territoire en Afrique se trouve marqué par trois réalités fortes qui sont à la fois des objectifs, mais également des contraintes : la compétitivité, l'équilibre régional et la cohésion sociale qui se génèrent aux différentes échelles de gouvernance : le local, le national et le régional* ».

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE

L'accroissement de la population est un phénomène universel. Cet accroissement s'accompagne de l'augmentation des besoins (en logement, en emploi et dans la recherche d'un cadre de vie meilleur, des problèmes environnementaux). La concentration et l'extension des centres urbains sont aussi source de problèmes. Ces derniers présentent des particularités d'une zone géographique à une autre (continent, pays, région).

Comme tous les pays du globe, les pays africains connaissent une croissance continue de la population. L'ONU-HABITAT, dans son rapport, souligne qu' : « *en 2009, l'Afrique a dépassé le milliard d'habitants, dont 395 millions (soit près de 40 pour cent) vivaient dans des zones urbaines. Il a fallu 27 ans au continent pour passer de 500 millions à un milliard, le prochain demi-milliard devrait intervenir en 17 ans seulement* » (ONU-HABITAT, 2010). La région ouest-africaine est particulièrement concernée par cette croissance ininterrompue de la population. « *Elle est passée de 92,1 millions en l'an 2000 et à 137,5 millions (près de 50 pour cent d'augmentation) en 2010* » (ONU-HABITAT 2010). Cette croissance démographique est suivie d'une urbanisation brutale et récente qui pose des problèmes aigus de la gestion de l'espace.

Depuis plusieurs décennies et particulièrement ces dernières années, des transformations se sont opérées avec une demande supérieure à l'offre de services socio-économiques, politiques et culturels. Face à ces mutations et à la croissance démographique, des problèmes de gouvernance, d'organisation spatio-temporelle et socio-économique s'observent de plus en plus. Des réformes territoriales s'opèrent après le passage de chaque régime présidentiel depuis les indépendances jusqu'à nos jours. Le Sénégal, pays sahélien, n'est pas resté en marge de ce phénomène.

Après son indépendance en 1960, le Sénégal a eu comme préoccupation la construction de son territoire. Avec des moyens souvent limités, le pays cherche à mettre en place les services d'équipement du territoire pour la population.

Ainsi, la question de la décentralisation est l'une des priorités politiques affichées par un grand nombre de pays africains après les indépendances. Dans les années 1980, beaucoup de pays ont considéré la décentralisation comme moyen de développement. Les réformes de la décentralisation sont essentiellement inspirées des pays européens (français et anglais). C'est le cas du Sénégal qui a copié une partie du modèle de la décentralisation française.

Le territoire d'étude est une partie de la Casamance qui a pendant longtemps été considérée comme le « grenier du Sénégal » du fait de la présence d'une végétation luxuriante. Par la suite, il a longtemps été administrativement rattaché à la Haute Casamance (région de Kolda). Il est considéré comme un espace à fort caractère rural, mais qui souffre de son enclavement.

La deuxième partie de la thèse est intitulée la Moyenne Casamance dans le processus de décentralisation au Sénégal. Elle est scindée en deux chapitres. La Moyenne Casamance dans un contexte de mutations et de réformes territoriales (chapitre III) fait un rappel des réformes de décentralisation sénégalaise jusqu'à l'érection de Sédhiou en région en 2008. Le chapitre IV est intitulé : Une décentralisation inachevée : complexité et problématique de l'autogestion locale en Moyenne Casamance ? Nous abordons deux sections. La première analyse la gouvernance locale de la zone d'étude qui souffre, car les moyens (financiers et humains) sont insuffisants pour mener à bien le travail des élus locaux. Nous traiterons dans la deuxième section du chapitre, de la problématique de l'accès aux infrastructures sociales (santé, éducation, eau et assainissement).

CHAPITRE III : LA MOYENNE CASAMANCE DANS UN CONTEXTE DE MUTATIONS ET DE REFORMES TERRITORIALES

Ce chapitre analyse le processus de structuration territoriale au Sénégal, en mettant l'accent sur les origines historiques de la décentralisation. Cette dernière remonte à la période pré-indépendance. L'étude examine également l'organisation territoriale sénégalaise influencée par le modèle colonial et explore le processus de régionalisation de Sédhiou, ancien département devenu région.

3.1. Décentralisation : héritages coloniaux à celles sénégalaises

La décentralisation constitue un thème central de l'histoire contemporaine des États sahéliens. Si certains y voient un levier pour des revendications politiques, d'autres la perçoivent comme un moyen crucial pour stimuler le développement local au sein de cette région (Hubert M. G. Ouedraogo, 2006).

3.1.1 De la domination coloniale à l'occupation de la Casamance

L'histoire du Sénégal est marquée par une succession d'empires, de royaumes et de provinces, parmi lesquels l'Empire du Djolof, les royaumes du Sine, du Saloum, du Cayor, du Baol, du Walo, ainsi que les territoires de la Casamance, du pays Bassari, du Niani, du Gabou et du Fouladou.

La Casamance, située entre la Gambie, ancienne colonie britannique, et la Guinée-Bissau, colonie portugaise, dispose d'un littoral d'environ 100 km. À l'est, elle s'étend jusqu'à la rivière Koulountou, un affluent de la Gambie. Sa particularité géographique et climatique est bien résumée par d'Anfreville de la Salle, qui affirmait : « Autant le Sénégal est sec, autant la Casamance est humide » (Seck, 1955).

La colonisation de la Casamance débute en 1446 avec l'arrivée du navigateur portugais Alvaro-Fernandez. Cette région a connu une occupation progressive, d'abord par les Portugais, puis par les Français. En 1854, sous l'administration du gouverneur Faidherbe à Saint-Louis, le Sénégal fut divisé en deux entités administratives distinctes : le Sénégal proprement dit, sous l'autorité directe du gouverneur, et la Casamance, placée sous le commandement de Gorée.

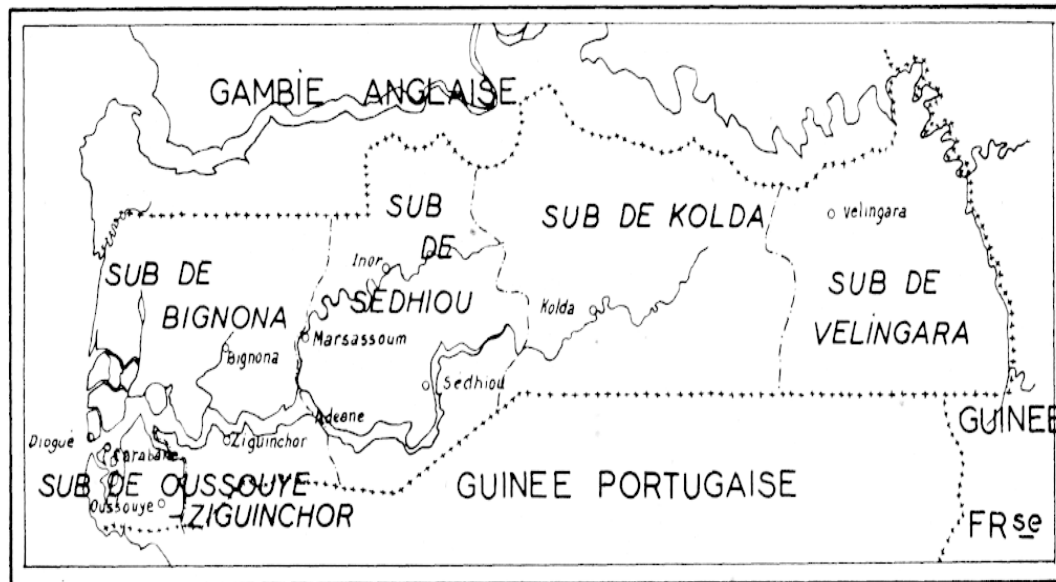
Jacques Charpy (1993), distingue, deux traités précisant les frontières de la Casamance :

- au sud, la convention franco-portugaise du 12 mai 1886, qui établit les limites de la Guinée portugaise tout en cédant à la France le poste de Ziguinchor ;
- au nord, l'arrangement franco-britannique du 10 août 1889, qui délimite les possessions britanniques de la Gambie.

Sagna (2017 : 137) souligne que l'installation des Français en Casamance s'est déroulée en deux phases distinctes. « *La première phase couvrit la période allant de 1828 à 1890. Elle correspondit à la mise en place des premières institutions. La seconde phase, elle, couvrit la période 1890-1942. Elle fut le témoin d'intenses campagnes militaires visant à obtenir une mise en mains complète d'une des régions les plus hostiles à la pénétration française dans les Rivières dites du Sud. Au point de vue organisationnel et administratif, la Casamance et ses établissements dépendirent de Gorée jusqu'en 1854* ». Elle devint par la suite l'une des quatre communes de plein exercice avant l'indépendance.

À compter du 1er juin 1944, la Casamance fut réorganisée en un cercle unique comprenant cinq subdivisions : Ziguinchor - Oussouye ; Bignona ; Sédhiou ; Kolda et Vélingara⁴³. Ces subdivisions, présentées sur la carte ci-dessous, illustrent l'évolution territoriale de la région.

Carte 16: La carte de la Casamance avant l'indépendance (Assane Seck, 1955).



Assane Seck (1955) illustre, dans la carte 4, les neuf cantons de la Moyenne Casamance. Sagna (2017) fournit un rappel historique détaillé des chefferies et des capitales de certains cantons. Il souligne notamment que : « Le canton de Diasin avait pour capitale Babira. Le premier chef qu'il connut fut une femme du nom de Koumbassou Badjinka. Le canton de Sonkodou, lui, doit son importance au charisme de son chef Fadiang Mansaly et à ses deux villages-centres Tobor et Dioror. Simbandi fut le premier village créé dans le canton de Brassou. Après Simbandi, deux autres centres furent fondés : Badobar et plus à l'est, Kandiénou. Le canton de Souna Balmadou, de son côté, doit son nom à celui qui est son premier chef : Souna. Le premier village qui vit le jour dans le canton fut Bissari (...) » (Sagna, 2017 : 46).

⁴³ Op. Cité : p. 707 et 708.

3.1.2 De l'héritage colonial à l'organisation territoriale sénégalaise

La création des quatre premières communes du Sénégal (Gorée, Saint-Louis, Rufisque et Dakar) au XIXe siècle marque le début officiel de la politique de décentralisation au pays. Le décret du 10 août 1872, signé par le président Thiers, fait de Saint-Louis et Gorée le statut de communes de plein exercice. En 1880, Rufisque rejoint ces deux communes, suivie par Dakar en 1887, formant ainsi l'ensemble des « quatre communes ». Les habitants de ces communes bénéficiaient de privilèges spécifiques, notamment militaires, matrimoniaux et administratifs. Ils jouissaient également d'une citoyenneté particulière leur permettant d'élire un conseil général et d'envoyer un député au Parlement français, dès 1879 (Touré, 2012). À cette époque, Blaise Diagne fut l'un des rares députés noirs et africains. Comme le souligne Guillemin Philippe (1958) : « Sous la Troisième République, un seul territoire africain, le Sénégal, élisait un unique député noir au Parlement ». Des réformes territoriales supplémentaires ont suivi. En 1904, des communes à statut mixte furent créées. Ces communes étaient administrées par des conseils municipaux, composés pour moitié de membres nommés et pour moitié de membres élus. En revanche, des maires continuaient d'être désignés par l'administration coloniale. Selon Pierre-François Gonidec (1997 : 29), cette période coïncide avec une augmentation des contributions financières des colonies de l'Afrique occidentale française (AOF). Malgré ces réformes, l'État colonial maintenait un contrôle centralisé, renforcé sous le gouvernorat Briévé. Face à ce début de résistance, le ministre des Colonies donna son accord en 1937 à une extension des prérogatives du du gouverneur général. Cette tendance s'accrut sous le gouvernement de Vichy.

Une nouvelle phase de communalisation s'ouvrit avec l'adoption de la loi 55-1489, portant sur la réorganisation municipale en AOF, Afrique équatoriale française (AEF), au Cameroun, au Togo et à Madagascar le 18 novembre 1955. Cette loi instaura des communes de moyen exercice notamment à Kaolack, Thiés, Louga, Ziguinchor et Diourbel, dotées de conseil élus mais dirigées par des maires fonctionnaires.

Après l'indépendance, la structure administrative évolua. La loi du 1er février 1960 élargit le nombre de communes de plein exercice, en s'inspirant de la législation française de 1884, portant leur total à 34. En 1964, la loi sur le domaine national (loi 64-46 du 17 juin 1964) introduisit des réformes majeures visant à démocratiser l'accès à la terre. Elle définissait que : « *Les terres du domaine national sont constituées de plein droit par toutes les terres non classées dans le domaine public, non immatriculées et dont la propriété n'a pas été transcrite à la conservation des hypothèques à la date d'entrée en vigueur de la loi* ». Le domaine national répartit les terres en quatre zones : pionnières, classées, urbaines et de terroir. Leur gestion est confiée aux communes et aux communautés rurales.

Par ailleurs, la loi 64-02 du 19 janvier 1964 instaura un régime municipal spécial pour Dakar. En 1966, la promulgation du code de l'administration communale (loi 66-64 du 30 juin 1966) permit l'élection directe des conseils municipaux et des maires. Le décret n° 66-510 du 4 juillet 1966 fixa, quant à lui, le régime financier des municipalités.

3.1.3 La réforme administrative, territoriale et locale Sénégalaise

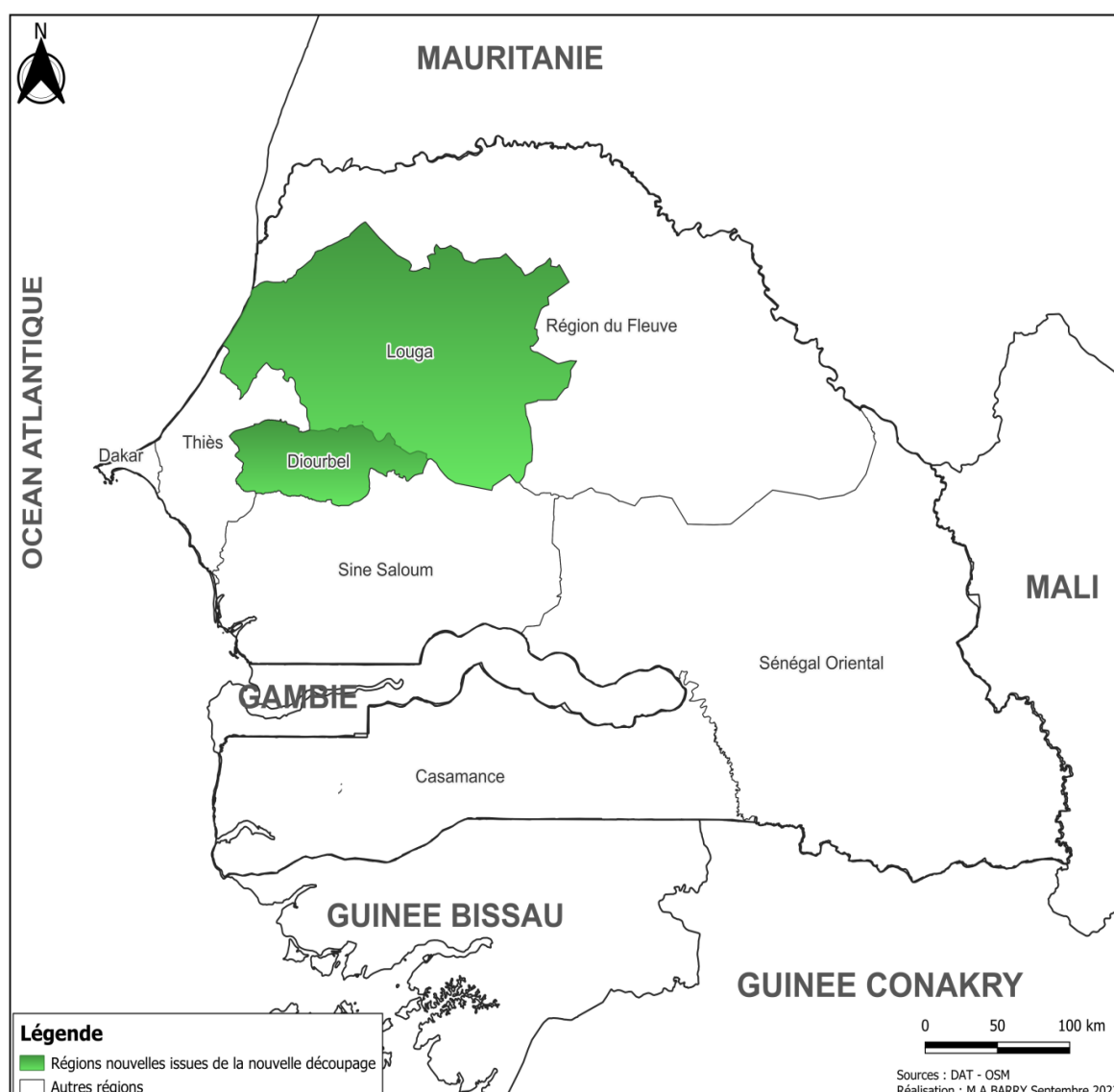
La réforme foncière de 1964 a conféré une importance particulière aux zones de terroir dans la gestion du domaine national. Les années 1970 marquent un tournant décisif, reflétant la volonté des autorités sénégalaises de promouvoir la démocratie locale. Cette volonté se matérialise en 1972 avec l'adoption de la loi 72-25 du 19 avril, relative à la réforme administrative territoriale et locale (RATL). Cette réforme visait à intégrer les zones rurales non communalisées dans le processus de décentralisation. Selon l'article 1 de la loi 72-02 du 01 février 1972 relative à l'administration territoriale stipule que la communauté rurale nouvellement créée est une collectivité locale, personne morale de droit public, dotée de l'autonomie financière. Elle est constituée par un certain nombre de villages appartenant au même terroir, unis par une solidarité résultant du voisinage, possédant des intérêts communs et capables ensemble de trouver les ressources nécessaires à leur développement. L'objectif principal de cette réforme était de permettre aux communautés rurales de prendre en charge elles-mêmes les défis de leur développement, étant mieux positionnées pour répondre aux besoins spécifiques de leurs populations.

La région de Thiès fut choisie comme zone pilote de la réforme en juin 1972 (décret 72.664 du 7 juin 1972). Progressivement, la mise en oeuvre de la RATL s'est étendue à d'autres régions : Sine Saloum en 1974, Diourbel et Louga en 1976, Casamance en 1978, Région du fleuve en 1980, et Sénégal oriental en 1982. Pour soutenir les investissements des collectivités locales, le Fonds d'équipement des collectivités locales (FECL) fut institué par la loi de finances 77-64 du 4 juin 1977 (Yatta, 2009).

En 1990, deux lois majeures furent adoptées : la loi n° 90-35 du 8 octobre modifia le code de l'administration communale, intégrant les communes à statut spécial dans le droit commun ; la loi n° 90-37 du même jour transféra la gestion des communautés rurales des sous-préfets aux présidents des conseils ruraux.

Les programmes d'ajustement structurel des années 1980 ont approfondi la politique de décentralisation, ouvrant la voie à la régionalisation au milieu des années 1990.

Carte 17: Réforme de 1976 et redécoupage régional du territoire national

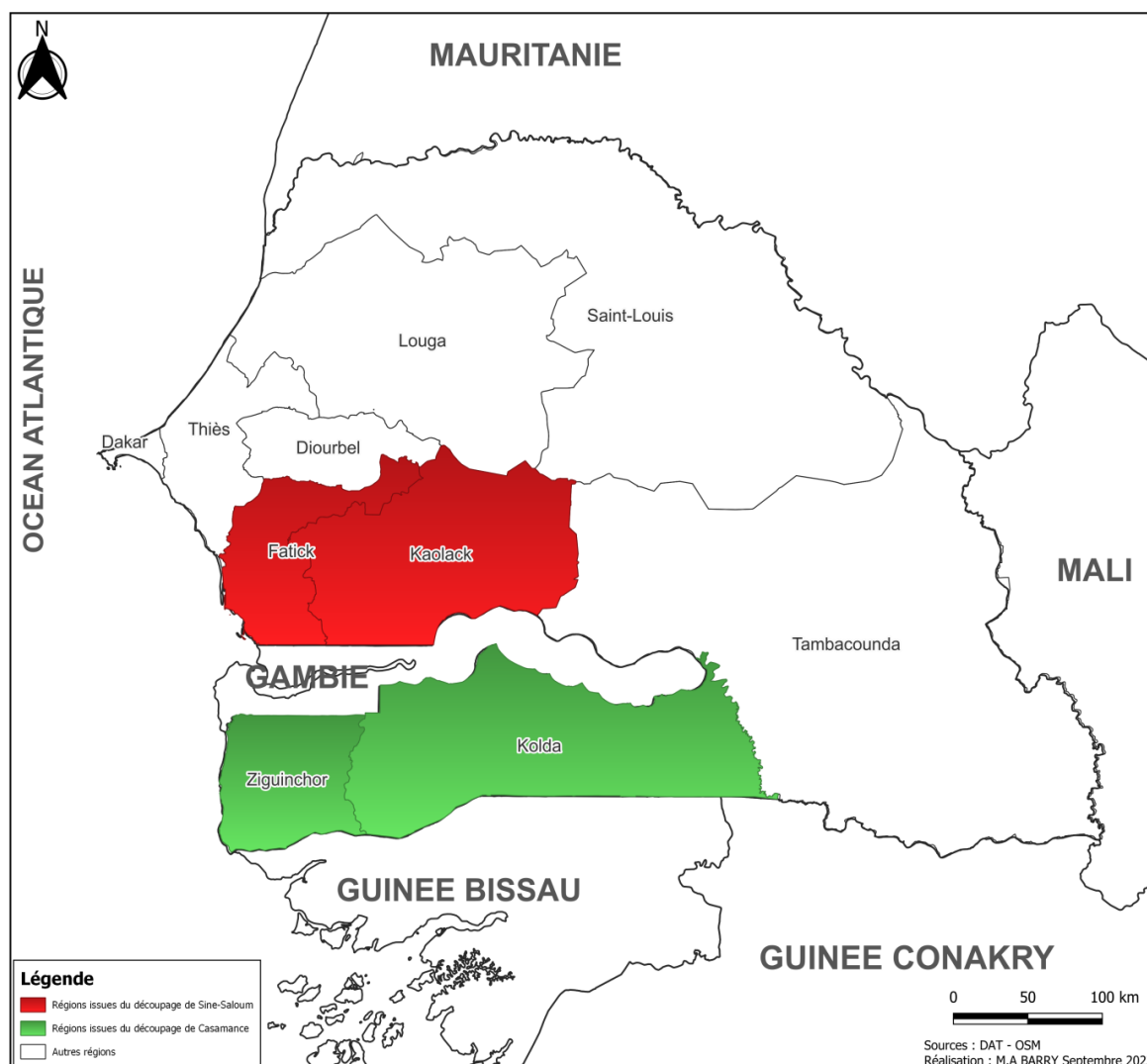


En 1984, une nouvelle réforme territoriale est mise en place. Elle aboutit au découpage de Sine-Saloum (Fatick et Kaolack) et de la Casamance (Ziguinchor et Kolda) (voir carte 18). Cette réforme avait pour principal objectif d'apaiser les tensions de la région de la Casamance. Lors de son discours à la nation, le 3 avril 1992, à la veille de la célébration de la fête d'indépendance, le président Abdou Diouf annonça un approfondissement de la décentralisation à travers la régionalisation. Dans ses « *Mémoires, 2014 : 230* », il revient sur cette initiative et déclare : « Je voulais faire de cette régionalisation, le résultat de négociation avec le MFDC. Je leur disais toujours que leurs revendications n'étaient pas des revendications contre l'État. Bien sûr, il y avait ceux qui parlaient d'indépendance, mais ils étaient ultra minoritaires et je crois que les Casamançais voulaient surtout pouvoir gérer leurs problèmes locaux, les terres, l'enseignement, la santé, etc. Je leur disais donc qu'avec la régionalisation, tous ces problèmes qui, en fait, sont des problèmes de proximité et qui peuvent être gérés dans le cadre d'une commune ou

d'une communauté rurale, sinon dans celui d'une région, seraient résolus. C'est pourquoi, j'ai attendu, espérant pouvoir accompagner la réforme sur les collectivités territoriales avec l'aboutissement des négociations avec le MFDC ».

Cependant, malgré ces efforts, la régionalisation n'a pas permis de résoudre le conflit casamançais.

Carte 18: Création des régions issues de la réforme territoriale de 1984



Les 6 lois de mars 1996 et leurs 22 décrets d'application, instaurent la régionalisation en 1996. Ils consacrent les régions comme collectivités locales dotées de conseils régionaux élus au suffrage direct (Diop, 2006). Sur la base du principe de subsidiarité, ces lois ont redimensionné certaines grandes villes notamment Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque et Thiès, en communes d'arrondissement, constituant ainsi de nouvelles collectivités locales (décret 96-745 du 30 août 1996). Ces réformes ont également introduit des instruments de concertation destinée au suivi et à l'évaluation des politiques de décentralisation. Parmi ces instruments figurent le Conseil national de développement des collectivités locales (CNDCL), créé par le décret 96-1118 du 27 décembre 1996, ainsi que le Comité interministériel

de l'administration territoriale (CIAT) et le Conseil interministériel sur l'aménagement du territoire présidé par le Premier ministre, respectivement instaurés par les décrets 96-1121 du 27 décembre 1996 et 96-1125 du 27 décembre 1996. En 1999, la publication de la lettre de politique de développement rural décentralisé (LPDRD) a marqué une nouvelle étape dans l'approfondissement de la décentralisation.

Sous la présidence d'Abdoulaye Wade, les années 2000 ont vu d'importantes avancées dans les politiques de décentralisation. Ces progrès ont pris deux formes principales. D'une part, il y a eu une augmentation des circonscriptions administratives et des collectivités locales. La loi n° 2008-14 du 18 mars 2008, modifiant la loi n° 72-02 du 1er février 1972, a porté à 176 le nombre de circonscriptions administratives (14 régions, 45 départements, 117 arrondissements) et à 517 celui des collectivités locales (14 régions, 150 communes, 353 communautés rurales). D'autre part, des efforts ont été faits pour renforcer les capacités institutionnelles des acteurs de la décentralisation.

En 2005, le Centre d'appui au développement local (CADL) a remplacé le Centre d'expansion rurale polyvalent (CERP). Simultanément, la Direction de l'appui au développement local (DADL) a pris la place de la Direction de l'expansion rurale, conformément à l'arrêté ministériel n° 4838 du 8 septembre 2005. Cette nouvelle direction avait pour mission d'assurer l'appui technique et l'encadrement des populations dans les domaines touchant au développement économique et social à la base. Elle garantit les démarches administratives du CADL.

En 2010, le décret n° 2010-995 du 2 août, modifié par le décret n° 2011-253 du 17 février 2011, a instauré l'Agence de développement local (ADL). Parallèlement, les Agences régionales de développement (ARD) ont bénéficié d'un renforcement de leurs ressources humaines et financières, grâce aux décrets n° 2006-201 du 3 mars 2006, n° 2008-517 du 20 mai 2008, et n° 2012-106 du 18 janvier 2012. Instituées par la loi n° 96-06 du 22 mars 1996 et organisées par le décret 98-399 du 5 mai 1998, les ARD jouent un rôle clé d'intermédiation entre l'État, les collectivités locales, la diaspora et les ONG.

3.2. La Moyenne Casamance : une nouvelle région administrative sénégalaise

3.2.1. De la départementalisation à la régionalisation de Sédhiou

La réforme territoriale de 1984 a conduit à la création de la région de Kolda, portant à dix le nombre de régions administratives au Sénégal. À l'époque, cette région comprenait trois départements : Kolda, Vélingara et Sédhiou. Toutefois, la configuration actuelle de la région de Kolda résulte de la loi n° 2008-

14 du 18 mars 2008, qui modifie les articles 1er et 2 de la loi n° 72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale. Depuis cette réforme, les départements de Kolda incluent Kolda, Vélingara et Médina Yoro Foulah.

Le 19 mars 2000 marque un tournant décisif dans l'histoire politique du Sénégal avec l'arrivée au pouvoir de Maître Abdoulaye Wade. Surnommé « *Sopi*⁴⁴ » ou « *Gorgui*⁴⁵ » le nouveau président entreprend une révision profonde de l'architecture territoriale héritée de l'indépendance. En 2002, l'ancien département de Matam est érigé en région, détaché de la région de Saint-Louis. Cette réforme a suscité de grandes attentes dans d'autres localités, comme Podor, qui partage des caractéristiques socio-culturelles similaires à Matam, mais qui n'a pas obtenu le statut de région.

Les départements de Kédougou (précédemment rattaché à Tambacounda), Kaffrine (anciennement partie de Kaolack) et Sédhiou (détaché de Kolda) ont également exprimé leur volonté de devenir des régions autonomes. Cette dynamique soulève des interrogations sur les critères adoptés par les autorités chargées de l'aménagement du territoire : les décisions ont-elles été principalement basées sur des critères démographiques, ou bien sur l'accessibilité aux infrastructures et la disponibilité de ressources humaines compétentes ?

La réforme territoriale de 2008 a redécoupé les régions de Kaolack, Kolda et Tambacounda. Cette réorganisation a abouti à la création de la région de Sédhiou par la loi n° 2008-14 du 18 mars 2008 (voir Carte 19). Sous la présidence d'Abdoulaye Wade, en 12 ans de mandat (2000-2012), le nombre de collectivités locales et de départements a considérablement augmenté. Les principales évolutions comprennent :

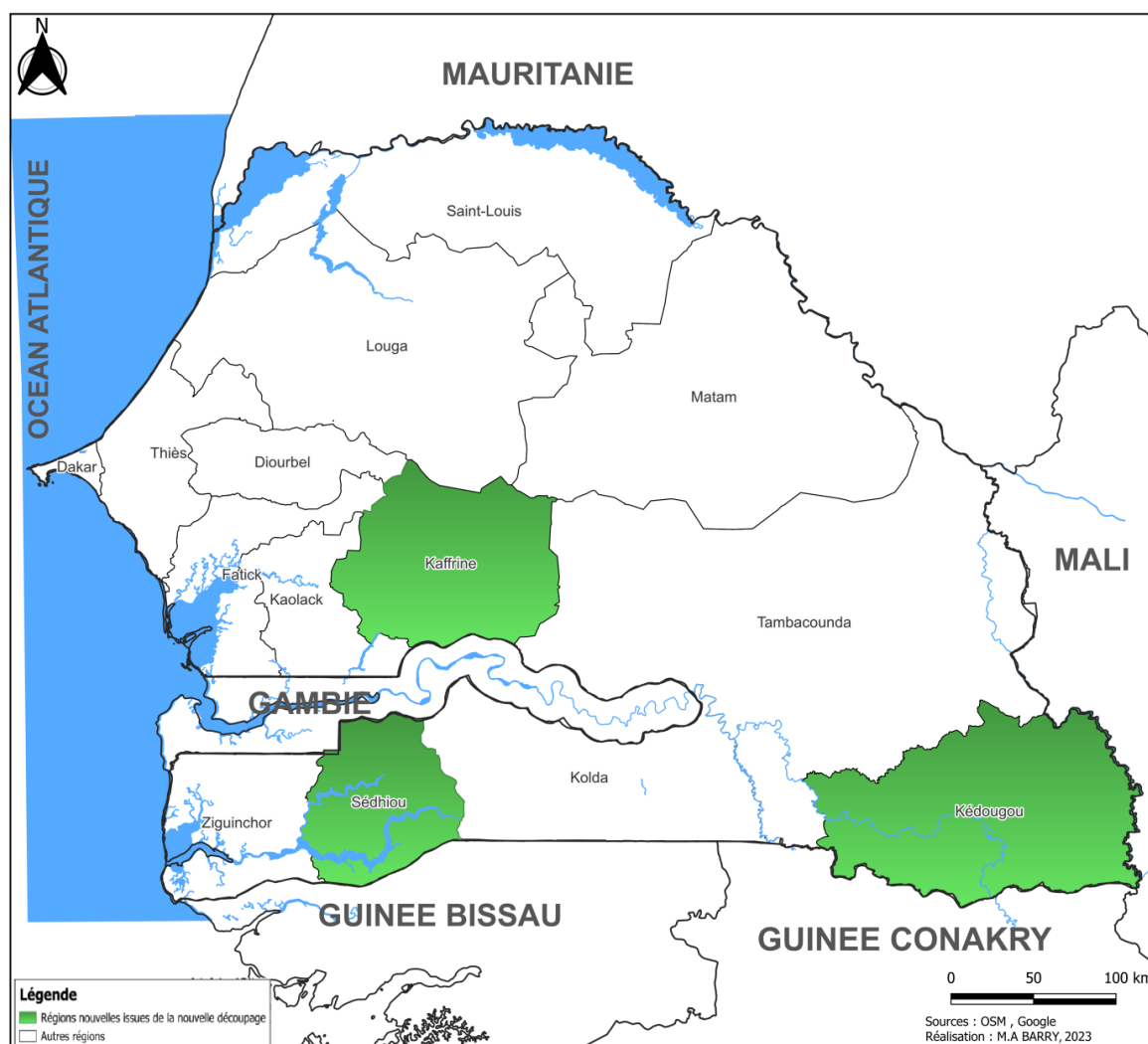
- le passage de 10 à 14 régions ;
- l'augmentation du nombre de département de 33 à 45 et d'arrondissements de 133 à 182 ;
- une hausse des communes de 67 à 126, avec 46 communes d'arrondissement supplémentaires ;
- plus de 384 communautés rurales en 2012.

Au total, le territoire national est donc composé de 182 circonscriptions administratives et 570 collectivités locales.

⁴⁴ Sopi terme wolof signifiant changement.

⁴⁵ Gorgui terme wolof qui signifie le « Vieux »

Carte 19: Réforme territoriale de 2008 et créations des régions de Kaffrine, Kédougou et Sédhiou.



Le tableau ci-dessous montre l'ensemble des collectivités locales de la Moyenne Casamance. Elles sont au nombre de quarante-trois, dont dix communes urbaines (Sédhiou, Dianna Malary, Marsassoum, Bounkiling, Madina Wandifa, Ndiamacouta, Goudomp, Samine, Tanaff et Diattacounda) et les autres sont des communes rurales. Avec l'acte 3 de la décentralisation, toutes les collectivités territoriales sont devenues des communes rurales (un ensemble de villages avec un village centre) et des communes urbaines (une collectivité composée de quartiers).

Tableau 16: Découpage administratif de la région de Sédhiou en 2008.

Départements	Communes	Arrondissements	Communautés rurales
SEDHIOU	Sédhiou	Djirédji	Djirédji; Bambali
	Diannah Malary	Diendé	Diéndé ; Koussy ; Same Kanta Peul ; Oudoucar ; Diana Bah ; Sakar
	Marsassoum	Djibabouya	Djibabouya ; Sansamba ; Bémet Bidjini
BOUNKILING	Boukiling	Boghal	Boghal; Djinani; Ndiamalathiel; Takon
	Ndiamacouta	Diaroumé	Diaroumé; Diombati; Faoune
	Médina Wandifa	Bona	Diacounda; Inor; Kandion Mangana
GOUDOMP	Goudomp	Djibanar	Djibanar; Kaour; Simbandin Balante; Mangaroungou; Yarang Balante
	Diattacounda	Simbandi Brassou	Simbandi Brassou; Baghère; Dioudoubou
	Tanaff	Karantaba	Karantaba; Niagha; Kolibantang
	Samine		
Nombre total	10	9	32

Source : ANSD, 2012, Conception et réalisation : BARRY M. A 2020.

Sédhiou est une ville historique, fondée par l'ethnie Baïnouk, qui demeure largement répandue en Casamance. À partir de 1875, Fodé Kaba Doumbouya, roi des Mandings venu du Boundou et figure dominante de la ville, s'oppose au roi du Firdou (Haute Casamance), Moussa Molo Baldé, ainsi qu'aux Balante, ethnie prédominante dans le département de Goudomp. Le premier quartier de Sédhiou, nommé « Pathiobor », a été fondé par Mansa Bodian, dont les ancêtres provenaient de Bacoum (Sagna, 2017). Entre 1838 et 1845, la ville de Sédhiou est devenue le principal comptoir des commerçants français en Casamance. La construction du Fort Pinet Laprade en 1842 témoigne de son importance stratégique. Aujourd'hui, ce fort constitue un site culturel et un monument historique prisé par les touristes (voir photo ci-dessous).

Malgré son essor, Sédhiou a connu des périodes difficiles, notamment en 1861, lorsqu'une bataille opposa Pinet Laprade aux Mandings de Sandinieri, qui furent vaincus. En 1886, l'administrateur supérieur Dr Maclaud proposa au gouverneur Camille Guy de transférer la capitale de Sédhiou à

Ziguinchor. Ce transfert, effectué en 1906, permit à Ziguinchor, mieux positionnée et dotée d'infrastructures portuaires, de se développer, tandis que Sédhiou entra dans une phase de déclin. Cependant, la ville a conservé des vestiges de son passé colonial dans son architecture et sa structure urbaine, particulièrement visibles dans ses quartiers centraux.

En 1936, Sédhiou devint un point central de l'entreprise coloniale visant à annexer le royaume Baïnouk, notamment avec l'installation du Fort Pinet Laprade. Ce dernier servira de cantonnement militaire. Grâce à sa position géographique, la ville a joué un rôle clé dans la traite arachidière et l'exploitation des ressources naturelles et agricoles de la région. Après l'indépendance, Sédhiou fut érigée en commune par la loi 60-232 du 7 février 1960.

En 2008, avec l'adoption de la loi 2008-14 du 18 mars, elle devint la capitale régionale de la région du même nom.

Photo 32: Bâtiment Fort Pinet Laprade, un vestige colonial



La photo montre l'entrée principale du bâtiment Fort Pinet Laprade vestige colonial. C'est l'un des anciens édifices construits par les colons. Vu l'état de l'immeuble, la municipalité de Sédhiou devait le réhabiliter pour faire de ce vestige colonial une attraction touristique.

Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2022.

3.2.2. Acte 3 de la décentralisation : une réforme territoriale sans concertations majeures

→ L'acte 3 de la décentralisation

Les disparités territoriales font parties des réflexions que les autorités de l'espace sahélien mènent depuis les indépendances jusqu'à nos jours. Les autorités sénégalaises ne sont pas laissées en rade

dans cette réflexion. Plusieurs découpages ou tentatives de découpages sont effectués et selon divers critères.

Avec l'arrivée de Macky SALL à la présidence du Sénégal, nous avons observé une modification de l'administration territoriale. Celle-ci est faite en 2013 avec la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant sur le code général des collectivités locales (CGCL). Ce qu'on appelle l'Acte 3 de la décentralisation. Dans son Plan Sénégal émergent (PSE), qui constitue la référence de la politique de développement du pays. Il supprime les régions, les communes d'arrondissement et les communautés rurales comme collectivités décentralisées. Les seules collectivités territoriales qui restent sont : le département et la commune. L'objectif général, visé par cette réforme, est d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable. Selon le président, il s'agit de simplifier l'architecture territoriale du pays, de réviser la répartition des compétences entre les collectivités locales et l'État, de consolider et de moderniser les relations financières entre ces deux institutions de sorte que la dépense publique soit efficace et efficiente. Il ajoute dans le rapport du comité national que l'acte 3 vise à réduire les inégalités de développement et à résorber les déséquilibres, et aussi à harmoniser le statut des élus locaux ruraux à celui des communes. L'idée avancée peut sous-entendre une réorganisation de l'espace du territoire national en passant par les différents échelons.

L'objectif avancé pour parvenir à une répartition équitable des ressources entre l'État et les collectivités a constitué un argument de chaque régime. D'où le fait de revoir la carte administrative.

L'un des principes mis en avant par le Comité interministériel est la communalisation intégrale. Celle-ci permet le passage de communauté rurale et de commune d'arrondissement au statut de commune. Tel que présenté ici, le statut unique de la commune n'a que deux profils : commune urbaine et commune rurale. Or, rien ne change telle que définie par le code des collectivités locales (CL) que c'est une : *« personne morale de droit public qui regroupe les habitants du périmètre d'une même localité unis par une solidarité résultant du voisinage, désireux de traiter de leurs propres intérêts et capables de trouver de ressources nécessaires à une action qui leur soit particulière au sein de la communauté nationale et dans le sens des intérêts de la nation »* (article 77 du code des CL). La communauté rurale est composée en son sein de villages et de hameaux. Son profil est le même : *« La communauté rurale est une collectivité locale, personne morale de droit public, dotée de l'autonomie financière. Elle est constituée à partir d'un certain nombre de villages appartenant au même terroir, unis par une solidarité résultante notamment du voisinage, possédant des intérêts communs et capables ensemble de trouver des ressources nécessaires à leur développement »* (article 192 du code des CL de 1996).

Tel qu'énoncé avec l'acte 3 de la décentralisation, la communalisation intégrale n'a pas changé l'architecture des collectivités locales. Il manque de précisions sur la délimitation géographique des

communautés rurales. Cette délimitation est source de conflit. En fait, dans une commune rurale, il ne peut y avoir qu'un seul village-centre qui regorge l'ensemble des infrastructures. Ce qui s'observe même dans certaines communes urbaines où l'ensemble des infrastructures sont concentrées dans quelques quartiers au détriment des autres. C'est juste l'appellation qui a changé, mais au fond, rien n'a été remplacé. C'est la macrocéphalie d'un village-centre de la commune rurale qui regorge de tout. Les populations de ces collectivités ne sont consultées que durant les élections, voire sont absentes dans les prises de décisions de leurs collectivités.

Le département érigé en collectivité territoriale constitue la départementalisation. L'intégration et la consultation de la population dans le débat politique semblent toujours absentes. En effet, le conseil municipal et le conseil départemental ne vont-ils pas se chevaucher dans leurs missions ? Chaque entité administrative va devoir jongler avec son devoir d'exercer sa mission. Avec le temps, nous osons croire qu'ils n'auront pas à exercer les mêmes missions. D'autant plus que le sentiment d'appartenance d'un territoire ne pourrait se sentir facilement.

La région, par le biais du Conseil régional, était l'organe le plus proche de la population. Le nouveau remodelage du territoire en 6 pôles régionaux (carte 8) constitue le schéma du président Sall :

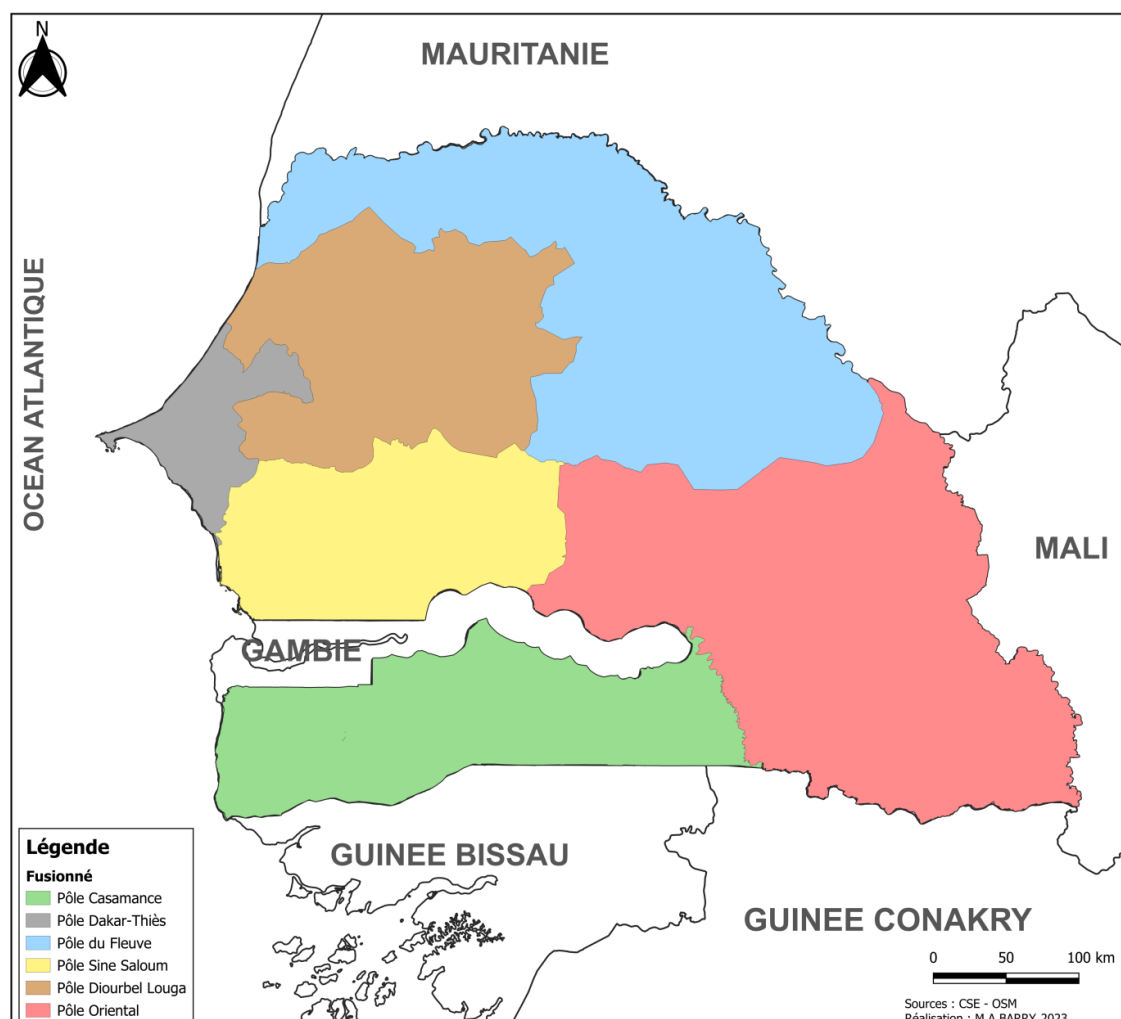
- ✓ Le pôle territoire « Dakar-Thiès » regroupe, comme son nom l'indique, les deux régions de Dakar et de Thiès ;
- ✓ Le pôle territoire Casamance fusionne les régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou comme la configuration d'avant 1984 ;
- ✓ Le pôle territoire « Diourbel-Louga » uni les régions du même nom ;
- ✓ Le pôle territoire Fleuve réunit les anciennes régions de Saint-Louis et de Matam, comme le schéma d'avant 2002 ;
- ✓ Le pôle territoire Sine Saloum qui regroupera les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine, comme celui d'avant 1984 ;
- ✓ Le pôle territoire Sénégal oriental qui voit la région de Kédougou créée en 2008 se rattacher à la région mère de Tambacounda.

Avec ce schéma et la suppression des régions, les présidents de conseils régionaux seront-ils relogés dans d'autres structures administratives ? Le statut des nouvelles collectivités, va-t-il entraîner une coopération entre elles ?

Toutefois, le président Bassirou Diomaye Faye et son premier ministre, M. Ousmane Sonko, ont présenté le 14 octobre 2024, leur plan de développement intitulé « VISION SÉNÉGAL 2050 ». Il est composé de huit pôles économiques (annexe 7) répartis sur l'ensemble du territoire. Dans nos prochains travaux de recherches, nous ferons une analyse comparative de ces deux référentiels (Sall et

Faye). L'objectif est de savoir la pertinence des pôles en fonction des ressources disponibles et l'implication des populations locales dans leur gestion.

Carte 20: Les pôles de développement économique du Sénégal



Le tableau ci-dessous montre une exposition de l'ancien schéma et celui proposé par le comité de pilotage de la réforme.

Tableau 17: Schéma actuel et schéma version acte 3 de la décentralisation

Schéma actuel de gouvernance		Schéma version acte 3 de la décentralisation	
Niveau d'administration		Niveau d'administration	
National	Etat	National	Etat
Région	14 régions	Régional ?	6 pôles territoires
Départemental	45 départements	Départemental	45 départements
Arrondissements	123 arrondissements		
Communes	126 communes		
Communes d'arrondissement	46 communes d'arrondissements	Communal	557 communes
Communautés rurales	385 communautés rurales		

Source : Comité national de pilotage de la réforme de la décentralisation du Sénégal, juillet 2013.

Avec l'acte 3, il n'existe plus que deux niveaux de collectivités locales : département et commune. La région, la commune d'arrondissement et la communauté rurale disparaissent.

Le tableau ci-dessous montre la nouvelle configuration de la carte administrative version Acte 3 de la décentralisation. Les départements sont différents d'un pôle à un autre. Le pôle Territoire Sénégal-oriental a la plus grande superficie avec 59 602 km² et détient le plus petit nombre d'habitants 817 527 (ANSD, 2012). Alors que le pôle Territoire Dakar et Thiès est le plus petit en termes de superficie avec 7 154 km² mais a plus d'habitants : 4 456 161 (ANSD, 2012). Le pôle Territoire Sénégal-oriental est 8 fois plus grand que le pôle Territoire Dakar et Thiès, plus de 2 fois plus grand que les territoires Casamance, Sine-Saloum et Diourbel et Louga et moins d'1 fois plus grand que le pôle Territoire Fleuve.

Ceux-ci montrent une disparité entre les territoires. Le pôle Territoire Dakar et Thiès a plus d'activités économiques et d'infrastructures que les autres pôles. C'est pour cela que le poids de la population est plus important dans ce pôle et surtout dans la ville de Dakar, d'où la macrocéphalie. Cette disparité devait inciter à réfléchir à de nouvelles opérations d'aménagement. Ce redécoupage n'est pas cohérent. Il existe de fortes inégalités socio-spatiales.

Tableau 18: La nouvelle configuration de la carte administrative version acte 3 de la décentralisation

Pôles territoriaux	Départements	Superficie	Population
1. Territoire Casamance	Bignona ; Oussouye ; Ziguinchor ; Médina Yoro Fouta ; Kolda ; Vélingara ; Boukiling ; Goudomp ; Sédhiou	28 350 km ²	2 551 600 hbts
2. Territoire Dakar et Thiès	Thiès ; Mbour ; Tivaoune ; Dakar ; Guédiawaye ; Pikine ; Rufisque	7 154 km ²	4 456 161 hbts
3. Territoire Fleuve	Dagana ; Saint- Louis ; Podor ; Matam ; Kanel ; Ranérrou	48 503 km ²	817 527 hbts
4. Territoire Sine Saloum	Kaffrine ; Mbirkilane ; Fatick ; Foundiougne ; Gossas ; Maléem Hodare ; Kounghel ; Kaolack ; Nioro du Rip ; Guinguinéo	23 545 km ²	2 005 577 hbts
5. Territoire Sénégal-oriental	Kédougou ; Saraya ; Salamata ; Koumpentoum ; Bakel ; Goudiry ; Tambacounda	59 602 km ²	817 527 hbts
6. Territoire Diourbel et Louga	Diourbel ; Mbacké ; Kébémer ; Bambey ; Linguère ; Louga	29 616 km ²	2 377 594 hbts

--	--	--	--

Source : Comité national de pilotage de la réforme de la décentralisation du Sénégal, juillet 2013.

Il nous semble de relever quelques questionnements sur l'acte 3 de la décentralisation : quelles pertinences d'avoir un découpage à chaque nouveau régime ? Quels sont les buts des politiques ? Les populations, sont-elles impliquées dans ces projets ? Quels sont les procédures et les méthodologies adoptées par le comité de pilotage ?

3.2.3. L'acte 3 de la décentralisation : une forme d'une absence de vrais débats ou de consultation des populations ?

Les grandes réformes (1972 et 1996) qui ont précédé l'acte 3 de la décentralisation initié par les présidents Diouf et Wade sont remises en question par le président Sall. Ce dernier a émis l'idée lors de la campagne électorale de revoir le maillage du territoire national. Selon le Comité en charge de l'acte 3 de la décentralisation, l'objectif avancé est de « *créer des territoires viables, compétitifs et capables de supporter le développement* ». Les territoires compétitifs dans quels domaines et viables sur quoi ? La communication qui a été adoptée par le comité chargé de l'acte 3 de la décentralisation consistait à sillonner le territoire national au bord d'un bus. Les territoires ou les collectivités qui devaient les accueillir sont choisis en avance. Les plateaux télévisés ont permis de faire comprendre cette réforme. Diop, 2016, aborde dans le même sens en soulignant qu'il y a eu des « Comités régionaux de développement (CRD) ont été tenus dans les dix régions du pays, ainsi que des séances spéciales de consultations, du 14 juillet au 4 août 1993. De même, des rencontres d'information ont été organisées avec les bailleurs de fonds et les partenaires au développement du pays⁴⁶ ». Une telle réforme nécessite plusieurs mois de réflexions et d'implication de l'ensemble des acteurs.

À côté de la population, les agences régionales de développement (ARD) sont des partenaires techniques incontournables dans la planification et le développement territorial. L'association de ces techniciens aux discussions dans le cadre des réformes administratives est quelque chose de bénéfique pour les autorités. Les agents des ARD sont des acteurs intermédiaires entre les autorités administratives et les populations. En fait, ils interviennent dans l'ensemble des collectivités. Dans ces dernières, on trouve des élus locaux dont le niveau d'instruction en français n'est pas élevé et qui ne

⁴⁶ Op. Cité D. Diop, 2015, Je le cite : parmi les partenaires et bailleurs (PNUD, Banque mondiale, USAID, ACDI, Fonds d'aide et de coopération (FAC), FONGS, CONGAD, Confédération nationale des Employeurs du Sénégal (CNES), Groupements économiques du Sénégal (GES), Confédération nationale des travailleurs du Sénégal (CNTS), Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), Coordination des Syndicats Autonomes (CSA), Syndicat des professionnels de l'information et de la communication du Sénégal (SYNPIC), l'Amicale des inspecteurs des impôts et domaine du Sénégal (AIIDS), l'Amicales des inspecteurs du Trésor (AIT), l'Association des maires du Sénégal (AMS), l'Association des présidents de conseils ruraux (APCR), entre autres.

parviennent pas à comprendre les textes et les lois du code des collectivités locales. Les textes sont exclusivement rédigés en français, d'où l'importance de se faire aider par les techniciens.

Une réforme d'une telle envergure nécessite un temps de réflexion. La réforme de 1996, dont le président Diouf avait émis l'idée de réflexion le 03 avril 1992, a nécessité 4 ans de travail avant son application le 22 mars 1996. On peut dire qu'il a eu concertation et d'échanges entre acteurs. L'acte 3 de la décentralisation, n'est-il pas précité, du souhait du président Sall en 2012 et de son application en 2013. C'est lors du Conseil des ministres décentralisé tenu à Saint-Louis, que le président Sall annonce la réforme de l'acte 3 de la décentralisation. Certaines personnes ont critiqué le fait de repousser les élections législatives de février à juin 2014, uniquement pour permettre l'application de la réforme.

3.3. Décentralisation et foncier en Moyenne Casamance

3.3.1. Quelques éléments de la gestion foncière

Dès son indépendance en 1960, le Sénégal hérite de deux modes de gestion du foncier. Il s'agit du droit dit moderne introduit par le colonisateur et du droit coutumier (la terre appartenait au premier venu et sa propriété s'étendait aussi loin que sa force de travail le lui permettait). Face aux impératifs du dernier, le Sénégal va adopter un nouveau mode de gestion en adoptant une nouvelle législation. Il s'agit de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964, qui permet aux communautés rurales d'affecter ou de désaffecter les terres du domaine national. En revanche, cette affectation ne confère aux bénéficiaires qu'un droit d'usage qu'ils peuvent perdre « pour insuffisance de mise en valeur » ou pour « cause d'utilité publique ». La loi du domaine national (LDN) est divisée en quatre (4) zones distinctes :

- zones urbaines englobant les périmètres des communes urbaines ;
- zones classées : espaces protégés pour un développement durable (forêts et de régénérations sols) ;
- zones pionnières (dans lesquelles sont réalisés les grands aménagements hydro-agricoles publics) et ;
- zones de terroirs consacrées à l'agriculture et à l'élevage.

Le domaine de l'État, subdivisé en domaine public et en domaine privé et régi par la loi 76-66 du 2 juillet 1976, est venu ensuite compléter ce cadre juridique.

Le décret n° 64-573 fixant les conditions d'application de la loi n° 46-64 du 17 juin 1964, mandatait, en son article 14, la gestion des terres au président du conseil rural : « Il affecte les terres du Domaine national ..., prononce, le cas échéant, la désaffectation de ces terres, contrôle l'exercice du droit d'usage et autorise l'installation d'habitations ou de campements ».

Ainsi, les conditions qui permettent d'affecter les terres sont régies par le droit foncier. La première condition stipule que la terre doit être affectée aux membres de la Communauté, groupés ou non en associations. L'idée avancée est que les membres partagent ensemble des liens de solidarité et de bien du terroir qui les lient. La deuxième condition est précitée dans l'article 18 qui dit : « l'affectation est prononcée en fonction de la capacité des bénéficiaires d'assurer directement ou avec l'aide de leur famille la mise en valeur de ces terres conformément au programme particulier du terroir ». En effet, la loi sur le domaine national précise que la terre est disponible à tous les exploitants membres de la communauté rurale, et cela permet d'éviter le recours au salariat. Nous analysons quelques éléments de la gestion foncière de la zone d'étude.

3.3.2. Etude de cas en Moyenne Casamance

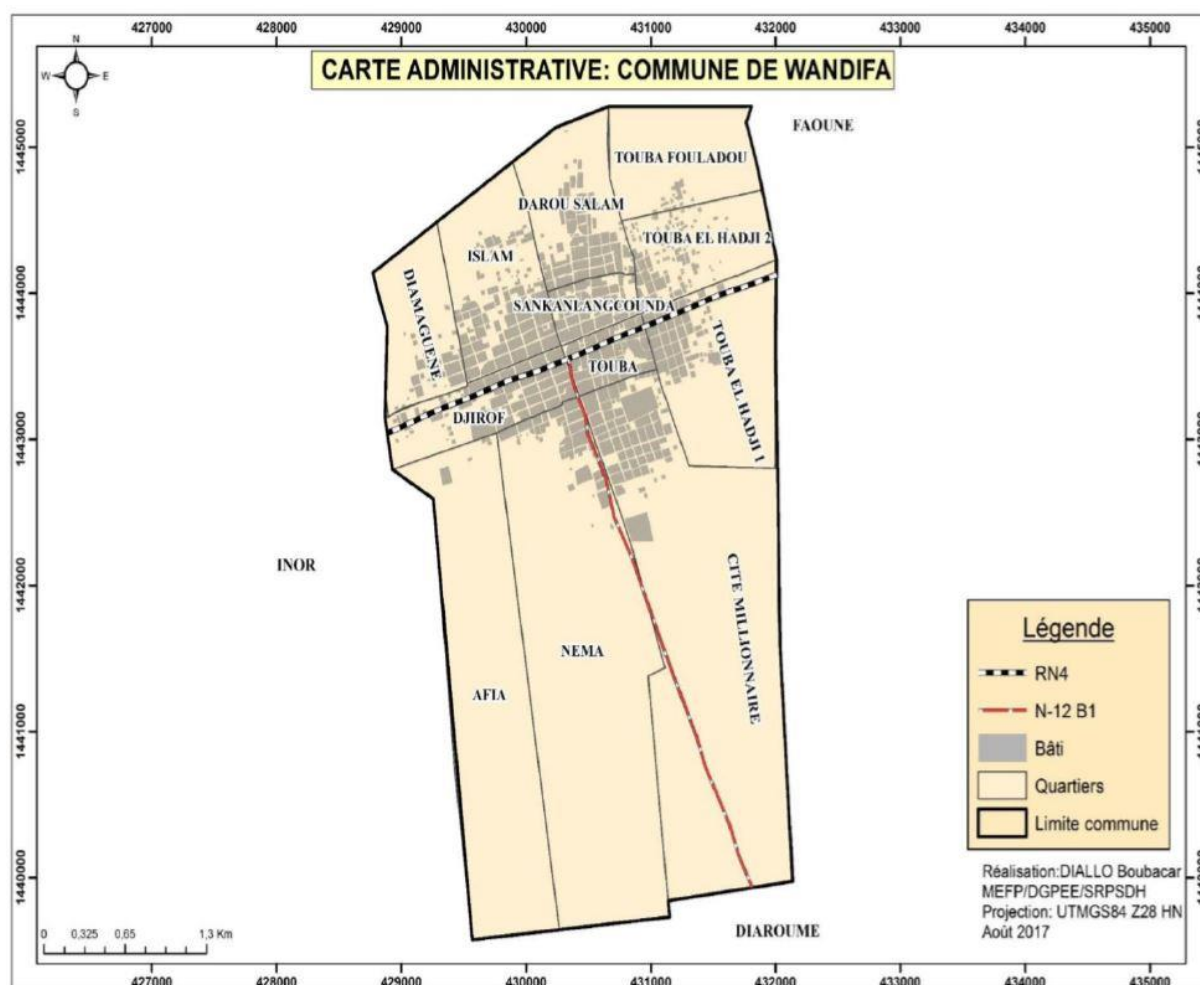
Dans cette étude de cas en Moyenne Casamance, deux communes : Madina Wandifa et Diendé sont parmi les collectivités qui ont rencontré des problèmes fonciers. Ainsi, dans un premier temps, nous procédons à une brève présentation des communes étudiées et, dans un second temps, nous soulignons quelques enjeux fonciers.

3.3.2.1 Madina Wandifa et Diendé comme territoires d'études

Selon le plan de développement communal, 2018-2022, Madina Wandifa fut créée par Wandifa BAYO de la famille BAYO de Kandiadiou à partir de 1963. Le village se trouvait dans l'ancienne communauté rurale de Bounkiling. Avec le décret n° 2008-748 du 10 juillet 2008, le village de Madina Wandifa a été érigé en commune.

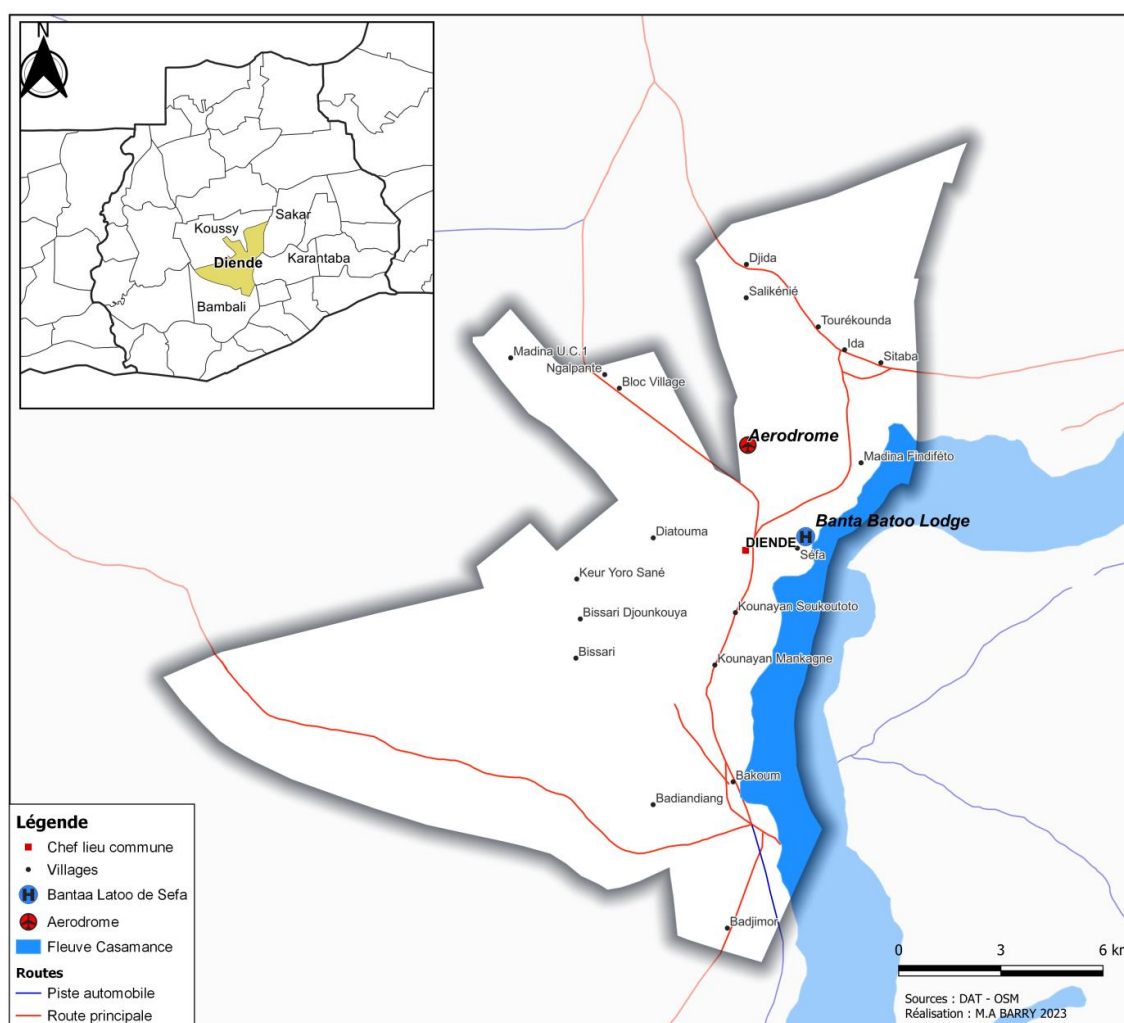
La commune de Madina Wandifa se trouve dans le département de Bounkiling. Elle est communément appelée « Carrefour Diaroumé », qui est en fait une jonction de route reliant les grands centres urbains de cette partie du pays comme Sénoba (frontière avec la Gambie) vers le Nord et les régions de Ziguinchor, Sédhio et Kolda. La commune couvre une superficie de 12 Km². Elle est limitée au Nord et à l'Est par la commune de Faoune, au Sud par la commune de Diaroumé et à l'Ouest par la commune d'Inor. Elle compte 12 203 habitants dont 51,6 % d'hommes et 48,4 % de femmes (RGPHAE, 2013). La commune de Madina Wandifa est composée de douze quartiers répartis en quatre zones : Sankalanounda, Darou Salam, Touba El hadji 2, Touba fouladou (zone 1) ; Touba, Touba Elhadji 1, Cité millionnaire (zone 2) ; Djirouf, Néma, Afia (zone 3) et Islam, Diamaguène (zone 4). Madina Wandifa est une commune urbaine alors que celle de Diendé est rurale.

Carte 21: Situation administrative de la commune de Madina Wandifa



La commune de Diendé se trouve dans le département de Sédhiou et s'étend sur une superficie de 164 km². Sa population est estimée à 14 110 habitants (ANSD, 2016) avec une dominance de femmes de 7 104 contre 7 006 hommes. La commune de Diendé est dite rurale, car elle est composée de villages (22 villages et 07 hameaux). La commune compte 11 villages ayant une population de plus de 500 habitants et 03 villages de plus de 1000 habitants : Diendé (1 835), Bloc village (1 326) et Touréounda (1 032). La zone de Diendé la plus peuplée regroupe 4 604 habitants (32 %). Elle est suivie par les zones de Touréounda (3 829 habitants) et de Bacoum (3 284 habitants). La zone de Bloc est la moins peuplée avec 3 221 habitants (Plan de développement communal, 2017-2022).

Carte 22: L'espace communal de Diendé et ses quelques infrastructures



3.3.3. Les enjeux fonciers des communes étudiées

Les valeurs sans commune mesure des terres sont une des raisons qui poussent les élus locaux à réorganiser leur espace dit « lotissement ». Cela peut faire l'objet d'un conflit ou de confrontation avec les propriétaires terriens. C'est dans ce sens que M. Bakary FATY Coordinateur du collectif pour la défense des intérêts de Madina Wandifa souligne que :

« Le maire M. Malang Seny Faty et son équipe municipale ont organisé un lotissement sans autorisation, condamné par l'article 80 du Code de l'Urbanisme. Au-delà du caractère irrégulier du lotissement, le maire et son équipe municipale ont loti tout le périmètre municipal de Madina Wandifa. Nous ne disposons plus d'espace dans cette commune et les paysans de Madina Wandifa n'ont plus de terres à cultiver. Alors que l'activité de cette commune reste l'agriculture, on se demande comment

nous pourrions y vivre. Je rappelle que depuis 2010, la commune de Madina Wandifa traverse une crise foncière sans précédent⁴⁷».

Une organisation des populations victimes de litiges fonciers a permis d'avoir une force commune et de se battre pour un même objectif. Dans la commune de Diendé, dans les villages de Bacoum et de Badiandiang, un problème foncier a poussé un collectif des victimes du lotissement de Bacoum à tenir un point de presse. Monsieur Kékoraba, dit Yahya Massaly est le président de ce collectif. Voici quelques propos tenus lors du point de presse :

« Nous sommes habitants de Kounayang Mankagne, Kounayang Balante, Badiandian, Bancoum Mankagne, Bacoum Manding. Nous sommes ici pour manifester notre désarroi et notre refus face à la politique d'expropriation de nos terres par la Mairie de Diendé. Cette dernière vient démarrer un lotissement à Bacoum alors qu'elle n'a trouvé aucun accord avec la population sur les conditions de réalisation de ce projet. À savoir :

- 1. Le nombre surélevé, 3 810 lots prévus en plus des espaces prévus des infrastructures, qui ne laissent aucun espace cultivable pour la population alors qu'il n'en existe pas ce besoin.*
- 2. Une répartition injuste et injustifiable des quotas qui octroie d'office, plus de 50 lots à la mairie. Alors qu'auparavant, sous le prétexte fallacieux de payer les frais de ce même lotissement. La mairie a abattu et vendu des centaines de troncs avec la complicité du service des eaux et de la forêt de Sédhio. Au moment où la coupe de bois est formellement interdite sur toute l'étendue du territoire.*
- 3. Le maire impose aussi un frais de bornage exorbitant et fantaisiste de 100 000 FCFA à 125 000 FCFA par lot du quota de la mairie. Un taux de bornage qui n'existe dans aucune commune des trois régions de la Casamance. Et nous voyons par là qu'ils sont en train de mettre des lots hors de la portée de la population qui est constituée essentiellement de paysans et de gens moins nantis.*
- 4. Pour couronner tout, la Mairie décide de laisser une emprise de 100 mètres autour de la route nationale. J'ai ici en mains le décret du ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction du Sénégal en son article 220 parlant des emprises qui dit : l'autorisation de construire ne peut être accordée pour une concession destinée à l'habitation si elle est édifée à moins de 25 mètres de part et d'autre des routes d'intérêt général (route nationale, route départementale, voie rapide urbaine). Ici, nous sommes près de la route nationale, nous ne voyons pas de justificatif qui nous montre qu'on devait 100 m d'emprise autour de la route nationale. La population n'acceptera jamais ces conditions. Nous sommes prêts à nous battre*

⁴⁷ 27 août 2020, DAKARMIDI TV HD.

par tous les moyens, même mystiques, pour faire respecter le droit de propriété qui est bafoué par le maire de Diendé Amadou DIALLO et ces collaborateurs⁴⁸ ».

Ces témoignages montrent que les maires de ces deux communes sont en conflit avec leur population. Les élus ont procédé à un lotissement de leur espace sans que les propriétaires terriens soient au courant. En général, ces dernières ne sont pas associées aux démarches.

L'octroi des terres aux entrepreneurs agricoles constitue aussi un des enjeux financiers de la décentralisation (RocheGude, 2001). Même si la taxe foncière est minimum en milieu rural. Une des raisons qui peuvent pousser des élus locaux à procéder à des lotissements. M. Faty poursuit son intervention en soulignant que :

« Monsieur, le maire Malang Seny Faty sait ce qu'il a fait, c'est grave. Tout récemment, il a vendu des terres à Dakar Dem Dikk⁴⁹ dont le nom de la société est SEFORA. Il leur a donné 157 parcelles en raison de 11 175 000 F CFA. Il a reçu 3 000 000 F CFA à la date du 03 mai 2011⁵⁰ ».

Le collectif a organisé une marche en signe de protestation d'une telle délibération de terres en faveur d'une entreprise. L'activiste, l'honorable député Guy Marius Sagna du 14^{ème} législature, était présent à cette manifestation en signe de soutien aux populations de Madina Wandifa.

Or, ces communes ne disposent pas de documents d'urbanisme et de planification à jour qui permettent de réguler l'occupation du sol en l'occurrence le Plan d'occupation du sol (POS). Ils coûtent cher et demandent des techniciens, voire des bureaux d'études qualifiés pour les réaliser. Toutefois, les communautés rurales n'ont pas assez de ressources ni de personnels qualifiés dans leurs équipes municipales pour réaliser les études.

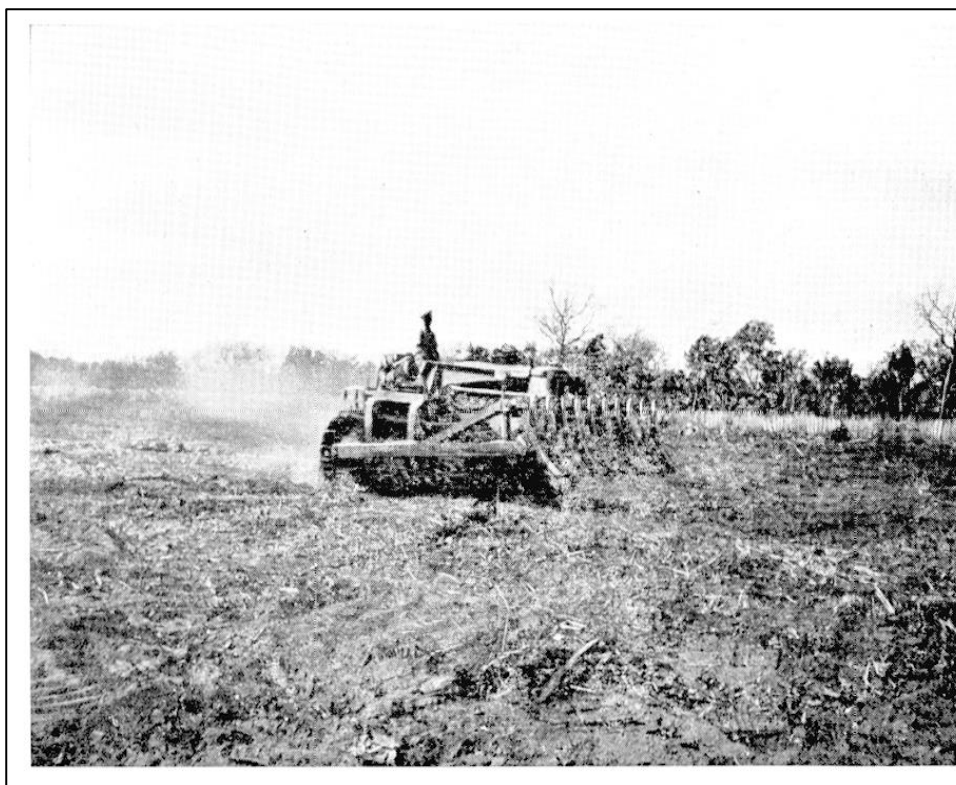
Certaines localités sont situées dans le domaine national et furent l'objet d'un aménagement agricole (cf. photo) avant l'indépendance. Le village de Bloc (commune de Diendé) est un exemple de l'espace d'aménagement agricole de Séfa. Ce village fut réservé aux familles des ouvriers agricoles du temps de l'Institut de recherche agronomique et de technologie (IRAT) devenu aujourd'hui l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). Après, des années de travail sur cet espace, des employés ou des ouvriers agricoles ont décidé de rester pour y vivre. Ils sont désormais installés et vivent avec leur famille. Avec l'augmentation de la population et l'installation des infrastructures, l'espace d'habitat est devenu étroit. C'est ainsi que, Touré (2009), souligne que le foncier est l'objet d'un enjeu social (Crousse et al, 1986) à plus d'un titre.

⁴⁸ Litige foncier dans la commune de Diende village de Bacoum (1 janvier 2020).

⁴⁹ Dakar Dem Dikk terme wolof, est un opérateur national de transport en commun au Sénégal, et qui assure le transport public de la capitale, Dakar ainsi que de sa banlieue.

⁵⁰ Op. Cité

Photo 33: Une machine agricole lors d'un déboisement dans la zone de Séfa



La photo a été prise par Paul Pelissier, 1951.

Elle montre un caterpillar en plein drainage de la végétation dans la zone de Séfa.

L'aménagement des terres agricoles de Séfa par les colons fut un espace de mouvements massifs de population.

Source : Paul Pélissier, 1951.

Les populations locales décident de rencontrer les autorités qui occupent l'espace d'ISRA. Les représentants de la population de Bloc demandent à ISRA de leur céder quelques espaces pour y habiter et installer des infrastructures. N'ayant pas trouvé d'accord avec l'ISRA, la population du village de Bloc décide de médiatiser l'affaire. C'est ainsi que nous avons rencontré un des représentants des jeunes du village de Bloc, monsieur R. N.⁵¹ qui souligne :

« Après le départ de l'IRAT, ces terres ont été cédées à l'ISRA. Aujourd'hui, les activités de l'ISRA tournent au ralenti et ils n'exploitent que quelques dizaines d'hectares par campagne hivernale. C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire que la partie qui était réservée au bloc administratif de l'IRAT soit affectée aux populations pour en faire des parcelles à usage d'habitation. Cela va nous permettre de déconcentrer nos habitations ... Il n'y a plus d'espace vraiment. La preuve en est que quand nous avons bénéficié de la construction d'un poste de santé, un conflit est né au sein de la population. Il a fallu se rendre à la sous-préfecture de Diendé pour calmer les esprits. Quand nous avons bénéficié de la construction du marché, c'était le même scénario. Et voilà que, récemment aussi, nous avons eu un projet de construction d'un centre socio-culturel d'une enveloppe de 17 millions de F CFA, mais nous n'avons pas d'espace. Moi-même, tu as vu, c'est dans la grande maison de mon père que j'ai construit mon appartement. De nos jours, il est difficile de trouver une parcelle... Le village est scindé en quatre :

⁵¹ Entretien le 18/11/2021.

l'ISRA, la population, le PRODAC et le futur camp militaire. Nous avons adressé un courrier au président de la République, au directeur de l'ISRA du Sénégal en charge de Ziguinchor, au Sous-préfet de Diendé, aux Services (impôts et domaine et cadastre) pour leur notifier notre demande d'extension et d'occupation de certaines terres non mises en valeur par l'ISRA ».

Ce témoignage montre qu'un espace du domaine national peut faire l'objet d'innombrables discussions. L'enseignement qu'on peut tirer, c'est que la décentralisation détermine la légitimité de disposer et d'exploiter les terres du D. N. Mais ce sont des « espaces disputés » (Crousse et al. 1986). Chacun acteur cherche à s'approprier un bout de l'espace.

Plus loin, les paysans de ce même village se sont plaints de l'accessibilité des terres agricoles de Séfa. Ainsi, monsieur M. D., paysan en situation de handicap, souligne : *« Il y a des champs qui sont réservés à l'ISRA et au Prodac. Ils peuvent nous rendre les champs. On ne peut pas attendre jusqu'au mois de juin pour commencer à attribuer les champs. Le travail champêtre se fait tôt. Si vous n'avez pas un champ tôt, semé tôt, vous n'aurez rien. Auparavant, ces champs avaient beaucoup de rendement. De nos jours, il nous faut de l'engrais pour espérer un peu de rendement⁵² »*. Les paysans font recours au crédit pour leur travail hivernal. Monsieur M. B., enseignant et représentant des jeunes du même village, souligne que : *« Les agriculteurs ne sont pas contents du tout. Ils ont d'énormes problèmes pour cultiver. Souvent, ils font le recours à des prêts bancaires et doivent les rembourser à la fin de l'hivernage »*. Ces témoignages montrent que les habitants du village de Bloc rencontrent des difficultés d'accessibilité des terres. Celles-ci permettent de pratiquer des activités agricoles et d'accueillir des infrastructures.

Dans les années 1990, les locaux d'ISRA du village de Bloc ont servi de lieu de collecte de lait pour la fromagerie de Sédhiou. Ce fut une petite entreprise issue du Projet Rural Intégré de la Moyenne Casamance/ Coopération italienne (PRIMOCA). Elle avait pour vocation principale de favoriser une dynamique d'intégration économique des activités de la localité. Compte tenu du potentiel agrosylvopastoral de la zone, le Primoca voulait inciter les agriculteurs vers le développement de nouvelles cultures telles que le sésame et les éleveurs à développer la production laitière avec le renforcement des cultures fourragères et favoriser le développement de l'apiculture. La localité de Sansamba fut aussi un espace d'expérimentation. Nous y reviendrons avec plus de détails dans la troisième partie avec l'Association des jeunes agriculteurs de la Casamance (AAJAC) de Faoune. Ces mêmes locaux (cf. photos ci-dessous), ont continué à jouer d'autres rôles. C'est le cas de l'accueil des nouvelles forces de défense et de sécurité du Sénégal sorties nouvellement de Bango (localité située à Saint-Louis)

⁵² Sédhioudirect, 8 janvier 2023, SENTV micro du journaliste Ibrahima DIALLO.

dans le cadre de l'approfondissement de leur formation. Ils sont transférés dans les différentes régions pour continuer la formation. Ceux envoyés dans la région de Sédhiou sont accueillis parfois dans le village de Bloc d'une durée d'un à quatre mois. Les mêmes locaux ont permis aussi d'accueillir les premiers collégiens des villages environnants du collège d'enseignement moyen (CEM) de Bloc Village.

Photo 34: L'entrée de l'espace et un des anciens matériels abandonnés d'ISRA dans le village de Bloc



On aperçoit trois collégiennes à l'entrée principale de l'espace d'ISRA du village de Bloc. Une des collégiennes est sur la bicyclette. Elles se dirigent vers les villages environnants (Karantaba, Soukoutoto, Ainousalam, Salikégné).



Photo prise en avril 2020 dans le village de Bloc. Elle montre un des anciens matériels agricoles d'ISRA abandonné dans un enclos. Certains matériels agricoles de ce type ne seront pas réutilisables à cause de leurs vétustés.

Source : Clichés BARRY M.A, avril 2020 et novembre 2022.

Tout ceci montre que l'espace de Séfa, particulièrement le village de Bloc, mérite une attention de la part de l'État. Sans espace, les habitants du village ont du mal à profiter des terres de leurs grands-parents (ouvriers agricoles). Il sera difficile de réserver des terres aux générations futures sans aménagement optimal. C'est pour cela que l'État doit intervenir pour préserver les infrastructures afin de les transformer en centre de formation agricole et d'aménager une partie des espaces pour la population locale. Certains habitats sont toujours intacts et peuvent faire l'objet d'études en sciences sociales (histoire, aménagement...). Nous avons constaté que beaucoup d'arbres de caïlcédrats (cf. photo) sont abattus dans cet espace.

Photo 35: Des caïlcédrats (espèce végétale typique de la Casamance) abattus dans l'espace de l'ISRA du village de Bloc



La photo a été prise le 09/04/2020 dans l'espace l'ISRA du village de Bloc. Elle montre des caïlcédrats abattus.

Ces arbres jouent un rôle de protection pour la population et les animaux.

Source : Cliché BARRY M.A, avril 2020.

Conclusion chapitre III

Nous avons montré que la Moyenne Casamance a connu une réorganisation territoriale comme le reste du territoire. Le processus des réformes territoriales mis en place par l'ensemble des présidents sénégalais qui se sont succédé reste toujours de l'actualité. Le cas de l'acte 3 de la décentralisation est loin de régler l'harmonisation et les déséquilibres socio-économiques du territoire. L'étude de cas montre les difficultés de l'organisation territoriale sénégalaise. Les défis de la décentralisation sont nombreux. Le foncier est un exemple dont l'État et les élus locaux doivent régler afin d'éviter des conflits et des litiges fonciers entre les populations et les élus.

CHAPITRE IV : UNE DECENTRALISATION INACHEVEE : PROBLEMATIQUE DE L'AUTOGESTION LOCALE EN MOYENNE CASAMANCE

La politique de la décentralisation sénégalaise a transféré aux collectivités territoriales un certain nombre de compétences. Cela n'a pas amélioré suffisamment leur situation socio-économique et de gouvernance locale. Les élus locaux ont du mal à assurer la gestion de la gouvernance locale. Si celle-ci devait passer par la planification territoriale et un cadre de vie meilleure, tel n'est pas le cas. Les moyens octroyés par l'État sont insuffisants par rapport aux neuf domaines de compétences transférées.

Comme nous l'avons souligné plus haut, la Moyenne Casamance est un espace à caractère fortement rural. Le présent chapitre essaye d'analyser les réalités du terrain. Nous rappelons dans un premier temps la politique de la gouvernance locale au travers des ressources de financement ou des budgets des collectivités. Dans un second temps, nous montrons les difficultés d'aménagement orientées sur l'accès aux infrastructures sociales.

4.1. Gouvernance locale affaiblie par des insuffisances de ressources financières et humaines qualifiées

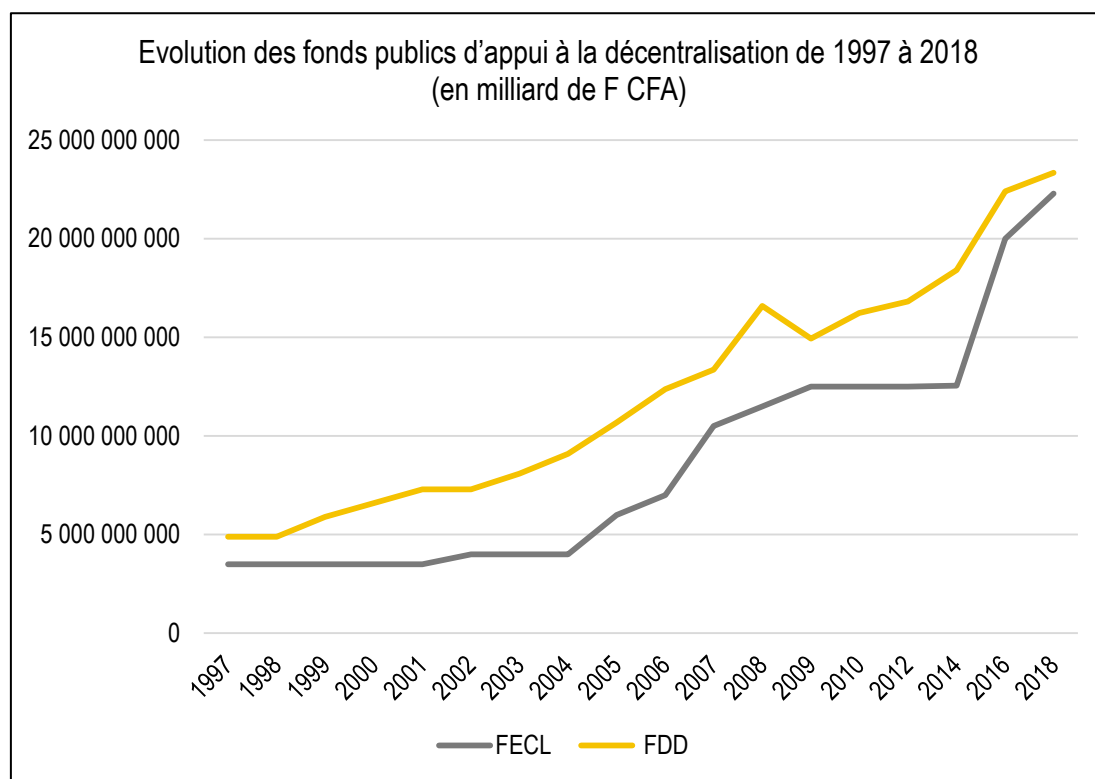
La gouvernance locale peut être définie comme étant à la fois un moyen et un objectif de développement des collectivités territoriales, garantissant la participation populaire et le respect des droits de l'homme. Ainsi, le Sénégal est un pays pionnier en matière de démocratie et de gouvernance en Afrique et particulièrement dans la sous-région ouest africaine. Depuis son indépendance en 1960, des alternances démocratiques dans la paix ont permis au pays de se faire connaître, d'inciter les investisseurs à venir, de bénéficier des accords de partenariat au niveau international.

La loi 96-07 du 22 mars 1996 du code des collectivités locales (CL) a transféré aux collectivités neuf domaines de compétences (Domaine ; Environnement et gestion des ressources naturelles ; Santé, population et action sociale ; Jeunesse, sports et loisirs ; Culture ; Éducation ; Planification ; Aménagement du territoire et Urbanisme et habitat). Ces derniers doivent être accompagnés par des ressources financières et humaines compétentes. Mais il y a toujours un décalage entre la politique de l'État et ce qui s'observe au niveau local. À l'échelle locale, il est difficile de trouver des personnes qui s'impliquent dans le processus de la décentralisation. En plus, certains ne se sentent pas concernés par les affaires de leur localité.

Comme le souligne le code des CL dans son article 4 : « *Les ressources nécessaires à l'exercice par les collectivités locales de leurs compétences leur sont dévolues soit par transferts de fiscalité, soit par dotations, ou par les deux à la fois* » (code des CL, 1996). Ainsi, il y a deux types de fonds d'appui à la décentralisation sénégalaise : le Fond d'équipement des collectivités locales (FECL) et le Fond de dotation de la décentralisation (FDD). Le FDD permet de compenser les charges induites par le transfert de compétences. Ce fond alimente à hauteur de 3,5 % de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) perçue au budget de l'État. Il est réparti annuellement en fonction des dépenses et des besoins d'investissement des collectivités, après avis du Conseil national de développement des collectivités locales (CNDCL). Quant au FECL, créé en 1977, il est destiné à assurer les investissements. Il est réparti après consultation du CNDCL et permet également d'être approvisionné par les recettes de la TVA (2 %) au profit du budget de l'État. L'évolution de ces fonds peut varier d'une année à une autre. La figure ci-dessous montre l'évolution des fonds publics d'appui à la décentralisation. En 2006, le budget consolidé d'investissement (BCI) a été mis en place par l'État pour permettre une décentralisation au niveau des collectivités à travers la gestion des finances et l'exécution de ses dépenses. Les collectivités locales sénégalaises sont soutenues par la Banque mondiale par des programmes tels que : le Programme national de développement local (PNDL), le Programme de renforcement et d'équipement des collectivités locales (PRECOL), le Programme d'appui aux

communes (PAC), le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) destiné au milieu rural et en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Figure 12: Evolution des fonds publics d'appui à la décentralisation de 1997 à 2018 (en milliard de F CFA)



Source : MDCL, DCL, 2018. Conception et réalisation BARRY M. A, 2023.

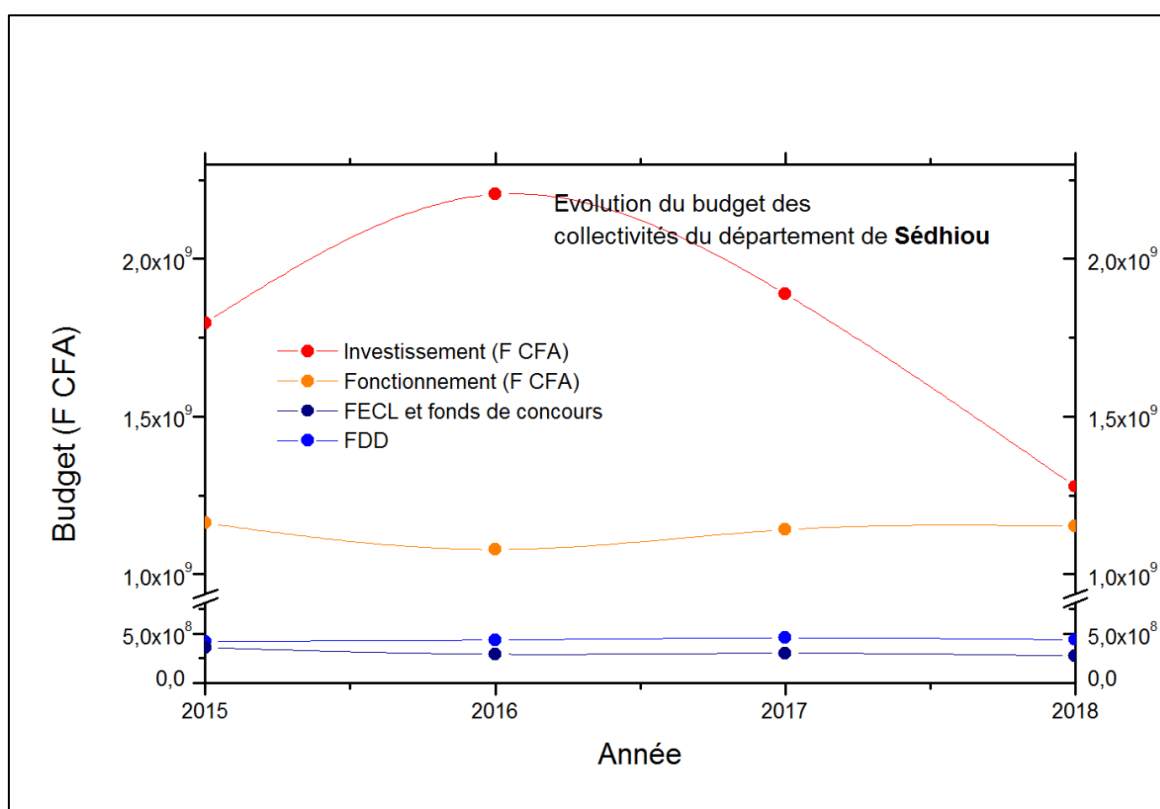
La figure ci-dessus montre que le FDD et le FECL sont en augmentation constante. On peut dire qu'en vingt ans, les fonds ont quintuplé. Le FECL est passé de 3,5 milliards en 1997 à 22 milliards en 2018. Mais il n'a pas évolué de 1997 à 2001. C'est à partir de 2002 qu'il a commencé à connaître une évolution et 2005 va marquer la forte évolution jusqu'en 2018. Nous notons une légère différence d'évolution entre le FECL et le FDD. Le FDD a lui connu une forte augmentation de 1997 à 2018. L'augmentation du FDD s'est faite d'année en année. Chaque année, une dizaine de millions augmente. À la différence de 1997 et 1998, 2001 et 2002, où ce sont les mêmes fonds et n'ont pas connu d'évolution.

Même si les fonds sont en augmentation constante, ils restent cependant toujours insuffisants. En général, force est de reconnaître qu'une part des financements repose sur les ressources extérieures et les programmes d'aide au développement (Paulais, 2012 ; Marie et Idelman, 2010). En contrepartie, ces derniers sont échangés à des contrats et des sollicitations de ressources premières. De quelle devise le Sénégal devrait-il effectuer ces prêts de financement ?

Nous montrons quelques évolutions des budgets réels et prévisionnels consolidés des collectivités territoriales de la Moyenne Casamance. Il s'agit des trois départements : Sédhiou, Goudomp et Bounkiling.

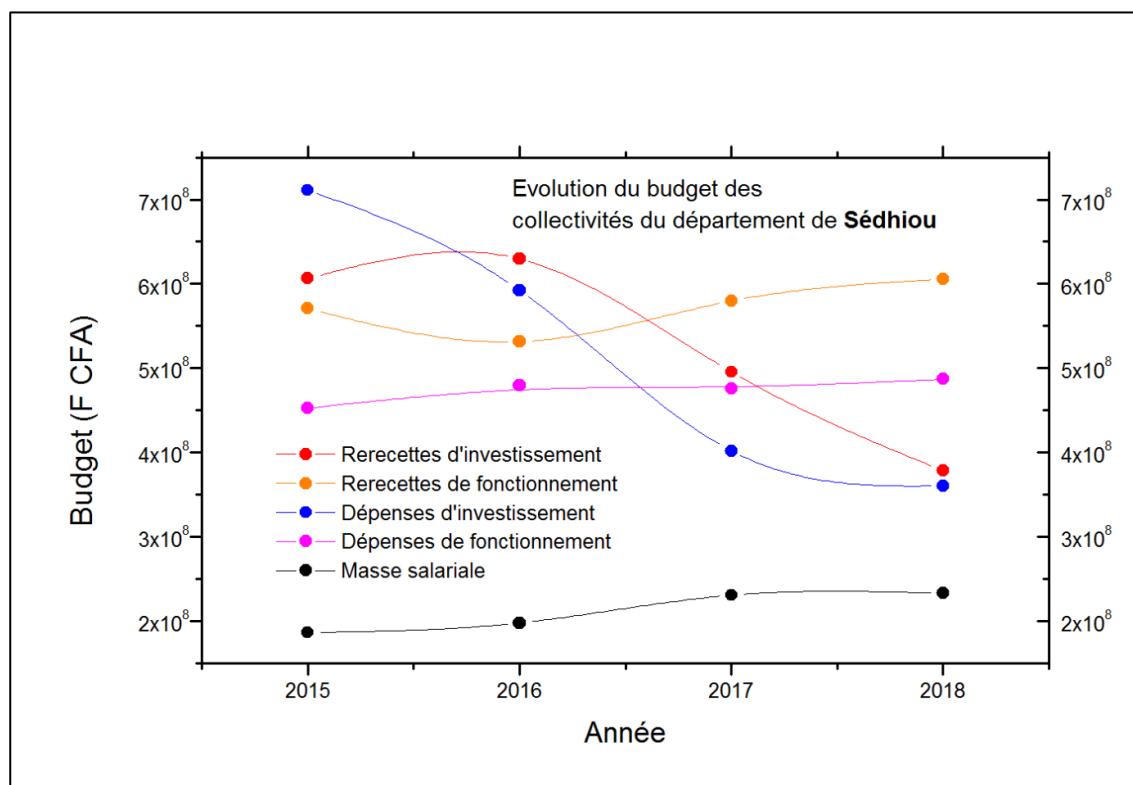
La figure ci-dessous montre, d'une part, les fonds transférés consolidés, à savoir le FDD et le FECL. On note qu'ils sont irréguliers. C'est-à-dire de 2015 à 2018, les fonds peuvent augmenter ou diminuer en fonction de l'année. D'où une baisse de fonds en 2016 et en 2018 par rapport à 2017 et 2015. Les deux dernières années ont connu le grand budget prévisionnel par rapport aux années 2016 et 2018. En effet, l'État ne prévoit pas assez de ressources aux collectivités locales. Celles-ci sont obligées de prendre en charge les organisations les concernant, en l'occurrence les élections municipales. D'autre part, on note une diminution du budget remarquée plus dans le budget d'investissement que celui du fonctionnement. Ce dernier reste plus ou moins constant et c'est en 2016 qu'il a le plus baissé.

Figure 13: Évolution du budget des collectivités territoriales du département de Sédhiou de 2015 à 2018 (millions de F CFA)



Source : Observatoire national de la décentralisation et du développement local, juillet 2021 et réalisation BARRY M. A. 2023.

Figure 14: Évolution du budget réel consolidé des Collectivités territoriales du département de Sédhiou de 2015 à 2018 (millions de F CFA)

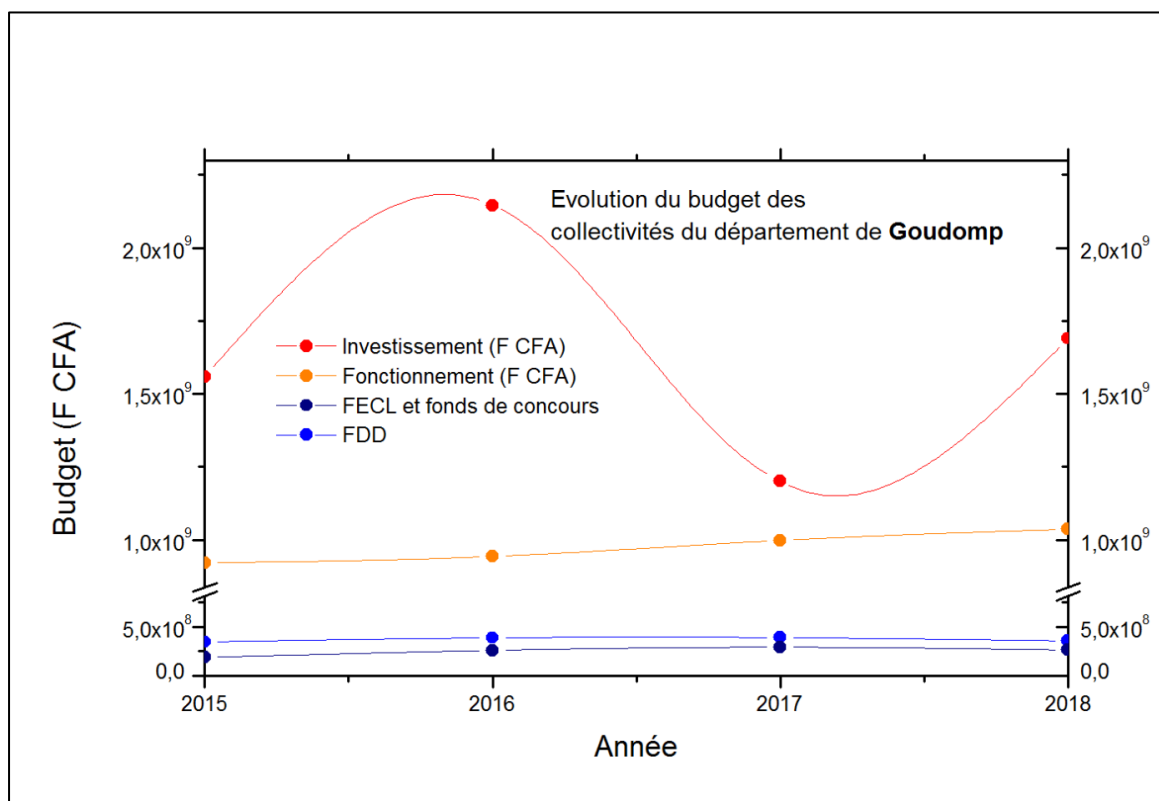


Source : Observatoire national de la décentralisation et du développement local, juillet 2021.

On note une évolution irrégulière de la masse salariale et des recettes recouvrées. C'est le même constat avec une diminution importante des recettes recouvrées entre 2015 et 2016. Cela est plus remarquable au niveau des recettes d'investissement de 2015 à 2018, d'où la perte de ressources. C'est le contraire qui s'observe au niveau des dépenses de fonctionnement qui ont connu une légère hausse entre les quatre années.

Il en ressort que la masse salariale pèse lourdement sur les dépenses du fonctionnement. En effet, de 2015 à 2018, la masse salariale continue d'augmenter sur les dépenses de fonctionnement. Avec une telle dépense, les collectivités ne pourront pas investir et resteront dépendantes des transferts de l'État si la donne ne change.

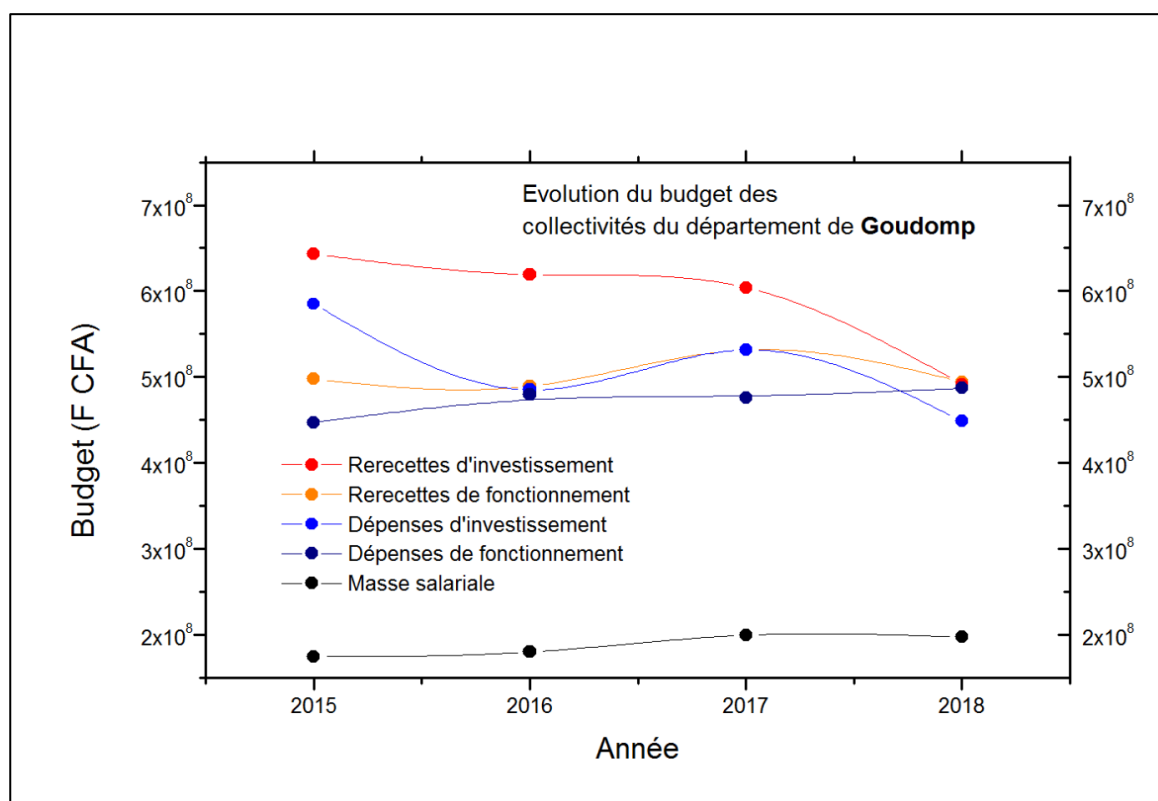
Figure 15: Évolution du budget prévisionnel consolidé des Collectivités Territoriales du département de Goudomp de 2015 à 2018 (millions de F CFA)



Source : Observatoire national de la décentralisation et du développement local, juillet 2021.

La figure ci-dessus montre les fonds et le budget consolidé du département de Goudomp. On note une augmentation constante des fonds de 2015 à 2017, avant de connaître une baisse en 2018. C'est presque le même constat sur le budget de fonctionnement qui est stable et en légère hausse de 2015 à 2018. En revanche, le budget d'investissement est en légère baisse d'une année à une autre.

Figure 16 : Évolution du budget réel consolidé des Collectivités Territoriales du département de Goudomp de 2015 à 2018 (millions de F CFA)



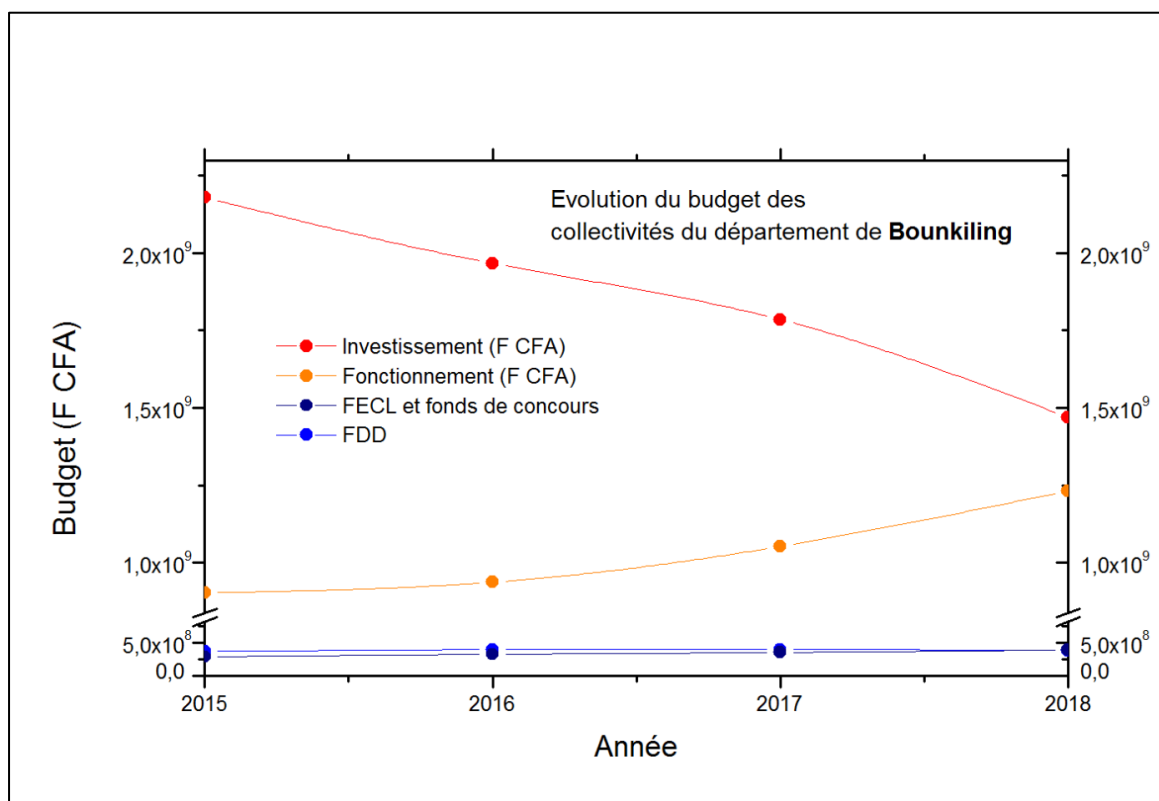
Source : Observatoire national de la décentralisation et du développement local, juillet 2021.

La figure ci-dessus montre les recettes et les dépenses des collectivités territoriales du département de Goudomp. Nous notons une légère évolution des recettes de fonctionnement de 2015 à 2017, alors que celles d'investissement sont en constante diminution des mêmes années. En 2018, les recettes recouvrées de fonctionnement (494 360 777 F CFA) et d'investissement (491 505 103 F CFA) sont en légère augmentation par rapport aux années précédentes. Mais les recettes de fonctionnement sont en légère hausse, que celles d'investissement soient 2 855 674 F CFA.

Les dépenses exécutées sont en légère diminution d'une année à une autre. Comme dans la plupart des collectivités territoriales, la masse salariale des collectivités territoriales du département de Goudomp est très lourde puisqu'elle occupe plus du tiers des dépenses de fonctionnement. La masse salariale permet de prendre en charge les salariés, des équipements collectifs (marchés, frais d'entretien et de réparation) et d'organiser des activités éducatives, culturelles et sportives et des actions sociales.

On peut conclure que la masse salariale enrôle plus de la moitié du budget. Ce qui fait qu'il est difficile, par exemple, de voir les collectivités territoriales du département de Goudomp d'investir dans les infrastructures sociales.

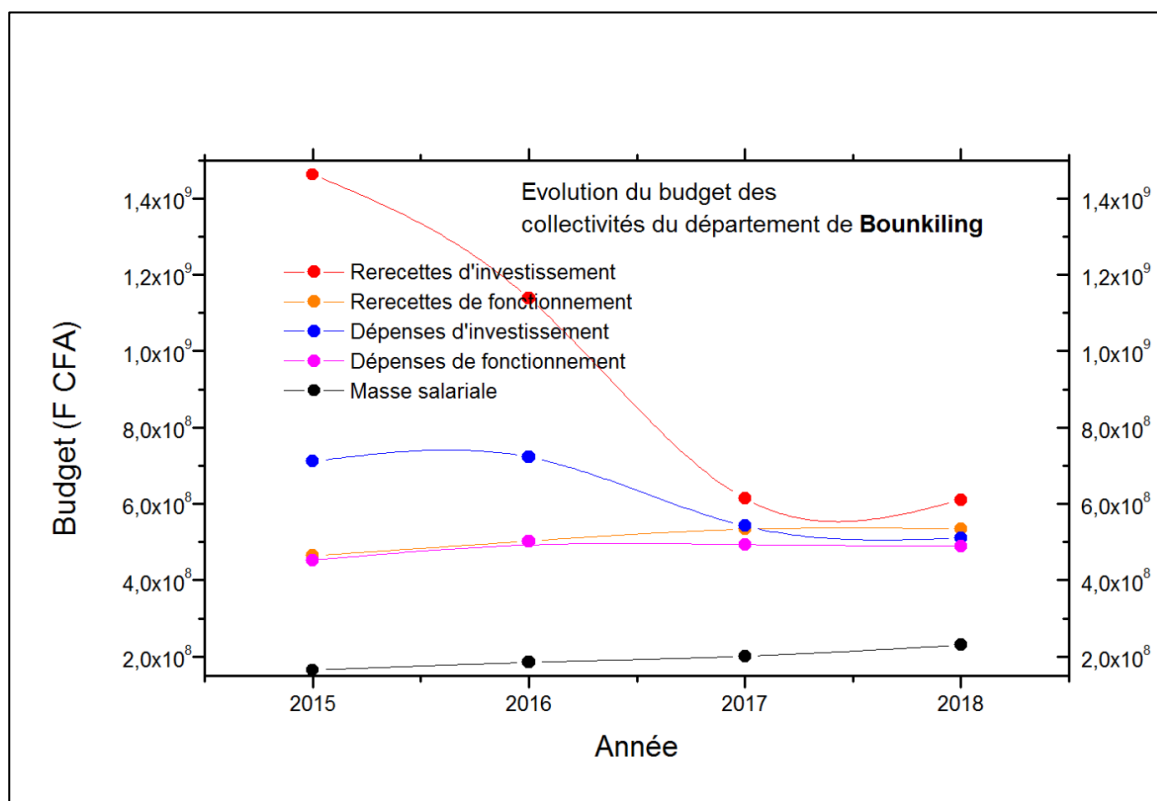
Figure 17 : Évolution du budget prévisionnel consolidé des Collectivités Territoriales du département de Bounkiling de 2015 à 2018 (millions de F CFA)



Source : Observatoire national de la décentralisation et du développement local, juillet 2021.

La figure ci-dessus montre les fonds et le budget consolidé du département de Bounkiling. On note une augmentation constante des fonds de 2015 à 2018, avec le FECL et des fonds de concours plus importants que le FDD. De 2015 à 2018, nous notons une baisse du budget des collectivités territoriales de Bounkiling. Ainsi, la part de l'investissement est supérieure à celle du fonctionnement. Mais l'investissement est en baisse continue, alors que le fonctionnement est en légère hausse durant les quatre années. Cela peut s'expliquer en partie par la dépense de financement et le faible degré d'autonomie des collectivités territoriales.

Figure 18 : Évolution du budget réel consolidé des Collectivités Territoriales du département de Bounkiling de 2015 à 2018 (millions de F CFA)



Source : Observatoire national de la décentralisation et du développement local, juillet 2021.

La figure ci-dessus montre l'évolution des recettes globales des collectivités territoriales du département de Bounkiling qui ont connu une petite hausse entre 2015 et 2016. À partir de 2016, les recettes sont en baisse jusqu'en 2018.

Les recettes d'investissement ont connu une forte baisse de 2015 à 2018. Mais les recettes de fonctionnement, ont connu une légère hausse pendant les mêmes années. Les dépenses restent tout de même élevées. C'est le plus pauvre département parmi les trois départements. Ce qui fait qu'il peine à avoir de recettes. Les transferts de fonds de l'État restent les principales ressources de recettes. Les quelques recettes que le département de Bounkiling parvient à couvrir se trouvent dans les communes de Bounkiling, Madina Wandifa, Faoune, Diaroumé et Ndiamalathiel. Les quelques infrastructures : marché hebdomadaire, station de service, publicité, stationnement, gare routière, etc., permettent à ces dernières d'avoir des recettes.

En Moyenne Casamance, nous notons un faible investissement de l'État avec une légère disparité d'un département à un autre. Si nous prenons l'exemple du département de Sédhiou, le même nom de la commune et de la commune de Marsassoum sont les seules à avoir connu un programme

d'investissement de l'État avec le Promovilles et le CHU durant les quatre années. Le Promovilles est un programme de modernisation des villes qui consiste à faire des aménagements sur la voirie, l'assainissement et l'éclairage. Ce programme a été géré par l'agence des travaux et de gestion des routes du Sénégal rattachée au ministère des infrastructures, des transports terrestres et du descenclavement. La zone d'étude ne dispose pas d'industries et ce sont les fonds alloués qui permettent aussi bien à l'investissement qu'au fonctionnement. Ils ne servent plus qu'à couvrir la masse salariale des collectivités territoriales.

La fiscalité locale est le recouvrement des impôts des collectivités locales sur le stationnement, la taxe sur les marchés, sur les ordures ménagères, sur la publicité, sur les patentes des véhicules, etc. C'est l'une des rares ressources à laquelle les communes peuvent accéder directement. C'est une question cruciale qui nécessite un investissement important de l'État et des collectivités. Même s'il y a des progrès, il faut davantage convaincre de la pertinence des prélèvements. Pour de nombreux habitants et promoteurs économiques, les travaux routiers, l'éclairage public, entre autres investissements des collectivités, sont assurés par l'État (PDM, 2008 ; MDCL, 2007). Le problème souligné et qui revient auprès de la population est qu'elle paye les impôts et ne voit pas de rendement. Le travail des collectivités locales doit passer par la sensibilisation et faire passer la bonne information. Par exemple, on peut leur expliquer que pour la construction d'une gare routière ou d'un marché, l'État investit une part et l'autre part revient aux collectivités locales. Ces dernières peuvent avoir les impôts sur le stationnement, la taxe sur les marchés, la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, la taxe sur la publicité, les patentes sur l'occupation de l'espace public, etc. En Moyenne Casamance, ces impôts et taxes ne sont recouverts que dans les communes dites urbaines et quelques communes rurales (cf. carte 8). C'est pour cela qu'elles ne dépendent essentiellement que des fonds de fonctionnement. Or, ces derniers ne peuvent pas tout régler et n'arrivent souvent pas au temps voulu par les collectivités. Il y a une part partagée avec l'État qui concerne les taxes sur les automobiles et sur les plus-values foncières et immobilières. Il est difficile de voir des infrastructures entièrement faites par les collectivités locales sans l'intervention de l'État ou de bailleurs. Souvent, ce sont des chantiers qui accusent de retard. Le passage d'une équipe municipale à une autre constitue aussi un problème de fonctionnement et d'investissement.

4.2. Problématique de l'accès aux infrastructures sociales en Moyenne Casamance

Malgré les transferts de compétences, les pouvoirs locaux rencontrent d'énormes difficultés en termes d'accès aux infrastructures sociales. C'est dans ce sens que nous abordons quelques difficultés que rencontre la population de la Moyenne Casamance en termes d'accès aux infrastructures sociales (eau, assainissement, éducation et santé).

4.2.1. L'eau potable : une denrée rare difficilement accessible en espace rural de la Moyenne Casamance

Selon les objectifs du millénaire, 1,5 milliard de personnes supplémentaires devront accéder à l'eau d'ici 2015 (Millennium Development Goals, 2000). Depuis les années 1970, la question de l'accès aux services essentiels s'est progressivement intégrée à l'agenda international. La communauté internationale se mobilise pour définir les normes techniques, ainsi que les moyens financiers et gestionnaires pour améliorer l'accès à l'eau potable dans le monde et plus précisément dans les pays en voie de développement. Face aux défis démographiques, économiques et de l'urbanisation anarchique, la méthode conventionnelle d'approvisionnement (par le réseau) n'est pas suffisante.

Au Sénégal, l'eau reste une question épineuse. Elle n'est pas une compétence transférée et ne relève donc pas de la responsabilité des autorités politiques locales. Avec la démographie galopante, une partie de la gestion de l'eau devait revenir aux collectivités. Face à l'impossibilité d'un service fiable pour tous et à l'approvisionnement, les collectivités territoriales se tournent vers la *Sénégalaise des Eaux* (SDE), l'Office des forages ruraux (OFOR), les puits, les fontaines publiques et les pompes à motricité humaine. C'est ainsi que 73.8 % des ménages utilisent le robinet comme d'approvisionnement en eau (RGPHAE, 2013). Comme partout sur le territoire national, en Moyenne Casamance, l'accès à l'eau est assuré par les puits, la SDE et par l'OFOR. Les deux derniers sont les services chargés de la gestion et de l'accès à l'eau potable. L'OFOR assure l'accès à l'eau de quelques collectivités, en l'occurrence les communes de Bounkiling et de Goudomp. Celle de Sédhiou est assurée par la SDE et les puits sont présents dans toutes les collectivités locales.

La connexion aux puits comme source d'eau reste la plus élevée dans la zone d'étude. Même si les sociétés SDE et OFOR constituent des sources d'approvisionnement présentes partout mais les puits restent fortement dominants. L'absence de connexion aux réseaux de SDE et OFOR peut s'expliquer par le manque de moyens financiers, l'inaccessibilité de la zone d'approvisionnement et l'insuffisance des infrastructures. Les puits sont présents dans les espaces ruraux et urbains et restent plus accessibles par les populations locales.

L'alimentation des populations locales en eau potable est assurée par deux forages de la SDE dans la ville de Sédhiou (quartier de Santassou) et deux (2) châteaux d'eau d'OFOR un (1) à Bounkiling (quartier de Grand Dakar) et un (1) à Goudomp (quartier de Cité Millionnaire). Ainsi, le rapport de la Situation économique et sociale de la région de Sédhiou (2023) abonde dans le même sens avec une forte dominance des forages dans le département de Sédhiou, suivi de Bounkiling et enfin Goudomp respectivement 44,9 %, 28,6 % et 26,5 % en 2016. Ainsi, le secrétaire municipal de la commune de Goudomp nous souligne que : « *Pour avoir de l'eau, il faut se lever tôt le matin, car l'eau n'est disponible que de 6 h 30 à 9 h 30 du matin* ». Cette situation montre qu'il y a quelques contraintes sur l'accès à l'eau potable. La mauvaise qualité des infrastructures occasionne parfois des fuites d'eau importantes. Une limitation de desservir en eau potable se fait sentir dans les quartiers assurés par des robinets. Cependant, l'accès à l'eau potable demeure problématique partout. C'est le cas des quartiers périphériques qui continuent de s'approvisionner par des puits. Or, ces derniers sont souvent non-protégés et posent des problèmes de salubrité compte tenu de la prolifération des fosses perdues et de sécurité pour les enfants. Des difficultés sont soulignées par les chefs de services de Goudomp et de Bounkiling. Le premier note qu' : « *On ne gagne pas de temps sur le pompage, environ 12 heures par jour et se répercute sur la facture de l'électricité. En plus, parfois l'électricité n'est pas stable ; la vétusté des matériels se reflète sur la qualité de l'eau, car elle est rougeâtre. Il faut attendre des heures pour pouvoir la distribuer. On note quelques trous sur une partie du château* ». Le second abonde dans le même sens en soulignant que : « *l'électricité, l'adduction en eau, les moyens financiers, la pompe, le paiement des factures constituent les principales difficultés* ». Toutes ces contraintes résumées expriment le souhait des enquêtés d'avoir de l'eau de qualité, d'améliorer les réseaux de la SDE et d'OFOR et leur extension dans quelques quartiers. La création de service, de la SDE à Bounkiling et à Goudomp est l'actualité dans leur structure. Cependant, dans cette dernière collectivité, d'après le représentant : « *les agents de la SDE ont effectué une enquête pour les gens désirant se connecter à la SDE. Mais il en manque un nombre important pour avoir le service de la SDE. Il faut une certaine proportion pour que la SDE s'installe à Goudomp* ». Ceci n'est pas le motif réel d'absence de la SDE dans cette collectivité. Dans la mesure où, avec cette croissance démographique dans la zone, la demande ne répond pas aux besoins de la population pour assurer l'accès à l'eau potable. En fait, l'OFOR à elle seule ne couvre pas tous les besoins de la population. La SDE doit participer à la distribution d'une bonne qualité à l'ensemble des collectivités locales. En plus, les infrastructures hydrauliques (cf. tableau 19) des collectivités disponibles sont vétustes et manquent d'équipements de qualité.

Tableau 19: Quelques infrastructures hydrauliques de la région de Sédhiou

Département	Nbre d'infrastructures (PDD 2016)	Population (ANSD 2016)	Infrastructures Fonctionnelles en % (SSRS 2023)
Sédhiou	15	161 612 hbts	44,90%
Goudomp	14	166 699 hbts	26,50%
Boukiling	14	145 569 hbts	28,60%

Source : Plan départemental de développement de Sédhiou, Goudomp et Boukiling 2016 ; ANSD, 2016 et Rapport de la Situation Économique et Sociale de la région de Sédhiou (2023).

Ce tableau montre les différentes infrastructures hydrauliques présentes dans les départements de la région de Sédhiou et l'estimation de la population ayant accès à ces infrastructures. Le département de Sédhiou a plus d'accès aux forages qu'aux départements de Boukiling et Goudomp. On trouve dans chaque collectivité un ou plusieurs forages. Cependant, avec la vétusté, certains de ces derniers ne sont pas fonctionnels. C'est pour cela qu'il est difficile de faire une analyse de la part de la population connectée aux différents réseaux. L'exemple de la commune de Koussy donne une idée sur la gestion du forage (tableau ci-dessous). Toutefois, nous ne généralisons pas sur l'ensemble des collectivités de la zone d'étude.

L'alternative de l'État et des collectivités est l'appui des partenaires et des bailleurs. C'est le cas de l'Union européenne (UE) qui appuie les régions de Kolda, Tambacounda et Sédhiou dans le cadre du projet d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement. L'OFOR et le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement sont les maîtres d'œuvre. Cette nouvelle collaboration a permis de soutenir un peu l'accès à l'eau potable. Ainsi, le tableau ci-dessous montre la gestion du forage de la commune de Koussy.

Tableau 20: Gestion du forage de la commune de Koussy

Analyse	Nombre
Branchement privés	168
Bornes fontaines	19
Branchements communautaires	04
Prix du m3	300 F CFA
Population	10 360 habitants
Chef de carré	95

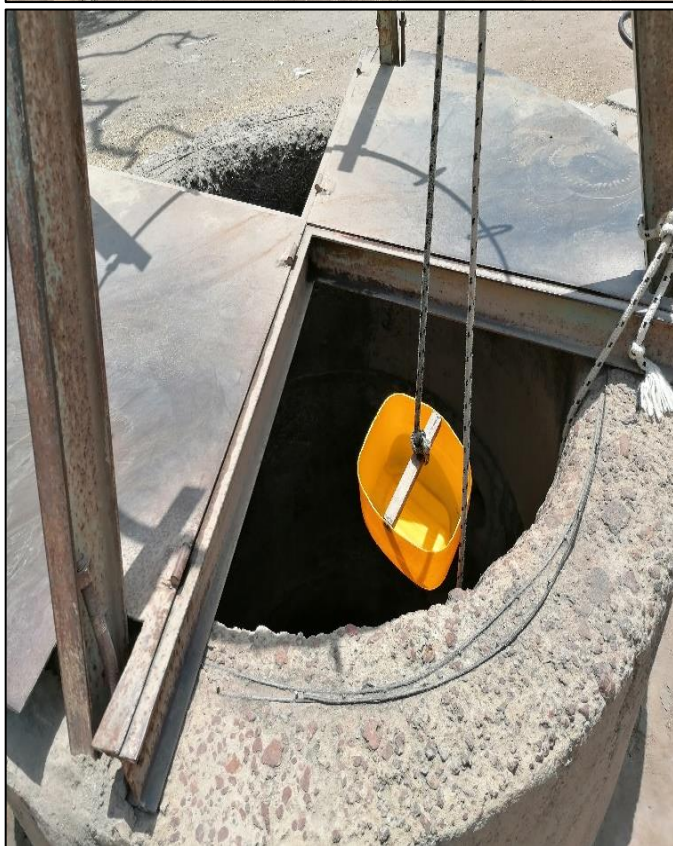
Source : Mairie de Koussy, avril 2020.

En observant le tableau ci-dessus, on voit une disparité entre le nombre d'habitants et le nombre de branchements privés de la commune de Koussy. Notre travail de terrain montre que les principales localités branchées se trouvent dans les villages de Koussy 1, Nimaya, Nimzatt, Hamdani et Carrefour Ndiaye, car elles ne sont pas loin du forage. Les autres villages de la commune rurale de Koussy sont très faiblement branchés. Celles qui utilisent l'eau du forage s'orientent vers les bornes fontaines (voir photo 35). Pour profiter de ces dernières, un tarif réglementaire s'impose à toute personne qui veut s'approvisionner en eau potable. Une personne commissionnée par la municipalité est chargée de la gestion et de la vente de l'eau. Ceci résume que les puits (cf. photo 35) restent les principales sources d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Koussy. En faisant cette étude sur les quelques collectivités, et même si nous n'avons pas les statistiques exactes du nombre de branchement des autres collectivités de la Moyenne Casamance, la source d'approvisionnement en eau potable la plus utilisée est le puits. La SDE, l'OFOR et l'appui de l'UE ne sont présents que dans les grandes localités. Dans ces derniers et dans les villages profonds, les puits sont présents un peu partout. Selon les données du RGPHAE de 2013, 71,8 % des ménages s'approvisionnent en eau dans des puits non protégés (débris, aminaux, etc.) contre 13,6 % pour la moyenne nationale. Ceci montre qu'au niveau régional, le problème de la qualité de l'eau se pose avec acuité du fait de la consommation des eaux de puits.

Photo 36: Quelques infrastructures d'approvisionnement en eau potable dans la commune Koussy



La photo a été prise dans le village de Koussy 1 du même nom de la commune. Elle montre deux robinets qui servent de bornes fontaines.



La photo montre un des types de puits dans la commune Koussy. L'accès à l'eau s'effectue en plongeant le bidon en jaune raccordé à la corde dans le puits. C'est un mouvement physique et c'est plus en saison sèche que les populations rencontrent plus de difficultés d'accès à l'eau potable.

Source : Clichés BARRY M. A, avril 2020 et novembre 2022.

De nos jours, de nouvelles initiatives permettent à la population d'accéder à l'eau potable à leur manière. Les familles ayant plus de moyens achètent des matériels qui leur permettent de se raccorder à leurs puits (cf. photo). Ce branchement permet de faire du partage, de la solidarité et de l'entraide. C'est-à-dire, le jour que les machines sont raccordées aux puits, les voisins peuvent s'approvisionner gratuitement.

Photo 37: Raccordement d'un puits à des panneaux solaires dans le village de Bloc Sefa



La photo montre le raccordement d'un puits aux panneaux solaires dans le village de Bloc. Le mini château d'eau tenu par les barres de fer permet de stocker l'eau après pompage.

Le système de pompe solaire est l'une des solutions pour faire face au problème d'accès à l'eau potable, notamment dans les zones rurales.

Source : Cliché BARRY M.A, avril 2020.

Quel que soit l'initiative et le partenariat, la problématique de l'accès à l'eau potable en Moyenne Casamance reste cruciale. Les autorités étatiques doivent trouver des solutions pour une meilleure gestion. La problématique qui se rapproche de l'accès à l'eau potable est celle de l'assainissement.

4.2.2. Le service de l'assainissement en Moyenne Casamance « entre le formel et l'informel »

Aborder cette question au Sénégal n'est pas facile, quelle que soit l'échelle d'étude (petite, moyenne ou grande ville). La croissance démographique et la migration vers les moyennes et grandes villes sont d'une part, des facteurs qui traduisent l'insalubrité. D'autre part, l'extension de collectivités à des fins socio-économique peut être à l'origine progressive de la dégradation de l'environnement. Alexandra Le Courtois (2012) fait une comparaison de la production journalière de déchets entre les pays développés

et les pays en développement. Elle souligne dans ces derniers que la production journalière de déchets est comprise entre 0,4 et 1,1 kg par habitant, et peut atteindre dans certains quartiers 2,4 kg par habitant, voire plus dans les zones touristiques. Dans les pays développés, la production journalière s'établit en moyenne autour de 1,4 kg par habitant (allant jusqu'à 2 kg par habitant aux États-Unis). L'Agence française de développement (2021) abonde dans le même sens en soulignant que les pays à revenus faibles produisent en proportion moins de déchets que ceux à revenus élevés (0,2 - 0,4 kilo par habitant et par jour contre 0,8 - 1,6 kilo).

Le Sénégal est considéré comme un pays pauvre et des initiatives d'assainissement sont en cours. Il fait face à d'importants problèmes du système d'assainissement urbain et rural. Selon ANDS-RGPHAE 2013, au niveau national, trois principaux modes d'évacuation des ordures ménagères sont observés : le dépôt sauvage 42,2 %, le camion de ramassage 29,1 % et la calèche ou charrette 16,1 %. Le dépôt autorisé 5,1 %, l'enfouissement 1,6 % et l'incinération 3,5 % sont très peu usités par les ménages.

Avec un seul service d'urbanisme dans la zone d'étude, la problématique de l'assainissement est source d'un ensemble de paramètres. L'insuffisance de politiques d'urbanisme est en partie à l'origine des problèmes d'assainissement qui se répercutent sur les installations de la population de la région. Le seul service de la région n'a pas de ressources humaines qualifiées et d'infrastructures. Le service est composé du directeur et de deux agents de service de proximité (ASP) dont l'un est le chauffeur et l'autre comme secrétaire. Ces derniers n'ont pas suivi de formation ni de compétences dans ce domaine. La commune de Sédhiou abrite le service qui est localisé dans le quartier de Kabeumb. En effet, le service était à Santassou dans une maison en location où habitaient le directeur et sa famille. C'est par la suite, que la direction a déménagé à Kabeumb. Toutes les collectivités de la région dépendent de ce service. Selon le Directeur : *« L'intervention du service se fait aussi bien dans les espaces ruraux que dans les espaces urbains. Le fonctionnement du service est limité à quelques espaces du fait du budget de fonctionnement étatique estimé à 3 000 000 millions de FCFA/an. Il y a aussi des appuis institutionnels des projets comme l'UE, la BAD, l'UNICEF, l'USAID entre autres. Ces derniers n'ont pas d'orientation fixe. C'est pour cela que leur intervention est plus observée dans les espaces ruraux orientés plus dans la construction des latrines »*. Il y a aussi le paramètre des plans d'habitation (quartiers nouveaux et anciens), la forme des habitats (étroitesse des rues).

Il faut prendre en compte aussi le comportement des habitants qui déversent les eaux usées et des déchets solides, créant ainsi la stagnation des eaux et le bouchage des canaux (cf. photo).

Photo 38: Un des modes d'évacuations des eaux usées et des ordures dans une canalisation à proximité de la gare routière de Sédhiou



La photo montre a été prise en face de la gare routière de Sédhiou. Elle montre un canal rempli de déchets. C'est surtout le vendeur de café qui déverse et laisse ses consommateurs jeter les gobelets dans le canal d'évacuation des eaux usées.



Dans cette même gare routière, se trouve la station de service dénommée « Star ». Celle-ci propose des offres de services comme le lavage. Après le lavage, les eaux usées se déversent dans la canalisation aux yeux de tout le monde.

Source : Clichés BARRY M.A, novembre et décembre 2022.

Les autorités locales doivent prendre des mesures idoines pour stopper ce fléau. Ainsi, elles doivent effectuer des sensibilisations et la mise en place des poubelles dans les espaces de rencontre. Les sanctions pourront servir de leçon aux personnes utilisant leurs activités économiques pour dégrader les infrastructures communautaires.

Les acteurs du commerce sont en partie responsables des problèmes d'insalubrité. Ils se trouvent en général dans les gares routières et dans les marchés. En effet, ces espaces constituent un moyen d'activités du secteur informel. Les citoyens et les habitants des villages environnants fréquentent quotidiennement les gares routières et les marchés et rentrent le soir. Chacun d'entre eux essaye de trouver une place pour faire son activité. D'autres permanents sont passés par ce processus avant de trouver une place permanente. L'occupation voire l'empiètement du trottoir est fait par les anciens occupants de cet espace qui se servent de pratiques d'activités.

Du fait de l'absence d'initiative d'assainissement, la population est abandonnée à elle-même. C'est-à-dire, elle se débarrasse comme elle peut des ordures ménagères. En l'absence de contrôle, la population déverse évidemment les poubelles sur le premier tas d'ordures qu'elle trouve. Dans les rues, on trouve énormément de sacs en plastique et des terrains encore non construits, ils servent de dépotoir d'ordure. Ce sont les pratiques récurrentes qui dénaturent l'espace public en déchetterie. Avec l'insuffisance d'infrastructures et de ressources humaines qualifiées, les autorités locales ont des difficultés pour prendre en charge le problème d'assainissement.

Notre étude de 2017⁵³, a montré que l'évacuation des déchets ménagers reste problématique. C'est dans cette optique que : le moyen d'incinération représente la proportion la plus utilisée avec 68 %. La décharge sauvage, la collecte par la Mairie et l'enfouissement représentent respectivement 20 %, 8 % et 4 %. Ceci peut expliquer qu'en Moyenne Casamance, beaucoup de communes ne disposent pas d'un système collectif fonctionnel de pré-collecte, de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères dans tous les quartiers. Les municipalités limitent la collecte des ordures ménagères à certains endroits des communes. Dans la commune de Sédhiou, la municipalité cible des espaces et des points sensibles comme le marché central, derrière l'inspection des eaux et des forêts, l'avenue qui longe l'hôtel de ville, la gouvernance jusqu'à la gare routière (Moriconda, Mansacounda) pour les rendre propres. Dans la commune de Goudomp, il n'existe que peu d'initiatives d'assainissement. Le service d'hygiène constitue un complément d'acteur important de la direction de l'assainissement de Sédhiou. Nous avons rencontré en 2017, l'agent d'hygiène monsieur P. S. N. logé au centre de sous-brigade de Goudomp qui avait souligné que : *« Le service est dans la commune à peine 4 mois. Leur intervention est faite sur la visite à domicile (VID) et les infractions dans les boutiques. Les infrastructures dont nous disposons se limitent à une moto qui nous permet de nous déplacer de*

⁵³ Op. cit. Barry, 2017.

Karantaba à Mangagoura⁵⁴ pour trois agents. Nos projets en cours avec la mairie sont entre autres la gestion des ordures : c'est-à-dire des futs seront implantés un peu partout dans la commune, un dépôt d'ordures en cours d'étude, un compostage et une usine de transformation des déchets ». Le service était localisé dans le centre de santé de Goudomp, puisqu'il n'avait pas de local. Les routes constituent aussi des dépotoirs d'ordures ménagères. C'est le constat que nous avons effectué le long de la RN 12 (cf. photo). C'est le même constat, au bord du fleuve Casamance, à proximité du marché de la commune de Sédhiou. Les commerçants y déversent tous les déchets et les décharges sauvages qui émergent à proximité de leur espace de vente.

Photo 39: Évacuation des ordures ménagères le long de la RN 12



La photo montre un des modes d'évacuation des ordures ménagères le long de la RN 12 entre les villages de Bakhoum et Kounayan Diola. À partir de celle-ci jusqu'à la frontière de Sénoba, on y trouve différents types de décharges d'ordures. Une absence totale de tri présente un danger de santé publique (odeur, insectes, etc.).

Source : Cliché BARRY M.A, novembre 2021.

L'évacuation des eaux usées constitue le problème préoccupant des collectivités territoriales du Sénégal. Celles de la Moyenne Casamance ne sont pas particulièrement laissées en rade. Sédhiou, Goudomp et Marssassoum sont les seules collectivités qui disposent de réseaux d'égout pouvant faire l'objet d'évacuation des eaux usées. Celles qui en disposent ne sont pas fonctionnelles ou les canaux sont remplis de sable. C'est pour cela que, parmi les modes d'évacuation des eaux usées, le sol est plus fréquent. Ceux-ci démontrent le déficit d'infrastructures et l'abandon de la population à elle-même. Celle-ci utilise les moyens d'évacuation qui sont devenus pour elle une habitude, voire une coutume. Les conséquences de ces phénomènes présentent un danger tant sur le plan sanitaire,

⁵⁴ En fait, c'est l'une des deux collectivités qui délimitent le département de Goudomp. C'est pourquoi il essaye de nous montrer le vaste territoire d'intervention.

qu'environnemental. Ces moyens d'évacuation sont susceptibles de favoriser la prolifération des bactéries et des moustiques, vecteurs de maladies comme le paludisme et la diarrhée. Ces derniers constituent des motifs importants de consultation. Parmi les difficultés présentes dans le secteur de l'assainissement, le directeur de l'assainissement en énumère quelques unes : *« le déficit en personnel, l'absence de service départemental, l'insuffisance de budget, la faible implication de la municipalité »*.

Photo 40: Débordement d'une fosse d'une maison dans le quartier de Sansancono dans la commune de Goudomp



La photo montre la pratique de certaines populations qui ne tiennent pas compte de la voie publique. On observe l'humidité du mur non coloré. Le trou creusé au sol permet de réceptionner les eaux qui débordent de la fosse septique. C'est une des pratiques de la population qu'il faut bannir.

Source : Cliché BARRY M.A, novembre 2021.

Avec un secteur d'assainissement rencontrant de telles difficultés, nous avons posé des questions au directeur de l'assainissement de Sédhiou sur la gestion des déchets et les projets en cours. Sa réponse est la suivante : *« Il n'y a pas d'action concrète en assainissement urbain. En revanche, il y a des projets dans l'avenir comme la création d'un plan directeur d'assainissement (PDA) de chaque commune. Une étude d'une station d'épuration des eaux usées et une étude du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la commune de Sédhiou sont en cours »*. Pour ce qui est du chef de la brigade d'hygiène de Bounkiling, pour lui, c'est de mettre en place un : *« Assainissement Total Piloté par la communauté : une nouvelle méthode qui permet à la population de savoir ce qui les attend en matière d'assainissement. La fréquence des interventions est faite par une activité de routine avec l'envoi pré-hivernal. Elle se fait par des activités d'investissement humain et hivernal aux collectivités. Il y a*

aussi l'investissement des autorités locales par l'achat des produits phytosanitaires, insecticides pour tuer les insectes ».

La Moyenne Casamance représente la région administrative de Sédhiou dont les rapports montrent qu'elle a un taux d'assainissement faible. En milieu urbain, elle est à 22, 5 % et en milieu rural à 8,1 % (ANSD, 2012). Depuis quelques années, la collectivité de Sédhiou bénéficie de l'accompagnement de l'Unité de coordination de la gestion des déchets solides (UGC). Elle est née de la fusion, en 2011, entre l'Agence pour la propriété du Sénégal (APROSEN) et l'entente Cadak-Car et est rattachée au ministère de l'urbanisme, du logement et de l'hygiène publique. Le rapport de l'UGC/PNGD campagne de caractérisation, 2014/2014, montre que la production globale d'ordures ménagères et assimilées est de 76 207,64 t/an dans la région de Sédhiou, soit une production moyenne de 168, 23 kg/hab. /an. Avec l'UGC, nous notons une amélioration du nettoyage des ordures dans les grandes artères de la ville de Sédhiou.

Nos travaux de terrain montrent que ce sont des projets qui doivent être réalisés dans le court terme. En effet, les collectivités sont dans un besoin urgent en termes d'assainissement. L'eau et l'assainissement jouent un rôle important et peuvent se répercuter sur la santé et l'éducation de la population.

4.2.3 Diversité de services et acteurs sanitaires insuffisants en Moyenne Casamance

La santé, la population et l'action sociale, est un des neuf domaines de compétences transférées aux collectivités locales. Les pays en voie de développement qui ont accusé du retard dans la rationalisation de leur système de santé. Ils tentent aujourd'hui de relever le défi de la santé pour tous. Le Sénégal a mis en place le Programme national de développement sanitaire (PNDS). Le tableau ci-dessous fait le récapitulatif des normes sanitaires.

Tableau 21: Récapitulatif des normes sanitaires d'OMS et PNDS

OMS	PNDS
1 médecin pour 10 000 habitants	1 médecin pour 10 000 habitants
1 infirmier(e) pour 3 000 habitants	1 infirmier(e) pour 5 000 habitants
1 sage-femme pour 300 Femmes en Age de Reproduction (FAR)	1 sage-femme pour 1500 à 2000 femmes en âge de procréation (15 à 45 ans)

Source : Région Médicale de Sédhiou (RMS), 2014.

Le tableau ci-dessus montre que le PNDS est loin de respecter les normes établies par l'OMS. Ceci peut s'expliquer, d'une part, par l'insuffisance de personnels qualifiés qui peuvent exercer le travail, et, d'autre part, une mauvaise politique de recrutement, une inégalité de répartition du personnel de santé et une insuffisance de plateau technique.

La distance dépend de la disponibilité des structures sanitaires des collectivités. Des structures sanitaires sont disponibles mais il faut des offres de soins adaptées. Tel n'est toujours pas le cas. En Moyenne Casamance, il y a plus de cases et de postes de santé que de centres de santé. Ces derniers ont plus d'offres de soins et sont localisés dans les moyennes et grandes villes. C'est pour cela que la distance joue sur le soin de santé. Pour arriver aux structures de santé, le paramètre du moyen de transport est à tenir en compte. Ainsi, pour se rendre dans les structures sanitaires, les moyens de transport qu'utilise la population sont : marche à pied, à bicyclette, voire en charrette. Ce dernier représente une proportion importante du déficit des infrastructures. Il faut souligner que la zone rurale est fortement rurale. Dans certains villages, il est difficile de trouver des moyens de transport motorisés. Depuis quelques années, nous assistons à la présence de motocyclistes dénommés moto « Jakarta » dans l'ensemble des collectivités locales. Ces moyens de transport viennent en intermédiaire, avant de reprendre le transport en commun ou le taxi urbain. Les personnes ayant plus de moyens prennent leur voiture. Tout ceci dépend de la disponibilité des structures et de l'accessibilité des soins de santé de chaque collectivité.

Le système de transport emprunté peut avoir des répercussions sur l'accès aux soins de santé. En effet, les coûts d'hospitalisation et de consultation peuvent être jugés chers ou moyens chers en fonction du trajet. La qualité des services et l'équipe soignante ne sont appréciables qu'à la suite d'une hospitalisation ou d'une consultation.

L'appréciation du coût des soins (consultation et hospitalisation) dépend en effet du revenu et de la situation du chef de ménage. C'est pour cela que le jugement peut varier d'une personne et d'une collectivité à une autre. Par exemple, un chef de ménage qui gagne 75 000 à 100 000 FCFA/mois va juger les coûts de soins chers ou très chers. Le salaire qu'il gagne n'est pas suffisant pour allier les dépenses quotidiennes et les besoins sanitaires. D'autre part, l'accès aux soins se mesure aussi par la qualité des soins. En effet, une structure sanitaire peut être géographiquement proche, mais présente des problèmes d'accessibilité (plateau technique, disponibilité des médicaments, ...). Certaines personnes préfèrent faire des centaines de mètres, voire des kilomètres, pour rallier des structures sanitaires de bonne qualité. C'est dans ce sens que monsieur M. S., chef infirmier d'un district sanitaire privé de Sédhiou nous souligne qu' : *« Il travaille dans le domaine de la santé depuis plus de 30 ans et c'est après sa retraite qu'il a créé le dispensaire privé par l'arrêt 002713 du 14 avril 1999. Depuis lors, jusqu'à nos jours, des gens d'horizons divers du département voire de la région me connaissant par*

mon travail, des patients font de nombreux kilomètres pour me rejoindre, c'est le cas de Marsassoum, de Samikanta, de Diéndé entre autres ». Ce témoignage montre que certains patients ne regardent pas la nature de la structure sanitaire, mais plutôt la qualité des soins. Certaines personnes préfèrent aller dans une structure parce qu'elles ont confiance au personnel médical.

Nous avons demandé aux enquêtés de donner leur avis sur la qualité des services et de l'équipe soignante. Les répondants soulignent plus l'amélioration de l'accueil, la diminution des coûts de soin et l'augmentation du personnel pour réduire le temps d'attente. En fait, la plupart des salles d'attente sont étroites. Le renforcement des plateaux techniques des structures sanitaires, et des services, du matériel médical et des infrastructures, établira de bonnes conditions pour les travailleurs et réduira les coûts de soins. Aux différentes observations induites par le travail de terrain, plusieurs facteurs nous ont paru préoccupants concernant l'accès aux soins de santé dans la région. D'abord, les municipalités soulignent les retards de la mise en place des fonds de dotation de la décentralisation (FDD). Certes, il y a un retard des financements, mais la totalité des fonds ne sont pas injectés dans le domaine de la santé. Ce dernier est dépourvu de ces fonds et réduit ainsi les ressources financières publiques dévolues aux structures sanitaires. De ce fait, certains travaux ne peuvent pas attendre jusqu'à l'arrivée des FDD. Les municipalités doivent œuvrer pour satisfaire les besoins primaires sanitaires de la population. Elles peuvent ainsi être amenées à réguler l'accueil des patients en mettant en place des agents et à aménager des espaces si les salles sont étroites. Nous observons dans certaines structures sanitaires un effectif considérable d'accompagnants ou de proches dans les couloirs. Néanmoins, il faut admettre que les responsabilités sont partagées. Ainsi, les membres d'un patient doivent savoir que les salles de visite ne peuvent pas les accueillir tous en même temps. Même si dans certaines structures sanitaires, les salles d'attente et de visites sont confondues, voire n'existent pas. Certaines personnes sont obligées de trouver une place en se stationnant dans les allées et couloirs des structures, en rendant le passage difficile. Il y a donc tout un ensemble d'éléments qui nuisent à la qualité des services, pour lesquels les municipalités doivent apporter des solutions dans le court et moyen terme.

L'État, principal acteur, doit réellement se pencher sur le secteur de la santé. Il y a un déficit de matériel médical, de services, d'infrastructures et de personnels qualifiés. Ces derniers handicapent et rendent les conditions de travail pénibles dans les structures sanitaires. Il faut admettre que certaines structures sanitaires ne sont que de nom. C'est-à-dire que l'État n'a fait qu'une transformation d'appellation depuis que Sédhiou est érigée en région en 2008. C'est le cas du poste de santé de Diéndé devenu centre de santé. L'État doit accompagner ce dernier par des transferts de moyens, de matériels et de personnels qualifiés en suivant les nouveaux statuts. L'espace d'étude aura moins de transferts de patients vers les structures sanitaires de Ziguinchor et Kolda. Les centres de santé de Bounkiling et de Goudomp prennent en charge tous les postes de santé des communes, des départements voire certains patients

des pays frontaliers (Gambie, Guinée Bissau). La région a connu son premier Centre Hospitalier Universitaire (CHU) digne de nom en 2020. C'est un établissement public de santé de niveau 2. C'est-à-dire qu'il se situe à l'intermédiaire de l'organisation de prestation des soins et services et avec comme organisation administrative : les régions médicales, les services régionaux de l'Action sociale et les brigades régionales de l'hygiène. Il porte le nom du feu Professeur Amadou Tidiane BA, ancien maire de la commune de Sédhiou et recteur de l'université Assane Seck de Ziguinchor. Après son inauguration, le personnel de l'ancien hôpital régional du quartier de Kabeumb a pris les locaux. Puis, le personnel du centre de santé de Moricounda (Sédhiou) qui jouait en même temps le rôle de district sanitaire est transféré à l'ancien hôpital régional. Le centre de santé de Moricounda est transformé en brigade de gendarmerie.

Le fonctionnement des structures sanitaires cause des problèmes d'ordres divers. Ainsi, nous énumérons en quelques points les principales difficultés que rencontrent les structures sanitaires : l'insuffisance du personnel médical, des plateaux techniques et logistiques, la rupture de médicaments au niveau central, l'inaccessibilité et les croyances socio-culturelles qui font obstacle. C'est dans ce cadre, que le médecin chef du centre de santé de Goudomp fait des remarques concernant le fonctionnement du centre de santé : *« Il fonctionne sous deux leviers, d'une part, nous avons la cotisation des personnes (dépendances de fonctionnement, personnel communautaire...) et d'autre part, nous avons les fonds de dotations estimés à 18 millions, mais seulement 6 millions nous ont parvenus pour l'achat des médicaments »*. Plus encore, à Sédhiou, dans le quartier de Santassou, l'infirmier chef de poste de santé de Dembo Coly : *« On déplore l'insuffisance des fonds de dotation qui s'élève d' 1 à 2 millions, alors que le poste prend en charge un rayon de 10 km (les villages de Bakoum, de Boussoura, de Badiandiang, de Badiara) soit plus de 10 000 habitants. Nous notons un retard des fonds, car depuis 2016, je n'ai rien reçu jusqu'à présent et la municipalité n'est jamais venue au poste depuis 2012 pour s'imprégner sur les conditions de travail »*. Ceux-ci montrent que les fonds de l'État ne se limitent qu'au budget de fonctionnement et au paiement de quelques personnels.

Selon l'EDS-MICS 2010-2011, la quasi-totalité des femmes en âge de procréer ne dispose d'aucune couverture médicale (98,2 %). 10,3 % des femmes et 8,3 % des hommes sont atteints de maladies chroniques. Le taux de prévalence du VIH est de 2,0 %, ce taux est plus élevé chez les jeunes de 15-24 ans avec 2,1 %. 38,4 % de la population ne dispose pas de moustiquaire. Des mesures d'accompagnement ont été annoncées par le président Macky SALL. Ainsi, le Plan stratégique de développement de la couverture maladie (PSD-CMU) 2013-2017 vise un objectif de 75 % de couverture de la population à l'horizon 2017. Le rapport du Système de santé : de la résilience à l'émergence (2024) estime sur les régimes de santé confondus entre 2013 et 2020, le taux national en couverture maladie est passé de 20, 12% à 53, 2%. C'est dans ce sillage que l'État doit travailler pour atteindre

l'objectif des 75 % annoncé en 2017. Il est articulé autour des axes suivants : le développement de la couverture maladie universelle de base à travers les mutuelles de santé ; la réforme de l'assurance-maladie obligatoire à travers la mise en œuvre du décret 2012-832 du 07 août 2012 portant organisation et fonctionnement des institutions de prévoyance maladie (IPM) ; le renforcement des politiques de gratuités existantes (plan Sésame, césarienne, dialyse...).

En fait, dans ce PSD-CMU, ce sont les personnes âgées de 60 ans et plus et les enfants de 0-5 ans qui sont pris en charge. En revanche, les examens complémentaires (les radiographies, les analyses) sont exclus. Nous nous sommes intéressés aussi à la mortalité infantile, considérant qu'elle doit être prise en charge par l'ensemble de la communauté. Ainsi, d'après certains chefs de centres et de postes de santé, elle est liée à la prestation d'une part, et d'autre part, aux aspects socio-culturels, à l'ignorance, au coût de la prestation, à l'insuffisance de structures, etc. Les causes qui influent sur la santé maternelle sont entre autres l'hémorragie post partum, l'hémato rétro placentaire, les accouchements à domicile, le retard à la prise de décision, le manque et l'insuffisance de moyens de transports adéquats. On note que la mortalité infantile est un fait qui mérite une attention particulière de toute la communauté confondue. La santé maternelle doit être améliorée en prenant en compte des dispositions telles que le suivi régulier des grossesses, encourager les accouchements dans les structures sanitaires et mettre à disposition de ces dernières des infrastructures et des moyens de transport adéquats. Ces derniers sont insuffisants sur l'ensemble des collectivités locales. C'est pour cela qu'il est difficile de voir intervenir les personnels sanitaires à domicile et dans des accidents. Les accidentés, comme les chutes de chauffeurs de taxi qui se débrouillent eux-mêmes voire empruntent les transports en commun pour regagner les structures sanitaires.

Pour pallier les difficultés d'accès aux infrastructures sanitaires, des personnes de bonnes volontés, en l'occurrence les migrants et les sportifs interviennent pour pallier le déficit, comme souligné dans la première partie de ce travail.

4.2.4 Un système éducatif de la Moyenne Casamance se situant à l'intermédiaire du moyen national

L'Éducation, l'alphabétisation, la promotion des langues nationales et la formation professionnelle est un des neuf domaines de compétences transférés aux collectivités locales. L'éducation joue un aspect important dans le développement d'un pays. Les résultats du recensement de 2013 ont montré que le Sénégal compte 2 852 983 apprenants répartis ainsi : 170 351 (6 %) au préscolaire, 1 521 572 (53,3 %) au primaire, 701 577 (24,6 %) au moyen, 321 799 (11,3 %) au secondaire et 137 684 (4,8 %) au supérieur. Le milieu urbain concentre plus de 57,3 % de l'effectif total des apprenants. En se référant au

document ANSD-RGPHAE 2013, la région de Sédhiou est parmi l'une des régions la plus scolarisée du Sénégal. Elle arrive en 5e place en Taux Net de Scolarisation (TNS) préscolaire avec 8,6 % et 9,1 % en Taux Brut de Scolarisation (TBS) préscolaire avec un niveau national de 10,2 % en TNS et 10,6 % en TBS. En primaire, la région est positionnée à la 7e place avec 59,5 % en TNS et 82,7 % en TBS avec une moyenne nationale respectivement de 58,1 % et 80,0 %. Et enfin, elle arrive en 4e place aux cycles moyen et secondaire avec respectivement 39,6 % en TNS et 67,3 % en TBS et 17,7 % en TNS et 44,5 % en TBS. Il faut souligner que la région ne dispose pas d'institutions universitaires publiques et privées. Les centres de formations professionnelles et techniques sont très insuffisants et ne se trouvent que dans les communes de Sédhiou et de Bounkiling.

La qualité des infrastructures des établissements scolaires dépend d'une collectivité à une autre. En fait, nous entendons par infrastructures scolaires l'accès à l'eau, à l'électricité, les salles de classe, les tables bancs, la clôture et les sanitaires des écoles. C'est à cet effet que nous avons noté quelques facteurs à prendre en considération dans notre étude portant sur les établissements scolaires.

La distance joue sur le moyen de transport qu'utilisent les enquêtés pour conduire leur enfant aux établissements scolaires. Ce moyen de transport diffère d'un enquêté à un autre. L'utilisation de la marche à pied pour se rendre aux établissements scolaires constitue d'une part un moyen accessible économiquement. Elle est une coutume que la plupart des enquêtés trouvent plus pratique. D'autre part, même si la distance est énorme, elle est toujours minimisée, car ils disent, « c'est juste près, ce n'est pas loin d'ici ». Pour ce qui est de la motocycliste, certains enquêtés prennent en charge le transport de leur enfant. En fait, ils ont un accord avec les chauffeurs de taxi moto déposant quotidiennement les enfants à l'école. Certains enquêtés ramènent leur enfant à moto en allant au travail. La bicyclette constitue le troisième moyen de transport qu'utilisent les enquêtés pour conduire leur enfant aux établissements scolaires. Ce moyen de transport n'est pas utilisé par les chefs de ménages, mais plutôt par les élèves. Ces derniers sont en général un peu loin des établissements scolaires, c'est le cas des quartiers périphériques et des villages. Certains élèves des villages environnants utilisent aussi la bicyclette pour se rendre aux établissements et d'autres viennent à pied. C'est le cas par exemple de certains élèves des villages de Bacoum, de Kounaya Mankagne et de Kounaya Diola qui font le trajet domicile-école à pied (cf. photo). Nous avons fait l'expérience de déposer un élève à moto de son village Kounaya Mankagne à son collège Fodé Kaba Dounbouya (quartier Kabeumb de Sédhiou). Ce dernier fait ce trajet à pied toute la semaine (lundi au samedi) en fonction de son emploi du temps. Ce trajet est estimé d'environ 4 à 5 km aller et retour. Il m'a fait savoir que : « *Parfois des personnes à moto ou en véhicule me déposent jusqu'à Sédhiou en faisant de l'auto-stop, sinon je suis obligé de marcher chaque jour. Parfois, avec les cours de l'après-midi, je refais le*

même trajet en revenant jusqu'à Kounaya Mankagne pour prendre mon déjeuner et après reprendre la route de l'école ».

Photo 41: Marche de quatre collégiens de Fodé Kaba Doumbouya à hauteur du village de Bacoum et direction vers leur village d'origine



La photo montre quatre collégiens de Fodé Kaba Doumbouya à hauteur du village de Bacoum. Ils sont en direction des villages de Kounaya (diola, mankagne,...). Ils marchent au bord de la route tout en évitant le passage des voitures, le cas du camion en bleu.

Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2021.

C'est presque le même constat des localités qui se trouvent le long des routes nationales et régionales de la zone d'étude. En fait, une seule localité dispose à son sein d'un établissement d'enseignement moyen et secondaire et polarise l'ensemble des autres localités. Les élèves font une mobilité pendulaire du matin au soir. Cela présente un danger sécuritaire et un rythme de travail accentué par rapport à leurs camarades de classe qui font moins d'effort pour arriver à l'établissement.

C'est le même constat qu'avait fait le directeur de l'École franco-arabe (EFA)⁵⁵ de Sédhiou localisé dans le quartier de Moricounda : « L'accès de mon école est très difficile, car les élèves font 2 à 3 km pour arriver et certains viennent du quartier de Montagne rouge et des villages de Boussoura et de Badiandiang. Je déplore encore un déficit criard d'infrastructures de mon école. Cette année, à l'ouverture des classes, j'ai sillonné des établissements scolaires pour récupérer 24 tables et bancs qui ne sont pas utilisés pour les réparer. L'école n'a pas de manuels scolaires, une règle et un triangle pour toute l'école, pas de clôture, pas d'électricité et nous avons creusé un trou et clôturé en paille (abri)

⁵⁵ Entretien a été réalisé en 2017. Aujourd'hui, l'école est clôturée.

pour le sanitaire des enfants. Au lieu de descendre à 13 h, c'est plutôt à 13 h 15 ou à 13 h 20 chaque jour encore plus, je n'ai pas de bureau. Je suis obligé d'aménager des tables bancs au fond de la classe pour faire les tâches administratives. Toutes les écoles doivent composer 3 jours, mais nous sommes obligés d'en faire 4 jours. Nous faisons des cours les lundis, mercredi et vendredi de l'après-midi et le samedi matin, faute d'avoir assez de classes. J'ai noté 7 cas d'accident de moto à l'école. C'est l'école des problèmes de Sédhiou. On n'a pas assez de moyens, mais en fin d'année, on est évalué au même titre que les autres écoles ».

Les principaux obstacles qui se répercutent sur la qualité des enseignements au Sénégal et particulièrement en Moyenne Casamance sont entre autres :

- l'insuffisance des infrastructures, c'est-à-dire qu'un bon nombre d'établissements scolaires ne disposent pas de clôture, de l'eau, de l'électricité ;
- le non-respect du quantum horaire qui est mutilé par des grèves répétitives et des absences des enseignants ;
- le taux important d'abris provisoires (voir photo) qui impactent sur les conditions d'études. À certaines périodes de l'année (pluies et chaleur) et dans certaines parties du territoire national, il est difficile de dispenser des cours dans les abris provisoires ;
- l'absence de suivi des élèves par les parents. Ces derniers ne contrôlent que rarement les cours et des devoirs des élèves. Peu de parents d'élèves cherchent à comprendre les motifs de grève des élèves et des enseignants ;
- l'absence sans justificatif, c'est le cas des cours des après-midi et dès qu'il y a des cérémonies socio-culturelles. Les responsables des établissements doivent prendre des mesures et donner de bons exemples, allant dans ce sens. Parfois, ce sont les responsables eux-mêmes qui s'absentent le plus ou n'osent pas faire de rapport en dénonçant leur collègue enseignant ;
- l'État est le principal responsable de ce système. En fait, pour le bon fonctionnement de ce dernier, il doit respecter les accords signés par les différentes composantes. Il doit former les enseignants, améliorer les conditions d'études et équiper les établissements scolaires en infrastructures et en matériels didactiques.

Photo 42: Recours aux abris provisoires liés aux insuffissances de salles de classes dans le village de Koussy1



Sur la photo apparaissent deux salles de classes en abris provisoires dans l'école primaire de Koussy 1. C'est l'un des types d'abri provisoires auxquels font recours les établissements scolaires pour pallier l'insuffisance de salles de classe.

Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2021.

En 2017, c'est le même type d'abris qu'on avait retrouvé au lycée et fait en même temps office de collège public de la commune de Bounkiling (6 salles de classe en abris provisoires en 2017). C'est pour souligner les faits réels de terrain que rencontrent les personnels des établissements et les élèves du primaire au lycée. Il y a des établissements qui ne sont pas clôturés, ne disposent pas d'électricité ni de l'eau potable (exemple de l'école élémentaire de Bounkiling 3 du quartier de Boulouf en 2017) ou l'établissement franco-arabe de Sénoba à la frontière du Sénégal et de la Gambie (insuffisance d'enseignants, pas de clôture et d'électricité en 2022).

Compte tenu des difficultés que rencontrent les établissements publics, il y a des établissements privés qui accueillent des élèves. C'est le cas de l'Agence des Musulmans d'Afrique (AMA) dans le quartier de Montagne rouge et Saint Charles (enseignement privé catholique) à Kabeumb dans la ville de Sédhiou. Ce sont les deux établissements d'enseignement privé de référence de la ville de Sédhiou. L'école privée d'enseignement catholique Saint Charles ne se limite uniquement qu'aux enseignements du cycle primaire. Alors que celle d'AMA fait les différents enseignements (franco-arabe du cycle primaire au cycle moyen et secondaire). Les enseignements font correctement et ne font pas de grève. AMA dispose d'un internat et des infrastructures, en l'occurrence un mini-forage, un dispensaire et un groupe

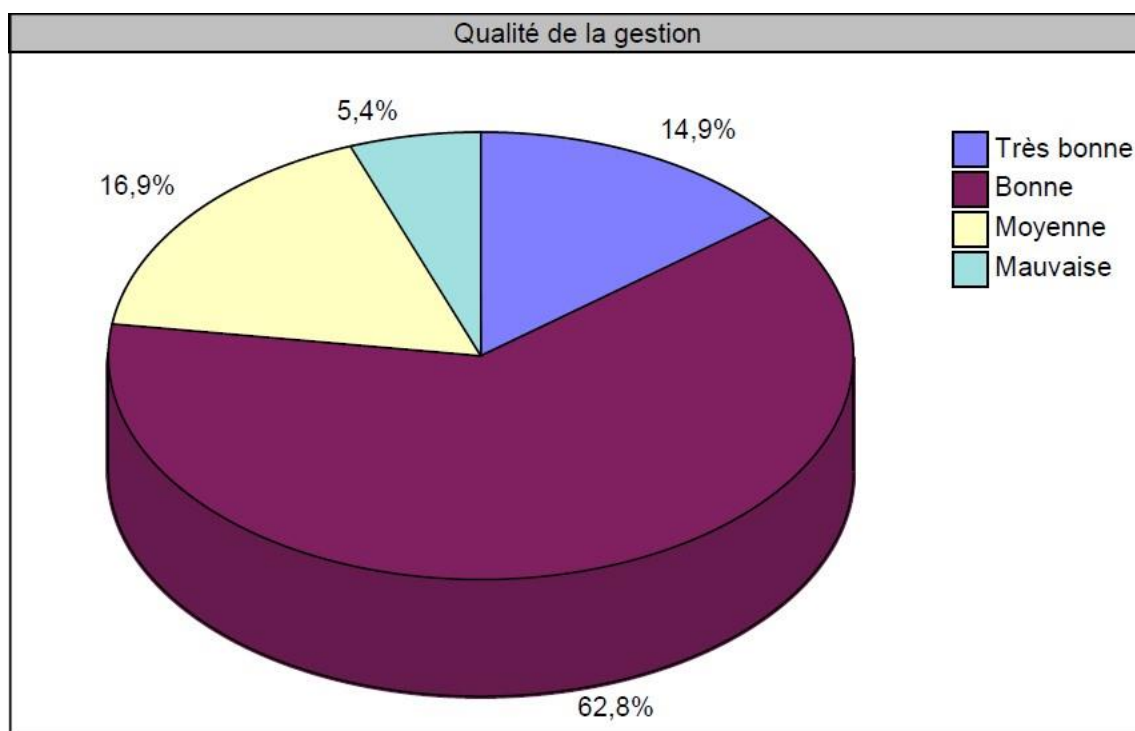
électrogène qui se déclenche après une coupure d'électricité. Elle intervient aussi dans des services communautaires (construction des écoles, des hôpitaux, des mosquées, des dons de vivre).

L'environnement scolaire doit être sain pour permettre aux enfants d'étudier dans de bonnes conditions.

Nelson Mandela, soulignait que : « l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde ».

D'après nos enquêtes, les infrastructures sociales dont ils disposent sont surtout dans les domaines de l'éducation, sanitaire, hydraulique, électrique. Leur disponibilité dépend d'un espace à un autre, d'une saison à une autre. Beaucoup de critères peuvent être pris en compte pour l'accessibilité, la disponibilité, la qualité des infrastructures sociales, comme souligné plus haut. C'est dans ce sens que dans les espaces dits urbains les infrastructures sociales sont plus observées que dans les espaces ruraux. Ainsi, d'après nos enquêtes, elles sont mises en place par l'État (96 %), la municipalité (28 %), ONG (4,7 %), association (3,3 %), particulier (14 %) et autre (4,7 %). Évidemment, dans la gestion, c'est le même constat qu'ont fait les enquêtes. En revanche, la qualité de la gestion des infrastructures sociales reste variable. Ainsi, les enquêtes la montrent ci-dessous (figure 11) comme suit : la gestion de la qualité très bonne (14,9 %), bonne (62,3 %), moyenne (16,9 %) et mauvaise (5,4 %).

Figure 19: Gestion de la qualité des infrastructures sociales de la Moyenne Casamance



Source : enquêtes de terrain de BARRY. M. A, 2020, 2021 et 2022.

Des organisations publiques comme l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) Passerelles et USAID gouvernance locale pour le développement (GoLD) mises en œuvre par Reserarch traingle insitute international (RTI) avec des partenaires comme World Vision, Enda-ECOPOP, Save the Children, Enda Jeunesse Action et Humanity et inclusion, l'UNICEF, l'ONG Enfance et Paix contribuent énormément à l'accès aux infrastructures sociales en Moyenne Casamance. Elles permettent de renforcer le système de protection des jeunes et des femmes, d'améliorer les conditions des parents pour une meilleure prise en compte des besoins et d'appuyer les collectivités locales dans la gestion d'une gouvernance locale, d'une implication et d'une participation citoyenne dans la vie communautaire.

Conclusion chapitre IV

La politique sénégalaise de décentralisation a transféré des compétences aux collectivités territoriales. Mais ces dernières connaissent une insuffisance d'accompagnement en termes de ressources financières et humaines. Cela a commencé par montrer sur quoi est fondée la gouvernance locale. Celle-ci dispose de moyens qui permettent son fonctionnement, mais elle reste tout de même limitée. C'est le cas noté pour les recettes, et les budgets doivent prendre en charge l'accès aux infrastructures sociales. Mais ces dernières sont plus accessibles dans les espaces urbains que ceux ruraux. C'est dans les espaces urbains qu'on recouvre le plus de recettes fiscales.

C'est pour cela que les collectivités locales ont eu du mal à satisfaire les besoins des populations locales. Le but de la décentralisation est de permettre un développement local et un aménagement équilibré. En Moyenne Casamance, l'État doit revoir sa politique de la décentralisation. Celle-ci permet de manière insuffisante à la population locale d'accéder aux infrastructures sociales.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Le Sénégal pratiquait la décentralisation bien avant son accession à la souveraineté internationale. Depuis les années 1960, les réformes de la décentralisation se sont opérées et sont toujours d'actualité. Trois actes de politique de décentralisation se sont opérés au Sénégal. Le constat est qu'à l'arrivée à la magistrature de chaque président, la politique de décentralisation est remise en cause. Cela entraîne la modification de l'administration des collectivités territoriales. L'harmonisation et le découpage territorial ne sont pas en faveur de l'aménagement du territoire. Ce dernier devait contribuer à la distribution et à l'équilibre des infrastructures sur l'ensemble du territoire. Mais tel n'est pas le cas, dans la mesure où plus de la moitié des infrastructures sont concentrées dans la partie Ouest et dans les grandes collectivités du pays.

La politique sénégalaise de décentralisation a transféré neuf domaines de compétences aux collectivités territoriales. En revanche, celles-ci sont insuffisamment accompagnées de ressources humaines et financières. De l'acte 1 (1972) à l'acte 3 (2013) en passant par l'acte 2 (1996), la décentralisation n'a pas réglé l'harmonisation et les déséquilibres socio-économiques du territoire. Nos études de cas ont permis de montrer quelques difficultés de l'organisation territoriale sénégalaise.

Le département de Sédhiou a pendant longtemps été rattaché à celui de Kolda. C'est en 2008 qu'il est érigé en région et depuis 2013, une réorganisation territoriale s'est opérée. La région de Sédhiou, vu sa position géographique et son caractère rural, connaît des difficultés sous diverses formes (administratives, accès aux infrastructures sociales et à l'emploi, etc.).

Les acteurs de l'espace de la Moyenne Casamance doivent travailler ensemble. C'est ainsi que l'État doit jouer le rôle de régulateur pour parvenir à la cohésion. En quoi l'État doit songer à revoir sa politique agricole en Moyenne Casamance ? Comment les acteurs agricoles peuvent-ils booster le développement local ? La position géographique de la Moyenne Casamance, ne doit-elle pas être transformée en atout par les agriculteurs pour son développement local ?

TROISIEME PARTIE : À LA RECHERCHE DE LA SPÉCIFICITÉ DE LA MOYENNE CASAMANCE AU TITRE DE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

À l'heure de la globalisation, un équilibre est plus que jamais nécessaire entre les dynamiques du dehors et celles du dedans, défi auquel sont soumis les territoires ; asseoir et consolider une identité territoriale tout en composant avec des partenaires et acteurs externes (Pecqueur B., 2000).

INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE

Au lendemain des indépendances, les États africains se sont cherchés à concourir à leur légitimité. Cela a nécessité la défense des intérêts des peuples pour entamer la refondation de l'État post-colonial. Les mutations se sont opérées dans tous les domaines pour pouvoir espérer un avenir plus prometteur. Mais les programmes d'ajustement structurel durant les années 1980 mis en place par les colons n'ont pas répondu aux besoins des populations. C'est pour cela que la plupart des États optent pour la décentralisation de leur organisation. La décentralisation est prise comme un outil de développement. Ce dernier est une sorte de vision de la plupart des États africains calquée sur des modèles importés. Il en résulte une configuration des territoires anciens que furent des projets économiques des colons. Les frontières en sont un parfait exemple de ce phénomène.

Les États africains, particulièrement celui du Sénégal, sont fortement marqués par des espaces ruraux. Mis à part, les grandes et les quelques villes intermédiaires qui font office de capitales départementales et communales, le reste des collectivités est mal équipé en terme d'infrastructures sociales et l'offre d'emploi est très moindre. Nos deux parties précédentes ont montré ce phénomène. Ce qui explique que les différentes mutations politiques et les présidents qui se sont succédé n'ont pas forcément réglé la problématique de l'aménagement du territoire. C'est pour cela que les enjeux sont énormes, surtout avec un développement territorialisé. C'est-à-dire, un développement qui fait de la proximité, proche des populations pour rendre leurs besoins plus accessibles. La réflexion sur de nouvelles formes de gouvernance et de participation citoyenne doit promouvoir une économie centrée sur la valorisation des ressources et des savoirs-faire locaux.

Migration et aménagement du territoire doivent constituer des modèles destinés aux acteurs du développement. La prise en compte de l'ensemble des domaines socio-économiques, politiques, techniques et socioculturels doit permettre d'apporter des réponses aux processus de développement. Pour cela, le modèle de développement local doit renforcer la capacité de planification avec l'implication des projets de migrants dans les plans de développement et d'y associer tous les acteurs. Le modèle de développement local dans la zone d'étude consiste à l'élaboration de projets de développement informés et négociés avec les populations locales. L'association de celles-ci et de l'ensemble des acteurs locaux à toutes les phases les concernant permettra de réaliser des projets et d'atteindre des objectifs assignés.

La Moyenne Casamance est fortement rurale et son économie est plus tournée vers son espace frontalier. L'investissement est tenu aussi bien par l'État et les élus locaux que par les migrants. Comme indiqué plus haut, les investissements de ces derniers contribuent au développement local. C'est dans ce sens que, pour mettre en connexion ce phénomène d'acteurs de développement, il est opportun de faire un détour vers l'économie locale qui est fortement dominée par le secteur primaire.

C'est dans ce sens que cette troisième partie est scindée en deux chapitres. Le premier est intitulé : Caractéristiques du système agricole au Sénégal et son application en Moyenne Casamance et le second consiste à analyser la place de l'État et des collectivités locales dans le développement local.

CHAPITRE V : CARACTÉRISTIQUES DU SYSTEME AGRICOLE AU SÉNÉGAL ET SON APPLICATION EN MOYENNE CASAMANCE

Depuis l'indépendance en 1960, l'État du Sénégal a toujours eu la volonté de mettre l'accent sur le développement agricole (Diop, 2016). Le but est d'améliorer la productivité agricole dans les différents espaces et de promouvoir le développement durable (Dieng, 2006 ; Faye et *al.* 2007). C'est ainsi qu'il se matérialise par différentes politiques agricoles. Mais celles-ci rencontrent des contraintes, dont les plans d'ajustement structurel initiés par les institutions financières internationales (IFI).

Notre analyse porte sur trois sections. D'abord, nous faisons un bref rappel historique de la production du système agricole sénégalais, ensuite, d'aborder les cultures industrielles et fruitières et pour enfin accentuer notre analyse sur deux activités agricoles : anacarde et banane qui font de la zone l'une des grandes productrices fruitières du Sénégal.

5.1 Bref rappel historique de la production du système agricole sénégalais

Nous pouvons identifier quatre périodes majeures dans la conduite des politiques agricoles : le programme agricole (PA) de 1960 à 1980 ; 1981-1984 : au début des années 80, se met en place la nouvelle politique d'ajustement (Plan de redressement économique et financier) ; la Nouvelle politique agricole (NPA) entre 1984 et 1995 et la période 1995-2000 marque la politique cumulative caractérisée par les *Programmes spécifiques, lettres et déclarations de politique agricole*, suivies durant les années 2000 de divers programmes et des plans de développement agricole.

5.1.1 Les quatre périodes majeures des politiques agricoles

Le PA consiste à suivre les dynamiques agricoles engagées durant la période coloniale. C'est pour cela que durant ces deux décennies (**1960-1980**), il est question de maintenir les politiques agricoles coloniales dans le but d'arriver au développement de la culture de rente, en l'occurrence l'arachide. C'est la filière qui mobilise l'État de façon constante. Cela passe entre autres par la fourniture des intrants agricoles, la fixation et l'achat des produits agricoles et le contrôle des produits sur les marchés. La PA par le biais de l'État développe des techniques culturales pour arriver à de meilleurs rendements. Le développement des techniques des cultures se matérialise par l'appui et par le financement. C'est ainsi qu'au niveau national, nous avons la Banque sénégalaise de développement (BSD). Celle-ci finance le programme agricole. En 1966, l'Office national de commercialisation et d'assistance au développement (ONCAD) est créé à la suite de la fusion des Centres régionaux d'assistance au développement (CRAD) et de l'Office de commercialisation agricole (OCA) (Dieng, 2006 ; Faye et *al.* 2007). Ces derniers abordent dans ce même sens que la recherche agricole a été fortement dominée par les institutions françaises à cause de l'insuffisance de personnels qualifiés dès l'indépendance. C'est par la suite que l'Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA) fut déconcentré dans quelques régions, notamment en Basse Casamance (Djibélor).

Il y a quelques appuis et l'encadrement technique faits aux paysans dans des structures régionales. C'est le cas dans le bassin arachidier, la Société de développement et de vulgarisation agricole (SODEVA) mise en place pour s'occuper des cultures pluviales (céréales et arachide). Avec les sécheresses successives des années 1970-1980, l'agriculture irriguée a été une préoccupation des décideurs dans le but de mettre en place des politiques de développement. Le cas de la vallée du fleuve Sénégal en est l'illustration. La Société d'aménagement et d'exploitation des terres du Delta (SAED) a été créée en 1965 pour la maîtrise de l'eau et du développement intégré de la vallée.

Quelques années après, c'est-à-dire en 1974 en Casamance, la Société de mise en valeur de la Casamance (SOMIVAC) voit le jour. Elle a pour mission le développement de la riziculture.

Malgré les investissements, les encadrements et les accompagnements, le PA n'a pas donné de véritables résultats. En effet, pour pérenniser les actions entreprises, le suivi et l'intégration des acteurs concernés par les autorités étatiques n'ont pas été mis en place. À cela, s'ajoute la sécheresse qui accentua plus les conditions difficiles en milieu rural. Les jeunes et quelques paysans vont regagner les centres-urbains pour subvenir à leurs besoins. N'empêche, quelques jeunes du milieu rural vont se regrouper en associations avec le soutien des ONGs (Faye et Ndiaye, 1998 ; Bâ, Ndiaye et Sonko, 2002). C'est dans ce contexte qu'en 1974, l'Association africaine des jeunes agriculteurs de la Casamance (AAJAC) va être créée. Nous reviendrons sur l'AAJAC dans le chapitre suivant. Le regroupement du niveau national va aussi apparaître en 1976. Il s'agit de la Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal (FONGS) qui œuvre pour le regroupement des producteurs.

La deuxième période agricole est celle de **1981-1984**. Au début des années 80, se met en place la nouvelle politique d'ajustement (Plan de redressement économique et financier) plus connue sous le nom de PREF. Les soutiens à l'arachide sont supprimés et réorientés vers les céréales (riz, maïs, mil). C'est aussi l'avènement du Programme d'ajustement structurel. Avant cela, la fin des années 1970, a fait l'objet de réflexions sur les ajustements des politiques agricoles. Elles ont permis d'arriver au plan de stabilisation en 1978. L'année 1979, va voir l'arrivée PREF qui met fin au programme agricole. Ce dernier jouait le rôle de coordonnateur des activités agricoles. Mais les conséquences de la sécheresse des années 1970, la baisse des prix des matières premières agricoles, l'endettement des producteurs et le choc pétrolier de 1972 (Faye et *al.*, 2007 ; Dahou, 2008) ont fait obstacle au programme agricole.

L'avènement des associations interpelle l'État. Ce dernier décide de mettre en place la Nouvelle politique agricole (NPA) entre **1985 et 1994** pour revoir ses interventions dans le secteur agricole. La NPA a permis à l'État de supprimer des subventions, en l'occurrence subvention de l'engrais. Il s'en est suivi le Programme d'ajustement structurel du secteur agricole (PASA). Ce dernier fut approuvé en 1995 par la Banque mondiale dans le but de poursuivre le désengagement de l'État de toutes les activités économiques : commercialisation, approvisionnement, transformation des produits agricoles (Faye et *al.* 2007) ;

La période **1995-2000** marque la politique cumulative caractérisée par les *Programmes spécifiques, lettres et déclarations de politique agricole* et correspond à la période qui suit la dévaluation du franc CFA et ses corollaires. Les années 2000 voient l'alternance de politiques agricoles libérales avec l'initiation du plan Retour vers l'agriculture (REVA) en 2004, de la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA) en 2008, entre autres programmes. S'en suivra la loi d'orientation

agro-sylvo-pastorale (LOASP) en 2004 dont l'objectif est d'encadrer le développement agricole pour les 20 prochaines années. C'est ainsi que l'administration va de nouveau s'impliquer dans les étapes de la production, de la distribution de semences et de la commercialisation. Il va essayer de relancer l'agriculture avec de nouveaux programmes. L'objectif du plan REVA était de réduire l'exode rural et de lutter contre l'émigration clandestine. Le GOANA, quant à lui, visait la modernisation de l'agriculture avec des infrastructures. Celles-ci ont permis tant soit peu de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de réduire la dépendance aux importations. Quant au PDMAS, il se trouve à l'interface des deux. Il avait pour objectif de réduire la pauvreté et d'améliorer les produits agricoles sur les marchés.

Le Président Sall, dans son Plan Sénégal Émergent (PSE/ 2014 – 2023 à l'horizon 2035) a pour ambition de moderniser l'agriculture. Ainsi, il souligne dans son axe 1 « *transformation structurelle de l'économie et croissance* ». L'objectif est d'intensifier la production pour permettre un meilleur rendement des agriculteurs. Il consiste aussi à connecter l'agriculture familiale à l'agro-business. En revanche, le PSE reste moins convaincant et l'ambition est loin des attentes. Nous reviendrons sur les Domaines agricoles communautaires dans le chapitre suivant.

Le Président Diomaye Faye (élu le 24 mars 2024) souligne dans son programme une économie endogène et la souveraineté alimentaire. C'est dans ce sens qu'il a pris des mesures sur la baisse de prix (sucre cristallisé, riz brisé non parfumé, huile raffinée, pain, ciment, etc.) après la tenue du conseil des ministres le 13 juin 2024. Pour faciliter le démarrage de la campagne agricole, il a décidé aussi de baisser les prix des engrais et d'engager les forces de défense et de sécurité dans la distribution de semences.

Cette analyse montre que beaucoup de politiques agricoles se sont succédé sur les différentes échelles du territoire. C'est ainsi que nous faisons une analyse des politiques agricoles à l'échelle de la Moyenne Casamance ci-dessous.

L'impact de l'agriculture durable sur le développement de la Moyenne Casamance est généralement lié au caractère éphémère et aux manques de projets des intervenants. À cela s'ajoute une insuffisance de l'implication de la population concernée et la non-suivie du projet. Or, ce dernier pourrait permettre à la population de pérenniser et de développer de nouvelles techniques agricoles pour subvenir à leurs besoins.

5.1.2 Qu'en est-il de l'applicabilité des politiques agricoles en Moyenne Casamance ?

L'État du Sénégal a pendant longtemps considéré la Moyenne Casamance comme un espace agricole. C'est d'ailleurs depuis l'indépendance que beaucoup de périmètres agricoles furent aménagés. Comme le reste du territoire, la zone d'étude, l'arachide a joué un rôle déterminant dans l'équilibre des exploitations familiales.

Des structures ont mené des études dans le cadre de la mise en place des aménagements hydro-agricoles en Casamance. Il s'agit entre autres de la Compagnie d'étude industrielle et d'aménagement du territoire - Société d'études et de réalisations économiques dans l'agriculture (CINAM-SERESA 1961), du Groupement d'études rurales en Casamance (GERCA en 1963) et d'International land consulting qui est un bureau d'études néerlandais (ILACO 1965-1973). Elles sont mises en place à travers des financements européens, américains et du gouvernement chinois de Taïwan (Marzouk, 1991 ; Bosc, 2005).

La plupart d'entre elles ont procédé à l'aménagement des vallées des terres salées. C'est le cas de l'ILACO qui a participé à l'aménagement de petits barrages sur le fleuve Casamance et de son affluent du Soungroungrou. Les techniques d'aménagement diffèrent d'un espace à un autre. Mais ce qui revient dans les études, c'est l'abattage systématique des palétuviers et la réalisation des canaux de drainage (Diédhiou, 2001 et 2004 ; CSE, 2008). En revanche, après quelques années d'expérimentations, l'ILACO va être déclaré en échec en 1975. L'ILACO n'a pas fait une étude approfondie des espaces d'expérimentations pour comprendre le fonctionnement et l'évolution du sol (Vieillefon, 1974 ; Marius, 1985 ; Barry et al. 1988). À cela s'ajoute la baisse de la pluviométrie et la salinisation des terres qui ne permettent pas d'avoir de meilleures productions. C'est dans ce sens que Sané, 2017 souligne qu'en Base Casamance la technique de poldérisation des sols de mangroves a fait des dégâts sur l'environnement biophysique à cause de la survenue de la sécheresse. Lors de notre travail de terrain, nous avons constaté l'échec de l'ILACO sur les paysages de mangrove à hauteur de Diéba lors de notre traversée du fleuve Soungroungrou à Marsassoum. Il faut noter aussi que l'ILACO a appuyé quelques projets. C'est le cas de l'étude faite par le Centre de suivi écologique (CSE), 2008. Ce dernier souligne que les résultats obtenus dans le projet de bananeraie de Balantacounda (département de Goudomp) sont meilleurs que ceux des aménagements en zones de mangroves. La production de bananes a dépassé, en 1973-1974, 2 200 tonnes avec un rendement supérieur à 30 tonnes à l'hectare (CSE, 2008).

La Société de développement agricole et industriel de la Casamance (SODAIICA) est créée en 1963 après l'indépendance du Sénégal. Elle a mené ses principales activités dans le SEFA (actuelles communes de Diendé et de Koussy) en 1967 et 1972. Elle avait comme objectif le développement

agricole de la riziculture de la vallée avec l'exploitation de 8 000 ha ; la culture de maïs sur 15 000 ha ; la production de l'arachide de bouche sur les plateaux du périmètre du SEFA sur 5 800 ha et la mise en place d'un ensemble d'infrastructures de transformation de produits locaux (PADERCA, 2008).

La loi n° 76-61 du 2 juillet 1976 créa la Société de mise en valeur de la Casamance (SOMIVAC). Celle-ci avait pour objectif de concevoir, de suivre et de coordonner toutes les interventions dans le domaine agricole en Basse et Moyenne Casamance (Bonnetfond et Loquay, 1985 ; Marzouk, 1991 ; Diédhiou, 2001 et 2004 ; Bosc, 2005). Il s'agissait aussi d'améliorer la production agricole en passant par la maîtrise de l'eau et en tenant compte de facteurs de production pour un développement équilibré entre les cultures vivrières et industrielles. C'est ainsi que le monde rural arrivera à la diversification des cultures (arboriculture, maraîchage, soja, etc.) et à sa prise en charge pour favoriser le développement à la base ou local (Bonnetfond et Loquay, 1985 ; Marzouk, 1991 ; Diédhiou, 2001 et 2004 ; Bosc, 2005). C'est grâce à une partie des études menées par SOMIVAC en 1982, que l'Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA) s'est installé à Djibélor (Basse Casamance). Celle-ci a permis de mettre en place une production des connaissances sur les agrosystèmes de la Basse-Casamance.

La Moyenne Casamance a bénéficié de beaucoup de programmes et de projets pour le développement du secteur agricole. Comme dans les zones du delta et de la vallée du fleuve Sénégal avec la Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta et de la Falémé (SAED), la Moyenne Casamance a vu aussi l'aménagement de son espace. C'est le cas souligné plus haut avec l'Institut de recherche agronomique et de technologie (IRAT) devenu aujourd'hui ISRA. Bien avant l'installation de celle-ci, beaucoup de terres ont été aménagées dans les communes de Koussy et Diendé par les colons. Après l'indépendance, l'État du Sénégal et celui d'Italie ont installé des coopératives agricoles. C'est dans ce sens qu'est né le Projet de développement rural intégral de la Moyenne Casamance (PRIMOCA) en 1989. Ainsi, des laboratoires d'expérimentation sont créés un peu partout dans la région. Celui du village de Bloc est orienté dans la filière arachidière et celui de Faoune dans la micro-entreprise d'apicole en 1993. C'est la suite que beaucoup de programmes, en l'occurrence le Programme d'appui au développement économique de la Casamance (PADEC), le Programme d'appui au programme national d'investissement agricole au Sénégal (PAPSEN), le Projet d'appui au développement rural en Casamance (PADERCA) sont venus s'installer dans la zone. Aujourd'hui, la Direction régionale de développement rural de Sédhiou (DRDR) occupe les locaux de PRIMOCA.

Le PAPSEN est un programme qui intervient dans les régions de Thiès, Diourbel, Fatick et Sédhiou. Dans cette dernière, son intervention est orientée dans la production rizicole. Son but est de rendre la production rizicole moderne et rentable à travers l'introduction d'innovation technologique, l'amélioration des techniques traditionnelles et l'amélioration de l'accès aux marchés de producteurs (Ngom et al. 2016). Le Programme agricole Italie Sénégal (PAIS) est un programme financé par la Coopération

italienne et l'État du Sénégal pour un coût global de 18 millions d'euros. Il a pour objectif de contribuer à réduire de moitié le taux de pauvreté à travers le soutien à l'agriculture irriguée, au développement de l'entrepreneuriat rural et à la promotion du développement économique local. Il permet d'intégrer et de renforcer le PAPSEN. Ce dernier a bénéficié des rapports d'études fait par l'équipe du Conseil National des Recherches (CNR) d'Italie affilié à l'Institut Biosciences et BioRessources (IBBR) et de l'Institut Biométéorologie (IBIMET) composée entre autres de Marco Manzelli (IGV-CNR), Maurizio Bacci (IBIMET-CNR), Edoardo Fiorillo (IBIMET-CNR), Massimiliano Pasqui (IBIMET-CNR), Emanuel Succini (IBIMET-CNR) et Vieri Tarchiani (IBIMET-CNR) et ceux de l'ISRA du Sénégal : Dr Mbaye Diop, Youssoupha Diouf, Dr Yacine Ngom, Dr Moussa Sall, Samba Sy et Dr Gualbert Séraphin Dorégo. Ils ont collaboré pour produire des données et des informations sur l'agriculture de la Moyenne Casamance.

La création de l'université Assane Seck de Ziguinchor en 2007 a permis aussi à l'ensemble des acteurs de la Casamance de s'intéresser à la production de connaissances dans le domaine agricole. C'est le cas des départements de géographie et d'agroforesterie (Diop et al. 2022 ; Mbaye. I (Dir. pub. 2018)) qui invitent, travaillent, produisent des données et organisent des journées d'études allant dans ce sens.

5.2 Agriculture de la Moyenne Casamance essentiellement dépendante de la pluie, des programmes et ONG

À noter que 84,90 % des ménages de la Moyenne Casamance pratiquent l'agriculture. Celle-ci est la principale activité économique dans la région (SE/CNSA, 2013). Malgré les nombreuses interventions des programmes et projets, l'Agriculture connaît une évolution mitigée. En fait, l'ensemble des interventions citées dans ce chapitre ont été menées pour favoriser le développement agricole de la région. Ainsi, comme souligné plus haut, depuis l'indépendance, l'agriculture a été considérée comme le levier de développement socio-économique de cette zone.

Malgré les appuis et les investissements dans le domaine agricole, la zone d'étude fait partie des régions les plus pauvres du Sénégal avec un taux de pauvreté de 68, 3 % (SE/CNSA, 2013). En outre, la prévalence de l'insécurité alimentaire est très élevée avec un taux de 58 %, soit le plus élevé du pays (SE/CNSA, 2013). Cela peut s'expliquer en partie par l'insuffisance d'industries, le faible accès aux infrastructures sociales (voir chapitre 4) et une faible diversification de l'alimentation de la population locale.

La zone d'étude présente une diversité des spécialisations agricoles. On peut ainsi les scinder en quatre grands groupes : les cultures maraîchères (laitue, piment, gombo, aubergine, oseille, etc ;) ; les

cultures vivrières composées de céréales (mil, riz, maïs, fonio et sorgho) et niébé ; les cultures industrielles (arachide, coton et sésame) et les cultures fruitières (mangue, banane, anacarde et agrumes).

Nous analysons d'abord les cultures vivrières, ensuite les cultures industrielles et enfin les cultures fruitières.

5.2.1 Diversités de cultures vivrières de la Moyenne Casamance insuffisamment mises en valeur

Nous faisons une analyse sur les cultures vivrières de la Moyenne Casamance. Elles sont un peu diverses et variées. Les données du tableau ci-dessous sont issues de la Direction régionale de développement rural de Sédhiou (DRDR). Le tableau montre les cultures céréalières les plus cultivées et consommées dans la région de Sédhiou. Elles sont au nombre de cinq cultures céréalières. Parmi celles-ci, le mil, le riz et le maïs sont les trois cultures céréalières les plus pratiquées. Leur culture peut varier d'une saison à une autre, en fonction de la pluviométrie et du pH des sols.

On note plus de superficies de culture de riz de 2009 à 2020 dans les départements de Goudomp et de Sédhiou que dans le département de Bounkiling, sauf les saisons de 2017 à 2019. Le département de Bounkiling a seulement plus de rendements à l'hectare les deux saisons (2017 à 2019) que les départements de Sédhiou et de Goudomp.

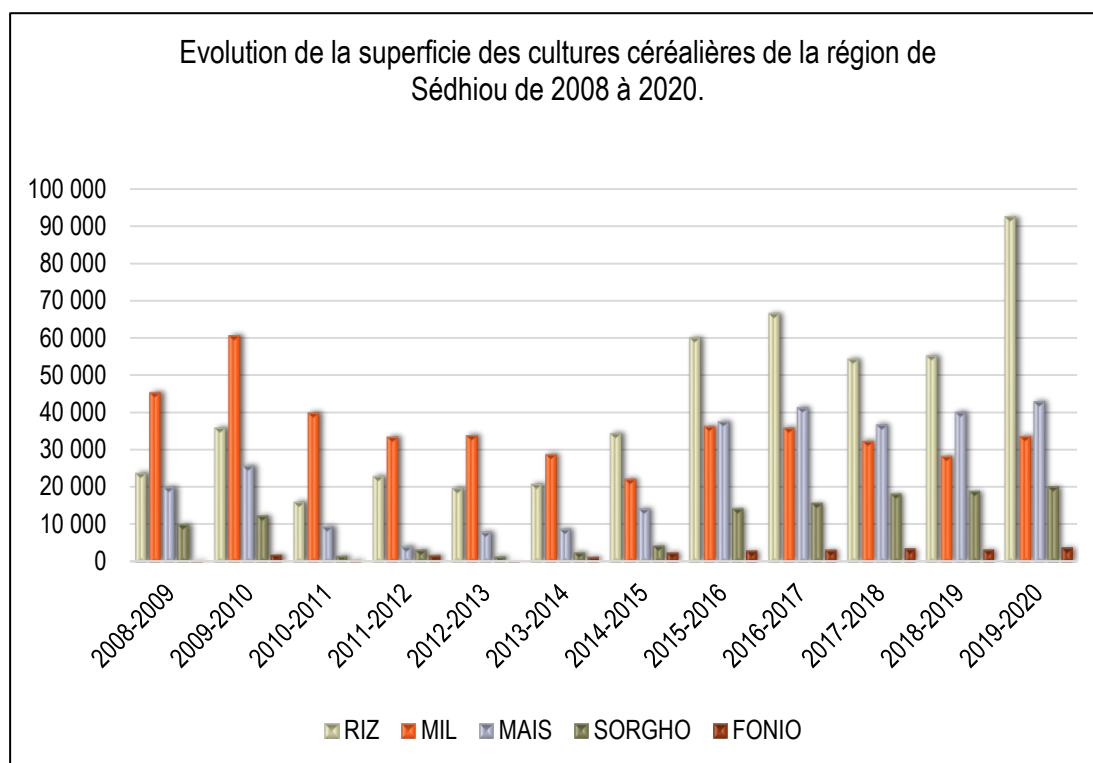
Les superficies de cultures de mil dans les départements varient d'une saison à une autre. De manière générale, le département de Bounkiling a plus de superficies de culture de mil, suivi de Sédhiou et enfin du département de Goudomp. Par compte, le rendement à l'hectare varie d'un département à un autre, avec plus d'importance dans les départements de Goudomp et de Sédhiou que dans le département de Bounkiling.

Le département de Sédhiou produit plus de maïs que les départements de Bounkiling et de Goudomp. Le rendement est aussi plus important dans le département de Sédhiou, suivi de Goudomp et enfin du département de Bounkiling.

Le département de Goudomp a plus de superficies et plus de rendement de culture de Sorgho de 2008 à 2014 que les deux autres départements. De 2015 à 2018, le département de Sédhiou a plus de superficie de production de Sorgho. De 2018 à 2020, le département de Bounkiling a pris le relais en termes de superficie. Le département de Goudomp a plus de rendement de 2015 à 2020 que les deux départements.

La culture de fonio est plus importante dans le département de Sédhiou, suivi de Bounkiling et arrive en dernier le département de Goudomp. C'est le même constat en termes de rendement par hectare.

Figure 20: Evolution de la superficie des cultures céréalières dominée par le riz et le mil de la région de Sédhiou de 2008 à 2020.



Source : DRDR de Sédhiou, conception et réalisation BARRY M. A, 2020.

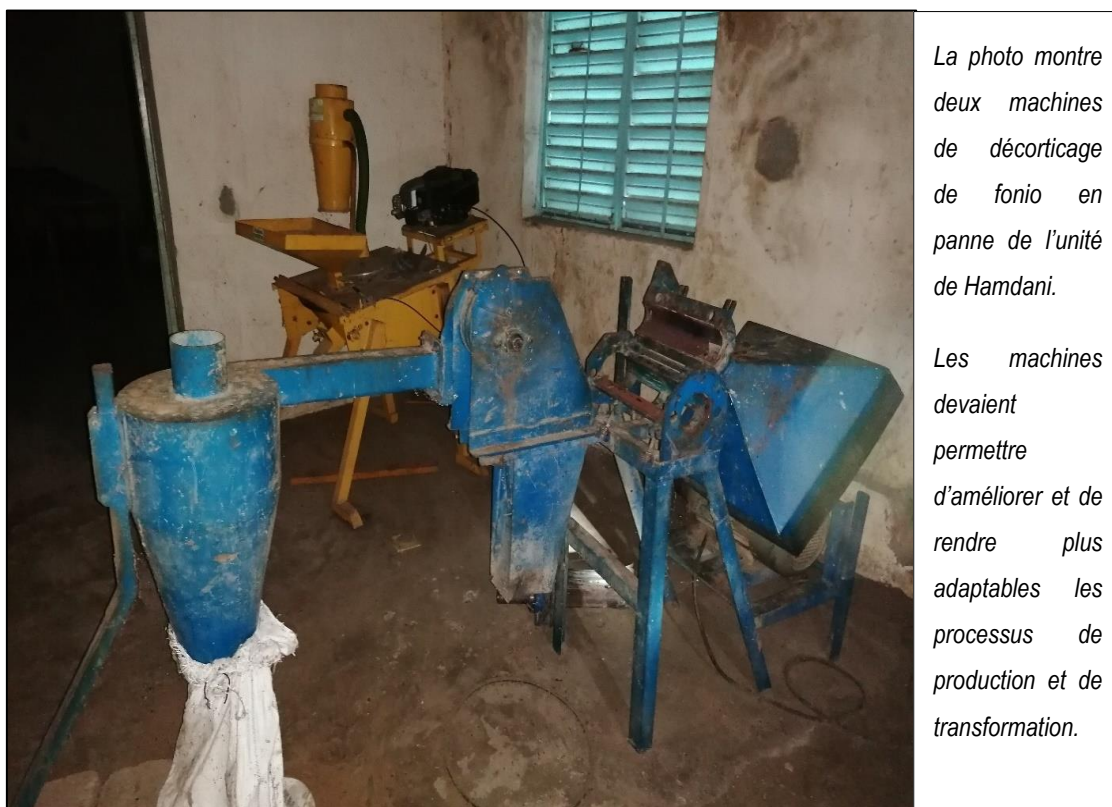
La figure ci-dessus montre l'évolution de la superficie des cultures céréalières dans la région de Sédhiou de 2008 à 2020. Il montre qu'elles augmentent ou diminuent en fonction des saisons. En effet, elles sont fortement dépendantes de la pluie. C'est ainsi que les cultures de Sorgho et de fonio ont connu une diminution au cours des saisons 2010-2011 et 2012-2013. C'est à partir de cette dernière qu'elles connaissent une augmentation jusqu'en 2020. Comme souligné plus haut, la culture de Fonio est dominante dans le département de Sédhiou. C'est surtout avec la présence de l'unité de transformation de Hamdani (commune de Koussy) qu'il y a quelques producteurs de Fonio dans le département de Sédhiou. Nous avons rencontré un exploitant de l'unité de transformation de Fonio de Hamdani. Il s'appelle monsieur M. C⁵⁶, de l'ethnie manding et est âgé de 47 ans. Il est du village de Hamdani et est chargé du gardiennage de l'unité de transformation. Il nous souligne que le chef de l'unité est originaire de la région de Kédougou. L'unité a commencé à fonctionner, il y a environ 10 ans. Le travail du fonio s'effectue durant la saison des pluies. Le chef de l'unité emploie des personnes des villages environnants comme Soukoutoto, Ainousalam, Hamdani, Nimzatt et Koussy. Les horaires des travailleurs journaliers s'effectuent de 8 h à 13 h - 14 h et ils sont payés à 2 000 FCFA par jour. Les variétés cultivées viennent de la Guinée Conakry comme Gnégne Momo, Findimba Siragué et Dibong

⁵⁶ Entretien avec monsieur M. C. le 03/12/2021 à Hamdani.

et d'autres sont locales. Il souligne que l'exploitation a failli s'arrêter. Mais depuis quelques années, ils ont repris le travail et ils soulignent que les variétés sont bonnes. Ces dernières leur permettent de faire des présentations dans les foires et permettent aux exploitants de subvenir à leur besoin.

Le monsieur nous souligne qu'ils rencontrent des difficultés liées aux machines de décortiquage (cf. photo) : « L'année dernière, j'ai fait un hectare de fonio et le produit récolté est stocké chez moi. J'attends le fonctionnement de la machine de décortiquage. Aucune autorité n'est venue nous rendre visite du local en passant par le sous-préfet jusqu'à l'État ou au ministère de l'Agriculture. ».

Photo 43: Machines de décortiquage de fonio en panne à Hamdani



Source : Cliché BARRY. M. A, décembre 2021.

Le mil (*Pennisetum typhoides*) a enregistré une augmentation durant la saison 2009-2010 avant de connaître une baisse de 2010 à 2015. La saison suivante, la culture de mil enregistre une légère augmentation, puis décroît jusqu'en 2019. Le sorgho connaît une croissance de 2008 à 2010 et de 2013 à 2020 avant de connaître une baisse de 2010 à 2012. Le mil et le sorgho s'adaptent aux variations climatiques et au pH du sol.

Le maïs engrange une légère augmentation entre la saison 2009-2010 avant de pointer une diminution jusqu'en 2012. Puis de 2012 à 2017, la culture du maïs est en accroissement avant d'enregistrer un léger déclin la saison 2017-2018 et connaît une augmentation à partir de cette dernière saison. Comme les trois cultures ci-dessus, le maïs est une espèce introduite en Afrique au XVI^e siècle par les

explorateurs portugais (Fall et Lo, 2009). En particulier, au Sénégal, le maïs a commencé à donner des résultats dans les espaces aménagés par l'IRAT en l'occurrence dans les stations de Richard-Toll, Kaedi, Guédé et Séfa. Dans celle-ci, le maïs continue toujours d'être produit, derrière les concessions et dans les champs.

Le riz voit aussi un progrès entre les saisons (2008 à 2010 ; 2013 à 2017 et de 2018 à 2020) et de basses saisons (2010-2011 et 2012-2013). C'est la céréale la plus pratiquée par les femmes dans les vallées et dans les bas-fonds de la région.

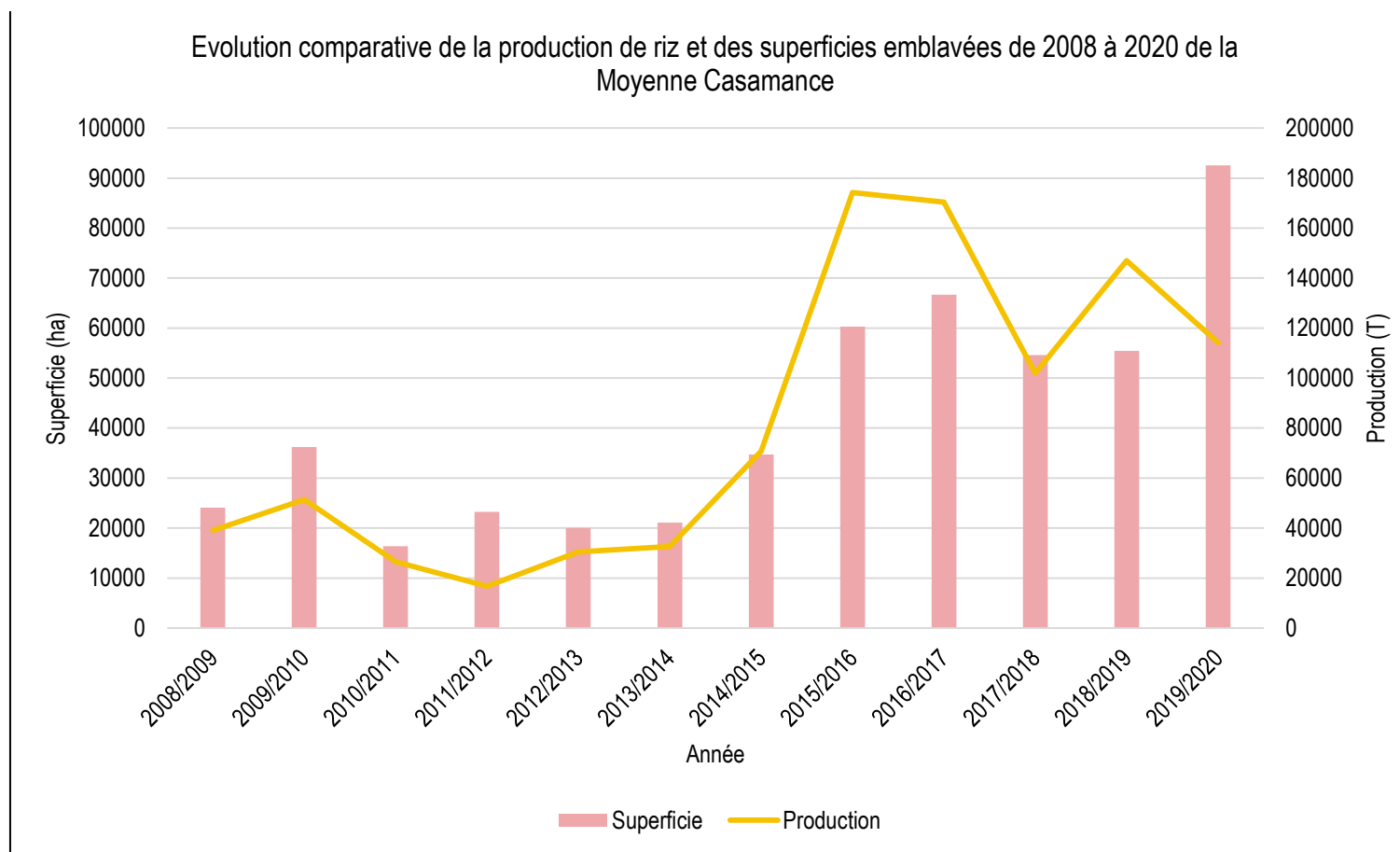
Le tableau ci-dessous montre le résultat de la production de riz de 2008 à 2020 de la Moyenne Casamance. La production évolue d'une année à une autre en fonction d'un ensemble de facteurs. C'est le cas de la pluviométrie, de la semence, de l'état des sols et des infrastructures, entre autres.

Tableau 22 : Résultat de la production de riz de 2008 à 2020 de la Moyenne Casamance

Résultat des productions obtenues (2008/2020)		
Années	Superficie	Production
2008/2009	24 096	39 060
2009/2010	36 182	51 347
2010/2011	16 353	26 518
2011/2012	23 219	16 781
2012/2013	20 025	30 513
2013/2014	21 108	32 660
2014/2015	34 710	70 721
2015/2016	60 265	174 264
2016/2017	66 700	170 386
2017/2018	54 625	101 926
2018/2019	55 450	146 918
2019/2020	92 558	114 110

Source : DRDR de Sédhiou, conception et réalisation BARRY M. A 2020.

Figure 21: Evolution comparative de la production et des superficies emblavées de riz de 2008 à 2020 de la Moyenne Casamance



Source : DRDR de Sédhiou, conception et réalisation BARRY M. A, 2020.

La figure ci-dessus montre l'évolution comparative de la production et des superficies de riz emblavées de 2008 à 2020 en Moyenne Casamance. Nous notons un peu d'évolution avec des intervalles de 2010 à 2012 où la production est en dessous de la barre des 30 000 tonnes. En revanche, des pics de plus de 40 000 T ont été atteints lors des campagnes 2009-2010 (51 347 T) et 2014-2015 (70 721 T). En effet, l'augmentation est de 117 % par rapport à la campagne 2013-2014 (38 061 T). Trois saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2018-2019 ont connu des pics de superficies importantes. La première campagne (2015-2016) a enregistré 174 264 ha avant de décroître sur les deux saisons suivantes.

Ces quatre cultures céréalières contribuent fortement à l'alimentation de la population. Le riz, le maïs et le mil sont parmi les variétés les plus cultivées. Toutes les céréales développées ci-dessus représentent une source de revenus et d'autoconsommation. Ce sont des aliments nutritifs et énergétiques. Ils sont consommés sous plusieurs formes. Le mil, le maïs et le sorgho peuvent être consommés sous forme de bouillie, de *thiakry* (couscous grossier). Ils servent aussi à l'alimentation du bétail (ânes, chevaux) et de la volaille. Les tiges sont utilisées également pour la confection de clôtures des maisons et de jardins de maraîchage dans les marres et les bas-fonds. Le riz permet d'accompagner plusieurs sauces locales. Le plat national « thiéboudiène » ou « thiep » terme wolof qui veut dire du riz au poisson. En 2021, le plat est inscrit au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

Dans la plupart des pays subsahariens et en particulier au Sénégal, les cultures céréalières restent prisées. En effet, malgré l'effort de l'État et de ses partenaires de programmes, l'agriculture céréalière est traditionnelle, voire familiale. La sélection des semences par le biais des institutions de recherche doit permettre de la moderniser pour arriver à un équilibre économique et agricole plus durable. Par compte, il y a des personnes qui s'activent de manière très importante. C'est le cas de monsieur P. C. du hameau Bloc 2, de la commune de Diendé. Il vivait à Diendé avant de déménager au hameau Bloc 2. Il avait besoin de plus d'espaces pour pratiquer ses activités. Il est paysan et détient un troupeau de vaches. Sa femme s'active dans le maraîchage. Il a creusé son propre puits qu'il a raccordé à des panneaux solaires. Il lui permet d'accéder à l'eau potable pour ses besoins (fourniture en eau de la famille et de son troupeau). C'est par la suite qu'il a sollicité la municipalité de Diendé pour lui octroyer un espace. Il fait de la culture arachidière et des cultures vivrières comme le sorgho et le maïs (cf. photo). Une partie est destinée à la vente et l'autre partie à l'auto-consommation.

Photo 44: hamps de maïs et de sorgho de monsieur P.C., du hameau de Bloc 2, de la commune de Diendé



La photo montre le champ de sorgho en phase de reproduction et nécessite de la surveillance. Nous avons trouvé un jeune homme dans le champ en train d'effectuer des allers-retours afin de prévenir ces parents en cas d'intrus.



La photo montre le champ de maïs. La partie droite est en phase de maturité et celle de gauche est déjà récoltée. Au milieu du champ apparaissent des tiges de riz récoltés.

Source : Clichés BARRY. M. A, décembre 2021.

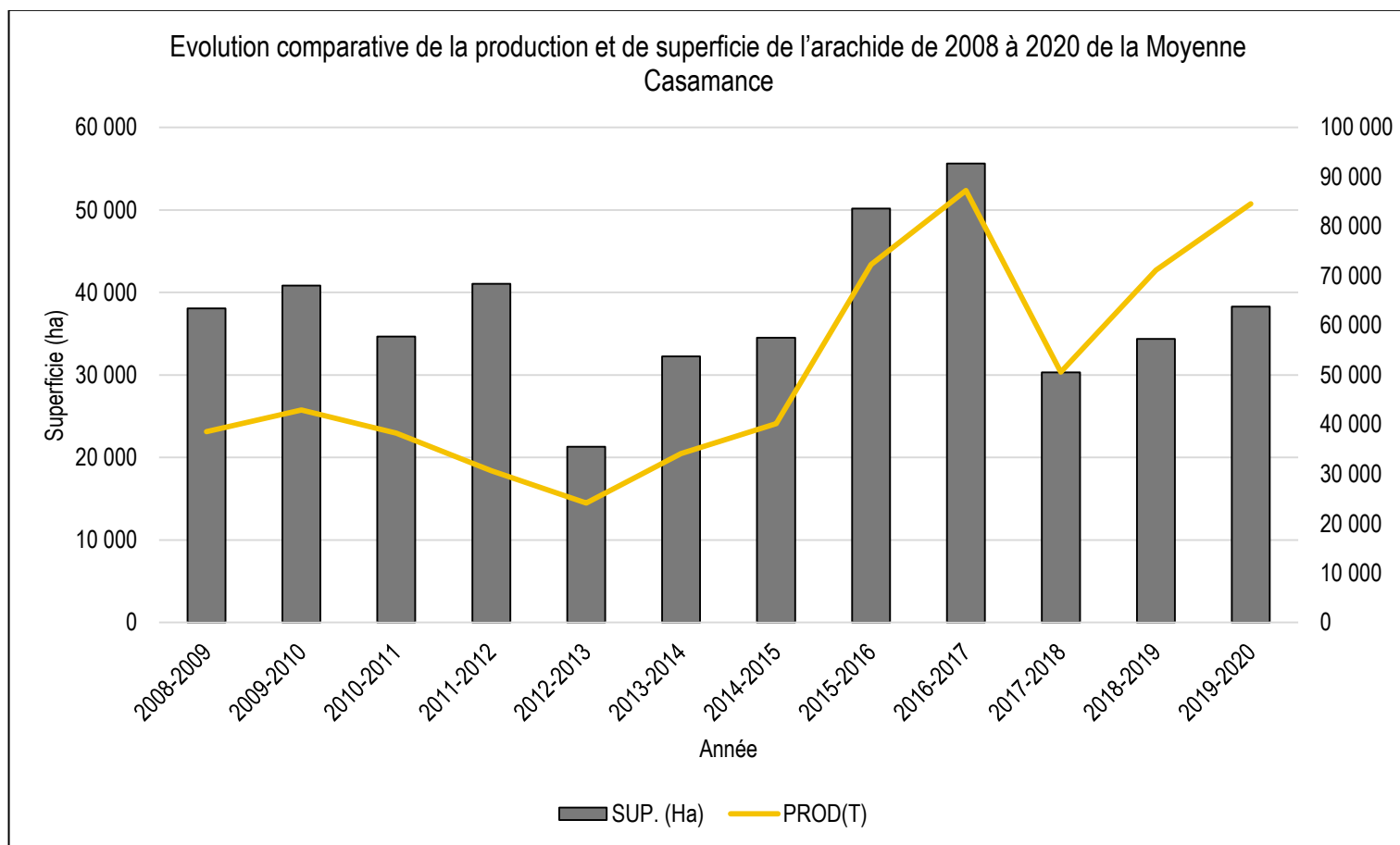
5.2.2 Les cultures industrielles de la Moyenne Casamance essentiellement dominées par l'arachide

Le sésame, le coton, l'arachide sont parmi les cultures industrielles introduites par l'administration coloniale au Sénégal. Depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, elles continuent d'être exploitées sur le territoire national. Mais elles sont plus cultivées dans les régions du Sine-Saloum, du Sénégal-oriental et en Casamance (notamment notre zone d'étude).

La culture du coton y est moins pratiquée de manière régulière (voir annexe 6). C'est pour cela que nous n'avons pas pu recueillir des données concernant cette variété. Celles disponibles font référence à l'ancien département de Sédhiou anciennement rattaché à la région de Kolda. C'est pour cela qu'il a été difficile de glaner l'ensemble des données de la période étudiée. En plus, les données ne feront qu'une représentation partielle de la région de Sédhiou. En fait, on ne connaît pas les critères de recueil des données de l'ancien département de Sédhiou. La Société de développement des fibres et textiles (SODEFIX) de Kolda est le principal exploitant du coton. Les espaces couverts par la production du coton sont moins connus avant et après la régionalisation de Sédhiou. Les quelques données représentées sur le tableau montrent que le coton est davantage cultivé dans les départements de Bounkiling et de Sédhiou.

L'arrivée de PRIMOCA dans les années 1990 a diversifié l'agriculture. Le sésame a constitué une des alternatives du coton et de l'arachide. La culture de l'arachide est la plus importante parmi les cultures de rente de la Moyenne Casamance. Elle reste toujours dominante dans le système de la culture de rente. Sa production en superficie varie d'une saison à une autre dans les trois départements.

Figure 22: Evolution comparative de la production et de superficie de l'arachide de 2008 à 2020 de la Moyenne Casamance.



Source : DRDR de Sédhio, conception et réalisation BARRY M. A, 2020.

La figure ci-dessus montre l'évolution comparative de la production et de la superficie de l'arachide de 2008 à 2020 de notre zone d'étude. La période 2009-2010 a vu une légère amélioration de la production (42 943 T) par rapport à la saison précédente (2008-2009 : 38 568 T) jusqu'à la saison 2012-2013. Trois pics sortent de cette période d'étude, il s'agit de 2015-2016 (72 288 T), de 2016-2017 (87 289 T) et de 2019-2020 (84 573 T). La saison 2017-2018 enregistre une baisse jusqu'à 50 572 T par rapport aux trois pics. La production arachidière a très peu varié. Sa moyenne de production se situe dans les 30 000 T (2011-2012 : 30 671 T).

L'arachide participe à l'autoconsommation et est source de revenus. Malgré les difficultés de travail des différents processus (voir photos), l'arachide participe pleinement à la vie de la population. L'échange et l'interaction se font dans les marchés permanents et hebdomadaires. Le prix est fixé par l'État, les producteurs et les bana-bana viennent d'horizons divers. C'est pour cela que son prix n'est pas stable ou fixe. L'arachide est consommée sous diverses formes : huile et graines après la transformation en cacahuètes, sauce de *maffé*, *ghalakh* à base de couscous de mil et de pâtes d'arachide durant la fête de Pâques, etc.

Photo 45: Culture arachidière : récolte puis regroupement en tas



La photo a été prise dans un champ du village de Bloc, en novembre 2021. Deux personnes sont sur le tractage des bœufs. L'une assure le guide et la deuxième tient et appuie sur la houssine pour déterrer des arachides. Les autres personnes sont chargées de secouer pour séparer le sable et l'arachide et de bien ranger en tas.



La photo a été prise en décembre 2021 dans le village de Diendé. Elle est la deuxième étape qui précède le déterrement. Les arachides bien rangés en tas quelques jours plus tard et assez secs sont groupés pour former une meule.

Source : Clichés BARRY. M. A, novembre et décembre 2021.

Les deux phases sont parmi les étapes finales les plus dures de l'activité arachidière. Elles nécessitent beaucoup d'endurance et de main-d'œuvre. Dans cette zone, au mois de février, les éleveurs laissent paître les troupeaux de bœufs sans surveillance. Du coup, les paysans sont obligés d'accélérer leur travail entre décembre et janvier. C'est en cette période aussi qu'on note plus de conflits entre agriculteurs et éleveurs, particulièrement pour cause de divagation du bétail.

Le battage et le vannage sont les dernières étapes de la production arachidière. Elles s'effectuent souvent simultanément par les hommes et les femmes. Les voleurs se présentent aussi en cette période de la campagne arachidière dans les champs. La phase de semence (photo 58) est moins fatidique que les deux dernières (photo 45).

C'est durant cette période qu'on note l'arrivée de saisonniers agricoles, notamment en provenance du Fouladou (Haute Casamance). Ce sont des hommes et leur âge varie de 20 à 50 ans. Ils sont appelés *bathinae*⁵⁷ et s'organisent en petits groupes de 2 à 5 personnes. Ils descendent en général chez le chef de village et ils se désignent entre eux le chef de groupe. C'est ce dernier qui est chargé de négocier le prix de la meule et d'organiser le travail. Parfois, ils peuvent avoir des différends avec les paysans à cause de multiples engagements. Cela arrive souvent quand ils n'accomplissent pas le vannage dans les délais fixés, comme le souligne Sidibé (2005 : 254) sur un de ces répondants : « *C'est le manque de vent qui nous retient ici, ce n'est pas notre volonté* ».

La diversité du maintien des cultures sus mentionnées s'explique en partie par les effets positifs du plan REVA et de la GOANA lancés respectivement en 2006 et en 2008 sous le magistère du président Abdoulaye Wade. L'objectif était d'augmenter la production des principales cultures consommées au Sénégal (Diédhiou et *al.* 2021). L'analyse des cultures montre cela à l'échelle de la Moyenne Casamance. Le PAPSEN par le biais des équipes de recherche d'ISRA (Sénégal) et du CNR d'Italie, a joué un rôle important dans l'aménagement des vallées et l'accompagnement des acteurs agricoles.

⁵⁷ *Bathiane* : travailleur saisonnier spécialiste du battage de l'arachide. Pour plus de détails sur les pratiques, processus, acteurs de la culture arachidière, voir les travaux de Mamady Sidibé, 2005.

5.2.3 Anacardes et bananes, cultures fruitières prometteuses de développement local en Moyenne Casamance

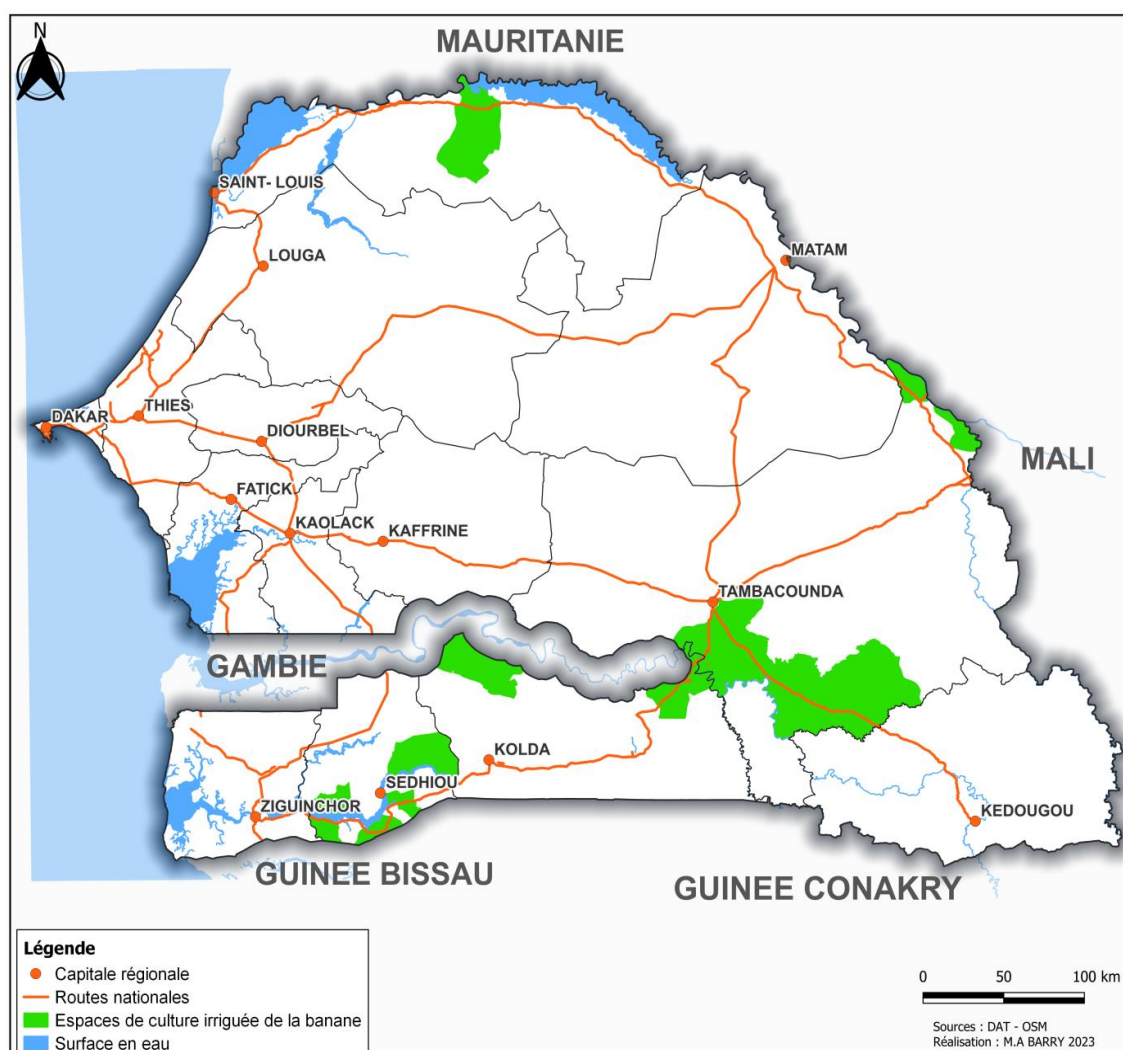
Dans cette section, nous orientons notre analyse sur deux cultures fruitières. Il s'agit des cultures de banane et d'anacarde. Le Sénégal, comme le reste des pays du Sahel, a connu des périodes de sécheresse et une baisse de la pluviométrie depuis les années 1960. Son agriculture est essentiellement dépendante de la pluie et le phénomène se répercute sur les rendements. D'où une fragilité du système de production agricole dominé par la culture arachidière. Ce dernier doit s'intensifier avec les aménagements hydro-agricoles de la vallée du fleuve Sénégal et se diversifier avec des cultures maraichères et fruitières. Celles-ci ont besoin de plus d'espace et de beaucoup d'eau. L'irrigation a été une alternative et permet de diversifier l'agriculture tout en luttant contre la pauvreté. En Moyenne Casamance, les cultures de l'anacarde et de la banane deviennent de plus en plus importantes, plus qu'ailleurs sur le territoire national.

5.2.3.1 Etude de cas de la production de bananes et leurs impacts sur le développement local en Moyenne Casamance

Le bananier est une espèce cultivée dans la zone intertropicale et au-delà « en raison d'une souplesse écologique » (Maillard, 1991 : 11). Les principales zones de production mondiale sont l'Inde, l'Équateur, le Brésil et la Chine (Gergely, Hathie et Coronel, 2014). Sa production en Afrique est timide avec des zones de productions comme la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Ghana. Ce sont les principaux pays exportateurs de bananes avec environ 600 mille tonnes exportées sur le marché européen (Gergely, Hathie et Coronel, 2014). Pour la FAO, en 2011, l'Afrique de l'Ouest fournit 51,5 % (soit 342 094 tonnes) de la banane d'origine africaine (données FAO, 2011).

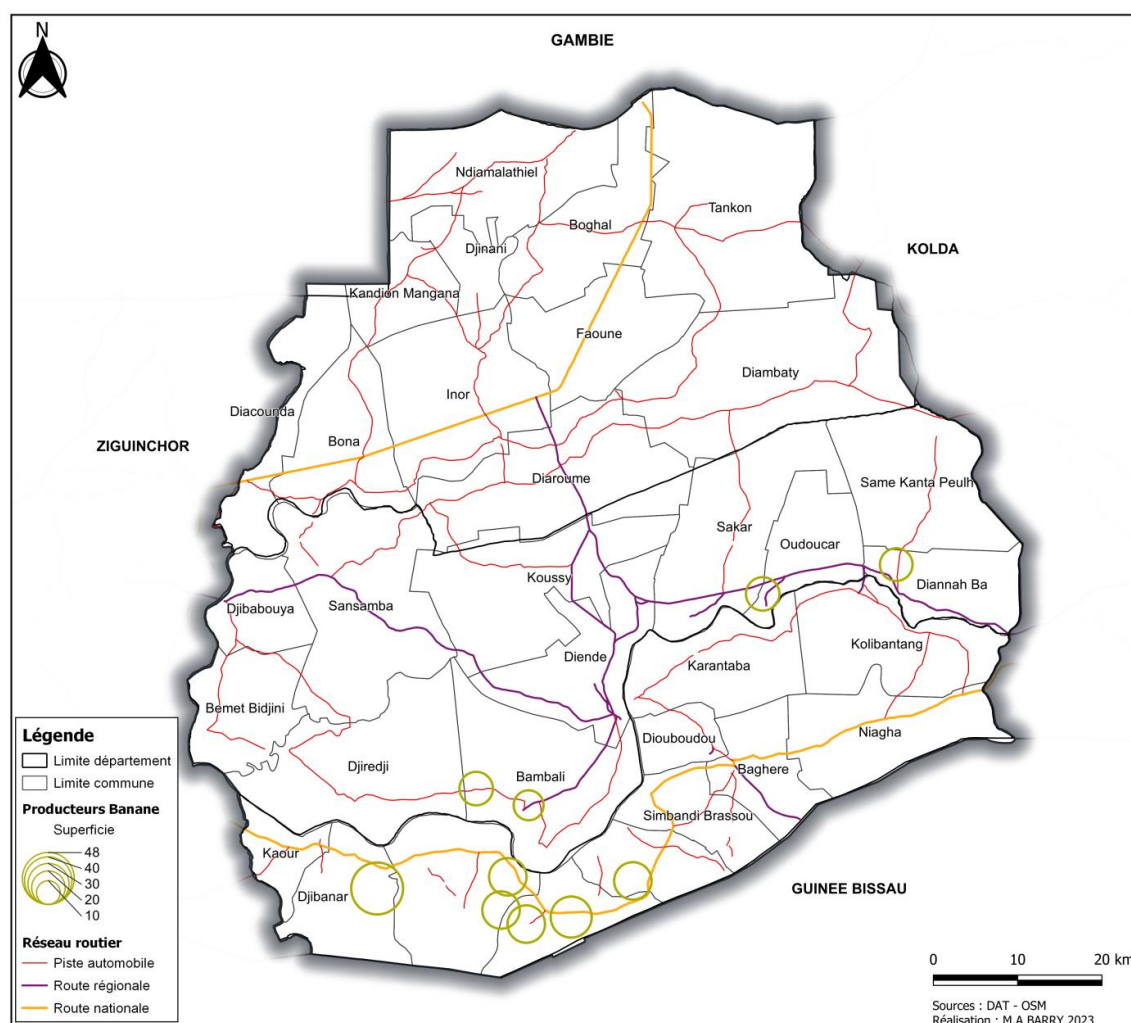
En Afrique de l'Ouest, le Sénégal se démarquait dans les années 1970-1980 avec la culture de la banane irriguée. Les principales zones de production sont la vallée du fleuve Sénégal, le Sénégal oriental, et la Casamance (Badji, 2017) (cf. carte). Dans celle-ci, la Moyenne Casamance est la principale productrice de bananes. Son premier périmètre d'exploitation de bananes fut à Saliot dans le département de Goudomp en 1967 (Badji, 2017). La filière banane joue un rôle important dans les relations ville-campagne et représente une source de revenus importante pour les paysans (Chaléard, 1996 ; Fréguin, 2005).

Carte 23: *Espaces de production de bananes au Sénégal*



Les producteurs de banane sont regroupés en Groupe d'intérêt économique (GIE). Ce dernier est un groupement de personnes partageant des ressources, des connaissances et des matériels pour favoriser le développement d'une activité. Nous avons rencontré des producteurs de banane qui sont répartis de manière inégale au cours de nos travaux de terrain (voir carte et tableau ci-dessous).

Carte 24: Répartition des producteurs de bananes enquêtés en Moyenne Casamance



C'est dans ce cadre que s'inscrit notre entretien avec monsieur M. D., président du GIE Soutoura bananeraie de Diannah Malary. L'enquête révèle qu'il s'agit d'une culture qui a commencé au milieu des années 1980. Il a commencé cette activité en 1986. La superficie du périmètre est de 19 ha, dont 17 exploitées. Le GIE regroupe 186 personnes, dont 30 femmes et 156 hommes, et dispose de crédits. Les membres viennent des villages environnants des communes de Diannah Malary, Samet Kanta et Diannah Ba. Les producteurs de banane rencontrés ont presque les mêmes variétés de banane dans leur exploitation, avec quelques particularités. La protection des sites (cf. photo) est une des particularités qui peuvent impacter la production.

Photo 46: Types de clôtures des périmètres d'exploitations de bananes de Bambali et de Soumboundou



La photo a été prise au périmètre de la bananeraie de Bambali. Elle montre la devanture et le bâtiment qui sert de bureaux et de stockage de matériel. Le site est clôturé en fils de barbelais.



La photo a été prise sur le site de la bananeraie de Soumboundou. Elle montre qu'elle est clôturée de piquets.

Le site de Bambali est mieux protégé de la divagation des animaux que celui de Soumboundou.

Source : Clichés BARRY M. A, novembre 2021.

Tableau 23: Périmètres de bananeraies enquêtés de la Moyenne Casamance

GIE	Expérience	Superficie	Superficie exploitée	Producteurs/GIE	Localités du GIE	Fédérations
Soutoura	1986	19 ha	17 ha	174 (30 femmes)	Diannah Malary, Kéréwane, Talto, Marandan, Dianna ba, Saré Souna, Samet Kante, Saré yero diao, Farine, Saré foulayel, Saré, Saré Timbi, Saré Santoula, Saré Dansa	Niani balmantineelon
Nematoulaye	1988	20 ha	16,5 ha	165 (4 puis 75 femmes)	Soumboundou, Manconoba, Taiba, Bani, Oudoucar, Koubani,	Niani balmantineelon
Kafoonin Fansato	1982	16 ha	14 ha	86 hommes	Bambaly, Kodji, Francounda Boudjimar peul, Boudjimar manding, et Bamacounda	Niani balmantineelon
Kafoonin Gnonmouto ALLAYE	1982	20 ha	14 ha	176 (47 femmes)	Nguindir, Boudhie samine, Dakabanta, Manecounda, Kinthougrou et Médina Bourama	Niani balmantineelon
Badjivale	1980	25 ha	16 ha	112 (5 femmes)	Sibana, Safane, Djimbandi, Thiéba, Simdima, Niafor, Badji et Darsalam	Balantacounda
Kogny Colo	1986	25 ha	16 ha	155 hommes	Sathioum, Samine, Kougne, Limana, Médina, Diattacounda, Niafor	Balantacounda
Do Kouwo	1984	25 ha	14 ha	77 (2 femmes)	Temento, Hamdallaye, Thiar, Limana, Diattacounda, Djibanar, Djimboucounda	Balantacounda
Noly de	1997	30 ha	15 ha	129 hommes	Kougne, Billassar, Limana, Sina, Sirou,	Balantacounda

Kougne					Bambato, Kignine, Samine et Faradianto	
Ndiama					Mangarougou, Marakissa, Djirbang, Yarang,	Balantacounda
Assadia	1987	25 ha	16,5 ha	132 (48 femmes)	Ségafoula, Fassada, Binako, Kossi Kignine,	
Saliot	1967	48 ha	36 ha	88 hommes	Djibanar, Saliot, Kounaya et Manecounda	Balantacounda

Source : enquêtes de terrain BARRY. M. A. 2021 et 2022.

Le tableau ci-dessus montre les périmètres de bananeraies de la Moyenne Casamance enquêtés. Ils sont au nombre de dix, dont quatre dans le département de Sédhiou et six dans le département de Goudomp. Les GIE de producteurs de bananes sont regroupés en associations dénommées fédérations. Il s'agit de :

- **La fédération balantacounda** : Temento, Sathioum, Sibana, Bambali, Saliot et Kougny
- **La fédération Niani Balmantineelon** : Nguindir, Malifara, Diana Malari, Soumboundou et Mangaroungou.

Les GIE s'organisent tout au long de l'année pour mener à bien leur travail. Nous avons fait l'analyse du plan d'action du GIE Ndiama ASSADIA de Mangaroungou de la campagne 2021/2022 (voir tableau). Il montre qu'à chaque mois de l'année, les acteurs du GIE ont une, voire des activités. Ces dernières sont coordonnées par des chefs de périmètre (responsable de secteur et des activités) et des pompistes (s'occupent de l'irrigation du périmètre), le commissaire au compte (chargé de la trésorerie) et le président est chargé de coordonner le GIE. Chacun d'entre eux a un ou des adjoints et le secrétaire général et son adjoint sont chargés de l'administration du périmètre bananier. Il faut souligner que la composition du bureau des GIE est fortement dominée par les hommes (cf. photo). Ces derniers se rencontrent pour faire le point à chaque trimestre et avant le démarrage d'une récolte. Le GIE assure son irrigation en panneaux solaires associés au groupe motopompe.

Photo 47: Bureau du GIE Badjivale de Sibana en réunion



Nous avons trouvé le bureau du GIE Badjivale de Sibana en réunion. Le bureau est composé essentiellement d'hommes. La discussion tournée autour des activités du GIE et de l'emprunt des panneaux solaires qui servent d'irrigation.

Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2022.

Tableau 24: Plan d'action du GIE Ndiama ASSADIA de Mangangoungou de la saison 2021/2022.

Activités	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Responsable
Apport fumier				↔									
Piquets	↔												
Niveautage	↔												
Paillage			↔										
Trouaison							↔						Chef de périmètre
Entretien GMP	↔												Chef pompiste
Réunion bureau	↔						↔					↔	Président du GIE
Contrôle trésorier		↔			↔				↔			↔	Commissaire au compte
AG	↔						↔					↔	Président du GIE

Source : enquêtes de terrain BARRY. M. A, novembre 2022.

Nos travaux de terrain nous ont permis de faire quelques analyses sur les acteurs de bananeraies de la zone d'étude. Il s'agit entre autres :

5.2.3.1.1 Typologie et profilage des acteurs bananeraies différents

Le périmètre de bananeraie de Saliot est créé en 1967 et il est le plus grand périmètre avec 48 ha. Le reste des périmètres sont créés dans les années 1980 et 1990. Le GIE Kafoonin Fansato est le plus petit périmètre avec 16 ha. La grande superficie exploitée par les producteurs est de 36 ha et la plus petite est de 14 ha.

Nos travaux de terrain, nous ont permis de répertorier 1 294 producteurs de bananes dans les deux fédérations. La fédération de balantacounda a plus d'acteurs avec 693 et celle Niani Balmantineelon compte 601 producteurs.

Le profil des acteurs intervenant dans la filière banane est différent d'un périmètre à un autre. Les GIE Saliot, Noly de Kougne, Kogny Colo et Kafoonin Fansato sont exclusivement composés d'hommes. Les six autres périmètres bananiers ont une proportion féminine très faible par rapport aux hommes. Ainsi, la répartition en genre des producteurs de bananes montre que 96,5 % sont des hommes et 3,5 % des femmes. Cela peut s'expliquer d'une part que la propriétaire terrienne et le mode d'héritage sont réservés aux hommes. Les femmes n'obtiennent de terres que celles réservées par leurs maris. D'autre part, le travail dans les exploitations bananières demande beaucoup de forces physiques. Les tranches d'âge 41-50 ans et 51-60 ans sont les plus représentées, suivies de la tranche d'âge 31-40 ans et arrivant en dernière la tranche d'âge 61 ans et plus.

5.2.3.1.2 Diversités des variétés cultivées dans les exploitations

Les deux catégories de bananes produites au Sénégal sont : la banane dessert et plantain. Les bananes dites « dessert » du sous-groupe des Cavendish (Groupe génomique AAA) (38 % de la production mondiale : FAO, 1998) sont dominantes. Dans la zone d'étude, les variétés de cultures de bananes sont au nombre de cinq : Grande-Naine, Sansarant, Cochon, Poyo, et Robista. Les trois dernières sont parmi les variétés les plus cultivées. Les variétés Grande-Naine, Sansarant, Poyo et Riobista ont l'avantage de fournir des fruits grands alors que celle Cochon est petite comme sur la photo ci-dessous.

Le tuteurage (cf. photo) à l'aide des piquets est une des techniques qu'utilisent les producteurs pour garder le poids des bananes auprès des plantes. C'est une pratique commune à l'ensemble des exploitations de bananeraies que nous avons visitées. Elle permet de retenir les bananes, car elles

prennent du poids de plus en plus jusqu'à l'arrivée de leur maturité. Les opérations de cultures du bananier qu'on peut associer au tuteurage sont nombreuses. Il s'agit entre autres, du désherbage, du fumier (bouches de vache) jouant le rôle de l'apport organique, le paillage mis autour du pied de la plante pour maintenir l'humidité, du traitement phytosanitaire pour lutter contre les insectes et les maladies.

Photo 48: Tuteurage à l'aide des piquets de la variété de Poyo dans l'exploitation de la bananeraie de Bambali



Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2021.

5.2.3.1.3 Rentabilité dépend d'un ensemble de conditions

La rentabilité varie d'une saison à une autre et en fonction des conditions de travail et climatiques. Durant notre travail de terrain, nous n'avons pas eu de données pouvant nous permettre de faire une étude comparative de l'ensemble des périmètres bananiers de la Moyenne Casamance. D'après Ndiaye et al. 2021, les producteurs du département de Goudomp s'autofinancent à 96,3 %, 2,6 % des producteurs ont accès au financement et l'intermédiation représente 1,1 %. Nous avons constaté que l'emprunt de crédit auprès des banques est très minimum et ne permet qu'à l'achat de matériels à l'irrigation. Même s'il s'effectue, c'est au nom du GIE. C'est le cas du GIE Badjivale de Sibane qui avait

contacté un prêt auprès de la banque Crédit Mutuel du Sénégal pour l'achat des panneaux solaires (cf. photo) d'un montant de 37 millions de FCFA. Ce crédit est remboursable en quatre ans.

Photo 49: *Panneaux solaires du périmètre d'exploitation de banane du GIE Badjivale de Sibane et un groupe de motopompe dans la bananeraie de Bambali*



La photo montre les panneaux solaires du GIE Badjivale de Sibane qui permettent l'irrigation. Le bâtiment derrière les panneaux solaires fait office de bureau, de réunir le personnel et de stocker le matériel.

C'est le seul périmètre qui effectue son irrigation à partir des panneaux solaires.



La photo montre le groupe motopompe de la bananeraie de Bambali dans un bâtiment. Ce dernier fait office de protection, mais à moitié couvert à cause de la toiture presque abimée. Il permet d'assurer l'irrigation du périmètre.

Source : Clichés BARRY M. A, novembre 2021 et 2022.

5.2.3.1.4 Organisation de la commercialisation de la banane

Un état des lieux est effectué dans les périmètres bananiers. En effet, les membres du GIE s'organisent à chaque fois que les bananes arrivent en maturité. Dans chaque exploitation de bananes, le chef périmètre est chargé de coordonner la cueillette pour la vente. Chaque exploitant se signale auprès de son chef de périmètre pour faire part de sa contribution à la prochaine cueillette. Celle-ci a lieu presque chaque trimestre. Ainsi, le jour de la cueillette, le secrétaire et le trésorier détiennent dans leurs mains le carnet du producteur. Ce dernier effectue sa cueillette et le transporte jusqu'au lieu de pesée. Le secrétaire et le trésorier feront l'appel à tout rôle pour le pesage.

Deux types de ventes s'organisent dont l'une est coordonnée par la fédération qui est rattachée à la GIE et l'autre se fait au bord des périmètres locaux des GIE. La vente au sein de ces derniers permet aux producteurs de recevoir leur argent dans des délais plus courts que ceux de la Fédération. En fait, les commerçants ambulants dits *bana bana* de la Casamance voire du pays et les commerçantes dans les villages environnants et de la Guinée Bissau achètent directement dans les périmètres. Ces derniers sont envahis par un ensemble de personnes et empruntent différentes infrastructures de transports (cf. photos).

Le kilogramme de la bonne qualité de bananes s'échange de 200 à 210 FCFA en fonction de la variété. Les bananes dont leur qualité sont moins bonnes (fendu, ...) s'échangent de 175 à 150 FCFA en fonction aussi de la variété. Ces dernières dépendent de la négociation entre les producteurs et les *bana bana*.

Photo 50: Jour de cueillette dans le périmètre d'exploitation du GIE Kogny Colo de Sathioum et une bicyclette comme moyen de transport dans l'exploitation du GIE Do Kouwo de Temento



Au fond de la photo apparaissent des personnes assises sous les manguiers faisant leur activité commerciale (vente d'eau fraîche, de jus, de petit déjeuner, etc.). Le tricycliste, les motocyclistes et les bicyclettes jouent le moyen de transports. Des bananes déjà pesées sont dans des bassins.



La photo montre un homme sur la bicyclette transportant des bananes cueillies dans le périmètre de Témonto.

Ce sont de petites quantités qui sont en général achetées directement dans les périmètres par les bana bana.

Source : Clichés BARRY M. A, novembre 2022.

5.2.3.1.5 Revenus et investissement des producteurs à partir de l'argent de la banane

Les revenus issus de la production de bananes sont moyens. Les études de Badji, 2017 montrent qu'un hectare a fourni environ 120 mille FCFA alors que la banane a procuré 1,5 à 1,7 million de FCFA. Les revenus du GIE Ndiama Assadia sont variables et montrent un taux positif de 2,08 % en 2011 à 5,68 % en 2016 (Ndiaye et al. 2021). Après la déduction des dépenses, un producteur régulier de banane peut gagner 150 à 200 mille FCFA par saison.

L'investissement des producteurs à partir de l'argent de la banane demande beaucoup de saisons, voire des années de travail. C'est une fois que les frais de gestion et de fonctionnement sont déduits des bénéfices que le producteur reçoit son argent. Chaque trimestre, le bureau des périmètres effectue des comptes-rendus. L'argent issu des périmètres de bananes permet aux producteurs d'assurer les dépenses quotidiennes, les frais scolaires des enfants et sanitaires des membres d'une famille, voire d'investir dans différents domaines (cf. photo). Toutefois, ils ont une activité secondaire comme le commerce et durant la saison des pluies comme paysans pour permettre de pallier les frais de la production de bananes. Rare d'entre eux font recours aux crédits auprès des banques.

Photo 51: L'investissement dans l'immobilier d'un producteur de bananes à Bambali



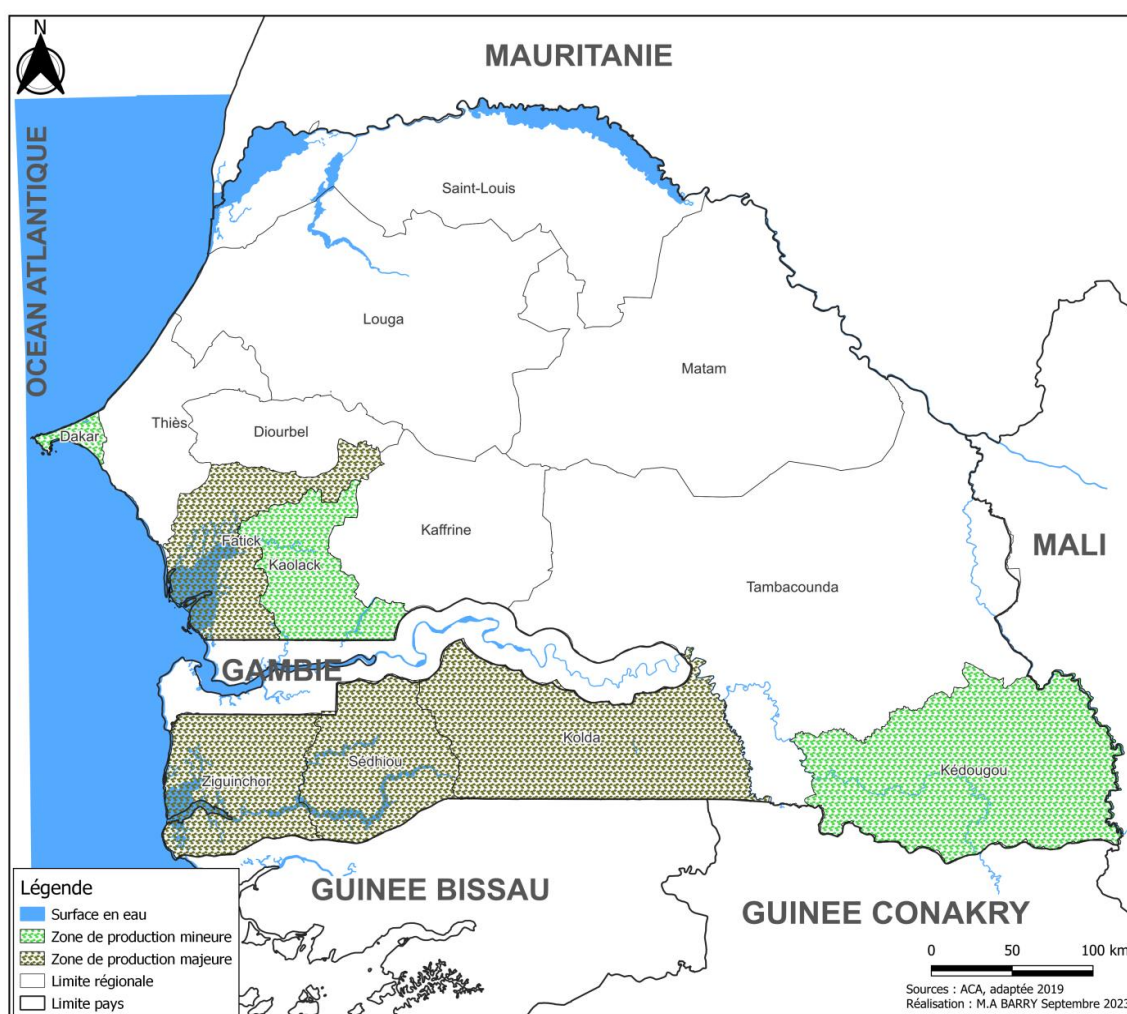
Un des investissements dans l'immobilier d'un producteur de bananes à Bambali qui se trouve sur la route principale. L'enquête nous souligne que le chantier a commencé en 2019. Ceci montre l'irrégularité des revenus issus de la banane pour investir.

Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2021.

5.2.3.2 Etude de cas de l'anacarde et leurs impacts sur le développement local en Moyenne Casamance

L'anacardier est un arbre d'origine des régions tropicales de la famille des *térébinthacées*, dont le fruit est appelé noix d'acajou. L'anacarde ou l'*Anacardium occidentale* est introduit en Afrique de l'Ouest et au Sénégal, en particulier par les colons dans le but du boisement et du reboisement (Totjssaint-Norlet, 1961). C'est par la suite qu'il va connaître de l'intérêt qu'à la fin des années 1970, avec l'appui du Projet anacardier sénégalais-allemand (PASA). Son intérêt ne se limite pas à la vocation agricole et va représenter une source de revenu importante pour les populations (Nugawela, Baldé et Poubanc, 2006 ; Ndiaye et *al.* 2017). L'activité d'anacarde crée de l'emploi saisonnier estimé à plus de 700 (PADEC, 2012). Selon ACA, 2017, à l'échelle régionale, la production de noix mobilise environ 200 000 emplois, dont 180 000 saisonniers et 20 000 permanents. Sa production est dominée essentiellement par les régions de Fatick, de Kolda, de Ziguinchor et de Sédhiou.

Carte 25: Zones de productions d'anacardes au Sénégal



Au Sénégal, la production moyenne est estimée à 28 900 tonnes en 2018 (Hien, 2019) dont 97 % sont destinées à l'exportation (PADEC, 2016). Le prix du kilogramme de noix de cajou brute n'est pas stable et peut varier plusieurs fois au cours de la saison, voire d'une année à l'autre. C'est ainsi que les deux dernières saisons (2023 et 2024), le prix d'un kg de noix d'acajou s'élevait de 350 à 800 FCFA. Sène, 2019 soulignait aussi cette augmentation en passant de 150 FCFA en 1990 à 1200 FCFA en 2017. On peut dire, d'une part, que c'est l'intérêt accordé par la forte consommation de l'amande qui fait l'objet d'intense commerce dans le monde (Aina, 1996 ; Gagnon, 1998). D'autre part, les revenus que peuvent procurer l'activité anacarde et l'emploi qu'elle génère en fonction des saisons et de l'espace de production au Sénégal.

En fonction des zones de production et des pays, il existe une diversité de variétés de noix d'acajou. L'appellation aussi dépend de la zone de production. C'est dans ce sens qu'en Casamance, nous notons une diversité de variété avec celles locales comme Ponceh et James (cf. photo).

Photo 52: Diversité des noix d'acajou en Casamance



Source : ISRA, 2013.

Au Sénégal, la proportion de ménages producteurs d'anacardes est estimée à environ 22 551, avec une population dépendante (population totale des ménages producteurs) estimée à 351 991 individus (Ndiaye, 2019 : 42). La Casamance couvre 90 % de la production nationale de noix brut (PADEC, 2016). Dans celle-ci, la Moyenne Casamance est le deuxième espace de production d'anacarde

derrière Ziguinchor. La zone d'étude a 7 092 ménages producteurs et dispose de la plus grande superficie de plantations d'*Anacardium occidentale* L. au Sénégal, estimée à 24 694 ha (IRD, 2013 et PADEC, 2014 in Ndiaye 2019 : 43). Comparé aux régions de Ziguinchor et de Kolda avec respectivement 167 pieds/ha et 187 pieds/ha, Sédhiou a un nombre important de pieds d'anacarde/ha estimé à 198 (Ndiaye et al. 2021 : 10).

5.2.3.2.1 Défis organisationnels de la filière anacarde de la Moyenne Casamance de l'échelle locale à l'échelle nationale

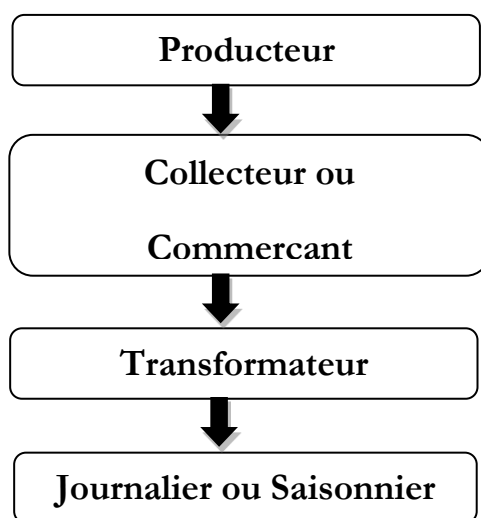
Les défis de la filière anacarde sont énormes. Les acteurs directs qui la composent sont : les producteurs, les commerçants, les exportateurs, les transporteurs, les travailleurs journaliers ou saisonniers et les transformateurs. Parmi les acteurs indirects publics et privés, nous avons les collectivités locales, l'ARD, les ONG, la Chambre de commerce d'industrie et de l'agriculture (CCIA), la Direction des eaux, des forêts, de la Chasse et de la conservation des sols, ISRA, PADEC, IRD, ANCAR et des organisations interprofessionnelles. L'ensemble des acteurs doivent travailler de manière étroite.

Le propriétaire du champ d'anacarde travaille jusqu'à l'arrivée de la maturation de son produit. Une fois que la saison commence, nous avons des intermédiaires dont l'organisation interprofessionnelle se charge d'informer les propriétaires des champs du démarrage de la campagne. L'organisation interprofessionnelle est le référent des acheteurs et des collecteurs pour trouver les produits. Il se peut aussi que les deux derniers aient pris un préfinancement auprès des grossistes pour anticiper la campagne auprès des propriétaires de champ. Comme souligné ci-dessus, le préfinancement peut s'effectuer en trocs de riz en anacarde. Les intermédiaires collecteurs et acheteurs arrivent à s'approvisionner à bord du champ auprès des propriétaires des champs. Ils connaissent bien le terrain et sont capables d'intervenir entre les différents acteurs. Les transporteurs permettent d'acheminer les produits auprès des exportateurs et jusqu'au port. Diédhiou, 2020, a décrit dans une partie de sa thèse la structuration des acteurs intervenant dans la filière anacarde de la ville de Ziguinchor. Il a répertorié l'ensemble des magasins de stockage situés sur la route nationale (RN4). La forte concentration des magasins de stockage sur cet espace s'explique en partie par l'accessibilité du pays frontalier Guinée-Bissau. Ce dernier produit de l'anacarde qui passe par le port de Ziguinchor. C'est dans celle-ci que passe aussi la majorité des noix d'anacardes produits en Casamance.

On peut dire qu'il y a une forme d'organisation moyenne à l'échelle intermédiaire et nationale. Pour vérifier ceci, nous examinons la structuration de l'organisation des acteurs à l'échelle de la région à

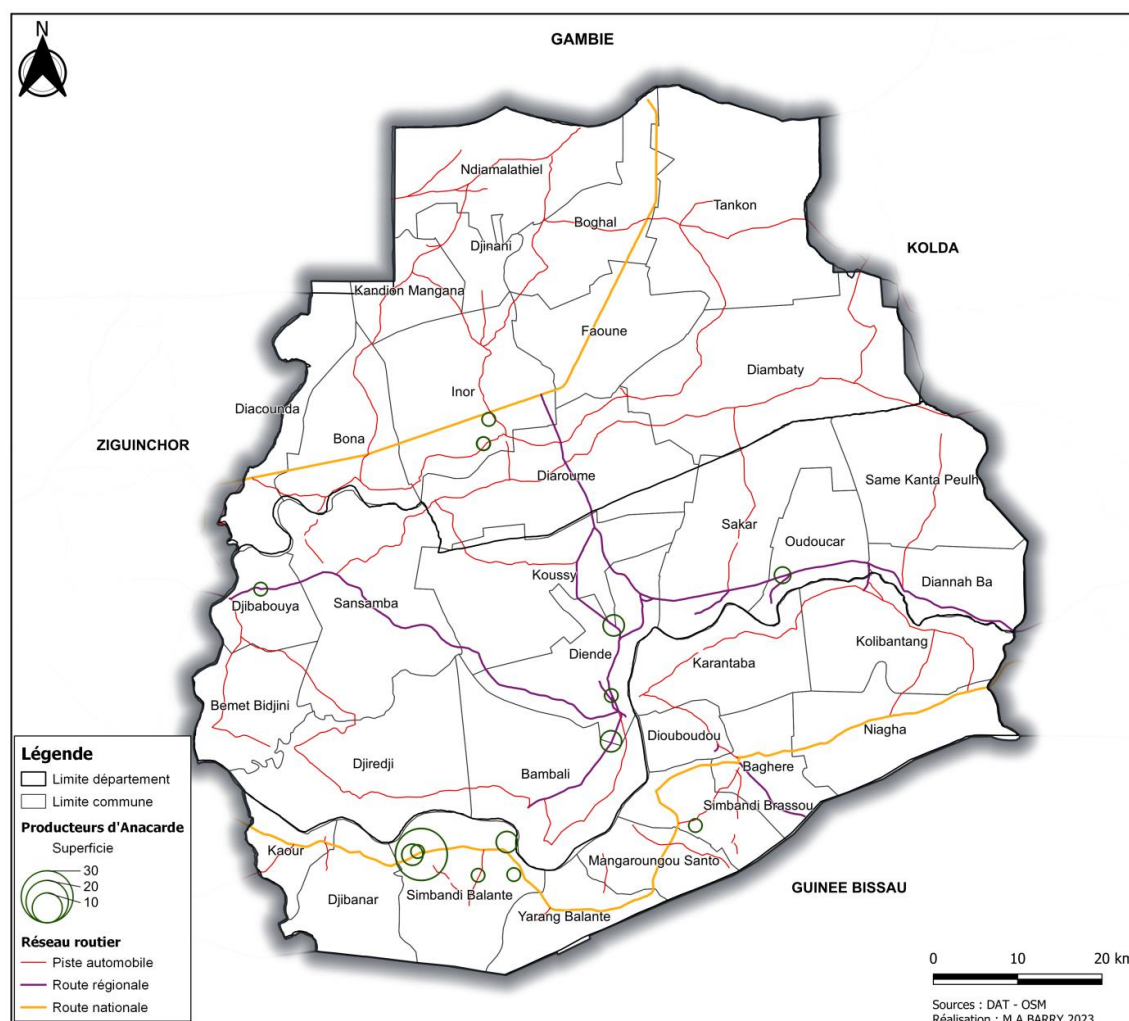
partir de nos travaux de terrain (voir carte 26). Ces derniers, nous ont permis d'établir la structuration des acteurs intervenant dans la filière anacarde sous forme de schéma ci-dessous :

Figure 23: Schéma de la structuration des acteurs intervenant dans la filière anacarde en Moyenne



Source : enquêtes de terrain BARRY. M. A, 2021 et 2022.

Carte 26: Répartition des producteurs d'anacardes enquêtés en Moyenne Casamance



Le producteur, principal acteur de fonctionnement de la chaîne de valeur de la filière anacarde

Nous analysons ici les producteurs qui se trouvent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière anacarde. Ainsi, nos travaux de terrain nous ont permis de sortir quelques analyses.

5.2.3.2.1.1 Caractéristiques socio-professionnels des producteurs d'anacardes

Les producteurs d'anacardes rencontrés sont majoritairement des hommes, 98 %. La plupart d'entre eux travaillent avec leur famille ou une personne décide de se lancer dans la production. Ils sont majoritairement des adultes de plus de 35 ans, avec des proportions variantes des enquêtés de 60 à 90 %. Ils sont majoritairement cultivateurs ou paysans et réservent une partie de leurs terres ou un champ d'un ha ou plus pour les pratiques de la culture de l'anacarde. Les producteurs n'ont pas fait d'études longues (école élémentaire), voire sont analphabètes (ni lire et écrire en français). Certains de ces derniers ont fait des études coraniques. Parmi les producteurs d'anacarde, l'ethnie balante domine avec 64 %, manding 20 %, diola 9 %, mankagne 4 %, manjack 2 % et peul 1 %.

Comme souligné plus haut, le secteur d'anacarde est dominé essentiellement par les hommes. Cela est dû d'une part, au système d'héritage et à la propriété terrienne en fonction des ethnies. D'autre part, les plantations d'anacardes se font dans les plateaux, alors que la riziculture, presque exclusivement réservée aux femmes, se fait dans les bas-fonds. L'extension des plantations d'anacardes est plus propice dans les zones de plateau (IREF-Sédhiou, 2017) et plus de 50 % des terres de ces zones sont occupées par l'anacarde (PADEC, 2016). Les bas-fonds (20 %) sont moins appropriés à la culture de l'anacarde car elle ne supporte pas les zones inondables de bas-fonds (Modeste et Louppe, 2003).

5.2.3.2.1.2 Gestion des périmètres d'exploitation

Les enquêtés nous soulignent que les périmètres d'exploitation sont acquis par héritage à 94 %, familial à 4,8 % et par achat à 1,2 %. Ce qui fait que nos enquêtes de terrain nous ont permis de savoir la superficie exploitée par les producteurs. Elle varie de 2 à 30 ha en fonction des acquisitions. L'irrigation des périmètres est faite durant la saison de sèche. Les grands travaux se font de mars à juin. Le reste de l'année est réservé à l'entretien (cf. photos) et aux autres travaux.

Photo 53: Types d'entretien de deux périmètres de plantation d'anacardes à Saliot et à Bassaf



La photo a été prise non loin des marres de Bassaf en avril 2020 dans la commune de Koussy. Elle montre que le périmètre est un peu clôturé à l'aide des piquets et des fils barbelés.



La photo a été prise à Saliot en novembre 2022 et montre un champ d'anacarde qui n'est pas clôturé. Il est proche d'une piste empruntée régulièrement par les populations. Le périmètre est défriché pour libérer au pare-feu et anticiper les risques de feu de brousse. Cette pratique permet de faciliter l'accès aux produits lors de la récolte.

Source : Clichés BARRY M. A, avril 2020 et novembre 2022.

Nous avons recueilli le témoignage de monsieur D., producteur d'anacardes du village de Simabandi Balante. L'enquête pratique cette activité depuis 1998 et dispose d'une superficie d'exploitation de 2 ha. Il travaille avec sa famille et ne dispose pas de crédit auprès des banques. L'activité s'effectue d'avril à juin durant la saison sèche (hors pluie). Sa vente s'effectue par tonnage et en détail. Les acheteurs viennent de Ziguinchor et de Dakar. Ce sont des « *bana bana* », haalpulareens et maures. Les difficultés qu'ils rencontrent : les prix de vente sont fixés par les acheteurs. Il ne dispose pas de magasin de stockage, la chaleur et l'attaque des termites. Pour ne pas perdre son produit, il est obligé de vendre à des prix dérisoires. Les produits non vendus sont destinés à la consommation. L'organisation de la filière anacarde par l'ensemble des acteurs et services étatiques permettra de mieux prendre en charge ces problèmes. Voici les propos de monsieur D. : « *Les acheteurs (haalpulareens, maures, ...) nous donnent du riz à la saison des pluies et nous échangeons avec de l'anacarde. Ils nous donnent un sac de 50 kg de riz qu'on paie à la saison d'anacarde par deux sacs d'anacarde de 50 à 70 kg* ». C'est-à-dire que les commerçants font le troc avec les producteurs. Mais nous notons une différence d'échange entre les acteurs dans la mesure où ce ne sont pas les mêmes quantités récupérées par les commerçants. C'est-à-dire, en faisant ce troc, les producteurs d'anacardes perdent. La quantité donnée par les commerçants n'est pas la même récupérée auprès des producteurs en termes de quantité de noix d'acajou. En plus, comme souligné plus haut, le prix n'est pas stable par rapport au sac de riz qui ne subit pas variation en une saison. Le prix d'un kg de riz brisé coûtait 315 FCFA en 2021 (Service régional de commerce de Sédhiou, 2021) alors que le prix d'un kg d'anacarde peut varier en cours d'une saison de 300 à 700 FCFA et plus.

5.2.3.2.1.3 Financement et revenus issus de la vente de la noix d'acajou

L'accès au crédit par les producteurs d'anacardes reste limité. Les institutions bancaires, particulièrement la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS) un des financiers du secteur agricole, octroient peu de crédits aux agriculteurs du fait de la garantie du statut foncier de leur plantation. Le foncier est souvent source de conflit et demande beaucoup de démarches administratives. Les producteurs préfèrent se limiter à leur moyen. Grâce à leur famille, ils parviennent à s'organiser pour bien mener leur saison de la production d'anacardes.

C'est au début des années 1980 que l'on assiste à la structuration d'une production nationale. Il s'agit de la société de décorticage des noix d'anacarde du Sénégal (SODENAS) en 1986, le principal acteur chargé de coordonner la production jusqu'à la commercialisation. Le marché de l'anacarde va être libéralisé en août 1986, mais ne restera pas longtemps. En fait, la SODENAS ne sera pas entendue à travers sa politique de libéralisation d'achat et de prix, car elle n'arrivera pas à assurer la coordination

de la production et de l'achat. Le Sénégal occupe la 15e place du pays producteur de noix brutes au monde et la 7^e en Afrique (Sarr, 2002). Les sociétés SODENAS, EL BASR et Tamaro avaient des contrats liés avec des importateurs indiens (République du Sénégal, 2002).

Quelques variables jouent sur le revenu des producteurs, à savoir la taille des plantations, leur rendement et le prix de la vente de la noix (Ndiaye, Charahabil et Diatta, 2021). Le transport des produits du périmètre à la maison joue aussi sur les revenus. La plupart des enquêtés ont des moyens de transports limités à savoir la motocycliste, la bicyclette et les charrettes (ânes et bœufs). Certains commerçants ou *bana bana* se déplacent directement dans les périmètres pour acheter. Ce qui peut jouer sur la variabilité des prix. Certains producteurs vendent leur produit en début de saison (mai) pour ne pas les perdre et d'avoir plus d'espace de stockage pour les prochains produits.

5.2.3.2.2 Collecteur ou Commerçant, acteur intermédiaire de l'organisation de la cueillette de filière anacarde

Le commerçant permet de rassembler les noix d'acajou d'une localité à une localité. En général, la personne connaît bien le terrain et les producteurs. Ces derniers jouent aussi le rôle de collecteur ou de commerçant dans cette zone. En fait, ils travaillent avec l'ensemble des acteurs de la filière anacarde. Le collecteur ou le commerçant est l'acteur intermédiaire entre les producteurs et les exportateurs.

Après avoir fini de collecter les noix d'acajou, les collecteurs ou commerçants font aussi office de transporteurs. En effet, ils connaissent bien le terrain et leur position leur permet de payer par le biais des exportateurs et de fixer le prix d'achat de la noix d'acajou auprès des producteurs. C'est pour cela que le prix d'achat au kilogramme varie à tout moment de la saison. Le collecteur peut aussi être un commerçant qui fait l'achat des noix d'acajou comme une activité secondaire. En général, la personne confie la gestion de sa boutique à un de ses parents, voire sa femme. Ils sont la plupart d'entre eux des Peuls ou des Maures, tous originaires respectivement des Républiques de la Guinée Conakry et de la Mauritanie. Le commerçant travaille soit à son propre compte, c'est-à-dire, il finance sa campagne d'anacarde par ses fonds. C'est le cas de K. D., commerçant à Marsassoum. Il nous souligne que : *« j'effectue l'activité du commerce d'anacarde que pour trois mois, au risque de ne pas perdre mes produits. Il y a beaucoup variation de prix durant la saison »*. Le collecteur peut établir aussi un contrat verbal avec un exportateur. Avec ce dernier, il reçoit un préfinancement qui lui permet de se procurer la noix d'acajou directement dans le champ du producteur. À la fin, il récupère une commission une fois que les avoirs sont acheminés au niveau des magasins de stockage de l'exportateur.

5.2.3.2.3 Journalier ou Saisonnier, un acteur fragile mais important dans la chaîne de valeur de la filière anacarde

Les journaliers ou saisonniers sont des travailleurs moins vus de la chaîne de valeur de la filière anacarde. Ils travaillent du début jusqu'en fin de saison. En effet, les producteurs recrutent des saisonniers ou des journaliers pour le défrichage et la clôture des champs, comme le montrent les photos ci-dessus. Il y a aussi des charretiers qui proposent des services de transport des noix d'acajou. La saison de l'anacarde emploie un bon nombre de personnes de genre différent. Le journalier ou saisonnier travaille du matin au soir (10 h-18 h) en fonction de la disponibilité du produit. Le travail de l'anacarde demande de la force et des efforts physiques. Le travail des hommes consiste à faire de la manutention et du mixage, c'est-à-dire à transporter, au chargement et au déchargement des sacs qui peuvent peser 70 à 80 kg. Les femmes sont chargées de trier et de mettre en sacs des noix sèches. Nous avons constaté presque les mêmes pratiques à Ziguinchor durant les années 2013 et 2014 sur la RN 4 dite la 54. À chaque campagne d'anacarde, des femmes et des hommes viennent travailler dans les entrepôts qui s'y trouvent.

5.2.3.2.4 Transformateur, un acteur primordial dans la chaîne de valeur pour donner une nouvelle image de la filière anacarde et booster le développement local

Dans cette sous-section, nous examinons des unités de transformation de la noix d'acajou de la Moyenne Casamance. Dans celle-ci, le département de Goudomp et particulièrement la commune de Simbandi Balante est l'une des grandes exploitantes d'anacardes (Kantousan, 2019). Ainsi, nous avons rencontré deux transformateurs d'anacardes dans le village de Simbandi Balante. Ils sont membres des :

5.2.3.2.4.1 GIE DIACOUNDA

Monsieur D., est président du GIE Diacounda et du conseil d'administration de PADESS des unités de transformation de la Casamance. Il est contrôleur général et membre du bureau de l'interprofession de la filière anacarde. Il est marié et père de quatre enfants scolarisés de l'élémentaire au collège. Monsieur D., est de l'ethnie peul et âgé d'une quarantaine d'années. Il est formateur et dispense des cours au niveau des centres de formations de CRETEF de Ziguinchor, du centre professionnel de CFTP de Fanda, du lycée agricole et technique de Bignona.

Au début, c'était un projet qui soutenait les prometteurs et par la suite, le GIE a bénéficié de l'unité de transformation. Le projet a duré 3 ans (2010-2014) et après, le GIE n'a pas eu de l'appui et travaille

avec les moyens du bord. Il travaille avec sa famille, d'où la dénomination du GIE Diacounda. Ce dernier est créé en 2014. Il regroupe 23 membres, tous de Simbandi Balante, dont 12 femmes. L'organigramme est formé comme suit : président, secrétaire, trésorier et les autres sont des adjoints. Le GIE fait de la collecte, de la transformation et du conditionnement et travaille durant toute l'année. Même pendant la collecte, il y a certaines personnes chargées de faire le conditionnement et la transformation. Le GIE dispose d'un jardin d'anacarde de plus de 30 ha et la matière première vient de ce jardin.

Le GIE est présent un peu partout, par le biais de son président. Ce dernier souligne qu'il se déplace et l'année 2020, il a été sollicité pour faire une formation dans une unité de transformation à Bissau. Il profite lors des foires nationales et internationales pour nouer des collaborations et échanger sur l'amélioration de la qualité des anacardes, entre autres.

Il note qu'il prend des journaliers en période (avril-mai et juin) de forte production. Le kilogramme du produit fini est vendu à 7 000 FCFA et le GIE fournit des marchés nationaux et internationaux (France, Hollande et Autriche). Monsieur D., nous résume la procédure d'une partie de leur travail. Il s'agit de faire la collecte dans les plantations, puis nous acheminons les noix dans les chambres de conditionnement. Nous effectuons la cuisson à l'aide du four à hauteur de 400 kg par 2 heures. Nous terminons par le décorticage et l'emballage des amandes. Nous proposons diverses variétés d'amandes, à savoir en miel, moringa et épicées. Tout dépend de la commande des clients.

Nous avons eu la visite de l'ambassadeur du Canada au Sénégal en 2015, l'ONUDI et ANOE en 2021, ISRA, le service des mines, l'Agropole sud ; etc. Parfois, nous recevons des élèves et des étudiants pour s'imprégner du métier et de la pratique de l'entrepreneuriat. Monsieur D., souligne, avoir rencontré le ministère de l'Agriculture du Sénégal dans le cadre des réunions en groupe, mais pas de manière individuelle.

Les principales difficultés que nous rencontrons sont la disponibilité de la matière première. Celle-ci est parfois trop chère et le kilogramme peut augmenter jusqu'à 675 FCFA. Nous avons acheté une machine de décorticage d'un coût estimé à 1 million 800. Nous avons sollicité la Senelec depuis 6 mois pour l'installation de l'électricité, mais elle tarde jusqu'à présent. L'utilisation des machines électriques devait améliorer notre production et nous permettre d'utiliser moins les machines à manuel. Mais celles-ci ont plus de précision que celles électriques. L'enclavement cause énormément de problèmes et de déplacements. Nous réalisons plus nos activités à partir de Ziguinchor, comme les patentes. C'est un manque à gagner énorme pour la région Sédhiou. En une journée, on peut effectuer 4 déplacements Simbandi-Ziguinchor et une fois Simbandi-Sédhiou. Les collectivités de l'axe de la RN 6 jusqu'à Tanaff ont plus de connexions avec Ziguinchor que Sédhiou.

Dans le futur, l'objectif du GIE est de quitter la base de l'unité manuelle à une unité de transformation industrielle. On est en train d'étudier cela pour dépasser ce stade.

Photo 54: Décortiquage et séchage de noix d'acajou du GIE Diacounda de Simbandi Balante



La photo montre le séchage des noix d'acajou à terre. C'est l'étape qui succède à la cuisson avant le décortiquage.



La photo montre l'étape de décortiquage des noix d'acajou à l'aide d'un matériel manuel. Il consiste à prendre la noix et à la mettre entre la pince et à appuyer jusqu'à ce que la noix s'écrasse.

Source : Clichés BARRY M. A, novembre 2021.

5.2.3.2.4.2 GIE BALANTACOUNDA MULTISERVICES

Monsieur M., est président du GIE Balantacounda Multiservices et est de l'ethnie balante. Il est marié et père de 7 enfants scolarisés du primaire au collège. Il fut adjoint au maire de Simbandi Balante 2000-2009. Il souligne qu'au niveau national, ils ont mis en place un bureau de l'interprofession de la filière cajou en 2020 reconnu au niveau national et international dont le siège se trouve à Ziguinchor. Le président est monsieur B. K., de Kolda et monsieur D., est le premier vice-président de l'interprofession et est président des transformateurs de la Casamance (zone sud). Il a travaillé durant 5 ans à la bananeraie Sibana et a abandonné ce travail pour rechercher d'autres alternatives.

Il s'est lancé dans la filière anacarde d'abord dans la production en 1996. C'est après avoir quitté Dakar qu'il a demandé à la famille de lui octroyer un champ de 2 ha et demi et c'est en 2000 qu'il a commencé la récolte. Il s'est posé une question : *la production d'anacardes est destinée à quoi ?* Sa réponse : *j'ai eu l'information, c'est destiné à la consommation, à l'alimentation et c'est comme ça que je me suis lancé dans la transformation.* Pour lui, il y avait un premier projet qui est arrivé dans la zone du nom Entreprise Group. C'est après qu'il se soit lancé dans la formation et en 2003, qu'il a mis en place la structure pour faire de la transformation avec sa propre matière. En même temps, avec le conseil des gens, il décide de s'organiser en GIE Familial du nom de Balantacounda Multiservices composé de 4 personnes. Dans ces démarches de l'implantation de l'unité de transformation, il a fallu avoir le terrain d'un coût estimé à 600 000 FCFA, après avoir un compte dans une banque qui travaille avec le partenaire. L'apport nous a coûté une somme de 4 600 000 FCFA avant que le partenaire ne vienne mettre ces fonds. C'est un projet canadien qui nous a appuyés dans la construction du bâtiment et quelques matériels. Étant de l'équipe municipale, il n'a rien eu pour soutien. À un moment, il a démissionné du bureau de l'équipe municipale. Pourquoi avez-vous démissionné ? Sa réponse : la politique ne va pas avec mon travail et les politiciens utilisent la population. Le préfet et monsieur le maire ont visité son unité pour préparer un éventuel passage du président lors de sa tournée dans la région de Sédhiou. Malheureusement, la visite n'a pas eu lieu.

Dans l'année, son GIE travaille 6 à 8 mois et tout dépend de la disponibilité de la matière première. La saison 2018-2019, ils ont travaillé 11 mois grâce à une prestation de services. Nous avons eu un partenaire national qui nous avait mis à disposition de la matière première pour une prestation. Durant la saison, on emploie 18 personnes dont 98 % sont des femmes. Nos partenaires de la France et de l'Italie achètent la matière première et nous faisons une prestation de transformation. En même temps, nous vendons dans ces marchés internationaux avec nos propres productions et au niveau national et local. Actuellement, il travaille avec toute la famille et emploie une main-d'œuvre. La saison 2020-2021 était bonne, car nous avons produit 8 T. Les deux dernières années, la pluviométrie a été abondante.

Monsieur M., utilise des motocyclistes pour transporter sa matière première des champs à son unité de transformation.

Monsieur M., et son équipe rencontrent des difficultés dans leur travail. Son unité ne dispose pas de crédit auprès des banques. Il nous souligne une lenteur administrative après le dépôt des dossiers, car pour lui, la production d'anacardes est une période bien déterminée d'avril et de mai. Durant ces deux mois, si un transformateur ne parvient pas à avoir la matière première, il serait difficile de faire la saison. Il nous souligne qu'une année, la banque Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) l'a appelé au mois d'août pour prendre un financement. Monsieur M., n'a pas pris le financement, car pour lui, ce mois n'est pas opportun pour trouver de la matière première. Cause pour laquelle il n'a jamais travaillé avec une banque. Mais il note qu'à l'arrivée des Indiens, la concurrence est rude avec eux. Ils viennent avec des milliards et achètent la presque totalité de la matière première. C'est pour cela qu'il ne peut pas concurrencer avec les Indiens et il se débrouille avec leurs propres productions. Pour lui, l'accès au financement constitue le grand problème. Pour faire tourner les machines, il faut au moins 750 à 800 kgs. Or, le prix de la noix d'acajou augmente chaque année et en 2022, le kilogramme est à 750 Fcfa. Il estime que pour avoir une bonne saison, il faut avoir un demi-milliard pour fonctionner minimum à 10 sur 12 mois. Monsieur M., suggère une ligne de crédit adaptée à la filière anacarde. C'est-à-dire de faire un prêt long d'1 à 2 ans qu'il juge plus intéressant et permettra aux transformateurs de travailler durant toute l'année. Les prêts des banques ne durent que 6 mois, alors que la transformation, c'est pour toute une année. Il juge aussi une défiance du système de stockage des noix d'acajou, car ils n'ont pas assez d'espace pour les stocker.

La production et la transformation des noix d'acajou a permis à monsieur M., d'agrandir l'unité et les recettes de l'anacarde permettent aussi d'assurer les besoins de l'éducation et de la santé, les prises en charge de sa famille. Ils scolarisent et encadrent ses enfants dans l'école catholique privée du village. Les employés parviennent à couvrir certains de leurs besoins à partir de l'anacarde.

Les projets dans le futur consistent à investir dans l'agrandissement de l'unité et à investir dans la production. Il a acheté 3 ha de terres nues en 2020 avec les économies de la transformation. Si la ligne électrique fonctionne correctement, il doit recruter 45 personnes. Les partenaires internationaux commencent à s'intéresser au bureau de l'interprofession et ils croient, car la filière est convoitée par beaucoup de partenaires et des projets dont leur principal plan d'action ou activité principale est l'anacarde. Le bureau interprofession du cajou du Sénégal avait organisé à Dakar du 18 au 21 septembre 2023 par le biais de l'Alliance africaine d'acajou (ACA) la 17^e conférence annuelle de la filière anacarde ayant pour thématique « *Durabilité dans l'industrie du cajou africain : évaluer le chemin parcouru et les perspectives d'avenir* ». Il ajoute que la transformation est un métier et c'est aux bénéficiaires d'être sérieux dans leur travail.

Nous avons fini l'entretien en faisant la visite de quelques parties de l'unité de transformation de monsieur M. Nous avons vu beaucoup de matériels (cf. photos) qui nous semblent très intéressants dans la transformation de noix d'acajou. Mais celle-ci nécessite une quantité importante de matière première pour les faire fonctionner. Nous constatons que la machine est couverte d'une bâche. Monsieur M., nous signale que pour faire fonctionner la machine, il faut une quantité importante de noix d'acajou. C'est le même constat que nous avons fait à l'entrée à gauche de l'unité de transformation, où nous avons trouvé une trieuse de la noix d'acajou exposée au sol sans protection.

Photo 55: Deux machines électriques de transformation de la noix d'acajou du GIE Balantacounda Multiservices de Simbandi Balante



La photo montre la machine électrique permettant de casser les noix d'acajou. Après l'étape du cassage, le tapis convoie les noix d'acajou jusqu'au séparateur, puis les amandes tombent d'un côté et des coques de l'autre côté. Les noix d'acajou qui ne parviennent pas à se séparer de leur coque continuent le chemin pour sortir d'un autre côté.



La photo montre le four qui permet de chauffer les amandes cassées à partir de l'électricité. Le four prend d'une quantité de 500 kg en un coup. L'unité en dispose deux fours, mais le second est alimenté par la coque des noix.

Source : Clichés BARRY M. A, novembre 2022.

Photo 56: Amandes de noix d'acajou et des coques du GIE Balantacounda Multiservices



La photo montre les coques dans un seau après la séparation avec les noix. Elles ne sont pas jetées, car elles sont utilisées pour alimenter le second four que nous n'avons pas pu visiter.



Après le passage au four, les amandes vont passer à l'étape d'enlèvement des pellicules. Les femmes interviennent plus sur la finition de l'amande déjà décortiquée. Elles vont procéder aux tris et à la mise en sacs ou à l'emballage.

Source : Clichés BARRY M. A, novembre 2022.

En fin de visite de l'unité de transformation, comme étant le président et qu'il connaît la filière anacarde de la Casamance, particulièrement de la région de Sédhiou, nous sommes revenus sur sa vision sur les unités et la disponibilité des données. Il nous souligne : *« Le problème ne consiste pas avoir le matériel, mais la maîtriser. Il y a eu une unité appuyée par un Américain, la première année, il a perdu 8 T et c'est comme ça que l'usine est tombée en faillite. Beaucoup d'unités sont disparues faute de maîtrise de la transformation. Les promoteurs arrivent, construisent et ne demandent pas si le bénéficiaire a une maîtrise sur la transformation et le savoir-faire. Il y a beaucoup d'unités qui ne donnent pas, la bonne information, c'est pour cela qu'il est difficile d'avoir des données. Si tu vois, en Casamance, il y a plus de 20 unités, mais au fond, la moitié ne fonctionne pas. Il y a des unités ayant bénéficié de la construction et depuis que l'initiateur du projet est parti, elles n'ont pas caché une noix. Étant président, je demande à beaucoup de transformateurs, qu'est-ce qui se passe ? Tu as transformé combien de kg ? Dire où se situe le problème pour chercher des solutions. Sur la structure de gestion, il faut se rapprocher auprès des personnes ayant fait des études en gestion ».*

Ce témoignage de monsieur M., montre qu'il y a un problème de suivi et de gestion des unités de transformation de la noix d'acajou dans l'espace d'étude. Nous notons un manque d'implication des autorités locales dans les filières bananes et anacardes. Celles-ci sont porteuses et créatrices de l'emploi et de booster le développement local de la Moyenne Casamance. Les marchés de ventes et les partenaires existent et la main-d'œuvre et les espaces de production sont présents. Il suffit d'accompagner les acteurs agricoles dans le cadre de formations, d'appuis financiers et de matériels pour qu'ils pratiquent correctement leurs activités. Les deux unités de transformation fonctionnent correctement par rapport aux autres qui n'existent que par nom. Elles doivent être prises en charge et accompagnées dans le court et moyen temps par les autorités locales et l'État du Sénégal.

5.3 Le secteur agricole soutenu par des centres de formations et ONG

Le secteur agricole de la Moyenne Casamance est soutenu par quelques acteurs de développement, en l'occurrence les projets et programmes, les centres de formations et les ONG, entre autres.

Le PADESS, le PADERCA, le PADEC, la SODAIC, la SOMIVAC, le PAPSEN, l'ANIDA, le Projet d'appui à la réduction de la migration à travers la création d'emplois ruraux au Sénégal (PACERSEN), la DRDR, l'ISRA, l'IRD et la Coopérative agricole de Diendé (COOPAD) sont les démembrements de l'État présents en Casamance et particulièrement en Moyenne Casamance qui appuient les acteurs agricoles. Tous ces projets et programmes sont appuyés par le biais d'une coopération entre l'État du Sénégal et ceux d'Italie (le PAIS), d'Autriche (EWA), de Belgique (Eclasio' et le Fonds belge de survie :

FBS) et USAID FEED THE FUTURE (initiative des États-Unis contre la faim et pour la sécurité alimentaire dans le monde) en relation avec le KAWOLOR (agriculture pour la nutrition du Sénégal).

C'est à partir des expériences menées dans les régions de Matam, Kolda, Kédougou, Tambacounda et du département de Bakel du projet USAID Yaaajeende (mot pulaar qui signifie abondance, prospérité ou croissance) que ce dernier a décidé de faire son extension. Le projet collabore avec les ministères de l'Agriculture, de la Santé et de l'Action sociale, de l'Élevage. Ainsi, KAWOLOR⁵⁸ est venu à Sédhiou, localisé dans le quartier de Santassou. Il intervient sur l'élevage, la production horticole, l'autonomisation des femmes, l'agro-entreprise, la gouvernance de la sécurité alimentaire et l'accès aux services financiers et à l'eau. À côté de l'horticulture, la production céréalière (riz, mil, maïs et sorgho) constitue le deuxième volet d'intervention de KAWOLOR. La durée du projet est de cinq ans (2018-2022) et les salariés sont de nationalité sénégalaise. Ces derniers sont au nombre de 26, dont 14 staffs, 07 chauffeurs et 05 prestataires. Leur méthode de travail consiste à la formation et la mise en œuvre des activités agricoles, des enquêtes de terrain et des réunions trimestrielles.

La coopérative agricole de Diendé (COOPAD) est gérée par monsieur M. M⁵⁹ âgé de 37 ans et marié à une femme. Il est de l'ethnie manding et parle des langues pulaar, wolof, manding et français. Il est instruit et diplômé en Gestion et Comptabilité, Marketing et Gestion des ressources humaines et une formation en ligne en Gestion des ONG. La COOPAD est créée le 30 mai 2007 dans le cadre d'un projet qui fut signé entre EWA et la Coopération autrichienne. Elle intervient dans les communes de Bambali, Djirédi, Diendé, Koussy, Sakar, Oudoucar, Diannah Ba, Samékanta et de Diannah Malaré et avec 5 526 membres, dont 3 178 hommes, 2 128 femmes et 220 regroupements. Les conditions d'adhésion sont libres, mais il faut résider dans la zone d'action, être âgé d'au moins 18 ans, jouir de ses facultés mentales, 7 000 FCFA de droit d'adhésion par individu et 10 000 FCFA par groupement, se munir de 4 photos d'identité et de 2 copies de la CNI. La COOPAD a pour objet de consolider les offres de services aux membres pour favoriser leur autonomisation et améliorer leurs moyens de subsistance et la formation professionnelle. L'ONG belge Eclisio' et le Fonds belge de survie (FBS) sont venus se joindre à EWA dans l'exécution du PADER en avril 2006, apportant des ressources supplémentaires au profit des partenaires bénéficiaires du programme. Elle est affiliée au RESOPP depuis 2008 et intervient au niveau de 8 régions : Louga, Sédhiou, Saint Louis, Thiès, Fatick, Kaffrine, Tambacounda et Kaolack. Le PRIMOCA, le PADERCA, le PADEC, l'IRD et les ONG canadiennes et américaines comme USDA sont les principaux partenaires des filières anacardes et bananes en Moyenne Casamance. Le PRIMOCA et le SODEFITEX (coton) sont parmi les premiers partenaires ayant appuyé le monde rural sénégalais dans leurs activités agricoles et à mettre en place les premières pistes rurales.

⁵⁸ Entretien le 03 novembre 2021 à Sédhiou avec monsieur F. Formateur Groupement Travailleur Citoyen.

⁵⁹ Entretien le 20 avril 2020 à Diendé avec monsieur M. M. gérant de la COOPAD.

Depuis 2019, les périmètres d'exploitations bananières des GIE Soutoura et Nématoulaye de la fédération Niani balmantineelon bénéficient de l'appui du Projet Femmes Agriculture Résiliences (FAR) par le biais du partenaire canadien, CECI (Change des vies) et de la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI). Le projet FAR vise à améliorer le bien-être et la résilience des ménages agricoles face aux changements climatiques dans les régions de Kolda, Tambacounda et Sédhiou, à travers l'intensification des cultures irriguées de riz, de la banane et des légumes. Dans les deux périmètres bananiers, le projet FAR a démarré par l'expérimentation des variétés de bananes Robusta, Naine, et Poyo en juillet 2021 avec le matériel végétal de Vitro plants. Les variétés sont sur une superficie de 0, 123 ha avec 264 nombres de vitro plants. La salle de classe dénommée Champ école paysan (voir photo GIE Soutouta) est gérée par AIC-EFH-ENTREPRENARIAT. Ce sont les mêmes caractéristiques dans le GIE Nématoutalaye de Soumboumdou avec une superficie de 0, 16 ha et 602 nombres de vitro de plants. Cette initiative du projet FAR permettra aux acteurs de la filière banane de se former sur leur métier et de diversifier leur culture.

Photo 57: Aménagement d'une salle d'apprentissage et de pépinières de bananes du projet FAR dans le GIE Soutoura



La photo montre la salle de classe qui permet l'apprentissage en langues locales des producteurs de bananes du GIE Soutoura. Nous apercevons aussi de nouvelles variétés de bananes en cours d'expérimentation.

Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2021.

Conclusion chapitre V

Ce chapitre a permis de montrer les quelques caractéristiques agricoles de la Moyenne Casamance. Celle-ci a diverses activités agricoles qui sont composées d'un ensemble d'acteurs. Ces derniers travaillent surtout de manières traditionnelles. Malgré l'appui des projets, des programmes et des ONG, le secteur agricole de la région de Sédhiou a une insuffisance d'infrastructure. C'est pour cela que la production agricole est moins compétitive à l'échelle internationale. La consommation se fait essentiellement au niveau des marchés locaux nationaux et avec quelques exportations en anacarde. En revanche, les producteurs agricoles parviennent à subvenir à leurs besoins à partir de leurs activités. Ils sont paysans et pratiquent de l'agriculture hivernale, du maraîchage et de petits commerces comme seconde activité.

La logique est qu'on consolide les acquis des programmes et des projets agricoles. Cela permettra de faire une agriculture diversifiée et durable. Pour atteindre l'objectif de celle-ci, il est nécessaire d'améliorer les pratiques agricoles et d'essayer d'intégrer de nouvelles variétés qui sont capables de s'adapter aux conditions pédologiques et hydro-climatiques de la Moyenne Casamance. C'est ainsi que dans le chapitre suivant nous questionnons deux installations agricoles.

Qu'en est-il de l'AAJAC de Faoune ? Quelles méthodes et programmes agricoles ont pu suivre le DAC ? Ce dernier s'est-il inspiré ou pris connaissance des aménagements faits par le PRIMOCA dans le SEFA ? Que peut-on tirer de l'installation du DAC de SEFA ?

CHAPITRE VI : PLACE DE L'ETAT DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL EN MOYENNE CASAMANCE

Les différentes politiques agricoles lancées par l'État depuis l'indépendance jusqu'à présent sont dans le but d'améliorer le secteur agricole. Malgré quelques initiatives par des projets de développement et des ONG, le secteur agricole rencontre des difficultés.

Ainsi, dans un premier temps, nous montrons les potentialités économiques de la Moyenne Casamance qui sont parmi les facteurs de l'interaction villes-campagnes. Cette interaction est faite par l'ensemble des acteurs et à l'origine de la dynamique des espaces urbains et ruraux. Dans un deuxième temps, pour montrer cette interaction, comme l'État principal acteur, les collectivités locales jouent un rôle important dans la dynamique des espaces urbains et ruraux, et une association qui intervient d'une échelle régionale importante. Dans un troisième temps, il sera question de souligner les contraintes freinant l'agriculture et le développement local en Moyenne Casamance.

6.1 Dynamique et interaction villes-campagnes pour un développement local

6.1.1 Des activités économiques fragiles en Moyenne Casamance

6.1.1.1 L'élevage pour les besoins alimentaires

Au Sénégal, une famille sur trois possède des animaux domestiques. L'élevage constitue un moyen de subsistance. L'élevage est une réalité sociale et économique omniprésente et multiforme au Sénégal. Selon Magrin et *al.* 2011, l'élevage au Sénégal se décompose en trois types : un élevage pastoral, un élevage agro-pastoral et un élevage intensif. L'activité d'élevage est plus pratiquée dans la vallée du fleuve Sénégal. En Casamance, l'élevage de bovins, d'ovins et de caprins se développe petit à petit. C'est plus en Haute Casamance que la filière élevage est développée avec une dominance d'élevage laitier.

L'élevage constitue un secteur important en Moyenne Casamance en termes d'actifs occupés et de revenus générés. L'élevage de petits ruminants dans les concessions peut constituer les ventes durant la « fête du mouton » « Tabaski ». L'aviculture traditionnelle et l'aviculture semi-intensive (poulets de chair, canards) sont un des secteurs qui se développent. Les personnes se regroupent en GIE ou de manière individuelle pour pratiquer cet élevage. L'aviculture est une activité économique rentable. Elle constitue la principale source d'approvisionnement durant les fêtes de fin d'année, la fête de Pâques et la fête de Ramadan. Les bovins sont utiles pour les labours des champs (cf. photo) dans les zones rurales.

Photo 58: Tractage à partir des bœufs lors de la semence de l'arachide dans le village de Karantaba



La photo prise dans le village de Karantaba de la commune de Diendé. Elle montre le tractage à partir des bœufs lors de la semence de l'arachide. L'homme en bonnet rouge est chargé d'assurer la bonne direction des bœufs. Celui de derrière contrôle et surveille la quantité de l'arachide disponible dans le semoir.

Source : Cliché BARRY M. A, juin 2020.

Nous avons rencontré un jeune entrepreneur de 30 ans, monsieur. O⁶⁰ dans le village de Bloc de la commune Diendé. Monsieur O. est originaire de Ouagadougou (Burkina Faso) et a fait des études en hydraulique. Monsieur O., est marié, sans enfant et il est ouvrier en hydraulique et son entreprise se trouve à Dakar.

Avant d'arriver au Sénégal, monsieur O., était au Niger vers 2002-2003. Il était dans un centre de formation de football (Kandiadji Sport). Par la suite, il est retourné au Burkina Faso. C'est en 2005 qu'il est arrivé au Sénégal en bus de Ouagadougou à Dakar. Il a financé seul son voyage. À Dakar, il était chez son oncle et a séjourné dans quelques villes sénégalaises, en l'occurrence Tambacounda, Fatick et Kolda, avant d'arriver dans le village de Bloc. Il déménageait pour son travail. Il y a maintenant 5 ans que monsieur O. est à Bloc village et en a profité pour acheter un terrain d'1 ha. C'est dans ce dernier qu'il a construit sa maison et pratique le maraîchage et l'élevage (voir photo). Il dispose d'un puits pour mener ses activités aussi bien en saison des pluies que durant la saison sèche.

Les clients de O., sont principalement les commerçants du village et ceux des villages environnants. Pendant les fêtes religieuses, il écoule ses produits sans difficulté. Il envisage de faire l'élevage de moutons et de porcs. Les principales difficultés que rencontre monsieur O., sont la livraison de la marchandise, l'accès à l'eau et les aliments pour nourrir son cheptel. En ce qui concerne le financement, il indique : « *Quand on est étranger, c'est compliqué d'avoir du crédit, quand tu es seul bon... Je n'ai pas reçu de visite de la part du chef de village, on est seul...* ».

⁶⁰ Entretien le 26/04/2020.

Photo 59: Domaine de l'élevage et de jardinage de M. O., à Bloc village



La photo montre l'espace de jardinage clôturé de monsieur O., dans le village de Bloc. Le puits assure l'irrigation et les futs et les bidons permettent le stockage l'eau pour l'irrigation.



L'aviculture est une des activités d'O. Les poulets sont dans des enclos et sont séparés en compartiments. Les poulets qui apparaissent sur la photo sont arrivés en vente.

Source : Clichés BARRY M.A, avril 2020.

Selon le Directeur de la direction régionale de l'élevage de Sédhiou, les principales difficultés rencontrées dans le secteur de l'élevage sont : les feux de brousse, l'insuffisance de forage, le vol de bétails, des maladies comme le charbon symptomatique, la pêche de petits ruminants et la fièvre aphteuse. C'est difficile de se lancer dans le secteur de l'élevage sans un capital financier suffisant, comme l'indique l'entretien de Monsieur O.

6.1.1.2 Un tourisme en faveur des activités culturelles

La région de Sédhiou a un potentiel touristique inexploité. Elle dispose des ressources naturelles (végétation, fleuve, faune, ...) et du patrimoine culturel et historique et des équipements d'hébergement. Les sites touristiques constituent un lien de développement local. La Moyenne Casamance a des sites et des monuments historiques et culturels. C'est le cas de « Faradala », l'île aux diables et « la palmeraie » de la commune de Sédhiou et des auberges dans les communes de Médina Wandifa et de Goudomp. Le Fort Pinet Laprade représente un patrimoine historique et culturel. Chaque commune organise des événements culturels. C'est le cas des journées culturelles mandingues de Sédhiou dont B. M. DAFPE (maire de Sédhiou 1990-2009) est le promoteur de la première édition en 1989. Elles ont une dimension sous-régionale ouest-africaine. Elles méritent une mise en valeur, notamment dans le cadre de l'éco-tourisme. Ce dernier est défini par UICN, 2022 comme : *« un voyage effectué en pleine nature dans le but délibéré de comprendre l'histoire naturelle et culturelle de l'environnement, en prenant soin de ne pas altérer l'intégrité de l'écosystème mais de créer des opportunités économiques qui rendront la préservation des ressources naturelles rentables financièrement pour les habitants de la région »*. L'espace d'étude peut s'appuyer sur les potentialités de son espace naturel et les activités culturelles pour développer son secteur touristique. C'est dans ce sens que nous avons des espaces (cf. photo) qui furent fréquentés par des hommes religieux. Nous avons aussi des activités artisanales qui continuent d'être pratiquées jusqu'à nos jours (voir annexe 5).

Les collectivités locales respectives de ces deux espaces doivent maintenir et perpétuer ces types d'activités. Elles peuvent solliciter les services d'aménagement pour une meilleure prise en charge des espaces. Ils ont un rôle important à jouer sur le patrimoine culturel et peuvent participer à l'attractivité des touristiques et booster le développement local.

Photo 60: Le Yowou de Diattacounda (Source d'eau, lieu de passage d'Elhadj Omar) à Diattacounda



Nous avons le Yowou de Diattacounda (source d'eau, lieu de passage d'Elhadj Omar). On y voit des adolescents et des adultes qui s'y peignent. Pour rendre l'espace plus attractif, la Municipalité a aménagé une petite clôture.

Source : Cliché BARRY. M. A, novembre 2021.

Nous avons rencontré un réceptionniste de l'hôtel *Banta Batoo Lodge*, monsieur S., (entretien le 15/04/2020). Il est âgé de 30 ans et appartient à l'ethnie diola. Il a fait ses études à l'université Assane Seck de Ziguinchor. Il est originaire de la ville de Ziguinchor et est recruté depuis le 26 septembre 2018. Il travaille 4 à 5 jours par semaine et le propriétaire de l'hôtel s'appelle M. DIALLO, basé à Kolda.

L'hôtel emploie 15 salariés, dont 7 contractuels et 8 journaliers. Ces derniers viennent essentiellement des localités proches, dont Diendé et Séfa. Les contractuels viennent de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou. L'hôtel dépend peu des infrastructures publiques, car il dispose de ses propres infrastructures : des panneaux solaires, un mini-forage et des groupes électrogènes.

L'hôtel est ouvert toute l'année et accueille aussi bien des clients nationaux qu'internationaux. La grande saison touristique est de janvier-avril. Parmi les étrangers qui fréquentent le plus l'hôtel, on note des Français, des Espagnols. Parmi les nationaux, nous avons les salariés des ONG, en l'occurrence KAOR, USAID et des entreprises comme SONATEL et SENELEC. Ils viennent pour participer à des séminaires qui durent un jour, voire une semaine. L'hôtel loue une partie de son établissement pour des cérémonies culturelles (mariage).

Le secteur du tourisme de la Moyenne Casamance connaît des difficultés liées à l'enclavement. Le seul aéroport de la zone d'étude se trouve dans la commune de Diendé. On note aussi une faible promotion et des initiatives d'activités et d'infrastructures touristiques du fait de l'absence d'agences de

tourisme. La perception du tourisme comme phénomène d'acculturation, un manque d'organisation des acteurs et le phénomène de la crise casamançaise sont aussi des facteurs handicapants.

6.1.1.3 Une pêche de type artisanale

Au Sénégal, il existe deux types de pêche : la pêche industrielle et la pêche artisanale. Cette dernière est la plus développée en Moyenne Casamance. La présence du fleuve Casamance, du Soungrougrou et des Belongs permet la pêche.

Les espèces de poissons pêchées sont différentes (ilapies, ehtmaloses, mulets, otolithes, trachinotes, brochets, etc.) et de crustacés (crevettes et crabes). Les prises sont vendues au niveau du marché local, mais aussi écoulées vers les grands centres urbains, surtout la crevette au niveau de Ziguinchor et de Kolda.

Le secteur est fortement marqué par la présence d'étrangers investissant dans la pêche, mais également dans le financement des pêcheurs autochtones. Ainsi, en 2013, le Service régional de la pêche continentale de Sédhiou a souligné dans son rapport que les acteurs de la pêche se chiffrent à 4 600 individus en 2012 contre 4 198 en 2011. La répartition par département fait ressortir 53 % des acteurs à Goudomp (soit 2 416 pêcheurs), 35 % à Sédhiou (soit 1 630 pêcheurs) et 12 % à Bounkiling (soit 554 pêcheurs). En fait, ce pourcentage s'explique par la présence du fleuve Casamance et les nombreux affluents dans les départements de Sédhiou et de Goudomp, ainsi que dans le département de Bounkiling.

L'analyse du tableau ci-dessous des acteurs de la pêche selon la nationalité montre que les Sénégalais sont dominants avec 4 052 acteurs (88,1 %) suivis des Maliens avec 533 acteurs (11,6 %) et des Bissau-Guinéens avec 15 acteurs (0,3 %). L'absence de nationalité bissau-guinéenne dans les départements de Sédhiou et de Bounkiling peut s'expliquer par la proximité de la frontière avec le département de Goudomp et la présence de l'ethnie balante. C'est l'une des ethnies qui s'active le plus dans ce secteur.

Leur forte capacité financière leur permet un grand contrôle sur les activités de pêche. L'essentiel de la production est soit transformée sur place, soit directement exportée vers leur pays d'origine. Ce phénomène, bien que contribuant à la dynamisation du secteur économique local et à la création d'emplois, se traduit cependant par un renchérissement des prix du poisson sur le marché pour les ménages.

Tableau 25: Répartition des pêcheurs par départements et par nationalité

Départements	Nationalités			Total	Pourcentage
	Sénégalaise	Maliennne	Bissau-Guinéenne		
Boukiling	536	18	0	554	12 %
Goudomp	2 198	203	15	2 416	53 %
Sédhiou	1 318	312	0	1 630	35 %
Total	4 052	533	15	4 600	100 %
Pourcentage	88,10 %	11,60 %	0,30 %	100 %	

Source : Service Régional de la Pêche Continentale de Sédhiou, 2013.

Dans la presque totalité des marchés, on trouve des vendeurs qui s'activent dans la vente de poissons et de crustacés. Avec les moyens disponibles, ces derniers les achètent auprès des demi-grossistes qui s'approvisionnent dans les espaces urbains. C'est le cas d'un jeune vendeur que nous avons rencontré devant sa maison familiale. R. B., âgé de 27 ans, habite à Bloc Village et est instruit jusqu'au collège. Il travaille de 8 h à 18 h 30 et est fourni par un demi-grossiste de Bignona. Ce dernier vient chaque deux jour avec une quantité estimée à 42 kg. Ces clients viennent du village Bloc et ceux des villages environnants. Pour mener son activité, il s'autofinance et parvient à gagner sa vie. Les difficultés qu'il rencontre sont le manque de moyens financiers et de réfrigérateur (voir photo) ou de congélateur pour stocker ces invendus du jour. Pendant la saison sèche, la qualité des poissons se détériore vite. Il compte demander de l'aide auprès de sa famille pour mieux pratiquer son activité.

Photo 61: Espace d'un vendeur de poisson à Bloc village



La photo montre un réfrigérateur rempli de poissons recouverts de glaçons et un bol contenant des légumes d'un client. Avec la chaleur, les glaçons permettent de conserver les poissons le temps de la vente.

Source : Cliché BARRY M. A, mai 2020.

6.1.1.4 Etude de cas de trois villages de la Moyenne Casamance

Lors de notre premier travail de terrain, nous avons décidé de comparer trois villages : Koussy, Diendé et Bloc. Diendé et Koussy sont les capitales communales. L'objet de l'étude est de voir les services disponibles dans chaque collectivité. Les trois villages font partie des villages les plus peuplés des communes de Diendé et de Koussy. Le village Bloc fait partie de la commune de Diendé.

La commune rurale de Diendé fut l'arrondissement du même nom qui regroupait la commune rurale de Koussy et Bloc Village. Avec le découpage administratif, Diendé et Koussy sont devenues des communes avec l'adoption d'un nouveau code général des collectivités locales matérialisé par la loi n° 2013-10 du 19 décembre 2013 modifiée, qui abroge et remplace les lois n° 96-06 et 96-07.

La population de la commune de Diendé est estimée à 14 110 habitants (ANSD, 2016) et compte 22 villages avec 7 hameaux (PDC de Diendé, 2017-2022). L'ethnie manding et la religion musulmane sont les plus dominantes. Les principales activités de la population de la commune de Diendé sont essentiellement orientées vers le secteur primaire, c'est-à-dire l'agriculture, l'élevage, la pêche. La saison sèche est plus longue que la saison des pluies (juin-octobre). Elle dispose d'une forêt classée à Mandina Findiféto estimée d'environ 1 107 ha.

La commune de Koussy a presque les mêmes caractéristiques biophysiques, mais ne dispose pas de fleuve. Les rares marres se trouvent dans le village de Bassaf. Ils tarissent en saison sèche. Elle dispose de deux forêts classées, localisées dans les villages de Takoun et de Bari avec des superficies estimées d'environ respectivement de 7 000 ha et de 17 000 ha (PDC de Koussy, 2019-2023). La commune de Koussy dispose de 28 villages et d'une population estimée à 9 894 habitants (ANSD, 2018). Elle a une diversité ethnique avec une légère domination des peuls et l'islam est majoritaire avec près de 94 %, suivi de la chrétienté à 4 % et de 2 % d'autres croyances (PDC de Koussy, 2019-2023).

Les trois villages sont parmi les plus peuplés de leur zone. Selon les statistiques de la population de la commune de Diendé, le village de Bloc compte 1 326 habitants et le village de Diendé est à 1 835 habitants (Plan triennal d'investissement de la commune de Diendé, 2021-2023). En 2018, la population de la commune de Koussy est estimée à 9 894 habitants (ANSD-RGPHAE, 2018). En revanche, cette étude montre les acteurs et les types d'activités que nous avons eu à recenser dans les villages de Diendé, de Koussy 1 et de Bloc. Les trois tableaux ci-dessous montrent qu'on trouve presque les mêmes types d'activités dans les villages d'étude avec une proportion inégale. Le village de Koussy 1 est plus équipé en termes d'activités et a plus d'acteurs de développement que les villages de Diendé et de Bloc. Même si Diendé est une capitale communale, il reste tout de même moins équipé que le village de Bloc. Dans l'artisanat, on trouve plus d'hommes que de femmes. En revanche, dans le secteur de la restauration, les femmes occupent la première place et les hommes sont rares, voire absents. Les femmes sont dominantes dans le secteur du commerce dans les villages de Diendé et de Bloc. Dans le village de Koussy 1, elles sont moins représentatives dans le secteur du commerce du fait de la présence des hommes dans les boutiques (alimentaire et quincaillerie).

Cette étude montre que les femmes sont présentes dans les différents secteurs de développement. Elles sont plus présentes dans le commerce que dans les autres secteurs. En fait, cela peut s'expliquer par la moindre force physique que peut demander le secteur et l'attention pour le commerce. Elles développent plus leurs activités dans les boutiques alimentaires, cosmétiques, poissonnerie, coiffure, etc. Les hommes, quant à eux, sont présents dans le secteur de l'artisanat, en l'occurrence menuiserie, mécanique, soudeur, etc. Les travaux champêtres et l'élevage font une forte présence des hommes. Les femmes sont plus dans le commerce avec la vente du lait et des cacahouètes. Elles sont présentes dans le maraîchage pratiqué généralement derrière les cours maisons et dans les mares (voir photo).

Tableau 26: Les acteurs de développement et types d'activités recensés dans le village de Diendé

		Personnes recensées		
Types d'activités		Homme	Femme	Total
Artisans	Menuisier, Couture, Mécaniciens, Cordonniers, Coiffeur, Soudeur	16	2	18
Petite restauration	Tangana, Service Petit déjeuner	0	7	7
Commerce	Boutique alimentaire, boutique quincaillerie, produit cosmétique, boulangerie, bougerie, poissonnier	6	17	23
Divers	Moulin à mil, poste de transfert d'argent interne	4	0	4
Total				52

Source : enquête de terrain de BARRY M. A, avril 2020.

Tableau 27: Les acteurs de développement et types d'activités recensés dans le village de Koussy¹

		Personnes recensées		
Types d'activités		Homme	Femme	Total
Artisans	Menuisier, Couture, Mécaniciens, Cordonniers, Coiffeur, Soudeur	18	4	22
Petite restauration	Tangana, Service Petit déjeuner	0	6	6
Commerce	Boutique alimentaire, boutique quincaillerie, produit cosmétique, boulangerie, bougerie, poissonnier	32	12	44
Divers	Moulin à mil, poste de transfert d'argent interne	3	1	4
Total				76

Source : enquête de terrain de BARRY M. A, avril 2020.

Tableau 28: Les acteurs de développement et types d'activités recensés dans le village de Bloc

		Personnes recensées		
Types d'activités		Homme	Femme	Total
Artisans	Menuisier, Couture, Mécaniciens, Cordonniers, Coiffeur, Soudeur	15	1	16
Petite restauration	Tangana, Service Petit déjeuner	0	5	5
Commerce	Boutique alimentaire, boutique quincaillerie, produit cosmétique, boulangerie, bougerie, poissonnier	18	20	38
Divers	Moulin à mil, poste de transfert d'argent interne	2	0	2
Total				61

Source : enquête de terrain de BARRY M. A, avril 2020.

Photo 62: Un jardin clôturé des femmes dans les mares du village de Bassaf de la Commune de Koussy



Un des types de jardinage pratiqué par les femmes dans les marres de Bassaf de la commune de Koussy. Elles cultivent du piment, de l'oseille, du gombo, de la salade, etc. Elles sont obligées de clôturer leur jardin pour éviter que les animaux pâturent dans le jardin.

Source : Cliché BARRY M. A, mai 2020.

6.2 Les élus locaux peu impliqués dans l'économie locale

Les collectivités locales de la Moyenne Casamance respectent plus ou moins la parité. C'est plus au niveau des adjoints maires qu'on observe cette parité. Parmi les collectivités locales de la zone d'étude que nous avons enquêtés, l'ensemble des maires sont de genre masculin et ont deux à quatre adjoints en fonction de la démographie de la commune. Ils ont un adjoint et c'est la deuxième personne, adjointe au maire. Le maire, les adjoints et les secrétaires municipaux sont plus de 95 % des enseignants et ont les niveaux moyens et secondaires. Le rare niveau supérieur est de 0,1 % et enseignant dans une institution universitaire se trouve dans la commune de Simbandi Brassou et 4,9 % des adjoints aux maires ont le niveau primaire. Du fait de cette fonction et de leurs déplacements, ils ne sont présents que les après-midis, voire moins, dans leurs hôtels de ville.

Les textes et les lois de la décentralisation sont moins maîtrisés. Les domaines de compétences transférés aux collectivités locales ne sont pas tous à la hauteur des élus. C'est-à-dire que ces derniers ont du mal à comprendre les domaines de compétences et à les prendre en charge. C'est ainsi que les élus locaux sollicitent l'ARD de Sédhiou pour des séminaires et des formations dans le domaine de la décentralisation. L'ARD et ses partenaires aident les élus locaux dans leurs programmes de développement. C'est le cas du travail effectué par l'ARD du projet PAICODELS. Ce dernier a pour objectif de prendre en considération la dialectique migration-développement dans leurs planifications. Les migrants doivent être pris en considération dans la planification (un des neuf domaines de compétences). C'est ainsi que la production de bases de données sur les migrants doit donner lieu d'étroites collaborations avec l'ensemble des acteurs locaux.

Avec les quelques économies locales développées ci-dessus, les élus locaux de la Moyenne Casamance garantissent peu leur durabilité. En fait, peu de collectivités locales de la zone proposent des offres d'emploi à leur population. Cela s'explique en partie par de faibles industries, voire inexistantes. Les quelques emplois proposés par les élus au sein de leurs collectivités sont le ménage et quelques réhabilitations des hôtels de ville et le ramassage des ordures. Ce dernier s'effectue plus dans les communes dites urbaines. C'est dans ce sillage que les images ci-dessous montrent le service de l'Unité de coordination de la gestion des déchets solides (UCG) en collaboration avec la municipalité de Sédhiou effectuant le ramassage des ordures ménagères dans quelques quartiers de la ville de Sédhiou. Il faut souligner que ce travail s'effectue plus dans les artères. Le ramassage des ordures ménagères à l'intérieur des quartiers s'effectue plus en charrettes. En revanche, dans la région de Sédhiou, les municipalités n'ont pas de chaîne de tri et le service de collecte de déchets ménagers n'est pas complet.

Photo 63: Service de collecte de déchets ménagers dans quelques quartiers de la commune de Sédhiou



La photo a été prise dans le quartier de Montagne de la commune de Sédhiou. Elle montre un camion de ramassage des ordures ménagères. Nous observons aussi des passants à bicyclette, à pied et en moto.



Sur cette photo apparaissent des personnes. La femme habillée en ti-shirt jaune est en train de balayer et l'homme en bonnet rouge ramasse les ordures à l'aide de la bourette. Ils s'activent au nettoyage de la rue qui longe le service de la Senelec et le palais de la justice du quartier de Santassou de la commune de Sédhiou.

Source : Clichés BARRY M. A, décembre 2021.

Le recyclage et la valorisation des déchets restent problématiques au Sénégal et particulièrement en Moyenne Casamance. La mise en place d'un système de collecte efficace doit être mise en place sur l'ensemble des collectivités. Cela doit passer par l'aménagement d'un espace dans chaque quartier et la dotation de poubelles avec l'implication des chefs de quartiers et des populations pour éviter des dépôts d'ordures sauvages.

Les collectivités locales de la zone d'étude n'ont pas assez de ressources. Celles-ci viennent essentiellement des FDD et des FECL, comme souligné dans la deuxième partie. Les gares routières et les marchés permanents et hebdomadaires permettent aux collectivités locales de collecter quelques taxes. C'est pour cela que les budgets disponibles sont orientés dans le fonctionnement et ne permettent pas d'investissement ni de créer de l'emploi. Les coopérations nouées avec d'autres collectivités et l'investissement des migrants font partie des recours et des appuis des collectivités locales pour répondre à quelques besoins de la population locale.

6.3 Quelques investissements de l'Etat et associations agricoles dans l'espace rural de la Moyenne Casamance

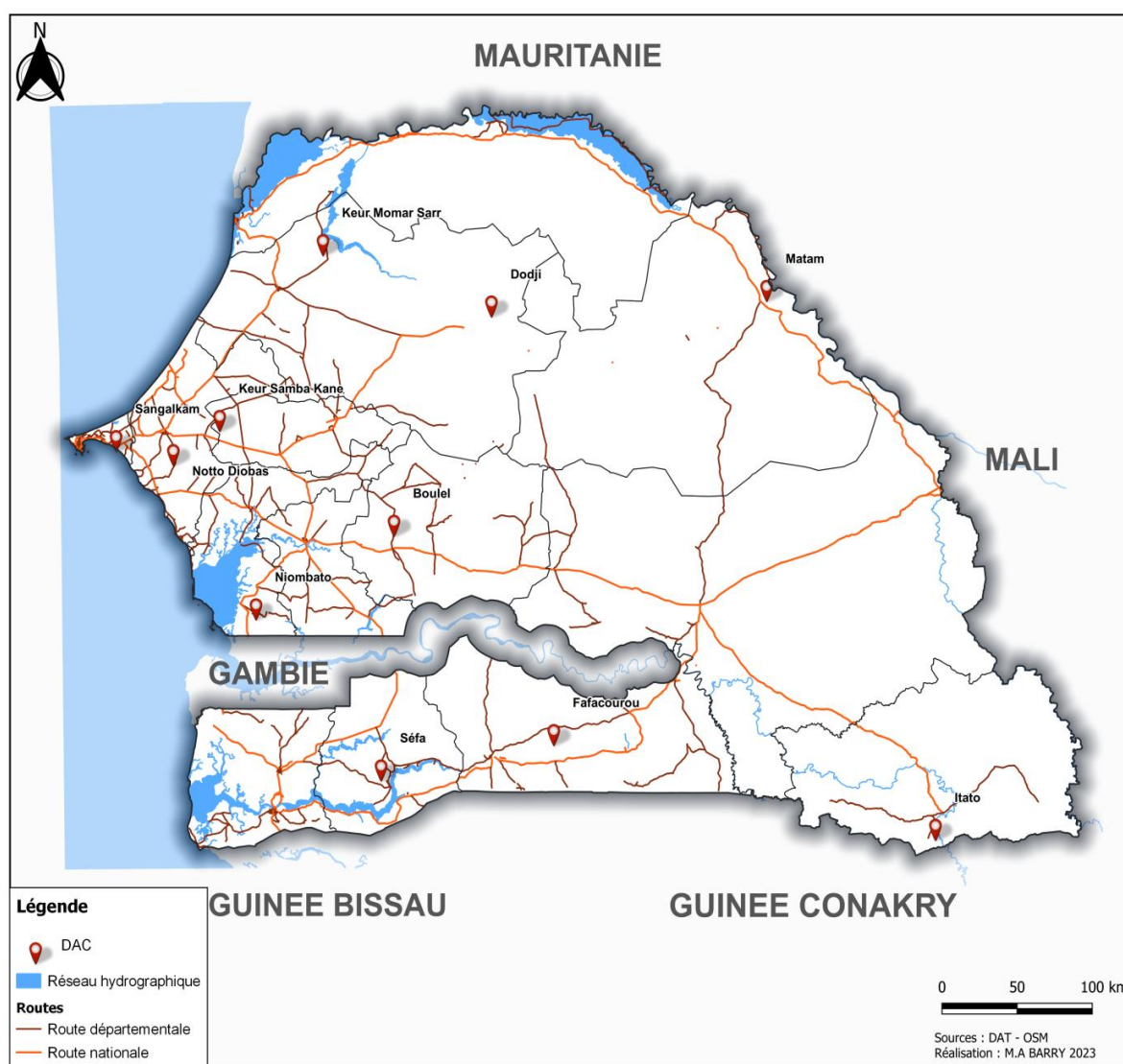
Dans cette section, nous faisons l'analyse de deux études de cas, dont le premier est le DAC de Séfa et le second est l'AAJAC de Faoune.

6.3.1 Etude de cas du DAC de Séfa

6.3.1.1 Bref rappel historique du PRODAC

C'est en 2014 que le gouvernement du Sénégal a sorti le décret 2014-498 portant sur la création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Programme national des domaines agricoles communautaires (PRODAC). Ces derniers sont au nombre de onze : Séfa (région de Sédhiou) ; D'ltato (région de Kédougou) ; Salgalkam (région de Dakar) ; Keur Momar Sarr (région de Louga) ; Matam ou Fouta (région de Matam) ; Keur Samba Kane (région de Diourbel) ; Notto Diobas (région de Thiès) ; Fafacourou (région de Kolda) ; Boulol (région de Kaffrine) ; Niombato (région de Fatick) et Dodji (région de Louga) (cf. carte).

Carte 27: Domaines agricoles communautaires (DAC) du Sénégal



L'investissement du PRODAC est estimé à 29 600 536 000 F CFA pour une durée de cinq (2014-2018). Le PRODAC est géré par le ministère de la jeunesse, de l'emploi et de la promotion des valeurs civiques et des représentants de comités interministériels qui font partie du pilotage (voir l'article 6 du décret). Les DAC ayant démarrés en 2014 sont ceux de Keur Momar Sarr, de Notto Diobas et de Séfa et les autres ont suivi les années suivantes.

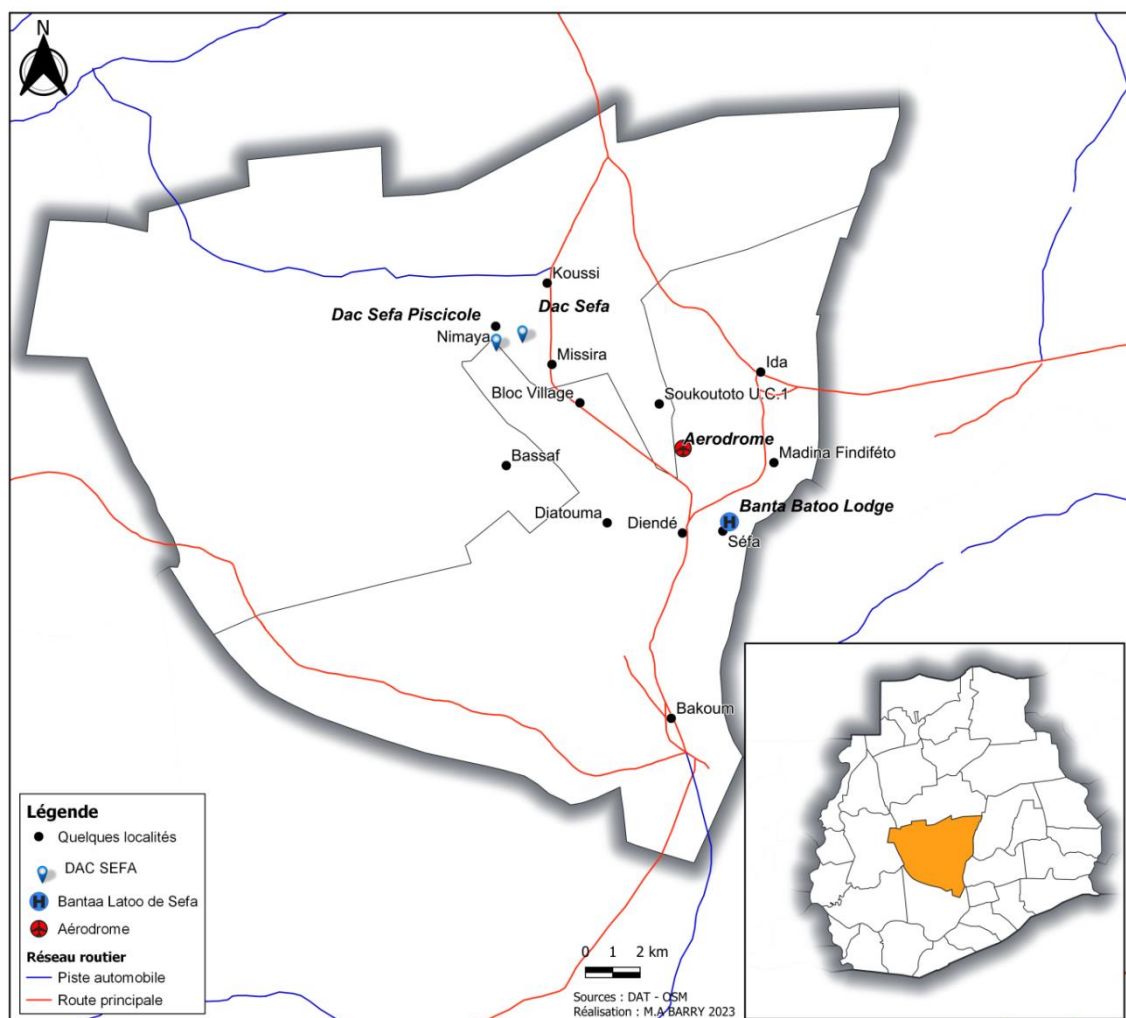
Séfa, du nom du principal village de cette plaine, se trouve dans la commune de Diendé. La station d'expérimentation était implantée à Bloc Village, d'où son nom Bloc. C'est un ensemble de vastes espaces des grandes cultures pluviales (arachide, coton, mil, maïs, etc.). Malgré sa diminution en production agricole, c'est un espace qui continue depuis l'intervention des sociétés d'exploitation postcoloniales, des projets et des programmes récents (CGOT, SODAICA, PRIMOCA, PADEC, PAPSEN, etc.). C'est un espace aménagé pendant la période coloniale (1949-1963) par la CGOT dans le but de faire de la monoculture arachidière. Celle-ci était l'option principale des colons dans l'optique

de fournir de l'arachide destinée aux huileries. L'espace aménagé est estimé d'environ une superficie de 30 000 hectares de forêts claires défrichées mécaniquement (Bassène, 2011). Vu l'espace défriché, ce type d'aménagement fut une première dans toute la zone soudano-sahélienne (Sané, 2018).

Le résultat de l'aménagement de l'espace agricole n'a pas produit des effets escomptés à cause de la dégradation des sols. Cela est dû en partie à des mesures érosives qui ne sont pas prises en charge au début. C'est dans ce sens que Roose (1967) souligne l'abandon des parcelles de pente inférieure à 2 %, de l'aménagement des courbes de niveau dès que la pente atteint 0,5 % et de la création de parcelles de mesure de l'érosion. La sécheresse des années 1970-1980 n'a pas facilité le développement agricole dans cet espace. En fait, le but était de recentrer la production agricole sur la promotion de l'économie locale et de faire une interaction ville-campagne (Roose, 1967).

Le DAC de Séfa est localisé dans les communes de Koussy et de Diendé, dans le département de Sédhiou chef-lieu de région du même nom. Le site est implanté dans le village de Nimaya (commune de Koussy). Le DAC de Séfa couvre une superficie de 2000 ha et ses principales activités sont l'aquaculture et les productions animales et agricoles.

Carte 28: Localisation du DAC de Séfa



6.3.1.2 Production agricole du DAC de Séfa

Dans cette sous-section, nous nous sommes entretenus avec monsieur S⁶¹., Directeur du Domaine agricole communautaire (DAC) de Séfa. Il est de l'ethnie peul et est âgé de 47 ans. Il est diplômé en agronomie et coordonne les activités de gestion, d'administration et de ressources humaines.

Les principales activités du DAC sont les productions agricoles, animalières, piscicoles et les services (cf. photo). La fréquence de la production se fait toute l'année. En période d'hivernage, ce sont les grandes cultures (maïs et mil) et la contre saison est réservée aux cultures céréalières (gombo, concombre, papaye, chou, aubergine, melon, poivron, tomate, jaxatou, piment). Sur les 2 000 ha, seul les 200 ha sont exploités. Selon monsieur S., en période hivernale, presque les 2 000 ha sont couverts. Monsieur S., nous souligne que le DAC de Séfa travaille avec la population locale. C'est-à-dire en période d'hivernage, qu'elle fait une demande d'appui conseil technique. Mais il note que la population ne rembourse pas le travail hivernal durant les trois dernières années et maintenant, il a établi un contrat de production. En effet, il signe un contrat avec la population concernée sur le remboursement en production. Pour ce qui est du maraîchage, le DAC de Séfa a une douzaine d'hectares aménagés en serre (voir photo) et en production ouverte (open field).

Le principal rôle du DAC est l'emploi des jeunes et leur employabilité. Les employés viennent principalement de la zone et des diplômés de l'ensemble du territoire. Selon monsieur S., actuellement, l'effectif est d'environ de 200 employés et le temps de travail s'effectue de 7 h à 13 h voire 14 heures. Le recrutement se fait par dossier pour les jeunes qui veulent se lancer dans l'agriculture. Les contrats sont à durée déterminée d'un an de renouvellement et de prestation en fonction de la production et de la performance des employés. Il n'y a pas de migrants de retour, mais plutôt les gens de la diaspora qui envisagent d'y investir. Le DAC de Séfa accueille des élèves et des étudiants dans le cadre de leur stage de 1 à 3 mois comme ceux de l'UASZ, l'école des cadres ruraux de Bambey (ECRB).

Le DAC de Séfa dispose de partenaires dont le principal est l'État et des privés comme le PADESS, le PATCER, YMCA. Ces derniers déroulent des programmes et des projets avec les jeunes. Leur domaine de partenariat est l'employabilité des jeunes, le PATCER, c'est la gestion de l'eau et de l'assainissement (eaux usées, égouts, mettre en place des biodigesteurs pour pousser le méthane pour faire de l'expérimentation). L'entreprise israélienne GREEN 2000 a financé les travaux pour la réalisation du Centre agricole de service et de formation (ASTC) avec 1 pivot de 50 ha, 69 serres (ombrières, tunnels et green house), des parcelles de démonstration et des infrastructures de services. Les principales difficultés du DAC de Séfa soulignées par monsieur S., sont nombreuses, comme l'électricité. Celle-ci constitue l'une des difficultés, car le DAC de Séfa n'a pas été électrifié et fonctionne

⁶¹ Entretien le 31 mars 2020.

à partir de fouilles. Ce dernier est de temps en temps cher et nous consommons presque 6 000 litres par mois. C'est pour cela que nous arrêtons nos activités à 14 heures. Il juge le rendement de la production normal, mais avec un coût de production élevé. Nous avons sollicité à avoir des données sur le DAC de Séfa, mais monsieur S., nous souligne que c'est la direction centrale de Dakar qui gère les données et les documents. Or, la Direction centrale ne fournit pas de données.

Photo 64: Implantation des différentes structures et une des serres de concombre du DAC de Séfa



Nous avons le plan de l'implantation des différentes structures sur le site du DAC de Séfa. La lettre A regroupe les centres agricoles de service et de formation de 1 à 18 ; la lettre B montre les parcelles de démonstration de 19 à 24 ; la lettre C représente les parcelles agricoles à usage commercial de 25 à 30 et la lettre D présente la zone de transformation agro-industrielle (optionnelle).



Cette photo montre une serre de concombre qui se trouve dans les parcelles agricoles à usage commercial. L'irrigation s'effectue par le système goutte-à-goutte par le biais des tuyaux au sol.

Source : Clichés BARRY M. A, mars 2020.

6.3.1.3 L'aquaculture du DAC de Sefa

Selon le PIC 2012, l'Agence nationale de l'aquaculture (ANA) du Sénégal, à travers sa politique de vulgarisation de l'aquaculture, particulièrement la pisciculture, a ouvert au niveau de l'Antenne Sud, un bureau régional à Sédhiou en mai 2011.

L'initiation du Programme Sénégal émergent (PSE) par le président Macky Sall avait prévu lors de son Conseil des ministres décentralisés à Sédhiou de faire de la région de Sédhiou un Pôle aquacole national (PAN). Il a prévu dans son Programme d'investissement public (PIP) entre 2015-2017 de mettre en avant le programme national de développement de l'aquaculture avec la création de fermes piscicoles, de complexes frigorifiques et la mise à disposition des camions frigorifiques.

Avec la raréfaction du poisson qui ne cesse de se sentir avec sa cherté, l'aquaculture peut constituer une alternative pour combler le manque de la population dans ce secteur. Une gestion durable et rationnelle des ressources halieutiques doit être adoptée par les pêcheurs. On commence à voir le développement de l'aquaculture.

L'entretien fait avec la responsable d'exploitation piscicole de DAC de Séfa montre que l'exploitation piscicole du PRODAC est implantée dans le village de Nimaya de la commune de Koussy. D'après Madame C. W⁶², responsable d'exploitation piscicole, elle comprend 80 bassins (cf. photos) divisés en trois compartiments répartis comme suit :

- ✓ le premier compartiment est composé de dix (10) bassins de 10 m³. C'est l'étape de l'alevinage. Il sert de séjour pour les larves pendant un certain nombre de temps pour permettre leur développement ;
- ✓ le second compartiment est le pré-grossissement. Il est composé de vingt (20) bassins de 20 m³ qui servent à l'élévation des alevins et des juvéniles ;
- ✓ le troisième et dernier compartiment est le grossissement. Il est composé de cinq (50) bassins de 50 m³.

Madame C., nous souligne qu'il y a des protocoles ou des normes établis pour permettre aux poissons d'arriver à maturité (voir photo). Il s'agit de :

- nettoyer et renouveler l'eau des bassins chaque 2 jours ;
- connaître la température ambiante des bassins à l'aide de l'ocimètre ;
- et enfin, nourrir les poissons en fonction de leur taille.

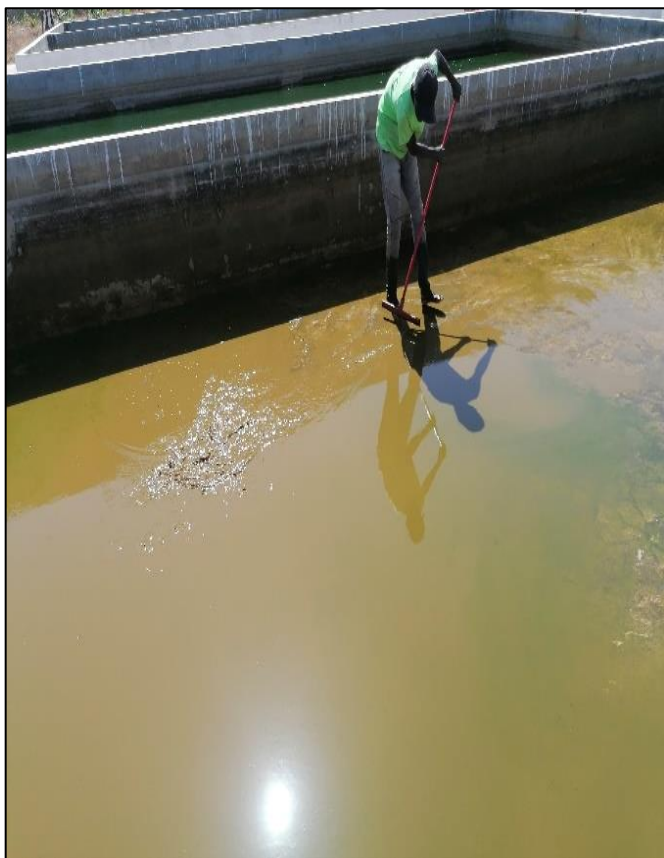
Si les conditions sont réunies, le cycle de vie des poissons est d'environ 6 mois. C'est-à-dire que les poissons seront vendus au bout de 6 mois. Selon madame C., ce sont environ 40 kg de poissons qui arrivent à maturité chaque jour. Le prix est fixé à 1 500 FCFA le kilogramme (kg). La vente est faite

⁶² Entretien le 31 mars 2020.

dans les villages environnants, aux agents du PRODAC, aux clients de Sédhiou (restaurants, hôtels, auberges, etc.). Les principales difficultés qu'elle rencontre dans son exploitation sont de faibles recettes, l'hygiène, le groupe électrogène qui ne fonctionne que de 8 h à 15 h.

Bien que dynamique, le secteur de la pêche reste cependant très artisanal. En fait, le niveau d'équipement est très faible (absence de pirogues motorisées, de filets réglementés, de gilets de sauvetage, ...). Beaucoup d'embarcadères sont constitués de pirogues traditionnelles en bois. Ces derniers sont en mauvais état et menacent la sécurité des personnes. La forte salinité du fleuve Casamance provoque la pénurie des ressources halieutiques. La disparition de l'habitat de poissons liée à la disparition de la mangrove et la prise excessive de produits halieutiques du fait de l'utilisation de filets à maille non-réglementaires, le manque d'unités de transformation et de conservation constituent des difficultés de développement du secteur de la pêche.

Photo 65: L'exploitation piscicole du DAC de Séfa localisée dans le village de Nimaya



La photo montre qu'un homme s'active au nettoyage d'un bassin piscicole du site de Nimaya. Le nettoyage s'effectue chaque deux jours.



La photo montre deux personnes qui tiennent un filet, dont un homme qui apparaît sur la photo. Dans les filets apparaissent des poissons de la variété Tilapia qui sont en phase de pré-grossissement.

Source : Clichés BARRY M. A, mars 2020.

6.3.2 Etude du cas de l'AAJAC

Nous nous sommes entretenus avec deux personnes, dont monsieur le président D. B⁶³, de l'Association africaine jeunesse agricole et culturelle (AAJAC) comité de lutte pour la fin de la faim. C'est une organisation paysanne à but non-lucratif et se situe dans la commune de Faoune (arrondissement de Diaroumé, département de Bounkiling, région de Sédhiou). Elle est dénommée AAJAC/Colufifa et a été créée en 1974. Elle réunit 260 regroupements villageois dans les régions de Kolda, Ziguinchor et Sédhiou et en Gambie. Elle compte 2 800 membres, dont 80 % de femmes et 35 % de jeunes. Elle est structurée par une assemblée générale qui se tient chaque année et chaque groupement est représenté par 02 délégués (un homme et une femme). Un conseil d'administration de 15 membres élus par l'AG et un bureau d'exécutif de 07 membres élus au niveau du conseil d'administration. Ce dernier et le bureau exécutif se réunissent une fois par mois. Toutes ces instances sont accompagnées par une équipe technique composée de 15 techniciens bénévoles, en général issus des groupements à la tête desquels il y a un coordonnateur.

L'objectif de l'AAJAC est axé sur cinq éléments dont : l'autosuffisance et la sécurité alimentaire ; la création de richesse et l'autonomie financière ; l'accès aux soins de santé primaires pour tous ; la formation, l'apprentissage, dont l'alphabétisation et le perfectionnement permanent des membres aux techniques modernes de production et la gestion durable de l'environnement physique, culturelle et morale. Pour atteindre les objectifs, l'AAJAC mène des activités, entre autres : la production, transformation et commercialisation du sésame, la production, conditionnement et commercialisation du miel, le renforcement de capacité des membres, des instances à la base, la promotion des échanges culturels entre le nord et le sud, la valorisation du potentiel culturel de sa zone d'intervention et l'appui des groupements dans leurs activités génératrices de revenus.

L'AAJAC a deux modes de financements : l'un constitue le développement de ses propres activités économiques pour les vendre, la prestation de services de labour pour les membres et l'autre est la cotisation annuelle par membre qui s'élève à 1 000 Fcfa. Les différents partenaires sont les différentes collectivités, les services techniques de l'État, les projets et programmes comme FAR et de l'extérieur, tels que l'ONG danoise CTS, peuple solidaire de Blois. L'AAJAC est membre de la fédération nationale pour l'agriculture biologique (FNAB) au Sénégal avec qui nous sommes en train de travailler sur la production de bio et l'agroécologie et de la fédération nationale des productions du sésame (FNPS) du Sénégal.

Les réalisations de l'AAJAC soulignées par monsieur D. B., sont entre autres l'organisation de deux festivals culturels du Sonkodou-Kabada, un campement touristique d'une capacité de 30 lits, intégrant

⁶³ Entretien le 10/11/2022 à Faoune.

la Direction générale, l'AAJAC a déroulé de 2004 à 2008 le Projet de réduction de la pauvreté en milieu rural (PRPMR). Ce projet visait à promouvoir la femme rurale à travers l'amélioration de l'aviculture traditionnelle et à travers un important volet de renforcement de capacité, la construction et l'équipement d'un centre apicole. Depuis 10 ans, l'AAJAC contribue à la sensibilisation sur le paludisme et à la distribution de moustiquaires imprégnées aux couches vulnérables dans le cadre du projet de lutte contre la pauvreté.

Les principales difficultés soulignées par monsieur D. B., sont l'accès au marché rémunérateur pour l'huile de sésame et ses dérivés (cosmétique, médecine, etc.), le manque de moyens financiers pour mettre en œuvre son plan stratégique quinquennal 2018-2022, le manque de compétences et d'équipements pour propulser la dynamique entrepreneuriale dans les groupements et le plan de formation pour le personnel technique et le problème de valorisation des unités économiques (usine de trituration d'huile de sésame, cellule Recherche Action, campement écologique, etc.). Pour remédier à certaines difficultés, monsieur D. B., souligne quelques perspectives comme la recherche de marchés porteurs pour les produits agricoles, la production de semences qualifiées (sésame, riz, maïs), la promotion de la culture de sésame à travers les sésames de qualité.

Le technicien Y. B⁶⁴, nous a fait visiter le site avec l'accord de monsieur D. B. D'après monsieur Y. B., les périmètres sont estimés de 5 à 6 ha. Le centre de transformation des fruits (bissap, pain de singe, gingembre, etc.), est principalement géré par les femmes et celles-ci transforment aussi le sésame en galette. La transformation du miel est uniquement faite par les hommes et le litre est vendu à 2 800 FCFA (cf. photos). Tous les produits sont naturels en bio et pas de colorants ni de produits industriels ajoutés. L'AAJAC a eu la visite des autorités étatiques comme le ministre des Mines du régime M. Sall. Selon le technicien Y. C., les promesses du ministre ne sont pas tenues, car depuis la visite jusqu'à présent, il n'y a rien qui a changé. Il souligne que l'activité du sésame est éphémère à cause d'une insuffisance de matière première. En temps plein, l'usine de Sésame peut employer plus de 30 jeunes et 40 ouvriers journaliers. Il souligne qu'il peut charger un camion de 30 tonnes par jour en période de pleine saison. Pour lui, il faut une implication et une dotation de matériels agricoles pour un développement du secteur agricole. Voici les propos de monsieur Y. B. : *« Il faut que les autorités mécanisent l'agriculture pour qu'on puisse se développer. On ne peut pas faire l'agriculture au temps de nos grands-parents avec des techniques de kadiandou, de daba. On ne peut pas faire ½ ou 1 ha durant toute la saison et espérer vivre avec ce peu. C'est très difficile, même le déplacement des autorités locales dans nos unités, ils nous exigent qu'on leur paye le carburant, or, ils travaillent pour l'Etat ».*

⁶⁴ Entretien le 10/11/2022 à Faoune.

Photo 66: Unités de transformation de sésame et de miel de l'AAJAC de Faoune



La photo montre une partie de l'unité de traitement et de conditionnement du miel de l'AAJAC de Faoune. Nous avons des bidons de couleurs jaune, bleu et blanc et un fut au sol. Nous observons sur l'étagère des bouteils d'1 L et trois futs.



La photo montre quelques matériels de l'unité de transformation du sésame en huile. Certains matériels nécessitent une quantité pour pouvoir les faire fonctionner. Les unités ont été financées par le PRIMOCA.

Source : Clichés BARRY M. A, novembre 2022.

6.3.3 Quelques discussions sur le DAC de Séfa et l'AAJAC de Faoune

6.3.3.1 L'AAJAC de Faoune, une association prometteuse de développement local insuffisamment soutenue

L'AAJAC de Faoune est l'une des anciennes organisations non-gouvernementales présentes en Casamance. Elle a mis l'accent sur l'organisation des situations sociales, économiques et culturelles à partir de leur identité socioculturelle de paysan (Bâ et *al.*, 2002). L'AAJAC fait partie d'une fédération regroupant au niveau national les associations de producteurs. Comme souligné par le président, ci-dessus, c'est en 1976 que la Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal (FONGS) a vu le jour. Elle a pour ambition de revaloriser l'identité paysanne à travers la mobilisation des producteurs qui doivent être considérés comme des acteurs indispensables du développement national (Sané, 2017).

À partir de cette association intervenant à une échelle importante, l'État du Sénégal rencontre des difficultés d'accompagnement des acteurs locaux. Malgré les différentes politiques agricoles mises en place par l'État du Sénégal, il y a toujours un manque de coordination des programmes et des projets. L'AAJAC de Faoune existe depuis la période de PRIMOCA, mais a du mal à se faire une place dans le secteur agricole. En effet, elle n'a que peu de marchés de commercialisation de ces produits. Ce sont les acteurs qui se débrouillent pour produire et réserver des semences de qualité pour les saisons prochaines. Or, l'État du Sénégal, à travers son ministère de l'Agriculture, devait résoudre ce type de problèmes dans les institutions ou associations jouant un rôle important dans l'agriculture. Les accompagnements comme les semences de qualité doivent arriver auprès des agriculteurs à temps pour la saison. Les infrastructures sont insuffisantes et ne peuvent pas contribuer à une production suffisante. Celle-ci peut permettre aux producteurs d'exporter et espérer concurrencer les produits internationaux.

6.3.3.2 Le PRODAC au cœur de polémiques agricoles sénégalaises

L'État du Sénégal a créé le PRODAC d'un coût estimé à 29 600 536 000 FCFA dans le but de créer de l'emploi dans les espaces ruraux. La durée du programme est de cinq ans (2014-2018). Durant les cinq dernières années, le PRODAC est au cœur des discussions et des débats publics et privés. Ainsi, ci-dessous, nous analysons quelque-une.

6.3.3.2.1 L'ouvrage de Birahime SECK (2019) Lettre au Peuple. PRODAC, un festin de 36 milliards de FRANCS CFA, 212 p.

Monsieur SECK est juriste titulaire d'un DEA en Droit public général et en Droit de la décentralisation et en gestion des collectivités locales, respectivement à la FSJP de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar et de l'UFR SJP de l'université de Saint-Louis. Il est le troisième coordonnateur du Forum civil, section sénégalaise de Transparency International. Il est membre du Conseil économique social et environnement depuis 2013 et occupe le poste de rapporteur de la Commission éducation, emploi et jeunesse depuis 2018.

Monsieur Seck est l'un des premiers personnages à avoir fait une analyse sur le budget de financement des projets publics. C'est ainsi que son ouvrage pose l'interrogation sur la finance publique. Pour lui, il ne nécessite pas que le Sénégal continue de s'endetter au vu de la pression budgétaire. L'aide publique au développement que le Sénégal demande ne règle pas forcément les besoins publics. En effet, au Sénégal, beaucoup de projets ont fait détournement d'objectif. C'est ainsi que l'auteur souligne le détournement de 94 milliards opposant l'ancien inspecteur des impôts radié, monsieur Ousmane Sonko leader du parti Pastef, et monsieur Mamour Diallo, directeur des domaines, membre du parti APR. Ce dernier fait partie des personnages cités par l'ancien procureur Alioune Ndao, du rapport de 2013 de l'IGE sur la gestion du FESMAN. Pour l'auteur, ce sont des financements qui ont été effectués en avance au moyen de décrets. Il dénonce que le montant de 80 000 000 000 francs CFA du FESMAN est plus élevé que celui noté dans le rapport de l'IGE. D'où une augmentation du financement de programmes et de projets sociaux et un apport des États et des partenaires étrangers d'une somme estimée à 6 999 484 083 francs CFA. Il faut souligner que jusqu'à présent, les personnes concernées par le financement du programme de PRODAC n'ont pas apporté d'arguments convaincants et justifiants la somme exacte investie.

6.3.3.2.2 Le Procès du PRODAC pour quelle finalité ?

Le Prodac a vu un procès opposant monsieur Ousmane Sonko⁶⁵ (OS) et monsieur le ministre Mame Mbaye Niang (MMN) fut ministre du Tourisme. O. S., dit dans un point de presse qu' : *un rapport de l'Inspection générale de finance (IGF) existe et a épinglé M.M.N. Émission par le ministre tutelle d'un ordre de service de démarrage antérieure à la notification et à l'enregistrement du contrat. En raison des principes de la chronologie des actes de procédure, la notification de l'ordre de démarrage ne peut*

⁶⁵ Il nommé premier ministre du gouvernement du Président Bassirou Diomaye Faye. Nous n'analysons que quelques éléments du procès.

être envisagé qu'après au contrat auquel il se rapporte. Ce principe basique des contrats administratifs n'a pas été observé dans le cadre des espèces. En effet, alors que le contrat a été notifié le 25 juillet 2016 à l'entreprise Green 2000. Le ministre M.M.N., assurant la tutelle du PRODAC avait déjà émis 5 mois auparavant un ordre de service (...). Cet état de fait est d'autant plus déplorable qu'il résulte non pas d'une ignorance des textes, mais plutôt d'un souci de répondre des exigences non-contractuelles de monsieur Daniel Binasi (JallaleTV, 22 novembre 2022). Une partie du point de presse et l'accusation de O. S., à M.M.N., d'avoir détourné 29 milliards sont à l'origine de la plainte M.M.N. Cette dernière porte plainte contre O.S., pour des diffamations et des faux et des injures. O. S., est condamné à 2 mois de prison avec sursis et une amende de 200 millions FCFA de dommages et intérêts et relaxé pour faux et injures, le 30 mars 2023. Ce procès a été inéquitable, car O.S., n'a pas vu la représentation de certains de ces avocats pour le défendre et des parties de la société civile, en l'occurrence messieurs Cléodor Sène, Birahime Seck sont venus apporter des preuves sans que le tribunal n'accorde leur intervention. Le procès a été renvoyé à trois reprises avant le 30 mars 2023 et a vu d'énormes pertes économiques sur le territoire national et particulièrement à Dakar. En effet, beaucoup de véhicules sont brûlés, des magasins vandalisés et des pertes humaines à déplorer à cause d'un procès ordinaire. En fait, un procès de viol de l'affaire Sweet Beauté, le propriétaire et la masseuse Adjil Sarr opposant O. S., a démarré depuis 2021. La justice acquitte O. S., pour les cas de viol et de menace de mort, et le condamne à 2 ans de prison pour corruption à la jeunesse et 20 millions d'amendes. Sachant que sur la plainte, la corruption à la jeunesse n'en faisait pas partir. Nous constatons que depuis 2019, O. S., fait des sorties en dénonçant la mauvaise gestion des ressources du Sénégal. C'est ce qui lui ôtait son travail en 2016 par décret présidentiel de la radiation à la direction des impôts et domaines. L'objectif visé par le gouvernement est d'empêcher l'opposant O. S., de se présenter à sa candidature à la prochaine élection présidentielle de février 2024.

6.3.3.2.3 DAC de Séfa et le pôle aquacole de Sédhiou insuffisamment mis en valeur pour le développement local

Existe-t-il des rapports annuels des DAC depuis leur création ? Si oui, combien de jeunes travaillent-ils dans les DAC ? Peut-on savoir les réalisations faites par les DAC ? Quelles sont les richesses de chaque DAC et quelles sont leurs perspectives après 10 ans d'expériences ?

En ce qui concerne le DAC de Séfa, nos interrogations ne sont pas à jour. En effet, avec un investissement important de l'État, le DAC de Séfa ne remplit pas les conditions avancées dans son décret comme le stipule l'article 2 sur la création de l'emploi et un cadre et des conditions propices au développement d'entreprises agricoles rentables, entre autres. Ce sont presque les pratiques agricoles

faites par les entrepreneurs agricoles de la Moyenne Casamance qu'on retrouve dans le DAC de Séfa. Les rendements sont un peu loin des objectifs dans la mesure où, sur les 2000 ha délibérés, seulement 200 ha sont aménagés. Ces derniers ne peuvent pas satisfaire aux demandes aux Groupements d'entrepreneurs agricoles (GEA) en termes d'accessibilité aux terres. Le DAC de Séfa était censé réduire le taux de chômage, l'exode rural et l'émigration des jeunes. Mais tel n'est toujours pas le cas dans la mesure où cet objectif n'est pas atteint.

Il faut noter que la mise en valeur ou l'aménagement de l'espace de Séfa a été d'effectué en période coloniale. La disponibilité de l'espace Séfa, n'est-elle pas l'un des facteurs de l'implantation du DAC ? Les caractéristiques pédologiques et climatiques de la plaine de Séfa ont-elles été prises en compte par les projets et des programmes ? Les espaces agricoles aménagés en période coloniale existent, mais ne remplissent pas beaucoup de conditions de cultures agricoles de nos jours. En effet, certains sols ne sont plus fertiles comme les années d'avant et sont rarement mis en jachère. La pluviométrie n'est pas abondante, la déforestation causée par des coupes abusives de bois et des feux de brousse, l'occupation de l'espace par l'habitat, entre autres (Fauck, 1954 et 1954 ; Funck et *al.* 1969). L'espace de Séfa est fortement victime de l'utilisation de l'engrais chimique depuis la période coloniale et le sol dépend de lui pour se fortifier. C'est pour cela que les rendements des récoltes ne sont pas satisfaisants et l'insécurité alimentaire se fait sentir en période de soudure dans les espaces ruraux. On se demande au préalable si le PRODAC a fait une étude pédologique de l'espace du DAC de Séfa. En effet, les sols de l'espace de Séfa ont été aménagés pour la culture industrielle (surtout l'arachide). Le sol a connu presque la même culture et des pratiques d'engrais chimiques, du coup, il serait un peu difficile de convertir ce même sol pour de nouvelles cultures.

Le président Sall lors de sa tournée en Casamance en 2015, avait promis une enveloppe de 200 milliards de FCFA 2014-2017 pour le Programme d'investissement public (PIP) à la région de Sédhiou. Les mesures retenues lors du conseil interministériel tenu à Sédhiou, le 24 février 2015 sont centrées principalement sur le désenclavement ; le renforcement du volet agricole ; la promotion du tourisme ; la création de l'emploi et de richesse ; la gouvernance territoriale ; l'accès aux services économiques de base : électricité, eau, santé, nutrition ; la sécurité et la culture. Ce sont les points avancés par le Gouvernement pour faire passer le Plan Sénégal émergent (PSE). Mais ce dernier n'est pas mis en avant dans la zone d'étude. Le bitumage de la boucle de Boudié, le pont de Marsassoum et l'hôpital régional sont les infrastructures réalisées. L'érection de Sédhiou en Pôle aquacole national a été évoquée à travers la création de fermes piscicoles, de complexes frigorifiques à Sédhiou et à Bounkiling et la mise à disposition des camions frigorifiques. Malheureusement, beaucoup de promesses ne sont pas respectées. Un espace a été aménagé au bord du fleuve Casamance à côté du village de Bacoum, représentant ainsi le Pôle aquacole de Sédhiou (cf. photo 67). Nous constatons que l'espace est

abandonné et sans pratique de pisciculture. C'est un investissement dissipé de l'État dans la mesure où il n'y a pas de suivi ni d'entretien de l'espace.

Photo 67: Espace du pôle aquacole de Sédhiou dans le village de Bacoum



La photo montre l'espace du pôle aquacole de Sédhiou localisé dans le village de Bacoum. Il est composé de sept bassins de pisciculture et les clôtures ne tiennent plus. Nous avons trouvé aussi un espace aménagé faisant office de bureau.

Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2022.

Comme souligné plus haut, la Moyenne Casamance est l'une des régions les plus pauvres du Sénégal. Alors qu'elle regorge de beaucoup de ressources en agriculture (cultures vivrières, industrielles et fruitières) comme démontré dans les chapitres précédents. Il existe aussi des conditions favorables, à savoir les ressources humaines, des terres fertiles, un climat de type sub-guinéen pour développer une agriculture durable.

6.4 Contraintes freinant l'agriculture en Moyenne Casamance

Les contraintes freinant le développement de l'agriculture de la région de Sédhiou sont énormes, mais nous n'en relevons que quelques-unes. Le secteur agricole reste essentiellement traditionnel et peu productif. Les quelques productions de cultures vivrières et industrielles sont produites à l'aide de matériels traditionnels à utilisation manuelle (kobadour, daba, etc.) notamment au niveau des bas-fonds et des vallées avec les femmes. Les semences destinées à ces femmes ne viennent quasiment pas

des structures étatiques. En général, les femmes sectionnent après récolte la bonne semence pour la saison prochaine. C'est dans ce sens que le PADERCA, 2008, souligne que dans la riziculture, seulement 18 vallées contre 70 utilisent des semences améliorées. 41 % des vallées sont aménagées contre 59 % des vallées non aménagées (Manzelli et *al.* 2015). Les pratiques culturelles des hommes restent essentiellement dépendantes de la traction des animaux (âne, cheval, bœufs, etc.) au niveau du plateau. Les équipements mécaniques comme les tracteurs, les moissonneuses-batteuses restent difficilement et faiblement accessibles en termes de coût, leur maîtrise pose des problèmes aux paysans. Le démarrage tardif des campagnes agricoles causé par les retards dans la délivrance des terres et des intrants (semences, engrais) auprès des paysans.

L'entretien des matériels constitue aussi un problème, car après la campagne agricole, ils sont abandonnés jusqu'aux premières pluies. Les espaces de production ne sont pas laissés en rade. La gestion de l'eau et l'entretien de l'espace agricole (cf. photo) sont importants pour une bonne riziculture pluviale. Mais nous notons que les ouvrages ne sont plus entretenus avant, pendant et après la saison agricole. Les femmes occupent plus les bas-fonds et sont les principales productrices de la riziculture. Elles parviennent à mettre en place des stratégies (cf. photo) pour dissuader aussi bien les animaux que les hommes de pénétrer dans leur espace de production.

Photo 68: Infrastructure hydroagricole et une des stratégies de dissuasions des femmes dans des espaces de riziculture



La photo montre l'état d'une infrastructure hydroagricole dans la vallée de Bacoum. Nous observons une vanne ouverte et beaucoup d'herbes dans l'espace cultivable. Ce dernier n'est pas bien entretenu pour produire de meilleurs rendements.



Nous avons un masque au format humain utilisé par les femmes dans la vallée de Bacounding. C'est une technique qui permet aux agricultrices de dissuader les animaux de divaguer leurs champs.

Source : Clichés BARRY M. A, novembre 2021.

L'insuffisance de financement dans le secteur de l'agriculture est notoire. Les moyens de financement viennent des projets et des programmes de l'État au travers de la distribution des semences et du matériel agricole. En général, de la demande jusqu'à l'acquisition de ces derniers par les agriculteurs, cela demande beaucoup de temps. C'est un groupe de personnes, voire de partisanerie politique qui sont mises en avant au détriment de la compétence des agriculteurs. Ces derniers accèdent difficilement au crédit qui devait leur permettre de mener à bien leur saison de production.

Depuis plusieurs décennies, les producteurs traînent des lacunes handicapant le développement durable des filières anacardes et bananières. C'est le cas de la maîtrise des techniques culturales et le système de travail impacte fortement la production. La plupart d'entre eux ont du mal à trouver les techniques adaptées à leur domaine de travail. Malgré des années d'expériences de travail, ce sont les mêmes procédures sans pour autant s'adapter aux conditions climatiques locales. Même si ces dernières ne sont pas prévisibles, ils peuvent reconnaître le temps en fonction des mois et des saisons. Pour remédier à cela, il va falloir que l'ensemble des fédérations et des GIE travaillent de manière étroite. Les producteurs agricoles doivent s'organiser entre eux en faisant de réunions régulières et en échangeant des informations relatives à leur domaine d'activité.

Sans la modernisation des infrastructures de travail, il serait difficile d'avoir de meilleurs rendements et de prétendre à compétir aussi bien au niveau national qu'international. L'État doit régulièrement réhabiliter les pistes (cf. photo). Les partenaires ne pourront pas accéder aux zones de producteurs sans des pistes praticables. En effet, ces dernières jouent un rôle important dans l'espace rural. L'insuffisance des infrastructures routières aménagées handicape fortement l'écoulement des produits agricoles vers les centres urbains. Dans les périmètres agricoles, l'analyse de la qualité des sols peut faire l'objet des agriculteurs auprès des autorités locales en vue de l'amélioration de la fertilisation.

Photo 69: *Un véhicule en panne sur une piste de production sur la route vers Saliot*



La photo a été prise à Saliot en novembre 2022. Elle montre un véhicule en panne sur une piste de production qui permet de rallier beaucoup de villages. Cette piste permet d'accéder aussi au périmètre bananier de Saliot. Vu l'état de la piste en période hivernale, il sera difficile de l'emprunter.

Source : Cliché BARRY M. A, novembre 2022.

Conclusion chapitre VI

Ce chapitre nous a permis de montrer les quelques activités qui permettent de maintenir la dynamique entre les collectivités. Les activités agricoles et l'ensemble des acteurs ont permis cette dynamique et continueront de l'être encore avec de nouveaux investissements des espaces ruraux et urbains. C'est ainsi qu'avant, pendant et après l'indépendance, des politiques agricoles de développement rural se sont succédé en Moyenne Casamance. Le PRIMOCA, un des acteurs majeurs du secteur agricole, a soutenu les espaces ruraux de la Moyenne Casamance. C'est ainsi que l'AAJAC a vu son implantation dans la commune de Faoune. C'est une association qui mène ces activités à l'échelle de la zone d'étude et d'une localité de la Gambie. Avec l'initiative du gouvernement du Sénégal pour soutenir le monde rural dans la création de l'emploi et de nouvelles activités, le PRODAC a vu son expérimentation en 2014 dans quelques parties du territoire national. La région de Sédhiou est l'un des premiers espaces à voir l'implantation du DAC de Séfa dans les communes de Diendé et de Koussy. En revanche, l'objectif du PRODAC reste à revoir du fait de sa mise en place et des investissements effectués pour permettre une meilleure contribution à la dynamique des espaces ruraux et urbains. Le régime du Président Diomaye Faye doit effectuer l'état des lieux du projet PRODAC. Il y a beaucoup de polémiques sur l'investissement du PRODAC et l'implantation des DAC sur l'ensemble du territoire. Le projet PRODAC est l'un des projets qui doit permettre de créer plus d'emplois dans les espaces ruraux au regard des dynamiques foncières et démographiques.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Partout, sur le territoire national, la pêche, l'élevage et le tourisme sont parmi les activités économiques de la Moyenne Casamance. Elles sont insuffisamment pratiquées et restent traditionnelles à cause d'un manque d'infrastructures et de ressources qualifiées. Or, elles font des activités qui devaient booster le développement local. Mais jusqu'à présent, il manque d'initiative de la part de l'État et particulièrement des autorités locales pouvant permettre de dynamiser les collectivités locales.

Les politiques agricoles sont entamées depuis l'indépendance et continuent de l'être jusqu'à nos jours sur divers projets et programmes et sont soutenues aussi par les ONG. Malgré l'ensemble des initiatives effectuées, le secteur agricole a du mal à se hisser au rang de secteur pouvant permettre le développement durable. La zone d'étude, le secteur agricole, est essentiellement pratiqué durant la saison des pluies. En saison sèche, l'activité agricole est moins pratiquée à cause d'une insuffisance d'infrastructures. Les rares acteurs sont réunis en GIE et en association pour faire l'agriculture en saison sèche. C'est le cas des acteurs agricoles qui font le maraîchage et la production de bananes. Celle-ci est largement dominée par les habitants des départements de Sédhiou et de Goudomp. Ce dernier regorge de plus de potentialités en termes d'activités agricoles que les départements de Bounkiling et de Sédhiou dans l'espace de la zone d'étude.

Le secteur agricole de la Moyenne Casamance rencontre des difficultés qui ne permettent pas aux acteurs de développer leur activité. L'agriculture est plus traditionnelle et ne dispose pas d'infrastructures modernes pour permettre aux acteurs de produire des quantités et des qualités pour concurrencer à l'échelle internationale. C'est ainsi que le marché de consommation est essentiellement dominé au niveau national. Les rares exportations des producteurs agricoles sont faites en noix de cajou et en bananes. La zone d'étude est l'un des espaces qui pouvait permettre à sa population de se nourrir de ce qu'elle produit.

Il existe des terres fertiles et les programmes et les projets mis en place par l'État doivent permettre à la population de faire une agriculture diversifiée et durable durant toutes les saisons. L'un des défis de l'État et des collectivités locales est la création des industries de transformations agricoles. Ces dernières seront une source créatrice d'emplois et pouvant stopper ou réduire l'émigration de la jeunesse vers d'autres pays.

CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES

Le Sénégal un des pays de l'Afrique subsaharienne a hérité de l'administration coloniale française un modèle de développement socio-économique, de politiques de décentralisation et de politiques agricoles. Après une émigration de sa population vers les pays africains, on note à partir du milieu des années 1970, une accentuation de l'émigration internationale vers les pays européens (France, l'Espagne et l'Italie). Pour mener notre travail de terrain sur les questions de développement local dans une zone d'émigration, nous avons réalisé des enquêtes en France et au Sénégal.

Notre travail montre que les migrants sont parmi les principaux acteurs du développement local. Les transferts d'argent effectués par les migrants à destination des familles restées dans le pays d'origine contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations de la Moyenne Casamance. Les envois permettent également de raffermir les liens sociaux. Ces liens sont maintenus dans les pays d'accueil par le biais des associations d'immigrés. Malgré les quelques contraintes de former ces dernières dans les pays d'accueil, les migrants gardent les liens et n'hésitent pas à se rapprocher des autorités de leur pays d'origine. Certains migrants retournent au pays d'origine dans le but d'investir. Les investissements des migrants de retour contribuent à la création d'emploi et au développement local. Leurs activités leur permettent de collaborer avec de nouveaux acteurs (élus locaux, ONG, agriculteurs, etc.).

Les espaces frontaliers présentent des avantages mais aussi des contraintes. Chaque acteur tente de tirer les avantages liés à la dynamique des espaces frontaliers (flux de biens, de marchandises).

La politique de la décentralisation sénégalaise a débuté bien avant l'indépendance. Mais la première réforme administrative a commencé en 1972 (Acte 1 de la décentralisation). Depuis lors, avec le changement de régime, de nouvelles réformes sont remises en question (l'Acte 2 (1996) à l'Acte 3 de la décentralisation (2013). La remise en cause ou la modification de l'administration des collectivités territoriales ne facilite guère l'harmonisation du territoire. Sédhiou (Moyenne Casamance) a été rattaché à la région de Kolda avant d'être érigé en région en 2008. Depuis lors, la région de Sédhiou n'a pas connu de vraies politiques de développement. Avec son caractère rural, elle connaît des difficultés diverses (administratives, accès aux infrastructures sociales et à l'emploi, etc.) et c'est l'une des plus pauvres du territoire national. L'acte 3 de la décentralisation était supposé régler l'harmonisation et les déséquilibres socio-économiques du territoire en faveur de l'aménagement du territoire. Force est de constater que l'harmonisation, la cohésion et l'équilibre des infrastructures sur l'ensemble du territoire sont loin d'être atteints. En fait, plus de la moitié des infrastructures sont concentrées dans la partie ouest et dans les grandes collectivités du pays.

Ce déséquilibre ne facilite pas l'accès aux infrastructures et aux ressources humaines qualifiées. En Moyenne Casamance, l'économie est maintenue par les acteurs des secteurs primaires et informels. Malgré les quelques appuis par l'État aux projets de développement local, les acteurs agricoles ont besoin de nouvelles pratiques pour diversifier leurs activités. Plus de la moitié de leurs activités se déroulent en saison des pluies. Il serait bien d'allonger la durée des campagnes agricoles. Autrement dit, permettre des activités agricoles en saison sèche. Le sol de la zone d'étude possède des ressources naturelles. Une meilleure organisation et un bon suivi des programmes de développement local permettront de booster l'économie locale. La zone d'étude fait partie des espaces pouvant contribuer à améliorer le développement socio-économique du pays. La Casamance peut approvisionner beaucoup de marchés locaux en matières premières animales et végétales. L'appui du secteur agricole doit passer par la création d'industries de transformation. C'est ainsi que la jeunesse bénéficiera de l'emploi créé.

Notre travail a permis de montrer qu'il existe des acteurs de développement (émigrés, ONG et partenaires, producteurs agricoles, État). Ils travaillent parfois à une parfaite synergie. Grâce à l'entraide et à la concertation, ils parviennent à collaborer.

Les collectivités locales n'ont pas assez de moyens. En revanche, grâce aux investissements de l'État et aux partenaires, les populations locales et les acteurs locaux contribuent au développement local. L'État a transféré le pouvoir, mais les moyens humains, techniques et financiers ne suivent pas. C'est pour cela que les élus ont du mal à exercer leur pouvoir. La décentralisation a aussi un avantage. En effet, ceux qui exercent le pouvoir à l'échelle des communes gagnent en expérience au niveau de l'aménagement et de la gouvernance.

La migration a aussi bien des avantages que des inconvénients dans la Moyenne Casamance. Le départ des migrants a permis de subvenir aux besoins familiaux, comme l'avait écrit A. Adam dans les années 1975. Pour certaines familles, les transferts d'argent des migrants participent pleinement à l'amélioration des conditions de vie. En revanche, ceux qui n'ont pas de membre à l'étranger essayent de s'en sortir avec le peu existant.

Les initiatives des migrants de retour contribuent au développement local. Ils parviennent à développer des activités économiques tout en prenant en charge la famille. C'est le cas des associations des émigrés enquêtés en Île-de-France qui soutiennent leur collectivité en infrastructures sociales (scolaire, sanitaire, clôture de cimetières, hydraulique, etc.). Les investissements et les réalisations (individuelle ou collective) témoignent de l'attachement et des besoins exprimés des émigrés dans leur terroir. C'est le cas de l'opérateur économique qui est en train de construire un centre de santé à Bloc Séfa et des

investissements du footballeur Sadio Mané dans son village de Bambaly. Certaines collectivités entretiennent des coopérations sous forme de solidarités entre les territoires. Il y a celles qui travaillent directement entre elles et celles qui, par le biais des associations de migrants, nouent de nouvelles relations.

Avec un déficit d'industries, le commerce, les producteurs agricoles, les projets de l'État, en l'occurrence le DAC de Séfa et l'investissement des migrants de retour, ils parviennent à mener des activités. Notre étude a permis de montrer que les marchés hebdomadaires constituent des espaces permettant aux populations de participer aux dynamiques de leurs collectivités. En effet, ils permettent aux populations d'effectuer des échanges et l'écoulement des produits agricoles et pastoraux. Les acteurs agricoles travaillent avec les moyens disponibles pour pouvoir livrer ces derniers. Grâce aux partenaires et aux ONG, les producteurs agricoles participent pleinement au développement local. Avec la disponibilité de la matière première, les marchés (locaux et internationaux), les producteurs agricoles sollicitent les autorités locales et l'État à un accompagnement en infrastructures de transformations et de conservations des produits.

Quelles perspectives pour un développement local

Place et rôle des émigrés

Les migrants sont des acteurs incontournables dans le développement du Sénégal et particulièrement en Moyenne Casamance. Les migrants de la zone d'étude sont présents dans beaucoup de pays. Certains d'entre eux, après une expérience à l'étranger, rentrent dans leur localité pour investir. Leurs investissements et transferts de fonds contribuent aux dynamiques territoriales. Les investissements des migrants de retour concernent le secteur de l'immobilier, du commerce, de l'agriculture et de l'élevage.

Les migrants soutiennent financièrement leurs familles restées au pays par des transferts de fonds. Collectivement, certains d'entre eux se regroupent en associations pour participer au développement de leur localité (Coulibaly, 2016). Les migrants permettent aussi à l'État et aux collectivités locales de nouer des coopérations. Celles-ci sont orientées dans le sens de l'amélioration des conditions de vie et économiques des populations.

Les initiatives du ministère des Affaires étrangères du Sénégal disposent de deux organes : le Bureau d'accueil, d'orientation et de suivi des sénégalais de l'extérieur (BAOS) et le Fonds d'appui à l'investissement des sénégalais de l'extérieur (FAISE). Le BAOS permet d'avoir des informations sur les migrants, car il est chargé de l'accueil, de l'information et du conseil des migrants qui souhaitent revenir

au Sénégal. La FAISE aide les migrants qui souhaitent monter des projets en Moyenne Casamance. Cette structure facilite l'implication des émigrés dans le développement local de leur pays d'origine. L'un des défis des collectivités locales est d'impliquer davantage les migrations dans leur plan de développement.

Aménagement et distribution équilibré et équitable des infrastructures et de ressources humaines qualifiées entre les collectivités locales

L'acteur migrant est important dans la gestion, la dynamique et le développement local des collectivités locales de la Moyenne Casamance. Cependant, nous notons une faiblesse des politiques de mobilités dans les différentes réformes de décentralisation sénégalaise. L'un des défis de l'Acte 3 de la décentralisation est de consolider les mobilités dans les processus de développement local. Pour cela, il faut d'une part intégrer le facteur mobilité dans les stratégies de développement local. D'autre part, comme développé plus haut dans la première partie, il faut optimiser l'intégration des migrants dans la gouvernance locale et le développement local de chaque collectivité locale. C'est dans ce sillage que Fall (2016) suggère la nécessité d'intégrer la migration dans la planification du développement local. Nous soutenons l'idée de l'auteur, car la planification est un des neuf domaines de compétences transférés aux collectivités locales. La planification permettra à l'État et aux élus locaux de coordonner des projets et programmes pour impulser le développement local. En Moyenne Casamance, nous notons une insuffisance d'infrastructures par rapport au reste du territoire. L'aménagement du territoire doit permettre aux collectivités locales d'y accéder et de faire une distribution équitable et équilibrée des ressources.

L'aménagement du territoire du Sénégal doit être capable de générer le développement local, qui implique une offre d'infrastructures et un cadre institutionnel et politique. À l'échelle de la région de Sédhiou, l'État du Sénégal doit mettre à jour le plan d'occupation du sol (POS) et le plan directeur d'urbanisme (PDU). Ainsi, la décentralisation aura un peu de sens en créant des institutions efficaces au niveau des échelles administratives. L'ARD de Sédhiou permet la concertation et l'harmonisation des politiques des collectivités locales à travers son programme PAICODEL1 sur la mission double-espace et l'appui des migrants. Pour rendre efficace cette opération, l'État du Sénégal doit relever le défi d'une bonne cohérence territoriale. Les découpages territoriaux doivent être pensés en fonction d'une meilleure cohérence territoriale et non pour faciliter l'élection d'un candidat. Du président Senghor en passant par les présidents Diouf et Wade, le président Sall sortant a remis en question des réformes administratives. Malgré ces réformes successives, la question de l'aménagement du territoire reste entière. L'avenir nous édifiera avec l'actuel président Faye sur les réformes administratives engagées.

Depuis que Sédhiou est érigée en région en 2008, il est difficile de cerner la cohésion des collectivités locales. Dans celles-ci, beaucoup d'infrastructures ne sont pas aménagées et celles existantes ne permettent pas d'accomplir les rôles qui leur sont assignés. Les collectivités locales se tournent vers les régions de Kolda, de Ziguinchor, voire de Dakar.

Les élus locaux doivent prendre conscience des avantages de leur territoire. Ils doivent parvenir à travailler dans la cohésion, en complémentarité et en solidarité. Dans chaque collectivité, les élus doivent faire contribuer leurs populations, en exploitant leur nature de manière raisonnable et durable et leur culture pour améliorer le développement local de leur territoire. Sans un aménagement participatif, il serait difficile de parvenir à une cohésion territoriale.

Accompagnement des acteurs en infrastructures et en appuis financiers

Les acteurs du développement local sont nombreux et divers. Leur prise en compte est indispensable pour le bon fonctionnement d'un territoire. La zone d'étude est confrontée à un problème d'insuffisance d'infrastructures. Celles-ci sont mal réparties sur le territoire de la région. Malgré le rôle qu'elles jouent vis-à-vis des espaces urbains, leurs fonctionnements sont limités. Les infrastructures existantes sont vétustes et nécessitent une rénovation.

L'espace d'étude peut être perçu comme un circuit court, car il peut être considéré comme un espace de transformation des industries locales. Ces derniers peuvent passer dans le moyen terme par les produits de l'arachide, les bananes et les anacardes. Les industries locales peuvent créer de l'emploi durable et réduire l'exode rural et l'émigration. C'est ainsi qu'il est important de bien aménager les réseaux routiers et les marchés qui permettent des flux réguliers de marchandises, de biens, de personnes, comme en atteste la proposition faite en Tanzanie dans le Rapport de développement rural 1999-2000.

Ainsi, les espaces urbains et ruraux doivent mettre en place des partenariats au travers de l'ensemble des acteurs. Les acteurs locaux seront les premiers à profiter des ressources locales et à élargir l'accès des marchés à la production agricole de marchés.

Vu que l'espace de la Moyenne Casamance est dominé par les activités agricoles rurales, il serait intéressant de :

- créer des réseaux d'entraide afin d'établir les relations de confiance entre les entreprises urbaines et les producteurs des zones périurbaines rurales ;
- mettre en place une bonne infrastructure qui facilitera l'intégration des villes et des zones rurales avoisinantes ;

- améliorer l'organisation de la recherche agricole et industrielle et les services afin de faire entrer les nouvelles technologies dans l'économie rurale ;
- exploiter les avantages des échanges internationaux et des biens intellectuels.

La Moyenne Casamance a des potentialités qui doivent être exploitées. Un aménagement des services de tourisme pour l'éco-tourisme permet de mettre en valeur la culture et la nature. C'est-à-dire l'intégration de ces secteurs dans le développement des collectivités locales. Celles-ci doivent être motivantes pour les élus locaux en mettant en place des objectifs durables et en les adaptant en fonction des caractéristiques de chaque territoire.

Les coopérations nouées doivent être respectées par l'ensemble des acteurs.

Les élus locaux de la Moyenne Casamance sont les premiers acteurs incontournables du développement local. Les services déconcentrés de l'État doivent s'impliquer davantage dans la gestion des ressources locales en fonction de leurs domaines de compétences.

Nous avons essayé de mener une étude à l'échelle de la Moyenne Casamance. Les résultats de travail ouvrent de nouvelles pistes de recherche. Comme l'analyse de l'articulation des politiques migratoires, de décentralisation et des politiques agricoles à différentes échelles : locale, régionale, nationale, voire à l'échelle sous-régionale (Gambie et Guinée-Bissau). Il s'agit :

- ☞ Comment construire un nouveau pacte migratoire en tenant compte des réalités territoriales ?
En parlant des réalités territoriales, comment serait le processus migratoire sénégalais après la rupture des accords de pêche entre le Sénégal et l'UE ?
- ☞ Comment le nouveau gouvernement compte-t-il s'y prendre pour organiser équitablement le territoire ? Va-t-il procéder à un nouveau découpage territorial ou envisagerait-il une harmonisation territoriale avec les nouveaux pôles territoriaux ?
- ☞ Dans une région frontalière marquée par des migrations et des flux matériels et immatériels denses, comment la médiation pourrait-elle participer au développement local de la Casamance et de la sous-région (Gambie et Guinée-Bissau) dans un contexte de mondialisation ?

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABDOUL, M., et DAHOU. T. 2005. « Problématique du territoire dans un contexte transfrontalier : le cas de la Sénégambie méridionale ». In COLL J-L et GUIBBERT J-J (coord.). *L'aménagement au défi de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*. Presses Universitaires du Mirail, P. 203-212.
- ACA. 2017. « La saison de la récolte et l'organisation du secteur anacarde. Pour une Compréhension partagée de la filière anacarde. » *Le Bulletin d'Information de ComCashew*, 1-18.
- ADAMS, A. 1977. *Le long voyage des gens du fleuve*, Paris, François Maspero, 226 p.
- Africa CDC. 2020. *Nouveau Coronavirus (Covid-19) Epidémie Mondiale. Bulletin d'Information sur l'Epidémie*. 5 p.
- Africa CDC. s. d. *Dashboard*, <http://africacdc.org/covid-19/>.
- Agence régionale de Sédhiou (ARD). 2016. *Projet d'appui aux initiatives de Codéveloppement Economique Local (PAICODEL) CAPITALISATION D'UNE RECHERCHE-ACTION SUR LES MOBILITES HUMAINES EN REGION DE SEDHIOU ?*
- AINA, M. M. S. 1996. « L'anacardier dans le système de production au niveau paysan : une approche de rentabilité économique et de la gestion du terroir dans la commune rurale d'Agoua (Zou). » Thèse d'ingénieur agronome, FSA, UNB, 112 p.
- ALISSOUTIN, R. L. 2008. *Les défis du développement local au Sénégal*. Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, BP 3304, Dakar, 18524 Sénégal, 153 p.
- ALVERGNE, C. 2008. *Le défi des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du centre*. Paris : Karthala, 259 p.
- AMSELLE, J. L. 1976. *Les migrations Africaines : réseaux et processus migratoires*. Paris : François Maspero, 126 p.
- ANONYME. 2000. *Le développement au Seuil du XXI -ème siècle. Rapport sur le développement dans le monde, 1999-2000*.
- ANSD. 2011. *Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. Rapport définitif*.
- ANSD. 2013. *Deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II 2011) du Ministère de l'Economie et des Finances. Rapport définitif*.
- ANSD, et OIM. 2018. *MIGRATION AU SENEGAL. Profil national. Profil national*.
- ANSD-RGPHAE. 2013. *Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. Recensement Générale de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage. Rapport définitif*.
- AWENENGO-DALBERTO, S. 2006. « À qui appartient la paix ? Résolution du conflit, compétitions et recompositions identitaires en Casamance (Sénégal) ». *Journal des anthropologues* (104-105) : 79-108. doi: 10.4000/jda.442.

- AWENENGO-DALBERTO, S. 2008. « Le conflit casamançais. Matrices, émergence et évolutions ». *Revista de Política Internacional*, n°XI-XII : 116-145.
- AYMAR NARODOR, S. 2009. *Migration au Sénégal. Profil national*. OIM.
- BA, A. H. 2019. *Dynamiques territoriales, Migrations et (inter) culturelles contemporaines*. L'HARMATTAN, 213 p.
- BA, A. H., 2010. « Reconstitution territoriale et codéveloppement : L'exemple de la diaspora sénégalaise ». *Hommes & migrations* (1286-1287) : 200-211. Doi : 10.4000/hommesmigrations.1750.
- BA, A. H. 2007. *Acteurs et territoires du Sahel. Rôle des mises en relation dans la recomposition des territoires*. ENS EDITIONS, 260 p.
- BA, A. H., et I. COQUET. 1993. « Bassin du fleuve Sénégal : zone d'émigration - zone en transformation : impacts des projets des associations villageoises de développement. » mémoire de maîtrise, MST ENVAR, université de Lille I, UFR de géographie, Lille.
- BÂ, A. H. 1992. *Amkoullel l'enfant peul*. Editions J'ai Lu, 446 p.
- BÂ, C. O., O. NDIAYE, et M. L. SONKO. 2002. « Le mouvement paysan sénégalais (1960-2000). » *In Momar Coumba Diop (dir.) La société sénégalaise entre le local et le global, Hommes et Sociétés*. Khartala, P. 257-284.
- BADIANE-LABRUNE, C. 2008. « LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉVANGÉLIQUES DE PARIS EN CASAMANCE (SÉNÉGAL) 1863-1867. Sédhiou, un laboratoire du protestantisme dans une colonie française ? » *Revue histoire monde et cultures religieuses* (n°5) : 125-52. Doi : 10.3917/hmc.005.0125.
- BADJI, S. 2017. « Le sud du Sénégal à l'heure de la culture irriguée de la banane : innovations agricoles et dynamiques territoriales. » Thèse en cotutelle internationale pour le grade de Docteur en Géographie. Université Gaston Berger de Saint-Louis et Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 317 p.
- Banque Mondiale (BM). 2013. *Rapport sur le développement dans le monde 2012*.
- BARRY, B. 1988. *La Ségambie du XVe au XIXe siècle. Traite négrière, islam et conquête coloniale*. L'Harmattan, 432 p.
- BARRY, B. 1999. « Histoire et perception des frontières en Afrique du XII e au XXe siècle dans le cadre d'une culture de la paix. » P. 55-72 *in Des frontières en Afrique du XII au XVIème siècle, UNESCO et CISH Symposium régional d'historiens africains*. Bamako, République du Mali.
- BARRY, M. A. 2024. « Impacts des migrants de retour dans le développement local en Moyenne Casamance au Sénégal » Communication au Colloque international pluridisciplinaire du Groupe de recherche Populations, Sociétés et Territoires (PoSTer), Thème SOCIÉTÉS ET ESPACES AFRICAINS : MUTATIONS, DÉFIS ET PERSPECTIVES, Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa - Côte d'Ivoire) 14 ; 15 et 16 mai 2024.

- BARRY, M. A. 2023. « Mobilités et dynamiques transfrontalières du poste frontalier Sénégal-gambien de Sénoba de la Moyenne Casamance » Communication au Colloque scientifique international Mobilités, Cultures et Territoires. *Identités culturelles, identités territoriales et mobilités*, Poitiers, 23 et 24 novembre 2023.
- BARRY, M. A. 2021. « Impacts de la Covid-19 sur la mobilité en Moyenne Casamance au Sénégal. » Communication au Colloque scientifique international Mobilités, Cultures et Territoires, 26 et 27 novembre 2021 en visioconférence.
- BARRY, M. A. 2017. « Décentralisation et développement socio-économique : études comparatives sur l'organisation des services sociaux de base (éducation, santé, eau, électricité et assainissement) de trois collectivités territoriales (Sédhiou, Bounkiling et Goudomp) en moyenne Casamance au Sénégal. » mémoire de master 2 en géographie université de Poitiers, 129 p.
- BASSENE, G. D. 2011. « Étude de l'érosion accélérée du plateau de Séfa et ses conséquences sur les terres agricoles, dans la Communauté Rurale de Diendé en Moyenne-Casamance. » Mémoire, de Géographie, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Saint-Louis/Sénégal, 128 p.
- BAUD, B., S. BOURGEAT, et C. BRAS. 2013. *Dictionnaire de géographie*. Paris : Hatier, 607 p.
- BAVOUX, J. J., et L. CHAPELON. 2014. *Dictionnaire d'analyse spatiale*. Armand Colin, 607 p.
- BERENGER-FERAUD, L. J. B. 1874. « Etude sur les populations de la Casamance ». *Revue d'Anthropologie*, (n°3) : 445-461.
- BERNARD, Thi Baï, et LEGENDRE Samuel. 2015. *ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS DE RESSORTISSANTS DE SEDHIOU EN FRANCE ET EN ESPAGNE LIVRABLE 1*. ARDYDEV, 62 p.
- BOCQUER, PH, et S. TRAORE. 2000. *Urbanisation et Dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest. La croissance urbaine en panne*. L'Harmattan, 148 p.
- BOSC, P. M. 2005. *A la croisée des pouvoirs. Une organisation paysanne face à la gestion des ressources (Basse Casamance, Sénégal)*. Paris : Éditions IRD et CIRAD, 313 p.
- BRUNET, R. 2000. « Des modèles en géographie ? Sens d'une recherche. » *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 39(2) : 21-30.
- BRUNET, R., F. FERRAS, et H. THERY. 2003. *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Reclus- La Documentation Française, 518 p.
- CAMARA, A. M. 2002. « Dimensions régionales de la pauvreté au Sénégal. » *Belgeo* (1). <http://journals.openedition.org/belgeo/15432>, doi : 10.4000/belgeo.15432.
- CASTLES, S. 2008. « Migration and Development : What comes first ? » *Communication à la Conférence Migration and Development : Future Directions for Research and Policy.*, mars 28.

- Centre de Suivi Ecologique (CSE). 2008. *Etablissement de la situation de référence du milieu naturel en Basse et Moyenne Casamance. Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance (PADERCA). Rapport final*, 201 p.
- CHAABITA, R. 2016. *Migration internationale africaine*. L'Harmattan, 274 p.
- CHALEARD, J. L. 1996. *Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte-d'Ivoire*. Paris : Karthala, 661 p.
- CHAREF, M. 2002. *Les migrations au féminin*. Groupe d'études et de recherches sur le sud marocain, 208 p.
- CHENEAU-LOQUAY, A., LOMBARD. J., et NINOT. O. 1999. « Réseaux de communication et territoires transfrontaliers en Afrique : les limites d'une intégration par le bas. » P. 35-46 in *Infrastructures et développement, Communication aux 15 eme journées sur le développement*.
- CLAVAL, P. 1995. *Géographie culturelle*. Paris : Editions Nathan.
- COLL, J. L., et J. J. GUIBBERT. 2005. *L'aménagement au défi de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*. Presses Universitaires du Mirail, 305 p.
- Commune de Bambali. 2019. *Plan de développement Communal*.
- Commune de Bounkiling. 2012. *Plan d'investissement Communal de Bounkiling*.
- Commune de Diendé. 2017. *Plan de développement Communal*.
- Commune de Goudomp. 2013. *Plan d'investissement Communal de Goudomp*.
- Commune de Koussy. 2019. *Plan de développement Communal*.
- Commune de Madina Wandifa. 2018. *Plan de développement Communal*.
- Commune de Oudoucar. 2016. *Plan de développement Communal*.
- Commune de Sakar. 2017. *Plan de développement Communal*.
- Commune de Sédhiou. 2012. *Plan d'investissement Communal de Sédhiou*.
- Conseil Régionale de Sédhiou. 2013. *Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) de SEDHIOU*.
- Conseil Régionale de Sédhiou. 2014. *Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) de la Région de Sédhiou*.
- CORMIER-SALEM, M. C. 1999. *Rivières du Sud : Sociétés et mangroves ouest-africaines*. Vol. 1. Éditions de l'IRD (ex-Orstom), 426 p.
- CORMIER-SALEM, M. C. 1994. *Dynamique et usages de la mangrove dans les pays des rivières du Sud (du Sénégal à la Sierra Leone)*, ORSTOM, collections Colloques et Séminaires, Paris, 357 p.
- CORMIER-SALEM, M. C. 1992. *Gestion et évolution des espaces aquatiques : La Casamance*. Paris : Editions de l'ORSTOM, 583 p.
- COULIBALY, H. 2016. « Migration et fabrique des territoires de la coopération au Mali ». En quête de territoire (s) ?, Collège international des sciences du territoire (CIST), pp : 157-160.

- COULIBALY, H et LIMA. S. 2013. Crise de l'État et territoires de la crise au Mali, EchoGéo, [en ligne]. DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.13374>.
- CROUSSE, B., E. LE BRIS, et E. LEROY. 1986. *Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales*. Paris : Karthala, 426 p.
- DAHOU, T. 2008. *Libéralisation et politique agricole au Sénégal*. CREPOS-Karthala-ENDA GRAF DIAPOL, 205 p.
- DALBERTO, S. A. 2012. « De la rue aux urnes : la longue marche de la deuxième alternance au Sénégal. » <http://www.sciencespo.fr/ceri/>, p : 11.
- DAUM, CH. 1998. *Les associations de Maliens en France. Migrations, développement et citoyenneté*. Karthala, 253 p.
- DAUM, CH. 1992. *L'immigration ouest africaine en France : une dynamique nouvelle dans la vallée du fleuve Sénégal ? Rapport final de l'étude Migrants et développement*, Institut Panos, 138 p.
- DE HAAS, H. 2007. *Remittances, Migration and Social Development, A Conceptual Review of the Literature*. Research Department for Social Development. Geneva, United Nations, 40 p.
- DEBERRE, J. C. 2007. « Décentralisation et Développement local. » *Afrique contemporaine*, 1(221) : 45-54.
- DIAKHATE, M. M. 2011. *L'aménagement du territoire au Sénégal. Principes, pratiques et devoirs pour le XIXe siècle*, L'Harmattan, 255 p.
- DIALLO, I. 2007. *Le droit des collectivités locales au Sénégal*. L'Harmattan, 380 p.
- DIALLO, O. 1992. « Commerce et commerçants manding en Moyenne Casamance (1815-1950). » mémoire de Maîtrise, département d'histoire, université Cheikh Anta Diop de Dakar, 118 p.
- DIANKA, D. 2007. « La migration internationale féminine individuelle à partir du Sénégal vers la France : le cas des Fatou-Fatou. » thèse de doctorat de géographie, université de Reims, 315 p.
- DIANKA, D. et ETONGUE, M. R. 2014. « Migration féminine et conditions de vie des Sénégalaises à Paris : le cas des Fatou-Fatou. » *Revue Canadienne de Géographie Tropicale*, 1 : 8-21.
- DIARRA, S. 1968. « Les travailleurs africains noirs en France. » *Bulletin de l'Institut fondamental d'Afrique noire*, 3, XXX, 884-1004.
- DIEDHIOU, I. 2013. « Dynamique des paysages en Basse Casamance. » mémoire de Master 2, Université Paris Diderot, Paris 7, 106 p.
- DIEDHIOU, L. 2001. « Projets de développement et représentations sociales en Basse Casamance : le DERBAC et le PROGES. » Thèse de Doctorat, Université de Montréal, Canada, 425 p.
- DIEDHIOU, L. 2004. *Riz, symboles et développement chez les Diola de Basse-Casamance*. Les Presses Universitaires de Laval, 368 p.

- DIEDHIOU, S. O. 2020. « Agriculture et sécurité alimentaire urbain à Ziguinchor (Sénégal). » Thèse de Doctorat en géographie en cotutelle université de Nantes et université Assane Seck de Ziguinchor, 394 p.
- DIEDHIOU, S. O., THIOR. M., DIOUF. C. A., MBALLO. I., et DIALLO. A. K. 2021. « Riziculture pluviale de bas-fonds dans la région de Sédhiou (Sénégal) : contraintes de production et stratégie d'adaptation. » *European Scientific Journal, ESJ*, 17(24) : 88-112.
- DIEDHIOU, Y. M., SAGNA. P., et DOREGO. G. S. 2017. « Evolution récente du climat et production du mil « sanio ou tardif » en Moyenne Casamance (région de Sédhiou). » *Presse universitaire de Dakar, Revue de Sociologie, d'Anthropologie et de Psychologie*, 19(8-10) : 81-122.
- DIENG, A. 2006. « Impacts des politiques agricoles sur l'offre céréalière au Sénégal de 1960 à 2003. Evaluation à partir d'un modèle d'analyse statistique par zones agroécologiques. » Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, 229 p.
- DIENG, D., et EHEMBA. F. S. 2013. « Approche chrono-spatiale de la gouvernance territoriale de la Casamance : le découpage administratif, un enjeu de pouvoir ou de développement ? » (11) : 341-62.
- DIENG, M. 2015. « La contribution des jeunes à l'alternance politique au Sénégal : Le rôle de Bul faale et de Y'en a marre. » *Revue de géographie du laboratoire Leïdi*, 19(2) : 75-93.
- DIME, M. 2015. « « Flamber moins et investir utile » : la promotion de l'entrepreneuriat chez des migrants de retour au Sénégal. » *Afrique et développement*, XL (1) : 81-97.
- DIONE, I. 2013. « Polarisation des structures de soins de la Haute Casamance : entre construction nationale des systèmes de santé et recours aux soins transfrontalier. » Thèse de doctorat de géographie, Université d'Angers, 245 p.
- DIOP, D. 2015. « Quand l'Acte 3 tue la décentralisation sénégalaise ! » P. 16.
- DIOP, A. 2008. *Enjeux urbains et développement territorial en Afrique contemporaine. L'espace UEMOA*. Editions Karthala, 176 p.
- DIOP, D. 2006. *Décentralisation et gouvernance local au Sénégal. Quelle pertinence pour le développement local ?* L'Harmattan, 267 p.
- DIOP, E. H. S. 1990. *La côte ouest-africaine. Du Saloum (Sénégal) à la Mellacorie (République de Guinée)*. Editions ORSTOM, Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération, 366 p.
- DIOP, I. 2016. *L'agriculture du Sénégal sous la colonisation*. L'Harmattan, 216 p.
- DIOP, M. C. (dir.). 2008. *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*. L'Harmattan, 434 p.
- DIOP, M., SANE. T, DIEYE. E. B, et DI VECCHIA. A. 2023. *Impacts des mesures d'adaptation au changement climatique et du désenclavement sur la production agricole en Casamance. Actes du*

- colloque international, tenu à l'Université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal) du 23 au 25 mai 2022.*
Sénégal : L'Harmattan, 397 p.
- DIOUF, M. 2001. *Histoire du Sénégal. Le modèle islamo-wolof et ses périphéries*. Maisonneuve et Larose, 250 p.
- DRAME, H. 2006. « Décentralisation et Enjeux Politiques. L'Exemple du Conflit Casamançais (Sénégal). » *Bulletin de l'APAD*, 1998 (16), <http://journals.openedition.org/apad/538>.
- DUBRESSON, A., et FAURE. Y. A. 2005. « Décentralisation et développement local : un lien à repenser. » *Revue Tiers Monde*, (181) : 7-20.
- DUBRESSON, A., MOREAU. S, RAISON. J. P., et STECK. J. F. 2011. *L'Afrique subsaharienne : une géographie du changement*. Paris : Armand Colin, 272 p.
- Enda Diapol. 2007. *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest. Analyse des potentiels d'intégration de trois « pays frontaliers » en Afrique de l'Afrique de l'Ouest*. CRDI et ENDA DIAPOL, 219 p.
- Enda Diapol. 2013. *Prévention des conflits et construction de la paix : 80 membres des OLZT de la Ségambie méridionale formés*. Tam-Tam, l'Écho de l'actualité transfrontalière. 1 et 2.
- Enquêtes villages 2000-2010. *Les disparités géographiques de l'accès aux services sociaux de base au Sénégal*. 2011, 11 p.
- FALL, A. A., et LO. M. 2009. *Programme des services agricoles et organisations de producteurs du Sénégal (PSAOPS II). Etude de référence du programme sur la productivité agricole au Sénégal dans le cadre du projet WAAP. Etude de référence sur les céréales : Mil, Sorgho, Mais et Fonio au Sénégal. Conseil Ouest et Centre Africain pour la recherche et le développement agricoles CORAF/WEARD*, 138 p.
- FALL, A. S. 1998. « Migrants' Long Distance Relationships and Social Networks in Dakar. » *Environment and Urbanisation*, 10(1) : 135-145.
- FALL, P. D. 2016. « Migration et développement au Sénégal. De la nécessité d'intégrer la migration dans la planification du développement local. » In CHAABITA Rachid (sous la Coord.) *Migration internationale africaine*. L'Harmattan, pp : 13-27.
- FANCHETTE, Sylvie. 2010. « UNE REGION PERIPHERIQUE A L'EPREUVE DE LA DECENTRALISATION : Le Fuladu pays des peuls de la Haute-Casamance (Sénégal). » *Enda tiers monde*, 391 p.
- FAUCK, R. 1955. « Etude pédologique de la région de Sédhieu (Moyenne Casamance). » *L'Agronomie Tropicale*, X (6) : 376-379.
- FAUCK, R. 1954. « Les facteurs et les intensités de l'érosion en Moyenne- Casamance. » *Actes et Comptes Rendus du Ve Congrès International de la Science du Sol, Léopoldville*, III : 376-379.
- FAUCK, R., CI MOUREAUX, et CH THOMANN. 1969. « Bilans de l'évolution des sols de Séfa (Sénégal) après quinze ans de culture continue. » *L'Agronomie Tropicale*, XXIV (3) : 263-301.

- FAYE, B. 2017. « La réforme du système financier des collectivités locales sénégalaises. » Thèse de doctorat à l'Université de Lyon, Droit Public, 536 p.
- FAYE, J., M. DANSOKHO, C. O. BA, P. N. DIEYE, D. K. DIAGNE, et M. NIANG. 2007. *Les implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal*. Banque Mondiale Programme RuralStruct, ASPRODEB, Rapport finale. Première phase, 182 p.
- FAYE, J., et O. NDIAYE. 1998. *Formulation d'un projet d'appui institutionnel aux organisations paysannes du Sénégal*. CNCR-CIRAD, mission française de coopération et d'action culturelle, 63 p.
- FREGUIN, S. 2005. « Chronique d'une crise agraire annoncée. Etude comparée des transformations des systèmes agraires et des dynamiques d'échanges transfrontaliers entre Haïti et la République dominicaine (le cas de la filière banane plantain). » Thèse de Doctorat, INA-Paris Grignon, 403 p.
- GAGNON, B. M. 1998. *Etude de la filière anacarde au Bénin. Programme « Entrepreneuriat Bénin » Rapport définitif*. Bénin, 87 p.
- GAILLARD., A. N., et J. GAILLARD. 1999. *Les enjeux des migrations scientifiques internationales : de la quête du savoir à la circulation des compétences*. Paris : L'Harmattan, 234 p.
- GAYE, A. T, LO H. M, SAKHO-DJIMBIRA S, FALL M. S, et NDIAYE I. 2005. *Sénégal. Revue du contexte socioéconomique, politique et environnemental*. Rapport d'étude Promouvoir la Résilience des Economies en zones Semi-Arides (PRESA), 87 p.
- GERGELY N, HATHIE I, CORONEL C., 2014. *Identification des possibilités d'appui aux filières de commercialisation porteuses*. Rapport final, version révisée, 135 p.
- GONIDEC, P. F. 1997. « L'AOF, l'amorce d'un Etat fédéral ? » P. 28-35 In Charles Becker, Saliou Mbaye et Ibrahima Thioub, *AOF : réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*. Direction des archives du Sénégal, Vol. 1. Sénégal, pp : 28-35.
- GONIN, P. 2001. « Migrations développement : les utopies des années 90 ». In Blion Reynald et Rigani Isabelle (sous la direction), *D'un voyage à l'autre. Des voix de l'immigration pour un développement pluriel*. Paris : Institut Panos et Éditions Karthala, pp : 25-46.
- GONIN, P. 1997. « D'entre deux territoires : circulations migratoires et développement entre le bassin du fleuve Sénégal et la France. » mémoire d'Habilitation à diriger des recherches en géographie, Université de Lille-I.
- GONIN, P., et KOTLOK N. 2009. « Les associations de développement des migrants dans leurs pays d'origine ». *Accueillir*, (252) : 12-16.
- GONIN, P., et ROBIN N. 2009. « Les routes migratoires par le Sénégal » In A. Bensaâd (dir.), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Hommes et sociétés*. Karthala, pp : 137- 167.
- GONIN, P., et QUIMINAL C. 1986. *Des projets de développement immigrés aux politiques de formation : l'exemple des initiatives collectives des populations originaires de l'Afrique de l'Ouest*. Ministère de

l'Education Nationale, Mission Scientifique et Technique, Département « Recherche en coopération pour le développement.

GRDR 2012 Rapport d'activité

GRDR 2014 Rapport d'activité

GREFFE, X. 2005. *La décentralisation*. Paris : Editions La découverte, 122 p.

GREFFE, X. 2002. *Le développement local*. Editions de l'aube, Datar, 200 p.

GUETTIER, C. 1990. *Institutions administratives*. PARIS : Dalloz, 614 p.

GUEYE, D. D. 2020. « Acteurs, Espaces et Réseaux de l'industrie de la migration clandestine en Casamance (Sénégal) ». *International Journal of Humanities and Social Science*, 10 (12). doi: 10.30845/ijhss.v10n12p6, URL : <http://ijhssnet.com/journal/index/4659>.

GUEYE, D. D. 2014. *Transferts Immatériels et Migrations SUD-SUD : Quel Impact Sur Le Développement Local En Casamance, Gambie et Guinée-Bissau ? ACP, OBSERVATORY ON MIGRATION OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS OBSERVATÓRIO ACP DAS MIGRAÇÕES*, 41p.

GUEYE, M. 2015. « L'absence de débat public sur le conflit en Casamance : Le talon d'Achille du processus de paix. » *Revue du Groupes Linguistiques et Littéraires*, (19) : 46-60.

GUILLEMIN, P. 1958. « Les élus d'Afrique noire à l'Assemblée nationale sous la Quatrième République. » *Revue française de science politique*, (4) : 861-77. doi : <https://doi.org/10.3406/rfsp.1958.392489>.

HANIN, C. 1933. « La présence des dieux dans la vie des Diolas de la Casamance. Outre-Mer. » *Revue générale décolonisation*, (4) : 259-282.

HASSINE, N. B., et M. S. MATOUSSI. 2006. *Compétitivité et qualité des produits : Le cas de l'agriculture et de l'agroalimentaire*, 36 p.

HAMEL, P. 1990. « Développement local : une nouvelle culture politique », *Espace-Temps*, n°43-44, p.43-49.

HOUÉE P.1991. *Le développement local rural. Quelles campagnes pour demain ?* Actes du colloque de Rennes, février 1991, Presses universitaires de Caen.

iCA (Initiative de Cajou Africain). 2011. *Cartographie du KOR pour la campagne 2011 au Bénin. Fiche de Résultats*. 003. Bénin, 2 p.

ISRA. 2013. *Caractérisation des variétés d'anacardes au Sénégal et en Gambie. Sommaire pour les pépiniéristes de CEP2*, 21 p.

JESSUA, C., C. LABROUSSE, et D. VITRY. 2001. *Dictionnaire des sciences économiques*. Presses Universitaire de France, 1069 p.

JONES SÁNCHEZ, A. 2008. *Les comités de paix pour la résolution des conflits en Casamance : de l'illusion populaire au déni politique*. Fondation Croix-Rouge française, Les Papiers de la Fondation. 13, 35 p.

- KABBANJI, L. 2009. « Migration et développement : Quelles politiques menées en Afrique subsaharienne ? »
In BEAUCHEMIN C., KABBANJI L. et SCHOUMAJER B. coord. *Entre parcours de vie de migrants et attentes politiques, quel co-développement en Afrique subsaharienne*. Ined, pp : 11-38.
- KAMDEM, P. (sous la dir.). 2015. *Migrations et développement dans les Afriques de l'Ouest et du Centre*. L'Harmattan, 305 p.
- KAMDEM, P., et J. M. NKENNE. 2015. « Productions immobilières des migrants camerounais dans la ville de Yaoundé : disparité, diversité et logiques de production. » In KAMDEM P. (sous la dir.) *Migrations et développement dans les Afriques de l'Ouest et du Centre*. L'Harmattan, pp : 229-254.
- KONARE, A. O., et K. Y. AMOAKO. 2004. *Rapport de la commission économique pour l'Afrique. Etat de l'intégration régionale en Afrique*, 306 p.
- KUMA, J. K. 2020. *L'économie mondiale face à la pandémie de la Covid-19 : état des lieux, analyses et perspectives*. Hal-02888395, 51 p.
- LACROIX, T. 2009. *Migration, Développement, Codéveloppement : quels acteurs pour quels discours ?* halshs-00820369, 45 p.
- LASNET, Dr. 1900. « Une mission au Sénégal. Les races du Sénégal, Sénégalie et Casamance. » Paris, Challamel, pp : 151-190.
- LAVIGNE DELVILLE, Ph. 1991. *La rizière et la valise. Irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris : Syros-Alternatives, collection Ateliers du développement, 231 p.
- LERICOLLAIS, A. 1974. *L'émigration en pays soninké*, Dakar, Centre de documentation de l'UNESCO.
- LEROUX, M. 1970. « La dynamique des précipitations en Afrique occidentale. » Thèse de 3ème cycle, Dakar, UCAD/Sénégal, 282 p.
- LI, Z., LACROIX, T., et KAMDEM, P. 2018. « Repenser la notion de la diaspora : une approche issue de la diaspora Chinoise et africaine. » *REVUE DU RÉSEAU CENTRAIDER* Coopération internationale et solidarité, pp : 20-23.
- LIKIBI, R. 2010. *L'Union Africaine face à la problématique migratoire*. L'Harmattan, 478 p.
- LIMA, S. 2002. « Les utopies des fabriques de territoires. Le cas du découpage communal de Mali » in Yves J. et Calenge C. (sous la dir. de), (2002), *Lire les territoires, collections perspectives « villes et territoires »* n°3, MSH, université de Tours, pp. 55-78.
- LOMBARD, J. 2015. *Le monde des transports sénégalais : Ancrage local et développement international*. IRD Éditions. ISBN: 978-2-7099-1852-7 978-2-7099-1853-4, URL : <http://books.openedition.org/irdeditions/8733>, DOI: 10.4000/books.irdeditions.8733.
- MA MUNG, E. 2000. *La diaspora chinoise : géographie d'une migration*. Paris : Orphys, 176 p.
- MAGRIN, G., O. NINOT, et J. D. CESARO. 2011. « L'élevage pastoral au Sénégal entre pression spatiale et mutation commerciale ». *Mappemonde*, 3 (103) : 17.

- MAGRIN, G., et O. NINOT. 2005. « Les zones soudaniennes du Tchad et du Sénégal : deux Suds enclavés entre mondialisation et marginalisation. » *Espace populations sociétés*, (1) : 15-30.
- MANZELLI, M., FIORILLO. E., BACCI. M., et TARCHIANI. V. 2015. « La riziculture de bas-fond au sud du Sénégal (Moyenne Casamance) : enjeux et perspectives pour la pérennisation des actions de réhabilitation et de mise en valeur. » *Cahiers Agricultures*, 24(5) : 301-312. Doi : 10.1684/agr.2015.0772.
- MARENA, J. A. 2018. « LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE ET SES APPORTS DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL : CAS DE YARANG BALANTE DANS LE DÉPARTEMENT DE GOUDOMP (SÉNÉGAL) ». Université Assane Seck de Ziguinchor/Sénégal, 121 p.
- MARIE, J., et E. IDELMAN. 2010. « La décentralisation en Afrique de l'Ouest : une révolution dans les gouvernances locales ? » *EchoGéo*, (13): 12. doi: 10.4000/echogeo.12001. URL : <http://echogeo.revues.org/12001>.
- MARK, P. J. 1985. *A cultural, economic and religious history of the Basse Casamance since 1500. Studien zur Kulturkunde*. 78. 275 p.
- MARUT, J. C. 2002. « Les Casamançais sont « fatigués ». » *Cadernos de Estudos Africanos* (2) : 25-42. doi: 10.4000/cea.1260.
- MARUT, J. C. 2010. *Le conflit de Casamance : ce que disent les armes*. Karthala, 420 p.
- MARZOUK, Y. 1991. « Histoire des conceptions hydrauliques étatiques et paysannes en Basse-Casamance (Sénégal), 1960-1990. » In DUPRE G., *Savoirs paysans et développement*. Paris : Karthala-ORSTOM, P. 61-97.
- MAVINGA, N. 2020. En ligne sur : <https://www.financialafrik.com/2020/05/09/covid-19-loms-craint-la-mort-de-190-000-personnes-en-afrique>. En ligne sur : <https://www.financialafrik.com/2020/05/09/covid-19-loms-craint-la-mort-de-190-000-personnes-en-afrique>.
- MAZELLA, S. 2009. *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*. Paris : Karthala, 404 p.
- MBAYE, I. Dir. pub. 2018. *La recomposition des espaces urbain et périurbain face aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest*. Sénégal : L'Harmattan, 293 p.
- MBAYE, T, NDIAYE A, NGOM D, et CISSE M. 2014. « Facteurs déterminants de la fructification des parcs à baobab (*Adansonia digitata* L.) en Moyenne et Haute Casamance. » *Journal of Animal & Plant Sciences*, 22(2) : 3446-3454.
- MBEMBE, A., et SARR. W. 2019. *Politique des temps. Imaginer les devenirs africains*. Philippe Rey, Jimsaan, 399 p.
- MINVIELLE, J. P., DIOP. A., et NIANG. A. 2005. *La pauvreté au Sénégal. Des statistiques à la réalité*. Karthala, 287 p.
- MODESTE, G. G., et LOUPPE. D. 2003. *Caractéristiques de l'anacarde*. CIRAD-FORET, 2 p.

- MONOD, J., et DE CASTELBAJAC. P. 2016. *Que sais-je ? L'aménagement du territoire*. Dix-septième. Presses Universitaires de France, 127 p.
- Monographie territoriale. 2016a. *Profil migratoire de la commune de Bounkiling*, 18 p.
- Monographie territoriale. 2016b. *Profil migratoire de la commune de Goudomp*, 21 p.
- Monographie territoriale. 2016c. *Profil migratoire de la commune de Sédhiou*, 24 p.
- MONSUTTI, A. 2008. « Migration et développement : une histoire de brouilles et de retrouvailles. » *Annuaire suisse de politique de développement*, (27-2) : 23-42.
- MOULARD, S. 2014. « Le regard entre deux rives. La migration et l'exil dans le discours des rapports sénégalais. » *Cahiers d'Études africaines*, (213-214) : 415-149.
- MOUTON, G., AGBOBLI. C., et CHARLAND. P. 2020. « La crise de la COVID-19 : le cas de l'Afrique. » *Regards de l'IEIM*, 7 p.
- NDIAYE, S. 2020. « Caractérisation agroécologique et socioéconomique des systèmes de production des parcs à anacardier en Casamance (Sénégal). » thèse de doctorat, Université Assane Seck de Ziguinchor/Sénégal, 158 p.
- NDIAYE, S., CHARAHABIL. M. M., et DIATTA. M. 2021. « Caractéristiques des plantations d'anacardiers (*Anacardium Occidentale* L.) et déterminants économiques des exploitations en Casamance. », *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 18. Doi : <https://doi.org/10.4000/vertigo.28723>. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/28723>.
- NDIAYE, S., M. M. CHARAHABIL, et FALL M. S. 2017. « Caractérisation des Plantations à Base d'anacardier dans les communes de Kaour, Goudomp et Djibanar. » *European Scientific Journal*, 13(12) : 242-257. Doi : 10.19044/esj.2017.v13n12. ISSN : 1857 – 7881 (Print) e - ISSN 857-7431.
- NDOYE, .O et GREGOIRE, L.J., 2008. *Migration au Sénégal. Dynamique et orientations stratégiques*, PNUD, Sénégal.
- NGAIDE, A. 2009. *Identités ethniques et territorialisation en Casamance*. http://www.codesria.org/IMG/pdf/2-NGaide2_2-pmd.pdf. Dakar, CODESRIA.
- NGOM, A. 2019. « Le traitement médiatique des migrations clandestines et forcées dans la presse internationale : vraies et fausses idées reçues. » *Communication en Question* (12) :133-155.
- NGOM, Y., DIOUF. Y, ZUCHINNI. E, SALL. M, et SY. S. 2016. *Analyse diachronique de la production agricole, de la démographie et de la production alimentaire dans la région de Sédhiou. Programme d'appui au programme national d'investissement de l'agriculture au Sénégal (PAPSEN), Rapport 24*, 71 p.
- NIANE, D. T. 1991. *Histoire des Mandings de l'Ouest*. Paris, Karthala, 224 p.

- NINOT, N. 2003. « Vie de relations, organisation de l'espace et développement en Afrique de l'Ouest : la région de Tambacounda au Sénégal. » Thèse de doctorat de géographie, Université de Rouen/France, 460 p.
- NUGAWELA, P., BALDE. A, et POUBLANC. C. 2006. *La chaine des valeurs anacarde au Sénégal, analyse et cadre stratégique d'initiatives pour la croissance de la filière*. Programme/USAID, croissance économique, 76 p.
- PADEC. 2016. *Programme de l'Appui au Développement Economique de la Casamance*.
- PAULAIS, T. 2012. *Financer les villes d'Afrique. L'enjeu de l'investissement local*. Paris : Pearson, 399 p.
- PELISSIER, P. 2008. *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*. Dakar-Paris : Version Electronique préparé par Charles Becker, 537 p.
- PETIT, V, ROBIN N, et MARTIN N. 2021. « Spatialité et temporalité de l'épidémie de la Covid-19 au Sénégal. Le processus de production des données sanitaires au regard des discontinuités territoriales. » *Revue francophone sur la santé et les territoires*. Pandémie, crises et perspectives : lectures territoriales de la Covid-19, 30. doi: <https://doi.org/10.4000/rfst.1150>.
- PIVETEAU, A. 2005. « Décentralisation et développement local au Sénégal. Chronique d'un couple hypothétique. » *Tiers-Monde*, Tome 46 (181) :71-93.
- POIRET, C. 1997. *Familles africaines en France : ethnicisation, ségrégation et communalisation*. Paris : L'Harmattan, 448 p.
- POURTIER, R. 2010. *Afriques noires*. Paris : Hachette, 286 p.
- Monographie territoriale, Profil migratoire de la commune de Bounkiling*. 2016, 18 p.
- Monographie territoriale, Profil migratoire de la commune de Goudomp*. 2016, 21 p.
- Monographie territoriale, Profil migratoire de la commune de Sédhiou*. 2016, 24 p.
- QUIMINAL, C. 2002. « Retours contraints, retours construits des émigrés maliens. » *Hommes et migrations*, 1236 : 35-42.
- QUIMINAL, C. 1999. *Gens d'ici, gens d'ailleurs. Migrations soninké et transformations villageoises*. Christian Bourgois, 223 p.
- Rapport Agence Française de Développement Groupe (2021) *La gestion des déchets solides comprendre pour mieux agir*, 79 p.
- Rapport CNPRDS. 2013. *Comité national de pilotage de la réforme de la décentralisation du Sénégal. Propositions pour la formulation d'une cohérence territoriale renouvelée*, 35 p.
- Rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), FENU, UGLG-Africa, CEA. 2020. *La Covid-19 dans les villes africaines. Impacts, ripostes et recommandations politiques*, 29 p.

- Rapport du Projet Rural Intégral de Développement de la Moyenne Casamance. 1990. *Profil socioéconomique du département de Sédhiou*, 164 p.
- Rapport du Projet Rural Intégral de Développement de la Moyenne Casamance. 1991. *Rapport de synthèse sur les enquêtes agricoles 1990-1991*, 65 p.
- Rapport final PAQEEB. 2003. *Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité dans l'Éducation de Base (PAQEEB). Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)*.
- Rapport Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance. 2008. *Etablissement de la situation de référence du milieu naturel en basse et moyenne Casamance*, 201 p.
- Rapport Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance. 2009a. *Etude de marché national régional et international des filières agricoles porteuses en basse et moyenne Casamance*, 108 p.
- Rapport Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance. 2009b. *Etude de marché national, régional et international des filières agricoles porteuses en basse et moyenne Casamance*, 113 p.
- Rapport PSE. 2014. *Plan Sénégal Emergent*, 167 p.
- Rapport World Food Programme : WFP. 2010. *Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN) 2009*. Dakar/Sénégal, 93 p.
- REMOND, B., et J. BLANC. 1992. *Les collectivités locales*. 2e éd. Paris : Presse de la fondation nationale des sciences politiques et Dalloz, 122 p.
- Revue bimestrielle Secteur Privé et Développement, LA REVUE DE PROPARCO. Les déchets : quels enjeux pour les pays en développement ? N ° 15 / Octobre 2012, 27 p.
- République du Sénégal. 2008. *Rapport d'étape annuel sur le Document de stratégie de réduction de la pauvreté*, 58 p.
- République du Sénégal. 2012. *Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale (SNDES) 2013-2017*, 59 p.
- République du Sénégal. 2021. *Ministère des Collectivités territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires. Observatoire national de la décentralisation et du développement local. Rapport thématique 2. Chiffres clés de l'information financière et budgétaire des collectivités territoriales du Pôle Casamance*, 121 p.
- République du Sénégal. 2020. *Ministère du développement communautaire de l'équité sociale et territoriale, Programme d'appui à la résilience des ménages pour faire face aux conséquences socio-économiques du Covid-19*, 12 p.
- République du Sénégal. s.d. *Ministère de la santé et de l'action sociale du Sénégal* (<https://sante.sec.gouv.sn/>).
- République du Sénégal. Ministère de l'Économie et des Finances, 2013 – *Situation économique et sociale du Sénégal. Édition 2011*. Dakar, ANSD.

- République du Sénégal, MDCL. 2018. *MDCL - Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales, Rapport général des premières assises de la décentralisation au Sénégal*. Dakar/Sénégal.
- République du Sénégal, Région de Sédhiou. 2015. *Comité Préparatoire du Conseil Interministériel et du Conseil des Ministres Délocalisés. Rapport de la situation économique et sociale de la région de Sédhiou*, 99 p.
- RICAN S, et Z. VAILLANT. 2009. « Territoires et santé : enjeux sanitaires de la territorialisation et enjeux territoriaux des politiques de santé. » *Sciences sociales et santé*, 27(1) : 33-42.
- ROBIN, N. 2006. « Le déracinement des populations en Casamance : Un défi pour l'État de droit ». *Revue européenne des migrations internationales*, 22(1) : 153-181. doi: 10.4000/remi.2723, ISSN : 0765-0752, 1777-5418, URL : <http://journals.openedition.org/remi/2723>.
- ROBIN, N., et B. NDIONE. 2006. « L'accès au foncier en Casamance. L'enjeu d'une paix durable ? » 15 p.
- ROCHE, C. 1985. *Conquête et résistance des peuples de Casamance (1850-1920)*. Nouvelle édition. Paris : Karthala, 401 p.
- ROCHEGUDE, A. 2001. « Le foncier et la décentralisation : Approche problématique. » *Cahier du Gemdev*, (27) : 46-63.
- ROSNERT, L. A. 2008. *Les défis du développement local au Sénégal*. Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, Avenue Cheikh Anta Diop Angle Canal IV, BP 3304. Dakar, Sénégal, 153 p.
- SAGNA, P. 2005. « Dynamique du climat et son évolution récente dans la partie ouest de l'Afrique occidentale. » Thèse de Doctorat d'Etat, Département de Géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Dakar/Sénégal, 786 p.
- SAGNA, S. S. 2017. *La Casamance, l'Islam et la France*. Sénégal : L'Harmattan, 341 p.
- SAKHO, P., SY. O., DIEYE. E. B., et SANE. T. 2016. « La production de la ville sur les marges : Le cas de la ville de Ziguinchor (Sénégal). » *Revue de Sociologie, d'Anthropologie et de Psychologie*, (7) :131-152.
- SALL, M. 2008. « Actions des migrants internationaux à Ourossogui. Du développement urbain à l'exclusion. » In *DIOP Momar-Coumba (dir.) Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*. Editions Karthala, P. 211-221.
- SALL, O., et SY. O. 2011. « Défaillance institutionnelle et volontarisme populaire : les stratégies palliatives de gestion des déchets domestiques dans les périphéries urbaines de Dakar et Ziguinchor. » Communication au colloque Aménagement périurbain : processus, enjeux, risques et perspectives, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines : Fès/Maroc, P. 49-61.
- SAMPAT, P. N. 2015. *Cashew Price Analysis. Cashew Market Report*, 2 p.

- SANE, S. 2018. « La Station agricole de Séfa (Région de Sédhiou) : Analyse géographique du domaine agricole de la période coloniale à nos jours. » Mémoire de master 2 en géographie, université Assane SECK de Ziguinchor/Sénégal, 90 p.
- SANE, T. 2017. « Vulnérabilité et adaptabilité des systèmes agraires à la variabilité climatique et aux changements sociaux en Basse-Casamance (Sud-Ouest du Sénégal) ». Thèse de doctorat en [Géographie et Environnement]. Université Paris Diderot, 376 p.
- SANE, T., BENGHA, A., et SALL. O. 2010. « La Casamance face aux changements climatiques : enjeux et perspectives. » 23eme Colloque de l'Association Internationale de Climatologie. Risques et changement climatique, Rennes, P. 559-564.
- SANE, T., et MBAYE. I. 2007. « État des lieux et étude diagnostique de l'environnement de la Casamance. » *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, (37) : 183-201.
- SARR, M. B. 2002. *Analyse du secteur de l'anacarde situation actuelle et perspective de développement. Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI),* 34 p.
- SECK, A. 1955. « La moyenne Casamance. Etude de géographie physique ». *Revue de géographie alpine* 43 (4) : 707-755. doi: 10.3406/rga.1955.1198.
- SECK, B. 2019. *Lettre au Peuple. PRODAC, un festin de 36 milliards de FRANCS CFA*. Sénégal : Birahim Seck, 212 p.
- Secrétaire Exécutif/Conseil National de la Sécurité Alimentaire. 1999. *Stratégie nationale de sécurité alimentaire au Sénégal*. Dakar/Sénégal, 129 p.
- Secrétaire Exécutif/Conseil National de la Sécurité Alimentaire. 2013. *Note synthétique sur l'enquête Nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENSAN)*. Dakar/Sénégal, 14 p.
- SENE, A. M. 2019. « Agrobusiness de l'anacarde en Casamance (Sénégal) : atouts, contraintes et perspectives d'industrialisation. » *European Scientific Journal*, (15), p. 363-377.
- SENE, A. M. 2018. « Dégénération des rizières de bas-fonds dans un contexte de changement climatique en Basse Casamance (Sénégal). » *Espace Géographique et Société Marocaine*, (20/21) : 129-143.
- SENE, M. A., et DIALLO. M. 2019. « Facteurs géographiques et socio-économiques des mobilités et flux transfrontaliers Sénégal-gambiens ». *Espace Géographique et Société Marocaine*, (30) : 97-113.
- SENE, A. M., et I. KANE. 2018. « Enclavement et contraintes au développement des transports au Sénégal : cas de la ville de Ziguinchor. » *Revue des études multidisciplinaires en sciences économiques et sociales*, (7) : 222-242.
- SENE, A. M., et CODJA C. 2017. « Dynamiques de l'aménagement du territoire et inégalités socio spatiales au Sénégal ». *Cahiers de géographie du Québec* 60 (169) : 11-27. Doi : 10.7202/1038663ar. ISSN : 1708-8968, 0007-9766. URL : <http://id.erudit.org/iderudit/1038663ar>.

- SENELEC. 2017. *Termes de référence. Actualisation Schéma directeur réseau national distribution 2017-2035*.
- Service régional de la prévision et de la statistique. 2004. *Situation économique et sociale de la région de Kolda*.
- SETERS, J. V., et KONNON. D. 2018. *Capitalisation des expériences et acquis de la Côte d'Ivoire en matière de politiques publiques, de structuration et de gestion de la filière anacarde. Ecdpm Document de réflexion*, n°234. 56 p.
- SIDIBE, M. 2005. *Migrants de l'arachide : La conquête de la forêt classée de Pata Casamance, Sénégal*. IRD Éditions, 303 p.
- SIMON, G. 2008. *La Planète migratoire dans la mondialisation*. Paris : Armand Colin, 256 p.
- SIMON, G. 2006. « Migrations, la spatialisation du regard. » *Revue européenne des migrations internationales* 22(2) : 9-21. Doi : 10.4000/remi.2815.
- SINATTI, G. 2009. *Migration et retour en Afrique de l'Ouest. Le cas du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal*. Rapport d'étude du Programme (OIT) Bonne gouvernance des migrations de main d'œuvre et son lien avec le développement, 56 p.
- SLAMA, S. 1999. *La fin de l'étudiant étranger*. Paris : L'Harmattan, 312 p.
- SONKO, D. 2013. « La mobilité et le transport dans la commune de Sédhiou. » mémoire de master 2 en Aménagement du Territoire Décentralisation et Développement Local, département de Géographie, Université Cheick Anta Diop de Dakar/Sénégal, 110 p.
- SOW, E H, SARR R, et DIOP-NGOM. F. 2005. « Les diatomées du Quaternaire récent de Diana Malari (Casamance, Sénégal) : implications paléoclimatiques ». *Sécheresse*, 16(2) :137-142.
- SY, O. 2013. « Un projet d'aménagement rural inachevé : Le barrage d'Affiniam (BASSE CASAMANCE, SENEGAL). » Actes du Deuxième Colloque international « Eau & Climat : Regards croisés Nord/Sud » Université Sidi Mohamed Ben Abdallah Fès (Maroc), P. 249-260.
- SY, O. 2010. La transhumance transfrontalière, source de conflits au Ferlo (Sénégal). *Mappemonde*, 98 (2), 13 p.
- TALL, S. M. 2008. « La migration internationale sénégalaise : des recrutements de main d'œuvre aux pirogues. » In DIOP M.C (dir.) *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*. Paris : Karthala, P. 37-67.
- TALL, S. M., et TANDIAN. A. 2011. *Migration circulaire des Sénégalais. Des migrations tacites aux recrutements organisés. CARIM Notes d'analyse et de synthèse*. N°52, 16 p.
- THOMAS, L. V. 1965. « Mouvements de population et dépendance sociologique en Basse Casamance. » *Notes Africaines*, (106) :42-47.

- TIMERA, M. 1997. « Les associations de femmes africaines : un creuset d'intégration. » *Revue française des affaires sociales*, (2). Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Documentation française.
- TIMERA, M., et J. GARNIER. 2010. « Les Africains en France. Vieillesse et transformation d'une migration. » *Hommes et migrations*, (1286-1287) :24-35. doi: 10.4000/hommesmigrations.1719. URL : <http://hommesmigrations.revues.org/1719>.
- TOURE, E. H. 2009. « Décentralisation et gouvernance locale. Les effets sociopolitiques de la gestion foncière décentralisée dans la communauté rurale de Ross Béthio (Delta du fleuve Sénégal). » Département de sociologie, faculté des sciences sociales, Université Laval Québec/Canada, 354 p.
- TOURE, I. 2012. « Autonomy and Local Democracy in Africa : An Illustration Using the Case of Senegal. » *International Review of Administrative Sciences*, 78 (4) :757-774.
- TRIBALAT, M. 1995. *Faire France. Une grande enquête sur les immigrés et leurs enfants*. Paris : La Découverte, 231 p.
- UN-Habitat. 2020. *UN-Habitat COVID-19 Réponse Plan* https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/04/final_un-habitat_covid-19_response_plan.pdf.
- USAID. 2018. *Programme Croissance Economique. La chaine de valeur de la filière fonio au Sénégal : Analyse et cadre stratégique d'initiative pour la croissance de la filière fonio*, 94 p.
- VECCHIA, D. A., et V. TARCHIANI. 2015. « Développement rural et recherche : le cas de PAPSEN en moyenne Casamance. » In DESCROIX L., DJIBA S., SANE T. et TARCHIANI V. (eds), *Eaux et sociétés face au changement climatique dans le bassin de la Casamance*, pp : 19-28.
- WADE, A. 2015. « Décentralisation et développement territorial. Articulations et dissociations des processus dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal. » Thèse de doctorant de géographie en cotutelle université de Poitiers et université de Saint-Louis du Sénégal, 364 p.
- WALINE, M. 1957. *Droit administratif*. 7e édition, 292 p.
- WFP. 2010. *Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN). Rapport World Food Programme*, 93 p.
- WIHTOL DE WENDEN, C. 2016. *Migrations. Une nouvelle donne*. Editions de la Maison des sciences de l'homme, 182 p.
- WILLEMS, R. 2008. « Les « fous de la mer ». Les migrants clandestins du Sénégal aux Iles Canaries en 2006. » In DIOP Momar-Coumba (dir.) *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*. Karthala, P. 277-303.
- YAPI-DIAHOU, A. 2005a. « Les défis de l'aménagement du territoire en Afrique de l'Ouest. » In COLL. J-L et GUIBBERT. J-J. (Coord.) *L'aménagement au défi de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*. Presses Universitaires du Mirail, P. 39-58.

YAPI-DIAHOU, A. 2005b. « Migration et décentralisation en Afrique. A la recherche des animateurs du jeu local. » In COLL J-L et GUIBBERT J-J (Coord.) *L'aménagement au défi de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*. Presses Universitaires du Mirail, P. 77-97.

YATÉRA, S. 1996. « Immigration, dynamiques associatives et transformations socio-économiques. » *Sociétés africaines et diaspora*, 27-49.

YATTA, F. P. 2009. *La décentralisation fiscale en Afrique. Enjeux et perspectives*. Paris : Karthala, 324 p.

Code :

Code général des collectivités locales de la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013.

Code des Collectivités Locales 2006.

Filmographie :

Film L'Equipe, 2022.

Radiotélévision Sénégalaise (RTS1), 2022.

Beingsport, 2022, Documentaire, Sadio Mané, du Sénégal au Bayern Munich.

Webographie :

<http://www.ardsedhiou.org>

<http://www.sedhiounews.com>

<http://www.ansd.sn>

<http://www.energie.gouv.sn>

<http://www.gouv.sn>

<http://www.mha.gouv.sn>

<http://sigstat.ansd.sn>

<http://www.sante.gouv.sn>

<http://www.education.gouv.sn>

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Liste des tableaux

Tableau 1: Répartition de la population selon l'âge et le sexe en Moyenne Casamance	31
Tableau 2: Entrées et sorties du territoire national de population de toutes les nationalités de 2013 à 2017.....	71
Tableau 3: Entrées et sorties des Sénégalais du territoire national de 2013 à 2017	72
Tableau 4: Entrées et sorties des étrangers dans le territoire national de 2013 à 2017	73
Tableau 5: Répartition des émigrants par principal motif de départ des Sénégalais	74
Tableau 6: Effectifs d'émigrants par région d'origine des Sénégalais	75
Tableau 7: Migrants de retour assistés par l'OIM par pays de provenance de l'année 2017	79
Tableau 8: Régions d'origine des migrants de retour assistés par l'OIM selon le sexe de l'année 2017	80
Tableau 9: Migrants de retour assistés selon le groupe d'âge et le sexe de l'année 2017	82
Tableau 10: Les acteurs et types d'activités socio-économiques recensés dans le village de Bambali	99
Tableau 11: Associations de migrants de la Moyenne Casamance en Ile de France.....	105
Tableau 12: Les types de commerce dans les départements de la Moyenne Casamance en 2018 ...	116
Tableau 13: Les types d'activités dans les départements de la Moyenne Casamance en 2018	116
Tableau 14: Les types de marchés de la Moyenne Casamance	117
Tableau 15: Evolution du prix moyen annuel de quelques produits de céréales et de rentes disponibles dans les marchés permanents de la Moyenne Casamance (FCFA/kg) de 2011-2015.	119
Tableau 16: Découpage administratif de la région de Sédhiou en 2008.	170
Tableau 17: Schéma actuel et schéma version acte 3 de la décentralisation	175
Tableau 18: La nouvelle configuration de la carte administrative version acte 3 de la décentralisation	176
Tableau 19: Quelques infrastructures hydrauliques de la région de Sédhiou	201
Tableau 20: Gestion du forage de la commune de Koussy.....	201
Tableau 21: Récapitulatif des normes sanitaires d'OMS et PNDS	210
Tableau 22 : Résultat de la production de riz de 2008 à 2020 de la Moyenne Casamance	236
Tableau 23: Périmètres de bananeraies enquêtés de la Moyenne Casamance.....	249
Tableau 24: Plan d'action du GIE Ndiama ASSADIA de Mangangoungou de la saison 2021/2022....	252
Tableau 25: Répartition des pêcheurs par départements et par nationalité	286
Tableau 26: Les acteurs de développement et types d'activités recensés dans le village de Diendé .	289
Tableau 27: Les acteurs de développement et types d'activités recensés dans le village de Koussy	289
Tableau 28: Les acteurs de développement et types d'activités recensés dans le village de Bloc.....	290

Liste des photographies

Photo 1: Effet de la salinisation du fleuve Casamance dans les villages de Mandina findiféta et de Diendé.....	40
Photo 2: Château d'eau et le marché à bétail du village de Touba Mouride.....	51
Photo 3: Avant et le deuxième jour de la grève des tnasporteurs de la gare routière de la commune de Sédhiou.....	65
Photo 4: Elevage de mouton de M.C., migrant de retour de Diattacounda.....	81
Photo 5: Un des chantiers de travail de L. D., migrant de retour dans le quartier de Santassou de la commune de Sédhiou	84
Photo 6: Boutique de quincaillerie de M. B., migrant de retour dans le quartier de S., de la Commune de Goudomp	86
Photo 7: Boulangerie et restaurant (fast-food) de B. D., migrant double-espace du quartier de G.D., de la commune de Bounkiling	88
Photo 8: Ferme agricole du GIE Balusna et l'aviculture une des activités de S. M., migrant de retour du village de W. de la commune de Simbandi Brassou	91
Photo 9: Produits locaux pour lutter contre les insectes et les maladies de la ferme agricole du GIE Balusna du village de W., de la commune de Simbandi Brassou	92
Photo 10: Centre de santé et le lycée moderne réalisés par Sadio Mané dans son village de Bambali	96
Photo 11: Maison familiale du footballeur sénégalais Sadio Mané dans son village de Bambali	98
Photo 12: Poste de santé en construction par l'opérateur économique I. D., dans le village de Bloc .	100
Photo 13: Groupes de jeunes et de migrants de retour en formation à Marsassoum.....	102
Photo 14: Centre de Santé de Moricounda (Sédhiou) construit avec l'appui de la coopération Espagnole Medico del Mundo	110
Photo 15: L'exiguïté d'une partie du marché central de Sédhiou	115
Photo 16: Marché de bétails de Touba Mouride.....	122
Photo 17: Des conditions de travail, le jour du marché hebdomadaire en routes et à Touba Mouride	123
Photo 18: Marché hebdomadaire de Yarang balante	125
Photo 19: Femmes bissau-guinéennes entrainent d'installer leurs produits pour la vente le jour du marché hebdomadaire de Yarang balante	126
Photo 20: Poste frontalier de Sénoba.....	130
Photo 21: Espace d'une vendeuse de fruits et de biscuits et une intersection qui mène vers les villages de Missira (Gambie) et Tabahil (Sénégal).....	131
Photo 22: Un troupeau de bœufs et de véhicules sur l'espace frontalier de Sénoba	133

Photo 23: Le jour du marché hebdomadaire de Saré Alkaly	134
Photo 24: Différents types de moyens de transports stationnés à la gare routière de la Commune de Sédhiou.....	138
Photo 25: Chauffeurs de taxi moto jakarta stationnés au rond-point de la commune de Madina Wandifa	139
Photo 26: Un des pirogues qui assurent la liaison des communes de Bambali et de Diattacounda....	140
Photo 27: Un kankurang en faara dans le village de Bloc Séfa en Casamance.....	142
Photo 28: Dans ce véhicule, la distanciation physique n'est pas respectée	149
Photo 29: Contournements des postes de contrôle par la brousse à l'aide d'une motocyclette et recours au vélo pour se rendre à Sédhiou	151
Photo 30: Matériels de lavage de mains mis à la disposition des personnes à l'entrée de Koussy1 par la RN12 (en haut) ; devant une concession à Soukoutoto (au milieu) et devant une boutique à Bloc Séfa (en bas).....	152
Photo 31: Distribution de l'aide de l'État à la population de la commune de Diendé	154
Photo 32: Bâtiment Fort Pinet Laprate, un vestige colonail.....	171
Photo 33: Une machine agricole lors d'un déboisement dans la zone de Séfa	184
Photo 34: L'entrée de l'espace et un des anciens matériels abandonnés d'ISRA dans le village de Bloc	186
Photo 35: Des caïlcédrats (espèce végétale typique de la Casamance) abattus dans l'espace de l'ISRA du village de Bloc.....	187
Photo 36: Quelques infrastructures d'approvisionnement en eau potable dans la commune Koussy.	203
Photo 37: Raccordement d'un puits à des panneaux solaires dans le village de Bloc Sefa	204
Photo 38: Un des modes d'évacuations des eaux usées et des ordures dans une canalisation à proximité de la gare routière de Sédhiou	206
Photo 39: Évacuation des ordures ménagères le long de la RN 12	208
Photo 40: Débordement d'une fosse d'une maison dans le quartier de Sansancono dans la commune de Goudomp	209
Photo 41: Marche de quatre collégiens de Fodé Kaba Doumbouya à hauteur du village de Bacoum et direction vers leur village d'origine	216
Photo 42: Recours aux abris provisoires liés aux insuffisances de salles de classes dans le village de Koussy1	218
Photo 43: Machines de décorticage de fonio en panne à Hamdani	235
Photo 44: hamps de maïs et de sorgho de monsieur P.C., du hameau de Bloc 2, de la commune de Diendé.....	239

Photo 45: Culture arachidière : récolte puis regroupement en tas.....	243
Photo 46: Types de clôtures des périmètres d'exploitations de bananes de Bambali et de Soumboundou.....	248
Photo 47: Bureau du GIE Badjivale de Sibana en réunion	251
Photo 48: Tuteurage à l'aide des piquets de la variété de Poyo dans l'exploitation de la bananeraie de Bambali	254
Photo 49: Panneaux solaires du périmètre d'exploitation de banane du GIE Badjivale de Sibane et un groupe de motopompe dans la babaneraie de Bambali	255
Photo 50: Jour de cueillette dans le périmètre d'exploitation du GIE Kogny Colo de Sathioum et une bicyclette comme moyen de transport dans l'exploitation du GIE Do Kouwo de Temento.....	257
Photo 51: L'investissement dans l'immobilier d'un producteur de bananes à Bambali.....	258
Photo 52: Diversité des noix d'acajou en Casamance	260
Photo 53: Types d'entretien de deux périmètres de plantation d'anacardes à Saliot et à Bassaf	264
Photo 54: Décorticage et séchage de noix d'acajou du GIE Diacounda de Simbandi Balante.....	269
Photo 55: Deux machines électriques de transformation de la noix d'acajou du GIE Balantacounda Multiservices de Simbandi Balante	273
Photo 56: Amandes de noix d'acajou et des coques du GIE Balantacounda Multiservices	274
Photo 57: Aménagement d'une salle d'apprentissage et de pépinières de bananes du projet FAR dans le GIE Soutoura	277
Photo 58: Tractage à partir des bœufs lors de la semence de l'arachide dans le village de Karantaba	280
Photo 59: Domaine de l'élevage et de jardinage de M. O., à Bloc village	282
Photo 60: Le Yowou de Diattacounda (Source d'eau, lieu de passage d'Elhadj Omar) à Diattacounda	284
Photo 61: Espace d'un vendeur de poisson à Bloc village	287
Photo 62: Un jardin clôturé des femmes dans les mares du village de Bassaf de la Commune de Koussy	290
Photo 63: Service de collecte de déchets ménagers dans quelques quartiers de la commune de Sédhiou.....	292
Photo 64: Implantation des différentes structures et une des serres de concombre du DAC de Séfa	298
Photo 65: L'exploitation piscicole du DAC de Séfa localisée dans le village de Nimaya	301
Photo 66: Unités de transformation de sésame et de miel de l'AAJAC de Faoune	304
Photo 67: Espace du pôle aquacole de Sédhiou dans le village de Bacoum	309

Photo 68: Infrastructure hydroagricole et une des stratégies de dissuasions des femmes dans des espaces de riziculture	311
Photo 69: Un véhicule en panne sur une piste de production sur la route vers Saliot.....	313

Liste des cartes

Carte 1 : Situation du Sénégal.....	22
Carte 2: Les 3 (trois) régions administratives de la Casamance.....	25
Carte 3: Situation de la zone d'étude.....	26
Carte 4: Les cantons de la Moyenne Casamance	27
Carte 5: Les domaines climatiques au Sénégal (P. Sagna, 2008).....	37
Carte 6: Les types de sols de la Moyenne Casamance.....	39
Carte 7: Occupation du sol de la Moyenne Casamance.....	41
Carte 8: Les communes rurales et urbaines enquêtées en Moyenne Casamance.....	63
Carte 9: Les migrants de retour enquêtés de la Moyenne Casamance	83
Carte 10: Limitation de l'espace communal de Bambali	95
Carte 11: Association des ressortissants de Maranda « multi-située » au Sénégal et en Europe	108
Carte 12: Les marchés enquêtés de la Moyenne Casamance	118
Carte 13: Localisation du Marché l'hebdomadaire de Touba Mouride et l'AAJAC de Faoune.....	121
Carte 14: Localisation du marché hebdomadaire de Yarang balante et son espace frontalier	124
Carte 15: Les deux zones d'études de l'espace de frontalier de Sénoba	129
Carte 16: La carte de la Casamance avant l'indépendance (Assane Seck, 1955).	162
Carte 17: Réforme de 1976 et redécoupage régional du territoire national	165
Carte 18: Création des régions issues de la réforme territoriale de 1984	166
Carte 19: Réforme territoriale de 2008 et créations des régions de Kaffrine, Kédougou et Sédhiou. ...	169
Carte 20: Les pôles de développement économique du Sénégal.....	174
Carte 21: Situation administrative de la commune de Madina Wandifa.....	180
Carte 22: L'espace communal de Diendé et ses quelques infrastructures	181
Carte 23: Espaces de production de bananes au Sénégal.....	246
Carte 24: Répartition des producteurs de bananes enquêtés en Moyenne Casamance	247
Carte 25: Zones de productions d'anacardes au Sénégal.....	259
Carte 26: Répartition des producteurs d'anacardes enquêtés en Moyenne Casamance	262
Carte 27: Domaines agricoles communautaires (DAC) du Sénégal	294
Carte 28: Localisation du DAC de Séfa	295

Liste des figures

Figure 1: Evolution de la population de la Moyenne Casamance de 1976 à 2023	30
Figure 2 : Pyramides des âges de la population de la Moyenne Casamance	32
Figure 3 : Recensement général et projection de la population de la Moyenne Casamance de 1976 à 2023	34
Figure 4 : Évolution annuelle de la pluviométrie à la station de Sédhiou de 1971 à 2023	38
Figure 5: Total entrées et sorties du territoire national de population de toutes les nationalités de 2013 à 2017	71
Figure 6: Entrées et sorties des Sénégalais du territoire national de 2013 à 2017	72
Figure 7: Entrées et sorties des étrangers dans le territoire national de 2013 à 2017	73
Figure 8: Répartition des émigrants sénégalais par principal motif de départ	74
Figure 9: Effectifs d'émigrants par région d'origine des sénégalais	76
Figure 10: Secteurs d'activités exercées par les enquêtés de la Moyenne Casamance	77
Figure 11: Courbe d'évolution de cumul des cas confirmés au Sénégal	148
Figure 12: Evolution des fonds publics d'appui à la décentralisation de 1997 à 2018 (en milliard de F CFA)	191
Figure 13: Évolution du budget des collectivités territoriales du département de Sédhiou de 2015 à 2018 (millions de F CFA)	192
Figure 14: Évolution du budget réel consolidé des Collectivités territoriales du département de Sédhiou de 2015 à 2018 (millions de F CFA)	193
Figure 15: Évolution du budget prévisionnel consolidé des Collectivités Territoriales du département de Goudomp de 2015 à 2018 (millions de F CFA)	194
Figure 16 : Évolution du budget réel consolidé des Collectivités Territoriales du département de Goudomp de 2015 à 2018 (millions de F CFA)	195
Figure 17 : Évolution du budget prévisionnel consolidé des Collectivités Territoriales du département de Bounkiling de 2015 à 2018 (millions de F CFA)	196
Figure 18 : Évolution du budget réel consolidé des Collectivités Territoriales du département de Bounkiling de 2015 à 2018 (millions de F CFA)	197
Figure 19: Gestion de la qualité des infrastructures sociales de la Moyenne Casamance	219
Figure 20: Evolution de la superficie des cultures céréalières dominée par le riz et le mil de la région de Sédhiou de 2008 à 2020	234
Figure 21: Evolution comparative de la production et des superficies emblavées de riz de 2008 à 2020 de la Moyenne Casamance	237

Figure 22: Evolution comparative de la production et de superficie de l'arachide de 2008 à 2020 de la Moyenne Casamance.	241
Figure 23: Schéma de la structuration des acteurs intervenant dans la filière anacarde en Moyenne Casamance.....	262

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire administré aux ménages

Questionnaire administré aux ménages	
I. Caractéristiques socio-professionnelles	
1. 1. Localité 	8. 9. Quelle est votre situation matrimoniale ? ☐ 1. Célibataire ☐ 2. Marié (e) ☐ 3. Veuf (ve) ☐ 4. Divorcé (e)
2. Commune rurale/urbaine 	9. 10. Si Marié nombre de femme ? ☐ 1. 1 ☐ 2. 2 ☐ 3. 3 ☐ 4. 4
3. Village/Quartier 	10. 11. Quelle est la taille du ménage ? ☐ 1. 1 ☐ 2. 2-4 ☐ 3. 4-8 ☐ 4. 8-10 ☐ 5. +10
4. Quel est votre sexe ? ☐ 1. Masculin ☐ 2. Féminin	11. Quel est le niveau d'instruction des membres de votre ménage ? ☐ 1. Primaire ☐ 2. Moyen ☐ 3. Secondaire ☐ 4. Licence ☐ 5. Maîtrise ☐ 6. Master ☐ 7. Coranique ou école arabe et/ou franco-arabe ☐ 8. Aucun <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).</i>
5. Quel est votre âge ? ☐ 1. moins de 20 ans ☐ 2. 21-30 ans ☐ 3. 31-40 ans ☐ 4. 41-50 ans ☐ 5. 51-60 ans ☐ 6. 61 et plus	12. Quelle est votre profession ? ☐ 1. Fonctionnaire ☐ 2. Agriculteur ☐ 3. Commerçant ☐ 4. Eleveur ☐ 5. Artisan ☐ 6. Autres <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).</i>
6. 7. Quelle est votre ethnie ? ☐ 1. Manding ☐ 2. Peul ☐ 3. Balante ☐ 4. Diolas ☐ 5. Sérér ☐ 6. Mankagne ☐ 7. Manjack ☐ 8. Bainouck ☐ 9. Wolof ☐ 10. Autre	13. Avez-vous une activité secondaire ?
7. 8. Quel est votre niveau d'instruction ? ☐ 1. Primaire ☐ 2. Moyen ☐ 3. Secondaire ☐ 4. Licence ☐ 5. Maîtrise ☐ 6. Master ☐ 7. Coranique ou école arabe et/ou franco-arabe ☐ 8. Aucun <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).</i>	14. Quel est le nombre d'actif de votre ménage ? ☐ 1. 1 ☐ 2. 2 ☐ 3. 3 ☐ 4. +3 <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).</i>
II. Migration	
15. Quelle définition donneriez-vous d'un migrant ? 	19. Pour combien de temps ? ☐ 1. Moins 1an ☐ 2. 1an ☐ 3. 2ans ☐ 4. 3ans ☐ 5. 4ans ☐ 6. 5ans ☐ 7. +5ans <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).</i>
16. Avez-vous migré ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non	20. Chez qui étiez-vous descendu ? ☐ 1. Membre de famille ☐ 2. Association ☐ 3. Particulier ☐ 4. Organisme ☐ 5. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).</i>
17. Où ? ☐ 1. Sénégal-région ☐ 2. Afrique-pays ☐ 3. Europe-pays ☐ 4. Amérique-pays-Etat ☐ 5. Asie-pays ☐ 6. Océanie-pays <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).</i>	21. Quel secteur d'activité exercez-vous ? ☐ 1. Bâtiment ☐ 2. Agriculture ☐ 3. Gestion des locaux ☐ 4. Santé ☐ 5. Educatif ☐ 6. Restauration ☐ 7. Commerce ☐ 8. BTP ☐ 9. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).</i>
18. Quand ? 	

22. Quel contrat disposiez-vous ? ☐ 1. Intérimaire ☐ 2. CDD ☐ 3. CDI ☐ 4. Saisonnier ☐ 5. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).</i> 23. Avez-vous un membre de la famille à l'étranger ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non 24. Si oui où ? ☐ 1. Sénégal-région ☐ 2. Afrique-pays ☐ 3. Europe-pays ☐ 4. Amérique-pays ☐ 5. Asie-pays ☐ 6. Océanie-pays <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).</i> 25. Combien sont-ils/elles ? ☐ 1. 1 ☐ 2. 2 ☐ 3. +3 26. Participent-ils au soutien de la famille ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non 27. Si oui comment ? ☐ 1. Dépense quotidienne ☐ 2. Matériel ☐ 3. Santé ☐ 4. Manège ☐ 5. Bâptême ☐ 6. Moral ☐ 7. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).</i>	28. Quels sont les motifs de l'émigration ? ☐ 1. Etude ☐ 2. Emploi ☐ 3. Sanitaire ☐ 4. Familial ☐ 5. Sécuritaire ☐ 6. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).</i> 29. Avez-vous participé au financement du voyage ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non 30. Si oui, Comment ? ☐ 1. Prêt ☐ 2. Ressources familiales ☐ 3. Bourse ☐ 4. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).</i> 31. A hauteur de combien ? ☐ 1. Moins de 250 000 Fcfa ☐ 2. 250 000 Fcfa ☐ 3. 500 000 Fcfa ☐ 4. 1 000 000 Fcfa ☐ 5. +1 000 000 Fcfa 32. Avez-vous participé au choix du pays de destination ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non 33. Pouvez-vous nous décrire vos démarches ?
III. Décentralisation et Politique de la municipalité	
34. Que pensez-vous de l'érection de Sédhiou en Région ? 35. Est-ce que la municipalité propose des activités ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non 36. Si oui. Citer les activités pratiquées ? 37. A quelle période ou fréquence ? ☐ 1. Moins de 2mois ☐ 2. 2mois ☐ 3. 3mois ☐ 4. 4mois ☐ 5. +4mois <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).</i> 38. Comment est l'accès à l'emploi dans votre collectivité ? ☐ 1. Accessible ☐ 2. moins accessible ☐ 3. inaccessible 39. Pourriez-vous donner des explications ? 40. Existe-t-il des politiques d'emplois venant de la municipalité ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non	41. Si oui lesquelles ? 42. Quelles sont les infrastructures sociales dont vous disposez dans votre collectivité ? 43. Par qui ces infrastructures ont été mises en place ? ☐ 1. Etat ☐ 2. Municipalité ☐ 3. Association ☐ 4. ONG ☐ 5. Particulier ☐ 6. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).</i> 44. Par qui la gestion est-elle confiée ? ☐ 1. Etat ☐ 2. Municipalité ☐ 3. Association ☐ 4. ONG ☐ 5. Particulier ☐ 6. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).</i> 45. Comment qualifiez-vous la gestion ? ☐ 1. Très bonne ☐ 2. Bonne ☐ 3. Moyenne ☐ 4. Mauvaise ☐ 5. Très mauvaise

Annexe 2 : Guides d'entretiens administrés aux acteurs de développement

Guide d'entretien Agence Régionale de Développement (ARD) de Sédhiou	
I. Caractéristiques socio-professionnelles	
1. Quel est votre sexe ? ☐ 1. Masculin ☐ 2. Féminin	4. Quelle formation avez-vous fait ?
2. Quel est votre âge ? 	5. Quelle est votre fonction ?
3. Quelles sont les langues locales que vous maîtrisez ? ☐ 1. Peul ☐ 2. Balante ☐ 3. Diola ☐ 4. Sérér ☐ 5. Balante ☐ 6. Manjack ☐ 7. Mankagne ☐ 8. Manding ☐ 9. autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (6 au maximum).</i>	6. Quelle est votre mission ?
II. Agence régionale de développement	
7. Depuis quand Sédhiou a vu l'installation de l'ARD ? 	12. D'où proviennent les moyens de fonctionnement ? ☐ 1. Etat ☐ 2. ONG ☐ 3. Mécénat ☐ 4. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).</i>
8. Présentez-nous l'ARD et son rôle ? 	13. Comment les répartissez-vous entre les collectivités ?
9. Collaborez-vous avec des agences de développement de la sous-région voire internationale ? 	14. Quelles sont vos stratégies de développement ?
10. Avez-vous des partenaires ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non	
11. Si oui qui sont-ils ? 	
III. Migration et développement local	
15. Connaissez-vous HOM (help Office for Migrants) ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non	21. Dans quels domaines interviennent-elles ?
16. Est-ce vous en disposez ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non	22. Quelle place occupe la population dans le processus de développement de Sédhiou ?
17. Quelle est l'année de sa création ?	23. Quelle est votre politique d'accompagnement ? ☐ 1. Formation ☐ 2. Financement ☐ 3. Sensibilisation ☐ 4. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).</i>
18. Quelle est sa vocation ? 	
19. Connaissez-vous des associations de migrants qui accompagnent le développement de leur collectivité ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non	
20. Si oui lesquelles ? 	

IV.Régionalisation de Sédhiou

24. Quelle analyse faites-vous de l'érection de Sédhiou en région ?

25. Connaissez-vous l'acte 3 de la décentralisation ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

26. A-t-il apporté de changements ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

27. Selon vous quels projets de développement l'Etat doit-il mettre en place pour accompagner les jeunes ?

28. Dans quel (s) domaine (s) ?

- | | |
|--|--------------------------------------|
| ☐ 1. Accès aux services de base | ☐ 2. Economie |
| ☐ 3. Social | ☐ 4. Santé |
| ☐ 5. Culturel | ☐ 6. Autre |

Vous pouvez cocher plusieurs cases (5 au maximum).

29. Le conflit constitue-t-il toujours un handicap de développement de la Casamance et en particulier la moyenne Casamance ?

30. Avez-vous des documents sur les thématiques développées ?

Guide d'entretien avec les migrants de retour

I. Caractéristiques socio-professionnel

1. Localité

2. Commune rurale/ urbaine

3. Villages/ Quartiers

4. Quel est votre sexe ?

- ☐ 1. Masculin ☐ 2. Féminin

5. Quel est votre âge ?

6. Quelle est votre ethnie ?

- ☐ 1. Manding ☐ 2. Peul ☐ 3. Balante
☐ 4. Diola ☐ 5. Sérér ☐ 6. Mankagne
☐ 7. Manjack ☐ 8. Bainouck ☐ 9. Autre

7. Quel est votre niveau d'instruction ?

- ☐ 1. Primaire ☐ 2. Moyen ☐ 3. Secondaire
☐ 4. Maîtrise ☐ 5. Master ☐ 6. Coranique
☐ 7. Aucun

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

8. Quelle est votre situation matrimoniale ?

- ☐ 1. Marié (e) ☐ 2. Célibataire ☐ 3. Veuf (ve)
☐ 4. Divorcé (e)

9. Si marié, le nombre de femme ?

10. Quelle est la taille de votre ménage ?

- ☐ 1. 2 à 4 ☐ 2. 4 à 8 ☐ 3. 8 à 10 ☐ 4. +10

11. Quel est le nombre d'actif de votre ménage ?

12. Quel est votre profession ?

- ☐ 1. Fonctionnaire ☐ 2. Agriculteur ☐ 3. Commerçant
☐ 4. Eleveur ☐ 5. Artisans ☐ 6. Autre

13. Avez-vous une activité secondaire ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

14. Si oui laquelle ?

II. Parcours migratoire interne

15. Pouvez-vous nous décrire votre parcours migratoire (première sortie de votre localité) ?

16. Quel âge aviez-vous ?

17. Où étiez-vous allé ?

- ☐ 1. Kolda ☐ 2. Ziguinchor ☐ 3. Kaolack
☐ 4. Saint-Louis ☐ 5. Dakar ☐ 6. Autre

18. Quand ?

19. Pour combien de temps ?

20. Chez qui étiez-vous descendu ?

- ☐ 1. Membre de famille ☐ 2. Association ☐ 3. Particulier
☐ 4. Organisme ☐ 5. Autre

21. Quel secteur d'activité exercez-vous ?

- ☐ 1. Bâtiment/Agriculture ☐ 2. Gestion des locaux
☐ 3. Santé ☐ 4. Éducatif
☐ 5. Restauration ☐ 6. Sécurité
☐ 7. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

III. Migration internationale, Retour, Investissement

22. Pouvez-vous nous décrire votre parcours migratoire après le Sénégal et les activités exercées ?

23. Quel(s) moyen(s) de transport(s) aviez-vous emprunté ?

- ☐ 1. Voiture ☐ 2. Pirogue ☐ 3. Bateau
☐ 4. Avion ☐ 5. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

24. Est-ce qu'une personne avait participé à ce voyage ? ☐ 1. Famille ☐ 2. Parent ☐ 3. Frère ☐ 4. Sœur ☐ 5. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).</i> 25. Pouvez-vous dire le montant de la participation? ☐ 1. 150 000Fcfa ☐ 2. 250 000Fcfa ☐ 3. 400 000Fcfa ☐ 4. 500 000Fcfa ☐ 5. +500 000Fcfa 26. Aviez-vous changé de correspondance une fois arrivé ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non 27. Si oui combien de fois ? 28. Les raisons de ces changements ? 29. Quel (s) pays aviez-vous fait avant de revenir au Sénégal ? 30. Quel secteur d'activité exercez-vous ? ☐ 1. Bâtiment ☐ 2. Agriculture ☐ 3. Gestion des locaux ☐ 4. Santé ☐ 5. Educatif ☐ 6. Restauration ☐ 7. Sécurité ☐ 8. BTP ☐ 9. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).</i> 31. Depuis quand êtes-vous revenus ? 32. Faisiez-vous partie d'une (es) association (s) ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non 33. Si oui laquelle ou lesquelles ? 	34. Aviez-vous occupé de (s) poste (s) ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non 35. Si oui le(s)quel(s)? 36. Travaillaient-elles avec les collectivités locales de votre région d'origine et les secteurs d'intervention ? 37. Pourquoi le choix de cette localité ? 38. Qu'est-ce qui a motivé votre retour ? 39. Dans quel (s) secteur (s) d'activité (s) investissez-vous ? 40. Pourquoi ce choix ? 41. Est-ce nouvelle, ancienne ou en rapport de vos activités à l'étranger ? 42. Avez-vous reçu un soutien ? ☐ 1. Mairie ☐ 2. Etat ☐ 3. ONG ☐ 4. Coopérative ☐ 5. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).</i> 43. Comment est la charge de la famille dans votre projet ?
IV.Développement local et participative	
44. Quels constats faites-vous du développement de la région de Sédhiou ? 45. Pour vous dans quels domaines l'Etat doit-il investir pour booster son développement ? 46. Travaillez-vous avec des jeunes ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non 47. Si oui combien sont-ils ?	48. D'où viennent-ils ? 49. Collaborez-vous avec des migrants de retours ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non 50. Si oui quelles recommandations vous ont-ils faits ou le contraire ? 51. Quelles sont les difficultés rencontrez-vous ? ☐ 1. Information sur les règlements ☐ 2. Financière ☐ 3. Service de l'administration ☐ 4. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).</i>

52. En cas d'échec envisagez-vous de refaire la migration ?

53. Participez-vous à la vie politique de votre collectivité ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

54. Si oui avec quel parti politique et depuis quand ?

55. Espérez-vous avoir un poste dans la municipalité ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

56. Si oui lequel ?

Guide d'entretien à la Direction des Sénégalais de l'Extérieur (DES)

I. Caractéristiques socio-professionnelles

1. Quel est votre sexe?

☐ 1. Masculin ☐ 2. Féminin

2. Quel est votre âge?

3. Quelle formation avez-vous fait ?

4. Quelle est votre fonction ?

5. Quelle est votre mission ?

II. Historique de la DES

6. Depuis quand la direction est créée ?

7. Quel est son principal rôle ?

8. Pouvez-vous nous faire son organigramme ?

9. Depuis quand avez-vous commencé à enregistrer les migrants de retours ?

10. Quelle est la nature des migrants de retours?

- ☐ 1. retours volontaire sans contrainte
☐ 2. retours volontaire avec contrainte
☐ 3. retours volontaires assistés
☐ 4. retours involontaires

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

11. Quel est l'effectif des migrants de retours par année ?

12. D'où viennent-ils ?

- ☐ 1. Afrique/pays/région ☐ 2. Europe/pays/région
☐ 3. Amérique/pays/région ☐ 4. Asie/pays/région
☐ 5. Océanie/pays/région,

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

13. Quel continent est le plus représentatif ?

14. Quel est le pays ?

15. Faites-vous une classification ou une représentation (sexe, âge, situation matrimoniale, niveau d'instruction, ethnie et région d'origine) ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

16. Si oui c'est possible d'avoir des documents (à demander enfin de discussion) ?

III. Politique d'accompagnement et développement local

17. Quels sont vos critères d'accompagnement des migrants de retours ?

18. Dans quels domaines faites-vous vos accompagnements ?

- ☐ 1. Agriculture ☐ 2. Commerce
☐ 3. Transport ☐ 4. Immobilier et Habitat
☐ 5. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

19. Faites-vous des formations aux migrants de retours?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

20. Si oui dans quel (s) domaine (s)

21. Effectuez-vous des rencontres avec eux au pays et à l'étranger ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

22. Si oui combien de fois dans l'année ?

23. Lieu de rencontre?

24. Orientez-vous vos discussions dans des domaines spécifiques ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

25. Si oui lesquels ?

26. Comment faites-vous la répartition des migrants de retour (volontaire, involontaire, ...) ?

27. Les migrants sont-ils un facteur de développement local ?

28. Quel bilan faites-vous des migrations de retour ?

29. Rappelez la question numéro 17 ?

Guide d'entretien avec les associations de migrants de la Moyenne Casamance en Ile de France

I. Présentation et historique

1. Pouvez-vous nous faire une présentation de votre association?

2. Quel est le type de votre association ?

3. Depuis quand elle est créée ?

4. Combien de membres à votre association?

II. Objectif et fonctionnement

5. Quel est l'objectif de votre association?

6. Comment fonctionne t-elle?

III. Partenaire (s), Projet (s) et Réalisation (s)

7. Avez-vous de partenaires?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

8. Si oui le (s) quel(s)?

9. Quel (les) est (sont) vos zones d'interventions?

10. Quel (s) est (sont) vos domaines d'interventions?

11. Avez-vous réalisés de projets?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

12. Si oui le (s) quel (s)?

13. Quels sont vos projets en cours de réalisations?

14. Qu'est ce que vous envisagez dans le futur?

Guide d'entretien avec le service de coopération des Uli

I. Historique et partenaires de la Municipalité des Uli

1. Parlez-nous de votre municipalité ?

2. Depuis quand avez-vous commencé votre coopération ?

3. Qui sont vos partenaires ?

4. Pourquoi ce partenariat ?

5. Est-ce que ce partenariat existe toujours ?

II. Projets, activités et objectifs

6. Quels sont vos projets avec cette collectivité ?

7. Lesquels avez-vous réalisé ?

8. Quels sont les temps de réalisation ?

9. Quelles sont vos méthodes ?

10. Avez-vous atteint vos objectifs ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

11. Si non pourquoi ?

12. Quels sont vos projets en cours ?

13. Quels sont vos futurs projets ?

14. La population locale est-elle impliquée dans vos projets ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

15. Si non pourquoi ?

16. Avez-vous rencontré des difficultés ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

17. Si oui lesquelles ?

18. Avez-vous des documents sur les thématiques développés ?

Guide d'entretien adressé aux responsables de la Moyenne Casamance

I. Parcours politique et historique

1. Pouvez-vous nous parler de votre parcours (éducatif, politique,...)

2. Avec qui avez-vous partagé votre parcours politique?

3. Que pouvez-vous nous dire de l'histoire de la Casamance et de la Moyenne Casamance?

II. Développement et Culture

4. Qu'est-ce que le développement pour vous ?

5. Que pensez-vous du développement de Sédhiou ?

6. Quels sont les points forts et faibles de Sédhiou en rapport du territoire national ?

7. Dans quel(s) domaine (s) l'Etat doit-il investir pour booster le développement de la Moyenne Casamance ?

8. Qu'est-ce que la culture pour vous ?

9. Parlez-nous du festival annuel de la Moyenne Casamance ?

10. Quels sont les points forts et faibles du festival de la Moyenne Casamance ?

11. Quelle est la place des municipalités de la Moyenne Casamance et l'Etat dans ce festival ?

III. Migration

12. Qu'est-ce que l'émigration pour vous ?

13. Que pensez-vous de l'émigration des jeunes ?

14. Dans quel (s) domaine (s) les municipalités et l'Etat doivent-ils investir pour soutenir les jeunes ?

Guide d'entretien avec les élus locaux

Localisation

1. Localité

2. Commune urbaine/Rurale

3. Village/Quartier

I. Caractéristiques socio-professionnel

4. Quel est votre sexe ?

- ☐ 1. Masculin ☐ 2. Féminin

5. Quel est votre âge ?

- ☐ 1. Moins de 30ans ☐ 2. 31-40ans ☐ 3. 41-50ans
☐ 4. 51-60ans ☐ 5. +60ans

6. Quelle est votre ethnie ?

- ☐ 1. Manding ☐ 2. Peul ☐ 3. Balante
☐ 4. Diola ☐ 5. Sérér ☐ 6. Mankagne
☐ 7. Manjack ☐ 8. Bainouck ☐ 9. Autre

7. Quel est votre niveau d'instruction ?

- ☐ 1. Primaire ☐ 2. Moyen ☐ 3. Secondaire
☐ 4. Supérieur ☐ 5. Coranique ☐ 6. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

8. Etes-vous fonctionnaire de l'Etat ou de la municipalité ?

- ☐ 1. Etat ☐ 2. Municipalité

9. Quel est votre origine géographique ?

- ☐ 1. Région de la Casamance (préciser la localité)
☐ 2. Région Sénégal-Oriental (préciser la localité)
☐ 3. Dakar-Thiès (préciser la localité)
☐ 4. Région Sine-Saloum (préciser la localité)
☐ 5. Région du Fleuve Sénégal (préciser la localité)
☐ 6. Région Louag-Diourbel (préciser la localité)

10. Dans quel service de la Municipalité travaillez-vous ?

II. Politique de décentralisation

11. Qu'est-ce que la décentralisation ?

12. Connaissiez-vous les compétences de la décentralisation ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

13. Si oui lesquelles

14. Quelles sont les compétences que vous maîtrisez le plus ?

15. Pourquoi ?

16. Que pensez-vous de la régionalisation de Sédhiou ?

17. Pouvez-vous nous expliquer l'acte 3 de la décentralisation ?

18. Pensez-vous que la décentralisation a répondu aux attentes de la population dans l'accès aux différents services ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

19. Si oui lesquels et pourquoi ?

- ☐ 1. Education ☐ 2. santé ☐ 3. eau
☐ 4. électricité ☐ 5. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

20. Quels rapports pouvez-vous établir entre la décentralisation et les services sociaux ?

21. Recevez-vous des séances de formations ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

22. Si oui dans quels domaines ?

- ☐ 1. Santé ☐ 2. hygiène ☐ 3. éducation
☐ 4. économie ☐ 5. social ☐ 6. culturel
☐ 7. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (5 au maximum).

23. Est-ce que la Municipalité a connu des extensions ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

24. Quels constats faites-vous de l'extension de votre municipalité ?	29. Pouvez-vous donner les raisons ?
25. La mairie anticipe-t-elle sur l'installation de la population dans les nouveaux quartiers (lotissement, aménagement des services, ...) ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non	30. Existe-t-il des autorités coutumières et des conceils de quartiers (CQ) dans votre localité ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non
26. Si oui comment ?	31. Travaillez-vous avec eux dans la gestion foncière ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non
27. Existe-t-il des litiges fonciers ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non	32. Si oui comment ?
28. Depuis la communalisation le prix du terrain a-t-il évolué ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non	
III. Migration internationale	
33. Que pensez-vous de la migration ?	36. Depuis combien de temps faites-vous cet accompagnement ?
34. Pouvez-vous nous évoquer les motifs de la migration des jeunes ? ☐ 1. Famille ☐ 2. Etude et apprentissage ☐ 3. amélioration des conditions de vie ☐ 4. Conflit ☐ 5. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).</i>	37. Dans quel (s) domaine (s) ?
35. Quels accompagnements faites-vous aux migrants de retour ? ☐ 1. Formation ☐ 2. Matériel ☐ 3. Financière ☐ 4. Administratif ☐ 5. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).</i>	38. Votre municipalité travaille-t-elle avec les associations de migrants ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non
	39. Si oui dans quel (s) domaine (s) ?
IV. Les ressources et la démocratie participative de la commune	
40. Quelles sont les activités de la municipalité ?	44. Comment les taxes sont-elles payées ?
41. Quelles sont les ressources dont vous disposez ? ☐ 1. Matérielles ☐ 2. Economiques (ONG, Etat, taxes, ...) ☐ 3. Humaines ☐ 4. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).</i>	45. Dans quels domaines les ressources sont-elles injectées ?
42. Recouvrent-elles tous vos besoins ?	46. La population est-elle consultée en conseil sur l'installation des infrastructures sociales ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non
43. Faites-vous appels aux taxes, aux coopérations, etc ?	47. Si oui comment ? ☐ 1. Réunion ☐ 2. Radio ☐ 3. Bouche à oreil ☐ 4. Propectus ☐ 5. Référendum ☐ 6. autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).</i>
	48. La population est-elle invitée à l'élaboration du budget ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

49. Existent-ils des femmes dans l'équipe municipale ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

50. Si oui quelles places (postes) occupent-elles ?

51. Votre collectivité a-t-elle une coopération avec d'autres collectivités ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

52. Si oui le(s)quelle(s) ?

53. Depuis quand ?

54. Dans quel (s) domaine (s) ?

V. Emploi et Difficultés

55. Comment est l'accès à l'emploi des jeunes ?

- ☐ 1. Accessible ☐ 2. Moins accessible
☐ 3. Inaccessible

56. Quels types d'emploi proposez-vous aux jeunes ?

57. Tous les quartiers sont-ils équipés en infrastructures sociales ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

58. Si oui les quelles ?

- ☐ 1. Education ☐ 2. eau ☐ 3. électricité
☐ 4. santé ☐ 5. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

59. La population est-elle satisfaite de la demande en services sociaux ?

60. Quels sont les problèmes de votre collectivité en infrastructures sociales ?

VI. Stratégies et Prospectives

61. Pour remédier aux difficultés quelles solutions préconisez-vous ?

62. Les fonds de dotations couvrent-ils tous les besoins de votre collectivité en infrastructures sociales ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

63. Si oui jusqu'à quels niveaux ?

64. Si non qu'est-ce que vous proposez pour relever le défi ?

65. Avec la venue du président de la République M. Macky SALL en 2015, qu'est-ce qui a changé ?

- ☐ 1. Budget ☐ 2. organisation ☐ 3. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

66. Aujourd'hui quels enseignements peut-on tirer pour améliorer des services sociaux ?

67. Avez-vous des documents d'urbanisme de votre commune (projets de lotissement des nouveaux quartiers)

Guide d'entretien à la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT)

I. Caractéristiques socio-professionnelles

1. Quel est votre sexe?

☐ 1. Masculin ☐ 2. Féminin

2. Quel est votre âge?

3. Quelle formation avez-vous fait ?

4. Quelle est votre fonction ?

5. Quelle est votre mission ?

II. Historique de la décentralisation

6. Comment expliquez-vous l'historique de la politique de la décentralisation avant l'indépendance jusqu'à nos jours ?

7. Y-a-t-il eu des changements qui se sont opérés ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

8. Si oui les quels ?

9. Quelle est la particularité de la politique de la décentralisation de chaque Président depuis l'indépendance ?

III. Décentralisation, aménagement du territoire et développement

10. Quel lien faites-vous entre la décentralisation et l'aménagement du territoire ?

11. Y-a-t-il une particularité de la politique de la décentralisation ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

12. Si oui comment expliquez-vous les raisons de l'A.T à chaque découpage territorial ?

13. Comment trouvez-vous le maillage territorial ?

☐ 1. Bon ☐ 2. Moins bon ☐ 3. Mauvais

14. Y-a-t-il pas un décalage entre ce qui est proposé et les réalités de chaque collectivité ?

15. Quelles remarques faites-vous aux politiques de développement en rapport avec l'AT ?

16. Avec un manque de moyens qui sévissent dans les collectivités rurales et de recompositions territoriales qui ne cessent pas, comment faites-vous de l'équilibrage de l'AT ?

17. Comment expliquez-vous le découpage de la moyenne Casamance, particulièrement les départements de Sédhiou, Goudomp et Bounkiling ?

18. Les plans d'aménagement en occurrence les plans d'occupation du sol (POS) sont-ils à jours avec la forte demande ?

19. L'urbanisme, l'aménagement, les enjeux environnementaux, le tourisme, etc. sont-ils étudiés en fonction de chaque collectivité ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

20. Si oui comment?

21. Quel changement l'acte 3 de la décentralisation va-t-il apporté en rapport avec l'AT ?

22. Quelles sont les collectivités concernées et dans quel (s) domaine (s) ?

Guide d'entretien avec les ONGs

I. Présentation

1. Quel est le nom de votre organisme et son acronyme ?

2. Le lieu d'implantation de votre siège social ?

3. Vos coordonnées (site internet, adresse électronique, ...) ?

4. Date de création ?

II. Fonctionnement et relation

5. Quel est l'objet de votre organisme ?

6. Quelles sont vos zones d'intervention ?

7. Quels sont vos domaines d'activités ?

8. Quels sont vos modes de financements ?

9. Avez-vous des partenaires ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

10. Si oui lesquels et dans quels secteurs interviennent-ils ?

11. Quelles sont vos appartenances au niveau national et international ?

☐ 1. Collectives ☐ 2. Réseaux ☐ 3. Plate-forme
☐ 4. Fédération ☐ 5. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

12. Quel est l'effectif de vos personnels ?

13. Quelle est la fonction de vos personnels ?

☐ 1. Salariés ☐ 2. Volontaires ☐ 3. Bénévoles
☐ 4. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

14. Avez-vous des salariés expatriés et locaux ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

15. Si oui pouvez-vous nous distinguer le temps de travail (plein et partiel) de chacun d'eux ?

16. Quelles sont leurs nationalités ?

17. Quelle est la plus dominante ?

III. Réalisation

18. Quels sont vos projets ?

19. Lesquels avez-vous réalisés ?

20. Le temps de réalisation ?

21. Quelles sont vos méthodes ?

22. Avez-vous atteints vos objectifs ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

23. Si non pourquoi ?

24. Quels sont vos projets en cours de réalisation ?

25. Quels sont vos futurs projets ?

Guide d'entretien avec les producteurs d'anacarde/banane

I. Identification sociogéographique

1. Localité

2. Commune rurale/urbaine

3. Villages/quartiers

4. Quel est votre sexe ?

- ☐ 1. Masculin ☐ 2. Féminin

5. Quel est votre âge ?

- ☐ 1. 20-30ans ☐ 2. 31-40ans ☐ 3. 41-50ans
☐ 4. 51-60ans ☐ 5. 61 et +

6. Quelle est votre ethnie ?

- ☐ 1. Manding ☐ 2. Peul ☐ 3. Balante
☐ 4. Diolas ☐ 5. Sérér ☐ 6. Mankagne
☐ 7. Manjack ☐ 8. Bainouck ☐ 9. Wolof
☐ 10. Autre

7. Quel est votre niveau d'instruction ?

- ☐ 1. Primaire ☐ 2. Moyen
☐ 3. Secondaire ☐ 4. Bac
☐ 5. Licence ☐ 6. Maîtrise
☐ 7. Master ☐ 8. Coranique
☐ 9. Alphabétisation ☐ 10. Aucun

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

8. Quelle est votre situation matrimoniale ?

- ☐ 1. Célibataire ☐ 2. Marié (e) ☐ 3. Veuf (ve)
☐ 4. Divorcé (e)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

9. Si Marié nombre de femmes ?

10. Quelle est la taille du ménage ?

11. Quel est votre fonction ou statut ?

II. Historique et gestion du périmètre d'exploitation

12. Depuis combien d'année travaillez-vous dans ce domaine ?

13. Quel est le mode d'acquisition de l'exploitation ?

- ☐ 1. Prêt ☐ 2. Achat ☐ 3. Héritage ☐ 4. Don
☐ 5. Gage ☐ 6. Familiale ☐ 7. Autre

14. Quelle est la superficie de votre champs ou ferme ?

- ☐ 1. Moins de 1ha ☐ 2. 1ha ☐ 3. 2ha ☐ 4. 3ha
☐ 5. 4ha ☐ 6. 5ha ☐ 7. +5ha

15. Quelle est la superficie exploitée ?

16. Quelle est la fréquence exploitation ?

17. La saison d'exploitation ?

- ☐ 1. Saison sèche ☐ 2. Saison des pluies

18. Quelle source utilisez-vous pour irriguer le champ ?

- ☐ 1. Nappe phréatique ☐ 2. Bassin de rétention
☐ 3. Autre

19. Quels équipements disposez-vous pour l'irrigation ?

- ☐ 1. Groupe Motopompe ☐ 2. puits ☐ 3. forage
☐ 4. autre

20. Disposez-vous d'une main d'œuvre ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

21. Si oui type de main d'œuvre ?

- ☐ 1. Etrangère ☐ 2. Locale ☐ 3. Familiale
☐ 4. Occasionnel ☐ 5. Permanente ☐ 6. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

22. Combien sont-ils ?

23. Pouvez-vous nous faire l'organigramme de votre exploitation ?

III. Défis de la filière anacarde/banane pour le développement local

24. Avez-vous accès au crédit ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

25. Quel est le montant emprunté ?

26. Quelle est la durée du crédit ? 27. Citez les Institutions de Crédit dont vous bénéficiez ? ☐ 1. CMS ☐ 2. CNCAS ☐ 3. BICIS ☐ 4. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).</i> 28. Avez-vous des bénéfices ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non 29. Quel est le montant des bénéfices ? 30. Faites-vous parti d'une organisation ? ☐ 1. Association ☐ 2. GIE ☐ 3. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).</i> 31. Si oui préciser ? 32. Où se trouve l'organisme ? 33. Occupez-vous une fonction ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non 34. Si oui laquelle 35. Quelle est la fréquence de vos rencontres ? ☐ 1. Hebdomadaire ☐ 2. Mensuelle ☐ 3. Annuelle 36. Comment s'effectue la vente ? ☐ 1. Par Tonne ☐ 2. Détaillant ☐ 3. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).</i> 37. Comment faites-vous des produits non vendu ? 38. Comment évaluez-vous vos rendements ? ☐ 1. Très bon ☐ 2. bon ☐ 3. Mauvais ☐ 4. Très mauvais 39. Selon vous quelles sont les facteurs explicatifs ? ☐ 1. Main d'œuvre ☐ 2. Pluviométrie ☐ 3. Intrants ☐ 4. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).</i> 40. Quels modes de transport utilisez-vous pour transporter les produits ? ☐ 1. Vélo ☐ 2. Charette ☐ 3. Mototaxi ☐ 4. Camionnette ☐ 5. Camion ☐ 6. Autre <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).</i>	41. Avez-vous des partenaires dans la production ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non 42. Si oui, qui sont-ils ? 43. Avez-vous de l'aide de la part de la municipalité ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non 44. Si oui précisez ? 45. Existe-t-il des Migrants dans votre localité ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non 46. D'où viennent-ils ? ☐ 1. Afrique (pays) ☐ 2. Europe (pays) ☐ 3. Amérique (pays) ☐ 4. Océanie (pays) ☐ 5. Asie (pays) <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).</i> 47. S'intéressent-ils à votre activité ? 48. Etes-vous prêt à collaborer avec eux ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non 49. Quelles difficultés rencontrez-vous ? 50. Quelles stratégies développez-vous ? 51. Quelles sont vos réalisations à partir de la filière anacarde/banane ? 52. Quels sont vos projets dans le futur ?
---	--

IV. Partenaires et perspectives

24. Avez-vous des partenaires ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

25. Si oui sont-ils du public ou du privé ?

26. Dans quel (s) domaine(s) travaillez-vous ?

27. Y'a-t-il des migrants qui sont venus vous rendre visite pour vous faire de leur expérience en Agriculture ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

28. Si oui d'où viennent-ils ?

29. Quels sont vos projets dans l'avenir ?

30. Avez-vous des documents sur les thématiques développées ?

Guide d'entretien Domaine Agricole Communautaire (DAC) de Séfa

I. Caractéristiques socio-professionnelles

1. Quel est votre sexe?

- ☐ 1. Masculin ☐ 2. Féminin

2. Quel est votre âge?

3. Quelles sont les langues locales que vous maîtrisez ?

4. Quelle formation avez-vous fait ?

5. Quelle est votre fonction ?

6. Quelle est votre mission ?

II. Fonctionnement de la DAC

7. Depuis quand le DAC est créé ?

8. Quel est sa superficie ?

9. Quel est son rôle ?

10. Pouvez-vous nous faire son organigramme ?

11. Quelles sont vos activités ?

12. A quelle fréquence et saisons ?

13. Combien de personnes employez-vous ?

14. D'où viennent-elles ?

15. Combien de temps travaillent-elles la journée ?

16. Comment se font les recrutements des personnes du DAC ?

17. Quel type de contrat faites-vous ?

- ☐ 1. CDD ☐ 2. CDI

18. Accueillez-vous des élèves et étudiants stagiaires ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

19. Si oui dans quelles institutions viennent-ils ?

III. Production de la DAC

20. Pouvez-vous expliquer vos différentes campagnes de productions ?

21. Comment sont vos rendements depuis la création du DAC ?

- ☐ 1. Très bon ☐ 2. Bon ☐ 3. Moyen
☐ 4. Mauvais ☐ 5. Très mauvais

22. Quelles sont les difficultés rencontrez-vous ?

- ☐ 1. Financières ☐ 2. Matérielles
☐ 3. Personnes qualifiées ☐ 4. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

23. Quelles sont vos stratégies pour les remédier ?

IV. Partenaires et perspectives

24. Avez-vous des partenaires ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

25. Si oui sont-ils du public ou du privé ?

26. Dans quel (s) domaine(s) travaillez-vous ?

27. Y'a-t-il des migrants qui sont venus vous rendre visite pour vous faire de leur expérience en Agriculture ?

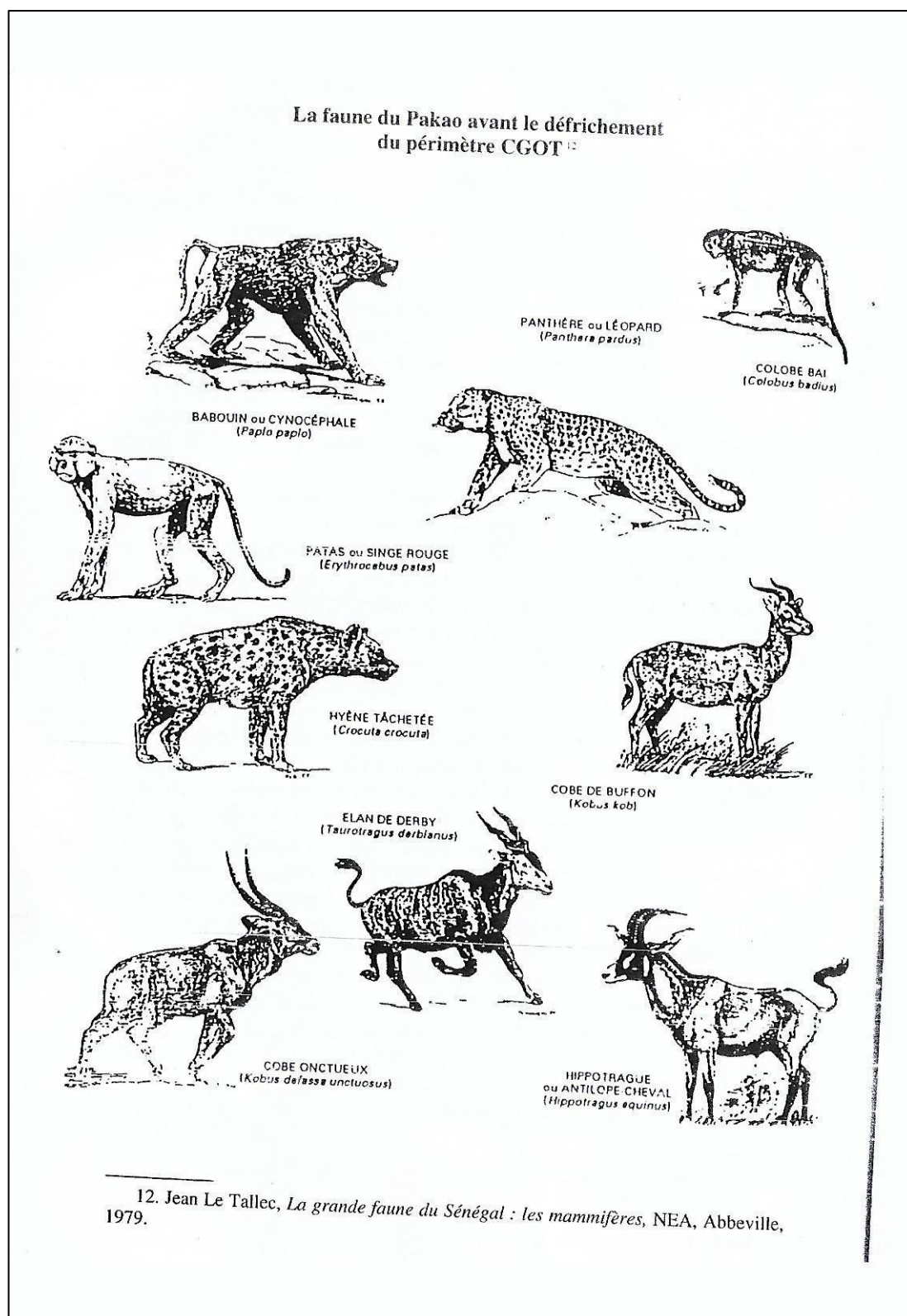
☐ 1. Oui ☐ 2. Non

28. Si oui d'où viennent-ils ?

29. Quels sont vos projets dans l'avenir ?

30. Avez-vous des documents sur les thématiques développées ?

Annexe 3 : La faune du Pakao avant le défrichement du périmètre CGOT



Nous avons une diversité faune du Pakao avant le défrichement du périmètre CGOT. De nos jours, il est difficile de trouver ces animaux en l'occurrence la panthère, car l'espace est occupé par la population.

Annexe 4 : Arrêté portant interdiction provisoire du transport à bord des véhicules à deux roues et des pirogues dans la région de Sédhiou

Nous étions confrontés à des difficultés au début de nos travaux de recherche. D'ailleurs, c'est comme un ensemble de personnes ou d'États plongés dans la crise sanitaire causée par la pandémie Covid-19. Celle a impacté l'ensemble des secteurs confondus. Nous avons ci-dessous l'arrêté du Gouverneur portant sur l'interdiction provisoire du transport à bord des véhicules à deux roues et des pirogues dans la région de Sédhiou, le 27 avril 2020. La mobilité a été restreinte et a impacté notre travail de terrain dans notre zone d'étude. En revanche, nous avons utilisé des stratégies pour avoir quelques informations et en utilisant et en empruntant des moyens de transports plus accessibles (voir la photo 29 plus haut).

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un but - Une foi

REGION DE SEDHIOU

GOVERNANCE

N° 00000 078 /GR.SDH/AA
Sédhiou, le 27 APR 2020

Analyse: Arrêté portant interdiction provisoire du transport à bord des véhicules à deux roues et des pirogues dans la région de Sédhiou

LE GOUVERNEUR DE LA REGION

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des Chefs de Circonscriptions administratives et des Chefs de village, modifié;
- Vu le décret n° 2020-05 du 02 janvier 2020, portant de Monsieur Papa Demba Diallo, Gouverneur de la Région de Sédhiou ;
- Vu le décret 2020-925 du 03 avril 2020 prorogeant l'Etat d'urgence sur l'étendue du territoire national ;
- Vu l'arrêté n°008207 du 24 mars 2020 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, portant interdiction temporaire de circuler,
- Vu l'arrêté n°8231 du 25 mars 2020 de Monsieur le Ministre en charge des Transports terrestres, portant restriction dans le secteur des transports terrestres pour la lutte contre le COVID-19;

ARRETE

Article premier : Le transport des personnes par le moyen des véhicules à deux roues et des pirogues est interdit, jusqu'à nouvel ordre, dans toute l'étendue de la région de Sédhiou.

Article 2 : Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté sera puni, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 2: Le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie et le Commissaire central de Sédhiou sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINT (ATCR)
- Préfets de Sédhiou Bounkilling et Goudomp
- Commissaire Central de Sédhiou
- COMPAGEND Kolda
- Archives/ Chrono

GOVERNANCE
Tél. : 33 995 00 35 / FAX : 33 995 00
Quartier Maricaound

SEDHIOU
II spgouv-sedhiou@interieur.cgouv.sn
la Gare routière

REPUBLIQUE DU SENEGAL
PAPA DEMBA DIALLO
Gouverneur
REGION DE SEDHIOU

Annexe 5 : Quelques secteurs d'activités de développement et des impacts environnementaux en Moyenne Casamance

Photo A : Activités de migrants de retour : Espace de vente K. K. de la commune de Bounkiling et le maraîchage de M. C., du village de Bondaly Manding.



Source : Clichés BARRY. M. A., novembre 2022.

La photo de gauche montre l'espace de vente de K. K., migrant de retour de la commune de Bounkiling. Il n'a pas reçu de financement et travaille à son compte. Son espace de vente est en location et le propriétaire lui a fait part de quitter l'espace pour d'autres besoins. Il est à la recherche d'un autre espace. Ayant effectué à deux reprises la route migratoire, il manifeste le souhait de la reprendre si l'occasion se présente de nouveau.

Celle de droite est l'espace de maraîchage de M. C., du village de Bondaly Manding. Son espace est d'environ 1 ha. Il pratique les cultures maraîchères de goût à goût (oignon, oseille, carotte, gombo, etc.). ANIDA l'a appuyé dans l'installation des infrastructures (la clôture, le puits est rattaché aux panneaux solaires pour l'irrigation). Les deux migrants de retour travaillent avec leur membre de famille.

Photo B : L'activité de tisserand à Marsassoum



Source : Cliché de BARRY M. A, novembre 2022.

La photo a été prise à Marsassoum, en novembre 2022. Elle montre un homme en train d'effectuer le tissage. C'est l'une des rares activités artisanales pratiquées traditionnellement par les hommes. Les femmes participent plus aux égrénages et au commerce.

Photo C : Abattage clandestin des arbres dans la forêt de Takoun (Commune de Koussy) et des fagots de bois et des sacs de charbons entreposés le long de la RN 4 du département de Bounkiling



Source : Clichés BARRY M. A, juin 2020 et novembre 2022.

La photo de gauche a été prise en juin 2020, dans la forêt de Takoun (commune de Koussy) et montre l'abattage des arbres. Celle de droite a été prise en novembre 2022, sur la RN4 du département de Bounkiling et montre des fagots de bois et des sacs de charbons.

Les arbres sont exploités en bois de chauffe et en bois d'œuvre. Ils sont produits et commercialisés dans les différentes localités. Diverses populations sont impliquées dans l'exploitation des forêts, car elles sont source d'emplois et de revenus. Ces derniers participent à l'amélioration des besoins

(scolarisation, santé, dépense quotidienne, etc.) des populations locales. En revanche, l'exploitation forestière rend de plus en plus vulnérables les massifs forestiers et les dégâts environnementaux sont énormes. C'est le cas des feux de brousse, de la déforestation, du défrichement et des coupes illicites de bois.

La région de la Casamance est considérée comme le grenier du Sénégal du fait de sa verdure. Derrière celle-ci se cache un trafic de bois rose qui transite par la Gambie pour être exporté vers la Chine, voire vers le marché international. C'est un maquant à gagner pour le marché local et national et des conséquences néfastes pour l'environnement.

Photo D : Processus de transformation locale du sel dans le village de Diendé



Source : Clichés BARRY. M. A, juin 2020.

Les quatre photos ont été prises à Diendé en juin 2020 et montrent le processus de transformation locale du sel. La transformatrice nous décrit les différentes étapes du processus de transformation. La première étape consiste à recueillir de la boue sèche (photo 1) qui s'est formée après le retrait de la mer en saison sèche. Elle met la boue dans des tissus, puis y ajoute de l'eau qui s'infiltre (photo 2) pour donner de l'eau salée. Celle-ci est récupérée et mise en cuisson en bois (photo 3) jusqu'à ce qu'elle s'évapore totalement. Et enfin, après l'évaporation, la dame sèche l'eau salée qui donnera du sel (photo 4). Cette activité menée en saison sèche permet à la dame d'avoir des revenus.

Annexe 6 : Quelques cultures céréalières et industrielles en Moyenne Casamance

Tableau 1 : Cultures céréalières (riz, mil, maïs, sorgho et fonio) de la Moyenne Casamance de 2008 à 2020.

ANNEES	LOCALITES	CEREALES														
2008-2009		RIZ			MIL			MAIS			SORGHO			FONIO		
		SUP. (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PRO D (T)	SUP. (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PRO D (T)	SUP. (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP. (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PRO D (T)	SUP. (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PR OD (T)
	REGION (MC)	24 096	1 621	39 060	45 594	1 035	47 190	20 170	1 834	36 992	10 160	1 123	11 410	453	600	272
2009-2010	BOUNKILIN G	8 673	1 295	11 231	19 928	1 181	23 544	8 432	1 852	15 615	5 730	1 192	6 828	1 060	600	636
	GOUDOMP	10 484	1 516	15 898	17 196	1 269	21 827	4 334	1 876	8 130	719	1 285	924	399	600	239
	SEDHIOU	17 026	1 422	24 218	23 629	1 224	28921	13 080	2 292	29 985	5 943	1 136	6 750	459	600	276
	REGION (MC)	36 183	1 419	51 347	60 753	1 223	74 292	25 846	2 079	53 729	12 393	1 170	14 502	1 918	600	1 151
2010-2011	BOUNKILIN G	2 400	1 900	4 560	15 600	1 275	19 712	3 767	1 250	4 709	162	1 225	198	129	625	81

	GOUDOMP	10 484	1 516	15 894	17 196	1 269	21 822	4 334	1 875	8 131	719	1 285	924	399	600	289
	SEDHIOU	3 369	1 800	6 064	7 479	1 224	9 154	1 566	1 525	2 388	878	1 175	1 032	59	625	37
	REGION (MC)	16 353	1 632	26 518	40 135	1 263	50 688	9 667	1 575	15 227	1 759	1 225	2 154	587	608	357
2011-2012	BOUNKILIN G	1 640	744	1 220	12 800	755	9 664	1 589	750	1 192	450	650	292	98	625	61
	GOUDOMP	17 374	716	12 439	13 634	770	10 498	1 861	776	1 444	2 130	685	1 459	1 616	600	970
	SEDHIOU	4 206	742	3 122	7 249	725	5 253	944	786	742	840	675	568	71	588	42
	REGION (MC)	23 219	723	16 781	33 682	755	25 415	4 393	769	3 378	3 420	678	2 319	1 785	601	1 073
2012-2013	BOUNKILIN G	1 886	2 398	4 523	11 605	1 178	13 671	2 892	1 273	3 682	90	1 200	108	49	735	36
	GOUDOMP	11 344	1 646	18 672	13 953	1 310	18 278	4 032	1 445	5 826	1 171	1 200	1 405	9	600	5
	SEDHIOU	6 795	1 077	7 318	8 609	1 005	8 652	1 297	1 721	2 232	335	984	330	148	600	89
	REGION (MC)	20 025	1 524	30 513	34 167	1 188	40 601	8 221	1 428	11 740	1 596	1 155	1 843	206	632	130
2013-2014	BOUNKILIN	5 786	1 403	8 118	12	1 154	14	3 693	1 360	5 022	561	1 024	574	132	513	68

	G				231		115									
	GOUDOMP	7 405	1 548	11 463	8 917	1 000	8 917	2 879	1 428	4 111	1 301	1 000	1 301	892	600	535
	SEDHIOU	7 917	1 652	13 079	7 888	1 034	8 156	2 429	2 055	4 992	859	1 237	1 063	354	750	266
	REGION (MC)	21 108	1 547	32 660	29 036	1 074	31 188	9 001	1 569	14 125	2 721	1 080	2 938	1 378	630	869
2014-2015	BOUNKILIN G	6 450	2 100	13 545	10 205	850	8 674	4 652	1 650	7 676	1 310	1 150	1 507	700	700	490
	GOUDOMP	6 560	2 100	13 776	5 740	750	4 305	3 542	1 750	6 199	1 557	1 100	1 713	770	700	539
	SEDHIOU	21 700	2 000	43 400	6 500	800	5 200	6 200	1 700	10 540	1 672	1 025	1 714	1 040	700	725
	REGION (MC)	34 710	6 200	70 721	22 445	2 400	18 179	14 394	5 100	24 415	4 539	3 275	4 934	2 510	2 100	1 754
2015-2016	REGION (MC)	60 265	2 892	174 264	36 515	928	33 877	37 621	1 887	71 005	14 251	1 148	16 354	2 877	805	2 317
2016-2017	BOUNKILIN G	15 600	2 589	40 388	13 888	950	13 194	12 650	2 000	25 300	7 249	1 160	8 408	640	750	480
	GOUDOMP	18 600	2 621	48 748	10 627	1 590	16 896	7 151	1 905	13 625	910	1 569	1 427	737	750	553

	SEDHIOU	32 500	2 500	81 250	11 614	599	6 961	21 582	2 000	43 164	7 518	1 147	8 626	1 701	850	1 446
	REGION (MC)	66 700	2 555	170 386	36 130	1 025	37 051	41 383	1 984	82 089	15 677	1 178	18 461	3 079	805	2 479
2017-2018	BOUNKILIN G	14 572	2 293	33 414	13 085	1 178	15 414	10 400	2 044	21 258	6 186	1 200	7 423	477	755	360
	GOUDOMP	10 444	2 058	21 494	9 772	1 228	12 000	6 924	2 077	14 381	5 436	1 324	7 197			
	SEDHIOU	29 609	1 588	47 019	9 747	1 056	10 292	19 500	2 030	39 585	6 500	1 174	7 631	2 915	800	2 332
	REGION (MC)	54 625	1 866	101 926	32 604	1 157	37 707	36 824	2 043	75 224	18 122	1 228	22 251	339 2	794	269 2
2018-2019	BOUNKILIN G	15 000	3 053	45 793	9 663	1 785	17 244	11 000	2 504	27 542	6 200	1 694	10 503	299	755	226
	GOUDOMP	10 400	2 500	26 000	9 016	1 386	12 492	7 616	2 077	6 328	5 425	1 450	7 866			
	SEDHIOU	30 050	2 500	75 125	9 833	1 567	15 410	21 500	2 046	43 993	7 150	1 400	10 010	2 900	800	2 320
	REGION (MC)	55 450	2 650	146 918	28 512	1 583	45 147	40 116	1 941	77 862	18 775	1 512	28 379	3 199	796	2 546
2019-2020	BOUNKILIN	9 922	3 383	33	14	2 499	36	12	2 950	35	6 820	1 796	12	499	853	426

G			567	495		222	100		695			246			
GOUDOMP	11 404	1 725	19 672	8 565	1 400	11 990	7 235	2 098	15 179	5 317	1 465	7 786			
SEDHIOU	22 730	2 678	60 871	10 816	1 802	19 492	23 650	2 900	68 585	7 865	1 540	12 112	3 190	880	2 807
REGION (MC)	92 558	2 863	114 110	33 876	1 999	67 703	42 985	2779	119 459	20 002	1 970	32 144	3 689	876	3 233

Source : DRDR de Sédhio, conception et réalisation BARRY M. A, 2020.

Tableau 2 : Cultures industrielles (arachide et coton) de la Moyenne Casamance de 2008 à 2020.

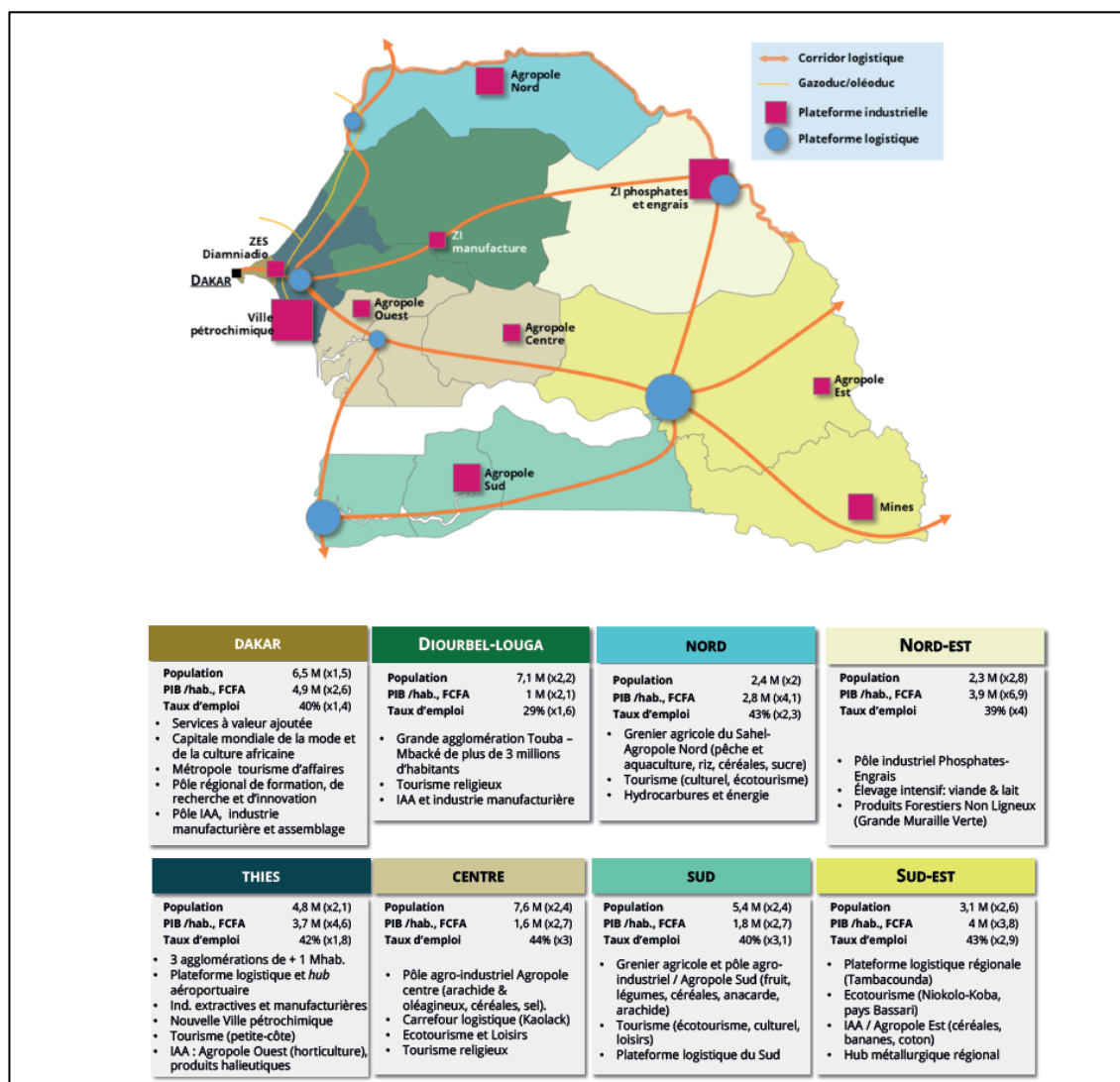
ANNEES	LOCALITES	CULTURES INDUSTRIELLES					
		ARACHIDE			COTON		
		SUP. (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD(T)	SUP. (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)
2008-2009	REGION (MC)	38 074	1 013	38 569	1 049	1 093	1 146
2009-2010	BOUNKILING	15 792	1 084	17 115	444	650	288
	GOUDOMP	11 104	1 043	11 583			
	SEDHIOU	13 930	1 023	14 244			
	REGION (MC)	40 825	1 052	42 943	444	650	288
2010-2011	BOUNKILING	13 509	1 175	15 873	119	602	72
	GOUDOMP	11 104	1 043	11 581			
	SEDHIOU	10 058	1 075	10 812	136	642	87
	REGION (MC)	34 671	1 104	38 267	255	623	159
2011-2012	BOUNKILING	9 487	796	7 552	410	503	206
	GOUDOMP	22 406	730	16 355			
	SEDHIOU	9 160	738	6 764	37	418	15
	REGION (MC)	41 053	747	30 671	447	496	221
2012-2013	BOUNKILING	9 492	1 259	11 950	463	862	399
	GOUDOMP	5 735	1 010	5 792			
	SEDHIOU	6 072	1 051	6 382			

	REGION (MC)	21 299	1 133	24 124	463	862	399
2013-2014	BOUNKILING	11 054	1 246	13 773	100	399	40
	GOUDOMP	9 842	895	8 809			
	SEDHIOU	11 342	1 019	11 557	32	399	13
	REGION (MC)	32 238	1 059	34 139	133	399	53
2014-2015	BOUNKILING	12 000	1 100	13 200			
	GOUDOMP	11 000	1 200	13 200			
	SEDHIOU	11 500	1 200	13 800			
	REGION (MC)	34 500	1 165	40 200	133	399	53
2015-2016	REGION (MC)	50 174	1 441	72 288	134	574	77
2016-2017	BOUNKILING	18 053	1 329	23 993			
	GOUDOMP	18 769	2 072	38 889			
	SEDHIOU	18 789	1 299	24 407			
	REGION (MC)	55 611	1 570	87 289			
2017-2018	BOUNKILING	16 593	1 807	29 893			
	GOUDOMP	6 905	1 534	10 593			
	SEDHIOU	6 805	1 469	9 996			
	REGION (MC)	30 303	1 669	50 572			
2018-2019	BOUNKILING	15 884	2 474	39 290			
	GOUDOMP	11 312	1 788	20 224			
	SEDHIOU	7 193	1 619	11 647			

	REGION (MC)	34 389	2 069	71 161			
2019-2020	BOUNKILING	19 061	2 499	47 628			
	GOUDOMP	11 323	2 005	22 703			
	SEDHIOU	7 912	1 800	14 242			
	REGION (MC)	38 296	2 806	84 573			

Source : DRDR de Sédhiou, conception et réalisation BARRY M.A 2020.

Annexe 7 : Huit pôles économiques, « Vision 2050 ».



Comparé au référentiel du président Sall scindé en six pôles, celui du président Faye est de huit pôles. Dans ce dernier, Dakar est séparé de Thiès et aussi, Saint-Louis de Matam.

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ.....	2
SOMMAIRE	3
DÉDICACES	4
REMERCIEMENTS.....	5
SIGLES ET ACRONYMES	7
GLOSSAIRE	11
INTRODUCTION GÉNÉRALE	13
CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE	15
I. CADRE THEORIQUE	15
1.1 Contexte.....	15
1.2 La Moyenne Casamance, une des trois entités de la Casamance.....	22
1.3 Peuplement et population de la Moyenne Casamance	28
1.3.1 Peuplement de la Moyenne Casamance	28
1.3.2 Dynamique évolutive de la population de la Moyenne Casamance	29
1.4 La Moyenne Casamance, quelques caractéristiques biophysiques	36
1.5 Problématique.....	42
1.6 Questionnements et Hypothèses	47
1.7 Le choix du sujet et de la zone d'étude	49
1.8 Analyse conceptuelle	52
II. CADRE METHODOLOGIE	60
2.1. La bibliographie : outils de recherche documentaire	60
2.2. La collecte des données empiriques	60
2.3. Les relevés de GPS et la photographie de terrain.....	62
2.4. Le choix de l'échantillon et des localités enquêtées.....	62
2.5. Le traitement des données.....	64
2.6. Difficultés et Limites	64

PREMIERE PARTIE : STRUCTURATION DE LA MISE EN PLACE DE LA MIGRATION EN MOYENNE CASAMANCE	66
INTRODUCTION PREMIERE PARTIE	67
CHAPITRE I : EXPERIENCES MIGRATOIRES MISES AU PROFIL DE LA DYNAMIQUE DE LA POPULATION DE LA MOYENNE CASAMANCE	68
1.1. Mariage « migration et développement » : liens et contradiction ?	69
1.2. Les émigrants et migrants de retour sénégalais	71
1.2.1. Les émigrés sénégalais	71
1.2.2. Une migration interne et sous-régionale de la population de la Moyenne Casamance ..	76
1.2.3. Les migrants de retour au Sénégal et de la Moyenne Casamance	78
1.2.4. L'entrepreneuriat chez les migrants de retour en Moyenne Casamance	82
1.2.5. Footballeur et opérateur économique comme « Prometteurs de développement local » en Moyenne Casamance	93
1.3. ONG et programmes de développement alliés des migrants de retour	101
1.4. Associations de migrants de la Moyenne Casamance en Ile de France	103
1.5. Coopération décentralisée : un nouveau partenariat	109
Conclusion chapitre I	111
CHAPITRE II : LA MOYENNE CASAMANCE, UN ESPACE D'ÉCHANGES À LA CROISÉE DES FRONTIERES DU SUD DU SENEGAL	112
2.1. Dynamiques et mobilités transfrontalières de la Moyenne Casamance	113
2.1.1. Le conflit casamançais : une crise fragilisant l'espace frontalier de la Moyenne Casamance	113
2.1.2. Echanges commerciaux : quand les pouvoirs locaux contrôlent difficilement les marchés	114
2.1.2.1 Un commerce davantage concentré plus sur les détaillants	114
2.1.2.2 Les marchés permanent et hebdomadaire de la Moyenne Casamance	116
2.1.2.3 Le cas du marché hebdomadaire de Touba Mouride	120
2.1.2.4 Le cas du marché hebdomadaire de Yarang balante	124

2.1.3. Le poste frontalier sénégal-gambien de Sénoba : au rythme quotidien d'échanges et mobilités des populations.....	128
2.1.3.1 Une mobilité humaine intense de l'espace frontalier en faveur des activités quotidiennes des populations locales.....	129
2.1.3.2 L'accès aux pâturages et le transport en commun comme facteur de mobilité de l'espace transfrontalier de Sénoba.....	132
2.1.3.3 L'influence du « louma » ou marché hebdomadaire de Saré Alkaly sur l'espace frontalier de Sénoba.....	133
2.1.3.4 La coopération étatique et les acteurs des collectivités locales (Sénégal et Gambie) timides	135
2.1.3.5 Présence et rôles des forces de défense et de sécurité de l'espace transfrontalier de Sénoba.....	136
2.2. Mobilité et culture : deux secteurs difficilement mobilisables pour le développement local de la Moyenne Casamance	137
2.2.1. Une mobilité handicapée par les infrastructures routières et le parc automobile	137
2.2.2. Des traditions culturelles : une des causes de la mobilité	140
2.3. Mobilité face à la crise sanitaire	142
2.3.1. Bref rappel historique de l'apparition de la Covid-19.....	142
2.3.2. Impacts socio-économiques.....	144
2.3.3. Impacts éducatifs et sanitaires	145
2.3.4. Une crise spatiale de la Covid-19.....	146
2.3.5. Une intelligence spatiale	148
2.3.6. Mesures préventives et accompagnement de l'État.....	152
Conclusion chapitre II.....	155
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	156
DEUXIEME PARTIE : LA MOYENNE CASAMANCE DANS LE PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION AU SENEGAL	157
INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	158

CHAPITRE III : LA MOYENNE CASAMANCE DANS UN CONTEXTE DE MUTATIONS ET DE REFORMES TERRITORIALES	160
3.1. Décentralisation : héritages coloniaux à celles sénégalaises.....	161
3.1.1 De la domination coloniale à l'occupation de la Casamance.....	161
3.1.2 De l'héritage colonial à l'organisation territoriale sénégalaise	163
3.1.3 La réforme administrative, territoriale et locale Sénégalaise	164
3.2. La Moyenne Casamance : une nouvelle région administrative sénégalaise	167
3.2.1. De la départementalisation à la régionalisation de Sédhiou.....	167
3.2.2. Acte 3 de la décentralisation : une réforme territoriale sans concertations majeures...	171
3.2.3. L'acte 3 de la décentralisation : une forme d'une absence de vrais débats ou de consultation des populations ?	177
3.3. Décentralisation et foncier en Moyenne Casamance	178
3.3.1. Quelques éléments de la gestion foncière	178
3.3.2. Etude de cas en Moyenne Casamance	179
3.3.3. Les enjeux fonciers des communes étudiées.....	181
Conclusion chapitre III.....	188
CHAPITRE IV : UNE DECENTRALISATION INACHEVEE : PROBLEMATIQUE DE L'AUTOGESTION LOCALE EN MOYENNE CASAMANCE	189
4.1. Gouvernance locale affaiblie par des insuffisances de ressources financières et humaines qualifiées.....	190
4.2. Problématique de l'accès aux infrastructures sociales en Moyenne Casamance	199
4.2.1. L'eau potable : une denrée rare difficilement accessible en espace rural de la Moyenne Casamance.....	199
4.2.2. Le service de l'assainissement en Moyenne Casamance « entre le formel et l'informel »	204
4.2.3 Diversité de services et acteurs sanitaires insuffisants en Moyenne Casamance.....	210
4.2.4 Un système éducatif de la Moyenne Casamance se situant à l'intermédiaire du moyen national	214
Conclusion chapitre IV	221

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	222
TROISIEME PARTIE : À LA RECHERCHE DE LA SPÉCIFICITÉ DE LA MOYENNE CASAMANCE AU TITRE DE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	223
INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE	224
CHAPITRE V : CARACTÉRISTIQUES DU SYSTEME AGRICOLE AU SÉNÉGAL ET SON APPLICATION EN MOYENNE CASAMANCE.....	226
5.1 Bref rappel historique de la production du système agricole sénégalais	227
5.1.1 Les quatre périodes majeures des politiques agricoles.....	227
5.1.2 Qu'en est-il de l'applicabilité des politiques agricoles en Moyenne Casamance ?	230
5.2 Agriculture de la Moyenne Casamance essentiellement dépendante de la pluie, des programmes et ONG.....	232
5.2.1 Diversités de cultures vivrières de la Moyenne Casamance insuffisamment mises en valeur	233
5.2.2 Les cultures industrielles de la Moyenne Casamance essentiellement dominées par l'arachide	240
5.2.3 Anacardes et bananes, cultures fruitières prometteuses de développement local en Moyenne Casamance	245
5.2.3.1 Etude de cas de la production de bananes et leurs impacts sur le développement local en Moyenne Casamance	245
5.2.3.2 Etude de cas de l'anacarde et leurs impacts sur le développement local en Moyenne Casamance.....	259
5.3 Le secteur agricole soutenu par des centres de formations et ONG	275
Conclusion chapitre V	278
CHAPITRE VI : PLACE DE L'ETAT DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL EN MOYENNE CASAMANCE	279
6.1 Dynamique et interaction villes-campagnes pour un développement local	280
6.1.1 Des activités économiques fragiles en Moyenne Casamance	280
6.1.1.1 L'élevage pour les besoins alimentaires	280
6.1.1.2 Un tourisme en faveur des activités culturelles	283

6.1.1.3	Une pêche de type artisanale.....	285
6.1.1.4	Etude de cas de trois villages de la Moyenne Casamance	287
6.2	Les élus locaux peu impliqués dans l'économie locale	291
6.3	Quelques investissements de l'Etat et associations agricoles dans l'espace rural de la Moyenne Casamance	293
6.3.1	Etude de cas du DAC de Séfa	293
6.3.2	Etude du cas de l'AAJAC	302
6.3.3	Quelques discussions sur le DAC de Séfa et l'AAJAC de Faoune.....	305
6.4	Contraintes freinant l'agriculture en Moyenne Casamance	309
	Conclusion chapitre VI	314
	CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	315
	CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES	316
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	322
	TABLES DES ILLUSTRATIONS	341
	ANNEXES	348
	TABLE DES MATIERES	384